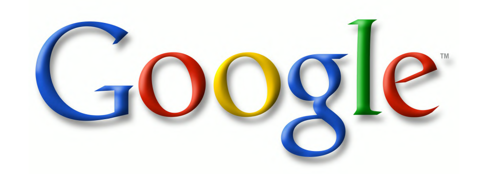
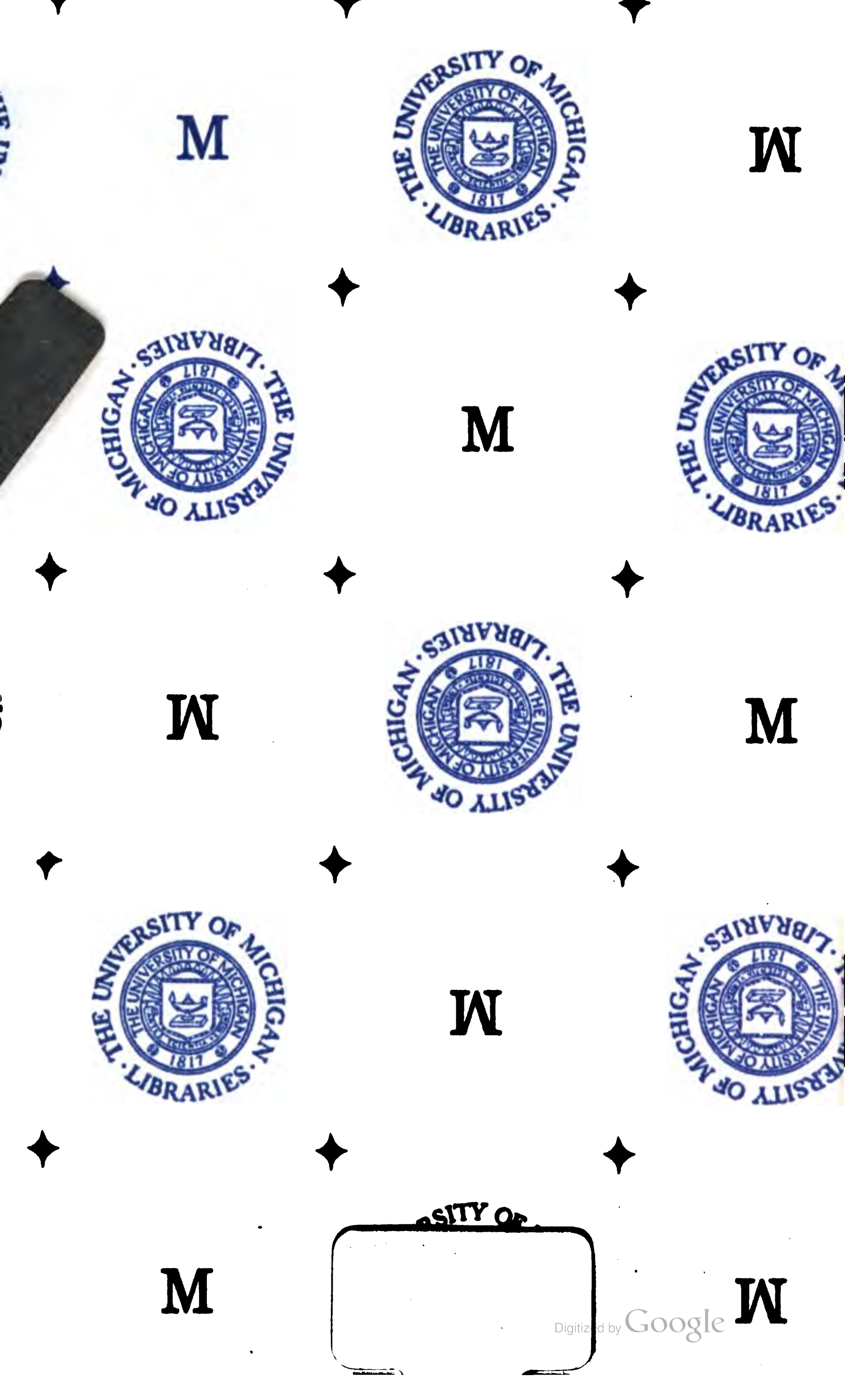
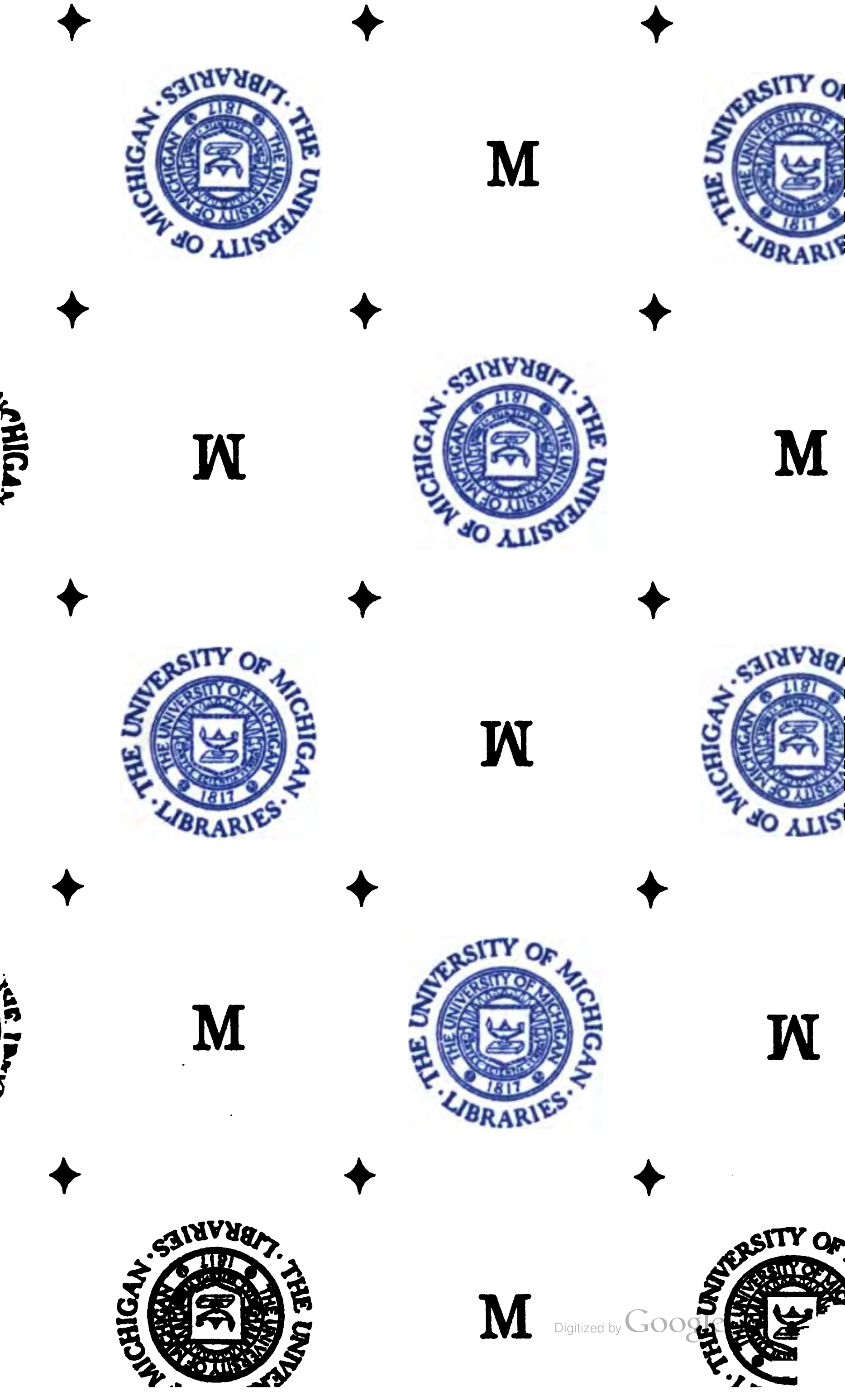



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M
Digitized by Google


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES
M

Rare

# HISTOIRE

DE

## LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH

# DUC D'ORLÉANS

## ET DU PARTI D'ORLÉANS.

IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET C^e, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

# HISTOIRE

DE

# LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH

DUC

# D'ORLÉANS

ET

## DU PARTI D'ORLÉANS

DANS SES RAPPORTS AVEC LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PAR M. TOURNOIS.

> L'immense majorité de la nation fut de son parti et *il n'en fut pas lui-même* en réalité, selon l'observation si judicieuse de Mirabeau.
> ( *Page* 286. )

TOME PREMIER.

Paris.

CHARPENTIER, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL,
GALERIE D'ORLÉANS, 7.

1842.

La vie de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans n'a point encore été écrite; car on n'a sur ce prince que des libelles et, en particulier, le roman infâme de Montjoie.

C'est donc une idée neuve d'offrir au public le tableau fidèle d'une existence dont on a tout dit, excepté ce que l'on devait en dire : comme si l'on eût médité d'abaisser l'auguste sacerdoce de l'histoire à l'implacable ressentiment d'un parti.

Cependant, nous sommes loin de nous faire illusion à cet égard, en présence du long retentissement d'une grande iniquité historique. Nous concevons parfaitement toutes les difficultés inséparables de cette entreprise : peut-être la plus grave est-elle son affinité avec les circonstances politiques sous lesquelles nous vivons; peut-être même, qui sait? nous accusera-t-on d'avoir compromis, par un zèle intempestif, le succès d'une cause qui a, selon nous, une importance nationale, tandis que d'autres s'évertueront peut-être à suspec-

ter la spontanéité de notre humble initiative dans une matière si délicate. Aussi pensons-nous, en principe, que la recherche de la vérité ne saurait être inopportune dans aucun cas; que toutes les considérations s'effacent naturellement devant cette considération suprême; qu'il s'agit ici de la plus haute question historique, et que mieux vaut une prompte solution qu'un ajournement indéfini, puisque l'on doit résoudre cette question tôt ou tard; en un mot, que tout se réduit, en dernière analyse, à cette proposition si simple :

Louis-Philippe-Joseph a-t-il été calomnié (oui ou non)?

De là une réponse à faire, logique, rationnelle.

Tel est aussi l'objet unique, l'unique pensée de cet ouvrage : mettre les honnêtes gens à portée de faire eux-mêmes cette réponse dans le calme de leur conscience.

Au surplus, ce n'est pas là l'une de ces fantaisies littéraires à la mode, mais l'œuvre de longues années et de longues recherches dans tous les genres. Or, si cette histoire venait à tomber aux mains de quelqu'un qui voulût sincèrement s'instruire de son objet, nous demanderions à cette personne la permission de lui dire avec toute la franchise du caractère national :

« Jusqu'à ce jour vous n'avez lu que des horreurs sur le
» duc d'Orléans; car la calomnie seule a eu la parole jusqu'à
» ce jour, et c'est ce qui explique la défaveur générale qui
» s'attache au souvenir de ce prince..... Eh bien! voulez-
» vous aujourd'hui connaître la vérité sur lui? la voici : pre-
» nez et lisez, ne fût-ce que par curiosité; mais, de grâce,
» avant de lire, daignez faire un effort sur vous-même, dé-
» pouillez-vous de toutes vos vieilles préventions, isolez-vous

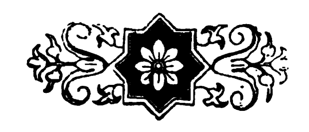
» complètement des saturnales de la haine et de cette haine » elle-même. Examinez de bonne foi si les faits que nous » rapportons sont réels, si les erreurs que nous signalons sont » réellement des erreurs, si les impostures que nous stigma- » tisons sont réellement des impostures. Quant aux preuves » et aux citations, vous pourrez les contrôler dans les dépôts » publics : nous faciliterons ce contrôle par l'exactitude des » indications ; enfin, lorsque vous aurez achevé votre lec- » ture, vous recueillerez vos impressions, vous descendrez » religieusement en vous-même..... Peut-être alors nous don- » nerons-nous la main, parce que le duc d'Orléans ne fut, » en réalité, que malheureux et entraîné par la puissance ir- » résistible des circonstances. »

Eh ! quel prince fut plus malheureux, puisque ses ennemis sont parvenus à en faire le symbole de tous les crimes, puisqu'il est devenu, pour ainsi dire, la grande victime piaculaire de la révolution ?

Ce n'était pas pourtant un si méchant homme, dit-on ; au contraire, il était d'un naturel fort doux, et rien n'annonçait en lui de si funestes dispositions. Pour nous, nous avons eu le bonheur de rencontrer des personnes qui l'ont connu dans nos assemblées nationales : ces personnes nous l'ont représenté comme bon, humain, généreux, ayant peut-être quelques vices de son époque et de son éducation, suivant aveuglément la révolution par un patriotisme mal entendu, et cependant étant le dernier des hommes à placer dans une révolution parce qu'il était le plus susceptible de subir les impressions extérieures, mais incapable, oui incapable, par dessus tout, de descendre à cette longue chaîne de forfaits

dont une déloyauté infâme a pu souiller sa mémoire si éminemment patriotique.....

Triste effet des révolutions! elles défigurent les caractères et les supplicient, en quelque sorte, aux yeux de la postérité!



# HISTOIRE

DE

# LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS.

## CHAPITRE PREMIER.

Préliminaires. — PHILIPPE DE FRANCE. — Le Palais-Royal. — Apanage d'Orléans. — Mauvais vouloir de Louis XIV. — Mort de Henriette d'Angleterre duchesse d'Orléans. — Calomnies. — Charlotte-Élisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans. — Campagnes du Prince. — Bataille de Cassel. — Jalousie de Louis XIV. — Mort de Philippe de France.

Il n'est pas temps encore de reviser le jugement des contemporains sur la révolution française, bien que cette révision importe à l'honneur d'une infinité de familles.

Cependant, ne pourrait-on pas examiner, dès à présent, jusqu'à quel point certains personnages ont encouru la réprobation qui poursuit leur mémoire? Ce ne serait pas, en tout cas, faire un vain appel à des passions éteintes, ni insulter à de trop justes douleurs; ce serait plutôt rechercher la vérité parmi

les ténèbres qui l'obscurcissent; ce serait, en un mot, revendiquer les droits sacrés de l'histoire.

En effet, la révolution française n'a été considérée, jusqu'à ce jour, que sous un point de vue purement négatif, c'est à dire sous l'impression d'une pensée plus ou moins hostile. On a confondu dans ce sentiment tous les acteurs de ce grand drame, et des erreurs inévitables sont résultées naturellement de cette confusion. Ces erreurs se sont accréditées par le malheur des circonstances, et semblent sanctionnées aujourd'hui par une croyance constante. Comment revenir sur une telle possession d'état, surtout à la vue de cette longue trace de sang que le temps n'a point encore effacée de nos places publiques? Comment persuader à des hommes qui ont vécu, qui ont vieilli dans une opinion, que cette opinion est fausse, erronée? D'ailleurs, n'y a-t-il pas toujours de la présomption à s'insurger contre des idées reçues, contre des idées d'autant plus puissantes qu'elles sont plus anciennes, plus générales? Tel est l'empire de l'habitude que, fût-on même dans l'erreur, on a de la peine à la reconnaître et à s'en détacher; on se fait, en quelque sorte, un vain point d'honneur d'y persister, au contraire, et l'imagination s'épanouit voluptueusement dans cette atmosphère trompeuse.

Lorsqu'une erreur existe il faut la combattre : de même, à plus forte raison, lorsqu'elle est grave, doit-on la combattre hautement et au plus tôt, parce que, si on la laissait s'enraciner dans les esprits

sans protestation, elle passerait, à la longue, en force de chose jugée; elle usurperait le culte de la vérité dont elle aurait usurpé déjà la place, et elle finirait même infailliblement par y devenir inexpugnable.

Ainsi, par exemple, on est accoutumé, jusqu'à ce jour, à regarder l'ambition de certain prince comme l'un des plus funestes leviers de nos troubles civils, et à l'associer, en même temps, par une odieuse extension, au souvenir de toutes les violences qui ont ensanglanté cette époque si douloureuse.

A ce titre, ce prince a été honni par tous les ennemis de la révolution, sans qu'une seule voix ait osé s'élever en sa faveur, si ce n'est la voix illustre de madame de Staël (1) : tant on semble avoir redouté le contact seul de cette grande infortune!

Mais, est-ce à tort ou bien avec raison?

D'abord, il importe de remonter à la source des choses pour scruter les analogies historiques du sujet ; car si l'on parvenait à prouver qu'une rivalité constante a existé entre les deux branches de la maison de Bourbon ; que cette rivalité a été suscitée par les amis de la branche aînée, ou plutôt par les ennemis de l'une et de l'autre; qu'une puissance occulte a tenu toujours la branche cadette en état de suspicion permanente; que tous les princes de cette dernière branche ont été poursuivis continuellement,

(1) *Considérations sur la révolution française*, t. I, p. 309.

tantôt par des imputations atroces, tantôt par l'arme non moins acérée de la satire, même au sein des paisibles douceurs du foyer domestique : oh ! alors la conclusion serait bien facile à tirer; alors il serait bien facile à conclure que ce long frémissement de l'humanité, soulevé si bruyamment contre de la poussière royale, n'est que l'expression posthume d'une haine héréditaire !...

A dire vrai, l'histoire nous apprend que les branches cadettes, plus rapprochées du peuple, sont toujours plus populaires et subissent toujours, par conséquent, les méfiances injurieuses des branches régnantes.

Telle est la nature invariable des choses.

C'est aussi ce qui arriva dans la royale postérité de Louis XIII. Ce monarque eut deux fils de son mariage avec Anne d'Autriche : Louis XIV, son successeur, et Philippe de France, duc d'Orléans, chef de la branche royale de ce nom.

Louis XIV ! Philippe de France !

Voilà l'origine comparative des deux branches de la maison de Bourbon.

Voyons à présent quels furent leurs rapports domestiques :

Philippe de France, fils de France, Monsieur, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, etc., second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, naquit au château de Saint-Germain-en-Laye, le 21 septembre 1640.

Son éducation se ressentit des orages qui précé-

dèrent sa naissance et assiégèrent ses premières années. En effet, la politique du cardinal Mazarin, alarmée sur l'avenir par l'exemple du présent, sembla vouloir prévenir toute rivalité entre ce jeune prince et le Roi son frère, par le rapetissement systématique de l'un au profit de l'autre. Ainsi, tandis que l'on exerçait celui-ci à monter à cheval, à paraître en public, à donner des ordres, bref, à l'apprentissage du métier de roi, on n'inspirait à celui-là que le goût de la mollesse et des plaisirs par une sorte d'enfance perpétuelle. Anne d'Autriche se plaisait même à le présenter à la cour sous la forme d'Achille à Scyros, en attendant que, pareil au héros de la fable, il trahît cet étrange déguisement par son instinct militaire; car on cherchait, pour ainsi dire, à changer son sexe en changeant son moral, en affaiblissant son intelligence par des habitudes efféminées. « Le cardinal, voyant que le Roi avait moins de » vivacité que lui, craignit que ce jeune prince fût » plus instruit que le Roi, et, dans cette singulière » appréhension, il ordonna au précepteur de ne pas » faire étudier du tout le frère de Sa Majesté. — De » quoi vous avisez-vous, » lui dit-il, « M. de Lamo- » the-Levayer, de vouloir faire un habile homme du » frère du Roi? S'il devenait plus savant que le Roi, » il ne saurait plus ce que c'est que d'obéir aveuglé- » ment (1). » Eh! pourquoi le frère du Roi devait-il don-

(1) *Fragmens de lettres originales de madame Charlotte*

ner l'exemple d'une aveugle obéissance? parce que le frère du roi défunt s'était révolté plusieurs fois, parce que l'oncle et les cousins du roi régnant avaient ajouté à ce scandale celui d'une rébellion non moins éclatante. Il fallait donc surtout que cet enfant, qui avait eu le malheur de naître sur les marches du trône, en fût irrévocablement éloigné par son infériorité personnelle, et qu'en outre, l'anathème, dont on le frappait, se perpétuât dans toute sa descendance pour tranquilliser pleinement des susceptibilités ombrageuses. D'ailleurs, une fatalité mystérieuse ne s'appesantissait-elle pas, dans la famille de Louis XIV, sur tout ce qui n'était pas lui-même? On connaît, à ce sujet, la légende lamentable de cet autre infortuné qui eut le malheur de naître frère jumeau du même monarque, et dont une politique impitoyable crucifia l'existence entière sous un masque de fer et des verroux : comme si l'on eût craint qu'un rayon accusateur, perçant à travers les barreaux de la prison, vînt luire avec la vérité sur le front royal de cette grande victime.

Philippe de France épousa, le 31 mars 1661, Henriette d'Angleterre, fille de Charles I[er], roi d'Angleterre, et de Henriette de France (fille de Henri IV). Le mariage fut célébré au Palais-Royal, affecté alors à l'hospitalité de royales infortunes : triste et glorieux privilége que ce palais semble avoir conservé

*Elisabeth de Bavière, veuve de Monsieur frère unique de Louis XIV*, t. II, p. 95. Hambourg et Paris, 1788.

à travers toutes les vicissitudes des âges et des révolutions. Là vivaient dans le deuil la veuve et l'orpheline de Witehall (1). Là elles retrouvèrent dans leur propre sang, encore inépuisé par la hache révolutionnaire, une nouvelle et royale famille, qui vint consoler leur douleur et faire cesser leur exil en se fondant avec elles sous ce toit hospitalier. L'entrée du chef de la maison d'Orléans dans ce palais, crénelé aujourd'hui de tant de souvenirs, mérite sans doute une mention particulière. Ce palais fut bâti, en 1629, par le cardinal de Richelieu, dont il devint la résidence. Donné par lui à Louis XIII, en 1636, il fut ensuite habité par la régente Anne d'Autriche et par ses enfans, et changea de là le nom de Palais-Cardinal ou plutôt du cardinal pour celui de Palais-Royal, qui a prévalu définitivement. Après la Fronde, Louis XIV, l'ayant quitté pour le Louvre, y fut remplacé par la reine réfugiée d'Angleterre; et le palais de la régence, dédaigné par la présomptueuse adolescence de Louis XIV, ne fut plus que le Louvre de l'exil. Alors seulement s'y établit Monsieur, le jour même de son mariage; toutefois ce prince n'en reçut la propriété que postérieurement, en février 1692. Déjà Monsieur, l'année précédente, avait hérité, en sa qualité de frère du Roi, du titre purement honorifique de duc d'Orléans, vacant par le décès de son oncle Gaston, mort

(1) Charles I[er], roi d'Angleterre, fut exécuté devant son palais de Witehall, à Londres, le 30 janvier 1649.

sans enfans mâles ; mais, par une exception singulière, en héritant du titre, il n'avait pas hérité, selon l'usage, des biens du duché, qui avaient fait réversion à la couronne. Ce fut seulement un an après que l'on fit cesser cette anomalie, à l'occasion de son mariage, en lui conférant l'apanage d'Orléans, qui s'accrut insensiblement, surtout par le retour de l'opulente succession de mademoiselle de Montpensier. Certains écrivains ont argué de cette constitution dotale contre l'existence de la fatale rivalité de Louis XIV, rivalité trop bien démontrée, cependant, pour n'avoir pas été réelle. En vérité, cet argument ne peut prouver qu'une chose, qu'une profonde ignorance de la nature des apanages. Suivant l'édit du 7 décembre 1666, organique en la matière, « l'apanage des enfans puînés de la maison » de France a toujours été considéré comme repré- » sentant le partage de la monarchie qui a subsisté » pendant les deux premières races. Si les incon- » véniens de ce partage destructif de la souveraineté » par les jalousies et les rivalités des princes, par » l'affaiblissement des forces et de l'autorité, ont » persuadé, au commencement de la troisième race, » que la couronne, le plus éminent de tous les fiefs, » devrait être indivisible, ainsi que les fiefs que les » maximes du gouvernement féodal, alors en vi- » gueur, déféraient en entier à l'aîné des mâles, la » nature, qui ne parle pas moins au cœur des rois » qu'à leurs sujets, leur a inspiré de doter leurs » enfans puînés, et de leur procurer une subsistance

» proportionnée à la splendeur de leur origine, et » propre à les dédommager de la perte de la souve- » raineté dont ils étaient privés. Enfans de l'État, » ils ont pris, dans les fonds de l'État même, par » les mains des rois, les parts et les portions qui » leur ont été assignées. Le vœu de la nature a été » rempli, et le royaume a acquitté ses obligations. » La loi de l'apanage constituait le prince qui le pos- » sédait, vrai seigneur et propriétaire; lui trans- » mettait les titres d'honneur et de dignité, et tous » les droits et prérogatives attachés aux domaines » qui lui avaient été concédés. » On voit par là que les apanages, symbole du partage égal de la souveraineté, reposaient essentiellement sur le droit naturel des princes : on ne doit donc pas les rabaisser à de simples concessions, subordonnées au caprice humiliant de la faveur. Ils n'étaient pas un don de la couronne, mais un droit de la naissance, droit inhérent au sang, inséparable du sang, et consacré en politique par la longue prescription des siècles; en un mot, égaux à la couronne elle-même, ils n'en différaient que par le hasard de la primogéniture. Conséquemment, Louis XIV, en affectant le duché d'Orléans à l'apanage de son frère, ne fit que ce qu'il avait à faire, que ce qu'il ne pouvait pas même s'empêcher de faire, à l'exemple de ses prédécesseurs. En effet, ce duché avait été fondé en 1344, ou, pour parler plus juste, en 1336, avec la destination spéciale, exclusive de former l'apanage des premiers princes du sang royal, sans doute comme un

vieux lambeau du royaume d'Orléans sous les Mérovingiens. On avait toujours observé religieusement cette destination spéciale, exclusive; car le duché d'Orléans n'avait jamais été possédé jusqu'alors, sans aucune exception, que par des fils, petits-fils ou frères de rois (1). De grâce, Louis XIV pouvait-il rompre la chaîne de cette royale hérédité? N'avait-il pas la main forcée par cette unanimité si imposante? Or, il n'y avait en France qu'un fils, ou petit-fils, ou frère de roi: c'était son propre frère, puisque lui-même n'avait pas encore de fils; donc ce frère était le seul en France qui pût être duc d'Orléans; donc Louis XIV ne pouvait pas faire autrement, à moins de convier toute sa cour au spectacle des angoisses de son âme, et de ces méfiances calomnieuses qu'il avait sucées avec le lait d'une panthère.

Eh! ne mit-il pas, d'ailleurs, tout le mauvais vouloir possible dans cette affaire? Quelle inconséquence! il donne le titre et garde l'apanage. Mais cela ne s'est jamais vu: le titre et l'apanage ont toujours été indivisibles. Puis, un an après, un mariage politique se présentant pour son frère (avec la sœur

(1) Tableau des ducs d'Orléans antérieurs à ceux de la branche actuelle d'Orléans:

1er. Philippe de Valois, fils de Philippe de Valois roi de France, et frère du roi Jean.

2e. Louis de Valois, fils de Charles V roi de France.

3e. Charles d'Orléans, fils du précédent et petit-fils de Charles V.

de Charles II, restauré naguère sur le trône d'Angleterre), il donne enfin l'apanage pour en favoriser la conclusion, sans doute parce qu'il y trouve l'intérêt de son gouvernement. Mais il n'a pas tout donné : il garde encore quelque chose. Jusqu'alors les ducs d'Orléans avaient été qualifiés d'Altesses Royales, comme fils ou frères de rois; ce qui résulte, au surplus, des archives contemporaines : eh bien! le nouveau duc de ce nom, fils et frère de rois aussi bien qu'eux, descend pourtant à la qualité d'Altesse Sérénissime, quoique fils de Louis XIII et petit-fils de Henri IV. Qu'importe? Le Roi le veut ainsi. Eh pourquoi le Roi le veut-il ainsi? Parce qu'il ne voit dans ses parens que des inférieurs, pour ne pas dire des ennemis; parce que, préoccupé des royales dissensions du toit paternel et de sa propre minorité, il ne voit en eux que les instrumens éventuels d'une ruine prochaine ou éloignée; parce que, tourmenté de cette vision, il craint de leur rappeler leur royale origine, tout en les décorant d'une qualification brillante, pour flatter son propre orgueil par leur élévation au dessus des autres gen-

4e. Louis d'Orléans, fils du précédent, arrière petit-fils de Charles V, (Louis XII).
5e. Henri, fils de François Ier roi de France, (Henri II).
6e. Charles d'Orléans, fils de François Ier.
7e. Louis, fils de Henri II roi de France.
8e. Charles Maximilien, fils de Henri II, (Charles IX).
9e. Édouard Alexandre, fils de Henri II, (Henri III).
10e. Gaston J.-B., fils de Henri IV.

tilshommes. Aussi cette mesquine appellation s'est-elle perpétuée dans la branche cadette, en même temps que les préjugés analogues dans la branche aînée, jusqu'en 1824, époque d'une tardive réparation.

Le mariage de Monsieur et de Henriette d'Angleterre ne fut point heureux. L'inconduite du Prince, suite naturelle de sa mauvaise éducation, aboutit à une mésintelligence conjugale, assez grave, qui rejaillit sur la Princesse elle-même. N'alla-t-on pas jusqu'à présenter, sous la forme d'une cohabitation incestueuse, la haute estime que professa Louis XIV pour cette princesse, et que celle-ci justifia si bien par une heureuse négociation auprès de Charles II ? Elle mourut subitement du choléra au château de Saint-Cloud, le 30 juin 1670 : ce qui fit soupçonner à tort l'existence d'un crime. Les ennemis du Prince, qui avaient une si grande analogie avec les amis du Roi, ne manquèrent pas d'accréditer ces étranges soupçons, qu'ils eurent même la cruauté de rapprocher de la discorde notoire des époux. On voulait du scandale : on n'en manqua pas. L'ambassadeur d'Angleterre se plaignit officiellement au nom de Charles II. Le Roi lui-même intervint fastueusement en personne; une enquête fut ordonnée, une autopsie pratiquée, nulle trace de poison trouvée. Les courtisans persistèrent néanmoins à crier que Madame était morte par le poison, et à chuchoter entre eux que Monsieur l'avait fait empoisonner pour convoler en secondes noces. On peut concevoir cet acharnement de la malveillance :

on conçoit moins l'intervention personnelle de Louis XIV en cette affaire, surtout en présence des bruits si cruellement injurieux que l'on semait sur son frère. Sa place n'était pas auprès du cadavre, mais auprès de son frère jusqu'à ce que la justice eût rompu entre eux les liens de la nature. Ne pas s'y rendre en un moment si douloureux, c'était rompre lui-même ces liens aux yeux du public : c'était un véritable fratricide. Mais la vérité n'a pas moins triomphé en définitive. Les vents ont balayé, depuis long-temps, les déjections de la haine : il n'est resté de cette duchesse d'Orléans que le souvenir de ses infortunes et le monument que lui a élevé dans le sanctuaire la voix immortelle de Bossuet.

Voilà donc le premier duc d'Orléans accusé d'empoisonnement !..... Sur qui? Sur sa propre épouse. Par qui ? Par les serviteurs de celui qu'il appelait du doux nom de frère. Voilà donc le premier anneau de cette longue chaîne d'accusations qui vont poursuivre sa lignée, de cette chaîne électrique dont nous ferons sentir la secousse, d'année en année, jusqu'à la révolution !

Malgré tout, Louis XIV utilisa le veuvage de son frère au profit de sa politique sur l'Allemagne, en lui faisant épouser, le 16 novembre 1671, Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille du prince palatin Charles-Louis, et connue de là sous le nom de princesse palatine. Née protestante, elle abjura la religion réformée pour entrer dans la famille des rois très chrétiens. Charlotte de Bavière ne fut point une

femme vulgaire : douée d'une haute raison et de l'instinct de soi-même, elle sut conserver une sorte de dignité personnelle au milieu de la prostration générale, en face des envahissemens du despotisme. Aussi est-ce dans le sein de cette femme éminente que les princes d'Orléans semblent avoir puisé cette indépendance philosophique, cette manière d'être, de penser, de parler et d'agir hautement à leur guise, qui les a caractérisés si particulièrement à toutes les époques.

Ainsi les anciens nous représentent la mère des Gracques comme une femme grandiose (1).

Cette princesse apporta de bons exemples dans sa famille adoptive, et n'y trouva point le bonheur, excepté, du moins, parmi ses enfans. Excellente mère, excellente épouse, elle devint un modèle de tendresse maternelle et de résignation conjugale. Ennemie du faste et de la parure, elle brilla par la simplicité de son existence : et pourtant, chose singulière ! elle a donné son nom à une fourrure qu'elle avait mise à la mode (sans doute involontairement), fourrure que l'on appela dès lors et que l'on appelle encore palatine : ce qui a popularisé son souvenir sous la forme de l'élégance et de la majesté. C'est elle qui administra en réalité l'apanage d'Orléans, et le préserva de toute atteinte par sa bonne administration. C'est encore elle qui, plus tard, ajouta, de ses économies, le beau domaine du Raincy à son

(1) *Mater Gracchorum grande supercilium* (OVIDE).

douaire de Montargis; le Raincy que revendit un caprice du Régent et que racheta, en 1767, la piété filiale de Louis-Philippe; le Raincy, refuge de sa vieillesse contre les royales antipathies de madame de Maintenon; le Raincy qui semble attendre, depuis si long-temps, d'une main réparatrice, l'auguste image de la vertueuse châtelaine.

Monsieur avait des goûts opposés, bien opposés même, et ne connaissait pas, en outre, l'art des convenances, le plus difficile de tous les arts. On ne les blesse pas impunément: pas plus les princes que les autres hommes. Aussi avait-il eu le malheur de se lier, dans sa jeunesse, avec le chevalier de Lorraine qui forma autour de lui une petite cour sensuelle, et développa ainsi les vices de son éducation de la manière la plus fâcheuse. C'était, d'ailleurs, l'âge d'or de la débauche; le temps où Louis XIV mêlait le sang des rois à celui de ses maîtresses dans des êtres hétéroclites, véritables métis royaux qui furent plus orgueilleux, plus exigeans mille fois que s'ils eussent été légitimes. On concevra donc aisément que le frère d'un tel roi dut se ressentir d'une telle fraternité, en même temps que de la combinaison infâme de son enfance. Monsieur sortit enfin de cette voie si pernicieuse pour entrer dans celle des armes; en 1667 et 1668 il accompagna le Roi aux conquêtes de la Flandre et de la Franche-Comté. Chargé d'un commandement à l'armée des Pays-Bas en 1672, il s'empara d'Orsoy, de Zutphen, de plusieurs autres places. Il prit une part glorieuse au

siége de Maëstricht en 1673, de Besançon et de Dôle en 1674, de Limbourg et de Condé en 1675, surtout de Bouchain en 1676. Ces campagnes révélèrent en lui une nature nouvelle, inattendue. Échappé de l'oasis des plaisirs, il justifia sa royale origine par son courage sur les champs de bataille, et les soldats caractérisèrent parfaitement ces deux natures si diverses en disant *qu'il craignait plus que le soleil le hâlât, qu'il ne craignait la poudre et les coups de mousquet* (1). La victoire de Cassel, qu'il remporta sur le prince d'Orange le 11 avril 1677, mit le sceau à son illustration militaire. En effet, selon les mémoires du temps, il chargea lui-même à la tête de l'infanterie et décida par sa bravoure le succès de cette brillante affaire. Il eut un cheval tué sous lui et ne reçut que des contusions par le plus heureux des hasards, tandis que plusieurs officiers de son état-major tombèrent à ses côtés. Son retour à Paris fut un véritable triomphe ; le Prince descendit au Palais-Royal, au milieu des acclamations et des félicitations universelles. Des réjouissances publiques eurent lieu pendant plusieurs jours ; on porta solennellement à Notre-Dame soixante drapeaux pris sur l'ennemi, et le peuple salua le sang des rois dans ces glorieux trophées qui tapissèrent la voûte de l'antique basilique.

Mais les serpens de l'envie s'étaient attachés au

(1) *Fragmens de lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans*, tome II, page 98.

char du triomphateur. « Après la bataille de Cassel, » le Roi fit à son aise le siége de la ville et de la ci- » tadelle de Cambrai, et s'en retourna glorieusement » à Versailles, *non sans mal au cœur de ce que Mon- » sieur avait pardessus lui une bataille gagnée. On » remarqua qu'après la prise de Cambrai, étant venu » voir Saint-Omer et Monsieur qui y était, il fut » fort peu question de cette bataille dans leur con- » versation; qu'il n'eut pas la curiosité d'aller voir » le lieu du combat, et qu'il ne fut pas trop content » de ce que les peuples sur son chemin criaient : » Vivent le Roi et Monsieur qui a gagné la ba- » taille* (1)*!* »

Or c'était justement ce que le Roi ne voulait pas, car il ne voulait pas que son frère eût gagné la bataille. Au reste, on connaissait si bien la pensée du grand Roi que jamais on ne parlait devant lui de son frère, dont le nom sonnait si mal à ses oreilles, et ne sonna guère mieux à celles de ses successeurs, comme nous tâcherons de le démontrer. Voulait-on être invité aux fêtes de la cour à Versailles, à Marly, à Fontainebleau? il fallait bien se garder de parler de Monsieur, et surtout d'évoquer l'immortel et malencontreux souvenir de Cassel. Aussi, voyez quel profond silence ont gardé sur l'un les écrivains accoutumés le plus à flatter l'autre, Boileau par exemple. Quoi! Boileau, qui a épuisé pour Louis XIV toutes

(1) *Mémoires du marquis de Lafare*, page 211. Amsterdam 1755.

les formes de l'adulation, a oublié de le féliciter sur la victoire, sur la grande victoire de son frère! Quoi! Boileau, qui a cherché à poétiser tant de gentillâtres obscurs, n'a pas même mentionné le frère du Roi!... Il semble même avoir reculé devant le nom seul d'Orléans, au sujet des vieux poètes français, en omettant le souvenir si glorieusement national du prince Charles d'Orléans, que Vély considère, avec raison, comme *le précurseur de Villon et comme lui étant supérieur à plusieurs égards*. Eh! mon Dieu! ce sont là de ces petites choses de famille que l'on ne connaît pas en général, et qui seraient fort instructives si on les connaissait.

Ainsi Louis XIV nourrissait un sentiment secret de jalousie contre son frère, puisqu'il imposait de telles exigences à sa cour. Il pouvait bien chercher à colorer ce sentiment de certaines formes aux yeux du public, mais il était bien loin de vouloir faire de ce prince un personnage politique ou militaire. Les mémoires du temps ne laissent aucun doute à ce sujet. « Daniel de Cosnac, évêque de Valence, » aumônier de Philippe de France, dit positivement » l'abbé de Choisy, mit en tête à Monsieur qu'il de- » vait avoir part au conseil, et demander au Roi » l'honneur et la liberté d'y entrer. *Monsieur le fit » et fut refusé* (1). » Monsieur, ne pouvant obtenir l'entrée au conseil du Roi, demanda le gouverne-

(1) *Mémoires de l'abbé de Choisy* (collection Michaud-Poujoulat, tome VI, page 632, Paris, 1839).

ment de Languedoc, vacant par la mort du prince de Conti. « L'évêque de Valence, chargé par lui de » porter une lettre au Roi pour exprimer ce vœu, » adressa ces paroles au monarque : Il n'y a per- » sonne, Sire, qui puisse ni doive entrer dans le » sacré détail de ce qui se passe entre vous deux; » mais enfin, Monsieur est votre frère; il vous de- » mande avec empressement le gouvernement de » Languedoc, et Votre Majesté s'est aperçue qu'il » n'est pas content. — Monsieur, dit le Roi, je vous » ferai donner la réponse que je vais faire à mon » frère dans une demi-heure. Dites-lui que les » princes du sang ne sont jamais bien en France » ailleurs qu'à la cour; et qu'à l'égard du gouver- » nement de Languedoc, je le prie de se souvenir » que nous sommes convenus, lui et moi, *qu'il n'au- » rait jamais de gouvernement.* » « En achevant ce » mot, ajoute l'abbé de Choisy, le Roi ouvrit lui- » même la porte de son cabinet, et congédia M. de » Valence (1) : » ce qui semblerait signifier que Louis XIV mit à la porte l'aumônier de son frère.

Ce prélat, qui paraît avoir été doué d'une perspicacité profonde, rapporta fidèlement cet entretien à Monsieur, et ne lui laissa point ignorer qu'il était persuadé que Monsieur *obtiendrait plutôt une lettre de cachet qu'un gouvernement.* Plus tard, « l'impru- » dence de ce discours relatif à ce qui s'était passé » du temps que Monsieur demanda le gouvernement

(1) *Mémoires de l'abbé de Choisy* (collection Michaud-Poujoulat, tome VI, page 630).

» de Languedoc, fit que Monsieur le redit au Roi, » qui sut très mauvais gré à M. de Valence de cette » étrange imprudence, dans laquelle le *secret du* » *Roi*, c'est à dire ce qu'il avait dit uniquement à » M. de Valence, se trouvait révélé; de sorte que » M. de Valence fut exilé (1). » A la vérité, cet exil ne fut pas de longue durée; mais le courageux prélat ne tomba pas moins dans une disgrâce complète du Roi : ce qui ne lui ravit pas pourtant la confiance de Philippe de France, puisqu'il accompagna ce prince à l'armée. Lors de la fameuse campagne de Flandre (en 1667), « le Roi fut averti de bonne » heure que Monsieur était à la tranchée, et envoya » un de ses aides-de-camp savoir de ses nouvelles. » Tous ceux qui revenaient d'où Monsieur était par- » laient de sa valeur avec éloge. Le Roi, rentrant » de la promenade, envoya dire à Monsieur qu'il l'at- » tendait pour déjeûner. A cela, Monsieur répondit » respectueusement qu'il le suppliait de ne pas l'at- » tendre; qu'il avait fait commencer un travail qu'il » serait bien aise de voir achever, et qu'il avait fait » porter un morceau pour manger à la tranchée. En » effet, sur les quatre heures du soir, Monsieur re- » vint et rendit compte au Roi de l'état de la tran- » chée, de ce qui s'y était passé depuis le matin, » et finit par dire que, puisqu'il n'était pas assez » heureux pour pouvoir le servir de ses conseils, il

(1) *Mémoires de l'abbé de Choisy* (collection Michaud-Poujoulat, tome VI, page 635 ).

» était résolu de se rendre digne de le servir de sa » personne et de son bras. Le Roi, sans paraître » ému, lui répliqua avec un ton assez ironique : — » Diable ! mon frère, je vous conseille de vous faire » sac-à-terre (1). Oh ! bien, allez vous reposer, car » vous en avez grand besoin. — L'évêque de Valence, » qui entendit ce discours, n'en fut pas moins frappé » que Monsieur, qui continua, depuis, son premier » train de vie, c'est à dire de suivre et de voir le » Roi sans se mêler de rien (2). »

Postérieurement, « le Roi, se trouvant avec Mon- » sieur à Saint-Germain, et se souvenant du jour » que Monsieur s'était tant tourmenté à la tranchée, » lui demanda qui lui avait donné ce beau conseil. » Monsieur eut la faiblesse de lui dire que c'était » l'évêque de Valence. — Mon frère, lui dit le Roi, » *son conseil n'était pas trop obligeant pour moi,* » *mais il ne vous conseillait pas mal pour vous* (3). »

Ce fut bien pis après la victoire immortelle de Cassel, qui fixa les regards de l'Europe entière sur le frère du grand Roi. Le vainqueur expia la gloire de cette journée par la perte de sa carrière, puisqu'*il n'y eut que l'extérieur d'observé*, dit Saint-Simon, *et que, dès ce moment, la résolution fut prise et, depuis, tenue de ne jamais donner d'ar-*

(1) Allusion aux sacs-à-terre employés dans les travaux du génie pour l'attaque des places fortes.

(2) *Mémoires de l'abbé de Choisy*, tome VI, page 633.

(3) *Mémoires de l'abbé de Choisy*, tome VI, page 634.

*mée à commander à Monsieur*. Le marquis de Lafare n'est pas moins explicite : « Comme il fut prédit dès » lors par des gens sensés, dit-il, Monsieur ne s'est » retrouvé de sa vie à la tête d'une armée ; cepen- » dant il était naturellement intrépide (1). » En effet, quelques années après, la guerre s'étant rallumée par la ligue universelle contre la France, Monsieur ne fut point appelé à combattre pour la patrie. En vain réclama-t-il contre cet oubli ; en vain sollicita-t-il un commandement dans l'armée d'invasion. Rien ne put fléchir l'inflexible volonté qui le clouait dans l'ombre au passé, la politique perfide qui l'avait étreint dès le berceau, et l'avait suivi jusque dans la tranchée. La seule chose qu'il put obtenir fut une mission insignifiante en Bretagne : « On ne sait » *pourquoi ni comment*, dit encore le marquis de » Lafare, le Roi, résolu de pénétrer dans les pays » ennemis, laissa Monsieur avec sept ou huit mille » hommes pour garder les côtes qui étaient mena- » cées par les Anglais (2). » Enfin, l'émule des Turenne, des Luxembourg, des Vauban, exilé des champs de bataille, fut rejeté dans une brillante et perpétuelle oisiveté. Il retomba insensiblement dans les mauvais penchans de sa jeunesse, et mourut, le 9 juin 1701, d'une attaque d'apoplexie, au château de Saint-Cloud qu'il avait acquis et rebâti à grands frais.

(1) *Mémoires du marquis de Lafare*, page 318.
(2) *Mémoires du marquis de Lafare*, page 320.

## CHAPITRE II.

**Philippe d'Orléans (le Régent).—Son mariage.—Ses campagnes en Flandre, en Piémont, en Espagne. — Son démêlé avec la princesse Des Ursins. — Son rappel en France. — Son goût pour les sciences. — Affaire des prétendus empoisonnemens.— Opinion, sur le Prince, de Maréchal, premier médecin du Roi. — Testament de Louis XIV. — Régence. — Law. — Conspiration de Cellamare. — Caractère général de ce prince.**

Philippe d'Orléans, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, chevalier des ordres du Roi, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, etc., naquit au château de Saint-Cloud, le 2 août 1674, du mariage de Monsieur et de Charlotte de Bavière.

Digne fils de Monsieur, Philippe d'Orléans était né avec des goûts militaires : aussi débuta-t-il dans la carrière des armes, en 1691, au siége de Mons et au combat de Leuze, où il se distingua sous les yeux mêmes du Roi. On croit que Louis XIV, l'y ayant remarqué dès lors, fonda sur lui l'espérance d'une prochaine alliance de famille ; car ce monarque avait introduit ses enfans naturels dans sa propre famille en les légitimant. C'était une pensée profonde en Louis XIV de rattacher au sang des rois, par une royale union, ces tristes émanations de lui-même. C'était, d'ailleurs, le seul moyen de les légitimer en

réalité, puisque sa position conjugale les reléguait dans la classe avilisante des enfans adultérins. La duchesse d'Orléans, *princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur et à la vertu, au rang, à la grandeur,* suivant le témoignage du duc de Saint-Simon, *et inexorable sur les bienséances*, était loin de consentir à de telles exigences, bien que la maison de Condé en eût subi déjà deux de ce genre. Son fils n'épousa pas moins, le 18 février 1692, Françoise-Marie de Bourbon, fille légitimée de madame de Montespan, et l'investiture apanagère du Palais-Royal donné au père devint la corbeille de mariage de la royale fiancée.

Le Prince, qui portait alors le titre de duc de Chartres, selon l'usage des puînés de sa maison, repartit, après ses noces, pour l'armée de Flandre aux ordres du maréchal de Luxembourg. Il prit part à toutes les opérations de la campagne, surtout au siége de Namur (30 juin 1692), au combat de Steinkerque (3 août 1692) où il fut blessé (1), et à la ba-

(1) « M. le duc de Chartres fut blessé dans cette occasion, et » après s'être fait panser légèrement, revint au combat; ce qui » lui fit beaucoup d'honneur, aussi bien qu'au marquis d'Arcy, » son gouverneur, qui demanda avec *opiniâtreté* au duc de » Luxembourg que ce prince vînt à cette action, quoiqu'il com- » mandât la réserve qui ne s'y trouva pas. » (*Mémoires du marquis de Lafare*, page 316.)

Pourquoi le marquis d'Arcy demanda-t-il avec *opiniâtreté*? pourquoi *s'opiniâtra-t-il* (*opiniâtreté!* ce mot est éminemment significatif) à demander? Évidemment parce que le duc de Luxembourg ne voulait pas. Pourquoi celui-ci ne voulait-il pas?

taille de Neerwinden où il commanda la maison du Roi (27 juillet 1693). Dans cette bataille « il anima » tout par sa présence et par son exemple, et de- » meura cinq fois seul au milieu des ennemis. Le » sieur Duroché, l'un de ses escuyers, l'empescha » d'être pris, et tua deux hommes auprès de luy, » qui avoient tiré chacun un coup de pistolet sur » ce prince, qui en receut quatre dans ses habits et » dans ses armes ; un de ses gentilshommes fust tué » auprès de luy. M. le marquis d'Arcy (son ancien » gouverneur), qui avoit perdu le duc de Chartres » dans la mêlée, receut, plus tard et à ses côtés, » quatre coups dans ses habits, et le Prince eut un » cheval tué sous luy (1). » A son retour à Versail- les, il ne trouva, parmi les courtisans, que le silence du respect, au lieu des acclamations qui avaient re- tenti partout sur son passage ; Louis XIV l'accueillit avec la froide splendeur de l'étiquette, et ne lui permit pas plus qu'à son père de faire la campa- gne si fameuse de 1694 : car la pensée, qui fermait au père la carrière des armes, redoutait surtout une filiation héroïque en opposition à la branche ré- gnante. C'est pourquoi l'on cherchait à rehausser celle-ci au préjudice de celle-là, en confiant des commandemens au dauphin et au duc de Bourgogne, dont l'incapacité notoire finit par compromettre le

Lafare ne le dit pas, mais cela se devine, surtout quand on songe que le duc de Luxembourg était honoré de l'amitié parti- culière de Louis XIV.

(1) *Relation de la bataille de Neerwinden*, par Devizé, 1693.

sort du royaume. Aussi Louis XIV ne consentit, en 1706, à placer le Prince à la tête de l'armée de Piémont que parce que l'on avait besoin, dans les circonstances, du prestige de sa naissance, de son courage et de ses talens, mais non sans lui adjoindre le maréchal de Marsin avec de pleins pouvoirs secrets : *car le Roi n'était pas disposé à lui donner les moyens d'ajouter à la gloire qu'il s'était acquise* (1). L'attitude équivoque du maréchal auprès du Prince produisit entr'eux une fâcheuse mésintelligence. En effet, les Français assiégeaient Turin : le prince Eugène accourait au secours de cette ville avec l'armée impériale. Le duc d'Orléans voulut marcher à la rencontre des Impériaux, vu sa supériorité numérique et celle de sa cavalerie, vu surtout l'impossibilité de défendre la trop grande étendue des lignes : le maréchal voulut le contraire et fit prévaloir cet avis en exhibant à l'improviste, au sein du conseil, les pleins pouvoirs secrets du Roi. A cette vue, la stupéfaction fut grande dans le conseil : jamais pareille aventure n'était arrivée; jamais général en chef n'avait été humilié ainsi à la tête de son armée, en face de l'ennemi. Alors le duc d'Orléans dut résigner le commandement à l'aspect d'un procédé si insolite, qui n'était, en tout cas, que l'expression variée des méfiances héréditaires, infligées à sa famille par une politique méticuleuse. Redevenu simple officier de cavalerie après avoir pourvu à sa di-

(1) *Biographie universelle*, tome XXXII, page 108.

gnité personnelle, il se jeta, de désespoir, dans la mêlée avec sa bravoure ordinaire : comme s'il eût été impatient d'assouvir, par son sang, la fatalité qui semblait s'attacher à ses pas. Bientôt, blessé grièvement de deux coups de feu, il fut emporté du champ de bataille. Le maréchal ayant été tué, les généraux vinrent le prier de reprendre le commandement : il le reprit, mais trop tard, car les Français étaient en pleine déroute. Blessé de nouveau, tout ce qu'il put faire fut de protéger, de son sang-froid, la retraite de l'armée, qui évacua le Piémont et fit des pertes immenses dans tous les genres.

Cependant le drame des Alpes se renouait au delà des Pyrénées : c'était toujours la vieille rivalité des maisons d'Autriche et de Bourbon. Celle-ci venait de monter sur le trône d'Espagne, en vertu du testament de Charles II, dans la personne de Philippe V, petit-fils de Louis XIV; celle-là contestait, par les armes, la validité du testament qui l'avait dépossédée. La France avait pris naturellement la défense de Philippe V, et lui avait envoyé une armée sous les ordres du maréchal de Berwick : mais, après plusieurs années de succès et de revers, le nouvel établissement s'écroulait, lorsque le duc d'Orléans, impatient d'effacer le souvenir du désastre de Turin, obtint, du malheur des circonstances, en 1707, l'honneur d'aller relever, en Espagne, le drapeau de la France. Son arrivée sur le sol hispanique fut signalée par des conquêtes importantes : il soumit les royaumes de Valence, d'Aragon, de la Catalo-

gne, et, en particulier, Lérida qui passait pour imprenable depuis que le grand Condé avait échoué devant cette place. La campagne de l'année suivante ne fut pas moins brillante : la prise de Tortose couronna dignement cette période merveilleuse. La gloire que venait d'acquérir le libérateur de l'Espagne ne tarda pas à réveiller les susceptibilités dynastiques. Madame de Maintenon, qui les avait épousées dans la couche royale, les avait transmises à la princesse Des Ursins à Madrid : cette dernière dame y avait été envoyée pour servir simplement de mère à des enfans couronnés, et devint, par la force des choses, la Minerve de leur royaume. Ainsi, madame Des Ursins, prévenue contre le duc, l'enlaça d'une police mystérieuse, de manière à contrôler tous ses mouvemens. Le Prince était trop accoutumé aux miasmes de l'envie pour être blessé de ces exhalaisons impures, qui ne s'élevaient pas, d'ailleurs, jusqu'à son épée. Seulement, se trouvant un jour à table à un repas d'officiers, il qualifia d'un mot énergique la conduite, à son égard, de mesdames de Maintenon et Des Ursins. Ce mot parvint promptement à madame Des Ursins, et vola même, de bouche en bouche, jusqu'à Versailles. Dès lors la répugnance bien connue, que toutes deux avaient pour lui, se convertit en une haine irréconciliable ; car on sait que les dévots, et surtout les dévotes, ne pardonnent jamais. Bientôt le bruit se répandit de la découverte d'une conspiration qui aurait eu pour but de placer le duc d'Orléans sur le trône de son cousin. Ce bruit,

qui n'avait aucun fondement, comme la suite le prouva si bien, comme le reconnut en outre une lettre de Philippe V à Louis XIV, fut présenté par la malveillance, à ces deux princes, sous la forme de la plus odieuse conjuration. Le Dauphin, père du jeune roi, demanda la mise en jugement du duc d'Orléans; Louis XIV y consentit, chose importante, chose essentielle à constater; mais un incident, élevé par le chancelier Pontchartrain, l'embarras de fixer la nationalité des poursuites, fit révoquer cette étrange décision. On se rabattit sur un terme moyen; le vainqueur de Tortose et de Lérida fut rappelé en France, voué, comme son père, à une inactivité perpétuelle, exilé dans ses terres, et autorisé, quelques mois après seulement, à venir habiter le Palais-Royal.

Philippe d'Orléans annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions, et fit de rapides progrès dans tous les genres. Ami des arts, des lettres et des sciences, il les accueillit dans son palais, non pas, comme Louis XIV, avec cette morgue vulgaire qui se borne à les protéger, mais avec l'intelligente affabilité d'un prince capable de les cultiver lui-même, et dispensé par sa supériorité personnelle de se prévaloir de celle de sa naissance. On lui dut la musique de quelques opéras de Lafare; les belles fresques, effacées en 1793, sur les murs du château de Meudon; un grand nombre de gravures, parmi lesquelles on distingua les estampes qu'il exécuta pour la célèbre pastorale de Longus (*Daphnis et Chloé*).

L'architecte Oppenort, directeur-général de ses bâtimens, lui apprit la géométrie; Homberg, médecin allemand, lui enseigna la chimie, qui paraît même avoir fixé singulièrement l'activité prodigieuse de son esprit. La chimie n'était alors qu'une branche de la philosophie hermétique, plus connue sous le nom générique d'alchimie. Eh! qu'était celle-ci? une science imaginaire qui avait pour objet d'obtenir, par la fusion des métaux, un produit fantastique, appelé le grand œuvre ou pierre philosophale, capable de prolonger indéfiniment la vie de l'homme en guérissant toutes les maladies. Une telle perspective dut séduire beaucoup de bons esprits par l'appât du merveilleux, surtout dans un temps où l'économie des lois de la nature n'avait pas encore été mise à la portée de tout le monde. Aussi, dans la profonde ignorance de ces lois, le peuple, voyant des hommes saluer avec toute la chaleur de la conviction la perpétuité prochaine de la vie humaine, et ne pouvant s'expliquer raisonnablement un phénomène si extraordinaire, ne put pas s'empêcher de voir en eux des êtres surhumains, des êtres exceptionnels, disposant arbitrairement de toute la puissance de la nature qu'ils semblaient avoir usurpée. Ces idées, élaborées par les alchimistes du moyen-âge, n'étaient point nouvelles. Nées de la passion du merveilleux, passion propre à l'homme et aussi vieille que le globe, elles avaient déjà peuplé l'imagination de fantômes, c'est à dire de magiciens, de sorciers, d'enchanteurs, long-temps auparavant,

sans remonter jusqu'à l'olympe des anciens et aux fées, bien plus anciennes encore, des Celtes. Telle est sans doute l'origine des maléfices. Voilà pourquoi l'ignorance et une crédulité stupide attribuèrent si souvent à de simples mortels une action facultative sur les élémens, par exemple celle de lancer la foudre, la grêle, les inondations, les sécheresses, les maladies contagieuses, les morts subites, etc. On brûla des malheureux comme sorciers, on en lapida d'autres pour la même supposition; et lorsqu'ils échappèrent au supplice par les progrès de la civilisation, ils n'échappèrent point néanmoins aux traits de la calomnie, voire même quelquefois à l'exécration publique. Pourquoi? parce qu'ils ne furent, en définitive et en réalité, que supérieurs à la multitude. Or, c'est là précisément ce qui arriva au duc d'Orléans aussi bien qu'à tant d'autres. Homme de progrès en tout genre, il était descendu dans ce Capharnaum infernal et ne put en sortir que souillé de l'atmosphère du lieu, du moins aux regards du vulgaire. Ses ennemis saisirent cette occasion de flatter les préventions domestiques d'une vieillesse royale, aigrie et découronnée par les revers. Des libelles infâmes infiltrèrent la calomnie dans les esprits : jamais on n'accumula tant d'horreur sur une seule tête, si ce n'est dans sa propre famille, par une sorte de filiation de la fatalité.... On ne l'arma point du fer hideux des assassins, mais de la coupe plus hideuse des empoisonneurs. Contre qui? contre son épouse

(triste souvenir de son père). Contre qui de plus? contre son gendre. Contre qui encore? contre Louis XIV son oncle, Philippe V son cousin, et, en particulier, contre quatre autres générations royales de son sang : comme si, marchant au trône à travers tous ces cercueils, il eût reculé à l'aspect d'un berceau...., et même comme s'il n'eût pas reculé à l'aspect de ce berceau... Le Prince, accablé d'une supposition si abominable, alla se jeter aux pieds du Roi son oncle, et implora vainement des juges pour soumettre sa conduite à l'examen le plus minutieux. Homberg fut mis à la Bastille. Alors le duc d'Orléans, aussi généreux que malheureux, courut s'y présenter pour partager l'injuste captivité de son ami, mais il en fut repoussé par des ordres supérieurs; car on tenait sans doute à perpétuer contre lui le vague d'imputations atroces, puisqu'on lui refusait les moyens de se justifier. D'autres pensent que Louis XIV voulait accepter cette proposition, mais qu'il en fut détourné par les sages conseils de Maréchal, premier chirurgien du Roi, l'un des plus illustres savans de l'époque. Maréchal aurait eu le courage de faire entendre au vieux Roi que les princes pouvaient mourir subitement comme les autres hommes; que l'histoire citait un trop grand nombre de personnages prétendus empoisonnés pour qu'ils l'eussent été réellement; que le Dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Bretagne étaient morts naturellement, bien que leurs morts fussent

singulièrement rapprochées entr'elles (1); qu'en tout cas le duc d'Orléans était incapable d'un crime, etc.

On rapporte à ce sujet le trait suivant : plus tard, pendant la régence, le Prince lisait un jour avec son flegme ordinaire, l'un de ces pamphlets infâmes qui furent publiés contre lui en si grande quantité. Rien ne l'émouvait, pas même l'imputation d'inceste avec sa propre fille ; mais lorsqu'il fut arrivé à l'affaire des empoisonnemens, le livre tomba de ses mains et des larmes abondantes coulèrent de ses yeux : on eût dit qu'il se crût en présence de la postérité. » Il paraît » que l'auteur de ce libelle fut moins poussé par » une animosité personnelle que par un zèle indis» cret pour d'autres personnages qui conspiraient » contre l'autorité du Régent (2) ; » allusion évidente à l'attitude si constamment hostile des princes légitimés, fils de Louis XIV et de madame de Montespan.

On rapporte le fait suivant sur la nature des relations du Prince et de Maréchal : « Le duc d'Orléans » avait eu une maladie pendant laquelle Maréchal » l'avait vu assidument. Ils eurent ensemble plu» sieurs conversations sur des matières de sciences. » Maréchal, frappé de l'étendue d'esprit et de la

(1) Voltaire donne de ces morts l'explication la plus naturelle et la plus vraie, dans son *Siècle de Louis XIV* : c'est que ces princes moururent d'une épidémie, d'une sorte de rougeole pourprée qui fit les plus grands ravages à Paris, et sévit même sur une grande partie de la population.

(2) *Biographie universelle*, tome XXIII[e], page 154.

» quantité de connaissances de ce prince, en parla » au Roi. — Sire, lui dit-il, si M. le duc d'Orléans » était un simple particulier sans fortune, il aurait » plus de dix moyens de gagner honnêtement sa vie, » et c'est, d'ailleurs, le meilleur homme du monde. » Le Roi, en convenant des talens du Prince, acheva » de le peindre par un seul trait : — Savez-vous, » dit-il, ce que c'est que mon neveu? c'est un fan» faron de crimes..... (1): » parole si cruelle dans la bouche d'un oncle, mais qu'il ne faut pas moins conserver à l'histoire, pour montrer à quel point Louis XIV a poussé la haine de son neveu, hélas! et à quel point l'hérédité de cette haine, envenimée par le temps, a pu se rattacher aux malheurs inséparables d'une grande révolution !

Ce sentiment apparut clairement dans le testament de Louis XIV, qui confia les langes de l'enfance de Louis XV à un conseil particulier, bien que les lois et les usages constans de la monarchie attribuassent naturellement la régence au duc d'Orléans, comme étant le plus proche parent du jeune roi. Aussi dès le lendemain de la mort du royal testateur (2 septembre 1715), le Prince, connaissant ses droits, résolut de les faire valoir. Il déféra cette disposition au parlement de Paris, qui la déclara nulle et proclama le duc Régent du royaume. Alors tout sembla changer de face en France; alors chacun put reconnaître

(1) *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, par Duclos, tome Ier, page 6.

à l'œuvre cette magnifique organisation, qui n'avait encore eu pour théâtre que les champs de bataille ou l'arène obscure de la science. Le Régent ne suivit point la politique absolutiste des deux règnes précédens; il revint à la politique libérale du plus illustre de ses aïeux, c'est à dire de Henri IV, avec lequel il avait, d'ailleurs, les plus grands rapports. Ainsi, par exemple, Louis XIV s'était épuisé à soutenir, par les armes, la cause perdue des Stuarts; le Régent l'abandonna, et eut l'honneur de sentir le premier, en France, que l'alliance de la France et de l'Angleterre était le gage de la paix du monde. Louis XIV avait entrepris une suite de guerres qui se terminèrent, en définitive, après les plus éclatans succès, par des revers non moins éclatans; une paix générale, après tant de sacrifices, telle fut la noble ambition du Régent. Louis XIV avait proclamé l'intolérance par la terreur; le Régent proclama, par son exemple, la liberté de penser, et pacifia les querelles religieuses. Louis XIV avait encombré les prisons d'état; le Régent commença par les ouvrir, et, s'il n'abolit pas, il restreignit au moins l'usage des lettres de cachet, cette plaie hideuse de l'ancienne monarchie. Louis XIV était entré dans le parlement en costume de chasse et un fouet à la main, comme s'il eût voulu insulter à la majesté déchue de ce vieux simulacre de représentation nationale; le Régent réintégra ces assemblées dans leur droit antique de faire des remontrances à la couronne, et reconnut ainsi virtuellement le principe de la souve-

raineté nationale. L'ostentation et les guerres continuelles de Louis XIV avaient ruiné les finances ; l'économie du Régent en répara le désordre, au point qu'il éteignit, dès 1718, quatre cents millions sur deux milliards de dettes que Louis XIV avaient laissés. Cependant ce moyen était loin de suffire à combler un abîme sans fond ; on lui proposa le plus odieux de tous (la banqueroute) ; il le repoussa. Alors parut en France un homme que l'on a traité d'aventurier parce que cet homme a échoué, et qui aurait reçu les honneurs de l'apothéose dans le cas contraire : Jean Law. L'opération de Law ne fut d'abord qu'une banque d'escompte. Jusque là, quel mal ? Le Régent l'autorisa ; quel mal encore ? Mais Law joignit à la banque une création nouvelle, hétérogène, par l'établissement d'une compagnie du commerce du Mississipi ; de sorte que la banque, de principale ne devint plus que secondaire et, pour ainsi dire, accessoire. Cette compagnie obtint plusieurs fermes générales à l'intérieur ; à l'extérieur la propriété du Sénégal, le monopole des relations avec la Chine, et supplanta la compagnie des Indes dont elle finit par acquérir les privilèges commerciaux sur tout le globe. On voit par là que jamais une idée si gigantesque n'avait germé dans le cerveau d'un homme. Le Régent avait été séduit par le prestige de cette conception, qui semblait promettre à son patriotisme de restaurer les finances sans recourir à la voie funeste des emprunts et des impôts. Il avait tout approuvé. Il fut même tellement abusé

par le grandiose des espérances, qu'il associa le sort de l'État à la destinée de Law, en élevant l'audacieux spéculateur au poste de contrôleur général des finances du royaume. Ce ministre souffla sur toutes les classes un vertige de spéculation qui devait avoir naturellement les résultats les plus déplorables. Les actions de la banque et de la compagnie du Mississipi centuplèrent; car on se les arracha dans toute la France. Le parlement de Paris ayant protesté contre cette fièvre d'agiotage, une baisse progressive eut lieu, et le cours des espèces n'étant plus en rapport avec la masse effrayante des billets jetés dans la circulation, une dépréciation complète s'en suivit, malgré un arrêt du conseil qui prohibait indirectement les paiemens en or ou en argent, pour soutenir le crédit chancelant de valeurs chimériques. La catastrophe de Law entraîna celle d'une infinité de fortunes; elle fut due plutôt à l'exagération du système qu'il avait conçu qu'à ce système lui-même. Aussi le Régent eut-il la magnanimité de protéger la personne de Law contre les attaques du parlement, et d'assumer, aux yeux de l'histoire, une partie de la responsabilité, qu'il pouvait répudier si facilement, en s'associant, par son silence, à la clameur générale.

Pendant que le Régent s'égarait ainsi dans un dédale de chiffres et d'illusions, Albéroni, premier ministre de Philippe V, ourdissait, en France, une vaste conspiration pour lui enlever la régence et la remettre au monarque espagnol, malgré la renon-

ciation formelle de ce petit-fils de Louis XIV à tous les droits qui pouvaient lui échoir en France.

En effet, Louis XIV n'avait pas seulement dépouillé le duc d'Orléans de ses droits à la régence, mais il avait encore, auparavant, conféré la successibilité royale aux enfans légitimés de madame de Montespan. Le duc d'Orléans et la maison de Condé, frustrés ainsi des éventualités, protestèrent contre cette intrusion audacieuse. De là naquit, entre tous ces princes d'origine si diverse, une lutte assez vive, dont l'issue ne pouvait pas être douteuse; car on ne pouvait pas sanctionner, en France, un tel parricide sur les droits sacrés de la famille. Ce fut une émeute de bâtards qui briguaient la couronne, et à qui l'on eut tort de jeter quelques lambeaux de pourpre pour cacher l'opprobre de leur naissance. Le parlement les réduisit à la simple préséance sur tous les pairs du royaume. C'était déjà beaucoup; c'était même beaucoup trop pour les fils de tant de scandales: encore ne furent-ils pas contens!.... Ils se retournèrent vers le roi d'Espagne, qui les encourageait en secret dans leur haine commune du Régent. Ils eurent même la présomption singulière de lui offrir la régence du royaume par l'intermédiaire du prince de Cellamare, son ambassadeur à Paris, sans doute dans l'espérance de l'exercer personnellement en son nom, sauf à l'évincer à son tour, pour substituer leurs prétentions aux siennes, dans l'hypothèse probable de la mort prochaine du jeune roi. Ce projet fut déjoué par la découverte de la conspiration,

qui paraît avoir eu de grandes ramifications, et qui aurait bouleversé l'Europe entière par le changement de la politique au moyen du changement de la régence. Le seul effet extérieur qui en résulta, fut la réparation éclatante que le Régent en tira par les armes. Quant à l'intérieur, comme on n'avait pas attenté seulement à son pouvoir, mais à ses jours, ce prince put se livrer aux mouvemens de son âme, portée naturellement à la clémence, et il pardonna généreusement à tous ses ennemis.

Philippe d'Orléans ne fut point un prince vulgaire : on ne peut pas le reléguer dans le commun des princes. Ses talens militaires, son courage sur les champs de bataille, l'habileté de son administration, la multitude et la variété de ses connaissances; en un mot, les grandes facultés de son esprit attestent en lui l'organisation la plus heureuse, et le signalent à la postérité comme l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la France, comme le héros, sans contredit, de la famille des Bourbons. De plus, l'indépendance de ses opinions en tout genre semble en avoir fait le prototype de la philosophie du XVIII^e siècle. Oui le Régent fut le premier penseur de cette époque, du moins par la date de la pensée ; ce fut un prince philosophe à la manière du grand Frédéric. Oui c'est lui qui ouvrit l'ère de l'émancipation intellectuelle et plus tard sociale de ce siècle; cette ère glorieuse, si contraire à l'ère purement classique du siècle précédent. Ainsi Voltaire et Rousseau, d'Alembert et Diderot

proclamèrent une vérité familière au Régent, en proclamant l'affranchissement de la pensée humaine. De même Barnave, Mirabeau, Lafayette, Syèyes et son arrière-petit-fils, accomplirent une idée généreuse de ce prince en présentant une constitution à la France. En effet, son esprit philosophique, ne pouvant trouver d'aliment dans des institutions surannées, en avait cherché dans la régénération d'un peuple voisin. De là son admiration pour la constitution anglaise; de là sa sympathie pour les réformateurs de 1688, qu'il eut le courage d'accueillir au Palais-Royal, tandis que Louis XIV recueillit à Saint-Germain les débris errans de la tempête. Aussi conçoit-on qu'un prince, nourri dans l'admiration du gouvernement représentatif, ait pu rêver pour son pays le bienfait de pareilles institutions. Sa haute raison et son expérience journalière, d'ailleurs, lui démontraient la caducité du vieil édifice politique. Il sentait que le pouvoir, affaibli par la longue continuité d'une trop grande tension, avait besoin de se retremper dans la nation elle-même pour y puiser une force nouvelle, une vie nouvelle. Il prévoyait déjà la révolution, puisqu'il voulait convoquer les États-généraux, projet si patriotique dont il paraît avoir été détourné par son pervers ministre Dubois (l'ami de Fénélon et de Massillon) (1).

(1) Fénélon fut l'ami intime de l'abbé Dubois, et le désigna, en mourant, pour lui succéder sur le siége de Cambrai; mais on préféra le cardinal de La Trémouille, ambassadeur à Rome. Celui-ci étant mort, le vœu de Fénélon fut exaucé par l'élévation de

C'est sans doute pour cela que les amis du despotisme, ses ennemis naturels, cherchèrent à le noircir de tant d'accusations odieuses; par exemple, du soupçon si injuste d'aspirer secrètement à la couronne. Eh! pourtant il n'attendit pas la majorité ordinaire des rois (quatorze ans) pour remettre, au royal adolescent, les rênes de l'administration. Dès le 16 février 1723, il fit solennellement cette remise à Louis XV, âgé de treize ans seulement, et répondit ainsi à la calomnie par l'éclatant exemple de sa soumission. Sur les instances du jeune monarque et par attachement pour lui, l'auguste démissionnaire consentit cependant à l'aider de son expérience, dans les fonctions inférieures de premier ministre, et mourut au château de Versailles, d'une attaque d'apoplexie, le 2 décembre de la même année.

C'est aussi pour cela que les mêmes se sont rués sur sa mémoire, et que, pareils aux oiseaux de la fable, ils l'ont souillée de leur contact immonde: comme si la seule administration véritablement libérale de l'ancien régime n'eût dû parvenir à la pos-

son ami au siége de Cambrai. Le nouvel archevêque n'étant alors que simple aspirant à la prêtrise, fut fait sous-diacre, diacre, prêtre, évêque, archevêque dans la même matinée; le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, brigua l'honneur de le sacrer, et le sacra sur la présentation et avec l'assistance de Tressant, évêque de Nantes, de Massillon, évêque de Clermont, qui se portèrent garans de sa science ecclésiastique et *de la pureté de ses mœurs.*

Quant à l'auteur du *Petit-Carême*, chacun sait qu'il vécut dans la plus étroite amitié avec le fameux abbé limousin.

térité que sous l'image vengeresse de la lubricité la plus honteuse. On a beaucoup parlé des petits soupers de la Régence, des orgies de la Régence, des roués de la Régence; mais tous les petits soupers, mais toutes les orgies, mais tous les roués furent-ils à la cour du Régent? Les cours de Louis XIV et de Louis XV, par exemple, ne furent-elles peuplées que de vestales et d'anachorètes? Certes le Régent fut trop proche parent de ces deux rois pour ne pas leur ressembler. Cependant, quelle que soit cette ressemblance, elle ne suffit pas pour absorber les grandes facultés de son esprit, et encore moins les grandes choses de son administration. Elle résulte, au surplus, des plus graves documens, et, en particulier, des mémoires si accusateurs du duc de Saint-Simon, son ami, son confident. Son ami! son confident! A ce titre, le Régent crut pouvoir vivre familièrement avec lui, sans penser à poser devant l'histoire. C'est pourtant ce qui est arrivé. Ce n'est pas qu'on doive reprocher à cet écrivain d'avoir tout dit: il faut l'en féliciter, au contraire, parce que l'on doit tout dire pour empêcher de tout croire et surtout de tout faire. La vérité, d'ailleurs, est le premier besoin de l'homme et des princes; on ne peut que plaindre ceux qui sont assez malheureux pour n'avoir pas le courage de l'entendre.

Au résumé, il est incontestable que le Régent fut un prince corrompu : ce n'est que lui rendre justice de flétrir les déportemens de sa vie privée.

Mais si la morale et la vérité semblent exiger cette

flétrissure, elles n'exigent pas moins aussi la réparation de trop cruels outrages dans un autre genre. N'est-on pas allé jusqu'à incriminer sa tendresse paternelle, jusqu'à empoisonner dans leur source les plus saintes émotions du cœur. Hélas! les artisans de scandales n'avaient-ils pas assez de sujets d'assouvir leur haine, sans recourir à une fable si monstrueusement grossière? Triste destinée d'un prince que la nature avait formé des plus étranges disparates! comme si elle eût voulu montrer en lui que les plus grandes qualités perdent tout leur lustre quand elles ne sont pas accompagnées du respect des bienséances, et que la plus glorieuse des victoires est toujours celle que l'on remporte sur soi-même. Malgré tout, on aura beau dire, on aura beau faire, on n'empêchera pas l'eau de courir, la lumière de briller, et le Régent d'être le premier homme de son temps; c'est qu'il fut au pair de son siècle; c'est qu'il suivit la progression naturelle des idées. Aussi le peuple, qui a pardonné ses erreurs financières à la douceur de son gouvernement, a-t-il oublié ses erreurs domestiques pour ne voir en lui que ses grandes facultés et le royal précurseur de la révolution.

## CHAPITRE III.

Louis d'Orléans. — Sa naissance. — Son caractère religieux. — Sa retraite de la cour. — Son séjour à Sainte-Geneviève. — Ses connaissances. — Ses ouvrages. — Son attachement à Guettard. — Son testament. — Sa mort.

Le Régent eut, de son mariage avec Françoise-Marie de Bourbon, Louis duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, colonel-général de l'infanterie, grand-maître des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, gouverneur du Dauphiné, etc.

Ce prince naquit au château de Versailles le 4 août 1703, et, filleul du duc de Bourgogne, il reçut de Louis XIV, en naissant, le titre de premier prince du sang royal, qui s'est perpétué dans sa glorieuse descendance. Il hérita de son père le goût de l'étude et d'heureuses dispositions dans tous les genres. Heureusement il n'eut pas en même temps la passion des plaisirs qui distingua le Régent d'une ma-

nière si fâcheuse. Certains écrivains lui ont attribué pourtant une jeunesse orageuse, sur la foi d'une anecdote de Saint-Simon : cette allégation est détruite par la nature si religieuse de son caractère et de son éducation. En effet, sa piété austère, sa dévotion même, si singulières dans le fils d'un tel père, semblèrent en faire un membre de la branche aînée plutôt que de la branche philosophique d'Orléans. Colonel-général de l'infanterie et gouverneur du Dauphiné, il refusa de travailler avec le cardinal Dubois dont l'immoralité lui inspirait une profonde aversion. Bientôt la mort imprévue d'une épouse chérie, née princesse de Bade (Auguste-Marie-Jeanne), qu'il avait épousée le 14 juin 1724, et qui mourut en couches au Palais-Royal le 8 août 1726, fit une profonde impression sur son esprit mélancolique; il chercha sa consolation dans l'expansion de ses sentimens religieux. Déjà, depuis quelque temps, même avant son mariage, il se tenait ou plutôt on le tenait éloigné de la cour : une réaction tacite s'y était manifestée contre la mémoire du Régent, et, en particulier, contre lui-même. Sans doute une telle vie paraissait avoir droit à tous les respects; mais pouvait-il échapper à la destinée de sa famille? Louis XIV n'était plus; mais les visions calomnieuses de ce monarque lui avaient survécu sous les ministères successifs du duc de Bourbon qui se laissait diriger par la marquise de Prie, et du cardinal de Fleury, premier ministre aussi lui, qui n'eurent pas de peine à suggérer les méfiances

héréditaires à l'esprit si borné de Louis XV. Conséquemment Louis d'Orléans, que son père avait introduit dans le conseil du Roi, en fut éliminé par une nouvelle organisation, sans doute pour éviter l'importunité de ses plaintes continuelles sur la misère des pauvres. Un jour même, le Prince, posant sur la table du conseil un morceau de pain de fougère, avait eu le courage de dire au Roi : « Sire, » voilà de quoi vos sujets se nourrissent (1), » et une altercation assez vive s'était même engagée, à ce sujet, entre lui et le cardinal de Fleury. Les autres charges de colonel-général de l'infanterie et de gouverneur du Dauphiné, qu'il tenait encore de son père, furent supprimées, du moins provisoirement, par un prétendu remaniement de l'ordre militaire. Le Prince n'eut à subir en cela que le sort de ses auteurs : ce fut à son égard les mêmes préventions, les mêmes répugnances. Enfin, dépouillé de ces honneurs qui pouvaient être chers à sa piété filiale, il se retira, en 1730, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, pour s'y livrer entièrement à sa passion de la vie contemplative. « Là, dit un historien ecclésiastique, le premier prince du sang assistait » aux offices, récitait le bréviaire, communiait fréquemment, couchait sur une simple paillasse, se » levait à quatre heures du matin, ne buvait que de » l'eau, jeûnait rigoureusement, donnait souvent

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson, ministre sous Louis XV*, page 325.

» audience aux pauvres, visitait même les malades, » relevait de pauvres familles, envoyait des aumônes » à Berlin, en Silésie... Il distribua de grosses som- » mes en 1733, en 1739 et en 1740 (1). » Hélas! la Providence ne semblait-elle pas confier aux vertus du fils la réparation des erreurs du père!...

Louis d'Orléans ne se borna point aux pratiques ordinaires de la vie religieuse. Il étudia la religion sur les monumens primitifs : aussi, versé déjà dans les langues anciennes, s'appliqua-t-il à l'étude des langues orientales, puis des sciences naturelles dans leurs rapports avec la création. Jusqu'alors on avait pu voir des princes encourager les savans; mais on n'avait point encore vu de tête royale embrasser de si vastes connaissances. Il était réservé à Louis d'Orléans d'ajouter une gloire nouvelle à son nom, en ressuscitant dans la famille des rois le souvenir de ces moines studieux du moyen âge, qui conservèrent le dépôt de la civilisation à travers les ténèbres de la barbarie, et dont il égalait le savoir et les vertus au milieu de la corruption générale. Il déposa ses connaissances dans plusieurs ouvrages dont sa modestie ne lui permit pas la publication. « Ses tra- » vaux, relatifs à l'Écriture-Sainte, consistent dans » des *traductions littérales*, des *paraphrases* et des » *commentaires* sur une partie de l'Ancien Testa- » ment. Parmi ces traductions, on remarque celle des

(1) *Précis historique de la maison d'Orléans, par un membre de l'Université*, page 71.

» *psaumes*, faite sur l'hébreu, avec une paraphrase
» et des notes. On y trouve des explications savantes,
» ingénieuses, et une saine critique. Il a aussi des
» dissertations très remarquables par la profondeur
» des recherches, entre autres une dans laquelle il
» est le premier qui ait prouvé que les notes grecques sur les psaumes, insérées dans la *Chaîne des Pères grecs* du père Balthazar Corder, et qui portent le nom de Théodore d'Héraclée, sont de Théodore de Mopsueste. Notre pieux auteur a encore plusieurs dissertations contre les juifs, pour réfuter le fameux livre hébreu, intitulé *Bouclier de la Foi*, qui avait été déjà réfuté, mais faiblement, par Jacques Gousset, en 1712. On lui doit, de plus, une *traduction littérale* des épîtres de saint Paul, faite sur le texte grec; un *Traité contre les Spectacles*; une *Réfutation des Hexaples;* plusieurs autres *traités et dissertations* curieuses sur toutes sortes de sujets. On doit regretter que des manuscrits si précieux n'aient pas été imprimés....
» Il marquait tous ses jours par de bonnes œuvres, variées à l'infini, telles que pourvoir aux frais de l'éducation de pauvres enfans, leur faire apprendre un métier, marier des filles indigentes, doter des religieux, fonder des écoles et des colléges, répandre ses bienfaits sur les missions, sur les nouveaux établissemens utiles. Comme il ne pouvait tout faire par lui-même, il avait un homme de confiance qui, à sa prière, visitait les prisons, pénétrait dans les tristes réduits de la misère,

» payait les dettes des pères de famille détenus pour » cet objet, faisait des pensions à des veuves, assu- » rait la subsistance des orphelins, secourait de » vieux soldats ou d'anciens officiers, et le secret » voilait toujours tant d'actes de bienfaisance. C'est » donc à bien juste titre que la reine de France, » Marie Lecksinski, lorsque ce prince mourut, dit : » C'est un bienheureux qui laisse après lui beau- » coup de malheureux (1). »

Le Prince fit à sa mère, en 1742, une cession générale de tous ses biens, et ne se réserva qu'un million de revenu pour ses menus plaisirs, c'est à dire pour les pauvres. Alors il fixa définitivement son séjour à Sainte-Geneviève : on croit qu'il n'en sortit plus qu'une fois, en 1744, lors de la maladie de Louis XV à Metz. Il se rendit auprès du Roi mourant, que personne n'osait informer du danger. Repoussé de l'appartement royal par le premier gentilhomme de service, il crut devoir entrer d'autorité, malgré l'étiquette, et fut assez heureux pour décider le monarque à recevoir les sacremens et à la cessation d'un grand scandale par le renvoi de la duchesse de Châteauroux.

Après l'accomplissement de ce devoir, Louis d'Orléans revint à Sainte-Geneviève, où il vécut dans la compagnie des théologiens, des naturalistes, et, en particulier, de Guettard, qui semble avoir fondé en

(1) *Précis historique de la maison d'Orléans, par un membre de l'Université*, page 72.

France le goût des sciences naturelles. La reconnaissance publique doit associer à ce savant le Prince dont la modeste sympathie encouragea ses travaux, paya l'impression de ses premiers ouvrages, et fit du patrimoine des rois celui de la science aussi bien que des pauvres. De même que le Régent avait favorisé l'importation de la chimie en France, de même il favorisa, lui aussi, la description des grands phénomènes de la nature. Ce goût fut toujours héréditaire, d'ailleurs, dans la branche cadette, qui protégea plutôt les sciences que les lettres, tandis que la branche aînée fit le contraire en général. Ainsi, par exemple, quel fut le premier cabinet d'histoire naturelle dans tout le royaume? La précieuse collection de Louis d'Orléans, formée par Guettard, sur les lieux mêmes où le Muséum existe aujourd'hui, et où le Prince descendait quelquefois herboriser dans un jardin qu'il avait acquis pour la culture des plantes médicinales. Il la donna par testament à ce savant qui eut la modestie de la refuser. Mais le fils, pour ne pas rester en arrière de générosité, voulant, d'ailleurs, exécuter les intentions du royal testateur, convertit la donation en une rente viagère et en un logement au Palais-Royal, dont le Régent avait fait une sorte d'hôtellerie des savans. C'est par ce moyen que fut conservé le cabinet d'histoire naturelle de la maison d'Orléans : on sait qu'une heureuse extension en a fait, depuis, par les soins de Buffon et de Cuvier, le palais des sciences et de la nature.

Louis d'Orléans légua sa bibliothèque et son médailler à l'abbaye de Sainte-Geneviève; ses manuscrits aux jacobins, « comme dépositaires de la doc-» trine de saint Thomas d'Aquin, pour laquelle il » manifestait une vénération particulière : les jé-» suites furent très piqués de cette préférence. Il » fonda également en Sorbonne une chaire de théo-» logie hébraïque, afin, disait-il, que les hérétiques » ne fussent pas les seuls qui étudiassent la Bible » en langue originale (1). » Il légua aussi son corps à l'école royale de chirurgie, pour servir à l'instruction des élèves : ce qui dénote une force morale assez rare, surtout chez les princes, et dont on pourrait citer à peine un seul exemple antérieur, celui de Vaugelas, en 1650 (2). Cela prouve encore qu'il envisagea la mort avec le calme d'un philosophe, et d'un philosophe chrétien. En effet, lorsqu'il sentit sa dernière heure approcher, il fit appeler le pasteur de sa paroisse, Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Ce curé s'était fait une assez triste réputation en refusant les sacremens, pour cause de jansénisme, au célèbre Coffin, recteur de l'Université de Paris, et en rallumant par là, dans les parlemens, la vieille querelle du jansénisme, que le Régent avait éteinte si heureusement. Ne pouvant obtenir du Prince la rétractation de certaines opinions qu'il

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson, ministre sous Louis XV*, page 337.

(2) *Choix de testamens anciens et modernes, par Gabriel Peignot*. Tome Ier, page 341.

rehaussait de toute la puissance de ses vertus, ce prêtre intolérant refusa les sacremens au digne petit-fils de saint Louis, si grand partisan, lui aussi, des antiques libertés de l'Eglise gallicane. Alors l'auguste moribond dut se faire administrer par son aumônier, et expira, d'une gastrite aiguë, le 4 février 1752, en recommandant que le curé ne fût point inquiété à son sujet.

Ainsi s'éteignit dans l'obscurité de la science et de la vertu ce prince qu'y avaient exilé les inimitiés puissantes, si constamment acharnées à sa famille. Sans doute on ne lança pas contre lui l'une de ces imputations monstrueuses, qui avaient martyrisé son père et son grand-père; mais, en revanche, on put, au moins, l'humilier par le ridicule, par un luxe de basses facéties. Ce n'était pas pourtant une chose nouvelle en France qu'un prince dévot; car on n'avait pas encore oublié la vieillesse orthodoxe, si cruellement orthodoxe de Louis XIV. Hélas! s'il était permis de rire dans une matière si grave, de quel côté seraient les rieurs? Mais qu'importe? On ne doit pas juger de personnages historiques par les traits impuissans d'une philosophie sardonique, ni par les coups de l'intolérance, aux prises avec les derniers instans d'une vie pleine de tous les genres de mérite.

Depuis ce jour déplorable, le choc des révolutions a renversé la royale abbaye dépositaire de tant de vertus et de sciences. Le souvenir de la Vierge de Nanterre y a survécu, néanmoins, sous une autre

forme, et les arrière-petits-fils de ces vertus elles-mêmes ont pu venir recevoir, sur ces saintes ruines, le bienfait d'une éducation populaire avec les enfans de tous les citoyens (1).

(1) Le collége de Henri IV où ont été élevés les princes fils du Roi.



## CHAPITRE IV.

**Louis-Philippe. — Sa naissance. — Ses goûts militaires. — Ses campagnes. — Son rappel. — Son mariage. — Inoculation de ses enfans. — Représentations dramatiques à Bagnolet. — Querelle des parlemens avec la cour. — Son horreur de la guerre civile. — Madame de Montesson. — Scandale de l'oraison funèbre de ce prince par l'abbé Maury.**

Du mariage de Louis d'Orléans avec la princesse de Bade, naquit, au château de Versailles, le 12 mai 1725, Louis-Philippe, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, gouverneur du Dauphiné, etc.

Louis-Philippe hérita principalement de l'instinct militaire des deux Philippe, et fut consacré, dès son enfance, au noble métier des armes. A l'âge de douze ans il reçut, le 28 mars 1737, un régiment d'infanterie, qui prit son nom (c'est aujourd'hui le 13ᵉ de ligne). Il commanda la cavalerie dans la campagne de Flandre en 1742, la maison du Roi en 1743, et eut un cheval tué sous lui à la bataille de Dettinghen, perdue, le 27 juin 1743, par l'impé-

ritie du maréchal de Noailles. Il prit une part glorieuse à toutes les opérations de l'armée, tel qu'aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Fribourg, etc., et aux journées mémorables de Fontenoy (10 mai 1745), de Raucoux (11 octobre 1746), de Lawfeld (2 juillet 1747), qui aboutirent au traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748. Quelques années après éclata la guerre de Sept ans (de 1756 à 1763). Cette guerre eut pour objet la défense des États de la maison d'Autriche, envahis par les forces combinées de la Prusse et de l'Angleterre. Elle commença sous d'heureux auspices, du moins pour la France; car tandis que le grand Frédéric écrasa les Autrichiens à la bataille de Prague, le maréchal d'Estrées prit une terrible revanche sur les Anglais à celle d'Hastembeck, le 26 juillet 1757. Or, Louis-Philippe fut l'un des principaux instrumens de cette dernière victoire; il y acquit même tant de gloire qu'elle devint naturellement l'écueil de son avenir, comme avait été la bataille de Cassel pour son bisaïeul. Louis-Philippe fut confiné, à son tour, dans la brillante oisiveté de sa naissance. Malgré ses instances, il ne put jamais obtenir un seul régiment à commander; et, en cela, le Prince fut heureusement servi par la vieille rivalité domestique, puisqu'elle lui épargna la douleur d'assister aux longs désastres de cette guerre si calamiteuse. C'était encore alors l'âge d'or des courtisanes comme au temps de Louis XIV; car madame de Pompadour régna réellement, pendant quinze ans, sous le dia-

dême d'un sultan imbécile. Elle remplaça les vainqueurs d'Hastembeck par les habitués de l'OEil-de-Bœuf; d'Estrées, par le chef des eunuques Richelieu; Louis-Philippe, par l'ignare Soubise, etc., etc.; et fit passer la France, en définitive, sous les Fourches-Caudines de la Prusse et de l'Angleterre, en 1763. Or, la haine d'une telle femme ne pouvait qu'honorer : aussi Louis-Philippe en fut-il honoré particulièrement. Si quelque chose eût pu rehausser l'éclat de son épée, c'eût été sans doute de la voir briser par une main si impure.

Louis-Philippe épousa, le 18 décembre 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti, qui mourut au Palais-Royal, le 9 février 1759. Il en eut deux enfans qu'il eut le courage de soumettre, le 25 mars 1756, à l'essai périlleux de l'inoculation, sur un rapport de plusieurs savans, et, en particulier, d'après le mémoire fameux de La Condamine. Premier prince du sang, on doit lui savoir gré d'avoir cautionné de ses plus chères affections cette heureuse découverte, dont le temps paraît avoir fait un bienfait de ce prince à l'humanité entière. La duchesse d'Orléans, son épouse, n'y consentit, au contraire, qu'avec la plus grande douleur, et fondit en larmes à la seule idée de cette opération. Hélas! elle avait bien raison de pleurer, non pas tant sur le danger de l'expérimentation que sur la triste destinée de ces pauvres enfans; car l'un fut la mère du dernier des Condés fusillé à Vincennes, et l'autre, celui dont la vie est l'objet de ce livre. Fut-elle plus heureuse

de son côté? Ceux qui sont parvenus à souiller le fils, n'avaient-ils pas aussi cherché à souiller la mère. D'un autre côté, n'avait-on pas, en même temps, essayé d'avilir les sœurs et les filles du Régent? Il est donc évident que l'on s'est efforcé d'avilir tous les âges et tous les sexes dans cette maison, et que les princesses elles-mêmes n'ont pas été plus respectées que les princes. Pourquoi cela? parce qu'il fallait accomplir la pensée de Louis XIV, la pensée dynastique, la pensée de famille, et qu'on ne pouvait accomplir cette pensée fatale que par l'avilissement individuel de tous les membres d'une race que l'on voulait annihiler.

Exilé des champs de bataille comme ses auteurs, Louis-Philippe était rentré dans la paisible obscurité de la vie privée. Il se retira, en 1763, à son château de Bagnolet, à la suite d'un incendie qui le força de réédifier le Palais-Royal. Là il réunit habituellement les savans contemporains, selon l'usage constant de sa famille; car les d'Orléans ont toujours aimé beaucoup la compagnie des savans. Il n'acquit point avec eux, cependant, d'instruction spéciale. Il ne cultiva même les sciences qu'en amateur, loin de posséder les vastes connaissances de son père et de son grand-père : encore abandonna-t-il ces matières, pour s'adonner exclusivement au goût des représentations dramatiques, à l'instigation de Collé, de Saurin et de Carmontelle, qu'il avait admis à l'honneur de son intimité. A cet effet, le Prince fit élever dans son château un théâtre particulier, où furent jouées,

pour la première fois, la plupart des pièces de ces auteurs. Il ne crut point déroger aux convenances en jouant lui-même avec eux dans ces pièces, par exemple dans la *Partie de chasse de Henri IV*, où le descendant de ce bon roi reproduisit le meunier avec le double succès du talent et de la piété filiale.

Pendant que Louis-Philippe régnait sur les arts à Bagnolet, l'opposition théologique du jansénisme triomphait, dans les parlemens, par la destruction des jésuites en 1764. Le duc de Choiseul, premier ministre, promoteur de cette mesure et l'un des chefs de l'école philosophique, fut enfin renversé, en 1770, par une réaction aristocratique et religieuse. Le duc d'Aiguillon et le chancelier Maupeou, qui lui succédèrent, crurent pouvoir lever toutes les difficultés, en 1771, en frappant un grand coup sur la magistrature, la seule indépendante de toutes les institutions de l'ancien régime. En conséquence on exila le parlement de Paris à Pontoise, et l'on osa même porter une main impie sur l'arche sainte du passé par la suppression de tous les parlemens. Louis-Philippe, son fils Louis-Philippe-Joseph, les princes de la maison de Condé protestèrent hautement contre cet acte de tyrannie stupide, et refusèrent de siéger, en leur qualité de pairs du royaume, au sein d'une magistrature intruse. Au reste, ce n'était pas la première tentative de la couronne contre l'austère patriotisme de la robe, ni la première opposition des princes du sang, même depuis la Fronde, aux envahissemens du despotisme minis-

tériel. Les princes durent subir la peine de leur devoir : ils furent exilés dans leurs terres. On dit qu'ils cherchèrent alors à s'insurger, comme leurs ancêtres en pareille circonstance ; mais Louis-Philippe ne voulut point concourir à leur projet, et le fit avorter pour éviter la guerre civile ; car ce Prince aimait à répéter qu'il ne redoutait rien autant que la guerre civile. Ce conflit, qui ne cessa qu'en 1774, à l'avènement de Louis XVI, par le rappel des parlemens, eut pour objet des rivalités politiques et religieuses, pour motrice madame Dubarry, maîtresse de Louis XV, ennemie naturelle des princes du sang et surtout de Louis-Philippe, selon le rite de la maison d'Orléans ; car l'histoire n'offre pas peut-être l'exemple d'une famille vexée si constamment par des favorites, tantôt par mesdames de Maintenon et Des Ursins, tantôt par mesdames de Prie et de Châteauroux, tantôt par mesdames de Pompadour et Dubarry. Ne dirait-on pas que la pensée de Louis XIV, tombée de son chevet de mort dans le sein d'une femme vindicative, se soit traînée, d'égout en égout, à travers les âges, jusqu'aux calomniateurs du 6 octobre ?

On avait remarqué, dans les fêtes de Bagnolet, une jeune dame qui en faisait l'ornement par son esprit et ses grâces. C'était madame de Montesson, veuve d'un officier-général de ce nom, et tante de la célèbre comtesse de Genlis. Louis-Philippe l'épousa secrètement le 24 avril 1773, avec la permission du Roi. Mais ce mariage n'eut jamais de caractère officiel : il demeura simplement analogue à celui de

Louis XIV et de madame de Maintenon. De là les insinuations si faciles de la malveillance; car cette dame ne pouvait pas entrer dans la maison d'Orléans, d'ailleurs, sans en partager la destinée, sans être vouée au mépris et à la calomnie. Cependant sa justification naturelle fut dans l'affection même du Prince, qui ne cessa de lui en donner les plus touchantes preuves. Ainsi, par exemple, il renonça d'habiter le Palais-Royal parce qu'elle ne pouvait pas y tenir le rang que lui assignait en vain l'amour de son époux. Eh! Saint-Cloud, l'annexe du Palais-Royal, la résidence d'été de la famille, n'en consentit-il pas la vente, pour la même raison, à Marie-Antoinette, en 1784? Loin de ces lieux aux souvenirs si chers, il s'établit avec elle au château de Sainte-Assise, en Brie, qu'il acheta pour elle, et y mourut, dans ses bras, d'une attaque de goutte, le 18 novembre 1785. Nous disons d'une attaque de goutte, parce que ceci est vrai, et non des suites d'une libation trop copieuse (comme on l'a écrit), parce que cela n'est pas vrai. L'oraison funèbre de ce prince fut prononcée solennellement à Notre-Dame, devant la maison d'Orléans et en présence de toute la cour, par l'abbé Maury, qui paraît même avoir sollicité cet honneur, si l'on en juge par une correspondance assez volumineuse entre ce prédicateur et madame de Montesson, correspondance insérée dans la *Revue rétrospective* du 31 août 1836. On trouve encore dans ce recueil les détails suivans du baron de Grimm sur cette oraison funèbre :

« L'abbé Maury a fait un tableau aussi vague que » pompeux de la bienfaisance et de la bonté du » Prince ; il l'a loué charitablement d'avoir préféré » le charme des vertus privées à cette gloire de hé- » ros *dont il se dégoûta de bonne heure, au moins* » *pour son propre compte*, mais qu'il ne cessa ja- » mais d'estimer dans les autres ; car ce prince ver- » tueux se plut toujours à honorer ceux en qui la » patrie voyait ou son espérance ou son appui ; ce qui » amenait nécessairement l'éloge détaillé du bailli » de Suffren, du comte d'Estaing, du marquis de » Bouillé, du marquis de Lafayette, etc. Il est aisé » de sentir l'effet qu'a pu produire un pareil plan » aux yeux, du moins, de ceux qui, dans cette céré- » monie funèbre, venaient offrir, aux mânes du » meilleur des princes, l'hommage sincère de leur » reconnaissance et de leurs regrets. Ce qu'on sentira » sans doute encore mieux, c'est combien le duc et » la duchesse d'Orléans durent être surpris que l'ar- » ticle de la vie de leur père, sur lequel l'orateur » avait cru devoir s'étendre avec le plus de complai- » sance et d'intérêt, fut son mariage avec madame » de Montesson : il le compare à celui de Louis XIV » avec madame de Maintenon ; c'est le grand mor- » ceau, c'est le morceau du discours par excellence, » au point, dit-on, que ce discours pourrait passer » plutôt pour un panégyrique de madame de Mon- » tesson que pour l'oraison funèbre de M. le duc » d'Orléans. Ce qu'il y a de certain et qu'on a trouvé » d'infiniment répréhensible, c'est que l'auteur, de

» son autorité privée, s'est permis de l'appeler sa
» compagne, son épouse. Quand M. le duc d'Or-
» léans (1), en présence de son ancien chancelier,
» M. de Belle-Ile, lui a demandé de quel droit il
» osait appeler madame de Montesson l'épouse de son
» père, l'orateur lui a répondu hardiment qu'il avait
» cru en avoir le droit dans la chaire de vérité; que
» la lettre du feu Roi, qui avait permis ce mariage,
» était connue de tout le monde; que lui-même l'a-
» vait lue dans le temps.—Louis XV, répliqua le
» Prince, donna à feu M. le duc d'Orléans une lettre
» pour l'archevêque. Louis XV l'écrivit lui-même, la
» remit à mon père devant moi qui l'accompagnais,
» avec ordre de la lui rapporter après la cérémonie.
» Elle n'est sortie de ses mains que pour passer dans
» celles de feu M. l'archevêque, et c'est des siennes
» que je l'ai reçue après la cérémonie pour la re-
» porter au Roi. —Il s'est confondu en excuses que
» M. le duc d'Orléans n'a point voulu recevoir, et
» les ordres du Roi sont arrivés pour défendre ab-
» solument l'impression de l'oraison funèbre.

» 17 Février (1786). L'abbé Maury a terminé par
» souhaiter aux petits-enfans du défunt ses vertus,
» et il a affecté, non seulement de ne rien dire au
» duc d'Orléans, mais de lui faire sa leçon en ap-
» puyant à plusieurs reprises sur le respect que les
» princes doivent avoir pour le public, sur la crainte
» excessive que son père avait de lui déplaire, d'en

(1) Louis-Philippe-Joseph.

» choquer l'opinion. » (Ici Grimm prouve que l'orateur n'avait pas d'autre vue en cela que de lancer un trait sanglant au duc d'Orléans, en le présentant indirectement aux yeux de toute la cour, où ce prince avait tant d'ennemis, comme se jouant effrontément de l'opinion publique.) « Il est constant que M. le » duc d'Orléans, au sortir de l'église, interrogé à » l'archevêché s'il était satisfait de l'oraison funè- » bre, s'est écrié, en présence de beaucoup de té- » moins : Tant s'en faut ! j'en suis fort mécontent ; » je ne le laisserai pas ignorer à l'orateur, et j'es- » père bien qu'elle ne sera pas imprimée comme il » l'a prononcée.

» 20 Février. M. le duc d'Orléans, quoiqu'ayant » lieu d'être personnellement piqué contre l'abbé » Maury, garde un profond silence à cet égard. Le » seul morceau dont il se prévale pour en arrêter » la publication, c'est celui concernant le mariage » de son père avec madame de Montesson ; mariage » qui n'avait été approuvé ni par la nation, ni par » le Roi, ni par la maison d'Orléans, et que le feu » duc avait jugé lui-même à propos de voiler des » ombres du mystère.

» Au surplus, l'abbé Maury est d'autant plus cou- » pable qu'ayant lu ce paragraphe à M. Fontaine, » secrétaire des commandemens de M. le duc d'Or- » léans, M. Fontaine avait prévenu l'orateur combien » il déplairait au Prince, l'avait prié, supplié, con- » juré de le supprimer. L'abbé Maury avait aussi lu » son discours en entier à madame de Montesson,

» qui n'avait eu garde de lui donner le même con-
» seil (1). »

On a lieu d'être étonné quand on songe que l'orateur était le prédicateur ordinaire de la cour, et que nous le retrouverons ultérieurement à la tête des calomniateurs du 6 octobre.

Quelle matière à réflexions !...

Louis-Philippe n'eut point de qualités brillantes : non sans doute; car on doit la justice à tout le monde, et surtout aux princes dans leur propre intérêt. Il était bien né avec des talens militaires, mais nous avons vu que ces talens furent confisqués par les susceptibilités dynastiques. Aussi fut-il réduit à traîner une vie stérile dans l'élysée des grandeurs. Là, dit-on, il se plut à recevoir toutes les classes avec cette affabilité majestueuse qui caractérisa ses auteurs, et le fit désigner lui-même sous le nom populaire de Roi de Paris, Roi de Bagnolet, par opposition au Roi de Versailles, qu'éloigna si constamment des masses la tyrannie de l'étiquette et des préjugés sociaux. On exigeait des titres de noblesse à Versailles : on n'exigeait que du mérite au Palais-Royal. Remarquons, à ce sujet, une chose de peu d'importance, il est vrai : c'est que les d'Orléans ont toujours eu plus d'affinité avec le peuple qu'avec l'aristocratie par la simplicité de leurs mœurs, par leurs tendances progressives : ce qui a dû naturellement leur faire attribuer l'ambition de la

(1) *Revue rétrospective* du 31 août 1836.

couronnée aux yeux du vulgaire de leurs ennemis. Voilà pourquoi la branche cadette a toujours été plus populaire en France que la branche aînée, même en face de la puissance et des victoires de Louis XIV. C'est aussi ce qui explique la diversité de leurs destinées respectives, puisque l'une semble avoir été dotée de l'avenir par ses traditions héréditaires, tandis que l'autre a été submergée dans l'abîme du passé par sa folle résistance aux alluvions du temps.



# CHAPITRE V.

**Naissance de LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH. — Son enfance. — Son éducation. — Calomnie à ce sujet. — Son mariage. — Le jardin de Mousseau. — Explication sur la mort du prince de Lamballe. — Querelle de la cour et du parlement de Paris. — Société des francs-maçons. — Le duc et la duchesse de Chartres au Palais-Royal. — Réceptions du Palais-Royal.**

Jusqu'ici nous avons vu :

1° Que Louis XIV, préoccupé de la grande rébellion qui troubla son enfance, en redouta sans cesse le retour pour lui-même ou pour les siens, dans la personne ou la postérité de son frère dont il était jaloux ; que telle paraît avoir été la pensée constante de sa politique, la pensée fixe de toute sa vie, tel, en un mot, *le secret du Roi*, comme disait si naïvement l'abbé de Choisy ;

2° Que ce *secret* se transmit fidèlement dans son sang, de génération en génération, même en Espagne, au point que tous les rameaux de la branche aînée furent toujours coalisés, en réalité, contre la branche cadette ;

3° Que tous les membres, sans exception, de cette dernière branche, même les princesses, furent tou-

jours poursuivis par une main mystérieuse, soit d'imputations atroces, soit d'injures graves, soit des traits impuissans de la satire.

Or, ces faits significatifs étant établis en principe, il faut en déduire la conséquence.

Quelle est-elle ?

C'est que cet avilissement systématique de toutes les générations d'une branche ne peut pas être juste, surtout en présence de la glorification de toutes les générations d'une branche rivale. Tous les membres d'une famille ne sont pas corrompus à la fois, ou parfaits à la fois. Non, non ! cela ne peut pas être dans l'ordre naturel. Donc il y a eu en cela une erreur fâcheuse ou plutôt un mensonge infâme, et l'histoire est devenue complice de celui-ci, comme de tant d'autres ; donc les passions, qui l'ont nourri dans les esprits pendant un siècle de calme, ont dû s'agiter aux approches de la révolution, et même proportionner la recrudescence de leur animosité au retentissement des circonstances.

Ce fut sous ces tristes auspices que naquit au château de Saint-Cloud, le 13 avril 1747, Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du Roi, colonel-général des hussards et des troupes légères, gouverneur du Dauphiné, amiral de France, etc., etc. Il fut fils de Louis-Philippe et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Ses premières années n'eurent rien de remarquable. On peut cependant en citer le trait suivant :

A l'âge de neuf ans, il avait observé, dans les réceptions du palais-Royal, un vieux chevalier de Saint-Louis, d'une mise extrêmement simple; car ce palais semblait alors le Louvre de tous les gentilshommes qui n'étaient pas assez riches pour monter dans les carrosses du Roi. Un jour, le jeune prince eut l'idée d'offrir un cornet énorme de dragées à cet humble gentilhomme, renommé pour un goût particulier des petites sensualités. Le lendemain celui-ci (ayant sans doute mangé les dragées) trouva quarante louis au fond du cornet, et, présumant une erreur, s'empressa de les rapporter au Palais-Royal. Mais il n'y avait point d'erreur; c'était un moyen ingénieux de soulager honnêtement une noble infortune, et le royal enfant, qui venait de faire un si bel usage de ses épargnes, eut même le bonheur d'acquitter la dette de la patrie, en attachant à sa personne un vieil officier ruiné par les guerres (1).

Son éducation fut confiée au marquis de Pont-Saint-Maurice, et dut se ressentir infailliblement de l'époque; on l'éleva comme on élevait alors les princes, c'est à dire dans les délices de la grandeur. Malgré cela, les heureuses qualités de son esprit et de son cœur se développèrent en même temps que les avantages physiques dont l'avait pourvu la nature. En effet, nul ne possédait ces avantages à un

(1) *Vie de Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution française*, page 14. Paris, l'an II de la république. *Mémoires de madame de Genlis*, tome II, page 181.

si haut degré : une belle figure, une taille bien proportionnée, un port majestueux, des manières élégantes résumaient en lui le type du chevalier français. Il montait supérieurement à cheval ; il excellait à faire des armes et, en général, dans tous les exercices gymnastiques. Ami du faste et de la magnificence, il se distinguait des autres princes par l'éclat d'une représentation véritablement royale, et par une générosité qui allait jusqu'à la prodigalité ; car il n'oubliait point, même au sein des plaisirs, cette immense clientèle de bienfaisance qu'il tenait de ses pères, et qui semblait faire, de la reconnaissance publique, la partie la plus précieuse de son patrimoine.

Certains libellistes se sont ingéniés à souiller sa jeunesse, même dès sa sortie de l'enfance : erreur déplorable parmi tant d'autres du même genre. En effet, on lit le contraire dans un ouvrage rédigé sur les notes et publié sous les auspices de la Princesse son épouse, pour servir de réfutation au roman infâme de Montjoie : « Il est de toute fausseté, y est-» il dit, que ce prince ait eu des goûts pervers, » des inclinations vicieuses dès qu'il sortit de sa » première enfance ; à l'âge de vingt ans il n'avait » encore connu aucune des sociétés propres à lui » inspirer des goûts déplacés ; sa retenue avait été » extrême pendant environ sept années d'une en-» tière liberté, etc. (1). » Ce n'est pas à dire, néan-

(1) *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, à Vérédishtad, première partie, page 26.

moins, que l'on doive appliquer ces heureuses dispositions à toute sa jeunesse : la morale et la vérité avant tout ; il faut conserver l'individualité générique à chaque âge, à chaque personne, et surtout à Louis-Philippe-Joseph. Ainsi donc, il fut à vingt ans comme les autres princes de son âge ; mais le charme des plaisirs, si naturel à cet âge, n'est pas la saveur immonde du vice. Au surplus, nous reconnaissons volontiers le fait en principe, puisqu'il faut toujours prendre les hommes tels qu'ils sont et non pas tels qu'ils devraient être ; mais nous nous élevons aussi, de toutes les fibres de notre âme, au nom de la morale et de la vérité, contre les extravagances monstrueuses de la haine. Comment pourrait-on douter que le Prince eût été calomnié odieusement sur ce point, lorsque nous verrons insensiblement qu'il l'a été si odieusement encore sur tant d'autres ?

Premier prince du sang (du moins en expectative), le jeune Prince, qui portait alors le titre de duc de Chartres, put aspirer à la main de mademoiselle d'Yvoi (Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon), fille unique du vertueux duc de Penthièvre, dernier représentant de la ligne légitimée. Cette princesse était en même temps recherchée en mariage par le prince de Carignan, par l'Infant duc de Parme, et par Louis XV pour le comte d'Artois ; elle était la plus riche héritière du royaume, comme devant posséder les biens immenses que Louis XIV avait accumulés dans les mains de ses enfans naturels,

et qui étaient tous revenus au dernier de ceux-ci (au duc de Penthièvre), par la voie de successions imprévues. Qui eût dit au grand Roi que ces magnifiques domaines dussent tomber un jour dans la postérité de son frère dont il se défiait tant?... Aussi l'ombre de ce monarque s'émut-elle à l'aspect d'un projet qui devait faire passer de si vastes possessions dans la branche d'Orléans, et la rendre plus puissante encore, plus redoutable à sa rivale. Aussi madame Dubarry, fidèle dépositaire de ces frayeurs héréditaires, interposa-t-elle en secret des négations officieuses. Le mariage ne fut pas moins célébré, le 5 avril 1769, dans la chapelle du château de Versailles, par l'influence du maréchal d'Estrées, ami intime des maisons d'Orléans et de Penthièvre, et conséquemment leur intermédiaire naturel en cette affaire. On rapporte, à ce sujet, que le jeune époux ne s'était point placé au côté de l'autel où il devait être pour recevoir la bénédiction nuptiale. Sur l'observation qui lui en fut faite, il sauta légèrement pardessus la queue de la robe de son épouse pour se placer de l'autre côté : ce qui scandalisa singulièrement les vieux courtisans à l'épée horizontale et à la perruque étagée. Ainsi jaillissait dans les moindres choses cet instinct d'indépendance que le Prince porta toujours dans les plus grandes, et qui fut même, en quelque sorte, une partie essentielle de son existence.

Le duc de Chartres joignait à l'inexpérience de son âge une grande légèreté de caractère et une

sorte de fanfaronnerie dans les plaisirs, qui ne pouvait que le compromettre aux yeux du public. Il aimait à donner de l'éclat aux choses les plus inoffensives, et même à passer quelquefois pour faire ce qu'il ne faisait pas réellement, ou du moins pour en faire davantage. De là les allusions incisives de la malignité; de là les horribles suppositions de ses ennemis. C'est ainsi qu'ils ont eu l'impudeur de travestir en orgie une scène dont nous emprunterons le tableau suivant à l'ouvrage que nous avons cité plus haut sur Montjoie, ouvrage que nous citerons encore, et même fort souvent, parce qu'il est l'expression de la pensée intime de feu madame la duchesse douairière d'Orléans sur son infortuné mari : « Le jardin de Mousseau, à Paris, étant désigné pour le lieu de la célébration des orgies, le
» duc de Chartres voulant se donner l'air de les
» multiplier, imagina d'y mener un jour sa femme,
» sa tante la princesse de Conti, à laquelle certai-
» nement on ne prête pas de ces manières, la prin-
» cesse de Lamballe, et des dames de la suite des
» premières. Après le repas, pour donner plus d'é-
» clat à cette partie et plus facilement le change
» sur les acteurs, le duc de Chartres, *alors en deuil*
» *et en habit de visite*, monte en postillon à la tête
» de huit chevaux; la princesse de Lamballe se place
» en cocher sur le siége; la duchesse de Chartres
» dans la voiture, la comtesse d'Hunolstein derrière,
» en laquais, parcourent, ventre à terre, tout le
» faubourg Saint-Honoré, remontent de même vers

» la barrière Chaillot, et rentrent à Mousseau ;
» après avoir persuadé par une marche aussi extraor-
» dinaire que le duc de Chartres *était en partie de*
» *filles*... La ville et la cour en murmurèrent ; le
» duc de Chartres, fier de l'erreur, s'en glorifia (1). »
Comment ! comment ! mais il eut tort de s'en glorifier, et même un très grand tort ; car on ne doit pas se permettre de pareilles plaisanteries envers le public, disposé toujours à prendre les choses au sérieux, et surtout à prendre le mauvais côté des choses. La puissance des princes repose exclusivement dans leur considération publique, individuelle ; lorsqu'ils attentent eux-mêmes à leur propre dignité, ils descendent de toute leur supériorité au dessous des autres, et ils se suicident même, pour ainsi dire, par cet abaissement volontaire. Sans doute Louis-Philippe-Joseph et les princesses étaient bien loin de s'attendre à voir leur fugue consignée dans cent pamphlets sous les couleurs de la dépravation la plus hideuse. Eh bien ! c'est pourtant ce qui est arrivé ! C'est qu'il est des choses que l'on ne fait pas impunément, de même qu'il en est aussi que l'on ne fait pas deux fois. En vain s'évertuerait-on à présenter la vérité dans toute sa simplicité ; en vain la duchesse de Chartres viendrait-elle nous dire elle-même, en dépouillant son front auguste de la vénération de tous les partis : « Il n'y a pas eu

(1) *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, première partie, page 28.

» orgie à Mousseau, puisque ma tante y était, puis-
» que ma belle-sœur y était, puisque j'y étais moi-
» même, puisque nous étions avec les dames que la
» confiance de nos parens avait placées auprès de
» nous. Il est vrai, nous avons pu blesser des con-
» venances que nous ne connaissions pas encore,
» car nous étions alors bien jeunes; mais nous n'a-
» vons mérité, en aucune manière, l'horrible mé-
» prise du public et les facéties infâmes de nos en-
» nemis... Ah! la rougeur monte à nos fronts, nos
» yeux se remplissent de larmes à la seule possibi-
» lité d'une telle méprise : c'est nous faire expier
» bien cruellement une simple étourderie de jeu-
» nesse...»

La princesse de Lamballe vivait dans la plus étroite amitié avec le duc et la duchesse de Chartres; elle était leur belle-sœur comme ayant épousé le frère de la duchesse. Ce jeune prince était mort, à peine âgé de vingt ans, ce qui pouvait sembler assez naturel; mais, ce qui l'était beaucoup moins, il était mort des suites de ses excès, si l'on en croit la presse royaliste. Pourquoi cette énonciation si singulière dans ce parti au sujet d'un arrière-petit-fils de Louis XIV? c'est qu'une main fatale avait versé la mort dans son sein avec la coupe enchantée des courtisanes. Eh! quelle main?.. faut-il la désigner?.. celle d'un ami, d'un cousin, de celui qui devait être le mari de sa sœur, la vôtre elle-même, ô vous qui fûtes bien plus infortuné de vivre que lui de mourir, infortuné fils des rois!... Ici les dates sont pré-

cieuses, parce qu'elles sont péremptoires. Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, mourut à Lucienne le 6 mai 1768, et le duc de Chartres n'épousa sa sœur que le 5 avril 1769. Donc ce dernier prince n'avait aucun intérêt à la mort du prince de Lamballe, d'autant moins que la demande n'était pas faite encore, qu'il n'avait peut-être pas encore l'idée de la faire, et qu'en tous cas la main de mademoiselle d'Yvoi étant ambitionnée par plusieurs princes du même rang que lui-même, il n'avait réellement aucune probabilité particulière de l'emporter sur de tels concurrens. D'un autre côté, quel âge avait Louis-Philippe-Joseph le 6 mai 1768? Vingt-un ans, comme étant né le 13 avril 1747. Hélas! ce n'est pas à cet âge que l'on fait des calculs, surtout des calculs de ce genre, et, loin de convoiter des successions, on est plus en danger quelquefois de compromettre le patrimoine. De bonne foi, si cette atroce combinaison eût existé, le duc de Penthièvre eût-il pu accepter une alliance aux si noirs souvenirs? La Princesse eût-elle pu agréer des sermens de bonheur du meurtrier d'un frère chéri? lui-même eût-il osé franchir le seuil d'une famille qu'il eût plongée dans un deuil éternel? Hélas! ceux qui l'accusèrent de la mort de l'époux, ne l'accusèrent-ils pas aussi de la mort de l'épouse, lorsque celle-ci périt si tragiquement en 1792?... Oh! les infâmes! non, non, cela n'est pas! cela ne peut pas être...

En vérité, c'est trop de malheur à la fois sur une

seule tête !... Mais passons à une autre chose, car ce sujet est trop lamentable.

Nous avons vu déjà que le duc de Chartres suivit l'exemple de son père et des autres princes du sang, en 1771, lors de la grande querelle de la cour et de la haute magistrature. Comme eux, il protesta contre la destruction des organes légaux de la justice ; comme eux, il refusa de siéger dans la nouvelle composition du parlement de Paris où l'appelait sa naissance ; comme eux enfin il expià par l'exil sa patriotique et courageuse résolution. On a écrit qu'il rédigea le fameux mémoire que ces princes remirent au Roi par les mains du premier prince du sang. Si cela était vrai, il faudrait l'en féliciter, car il faut avoir le courage de féliciter ceux qui ont celui de braver la puissance pour le respect des lois ; mais rien n'est moins exact : il se contenta de le signer. Ce mémoire fut conçu par les Condés et libellé par le comte de Clermont, l'un d'eux. Peut-être serait-il à propos de constater ici que les princes de cette maison, et, en particulier, Louis-Joseph, étaient fort loin alors de professer pour la branche aînée cette condescendance obséquieuse qu'ils lui ont prodiguée depuis la douloureuse confraternité de l'émigration. Chacun sait, en effet, que les trois chefs de la maison de Condé furent arrêtés traîtreusement au Palais-Royal pendant la Fronde, et jetés arbitrairement dans les cachots de la Bastille. Chacun sait encore que Louis XIV, ayant recouvré la plénitude de son autocratie, fit condamner à mort celui que l'on appelait

alors le grand coupable, et que l'histoire n'a pas moins appelé le grand Condé. Eh bien! tous ces souvenirs vivaient encore en 1771 : c'est ce qui explique l'âpreté des Condés dans cette affaire. Au reste, les Condés et les d'Orléans ne firent en cela que ce qu'ils eurent à faire : princes du sang royal, ils étaient préposés naturellement à la conservation des lois : c'était donc à eux à rappeler les antiques traditions de la monarchie, et à relever la couronne d'un autre Charles VI au dessus des mains impures de madame Dubarry!

Le comte de Clermont, qui montra tant de patriotisme et d'énergie contre les projets de la cour, ne tarda pas long-temps à mourir. Il mourut le 16 juin de la même année. Il paraît bien constant que ce prince fut un homme de tête et de cœur; il fut, de plus, grand maître de toute la franc-maçonnerie du royaume. — Quoi donc! un Condé franc-maçon! — Oui, vraiment, et même chef suprême de tous les francs-maçons en France : ce qui ne l'empêcha pas d'être un personnage fort religieux; il avait même commencé sa carrière sous les auspices de la religion, et avait été abbé de plusieurs anciennes abbayes. Après sa mort, les francs-maçons, accoutumés à mettre un prince du sang à leur tête, choisirent le duc de Chartres pour le remplacer; mais celui-ci, n'ayant pas encore l'âge prescrit par les règlemens pour entrer en fonction, « le duc de » Luxembourg, fidèle à sa religion et à son roi, fut » nommé administrateur, en attendant la majorité

» du nouveau grand-maître (1); » le duc de Luxembourg, le même qui présida l'ordre de la Noblesse en 1789, et s'opposa de toutes ses forces à la révolution. On peut encore ajouter « que presque toute » la loge du duc de Chartres émigra, et qu'aucun » des membres de cette loge, à l'exception du duc » de Lauzun, ne figura dans la révolution : plaisante » collection de conspirateurs contre le trône et l'au- » tel, presque tous leur restèrent fidèles (2). » Au surplus, la franc-maçonnerie n'eut aucun rapport avec les événemens de cette époque, loin d'exercer sur eux la moindre influence, bien qu'une presse passionnée se soit efforcée d'accréditer le contraire. En effet, cette société n'eut jamais de caractère politique. Née des cendres du bûcher des Templiers, elle eut pour objet exclusif, dans le principe, la reconstitution de cet ordre; fondée sur le dogme de l'égalité, de la fraternité, elle n'a conservé de sa nature primitive que des rapports de bienfaisance mutuelle. Issue d'origine aristocratique, elle s'est toujours recrutée dans l'aristocratie; aussi les princes ont-ils brigué toujours et briguent-ils encore aujourd'hui, surtout en Angleterre et en Allemagne, l'honneur d'allier la truelle maçonnique à leurs armes. Concluons de tout cela que Louis-Philippe-Joseph put être franc-maçon comme furent et sont

(1) *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, première partie, page 44.

(2) *Ib.*, page 43.

encore beaucoup de princes, c'est à dire d'une manière parfaitement inoffensive, et que l'on doit reléguer la fameuse scène de Montjoie dans les contes populaires destinés à repaître l'imagination des enfans de tous les âges.

Le duc de Chartres avait remplacé le comte de Clermont, non pas seulement dans la confiance des *frères*, mais aussi dans celle de la nation. Le chancelier Maupeou et madame Dubarry avaient triomphé; mais l'avenir ne leur appartenait pas. Le parlement de Paris était toujours en exil, mais il brillait encore plus par son absence que par la majesté de ses délibérations. Quel était l'homme qui résumait avec lui les besoins du présent, de l'avenir? Celui qui avait partagé sa disgrâce, et dont les principes, largement accentués, répondaient le plus aux sympathies populaires; en un mot, le duc de Chartres. Dès lors un vague pressentiment, un pressentiment général identifia ce prince à la destinée des masses. A cet effet, il éprouva le besoin de refaire son éducation, et la refit lui-même dans la compagnie des savans, selon l'exemple et les traditions héréditaires de sa famille. Ce serait ici le cas de signaler l'erreur universelle qui lui reproche d'avoir consumé sa jeunesse dans les plaisirs. Non, sans doute, il ne fut pas si léger que la malveillance a prétendu; il sut en même temps s'occuper avec ardeur de choses graves, instructives, et ce prince, que l'on a couvert de mépris, ne fut pas en réalité si méprisable; car il fut, au contraire, un homme

remarquable par le charme et la variété de ses connaissances. C'est à ses ennemis eux-mêmes que la puissance de la vérité semble avoir arraché cet aveu si précieux. « Vous serez donc toujours inconce-
» vable pour nous, Monseigneur! on vous a vu jeune
» homme de famille, aussi gai, aussi dissipé qu'un
» mousquetaire; quelque temps après, bâtissant
» comme un financier qui veut s'élever un Louvre;
» plaidant quelquefois, et gagnant vós procès comme
» un procureur du Maine; au milieu de toutes ces
» occupations, *vous livrant à l'étude des arts et des*
» *sciences, comme si vous eussiez postulé pour quel-*
» *ques unes de nos académies* (1). » On trouve, dans un ouvrage fort différent, le tableau suivant des occupations ordinaires de Louis-Philippe-Joseph : « Il est
» connu que M. le duc d'Orléans est le prince du sang
» le plus instruit que ce siècle ait produit. Il parle
» les langues étrangères avec autant de facilité que
» la française : dessin, peinture, musique, instru-
» mens, sont ses objets d'amusement avec ses aima-
» bles enfans. Il n'est guère de prince qui ait porté
» chez nous la connaissance de l'équitation à un
» plus haut degré (2). » Pendant que son père, éloigné du Palais-Royal par la position indéfinie de madame de Montesson, se contenta d'habiter un

(1) *Scandales de son Altesse Sérénissime monseigneur le duc d'Orléans*, par Publius, page 4, Paris, 1789. (*Scandales de Son Altesse Sérénissime!*..... remarquez ce titre.)

(2) Extrait des *Nouvelles à la main*, du 12 juillet 1787, page 6, Berne, 1788.

hôtel de la rue de Provence, ce palais continua l'hospitalité gracieuse de la famille sous le duc et la duchesse de Chartres. Là se rencontrèrent journellement les hommes les plus éminens de l'époque dans la hiérarchie des intelligences, et, en particulier, Buffon, qui fut à Louis-Philippe-Joseph comme Collé à Louis-Philippe, Guettard à Louis d'Orléans, Maréchal et Homberg au Régent. Ainsi le Palais-Royal fut toujours le lien social du progrès dans tous les genres. Tel y fut reçu Franklin en 1777, le sage de Boston, le Cinéas de l'Amérique régénérée; tel aussi Voltaire l'année suivante, au retour du long exil que lui avait infligé la branche aînée; il fut présenté par le docteur Tronchin, son médecin, qui était en même temps celui de la famille. Chose assez singulière! il demanda à voir les enfans (alors bien jeunes) du duc de Chartres : « Je voudrais » bien voir avant de mourir, disait-il, cette jolie » petite Bourbonnaille : » comme si un instinct prophétique l'eût porté à saluer, dans ces augustes enfans, avant de descendre au tombeau, le triomphe et l'avènement futurs de ses longs travaux et des principes philosophiques de toute sa vie.

Or, l'aîné de ces enfans est le roi des Français.

---

# CHAPITRE VI.

Campagnes du Prince sur mer en 1772, en 1775, en 1776. — Combat de la *Belle-Poule*.

Lorsque le duc de Chartres épousa l'auguste fille du duc de Penthièvre, l'une des clauses du mariage fut que le gendre succèderait au beau-père dans la charge d'amiral de France (1). A cet effet le duc de Penthièvre devait obtenir du Roi la concession immédiate de la survivance au jeune prince; car il tenait beaucoup à transmettre aux enfans de sa fille cette charge qu'il avait héritée de son père, puisqu'il n'avait plus de fils depuis la mort prématurée du prince de Lamballe. Mais le duc de Chartres pensait, en acceptant la survivance, qu'il fallait s'atta-

(1) Le duc de Penthièvre n'était pas à la lettre *grand amiral de France*, comme on l'a écrit généralement, mais seulement amiral de France, ce qui était alors, à dire vrai, la même chose. Avant la loi du 15 mai 1791 il n'y avait qu'un amiral de France, chef suprême de toutes les forces navales du royaume. La dignité d'amiral n'était pas encore un grade, mais une charge héréditaire comme les autres charges. La révolution ayant détruit toutes les charges, la loi susdite dut faire de l'amirauté un grade et le fractionner pour le rendre accessible à tous les officiers.

Il n'y a eu de grands amiraux de France que Murat sous l'empire, et le duc d'Angoulême sous la restauration.

cher à la mériter avant de l'obtenir et il avait raison. Ainsi ce prince ne se prévalait point des prérogatives de sa naissance; s'il voulait être quelque chose dans l'État, du moins il ne voulait rien être que par son mérite, et il avait encore raison. Aussi songeait-il à entrer dans la marine, ce qui devait essuyer et essuyait réellement de grandes difficultés. Au reste, il comprenait si bien les répugnances héréditaires dont il était l'objet, qu'il écrivait à l'un de ses amis, en 1772: « Je suis vraisemblablement condamné à une oisi» veté éternelle..... Quand même il surviendrait une » guerre, à quoi puis-je aspirer? J'ai vingt-cinq ans » et je ne l'ai pas encore faite !... Le service de mer » est ma seule ressource; c'est le seul parti que je » puisse prendre pour acquérir l'estime et la consi» dération publiques, qui sont, pour nous, la seule » fortune réelle, et sans lesquelles notre naissance » ne fait que nous mettre au dessous des autres (1). » En vérité, voilà des sentimens nouveaux dans le cœur d'un prince; celui qui les professait dès 1772 ne pouvait qu'être en avant de son siècle.

C'est ici que nous avons à relever l'une des plus étranges erreurs de l'esprit de parti. En effet, on lit dans les biographies, calquées généralement sur les pamphlets du temps, que le duc de Chartres débuta dans la marine, en 1778, au combat d'Ouessant, et qu'il franchit en peu de jours tous les degrés de la hiérarchie.

(1) *Biographie universelle, ou Dictionnaire historique* en 6 volumes, tome IV, page 2222.

Voilà comment on ose écrire l'histoire! On biffe d'un trait de plume les campagnes antérieures du Prince: eh pourquoi? Les perfides! pour le présenter indirectement comme livré sans cesse à des voluptés immondes, de 1772 à 1778, même tandis qu'il partageait obscurément les fatigues et les dangers de nos escadres.

Pour nous, qui ne connaissons, en fait d'histoire, que celle qui est daguerréotypée sur les documens originaux, sur les pièces officielles (cette méthode n'est peut-être pas la plus expéditive, mais elle est, au moins, la plus sûre), nous sommes parvenu à pouvoir, par nos recherches au ministère de la marine, reconstituer cette partie si importante, et totalement ignorée jusqu'à ce jour, de la vie de Louis-Philippe-Joseph.

Ainsi donc ce prince ne débuta pas dans la marine en 1778, mais en 1772, dans l'escadre d'évolutions de cette année, commandée par le comte d'Orvilliers. On trouve, dans une lettre du commandant au ministre de la marine, cette phrase: « Je ferai, » Monseigneur, tous mes efforts pour remplir vos » intentions auprès de monseigneur le duc de Char- » tres embarqué sur le vaisseau *l'Alexandre*, le 27 » du mois dernier, et j'aurai l'honneur de vous » rendre compte, etc.

» A Brest, le 3 mai 1772.

» *Signé*: Le chef d'escadre,

» D'ORVILLIERS (1). »

(1) Archives du ministère de la marine (dossier d'Orvilliers).

Cette escadre fut retenue par les vents contraires pendant plusieurs jours; elle sortit enfin le 5 mai, et rentra, le 6 septembre, après avoir croisé sur les côtes de Hollande. Mais en quelle qualité le duc de Chartres y avait-il figuré? C'est ce que va nous apprendre le tableau suivant, annexé au rapport officiel du comte d'Orvilliers au ministre de la marine:

« *Liste des gardes du pavillon et de la marine du* » *détachement embarqué sur l'Alexandre* :

» Les sieurs :

| | | |
|---|---|---|
| » 1er | Duverger de Khorlai. | garde du pavillon. |
| » 2e | Nivet de Pontbrian. . . . | *id.* |
| » 3e | Goyon de Vaurante. . . . | *id.* |
| » 4e | Cœuret de Fréqueville. . . | *id.* |
| » 5e | d'Orvilliers. . . | garde de la marine. |
| » 6e | M. d'Orléans. . . . . . . | *id.* |
| » 7e | Bourdeille de la Salle. | garde du pavillon. |
| » 8e | Du Tréveaux. . . . . . . | *id.* |
| » 9e | Tréouret de Pénaché. . . | *id.* |
| » 10e | Chézac. . . . . . . . . | *id.* |
| » 11e | Karuet de Mercy. . . . . | *id.* |
| » 12e | Dufresnoy de Rénac. . . . | *id.* |
| » 13e | Chasteignier. . . | garde de la marine. |
| » 14e | Mesmené. . . . . | garde du pavillon. |
| » 15e | V. C. T. de Mortemart, | garde de la marine. |

» A Brest, le 9 septembre 1772.

» *Signé :* Le chef d'escadre, d'Orvilliers (1). »

(1) Archives du ministère de la marine (dossier d'Orvilliers).

Le duc de Chartres s'était embarqué comme simple garde de la marine; il fut nommé enseigne de vaisseau à son retour, en même temps que plusieurs de ses camarades.

Nous n'avons pu rien découvrir sur les campagnes de 1773 et de 1774; nous ignorons s'il les fit et en quelle qualité; mais il fit celle de 1775, sans aucun commandement, bien qu'il fut alors lieutenant de vaisseau. Il s'embarqua sur *la Therpsicore* faisant partie de l'escadre d'évolutions aux ordres du comte de Guichen. Cet escadre partit de Brest le 1[er] juin 1775, et croisa sur les côtes d'Espagne où elle fut dispersée par une tempête. *La Therpsicore* ayant été forcée de relâcher à La Corogne, le duc de Chartres utilisa cette relâche en visitant les divers établissemens du pays; car ce prince, que la malveillance est parvenue à rendre si odieux, sentait pourtant le prix et le besoin de l'instruction, puisqu'il s'exposait ainsi, à cet effet, à des dangers qui lui étaient si faciles à éviter. Nous avons trouvé de précieux détails à ce sujet dans les lettres suivantes, toutes officielles, adressées au ministre de la marine par le commandant de *la Therpsicore* (1).

« Monseigneur,

» Je n'ai que le temps de prévenir votre Grandeur » que la frégate *la Therpsicore* est entrée cet après-» midi dans ce port, ayant à bord monseigneur le

(1) Archives du ministère de la marine (dossier du comte de Guichen.)

» duc de Chartres, qui n'a voulu paraître ici que
» sous le nom de comte de Joinville. Ce prince part
» demain pour Saint-Jacques où j'aurai l'honneur
» de l'accompagner, etc.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur, etc.

» A La Corogne, ce 22 juillet 1775.

» *Signé :* DE TOURNELLE. »

« Monseigneur,

» Conformément au projet qu'en avait formé
» monseigneur le duc de Chartres, il est allé à Saint-
» Jacques le 23 de ce mois, et en est reparti hier
» à midi pour venir coucher ici. Le Prince a été
» reçu par le chapitre de Saint-Jacques aussi bien
» que l'a pu permettre le peu de temps que l'on a
» eu pour s'y préparer. Il a assisté aux solennités
» ainsi qu'aux divertissemens de la fête, surtout au
» combat du taureau. Le doyen lui a présenté, au
» nom du chapitre, une image du saint, en or, et
» garnie de quelques diamans. Le commandant de
» la province, ainsi que l'intendant, ont eu l'hon-
» neur de l'accompagner dans son voyage. J'ai eu
» également celui de le suivre.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur, etc.

» A La Corogne, ce 26 juillet 1775.

» *Signé :* DE TOURNELLE. »

« Monseigneur,

» Avant-hier, comme il l'avait résolu, monsei-

» gneur le duc de Chartres a fait le voyage du Ferrol.
» Après avoir visité le vaisseau *la Sainte-Trinité*, de
» 112 pièces de canons, et parcouru tous les ouvra-
» ges de ce département qu'il parut charmé d'avoir
» vus, il revint le jour même par mer, comme il
» était allé, etc.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur, etc.

» A La Corogne, ce 29 juillet 1775.

» *Signé :* DE TOURNELLE. »

« Monseigneur,

» Soit fatigue, soit effet de la mer quoiqu'il ne l'eût
» pas ressenti dans le moment, monseigneur le duc
» de Chartres s'est trouvé incommodé hier; cette
» nuit il paraît qu'il a eu un peu de fièvre. Cepen-
» dant il se trouve aujourd'hui beaucoup mieux et
» même assez bien pour être absolument résolu à
» partir demain. Son incommodité semble n'avoir
» d'autre suite qu'un peu de fatigue peut-être, et la
» nécessité qu'il s'est imposée de faire diète aujour-
» d'hui.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur, etc.

» A La Corogne, ce 29 juillet 1775.

» *Signé :* DE TOURNELLE. »

*La Therpsicore* appareilla le 31 juillet, et dut arriver à Brest avec le reste de l'escadre, du 10 au 15 août.

Passons à présent à la campagne de 1776 :

L'escadre d'évolutions de cette année fut commandée par le comte Duchaffault, qui nous semble le plus remarquable de tous les hommes de mer de cette époque, et qui est mort dans les prisons de la révolution, à quatre-vingt-sept ans, après soixante-dix ans de services. Louis-Philippe-Joseph, qui avait été nommé capitaine de vaisseau à son retour de La Corogne, fut fait chef d'escadre pour prendre un commandement dans cette expédition. Il monta *le Solitaire*, de 64 canons, et choisit La Mothe-Piquet pour son capitaine de pavillon. Cette escadre, partie de Brest le 20 avril, arriva, le 27, à Lisbonne, se rendant au cap Saint-Vincent, où elle devait rallier, le 10 mai, deux autres escadres françaises, sorties de Toulon et de Rochefort sous les ordres des comtes d'Estaing et de Guichen. Mais des accidens de mer empêchèrent la jonction complète de ces escadres. Le 5 mai, le comte Duchaffault écrivit au ministre, de Lagos, que le capitaine de pavillon du duc de Chartres était venu lui rendre compte d'une maladie qui régnait sur *le Solitaire* depuis le départ, mais qui semblait perdre de son intensité. « Si cette » maladie eût continué à bord du *Solitaire*, dit-il, » je n'aurais pu m'empêcher de chercher un moyen » pour mettre la personne de monseigneur le duc » de Chartres en sûreté (1). »

Le 18 du même mois (de mai), autre lettre du

(1) Archives du ministère de la marine (dossier Duchaffault).

comte Duchaffault au ministre, *à la mer à bord du Zodiaque*, de 74 canons : il lui annonce que la maladie s'étant déclarée de nouveau, le 14, à bord du *Solitaire*, il a cru devoir envoyer ce vaisseau mouiller à Lagos. Le duc de Chartres n'a pas voulu se séparer des malades : ce prince est allé lui-même les débarquer à terre, et, après cette opération, il doit rejoindre, sur le vaisseau *la Provence*, l'escadre qui va faire voile pour les côtes de Barbarie. Mais, au bas de cette dépêche, on lit le post-scriptum suivant : « Le vaisseau *la Provence*, commandé » par M. Dabon, arrive dans l'instant de Lagos, et » m'a apporté une lettre de Monseigneur le duc de » Chartres, dont voici copie : — Je ne ferai point » mettre, Monsieur, les malades à terre, comme » vous me l'aviez conseillé et comme je me l'étais » proposé, parce que le chirurgien m'a représenté » que s'il mettait à terre les drogues et les matelas » nécessaires pour les malades, il ne lui en reste» rait plus à bord s'il en tombait de nouveau à la » mer ; que, d'ailleurs, il croyait cette précaution » absolument inutile parce qu'ils étaient beaucoup » mieux et même convalescens, excepté huit dont » il ne désespère cependant pas. D'un autre côté, » on m'a fait observer que le bureau de santé les » examinerait à terre, et que si, par hasard, il dé» cidait qu'il y avait de l'épidémie, cela couperait » toute communication de l'escadre avec la terre. » Toutes ces raisons m'ont décidé à les laisser dans » le vaisseau, quoique cela me contrarie un peu,

» parce que je serai obligé de rester ici encore au » moins huit jours, et que j'ai grand empressement » de me trouver sous vos ordres, Monsieur, et de » prendre de vos leçons, ce dont j'espère que vous » ne doutez pas, ni des sentimens d'estime que j'ai » pour vous. Si vous voulez toujours aller faire no- » tre croisière, dans huit ou dix jours d'ici je sor- » tirai et irai croiser en vous attendant depuis l'en- » vers de Lagos jusqu'au cap Sainte-Marie, à moins » que vous n'en ordonniez autrement.

» *Signé* : L.-P.-Joseph D'ORLÉANS (1). »

Quand un prince parle de cette manière il devrait être digne du commandement, parce que le meilleur moyen d'apprendre à commander fut toujours celui d'apprendre à obéir. Mais n'oublions pas la circonstance la plus importante, par rapport au duc de Chartres, de cette croisière qui fut très longue, du reste, puisque l'escadre ne revint en France qu'à la fin d'octobre. L'auteur de l'*Explication de l'énigme du roman de Montjoie* nous apprend que « la » femme de ce prince l'avait suivi jusqu'au port de » Brest, pour aller le rejoindre, par terre, à l'ex- » trémité de l'Italie; que, tout ainsi disposé au su » de la cour, on se joua du mari, de la femme et » du beau-père, en expédiant un paquet qui ne » devait être ouvert qu'à une certaine hauteur : le » tout pour envoyer le duc de Chartres sur les côtes

(1) Archives du ministère de la marine (dossier Duchaffault).

» de Portugal *où il n'avait que faire*, au lieu de le » laisser aller dans l'Archipel, et retrouver sa femme » à Naples où elle était, etc. (1). » Il importe peu de savoir s'il y eut mystification réelle du duc de Chartres, et surtout de la duchesse qui fit environ neuf cents lieues pour voir son mari, ou plutôt pour ne pas le voir. L'essentiel est qu'elle ne le vit pas, par le changement subit de la destination de l'escadre, qui longea toutes les côtes d'Afrique jusqu'en Egypte, sans approcher de Naples, et revint en France par les mêmes parages. Eh! pourquoi ne le vit-elle pas? Pourquoi n'alla-t-il pas la voir? Il savait bien qu'elle était à Naples, qu'elle l'y attendait avec impatience. Mais il aima mieux rester à son bord, auprès de ses malades, et les tranquilliser par sa présence, au risque de s'exposer lui-même à la contagion. Tant il est vrai que ce prince avait un grand fond d'humanité, bien qu'une presse impure ait soutenu le contraire!

Telles furent ses campagnes en 1772, en 1775, en 1776 : on peut juger à présent de la bonne foi des pamphlets qui le font débuter dans la marine en 1778.

Il était parti pour la Méditerranée en qualité de chef d'escadre : il put donc être promu au grade de lieutenant-général des armées navales (2), le 4 jan-

(1) Première partie, p. 31.

(2) Ce grade n'existe plus aujourd'hui dans la marine; voici,

vier 1777. On croit qu'il ne fut appelé, cette année, à aucun service actif; mais il fut nommé, l'année suivante, inspecteur-général de la marine à Brest. Il eut à y inspecter une flotte considérable, commandée par le vice-amiral d'Orvilliers; car la révolution des colonies anglaises, et surtout la mission de Franklin en France, avaient compliqué les relations diplomatiques avec l'Angleterre. Les deux pays n'étaient pas encore en guerre, mais ils étaient à la veille d'y entrer. Une flotte anglaise, analogue,

au surplus, la hiérarchie des grades telle que l'histoire nous la présente :

*Avant la loi du* 15 *mai* 1791 :

L'amiral de France, *seul et unique*, hors ligne,
Vice-amiral,
Lieutenant-général des armées navales,
Chef d'escadre,
Capitaine de vaisseau,
Lieutenant de vaisseau,
Enseigne de vaisseau.

*Après la loi du* 15 *mai* 1791 :

Amiral,
Vice-amiral,
Contre-amiral,
Capitaine de vaisseau,
Lieutenant de vaisseau,
Enseigne de vaisseau.

*Organisation actuelle :*

Amiral,
Vice-amiral,
Contre-amiral,
Capitaine de vaisseau,
Capitaine de corvette,
Lieutenant de vaisseau,
Enseigne de vaisseau.

stationnait à Plymouth aux ordres de l'amiral Keppel : de sorte que les deux flottes s'observaient mutuellement et semblaient attendre le signal du combat. Ce signal fut donné par le hasard, comme il arrive souvent ; par la rencontre fortuite sur les côtes de Bretagne, le 17 juin, de la frégate française *la Belle-Poule* et de la frégate anglaise *l'Aréthuse*. Le récit de leur engagement est trop peu connu pour que nous ne donnions pas ici le rapport textuel de l'officier français au vice-amiral, rapport que nous avons trouvé dans nos recherches aux archives de la marine (dossier La Clochéterie) :

« Mon général,

» Les vents du Nord qui m'ont fait partir de Brest
» le 15 de ce mois (juin) ont régné jusqu'à mardi
» à minuit, très faibles: ils ont passé alors à l'Ouest-
» Sud-Ouest, et j'ai mis le cap au Nord-Nord-Est,
» ce qui me portait entre le cap Lézard et Ply-
» mouth. Mercredi, le 17, à dix heures du matin,
» j'ai eu connaissance du haut des mâts de quel-
» ques bâtimens exactement de l'avant à moi; je
» les ai signalés sur-le-champ à *la Licorne* et à
» *l'Hirondelle* que j'avais laissées assez loin der-
» rière moi. A dix heures et demie j'ai commencé
» à soupçonner que ce pouvait être une escadre,
» et j'ai fait signal aux bâtimens qui me suivaient
» de tenir le vent les amures à basbord et je les ai
» prises moi-même. J'ai compté, peu d'instans après,
» vingt bâtimens de guerre dont quatorze au moins

» de ligne. J'ai fait signal de virer de bord; j'é-
» tais établi au même bord que les Anglais à onze
» heures du matin : ils étaient alors à environ quatre
» lieues dans le Nord-Est 1/4 et les vents à l'Ouest-
» Sud-Ouest. A une heure et demie après midi j'ai
» doublé *la Licorne* au vent et j'ai dit à M. de Belizac,
» son commandant, que je le laissais le maître de
» la manœuvre qu'il jugerait la plus convenable pour
» échapper à la poursuite des Anglais, et j'ai fait
» signal à *l'Hirondelle* de relâcher où elle pourrait.
» Je voyais alors qu'une frégate et un sloop me
» joignaient; j'ai gardé *le Lougre* avec moi. A six
» heures j'ai été joint par le sloop qui porte dix
» canons de 6; il m'a hêlé en anglais; je lui ai dit
» de parler français; il a reviré et a été joindre la
» frégate. A six heures et demie cette frégate est
» arrivée à portée de mousquet dans ma hanche sous
» le vent : le vaisseau de l'escadre le plus près de
» moi en était alors éloigné d'environ quatre lieues.
» Cette frégate a cargué sa grande voile; j'en ai fait
» autant, et j'ai même amené mes perroquets et mis
» celui de fougue sur le mât afin de ne pas rester
» dans une position tout-à-fait désavantageuse. La
» frégate anglaise a manœuvré comme moi; alors
» j'ai arrivé brusquement; elle en a fait autant et
» nous nous sommes trouvées par le travers, l'une et
» l'autre, à portée de pistolet. Elle m'a parlé en an-
» glais; j'ai répondu que je n'entendais pas; alors
» elle m'a dit, en français, qu'il fallait aller trouver
» son amiral. Je lui ai répondu que la mission dont
» j'étais chargé ne me permettait pas de faire cette

» route. Elle m'a répété qu'il fallait aller trouver » l'amiral ; je lui ai dit que je n'en ferais rien. Elle » m'a envoyé alors toute sa volée et le combat s'est » engagé ; il a duré depuis six heures et demie du » soir jusqu'à onze heures et demie, toujours à la » même portée, par un petit vent qui permettait à » peine de gouverner. Nous courions, l'une et l'autre, » grand largue sur la terre : j'ai lieu de présumer » qu'elle était réduite alors puisqu'après être arri- » vée vent arrière, je lui ai donné plus de cinquante » coups de canon dans sa poupe, sans qu'elle en » ait riposté un seul. Cette frégate est de la force de » *la Fortunée*, et porte, comme elle, vingt-huit ca- » nons de 12 en batteries : il m'a été impossible de » la poursuivre, parce que la route qu'il fallait faire » pour cela me menait au milieu des ennemis ; j'ai » donc pris le parti de courir à terre, sans savoir à » quel point je pouvais atteindre. J'ai mouillé très » près de terre, à minuit et demi ; au jour je me » suis trouvé entouré de roches, à un endroit qu'on » appelle Camplouis, auprès de Plouëscat : j'ignore » encore si je pourrai m'en tirer. Le combat, mon » général, a été très sanglant. J'ai cinquante-sept » blessés ; je ne sais pas encore au juste le nombre » des morts, mais on croit qu'il passe quarante. » M. Grehan de Saint-Marsault est du nombre des » derniers, M. de Laroche-Kerandraon, enseigne, » a un bras cassé, et M. Bouvet (1) est blessé moins

(1) Cet officier vit encore aujourd'hui, et est l'un des plus illustres officiers-généraux de la marine.

*(Note de l'Auteur.)*

» grièvement. Je ne saurais trop louer, mon géné-
» ral, la valeur intrépide et le sang-froid de mes
» officiers. M. le chevalier de Cappellis a su ins-
» pirer toute son audace aux équipages dans la bat-
» terie qu'il commandait; M. de Laroche, blessé
» après une heure et demie de combat, est venu me
» faire voir son bras, a été se faire panser et est
» revenu reprendre son poste. En général le combat
» s'est très bien soutenu jusqu'à la fin; MM. Da-
» mard et Sebirre, officiers auxiliaires, se sont
» comportés avec toute la bravoure et le sang-froid
» qu'on a droit d'attendre des militaires les plus
» aguerris. M. Bouvet, blessé assez grièvement, n'a
» jamais voulu descendre; mon équipage est digne
» de partager la gloire que se sont acquise mes of-
» ficiers.

» M. Grehan de Saint-Marsault a été tué après
» une heure et demie de combat; le Roi a perdu
» l'un de ses meilleurs officiers et je regrette un
» ami bien cher.

» Je crois *la Licorne* prise ainsi que *le Lougre*,
» mais je me flatte que *l'Hirondelle* a échappé aux
» ennemis.

» Deux vaisseaux de guerre anglais sont à deux
» lieues de moi; ils paraissent vouloir entreprendre
» de venir me chercher; je doute qu'ils y réussis-
» sent parce que je suis fort entouré de roches,
» mais je n'ai qu'une très faible espérance de sauver
» la frégate. Le lieu où je suis n'étant éloigné que
» de trois lieues du Folgoët, je prends le parti d'y

» envoyer mes blessés. Mon chirurgien-major vous » portera cette lettre, mon général : je l'expédie » parce que personne n'est plus propre que lui à » leur faire donner tous les secours dont ils ont be- » soin et que c'est un exprès sûr.

» Deux contusions, l'une à la tête et l'autre à la » cuisse, me font souffrir actuellement, de manière » que je n'ai guère la force d'écrire plus long-temps, » ce qui m'engage à vous prier, mon général, de » vouloir bien faire passer ma lettre à M. de Sar- » tine, ministre de la marine, si vous le jugez à » propos.

» Mes blessures ne sont pas dangereuses.

» J'ai oublié de vous parler de M. de Basterot et » du chevalier de La Galernerie, gardes de la marine. » Ils se sont comportés en gentilshommes français.

» Je suis tout dégréé, mes mâts ne tiennent à » rien; le corps de la frégate, les voiles, tout, en » un mot, est criblé de coups de canon, et je fais » de l'eau.

» Je suis avec respect,

» Mon général, etc.

*Signé* :

» Le lieutenant de vaisseau commandant
» *la Belle-Poule*,

» Chadeau de la Clochéterie.

» A bord de *la Belle-Poule*, le 18 juin 1778. »

A la réception de ce rapport, le vice-amiral s'empressa d'expédier à la *Belle-Poule* un détachement d'ouvriers et de soldats de marine, sous les ordres du chevalier de Sercey, enseigne de vaisseau, pour la dégager des roches où elle courait les plus grands dangers, et pour remplacer son équipage, réduit à seize hommes non blessés mais exténués de fatigues. Cet officier remplit cette mission avec beaucoup d'intelligence; il parvint à dégager la frégate et à la ramener à Brest quelques jours après. Lorsqu'elle arriva dans la rade, ce fut un jour de fête pour toute la population; les bords de la mer se couvrirent de spectateurs impatiens de contempler cette frégate, qui n'était plus qu'un squelette, mais un squelette héroïque. A son apparition, des acclamations unanimes se prolongèrent sur le rivage jusqu'à son arrivée définitive; tous les bâtimens de la flotte lui présentèrent leurs voiles déployées en signe de réjouissance; le vaisseau-amiral la salua de plusieurs coups de canon, comme si elle eût porté un prince du sang royal : c'est qu'elle portait sur ses flancs criblés de boulets, c'est qu'elle était elle-même le symbole glorieux de l'honneur national.

Louis-Philippe-Joseph, dont le cœur vibrait si bien à tous ces sentimens, n'avait pas attendu son arrivée : il était allé à sa rencontre dans un yacht de plaisance. On dit que l'entrevue du Prince et du commandant fut des plus touchantes : celui-ci était couché par suite de ses blessures; le Prince alla à lui, et, en l'abordant, il l'embrassa de la manière

la plus affectueuse. Il le combla de félicitations, ainsi que l'équipage, et lui dit, en prenant congé de cet officier, qu'il allait voir les blessés; ce qu'il fit en réalité un peu plus loin. Il les visita tous en détail, parlant à chacun; puis il leur fit distribuer *une grosse bourse de louis*, selon l'expression d'une relation contemporaine, et leur annonça que, ce don étant purement d'urgence, il allait adresser un rapport au ministre, en qualité d'inspecteur-général de la marine, pour attirer les bienfaits du Roi sur eux et sur les familles de leurs camarades tués.

Le lendemain, le Prince réunit à un banquet l'équipage de *la Belle-Poule*, malgré les lois de l'étiquette, qui ne permettaient pas à un prince du sang de manger avec de simples soldats. Le brave Chadeau de la Clochéterie (1) n'y était pas, mais sa place resta vide à la droite du Prince; sans doute on ne but pas moins à sa santé, ce qui semblait assez naturel..... Ici se présente une idée, la voici : En vérité, il y a quelquefois des rapprochemens singuliers dans les choses humaines! Qui aurait dit au duc de Chartres, pendant qu'il fêtait ainsi *la Belle-*

(1) Cet officier fut nommé capitaine de vaisseau; mais ses blessures l'empêchèrent, pendant plusieurs mois, d'exercer aucun commandement. Il conserva néanmoins celui de *la Belle-Poule* que le chevalier de Sercey continua de commander par intérim. Plus tard, lorsqu'il fut guéri, le chevalier de Sercey lui succéda définitivement, et, lui, fut promu au commandement du vaisseau *le Triton*, puis de *l'Hercule* à bord duquel il fut tué, le 12 avril 1782, à l'un des combats du marquis de Vaudreuil sur les côtes de Saint-Domingue.

*Poule*, que l'un de ses petits-fils commanderait un jour cette frégate, et serait fêté lui-même, à son tour, par toute la France, dans une circonstance analogue?

Le combat du 17 juin 1778 valut une grande illustration à *la Belle-Poule*, et popularisa même son nom dans tout le royaume. Cependant cette frégate y était déjà connue par une circonstance récente, qui fit beaucoup de sensation en France. Le chevalier de Marigny, qui la commandait dans les derniers jours de 1777, reconduisait Franklin en Amérique, lorsqu'elle fut arrêtée par *l'Hector* et *le Courageux*, vaisseaux anglais de 74, qui voulurent la visiter, présumant qu'elle portait des secours aux insurgés américains. Le chevalier refusa d'y consentir. Alors un officier vint lui présenter les trois questions suivantes par écrit : « Qui êtes-vous? d'où venez-vous? » où allez-vous?» Le chevalier répondit de la même manière, avec un sang-froid admirable : « Je suis » *la Belle-Poule*, frégate de Sa Majesté le Roi de » France : je viens de la mer ; je vais à la mer : les » bâtimens du Roi, mon maître, ne se laissent ja- » mais visiter : si vous voulez me couler, coulez-moi ; » mais vous ne me visiterez pas... ; » et, en remettant cette réponse à l'officier, il donna l'ordre à son équipage de s'apprêter au combat. Bientôt l'officier revint présenter les excuses du commodore, qui prétendit avoir pris la frégate française pour une frégate américaine, masquée sous pavillon français. *La Belle-Poule* continua sa route ; mais, contrariée

par les vents, elle fut obligée de rentrer démâtée à Brest, et Franklin retourna en Amérique sur *la Sensible*.

Ainsi, les souvenirs les plus chevaleresques de courage militaire, d'honneur national, d'indépendance nationale, se rattachent éminemment à *la Belle-Poule*, la frégate héroïque par excellence. Ainsi, ce n'est donc point de la pensée inerte du hasard qu'elle a reçu, de nos jours, l'éclat illustre d'un royal commandement, mais de cette pensée suprême, universelle, luxuriante de nationalité comme toutes les autres de la même intelligence; par exemple, comme celle qui releva l'image auguste de l'Empereur sur la spirale éthérée de la victoire, et ramena les saintes reliques dans nos cités émues, sur cette même frégate, dépositaire d'une grande infortune et des décrets de la Providence.

Ah! qu'elle continue à rester un sanctuaire sous de si nobles auspices, et que les vagues seules atteignent sa poupe glorieuse!

# CHAPITRE VII.

### Combat d'Ouessant.

Le combat de *la Belle-Poule* et de *l'Aréthuse* fut le premier coup de canon du règne de Louis XVI ; aussi eut-il un immense retentissement sur la plage, puisqu'il devint le signal des hostilités entre les deux peuples.

En conséquence, la flotte française sortit de Brest, le 8 juillet 1778, sous les ordres du vice-amiral d'Orvilliers ; la flotte anglaise, commandée par l'amiral Keppel, sortit de Plymouth quatre jours après. Les deux flottes croisèrent dans la Manche jusqu'au 23, qu'elles se rencontrèrent, ou plutôt jusqu'au 27, qu'elles se livrèrent un combat fameux, à la hauteur de l'île d'Ouessant.

Les royalistes ont embrouillé singulièrement cette affaire : nous allons tâcher de la débrouiller, et de l'exposer avec le plus de méthode et de clarté possibles. Ce ne sera point par des quolibets ou des déclamations de mauvais goût, mais par des pièces officielles, selon notre usage, et par des témoignages oculaires.

D'abord, commençons par établir l'état des forces respectives des deux flottes.

# ARMÉE NAVALE DE FRANCE.

### PREMIÈRE DIVISION (DU CENTRE), DITE ESCADRE BLANCHE.

LE COMTE D'ORVILLIERS, VICE-AMIRAL, COMMANDANT EN CHEF.

| Vaisseaux : | Canons : | Capitaines commandans : |
|---|---|---|
| *La Bretagne*............ | 110 | ......... le vice-amiral. |
| *La Ville-de-Paris*........ | 90 | ......... le comte de Guichen. |
| *L'Orient*................ | 74 | ......... d'Hector. |
| *Le Fendant*............. | 74 | ......... le chevalier de Brache. |
| *Le Magnifique*........... | 74 | ......... le marquis de Vaudreuil. |
| *L'Actif*................. | 74 | ......... Dorvès. |
| *L'Artésien*.............. | 64 | ......... Destouches. |
| *Le Réfléchi*............. | 64 | ......... le chevalier de Sillans. |
| *L'Eveillé*............... | 64 | ......... |
| Total des canons... | 688 | |

### DEUXIÈME DIVISION (D'AVANT-GARDE), DITE ESCADRE BLANCHE ET BLEUE.

LE COMTE DUCHAFFAULT, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES.

| | | |
|---|---|---|
| *La Couronne*............ | 80 | ......... le lieutenant-général. |
| *Le Glorieux*............. | 74 | ......... le comte d'Amblimont. |
| *Le Palmier*.............. | 74 | ......... de Réals. |
| *Le Dauphin-Royal*....... | 74 | ......... le marquis de N[illegible]. |
| *Le Bien-Aimé*........... | 74 | ......... d'Aubenton. |
| *Le Saint-Michel*......... | 64 | ......... |
| *Le Vengeur*............. | 64 | ......... |
| *L'Actionnaire*........... | 64 | ......... de Froissy. |
| Total des canons... | 568 | |

### TROISIÈME DIVISION (D'ARRIÈRE-GARDE), DITE ESCADRE BLEUE.

LE DUC DE CHARTRES, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES.

| | | |
|---|---|---|
| *Le Saint-Esprit*.......... | 80 | ......... le lieutenant-général. |
| *Le Robuste*.............. | 74 | ......... le comte de Grasse. |
| *Le Conquérant*........... | 74 | ......... de Montiel. |
| *L'Intrépide*.............. | 74 | ......... de Beausset. |
| *Le Zodiaque*............. | 74 | ......... de Laporte-Vézains. |
| *Le Diadème*.............. | 74 | ......... de la Cardonnie. |
| *L'Indien*................ | 64 | ......... de la Grandière. |
| *Le Roland*............... | 64 | ......... de l'Archantel. |
| *Le Sphynx*............... | 64 | ......... le comte de Soulanges. |
| *L'Amphion*.............. | 50 | ......... |
| Total des canons... | 692 | |
| Total général des canons des vaisseaux........... | 1,948 | |

# ARMÉE NAVALE D'ANGLETERRE.

## PREMIÈRE DIVISION (AMIRALE).

### L'AMIRAL KEPPEL, COMMANDANT EN CHEF.

| Vaisseaux : | Canons : |
|---|---|
| *Le Victory* | 100 |
| *Le Sandwich* | 90 |
| *Le Duke* | 90 |
| *Le Formidable* | 90 |
| *Le Robuste* | 74 |
| *La Vengeance* | 74 |
| *Le Foudroyant* | 74 |
| *L'Exeter* | 64 |
| *Le Vigilant* | 64 |
| *L'Américain* | 64 |
| Total des canons | 784 |

## DEUXIÈME DIVISION (VICE-AMIRALE).

### SIR ROBERT HARLAN, VICE-AMIRAL.

| | |
|---|---|
| *Le Queen* | 90 |
| *Le Monarch* | 74 |
| *Le Shewesbury* | 74 |
| *Le Prince-Georges* | 74 |
| *L'Egmont* | 74 |
| *L'Elisabeth* | 74 |
| *Le Vaillant* | 74 |
| *Le Centauré* | 74 |
| *Le Berwick* | 74 |
| *Le Courageux* | 74 |
| Total des canons | 756 |

## TROISIÈME DIVISION (CONTRE-AMIRALE).

### SIR HUGH PALLISER, CONTRE-AMIRAL.

| | |
|---|---|
| *L'Océan* | 90 |
| *Le Ramilies* | 74 |
| *Le Thunderer* | 74 |
| *Le Cumberland* | 74 |
| *Le Terrible* | 74 |
| *La Défiance* | 74 |
| *L'Hector* | 74 |
| *Le Sterling-Castle* | 64 |
| *Le Bienfaisant* | 64 |
| *Le Worcester* | 64 |
| Total des canons | 728 |

| | |
|---|---|
| Total général des canons des vaisseaux | 2,268 (1) |

(1) Il y avait encore, de chaque côté, une quinzaine de frégates et bâtimens légers qui prirent généralement une faible part au combat.

Le journal de l'armée navale, rédigé à bord, selon l'usage, sous les yeux du vice-amiral, est ainsi conçu :

« Le 27, à quatre heures du matin, les vents » étaient passés à l'Ouest; tout annonçait un temps » favorable; l'armée ennemie restait à l'Est-Nord- » Est, quatre degrés Est, à deux lieues et demie de » distance de l'armée du Roi. Le comte d'Orvilliers » fit le signal de se rallier dans l'ordre de bataille » naturel; l'armée ennemie tenait toujours les amu- » res à basbord, ainsi que l'armée du Roi; mais, à » neuf heures, le comte d'Orvilliers observant que » l'amiral anglais élevait son arrière-garde au vent, » et voulant s'assurer de son projet, et, en même » temps, s'approcher de plus près de l'armée enne- » mie, fit revirer lof pour lof par la contremarche. » A peine l'ordre de bataille était-il formé, que le » comte d'Orvilliers reconnut clairement qu'en effet » le projet de l'amiral anglais était de tomber sur » l'arrière-garde de l'armée française et de pro- » longer sa ligne au même bord. Pour le prévenir, » il fit revirer toute l'armée ensemble, avec ordre » de se former sur l'ordre de bataille renversé : » l'Escadre Bleue, faisant l'avant-garde; l'Escadre » Blanche, au corps de bataille; et l'Escadre Blan- » che et Bleue à l'arrière-garde. Par cette manœu- » vre hardie, qui fut très bien exécutée, il se mit » à portée de rompre le dessein de l'ennemi, de » porter du secours à l'Escadre Bleue, et de pren- » dre, sur l'armée anglaise, la position que son » amiral voulait prendre sur l'armée du Roi, qui se

» mit en bon ordre sur cette ligne, à dix quarts
» largue; et lorsque la tête de l'armée ennemie se
» présenta pour combattre par derrière l'Escadre
» Bleue, elle la trouva à l'autre bord en bataille,
» comme en réserve pour le moment; les escadres
» Blanche et Blanche et Bleue couraient à dix quarts
» largue, et les vaisseaux se tenaient trop serrés au
» bord opposé pour craindre que la ligne ennemie
» osât tenter de les traverser. L'amiral anglais prit
» donc le parti forcé de prolonger l'armée française
» et de combattre à bord opposé. Le feu a commencé
» par l'Escadre Bleue, qui formait l'avant-garde,
» et a successivement continué dans toute la ligne,
» de manière que chaque vaisseau français a donné
» sa bordée à chaque vaisseau anglais et a pareil-
» lement reçu la sienne. Le feu a été très vif de
» part et d'autre pendant environ trois heures; il a
» paru que celui de l'armée du Roi était servi avec
» plus de vivacité que celui de l'armée anglaise.

» La position de l'armée ennemie, sous le vent,
» était plus avantageuse pour pointer les canons et
» servir la première batterie; le comte d'Orvilliers,
» voulant lui enlever cet avantage, fit signal à l'Es-
» cadre Bleue d'arriver par un mouvement succes-
» sif, et ensuite à toute l'armée de se ranger à l'or-
» dre de bataille, l'amure à stribord. Ce mouvement,
» qui, dans la suite, fut très bien exécuté, fut ce-
» pendant trop tardé pour pouvoir suivre le serre-
» file et prolonger sous le vent, de queue à tête,
» l'armée anglaise, comme le Général se l'était pro-

» posé. Il n'est pas étonnant qu'un mouvement, qui » était celui du moment et que l'occasion fit naître, » n'ait pas été parfaitement saisi dans le premier » instant; mais le duc de Chartres ayant passé à » poupe du Général pour lui demander son inten- » tion, le comte d'Orvilliers lui répondit qu'elle » était de continuer l'ordre de bataille renversé, en » passant sous le vent de l'ennemi, pour lui ôter » l'avantage de sa position; ce qui fut très prompte- » ment exécuté. Cette évolution arrêta l'amiral an- » glais, dont l'armée avait déjà reviré vent devant » par la contremarche, et se portait sur la queue » de l'armée française en courant en ligne à dix » quarts largue. L'amiral anglais, ayant rencontré » l'armée du Roi en bataille et opposée à sa route, » fut forcé à un mouvement rétrograde, et profita » de sa position actuelle, au vent de l'armée fran- » çaise, pour rallier la sienne à l'ordre de bataille » sur stribord.

» L'armée du Roi a poursuivi celle d'Angleterre » et lui a toujours présenté le combat dans le meil- » leur ordre, sous le vent, depuis deux heures après » midi jusqu'au lendemain; mais l'amiral anglais » n'a pas cru sans doute devoir l'accepter, et il a » profité de l'obscurité de la nuit pour faire sa re- » traite, en cachant soigneusement ses feux; tandis » que tous les vaisseaux de l'armée du Roi portaient » les leurs, afin que leur position pût être bien » clairement aperçue de l'armée anglaise.

» Le 28, au soir, l'armée du Roi s'entretenant

» par la latitude d'Ouessant, où elle avait établi sa » croisière, l'étonnement fut général lorsqu'on dé» couvrit l'île d'Ouessant même, dont le comte » d'Orvilliers s'estimait distant de vingt-cinq à trente » lieues. On sait qu'après plusieurs jours de croi» sière à l'ouverture de la Manche, dont plusieurs » ont été employés à des évolutions qui ne permet» tent pas de faire un calcul exact des routes, une » erreur de vingt-cinq lieues sur la longitude n'est » pas extraordinaire, et que l'effet incalculable des » courans, dans cette partie, aurait pu seul l'occa» sionner, quand même d'autres causes n'y auraient » pas concouru.

» Le comte d'Orvilliers, se voyant à portée du » port de Brest, s'est déterminé à y faire entrer » l'armée, tant pour mettre à terre les blessés, que » pour y prendre les rechanges dont quelques vais» seaux peuvent avoir besoin pour continuer leur » croisière.

» On n'a point encore reçu l'état des morts et des » blessés (1); on sait seulement que le comte Du» chaffault a reçu un coup de mitraille à l'épaule, » et que le chevalier Duchaffault, son fils, embarqué » sur le même vaisseau, a eu le petit os d'une jambe » cassé (2). »

Le rapport du vice-amiral n'étant qu'une para-

(1) Cet état fut environ de neuf cents. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Archives du ministère de la marine (dossier d'Orvilliers).

phrase littérale et abrégée du journal de bord, nous semble tout-à-fait inutile à reproduire. Cependant il contient une phrase trop saillante pour ne pas trouver ici sa place naturellement : « Il n'est pas » extraordinaire que ce mouvement, qui était du » moment et que l'occasion a fait naître, n'ait pas » été parfaitement saisi dans le premier moment ; » mais monseigneur le duc de Chartres ayant pris » la tête de la ligne, ce prince ADMIRABLE est venu » me passer à poupe pour me demander mon inten- » tion; je lui ai répondu, etc. (1). »

Ah! ce prince fut ADMIRABLE.....; sa conduite fut ADMIRABLE..... : c'est le vice-amiral lui-même qui nous l'apprend.

M. de La Mothe-Vauvert, petit-neveu de La Mothe-Piquet qui était capitaine de pavillon du duc de Chartres sur *le Saint-Esprit*, M. de La Mothe-Vauvert, aujourd'hui lieutenant de vaisseau, a déposé au ministère de la marine (section historique), le 10 juin 1839, une note historique de son parent le colonel de La Jumelière, note qui nous paraît du plus haut intérêt pour l'intelligence et l'appréciation du combat d'Ouessant.

La voici :

« De tout temps la morale nota d'infamie l'écri- » vain sans pudeur qui, dans l'intérêt de ses pas-

(1) Archives du ministère de la marine (rapports militaires).

» sions ou de ses intérêts privés, trahissait les vérités historiques; un exemple récent vient de nous fournir une nouvelle occasion de gémir sur le déplorable abus où nous sommes arrivés de pouvoir tout dire et tout écrire avec impunité.

» Dans l'exposition de cette année, au Musée royal, se trouve un tableau de Théodore Gudin, représentant le combat naval qui eut lieu sous l'île d'Ouessant le 27 juillet 1778, et auquel assistait le duc de Chartres comme lieutenant-général commandant une des escadres de la flotte. Nous laissons aux connaisseurs à juger du mérite de cette composition comme objet d'art : nous ne voulons en envisager que le sujet sous son rapport historique.

» Le tableau, dont nous parlons, a servi de prétexte à quelques journaux pour reproduire des calomnies qui, depuis soixante ans, devraient être entièrement détruites. La malveillance a saisi cette nouvelle occasion de reproduire ces vieilles calomnies, en reprochant au duc de Chartres une lâcheté qu'il n'eut jamais; et, pour faire mieux ressortir cette prétendue lâcheté, on l'a mise en parallèle avec la bravoure connue du comte de La Mothe-Piquet. Ces deux personnages ne se ressemblaient nullement : en effet, l'un, à la vérité, était regardé comme le type du courage incarné; l'autre, au contraire, possédait une valeur calme, réfléchie et presque toujours utile. Toutefois, il est certain qu'à l'époque dont nous parlons on se

» plut à rejeter sur le Prince, contre toute vrai-
» semblance, les événemens du combat d'Ouessant,
» et on voulut faire passer sur le compte du duc de
» Chartres les fautes qui furent commises dans une
» armée dont il n'avait pas le commandement. Les
» dénigrations d'un public mal instruit affligè-
» rent les bons esprits à portée d'être mieux infor-
» més : à nous, plus rapprochés des événemens,
» et par nos rapports avec les témoins oculaires,
» auriculaires et acteurs, il convient de rectifier les
» erreurs et de repousser la calomnie.

» L'armée était ralliée dans l'ordre de bataille
» naturel, et ce fut dans cette disposition que le feu
» commença; mais, le combat à peine engagé, le
» général en chef fit virer de bord à toute l'armée
» ensemble, avec ordre de se former sur l'ordre de
» bataille renversé; par cette manœuvre, l'escadre
» du duc de Chartres, d'arrière-garde qu'elle était,
» se trouva former l'avant-garde, et dans cette nou-
» velle position il aborda la ligne anglaise avec cette
» grande et belle résolution dont le Prince était ca-
» pable et qui n'a jamais été démentie.

» Du moment où *le Saint-Esprit* fut à portée de
» jeter du fer sur l'ennemi et d'en recevoir de sa
» part, le duc de Chartres ne cessa de montrer la
» valeur la plus calme et la plus intelligente. Il est
» au su de tout ce qui était à bord du *Saint-Esprit*
» que le Prince, quoique d'une grande taille, se
» crut cependant encore trop petit pour la circons-
» tance; et, pour se grandir, il monta sur le banc

» de quart, afin, disait-il, de mieux voir les mou-
» vemens de l'ennemi, et peut-être encore afin de
» donner l'exemple d'un homme qui, en pareil cas,
» ne craint pas d'augmenter sa surface. Telle fut,
» pendant près de quatre heures d'un feu très vif,
» la conduite du commandant de l'avant-garde, qui
» concourut si efficacement au succès de la journée;
» et si, à la suite du combat, des fautes graves ont
» été commises, elles étaient indépendantes de la
» volonté du Prince qui ne commandait pas l'armée.

» Au surplus, voici, à l'appui de ce que nous
» avançons, l'extrait d'un mémoire historique d'un
» officier général de la marine; il s'exprime ainsi qu'il
» suit :

» — Il est très vrai que, le 23 juillet, l'armée
» française eut connaissance de l'armée anglaise;
» mais il est très vrai aussi que, depuis le 23 jus-
» qu'au 27, le général français fit forcer de voiles
» à l'armée pour se tenir toujours au vent de l'en-
» nemi, s'en éloigner et éviter le combat. Il est
» enfin très vrai que le général français fit tant de
» voiles qu'il manqua se séparer d'une division
» entière, et que le combat n'eut lieu que parce
» qu'une variation de vent permit à l'amiral an-
» glais de venir, sous ses quatre voiles majeures,
» attaquer l'armée française. J'ajouterai qu'il est
» très faux que l'armée française a continué de
» poursuivre l'armée ennemie, qui avait beau-
» coup souffert, était en désordre et désemparée;
» bien loin de la poursuivre, le comte d'Orvilliers

» donna l'ordre à Chavagnac, qui commandait la » lunette, de prolonger la ligne pour avertir cha- » que vaisseau qu'au commencement de la nuit » on arriverait de deux quarts. Toute l'Europe a » vu, dans la relation du général français, qu'il se » croyait à cinquante lieues de l'île d'Ouessant : » (ce qui fit dire à La Lande, dans l'exaltation » de son amour pour la science : *Comment! il n'y* » *avait pas un astronome à la flotte!...* Nous l'a- » vons entendu.) Il est encore certain que l'ami- » ral anglais écrivait à l'amirauté d'Angleterre, » trois jours avant le combat : *Je suis à la pour-* » *suite de la flotte française*. —

» De tout ce que dessus on peut conclure que dans » cette journée les Français battirent les Anglais, » mais que l'amiral Keppel, commandant l'armée » ennemie, eut l'avantage sur le comte d'Orvilliers, » commandant notre armée. Malgré l'évidence de » tout ce qui précède, la malveillance s'obstina à » vouloir rendre le duc de Chartres responsable des » fautes du comte d'Orvilliers, et la calomnie, qui » a des ailes, avait gagné de vitesse l'arrivée du » Prince à Versailles, où il reçut l'accueil le moins » flatteur.

» Nous n'empièterons point ici sur l'histoire : » nous nous renfermerons dans la tâche que nous » nous sommes imposée : elle a pour but de rectifier » des faits à notre connaissance, et qu'après soixante » ans la malveillance vient dénaturer de nouveau.

» Dans cette circonstance nous avons agi conscien-
» cieusement et avec le désintéressement d'un homme
» qui a pour but unique de rendre hommage à vérité.

» Signé : De La Jumelière,

» Ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, et
» ancien colonel d'état-major en retraite.

» Rue du Cherche-Midi, 85. »

M. Jal, connu par ses travaux sur l'archéologie maritime, a joint à cette note les détails suivans, que lui ont suggérés ses souvenirs personnels :

« En 1811 ou 1812, il y avait peu de temps que
» j'étais à l'Ecole impériale de la marine, et c'était
» une des premières fois que je descendais du *Tour-*
» *ville* (notre vaisseau-école) chez M. le comman-
» dant des parcs de l'artillerie de marine; dînant
» chez ce commandant, M. le général de brigade
» Devaulx, la conversation vint, à propos du capitaine
» de vaisseau Lucas, sur Trafalgar et l'amiral Nel-
» son. Un des convives dit que, peut-être cette fois
» encore, Nelson aurait échappé à la mort qui l'avait
» menacé bien souvent, s'il n'avait pas revêtu son
» grand uniforme à revers blancs, sur lesquels bril-
» laient les cordons de ses ordres qu'il ne portait
» pas ordinairement. M. le général Devaulx fit re-
» marquer, à propos de cette observation, que la toi-
» lette, un jour de combat, était une tradition an-
» cienne dans la marine; que, sous Louis XIV, les

» officiers ne manquaient point de se parer pendant » le branle-bas; et que, sous Louis XV et jusqu'à la » révolution, l'usage s'était maintenu. — Ainsi, » ajouta-t-il, je tiens de M. de La Mothe-Piquet lui-» même que, le jour du combat d'Ouessant, le duc » de Chartres se fit apporter par son valet de cham-» bre un habit richement galonné, et qu'il mit sur » une veste blanche son cordon-bleu. M. de La Mothe-» Piquet lui fit la même observation qu'à Trafalgar » fit le capitaine du *Victory* à lord Nelson : — C'est » donner bien inutilement un point de mire aux bal-» les ennemies. — Mais, répliqua le duc de Chartres, » n'est-ce pas l'habitude des officiers de marine de » s'ajuster pour un combat, comme pour une revue » ou pour une fête? — Le duc ainsi vêtu monta sur » le banc de quart où il resta tant que dura l'affaire. » Au moment où M. le comte d'Orvilliers fit les pre-» miers signaux, M. de La Mothe-Piquet vint en ren-» dre compte au duc de Chartres et lui demander ses » ordres. — M. de La Mothe, dit le Prince, c'est vous » qui êtes le marin ici, et l'exécution des ordres vous » regarde plus que moi qui n'ai pas votre expérience. » Allons promptement où il faut être pour l'honneur » du pavillon du Roi, et là faisons notre devoir en » bons gentilshommes. Je n'ai pas autre chose à vous » dire. — »

Le général Devaulx avait été parfaitement renseigné : on en trouve la preuve dans l'*Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, où il est dit que « le » duc de Chartres, pendant tout le temps du combat,

» se tint sur le pont, en gilet blanc, son cordon bleu
» par dessus (1)... »

Voici à présent une autre relation d'un témoin oculaire :

« Au moment de mettre en mer, le vicomte de
» Laval, colonel du régiment d'Auvergne, s'embar-
» qua sur *le Saint-Esprit*, travesti en matelot, à
» l'insu de l'état-major du duc d'Orléans. Il vint se
» présenter au maître canonnier, et prit de l'emploi
» sous ses ordres, ainsi qu'un capitaine au régiment
» de Chartres, qui usa, comme M. de Laval, de
» toutes les précautions nécessaires pour n'être pas
» reconnu.

» Dès que le vaisseau *le Saint-Esprit* eut quitté
» le rivage, M. de Laval et son compagnon se mon-
» trèrent sous leurs véritables traits ; mais il n'était
» plus possible de les remettre à terre. Le duc d'Or-
» léans leur témoigna combien leur imprudence
» pouvait nuire à leur intérêt particulier. La bra-
» voure et l'honneur ne connaissent point ces arran-
» gemens, et l'on ne capitule pas entre les mains
» de la fortune, quand on brûle de se distinguer
» sous les yeux d'un homme éclairé, qui sait appré-
» cier le vrai mérite.

» Cette croisière dura près d'un mois, sans ren-
» contrer l'escadre anglaise, alors en mer. L'équi-
» page du vaisseau *le Saint-Esprit* fut le premier
» qui l'aperçut vers le déclin du jour ; mais elle était

(1) Première partie, pag. 35.

» trop éloignée pour distinguer si c'était un convoi » ou une armée. Le duc d'Orléans fit demander par » un signal la permission de chasser dessus avec sa » division ; ce qui lui fut accordé. Il n'est guère » possible de peindre la situation, la joie et la mine » fière et imposante de tout l'équipage. Les enfans » de l'équipage disputaient eux-mêmes aux hommes » les plus robustes la gloire d'être les premiers à » l'abordage. La concurrence était si grande qu'on » fut obligé de faire tirer au sort, pour savoir ceux » auxquels on distribuerait les cocardes qui ser- » vaient, en pareil cas, à distinguer les hommes » chargés de cette brillante expédition.

» Mais quel coup de foudre inattendu ! M. d'Or- » villiers, qui n'avait pu être témoin de l'agitation » belliqueuse qui régnait à bord du vaisseau *le Saint-* » *Esprit*, donna un signal (1) qui fit passer l'équi- » page de l'excès de la joie à la douleur la plus » amère. Le duc d'Orléans, anéanti, laisse tomber » son épée à ses pieds ; les officiers, consternés, » restent muets ; et les matelots, à demi-morts, sont » plus abattus qu'ils ne l'auraient été après la plus » honteuse défaite. Le duc d'Orléans, revenu à lui, » ramasse son épée, et dit en soupirant : Il faut » donc obéir !...

» Deux journées se passent sans coup férir ; et, » vers quatre heures du soir, le second jour, le gé-

(1) « Ce signal disait de cesser la chasse et de reprendre son poste. »

» néral envoie M. de Bélisac, commandant la cor-
» vette *la Curieuse,* pour annoncer au duc d'Orléans
» que, *si le combat s'engageait le lendemain, il eût*
» *à se retirer avec son vaisseau sitôt le feu commencé.*

» M. de La Mothe-Piquet, regardant le Prince,
» lui dit : — J'ai perdu mon père et deux de mes
» frères au service de la patrie, et je n'ai point ap-
» pris d'eux à fuir l'ennemi. — Alors le Prince or-
» donna qu'on ne fît point de réponse, et, se tour-
» nant vers son équipage : — Mes amis, dit-il avec
» cette chaleur véhémente qui embrase les cœurs,
» mes enfans, si mon vaisseau fait le premier feu,
» je donne cent louis à l'équipage; et, s'il nous est
» possible de faire quelque prise, je vous dédom-
» magerai de ce que le pillage pourrait vous procu-
» rer : il est indigne d'un Français de piller des
» hommes qui servent leur patrie. —

» L'armée louvoya toute la nuit, en observant la
» marche des Anglais. Le jour venu, le Général ren-
» voya sa corvette porter les mêmes ordres de la
» veille : on ne lui fit pas plus de réponse que la
» première fois. Le Général, voyant qu'il ne réus-
» sirait pas à faire exécuter ses ordres, sans y join-
» dre celui *du Roi*, renvoya, pour la troisième fois,
» M. de Bélisac annoncer que, de *l'ordre du Roi*,
» il fallait ne pas engager le vaisseau dans le combat.
» Le Prince fit répondre simplement : à la bonne
» heure (1). Tout l'équipage, étonné de cet ordre,

(1) « Terme d'usage qui signifie qu'on a entendu. »

» jetait des regards furieux sur l'émissaire du Géné-
» ral, et semblait lui dire : pourquoi sommes-nous ici ?

» L'ennemi approchant, et bientôt à portée du
» canon, on se disposa à le recevoir de manière à
» faire oublier l'ordre donné. L'envie de plaire au
» Prince, plus que celle de gagner les cent louis
» qu'il avait promis, fut cause qu'on assura le pa-
» villon de toute la bordée de tribord, c'est à dire
» de la droite du vaisseau. Au signal que donna
» M. de La Mothe-Piquet de hisser le pavillon, et
» de tirer un coup de canon d'une pièce du gaillard-
» d'arrière, les deux premiers vaisseaux sur lesquels
» on tira ne ripostèrent point; mais le troisième,
» se voyant démâté de son perroquet de fougue,
» commença le feu, et tua, à bord du *Saint-Esprit*,
» le chargeur de la seconde pièce de la grand'cham-
» bre ; il cassa les jambes à cinq timoniers de la troi-
» sième du gaillard-d'arrière ; le même coup enfonça
» une planche de ce gaillard de près de six pouces,
» sur laquelle était alors le Prince, qui se mit à
» rire, en disant à M. de Laval : — Les boulets qui
» passent ont la voix claire comme des enfans de
» chœur. — Ce fut le Prince qui fit relever les bles-
» sés. M. de Laval et le capitaine du régiment de
» Chartres les remplacèrent, et servirent de canon-
» niers, pendant que dix-huit vaisseaux anglais lâ-
» chaient leurs bordées sur *le Saint-Esprit*. Le
» combat, à la vérité, s'engagea plus sérieusement
» à la seconde division, commandée par M. de Gui-
» chen, qui montait *la Ville de Paris*.

» Vers les trois heures, on aperçut quatre bâti-
» mens anglais considérablement désemparés : le
» Prince et M. de La Mothe-Piquet, jugeant qu'il était
» aisé de s'en rendre maîtres, demandèrent, par un
» signal, la permission de chasser dessus avec la divi-
» sion du *Saint-Esprit* : il ne fut fait aucune réponse.

» Ce qui paraîtra encore plus étonnant, c'est qu'à
» bord du Général on eut la hardiesse de nier la de-
» mande qui lui fut faite, et que l'on assura avec la
» même effronterie avoir donné l'ordre au Prince de
» chasser sur les quatre bâtimens qui s'étaient sau-
» vés à la faveur de la nuit, ainsi que sur le reste
» de l'armée anglaise, qui ne mit aucun feu, pen-
» dant l'espace de temps qu'elle s'est crue observée.
» Les journaux des équipages des différens vaisseaux
» de l'armée attesteront cette vérité. M. de Bélisac
» lui-même, qui n'avait point quitté M. d'Orvilliers,
» et M. Du Rumain, capitaine d'une autre corvette,
» assurèrent qu'ils n'avaient pas connaissance des
» prétendus signaux faits à bord de *la Bretagne*. Ces
» deux officiers sont connus pour leur bravoure,
» puisque l'un d'eux est mort en combattant. Blessé
» de cinq coups, il s'élançait encore à bord d'un
» bâtiment qu'il voulait prendre à l'abordage : mais
» il est tombé entre les deux vaisseaux sans qu'on
» ait pu lui porter aucun secours. Ces deux offi-
» ciers, dis-je, étaient incapables d'aucun intérêt
» particulier. Pour peu qu'on réfléchisse, il est aisé
» de voir pourquoi le Général mettait tant d'obsta-
» cle à la bravoure du Prince.

» D'abord, comment accorder l'ordre envoyé trois » fois par M. de Bélisac, de se retirer du feu, sitôt » qu'il serait commencé, avec celui de chasser l'en- » nemi? Cette ruse mal combinée ne ternira pas la » gloire du duc d'Orléans : elle nous découvre, au » contraire, quels étaient les projets ministériels du- » rant le cours de cette affaire.

» En effet, la trame est visiblement démontrée » dans le courroux que le ministre a fait paraître à » l'égard de M. de Laval, pour avoir été, sans y » être autorisé, le compagnon d'armes du duc d'Or- » léans. Un pareil témoin ne pouvait qu'embarras- » ser le grand visir, sur le compte qu'il avait à ren- » dre au Roi, et, par suite, au peuple qui croit tout » ce qu'on lui intime. Aussi, dès que le vaisseau, » sur lequel était M. de Laval, entra en rade, on » s'empara de cet officier et on l'enferma au château, » où il resta pendant trois mois. J'observe que l'or- » dre était donné d'intercepter toutes les lettres » qu'il écrivait. Le capitaine du régiment de Char- » tres, éprouvant le même sort, ne put également » faire connaître la vérité. Certes, le piége était su- » périeurement tendu! Il fallait bien prendre le » temps de donner le change aux Parisiens!... Mais » la haine n'a pas toujours la finesse et la politique » nécessaires pour tromper le public; elle se décèle, » ou par la fureur qui l'égare, ou par l'acharnement » qui la déshonore. J'ai été témoin de la maladresse » de plusieurs; j'en ai même mortifié quelques uns, » dont la suite a prouvé que tout ce que disaient les

» officiers et les matelots qui servaient sous les or-
» dres du Prince, avait un caractère de grandeur et
» de franchise qui ne permettait pas de douter de
» sa bravoure. Les habitans de Brest eux-mêmes re-
» poussaient la calomnie : — Comment, disaient-ils,
» un prince qui donne un repas à l'équipage de la
» *Belle-Poule* pour avoir, le premier, livré le com-
» bat à l'ennemi ; qui va visiter les blessés et les as-
» surer d'une juste récompense, qui fait une pen-
» sion à un mousse, âgé de dix ans, pour un trait
» sublime... Ce prince enfin ne saurait être un
» lâche...

» C'est ici où je me plais à rapporter l'action de
» cet enfant extraordinaire. Il venait de perdre un
» bras dans le combat ; et, comme il versait un tor-
» rent de larmes, les hommes qui le portaient cru-
» rent, cette fois, qu'il le regrettait. Mais non ; il
» leur répondit : — Je ne pleure point mon bras :
» si je suis chagrin, c'est que je ne sais pas qui
» est-ce qui portera les gargousses à mon chef. —

» M. d'Orvillers, tout grand marin qu'il est, ne
» nous a pas donné des preuves bien éclatantes de
» son zèle ; car, en supposant que le duc d'Orléans
» ait refusé de chasser les vaisseaux désemparés,
» M. d'Orvilliers pouvait en envoyer d'autres, et il
» ne l'a point fait. Nous savions tous que M. d'Orvil-
» liers avait des ordres pour ne prendre aucun vais-
» seau à l'ennemi. Au reste, il n'est pas le premier
» général qui ait trahi sa patrie.

» Voyez ce que peut la haine. Quand le duc d'Or-

» léans partit de Brest pour se rendre à Paris, il » ne se doutait pas que, fêté dans la capitale, on » travaillait dans l'armée à ternir sa réputation. Je » le vis s'éloigner à regret, sachant moi-même que » son absence enhardirait quelques uns à ourdir des » trames sur son compte. Il ne fut pas plus tôt parti » que les officiers, gagnés par le Général, s'assem- » blèrent avec l'intention de le perdre dans l'opi- » nion publique. Mais ce fut en vain : l'honneur et » la vérité triomphèrent, et voici comment :

» Après plusieurs débats entre ceux qui lui ren- » daient justice et ceux qui lui étaient contraires, » M. Du Rumain ne put s'empêcher de leur dire :

» Il est bien étonnant, Messieurs, que vous ne » trouviez pas honorable d'avoir un prince à votre » tête, un homme qui a suivi les gradations habi- » tuelles de la marine jusqu'à faire le service de » garde-marine !... Vous êtes envieux de ce qu'il a » passé sur le corps de plusieurs d'entre vous en » avançant au commandement ; et moi je dis, » qu'indépendamment de son rang et de sa nais- » sance, il s'en est montré digne, en s'occupant de » ce que beaucoup d'autres à sa place auraient dé- » daigné.

» Mais avouez, Messieurs, que le ministre, con- » naissant votre orgueil et vos habitudes, profite » de cette circonstance pour vous le faire haïr, dans » la crainte d'être obligé de lui donner le comman- » dement en chef de la première armée, où il lui » serait facile de se distinguer. Alors, sa maison éclip-

» sant celle de Monsieur et du comte d'Artois, le
» ministre endoctriné, séduit par ces deux princes
» plus avides de richesses que d'honneurs, manifeste l'intention, en cédant à leurs désirs, de se
» conserver dans sa place.

» D'un autre côté la Reine est enceinte: elle les écarte du trône et diminue beaucoup leurs prétentions.
» C'est dans des tonnes d'or qu'ils veulent tarir les larmes que cet événement leur fait répandre. La maison d'Orléans est fort riche; elle le sera encore davantage à la mort du duc de Penthièvre. C'est pourquoi il faut arrêter la prospérité d'un homme qui va devenir très puissant; c'est pourquoi il faut lui ravir l'estime universelle, afin qu'on ne murmure point quand on donnera la survivance d'amiral à un autre, à qui cette place conviendrait moins qu'à lui.

» Et je regarde, ajouta M. Du Rumain, comme une bassesse de se prêter à un stratagème aussi méprisable. Je déclare, à la face des cieux, comme étant sur une corvette au service du Général, et ne m'étant point écarté de lui, que le signal, qu'il a prétendu avoir fait, ne l'a point été. Je le soutiendrai l'épée à la main à quiconque oserait me démentir. S'il a été fait, j'ai manqué à mon devoir; et, ne le répétant pas, pourquoi le Général ne m'en a-t-il point fait de reproche? Mais je ne crains ni le Général ni ceux de son parti.

» Tout le monde garda le silence un moment, et l'on convint ensuite que M. Du Rumain était celui

» qui avait le mieux défini les projets de la cour (1). »

La conduite du Prince fut ainsi appréciée dans un rapport du ministre de la marine, comte de Sartine, au duc de Penthièvre, amiral de France : « M. d'Orvilliers a donné des preuves de la plus grande habileté ; M. le duc de Chartres, d'un courage froid » et tranquille, et d'une présence d'esprit étonnante. » Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont » successivement combattu celui de M. le duc de » Chartres, qui a répondu avec la plus grande vi- » gueur, quoique privé de sa batterie basse; un vais- » seau de notre armée a dégagé *le Saint-Esprit* dans » le moment le plus vif, et a essuyé un feu si ter- » rible, qu'il a été absolument désemparé et obligé » de se retirer. »

Le Roi s'associa lui-même aux éloges du ministre en confiant au duc de Chartres la répartition des récompenses accordées à la flotte. Malgré cette confiance auguste, éminemment significative, malgré les acclamations non moins significatives qui marquèrent le retour de ce prince à Versailles, la calomnie, vomie sur la plage avec l'écume des flots, eut naturellement les honneurs de la vogue à la cour. Certes ses ennemis y étaient trop nombreux et trop puissans pour ne pas en profiter : d'ailleurs l'occasion était trop belle. Aussi cherchèrent-ils à se venger de la

(1) Le portefeuille de Louis-Philippe d'Orléans trouvé dans la poche de M. Lafayette, par M. Labenette, pages 3 et suivantes. Paris, 1791.

gloire qu'il venait d'acquérir, en la souillant de quolibets infâmes, en insinuant qu'il s'était caché à fond de cale pendant l'action. Sans doute cette insinuation n'était et ne pouvait être qu'une mauvaise plaisanterie, même d'après les rapports du vice-amiral et du ministre : elle s'accrédita, cependant, par les perfides redites de l'esprit de parti; car, à force de préconiser une erreur, on finit quelquefois par en faire une vérité, du moins aux yeux du vulgaire. Aujourd'hui, par exemple, on est accoutumé tellement à une pitié insultante que l'on ne s'enquiert pas même des faits pour crucifier la vérité : c'est en se jouant que l'on arrache les épaulettes à un officier-général, dont la conduite, en définitive, a été ADMIRABLE, au rapport même du vice-amiral. Or, c'est précisément parce que cette conduite a été ADMIRABLE, en réalité, que toute la livrée de la branche aînée a carillonné le contraire : on s'est efforcé d'abaisser le Prince d'autant plus qu'il s'élevait plus dans l'opinion publique. — Mais, disent les libellistes, on ne doit pas prendre les deux rapports à la lettre : le vice-amiral et le ministre ont voulu flatter le Prince (on flatte toujours les princes). — Il est possible que l'on flatte toujours les princes; mais, en tout cas, on n'a guère accoutumé celui-ci à la flatterie; d'ailleurs elle était indigne de lui : il la méprisait autant que la haine. C'était un homme simple, sans morgue aucune, plus content à table avec les braves de *la Belle-Poule* qu'avec des courtisans; en un mot, loin de se prévaloir de sa naissance, il semblait l'ou-

blier : s'il s'en souvint un jour, ce fut en un jour de combat : s'il prit son cordon bleu, ce fut pour recevoir les balles ennemies, au lieu des immondes facéties d'une presse anti-nationale.

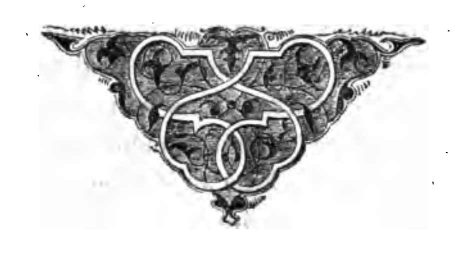
Au surplus, de deux choses l'une : ou le fait est vrai, ou le fait est faux. Dans le premier cas, pourquoi n'a-t-on pas livré le coupable à toute la sévérité des lois, au lieu de ravaler l'honneur du pavillon jusqu'à lui par un vain persiflage de félicitations officielles? Dans le second, pourquoi n'épancherait-on pas la lumière sur le front de ses ennemis par le fer rouge des calomniateurs? Nous disons que le fait est faux; nous disons même qu'il est impossible. En effet, il y a toujours eu dans la marine des traditions normales de courage, essentiellement inhérentes à la nature de ce corps, et qui semblent faire de la bravoure le patrimoine individuel de tous les membres. Vivant au milieu des dangers, le marin ne peut pas les craindre ; il est familiarisé avec eux. Que lui importent les vents déchaînés, le roulement du tonnerre, le mugissement des vagues? Et ces lames monstrueuses qui, s'élevant, s'élevant encore, suspendent le vaisseau perpendiculairement?... Il est là, au fond de l'abîme, lui, tout trempé d'eau et de sueur, se colletant avec la mort, tandis que des oiseaux sinistres planent voluptueusement sur cette scène horrible, et s'abattent enfin, à grands cris, sur les débris flottans. C'est pourquoi l'on trouve un sang-froid invariable dans ces hommes amaigris par les fatigues, au teint cuivré par les

tropiques. C'est pourquoi l'usage, qui reconnaît ainsi le courage aux simples matelots, le reconnaît aussi aux chefs en proportion égale, par une sorte d'application des lois de la hiérarchie, au point même que l'on chercherait en vain, dans les fastes de la marine, l'exemple d'un simple matelot ou d'un officier-général qui aurait forfait à l'honneur au moment du danger. Non, encore une fois, cela n'a jamais été chez aucun peuple : or, si cela n'a jamais été chez aucun peuple, pourquoi donc en conférer l'odieuse initiative au noble sang des rois?

Eh! ne voyez-vous pas que l'on voulait absolument le perdre aux yeux de la France entière, en lui jetant la plus meurtrière de toutes les accusations? De grâce, que signifiaient les injonctions réitérées, *de ne pas prendre part au feu, de se retirer sitôt le feu commencé?* et le refus de lui permettre la poursuite des quatre bâtimens anglais désemparés? et l'*ordre exprès*, secret *du Roi*? Voilà un *ordre* tout-à-fait singulier : cet *ordre* n'avait-il pas quelque chose d'extraordinaire?... Mais non, rien de plus simple, au contraire; c'était le même que le maréchal de Marsin avait exhibé au Régent, à la bataille de Turin; le même que nous avons vu, dans le chapitre précédent, décacheter en mer par le comte Duchaffault, *à une certaine hauteur*, lorsque l'escadre qui portait le duc de Chartres à Naples où était la Princesse, vira de bord subitement et cingla jusqu'en Egypte sans approcher de Naples. En vérité, il y a quelque chose d'incroyable, d'inouï

dans tous ces ordres mystérieux dont personne ne soupçonne l'existence, et qui se décachètent à l'improviste, au sujet de la présence des princes d'Orléans : ce qui tendrait à faire penser que, partout où servaient ces princes, les généraux en chef avaient en poche les instructions particulières, éventuelles de la branche aînée.

Certes il fallait que cette branche eût bien la conscience de son infériorité pour recourir à de si petits moyens! C'est que, depuis un siècle, elle sentait la terre fuir sous ses pas, et qu'au lieu de suivre ce mouvement naturel, elle croyait pouvoir l'arrêter par sa propre immobilité.



## CHAPITRE VIII.

Calomnie au sujet de la survivance. — Lettre du Prince au Roi. — Marie-Antoinette. — Mme de Montesson. — Anglomanie. — Ascension aérostatique.

Le duc de Chartres fut chargé, en 1779, de commander l'escadre d'évolutions de l'année. Cette escadre se dirigea vers les îles Sorlingues, remonta les côtes d'Irlande, d'Écosse, et revint par celles des Pays-Bas. Mais là, le Prince remit le commandement à La Mothe-Piquet et débarqua en Hollande, où il voyagea quelque temps pour son instruction particulière, en visitant avec soin les ports, les arsenaux, et, en général, tout ce qui était relatif à la marine; car il tenait, par dessus tout, à acquérir une instruction spéciale, puisqu'il était destiné à remplacer son beau-père à la tête de la marine française (1).

Ce fut à cette occasion, et pendant son absence, que ses ennemis lui portèrent un nouveau coup, auquel il paraît avoir été fort sensible. On alla jusqu'à persuader à son beau-père qu'il aspirait à le supplanter dans la charge d'amiral de France, tan-

(1) Le Prince fut élevé au grade de vice-amiral au retour de cette expédition, et n'exerça plus aucun commandement.

dis qu'il n'aspirait et ne pouvait aspirer, en réalité, qu'à la survivance promise. Or, pour apprécier cette supposition singulière, n'oublions pas que les grandes charges de l'État étaient héréditaires dans l'ancien régime ; que la maison de Penthièvre, par exemple, possédait, depuis un siècle, celle d'amiral de France, dont avait été pourvue, en 1683, l'enfance du comte de Toulouse, père du duc. D'un autre côté, les ennemis de Louis-Philippe-Joseph ne formaient-ils pas un parti puissant à la cour, sous les auspices mêmes de la Reine et des frères du Roi, bien que l'on conservât encore les apparences à son égard? Donc le Prince ne pouvait pas ambitionner ce qu'il ne pouvait pas obtenir, ce qui lui était même impossible d'obtenir, puisque la Reine destinait la survivance et la charge elle-même au jeune duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, projet qui ne fut accompli que plus tard, en 1814, par la marche ultérieure des événemens. Mais la vieille haine de Louis XIV semblait passée, avec le sang de ce monarque, dans celui de madame de Montespan. Le duc de Penthièvre crut tout ce que l'on voulut : lui seul était, sans doute, capable de tant de crédulité. De retour à Paris, quelle fut la surprise du gendre de trouver son beau-père changé, irrité contre lui ! Attéré de cette audacieuse irruption dans le sanctuaire de ses affections domestiques, il prit la résolution de renoncer à la survivance qui servait de prétexte à la malveillance, et transmit au Roi l'expression suivante de sa douleur :

« Sire,

» Les bontés de Votre Majesté autorisent la con-
» fiance qui m'y fait recourir, et la situation où je me
» trouve les rend bien nécessaires. Je ne chercherai
» point à faire valoir, auprès de Votre Majesté, mon
» zèle et ma conduite, en sacrifiant ma vie entière
» à son service ; je ne croirai jamais que faire mon
» devoir. J'ai fait plusieurs campagnes ; *je n'ai rien
» négligé pour m'instruire de tout ce qui était relatif
» à la marine.* Dans l'inspection que Votre Majesté
» a daigné me confier, j'ose dire que je suis parvenu
» à rétablir la subordination qui était absolument
» détruite. Enfin, par les lettres de M. de Sar-
» tine (1), par le témoignage de la marine, j'ose croire
» que j'ai été assez heureux pour pouvoir me flatter de
» n'avoir pas été inutile au bien du service de Votre
» Majesté. Après ce court exposé de ma conduite,
» je supplie Votre Majesté de permettre que je dé-
» pose dans son sein les inquiétudes et les chagrins
» dont mon cœur est vivement affecté. Elle n'ignore
» pas que je suis le premier prince de son sang qui
» ait servi dans la marine. Cette circonstance contri-
» bua à m'y déterminer : c'était un moyen distingué
» de lui prouver mon zèle pour son service. Je ne
» vous dissimulerai pas, Sire, que j'avais aussi en
» vue la place de mon beau-père ; je la désirais, il

(1) Ministre de la marine.

» est vrai ; mais j'étais surtout attaché à la mériter.
» Je m'aperçus aussitôt qu'il n'approuvait pas le
» parti que je prenais, et qu'il avait même quelque
» inquiétude que je n'obtinsse la survivance de sa
» charge sans sa participation. Je l'assurai que je
» n'avais jamais eu une pareille pensée, et, pour ne
» lui laisser aucun doute, je lui promis de la refu-
» ser si Votre Majesté avait la bonté de me la
» donner.

» J'ai quatre enfans, Sire ; tout mon bien est subs-
» titué à l'aîné. Le sort et la fortune des autres dé-
» pendent absolument de mon beau-père. Par inté-
» rêt pour mes enfans, par égard et par sentiment
» pour madame la duchesse de Chartres, par recon-
» naissance de l'amitié qu'il m'a toujours témoignée
» avant que je servisse dans la marine, je dois res-
» pecter ses volontés.

» J'ai une autre peine, Sire, bien plus cruelle
» puisqu'il s'agit de ma gloire. Votre Majesté sait que
» l'on a répandu dans le public que j'avais engagé
» M. d'Orvilliers à rentrer le 29 juillet (1). Je donne
» ma parole d'honneur à Votre Majesté que je n'ai
» eu aucune communication avec lui depuis le 26.
» J'ai suivi dans ce moment ses ordres dont je ne
» me suis pas écarté une minute. *Le 27, je lui ai*
» *donné des preuves de subordination qui m'ont*
» *beaucoup coûté : ce n'est pas là le moment d'en*
» *parler à Votre Majesté...* »

(1) C'est à dire le surlendemain du combat d'Ouessant.

Arrêtons-nous ici pour une observation essentielle, très essentielle même. Voilà donc la confirmation de l'assertion importante de Labenette, qui prétend, dans la relation susdite d'Ouessant, que le duc de Chartres avait demandé l'ordre de poursuivre les quatre bâtimens anglais désemparés, et que cet ordre lui avait été refusé !...

« En arrivant à Brest, M. d'Orvilliers m'a dit qu'il » ne croyait pas que l'armée ressortît, mais que ce » ne serait sûrement pas avant trois semaines, et » que je pouvais profiter de ce temps pour aller faire » ma cour à Votre Majesté. Si c'est une faute, elle » est de premier mouvement, et n'a aucun rapport » au service. C'en serait une dont je rougirais, Sire, » si, enivré d'un petit succès, j'étais venu, comme » on le prétend, pour dépouiller mon beau-père de » sa charge. Dans ce moment, les bontés de Votre » Majesté auraient fait le malheur de mon beau-père, » et peut-être de ma femme et de mes enfans, si » Votre Majesté avait songé à me donner la survi- » vance de l'amirauté.

» Daignez, Sire, réfléchir un moment sur la bi- » zarrerie de ma situation. Je sers dans la marine » depuis 1772 et sans aucun motif d'intérêt. Mon » ambition se bornait à prouver à Votre Majesté mon » zèle et à mériter son estime, et à me flatter enfin » que le public me saurait gré des sacrifices que je » faisais. On me suppose des vues basses, intéres- » sées ; on a la méchanceté de suggérer à mon beau- » père que je fais les fonctions de sa charge, que

» je ne lui en laisse que le titre, et même que je » fais des démarches et des intrigues pour la lui en- » lever. J'ai servi dans l'escadre sous les ordres d'un » officier, mon cadet, comme subordonné : on m'im- » pute toutes les fautes comme général ; on me rend » responsable des événemens, et, pour accréditer » ces noirceurs, on répand que Votre Majesté en a » témoigné son mécontentement.

» D'après ce fidèle tableau, Votre Majesté peut » juger si mon cœur est navré et s'il a sujet de l'ê- » tre. L'estime de mon beau-père, le sort de mes » enfans, le bonheur de ma femme, ma gloire, ma » réputation, tout est compromis. Ces puissans mo- » tifs m'autorisent à avoir recours à Votre Majesté, » et à lui demander de créer pour moi la place de » colonel-général des troupes légères. Cette grâce en » imposerait à mes ennemis. Elle prouverait au pu- » blic que Votre Majesté est satisfaite de ma con- » duite; elle dissuaderait entièrement mon beau- » père, et ferait enfin le bonheur de ma vie, en me » procurant les moyens d'être utile à Votre Majesté » et de mériter les bontés dont elle aurait bien voulu » m'honorer.

» Sire, de Votre Majesté, etc.

» *Signé :* L.-P.-JOSEPH. »

Louis XVI écrivit au bas de cette lettre :

« Le Roi voulant donner à M. le duc de Chartres » un témoignage de sa satisfaction, et prouver qu'il

» est également content de son zèle et de la capa-
» cité qu'il a montrée pour son service dans toutes
» les occasions, et particulièrement au combat d'Oues-
» sant, du 27 juillet dernier, vient de créer pour
» lui la charge de colonel-général des hussards et
» troupes légères, avec un régiment colonel-général,
» pour lequel M. le duc de Chartres travaillera avec
» Sa Majesté. »

Ainsi, la charge de colonel-général des hussards et troupes légères fut accordée au duc de Chartres sur sa propre demande, et non par une amère ironie de la cour, comme on l'a prétendu pour expliquer sa conduite ultérieure par la vengeance. Dès lors il n'appartint plus activement à la marine, bien qu'il n'ait pas cessé de figurer, cependant, sur les contrôles de ce corps. Aussi, lorsque l'armée auxiliaire de Rochambeau partit, en 1780, pour les colonies anglo-américaines, voulut-il se joindre à l'expédition, en qualité de volontaire, avec l'élite de la noblesse française ; mais il ne put jamais en obtenir la permission, ainsi que cela résulte, au surplus, de la lettre suivante qu'il reçut de la Reine :

« Ce 20 juillet.

» Le Roi est informé et mécontent, Monsieur, de
» la disposition où vous êtes de vous joindre à son
» armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire
» aux instances les plus vives de ce qui le touche le
» plus près, les suites qu'aura votre exemple, ne
» me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni ex-

» cuse, ni indulgence. La peine que j'en ai m'a dé-
» terminée à accepter la commission de vous faire
» connaître ses intentions qui sont très positives. Il
» a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un
» ordre, il diminuerait le chagrin de la contradic-
» tion sans retarder votre soumission. Le temps vous
» prouvera que je n'ai consulté que votre véritable
» intérêt, et qu'en cette occasion, comme en toute
» autre, je chercherai toujours, Monsieur, à vous
» prouver mon sincère attachement.

» *Signé :* MARIE-ANTOINETTE. »

Cette lettre différait singulièrement de l'apostille bienveillante du Roi livré à lui-même ; elle annonçait, en outre, un changement fâcheux dans ses sentimens pour le duc de Chartres. D'où pouvait provenir un tel changement ? Des obsessions intimes de la Reine. Et ces obsessions elles-mêmes ?... Mais le temps n'est pas encore venu de soulever le linceul auguste d'une grande infortune.

Un jour, le duc de Chartres passa pour avoir dit d'une dame de la cour qu'elle était *laide* : chose qu'il pouvait fort bien avoir dite, mais qu'il pouvait aussi fort bien ne pas avoir dite. Or, cette dame fut l'une de celles de Marie-Antoinette, ce qui ajouta au propos un nouveau degré de criminalité : aussi, la déesse outragée, rencontrant le Prince dans un salon, alla fièrement à lui, et lui dit avec un sans-gêne ironique : « Je suis désolée, Monseigneur, de ne pas avoir votre » estime. » Le Prince ayant protesté qu'il n'avait

aucune raison pour refuser son estime à cette dame, elle lui répliqua toujours du même ton : « Après » tout, Monseigneur, on peut se tromper en signale- » mens de même qu'en signaux : » Allusion innocente aux signaux que l'on ne fit pas à Ouessant, ainsi que nous l'avons prouvé par le témoignage même de l'officier chargé de les transmettre.

Une autre fois, il assistait à un bal de la cour, au château de Versailles ; car il y allait rarement, ayant été informé qu'il y était le point de mire de toutes les épigrammes : ( *Nous ne voyons plus le cousin*, disait-on un jour, *depuis qu'il s'est mis en boutique* (1). ) Bref : sortant d'un appartement pour entrer dans un autre, il rencontra une dame qui sortait en même temps que lui : c'était encore une dame de la Reine, l'une de ces Hébés éternelles qui veulent toujours être ce qu'elles furent jadis. Le Prince lui céda le pas, et lui dit avec sa politesse habituelle : « Passez, Madame, passez. » Cette dame se retourna et lui répondit avec beaucoup de sang-froid : « Oui, Monseigneur, comme votre réputation ; » car elle avait orthographié ces mots d'une façon particulière et tout-à-fait arbitraire (2).

Certes ces choses ne sont pas si légères : elles ont bien leur importance. Pourquoi ces dames parlaient-elles ainsi à un prince du sang ? parce qu'elles étaient accoutumées à en entendre parler ainsi. Pourquoi

(1) Allusion aux constructions des boutiques du Palais-Royal.

(2) *Passée* (vous êtes une beauté *passée*, *fanée*).

étaient-elles si insolentes à son égard? parce qu'elles étaient enhardies par l'insolence de puissans exemples; c'est que tout était permis envers lui, surtout au château de Versailles; c'est que l'on tâchait de le déconsidérer par tous les moyens, même par les moindres, avant d'employer contre lui les plus grands, tels que la grande machine de guerre du 6 octobre.

Louis-Philippe-Joseph eut encore une autre implacable ennemie : ce fut madame de Montesson, qui dissimulait alors une haine profonde et non moins active. Le Prince n'avait point approuvé le mariage de son père, ce qui semblait assez naturel; car les femmes d'un second mariage n'aiment jamais les enfans du premier. Il avait subi ce mariage en silence par respect pour son père : bon fils, il s'était borné à son devoir. Mais cela n'avait pas suffi aux prétentions de cette dame : au lieu d'un mariage morganatique, elle avait aspiré à un mariage ordinaire avec le premier prince du sang, et il paraît bien constant qu'elle s'était flattée d'y parvenir, du moins pendant les premières années, en comblant le fils de prévenances excessives. Celui-ci refusa son intermédiaire : *indè iræ*. « De ce moment elle prit contre » lui un ressentiment qu'elle a toujours conservé, » et qui a eu sur la destinée de ce malheureux » prince une bien funeste influence... Elle aigrit de » plus en plus son père contre lui... Ce qu'il y a » de vrai, c'est qu'il n'a jamais eu avec elle l'appa- » rence d'un tort, et même lorsque ses amis l'aver-

» tissaient qu'elle ne perdait pas une occasion de » décrier son caractère et sa conduite. Les plus funestes préventions prises contre ce malheureux » prince ont été données par elle. Cet acharnement » a été tel que beaucoup de personnes ont pensé » qu'il ne pouvait venir que d'un sentiment trop vif » qui avait été dédaigné, ce que je crois absolument » faux. M. le duc de Chartres n'était point un *Hippolyte*, ma tante ne ressemblait point à *Phèdre;* » elle n'avait de véhémence qu'en amour-propre. » M. le duc de Chartres n'opposa jamais à sa haine » que le calme, la patience et l'indifférence (1). » Il faut bien que tout cela soit vrai, puisque c'est madame de Genlis, nièce de madame de Montesson elle-même, qui s'est chargée de nous l'apprendre. Or, si cela est vrai, que doit-on en penser? La conséquence à tirer est douloureuse pour la mémoire de Louis-Philippe. Faut-il dire que madame de Montesson fit de son salon le rendez-vous de tous les ennemis de son beau-fils, et, en particulier, de l'abbé Maury, qui se distingua toujours par une animosité spéciale contre ce prince infortuné? Faut-il ajouter que la Reine, qui refusa de voir cette dame pendant plus de douze ans, finit par se rapprocher d'elle après la mort de Louis-Philippe? tant la haine a la faculté d'effacer toutes les dissidences et de concilier même les principes les plus contraires!

Le duc de Chartres, poursuivi par ces deux in-

(1) *Mémoires de madame de Genlis*, t. II, p. 116, 122.

fluences qui n'étaient pas encore fondues ensemble (septembre 1782), partit pour l'Angleterre, où il séjourna quelque temps, et d'où il rapporta l'engouement des mœurs anglaises, dont l'invasion remontait, d'ailleurs, aux dernières années de Louis XV (1). Ce fut lui, par exemple, qui introduisit en France le cheval anglais, le noble fils des croisades et de la civilisation. Il mit à la mode les courses de chevaux, les paris ruineux, qui eurent une vogue déplorable. On peut citer, à ce sujet, l'anecdote suivante :

Un jour le comte d'Artois, pariant mille louis contre lui, vint proposer au Roi de le soutenir (lui comte d'Artois). Le Roi, qui n'eut jamais à se reprocher les écarts ordinaires de la jeunesse, et fut toujours, au contraire, le modèle des vertus domestiques, saisit cette occasion de donner une leçon ingénieuse à son frère : « Mon frère, lui dit-il, je risquerai volontiers un petit écu. » Cette leçon ne profita pas au comte d'Artois ; il en reçut même une autre dans un autre genre ; car le cheval de ce prince ne fut pas vaincu seulement, mais blessé d'une chute grave et revendu 150 francs, après en avoir coûté... 42,800.

(1) Un jour, Louis XV allant à Choisy, dit à l'écuyer de service, à cheval à la portière de sa voiture : « Vous me crottez, Monsieur de Nédonchel. — Oui, Sire, à l'anglaise, » répondit celui-ci qui avait entendu *trottez*. Le roi releva la glace de la portière en riant, et dit à ses compagnons de voyage : « C'est pousser l'anglomanie un peu loin... »

Quant aux mille louis, le duc de Chartres les fit distribuer aux paysans des environs, accourus en foule pour jouir de ce spectacle. C'était agir noblement; Louis-Philippe-Joseph n'agissait pas autrement. Ce trait est éminemment caractéristique et peut faire juger de ses profusions, ainsi que des causes de sa popularité. Aussi ses ennemis, en l'accusant, plus tard, de soudoyer des émeutes, d'enrégimenter des assassins, ont-ils tourné contre lui, de la manière la plus cruelle, ces prodigalités insensées qui lui étaient si familières, et qui devaient naturellement finir par compromettre sa fortune et sa considération.

Le duc de Chartres fut le premier, en France, à renoncer à la poudre pour sa coiffure : avant lui, cette coiffure était de rigueur, à la cour, pour tous les âges. Il porta le premier pantalon; avant lui on ne portait que des culottes. Il mit les bottes à la mode pour habit de ville; avant lui, on ne connaissait que des souliers couverts d'une énorme boucle d'argent. Il fut, le premier, l'automédon de son propre équipage; avant lui, on aurait rougi de tenir les rênes. Il importa tous ces usages de l'Angleterre; car il se passionnait aisément pour tout ce qui était nouveau, et il mettait une sorte de vanité à en prendre l'initiative; en un mot, il popularisa tellement l'anglomanie, que la plupart des seigneurs de la cour passèrent le détroit par bon genre, au grand regret de Louis XVI, ennemi déclaré des mœurs et des idées anglaises.

Le duc de Chartres avait visité, en 1778, pendant son inspection à Brest, les usines de plomb de Poulavoine et de Plouagat, dans la Basse-Bretagne. « Elles avaient, à cette époque, environ cinq cents » pieds de profondeur. On descendait dans l'inté- » rieur de la mine au moyen d'échelles placées le » long d'un puits perpendiculaire. Il était parvenu, » par cette route, aux endroits les plus profonds. Il » avait passé trois heures à examiner les travaux, à » entendre expliquer les procédés, à voir exploiter » la mine. Ce voyage souterrain avait été vanté par » plusieurs journalistes, comme un exploit et une » preuve du grand courage de ce prince (1). »

Voilà encore, même au rapport de ses ennemis, ce besoin d'instruction, cette soif d'instruction qui lui faisait braver un péril réel, très réel; car il y avait danger pour lui de la vie, puisqu'il pouvait être asphyxié. *Descendre à cinq cents pieds de profondeur au moyen d'échelles placées le long d'un puits perpendiculaire!* Personne ne peut savoir ce que c'est, ni en avoir la moindre idée; il faudrait, pour cela, y descendre soi-même. Eh! qui oserait? Prenons cent mille personnes au hasard; pas une n'osera. Eh bien! une pourtant a osé : elle y a passé trois heures *à examiner les travaux, à entendre expliquer les procédés, à voir exploiter la mine.* Certes, quand un homme est capable de telles cho-

(1) *Histoire de la conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, par Montjoie, t. Ier, p. 80.

ses pour son instruction, il devrait bien, au moins, ne pas être ravalé au dessous de lui-même.

Voici, à présent, des dangers d'un autre genre, que le Prince seul, dans sa position sociale, était capable d'affronter :

« Montgolfier avait imaginé une machine de forme » sphérique et d'un volume plus ou moins grand, » qui ressemblait assez à ces ballons creux, dont les » bonds sont un des amusemens et des exercices de » notre jeunesse. On remplissait cette machine » creuse de gaz ou vapeur, qui l'exhaussait dans les » airs et l'y tenait suspendue jusqu'à ce que l'ali- » ment de la vapeur fût détruit. On attachait, au » dessous de cette ingénieuse machine, une espèce » de nacelle dans laquelle on ne mit d'abord que » des animaux qui, après avoir vogué dans les airs, » descendirent doucement sur terre sans avoir reçu » aucun mal. Des hommes furent ensuite assez hardis » pour monter dans la nacelle et s'élever ainsi au » dessus des nuées. Un physicien nommé Blanchard, » eut même la témérité de faire, dans cet étrange » navire, le trajet de Douvres à Calais, et cette pé- » rilleuse expérience lui réussit. Il débarqua heu- » reusement sur les côtes de France. Deux autres » physiciens tentèrent la même aventure : ils essayè- » rent de passer ainsi du territoire français sur le » territoire anglais ; mais, à peine furent-ils élevés » à une hauteur assez considérable, que le feu con- » suma le char qui les voiturait ; ils tombèrent brus- » quement sur la terre, brisés et sans vie : ce qui

» prouve que de tels voyages n'étaient pas sans péril, » et que ceux qui les entreprenaient n'étaient pas » sans quelque courage.

» En France, et surtout à Paris, tout ce qui est » nouveau et a une apparence de merveilleux, séduit » et occupe exclusivement tous les esprits, jusqu'à » ce qu'une nouvelle merveille fasse oublier celle » qui l'a précédée. On ne cessait de faire des expé- » riences sur ces machines, qu'on appela indiffé- » remment, ballons, aérostats ou montgolfières, du » nom de leur inventeur. On en vint à se persuader » qu'on pourrait les diriger dans les airs, comme, à » l'aide de voiles et du gouvernail, on dirige en mer » un navire. Deux frères appelés Robert, et leur » beau-frère nommé Collin-Hullin, tous trois habiles » mécaniciens, construisirent un de ces aérostats; » ils lui donnèrent la forme cylindrique, cinquante- » deux pieds de long sur trente-deux de diamètre, » et l'armèrent de rames et d'un gouvernail; ils an- » noncèrent ensuite qu'ils s'élèveraient dans les airs » au moyen de ce globe, et, qu'à la faveur des rames » et du gouvernail, ils le dirigeraient à leur volonté » contre le gré du vent. Le duc de Chartres voulut » être du voyage.

» Ce fut dans le parc de Saint-Cloud que se fit » l'ascension de l'aérostat. Les deux Robert, Collin- » Hullin et le duc de Chartres (1) montèrent dans la

(1) Il y avait encore un autre personnage que Montjoie oublie : c'était Dampierre, ami intime du Prince, le même qui

» nacelle qui devait les emporter dans les régions
» aériennes. Les deux femmes des deux Robert te-
» naient les cordes qui arrêtaient le ballon en atten-
» dant qu'il s'élevât. A huit heures du matin, les
» cordes furent lâchées, et l'aérostat monta majes-
» tueusement. Un public immense était présent à
» ce spectacle. Les personnes éloignées témoignè-
» rent à grands cris qu'elles désiraient que celles
» qui étaient plus près du lieu de la scène s'agenouil-
» lassent, pour laisser à chacun la liberté de jouir
» du coup d'œil que présentait le départ de cette
» superbe machine. Ce désir fut exaucé ; d'un mou-
» vement unanime chacun mit un genou en terre. Au
» milieu de cette multitude ainsi prosternée, l'aé-
» rostat s'éleva lentement. Jamais image ne fut plus
» imposante. Au bout de trois minutes les specta-
» teurs perdirent le ballon de vue. Il s'éleva à une
» telle hauteur que les voyageurs non seulement ne
» virent plus la terre, mais qu'ils se sentirent por-
» tés dans une région bien différente de celle qu'ils
» venaient de quitter; tout à coup, quoique le temps
» fût calme, ils furent emportés et comme englou-
» tis dans une vapeur épaisse; un vent impétueux,

fut tué sous Valenciennes, à la tête de l'une de nos glorieuses armées de la république, le 8 mai 1793 ; car on peut remarquer, à ce propos, que la plupart des amis de Louis-Philippe-Joseph, tels que Dampierre, Biron, Custines, Choderlos, Latouche, Victor Broglie, etc., ont défendu le sol, de leur épée, contre les armées ennemies, tandis que les amis de la branche aînée ont émigré généralement.

» frappant avec rapidité sur la surface que présen-
» tait le gouvernail, fit tourner trois fois l'aérostat
» sur lui-même. Les voyageurs abandonnèrent alors
» l'espoir de diriger leur navire, et, pour ôter toute
» prise au vent, ils déchirèrent le taffetas du gouver-
» nail. Au même moment, des nuages épais se rou-
» lant à plusieurs toises au dessous de leurs pieds
» semblaient leur interdire le retour vers la terre.
» Ils furent entraînés rapidement à la surface de
» cette mer de nuages. Là, le soleil produisit à la va-
» peur que renfermait le ballon une dilatation ef-
» frayante. Le duc de Chartres jugea qu'il y aurait
» de la folie à braver de plus longs dangers. Pour
» que la descente se fît sur-le-champ, il imagina
» de vider le ballon d'une partie du gaz qui le
» tenait suspendu au dessus des nuées. Pour cela
» il déchira, de la longueur d'environ sept à huit
» pieds, le taffetas dont la machine était composée.
» Le gaz se faisant brusquement passage par cette
» ouverture, elle descendit avec la plus grande ra-
» pidité; mais aucun des aéronautes ne fut blessé.
» Cette manœuvre et la rapidité de la descente fu-
» rent attribuées à la poltronnerie du duc de Char-
» tres. Ce jugement n'était pas juste : sa conduite,
» dans cette occasion, était plutôt une preuve de pru-
» dence que de poltronnerie. Les quolibets et les
» sarcasmes n'en plurent pas moins de toute part sur
» le Prince (1). »

(1) *Histoire de la Conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, par Montjoie, t. Ier, p. 86.

Eh bien! ceux qui les firent pleuvoir ne purent être que des insensés, parce qu'il était plus aisé de tourner le Prince en dérision que d'en faire autant. Heureusement tout se passa fort bien, sans le moindre des accidens : « Arrivé à terre auprès de Meu-» don, assez distant de Saint-Cloud, il prit le pre-» mier cheval qu'il rencontra, vola auprès de sa » femme pour la rassurer, et y arriva avant qu'au-» cun des individus de la maison, qu'elle avait en-» voyés à Saint-Cloud, pût lui donner des inquié-» tudes sur sa chute (1). »

Ainsi, de l'aveu même de ses ennemis, de l'aveu même de Montjoie, le duc de Chartres osa monter dans le premier ballon qui fut lancé en France, du moins après la catastrophe douloureuse de l'essai (circonstance assez remarquable), et ce ballon *s'éleva à une telle hauteur que les voyageurs ne virent plus la terre*. Certes, lorsqu'un homme a montré un tel mépris de la mort, il peut bien être dispensé de répondre au reproche de *poltronnerie;* et si l'on vient à songer que cet homme est le même qui osa courir d'autres dangers pour son instruction à cinq cents pieds sous terre, le même dont l'enfance fut sacrifiée à l'enjeu de l'inoculation pour l'humanité entière, le même que nous verrons bientôt sauver, au risque de sa vie, un malheureux qui se noyait, oh! alors, n'est-on pas saisi d'une pitié involontaire

(1) *Explication de l'Enigme du roman de Montjoie*, première partie, page 38.

à l'aspect de cette existence encore plus malheureuse, qui ne semble avoir échappé à tant de périls que pour venir tomber sous la dent obscure de quelques aboyeurs, au milieu du cataclysme de tous les maux et du deuil de la France entière?...



## CHAPITRE IX.

Construction d'une grande partie du Palais-Royal. — Les princes d'Orléans et M^me de Genlis aux eaux de Spa, au Mont-Saint-Michel. — La Rosière de Passais.

Louis-Philippe-Joseph avait porté le titre de duc de Montpensier depuis sa naissance jusqu'en 1752 : il prit celui de duc d'Orléans à la mort de son père, en 1785, et recueillit en même temps, selon l'usage, tous les biens de la famille. Déjà, quelques années auparavant, il en avait reçu le Palais-Royal par avancement d'hoirie. Dès lors il avait conçu le projet de continuer la restauration de ce palais, et même de lui donner un caractère de grandeur particulière, par l'hospitalité du commerce et de l'industrie. Ce projet consista dans l'encadrement du jardin, au moyen d'un pourtour de portiques latéraux, enchâssés de magasins en tout genre, et surmontés de bâtimens analogues à la façade principale. Des hommes qui procèdent par haine et pour qui tout est mal invariablement, ont attribué cette innovation à l'esprit de cupidité. Voici la vérité : il avait vu à Londres des hôtels aux cours bordées de magasins ; il voulut en faire autant dans son palais, et

ce qui parut à ses ennemis une appétence sordide, ne fut, en réalité, qu'un trait d'anglomanie. On a encore argué contre lui d'une circonstance assez connue. Cette circonstance lui a fait imputer d'avoir transformé la demeure de ses pères en une vaste abbaye de volupté: pourquoi? pour y percevoir un gain infâme. Or, il y a autant d'ignorance que de perfidie dans cette imputation. On aurait dû savoir que certaines divagations n'étaient point nouvelles dans ce jardin; que le public y avait été admis de tout temps et sans exception; que le propriétaire, en y tolérant une corruption hideuse, subissait, par conséquent, le joug d'une tolérance plus que séculaire, d'une nécessité sociale, ou plutôt de ce vieux préjugé qui faisait et fait encore regarder la prostitution comme un exutoire de la société. Au reste, quoi qu'il en soit, les ailes de Valois, de Beaujolais, de Montpensier furent construites par ses ordres telles qu'elles existent aujourd'hui, malgré les tracasseries de quelques voisins, dont les tribunaux firent justice. En même temps l'économie du jardin fut bouleversée. Les marronniers de Richelieu jonchèrent la terre de leur chevelure vermoulue, et, se relevant pleins de sève et de verdeur, semblèrent rajeunis par leur métamorphose en tilleuls odoriférans. Au milieu fut creusé un cirque au dôme de feuillage : ce cirque fut brûlé en 1799, et de ses cendres jaillit le magnifique jet d'eau que nous connaissons tous. Quant à la galerie transversale que le duc d'Orléans voulait asseoir, sous un empyrée de verre, entre le jardin

et la cour d'honneur, de graves embarras financiers l'en empêchèrent : elle n'a été bâtie qu'en 1829 dans l'ensemble des travaux qui ont signalé la piété filiale de son fils pour le manoir de leurs pères. Cette gêne s'accrut naturellement par l'incendie de l'Opéra en 1781 ; car on ignore généralement que ce genre de féerie musicale fut une création domestique de la maison d'Orléans. En effet, Pierre Perrin, officier de la personne de Philippe de France, obtint de Louis XIV, dès le 28 juin 1669, le privilége d'établir *une Académie de musique et en vers français* dans la salle de spectacle que Richelieu avait érigée au Palais-Royal. Ce privilége fut exploité constamment sous le patronage intime des ducs d'Orléans, qui le possédèrent sans doute puisqu'ils purent le céder, en 1749, à la ville de Paris. En 1763, incendie de l'ancienne salle ; en 1781, incendie de la nouvelle : car, en fait de théâtres, on bâtit toujours pour les flammes. Alors la ville de Paris transféra l'exploitation du privilége, à l'instigation de la Reine, dit-on, dans la salle actuelle de la Porte-Saint-Martin que l'on construisit, à cet effet, en août et septembre 1781. Quelques années après, Louis-Philippe-Joseph édifia la salle actuelle du Théâtre-Français pour y ramener l'Opéra ; mais ses espérances furent déçues : l'Opéra n'y revint plus. Ainsi, en somme, les appartemens de Richelieu, situés au bout de la rue Montpensier, sont aujourd'hui les seuls restes du Palais-Cardinal. Le Palais-Royal proprement dit, c'est à dire le corps principal situé entre les deux

cours, y compris les deux ailes latérales de la cour de Nemours à la rue de Valois, tout cela est l'œuvre de Louis-Philippe; Louis-Philippe-Joseph a fait construire la partie qui s'étend depuis l'angle de la cour d'honneur (1), à droite en entrant, jusqu'aux appartemens de Richelieu, en faisant tout le tour du jardin; les galeries d'Orléans, de Chartres, de Nemours et une infinité de réparations intérieures appartiennent à Louis-Philippe Ier, roi des Français, dont on connaît le goût éclairé pour les beaux-arts, et, en particulier, pour l'architecture monumentale, véritable goût de famille.

Le duc d'Orléans fit élever ces immenses constructions d'après les plans de l'architecte Louis, et par les funestes conseils de Ducrest, frère de madame de Genlis. Ce personnage devint même chancelier de sa maison, grâce au crédit de cette dame. Celle-ci ne s'explique point sur la nature des causes qui le décidèrent à une retraite prématurée : cela se conçoit assez facilement; mais ce qui se conçoit bien moins, c'est qu'elle lui attribue d'avoir « empêché la » banqueroute du Prince et payé toutes ses dettes (2). » Or, le contraire fut justement la vérité. Ce fut Ducrest, en particulier, qui compromit la fortune du Prince en l'entraînant à des dépenses disproportionnées singu-

(1) On remarque dans cette partie, sur le mur, des ancres, des avirons qui font saillie : ce qui semblerait indiquer que le Prince, alors officier-général de la marine, les y avait fait placer comme un symbole personnel.

(2) *Mémoires de Mme de Genlis*, t. III, p. 329.

lièrement avec ses revenus, surtout depuis la liquidation des droits matrimoniaux de sa sœur (1), et depuis les charges de la succession de son père; car le duc d'Orléans était obéré, en réalité, long-temps avant l'époque des profusions odieuses et mensongères que les royalistes assignèrent pour cause à sa ruine, ainsi que nous le prouverons ultérieurement. Quoi qu'il en soit, la détresse financière du Prince s'aggravant, de plus en plus, en secret, Ducrest dut se retirer de son conseil en 1787, et y fut remplacé par Latouche, personnage bien différent sous tous les rapports, que le duc d'Orléans avait connu dans la marine, et qui servait dans ce corps avec beaucoup de distinction.

La retraite de Ducrest ne porta point d'atteinte à l'influence de madame de Genlis, parce que la puissance de cette dame reposait sur l'attachement des jeunes princes d'Orléans, dont l'éducation lui était confiée. Au mois de juillet de cette année, le duc d'Orléans s'étant décidé à conduire son épouse aux eaux de Spa pour des raisons de santé, madame de Genlis eut l'honneur d'y accompagner ses augustes élèves.

(1) Lorsque Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe-Joseph, se maria au duc de Bourbon (celui qui est mort d'une manière si fâcheuse en 1830), ses droits matrimoniaux furent liquidés à une somme de *dix millions*.

Ainsi donc il est constant, et nous le prouverons plus bas en traitant des causes de la catastrophe financière de Louis Philippe-Joseph; il est constant que le duc de Bourbon avait reçu de la maison d'Orléans une somme de *dix millions*, à titre de dot de la princesse son épouse.

« Je fis donner à Spa, par mes élèves, dit-elle, » une fort belle fête à madame la duchesse d'Orléans. Les eaux de La Sauvenière lui ayant fait du » bien, ses enfans firent autour de cette fontaine » une promenade réellement ravissante, dans un » bois qui était inculte et plein de pierres et de ro- » chers. On enleva les pierres et les roches qui » étaient dans les chemins, on traça des routes, les » bois furent éclaircis et ornés de bancs, des ponts » furent posés sur des torrens, et les bois parsemés » de charmantes bruyères en fleur. A l'extrémité » de cette promenade, qui est très vaste, on trou- » vait une espèce de bosquet qui avait une percée » qui donnait sur un précipice d'une grande beauté » par sa profondeur, et parce qu'il était parsemé de » rochers majestueux, de sources, de verdure et » d'arbres. Au delà de ce précipice, on découvrait » une vue très belle et très étendue. Dans ce bos- » quet, nous plaçâmes, sur un tertre de gazon, un » autel à la Reconnaissance, en marbre blanc, et » dont la forme fut dessinée par M. de Myris. Au » haut de l'autel, on lisait ces mots en gros carac- » tères : *A la Reconnaissance!* et plus bas cette in- » scription : — Les eaux de La Sauvenière ayant » rétabli la santé de madame la duchesse d'Orléans, » ses enfans ont voulu embellir les environs de la » fontaine, et ont eux-mêmes tracé les routes et » défriché ce bois avec plus d'ardeur et d'assiduité » que les ouvriers qui ont travaillé sous leurs or- » dres. —

» Au bas de cette inscription, il y avait le chiffre » des quatre enfans. Comme l'inscription l'annon- » çait, les enfans avaient, en effet, travaillé avec la » plus grande activité. Le jour de la fête, j'avais » invité les plus jolies personnes de Spa, en les » priant de se rendre à la fontaine à une heure » après-midi, vêtues de blanc, avec des plumes » blanches, des bouquets, des écharpes de fleurs » de bruyère, et des rubans violets. Je laissai tous » les hommes à l'entrée, et je fis placer, dans l'in- » térieur de la promenade, toutes les femmes diffé- » remment groupées, les unes se promenant, les » autres assises, etc. Madame la duchesse vint après » nous; elle trouva tous les hommes à l'entrée. La » musique du Vauxhall, que j'avais placée à l'entrée » aussi, joua dès qu'elle parut et m'avertit de son » arrivée. Aussitôt, suivie de ses quatre enfans, » j'allai la recevoir à l'entrée de la promenade. Ses » enfans tenaient des râteaux, pour marquer qu'ils » venaient d'achever cette promenade, dont ils lui » faisaient l'hommage : ce qu'exprima M. le duc de » Chartres de très bonne grâce. Après cette expli- » cation, ses enfans la quittèrent, et, par le chemin » le plus court, furent se rendre au bosquet de » l'autel. Toutes les allées étaient décorées de guir- » landes de bruyère, dont la couleur violet-tendre » formait un effet charmant avec la verdure. Les » tapis des mêmes fleurs, qui couvraient en entier » le bois, la profusion des guirlandes entrelacées » aux arbres, les ruisseaux qui coupaient le gazon,

» dont plusieurs, roulant sur des cailloux et tom-
» bant sur des rochers, formaient des cascades;
» une trentaine de jolies femmes, vêtues uniformé-
» ment et dispersées dans cette promenade; la
» beauté du ciel: tout cela formait un ensemble
» dont il est difficile de se faire une idée. Nous fîmes
» promener madame la duchesse d'Orléans environ
» un quart d'heure. Au bout de ce temps, la mu-
» sique cessa, et nous arrivâmes au bosquet de l'au-
» tel. Là elle retrouva, autour de l'autel, ses quatre
» enfans, formant le plus charmant groupe. L'autel
» et tout le bosquet étaient ornés de guirlandes de
» fleurs. Les enfans en tenaient qu'ils posaient sur
» l'autel. M. le duc de Chartres, assis au pied, tenait
» un style et paraissait écrire sur l'autel le mot *Re-*
» *connaissance.* Après avoir laissé le temps de con-
» templer ce tableau, les enfans de madame la du-
» chesse d'Orléans se jetèrent dans ses bras. Tout
» ce qui était là fondait en larmes: ce qui prouve
» que les émotions les plus vives sont souvent pro-
» duites par les choses les plus simples (1). »

Le monument de la piété filiale avait été détruit par le temps: il a été restauré, de nos jours, par la piété filiale, c'est à dire par les soins de la reine des Belges, petite-fille de la duchesse d'Orléans. On a pu lire dans les journaux, en 1841, une lettre du bourgmestre de Spa au Roi des Français, à ce sujet; et la réponse du Roi, qui reconnaissait se rappeler

(1) *Mémoires de Madame de Genlis*, t. III, p. 207.

parfaitement ce voyage à si longue distance, et remerciait le bourgmestre d'un souvenir si cher à son cœur.

Au retour des eaux de Spa, madame de Genlis conduisit ses augustes élèves sur les côtes de Normandie pour leur instruction : car cette dame avait admis avec raison les voyages dans son système d'éducation des jeunes princes. Leur excursion au Mont-Saint-Michel fut signalée par une circonstance trop importante pour ne pas être rapportée, puisqu'il s'agit de la destruction de cette fameuse cage de fer (1) dans laquelle on faisait périr lentement des prisonniers d'État.

« Le prieur du Mont-Saint-Michel, » dit encore cette dame, « suivi des religieux, de deux charpen» tiers, d'un des suisses du château et de la plus » grande partie des prisonniers ( nous avions désiré » qu'ils vinssent avec nous ), nous conduisit au lieu » qui renfermait cette terrible cage. Pour y arriver, » on était obligé de traverser des souterrains si obs» curs qu'il y fallait des flambeaux ; et, après avoir » descendu beaucoup d'escaliers, on parvenait à une » affreuse cave où était l'abominable cage, d'une » petitesse extrême, et posée sur un terrain humide » où l'on voyait ruisseler l'eau. J'y entrai avec un » sentiment d'horreur et d'indignation, tempéré par

(1) Louis XIV fit enfermer dans cette cage un journaliste hollandais qui avait écrit contre lui et qui avait été fait prisonnier. Cet infortuné y périt, après y avoir été enfermé pendant dix ans.

» la douce pensée que, du moins, grâce à mes élè-
» ves, aucun infortuné n'y réfléchirait douloureu-
» sement sur ses maux et sur la méchanceté des hom-
» mes. M. le duc de Chartres, avec l'expression la
» plus touchante et une force au dessus de son
» âge, donna le premier coup de hache à la cage;
» ensuite les charpentiers en abattirent la porte et
» plusieurs pièces de bois. Je n'ai rien vu de plus
» attendrissant que les transports, les acclamations
» et les applaudissemens des prisonniers pendant
» cette exécution. C'était sûrement la première fois
» que ces voûtes retentissaient de cris de joie. Au
» milieu de tout ce tumulte, je fus frappée de la fi-
» gure triste et consternée du suisse du château, qui
» considérait ce spectacle avec le plus grand cha-
» grin. Je fis part de ma remarque au prieur, qui me
» dit que cet homme regrettait cette cage parce qu'il
» la faisait voir aux étrangers. M. le duc de Char-
» tres donna dix louis à ce suisse, en lui disant
» qu'au lieu de montrer à l'avenir la cage aux voya-
» geurs, il leur montrerait la place qu'elle occupait,
» et que cette vue leur serait sûrement plus agréa-
» ble... (1). »

Lorsque les princes retournèrent du Mont-Saint-Michel, ils s'arrêtèrent dans les domaines de leur famille, à Passais, aux environs de Domfront. Là, le curé de la paroisse vint leur présenter une jeune fille qui édifiait la contrée entière par une conduite

(1) *Mémoires de Madame de Genlis*, t. III, p. 251.

admirable auprès de sa mère infirme et grabataire. En effet, cette jeune fille, ne voulant pas mendier et sans autre ressource que son fuseau, était parvenue, cependant, à pourvoir à tous les besoins de sa mère depuis quatorze ans : elle s'était même souvent privée d'alimens pour les lui donner; car, à cette époque, le pain et le travail n'étaient pas si communs qu'aujourd'hui dans les campagnes. Tant de vertu devait être récompensé : les augustes voyageurs exprimèrent l'intention de se charger de la dot de cette jeune fille qui était à la veille de se marier; le jour de son mariage 1,200 livres et une couronne de roses lui furent offertes, de leur part, dans une touchante solennité : d'où elle fut appelée la rosière de Passais, selon l'usage du pays.

Le duc et la duchesse d'Orléans joignirent à l'offrande de leurs enfans une somme de 600 livres pour les pauvres de la paroisse : ce qui fit, en quelque sorte, de cette fête une véritable fête de famille.

Ainsi, ces princes, qui avaient commencé leur voyage sous les auspices de la piété filiale, eurent le bonheur de le terminer en couronnant la piété filiale elle-même.

---

# CHAPITRE X.

Causes générales de la révolution. — Opposition du parlement de Paris aux mesures fiscales de la Cour. — Caractère de cette opposition et de celle du duc d'Orléans. — Ce prince est exilé. — Loisirs de son exil. — Il se jette à la nage pour sauver et sauve un de ses gens qui se noyait.

Cependant le grand mouvement social, qui devait troubler si violemment la fin du XVIII[e] siècle, commençait à prendre de la consistance politique. Chacun sentait, de plus en plus, le besoin des institutions qui manquaient au pays, et dont l'établissement semblait le seul moyen pour sortir de l'impasse où était le gouvernement par le délabrement des finances. Il est inutile de rechercher ici l'origine de la révolution française. Les uns lui ont assigné pour cause la presse philosophique; les autres, le chancre dévorant du déficit, l'opposition des parlemens, etc. Tout cela est moins vrai que spécieux, et ressemble plutôt aux incidens de cette cause qu'à cette cause elle-même. En effet, l'insurrection n'avait-elle pas, long-temps auparavant, assiégé la minorité de Louis XIV, après avoir harcelé continuellement la minorité perpétuelle de son prédécesseur? N'avait-elle pas signé le traité de Westphalie avec la diplomatie européenne? Vaincue à Naples avec

Mazaniello, n'avait-elle pas été intronisée en Portugal dans la personne du duc de Bragance, en Angleterre sous les traits d'Olivier Cromwell? Peut-être, en remontant la pente des âges, retrouverait-on la source de tous ces événemens dans le tombeau d'un homme qui a laissé en Europe des traces non moins profondes que Mahomet en Orient: car la réforme religieuse de Martin Luther a préparé la réforme politique, accomplie si péniblement par la dernière génération. N'en doutons pas, les institutions représentatives sont des traditions protestantes; c'est le protestantisme lui-même appliqué aux rapports politiques. Lorsque Luther leva l'étendard de la rébellion spirituelle, Rome était le lien social qui unissait les peuples et les rois. Eh bien! la main d'un homme osa rompre cette unité précieuse. Dès-lors la puissance royale déchut aux yeux des peuples par l'abaissement de l'autorité dont elle empruntait sa consécration; et les atteintes à la suprématie pontificale, ébranlant les croyances religieuses, sur lesquelles reposait l'ordre politique européen, ébranlèrent conséquemment cet ordre politique lui-même. La conflagration générale qui s'ensuivit répandit de toutes parts des germes d'indépendance qui, mûris par le temps, ne s'appliquèrent plus aux vaines querelles de la scolastique, mais aux intérêts matériels de l'immense majorité. Tant que les populations croupirent dans l'ignorance, elles supportèrent paisiblement un état de choses qui abusait de leur sens religieux pour les inféoder à des classes privilégiées;

et la turbulence périodique de ces masses inertes ressembla seulement à de simples mouvemens de surface qui ne réagissent point au fond de la mer. Mais la civilisation ayant pénétré dans les esprits par la diffusion des lumières, il fallut chercher, au travers des orages, les améliorations que l'égoïsme et l'impéritie refusaient aux souffrances des classes inférieures. Ne sait-on pas, d'ailleurs, combien d'abus (eh! quels abus, grand Dieu!) pesaient de tout le poids des siècles sur nos belles contrées, si favorisées par la nature? Ne sait-on pas que deux cent mille individus n'avaient besoin que de *prendre la peine de naître*, suivant l'ingénieuse expression de Beaumarchais, c'est à dire, naissaient pourvus invariablement de grades éminens, de positions brillantes, tandis que la loi, cette marâtre impitoyable, reléguait tous les autres dans une incapacité radicale, quelles que fussent, en tout cas, les facultés personnelles de chacun? Ne sait-on pas qu'une aristocratie puissante, qu'un clergé non moins puissant possédaient l'élite et les deux tiers du pays, sans être soumis au joug de l'impôt? de sorte que, par le plus bizarre des contrastes, ceux qui recueillaient tous les avantages de la société ne subissaient aucune de ses charges. Là seulement fut la grande, la véritable cause de 1789; car l'état social de la France n'était plus en rapport avec les progrès des esprits et de la population, avec la marche naturelle des choses. Peut-être de sages et loyales concessions auraient-elles pu prévenir les déchiremens: c'est

possible ; mais le prince qui régnait alors était trop imbu des préjugés de sa naissance et de son éducation. Premier gentilhomme de son royaume, héritier des rois très chrétiens, il tenait, par un faux honneur autant que par instinct, à transmettre à ses successeurs le patrimoine de ses ancêtres, tel qu'il l'en avait reçu lui-même. En vain la haute sagesse de Turgot l'avait-elle engagé dans une carrière de réformes utiles : presque toujours incomplètes, ces réformes attestaient moins une spontanéité généreuse que le joug de la nécessité. Que signifiait, par exemple, la réhabilitation des protestans qu'il avait juré d'exterminer, dans son sacre, à l'exemple de ses prédécesseurs, si ce n'était l'impuissance d'accomplir ce serment antique et ridicule à l'aspect d'une révolution prochaine? Pourquoi supprimer la servitude personnelle, puisqu'il proclamait son immuable résolution de maintenir la distinction des trois ordres de l'État, et, par conséquent, l'existence des priviléges territoriaux? c'est qu'il voulait perpétuer le présent au préjudice de tant de citoyens intéressés aux réparations de l'avenir : mais les circonstances ne semblaient point favorables. Le délabrement des finances jetait le gouvernement dans une perplexité, dont ne manquaient pas de profiter les esprits, aigris déjà par tant de questions irritantes qui se rattachaient aux plus chers intérêts. Long-temps auparavant, le faste et l'ambition de Louis XIV, les illusions patriotiques de la Régence et la voluptueuse incurie de Louis XV, avaient creusé

le gouffre où devait s'engloutir d'elle-même une monarchie de quatorze siècles. Le déficit ! le fatal déficit, que Necker prétendait avoir comblé, reparaissait plus effrayant sous l'administration prodigue de Calonne. Eh ! comment le combler ? les ressources ordinaires étaient épuisées. L'expérience a prouvé, d'ailleurs, que la restauration des finances ne consistait pas dans une opération purement technique, mais dans une rénovation complète de la société. Le crédit public ne reposait sur aucun gage assuré, puisque tout était remis en question, ou plutôt il n'existait pas ; il fallait le créer et le rasseoir sur une base nouvelle, à l'aide d'un nouveau système de contribution, qui ne pouvait naître que des ruines du présent, vu l'état exceptionnel des classes privilégiées. Déjà Turgot avait senti la nécessité d'une égale répartition de l'impôt : ce projet avait échoué, comme tant d'autres, devant la résistance des privilégiaires ; enfin l'on y revenait après plusieurs années ; on y était ramené par la seule force des choses. Pourquoi ? parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'obtenir de l'argent, et qu'il fallait, avant tout, réparer le désordre des finances pour éviter la révolution, c'est à dire la catastrophe de tous les priviléges. Comme on menaçait ainsi de l'égalité les plus puissans intérêts par l'extension de la fiscalité, on crut devoir en conférer l'initiative au patriotisme des intéressés eux-mêmes, réunis, le 22 février 1787, en assemblée des Notables du royaume, assemblée qui n'avait pas été convoquée depuis 1626. Mais ces

hommes égoïstes persistèrent dans leur opposition, eux pourtant dont l'insatiable cupidité avait tant contribué, depuis des siècles, à préparer la détresse financière. La retraite et l'exil de Calonne s'ensuivirent. L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui le remplaça, n'eut pas de peine à leur prouver, par les chiffres mêmes de son prédécesseur, que les emprunts s'étaient élevés, depuis 1776, à 1,646,000,000, et le déficit annuel à 140,000,000. On conçoit qu'un tel état de choses, mieux expliqué, ait été mieux compris, et, mieux compris, ait fini par dessiller leurs yeux sur le danger d'une plus longue résistance. Aussi ne tardèrent-ils pas d'accorder ce qu'ils ne pouvaient plus différer, et leur session fut close le 25 mai 1787. En conséquence, le Roi rendit deux édits, l'un sur le timbre, l'autre sur une subvention territoriale extraordinaire. Mais ces édits devinrent une nouvelle pierre d'achoppement et ne firent que transférer la polémique dans une autre arène. Le parlement de Paris refusa de les enregistrer, et proclama hautement que l'établissement de nouveaux impôts ne pouvait appartenir qu'aux États-Généraux. Les édits ne furent pas moins enregistrés à Versailles dans un lit de justice, espèce de séance royale judiciaire. Quant au parlement, on suivit à son égard l'exemple du chancelier Maupeou : il fut exilé à Troyes le 15 août 1787.

Jusqu'à ce jour on n'a caractérisé l'opposition des parlemens que par un vieil instinct de rivalité, de tracasserie systématique.

Cela n'est pas juste.

Chacun sait, en effet, qu'ils formaient, sous les premières races, les assemblées nationales (bien que très incomplètes) qui ont précédé l'institution des États-Généraux, et dont le nom est resté en Europe, surtout en Angleterre, le terme générique de toute assemblée politique délibérante. Chacun sait encore que la couronne envahit insensiblement tous les pouvoirs, lorque l'hérédité féodale eut remplacé l'élection germanique. Les parlemens, entre autres, furent réduits aux proportions inférieures de cours judiciaires; mais ils ne conservèrent pas moins, même en s'associant aux passions du temps, le dépôt auguste des droits de la nation, par le contrôle traditionnel de la souveraineté. Tels ils s'opposèrent en vain au concordat de Léon X et de François I^er^; tels à l'astucieuse fiscalité de Mazarin; tels et plus heureux lorsqu'ils amenèrent une monarchie caduque à déposer son bilan sur la table des États-Généraux.

Cependant l'exil du parlement de Paris soulevait la solidarité naturelle des autres parlemens, et ajoutait, en même temps, aux embarras de la position. Comme cette illustre compagnie tenait ainsi le gouvernement en échec du fond de son exil, on sentit bientôt le besoin de négocier avec elle. On lui offrit de substituer aux deux édits si malencontreux, la prorogation d'un ancien impôt établi en 1756, et son rappel fut signé à cette condition, le 10 septembre 1787. Le 19 novembre suivant, le Roi vint

en personne, accompagné des ministres, présenter au parlement un édit pour la création d'un emprunt graduel, successif, au capital de quatre cent quarante millions. La discussion ayant été ouverte sur cet objet, les conseillers Fréteau et Sabatier énoncèrent longuement leurs opinions et insistèrent sur la nécessité d'une convocation prochaine, immédiate des États-Généraux, que le Roi venait d'ajourner indéfiniment dans son exposé des motifs. Au moment où l'on allait recueillir les voix, le garde des sceaux Lamoignon, pressentant un résultat négatif, prétendit que l'on n'avait point de voix à recueillir, parce que le parlement *ne pouvait pas délibérer en présence de Sa Majesté*, n'étant alors que simple corps consultatif. Suivant cette étrange doctrine, la séance fut transformée subitement en lit de justice, et l'enregistrement de l'édit prononcé sans vote individuel, contrairement à tous les usages. Cette irruption déplorable de l'arbitraire dans le sanctuaire de la justice fut accueillie par le morne silence des magistrats. Le duc d'Orléans, qui siégeait en qualité de prince du sang, osa seul se lever, et, s'adressant respectueusement au Roi, lui dire : « Sire, je supplie Votre Majesté de permettre que je » dépose à ses pieds et dans le sein de la Cour, la » déclaration que je regarde cet enregistrement » comme illégal, et qu'il serait nécessaire, pour la » décharge des personnes qui sont censées y avoir » délibéré, d'y ajouter que c'est par l'exprès com» mandement du Roi. » Le Roi répondit que l'en-

registrement était légal parce que l'on avait entendu tous ceux qui avaient voulu parler. Conformément à cette réponse, l'enregistrement fut maintenu, du moins par le Roi et son conseil. Ainsi, c'est à tort que les récits publiés jusqu'à ce jour imputent au duc d'Orléans, dans cette séance, un rôle odieux et ridicule qu'il n'a point joué réellement, rôle qui n'était, d'ailleurs, ni dans son caractère, ni dans les mœurs judiciaires de cette époque. Il n'interpella point grossièrement Louis XVI, comme on l'a écrit et comme daignent le croire ceux qui, dans la candeur de leur crédulité, attribuent à ces discordes majestueuses les formes tumultuaires des années suivantes; il usa seulement d'un droit; il remplit un devoir, et, en cela, il ne se conduisit pas en tribun, mais en homme de cœur, puisque tous les usages étaient violés, puisque l'arbitraire ministériel se substituait ouvertement à la loi. Après le départ du monarque, le parlement, qui pensait unanimement comme le duc d'Orléans, protesta contre l'enregistrement par une décision spéciale dont le Roi se fit remettre la minute qu'il déchira lui-même dans un accès de colère. Dès le lendemain, le duc d'Orléans fut exilé à sa terre de Villers-Coterets; quant à Fréteau et à Sabathier, ils furent arrêtés et enfermés dans des prisons d'État. Ces mesures furent prises sur la demande positive, sur les instances de la Reine (1). Enfin, une circonstance que l'on ignore

(1) *Histoire de la conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, par Montjoie, t. Ier, page 152.

généralement, c'est que le duc de Bourbon, beau-frère de Louis-Philippe-Joseph, partagea son opposition ; il ne fut point enveloppé dans sa disgrâce parce qu'il se renferma dans un silence prudent (1).

Voilà donc le duc d'Orléans exilé une seconde fois pour l'indépendance de ses opinions !

« Les premiers jours de son exil furent pour lui » des jours de triomphe. Il eut à Villers-Coterets » une cour bien plus nombreuse que celle qu'il avait » communément à Paris..... Dès le lendemain, les » princes de Condé et de Conti, les ducs de Bour- » bon, de Penthièvre, et même le jeune duc d'En- » ghien ; en un mot, tout ce qui n'était pas du châ- » teau de Versailles et qui pouvait avoir des rela- » tions avec lui, s'empressa de lui faire bien plus » que les politesses d'usage. Cet hommage fut d'au- » tant plus flatteur pour le duc d'Orléans que, » même des courtisans de la Reine, à commencer » par les d'Esthérazy, ne furent pas rebutés d'aller » à Villers-Coterets par la permission qu'on les obli- » gea d'en demander au Roi. Madame la duchesse » d'Orléans ne quitta pas un seul instant Villers- » Coterets (2). » Il profita de son exil pour visiter ce beau domaine qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, et pour verser de nouveaux bienfaits sur ses vassaux ; car ce prince, dont on a fait l'épouvan-

(1) *Ib.*, page 150.

(2) *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, première partie, page 67.

tail de tous les honnêtes gens, était bien, en réalité, le meilleur des hommes, même au rapport de ses ennemis qui, ne pouvant pas contester sa bienfaisance, s'en sont vengés à empoisonner la source auguste de cette bienfaisance elle-même. « Le duc » d'Orléans ne négligea aucun des moyens qui pou» vaient lui gagner la bienveillance du peuple qui » habite les campagnes. Il promettait des dots aux » filles nubiles ; il tenait sur les fonts baptismaux » les nouveau-nés ; il répandait à propos quelques » libéralités ; il entrait dans toutes les chaumières ; » il s'asseyait à côté du fermier, du laboureur, de » l'ouvrier et causait familièrement avec eux (1). » Hélas ! il secourait des infortunes moindres que la sienne..... Il pouvait bien faire des aumônes, consoler les affligés, assister les malades, mais qui pouvait le soustraire, lui, à l'implacable ressentiment de ses ennemis ?.....

Louis-Philippe-Joseph, isolé à Villers-Coterets, eut pour « seule distraction la chasse à courre (car il » ne chassait plus à tir depuis qu'il avait eu le mal» heur de blesser un de ses gens d'un coup de fu» sil (2)). Dans une de ces chasses, il lui arriva une

(1) *Histoire de la conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, par Montjoie, t. Ier, page 188.

(2) Le duc d'Orléans répara ce malheur autant qu'il put : il accorda une pension de quinze cents francs à la veuve de cet infortuné qui mourut, quelques mois après, des suites de cet accident ; il fit élever sa fille unique dans un couvent, et la dota convenablement lorsqu'elle se maria au sortir de ce couvent.

» aventure dont nous empruntons le récit à la no-
» tice d'une ancienne gravure qui la représente :
» — Au mois de novembre 1787, chassant le cerf
» dans la forêt de Villers-Coterets, il ne s'aperçut
» pas qu'un ruisseau couvrait de ses eaux débordées
» l'arche de pierre qui lui servait, auparavant, de
» pont; croyant passer sur l'arche même, il se trouva
» à côté avec son cheval qui tomba suffoqué par
» l'eau. Le Prince, débarrassé, non sans peine, de ses
» étriers, gagne la rive voisine en nageant sous l'ar-
» che même. Son jockey, alarmé à la vue de son
» maître en danger, et, hors de lui du moment qu'il
» ne l'aperçoit plus, se précipite avec sa monture
» vers l'endroit où il a disparu sous les flots. Ce
» serviteur fidèle allait périr, ne sachant pas nager,
» lorsque le duc, qui avait gagné terre, témoin du
» zèle imprudent de son jockey, se jette de nouveau
» à travers le torrent, quoique blessé de sa pre-
» mière chute, vient à bout de le saisir par ses ha-
» bits et le ramène sur le rivage (1). »

Les ennemis du duc d'Orléans s'évertuèrent à tourner en dérision cet acte de courage et de reconnaissance; car ils attaquaient toujours le Prince par la satire quand ils ne pouvaient pas l'attaquer par la calomnie. Mais toutes les pasquinades du monde n'effaceront jamais le souvenir de cet acte mémorable, et il restera toujours dans l'histoire comme l'un de ces traits rares qui signalent toute une vie, et

(1) *Biographie des contemporains*, t. XV, p. 212.

même, en quelque sorte, comme le patrimoine de l'humanité entière (1).

(1) Quelques années auparavant, un trait analogue avait signalé, à Francfort, la mort du duc Léopold de Brunswick. L'Oder était débordé en 1785 : un jeune homme se noyait cramponné à une solive flottante et appelait en vain à son secours ; personne n'osait y aller : le duc de Brunswick saute dans un bateau avec deux rameurs : ils parviennent à recueillir le malheureux dans leur bateau, et bientôt ils sont tous submergés par une rafale............ On a beaucoup vanté ce trait de courage, et on a bien fait ; mais on n'a rien dit de celui du duc d'Orléans : pourquoi cette différence ? Peut-être en sentira-t-on la cause quand on saura que ce duc de Brunswick fut frère du généralissime des armées de la coalition de 1792.

# CHAPITRE XI.

Le parlement de Paris demande au Roi le jugement ou la liberté du duc d'Orléans et des deux conseillers Fréteau et Sabathier. — Arrestation des conseillers d'Epréménil et Monsabert. — Assemblée de Vizille. — Caractère générique des États-Généraux. — Elections dans toute la France. — Instructions patriotiques et surtout *très légales*, *éminemment légales* du Prince aux procureurs chargés de le représenter dans les élections, vu *l'impossibilité pour lui de voter partout où il avait ce droit.* — Circulaire aux curés de l'apanage d'Orléans.

Le 4 janvier 1788, le parlement de Paris présenta au Roi l'adresse suivante :

« Sire,

» La douleur publique a précédé votre parlement » aux pieds du trône...

» Le premier prince de votre sang est exilé : on » cherche vainement quel est le tort de cet auguste » prince. En serait-ce un d'avoir dit la vérité dans » la séance de Votre Majesté? de l'avoir dite avec » une franchise respectueuse, digne de vous plaire?

» Si M. le duc d'Orléans est coupable, nous le » sommes tous.

» Il était digne du premier prince de votre sang » de représenter à Votre Majesté, qu'elle transfor-

» mait la séance en lit de justice; sa déclaration n'a
» fait qu'énoncer nos sentimens; sa conscience a
» deviné la nôtre, et, par l'effet de cet accord, que
» rien ne peut détruire entre les vœux et les devoirs
» de votre parlement, si M. le duc d'Orléans a mon-
» tré un courage digne de sa naissance et de son
» rang, il n'a pas moins manifesté un zèle néces-
» saire à votre gloire.

» Si l'exil est le prix de la fidélité des princes de
» votre sang, nous pouvons nous demander à nous-
» mêmes avec effroi, avec douleur, ce que vont
» devenir les lois, la liberté publique étroitement
» liée à la nôtre, l'honneur national et les mœurs
» françaises, ces mœurs si douces, si nécessaires à
» conserver pour l'intérêt commun du trône et des
» peuples.

» De tels moyens, Sire, ne sont pas dans votre
» cœur; de tels exemples ne sont pas les principes
» de Votre Majesté : ils viennent d'une autre source.

» Votre parlement, Sire, supplie Votre Majesté
» très humblement, très instamment, par l'intérêt
» de votre gloire, de repousser ces conseils déplo-
» rables, d'écouter son propre cœur, de n'écouter
» que lui; et la justice, avec l'humanité, consolées
» par le retour du premier prince de votre sang, se
» hâteront d'effacer un exemple qui finirait par
» opérer la destruction des lois, la dégradation de
» la magistrature, un découragement universel, et
» le triomphe des ennemis du nom français.»

Le Roi ne répondit point en ce moment; il ajourna

sa réponse, qui ne fut transmise au parlement, chose assez singulière! que dans les derniers jours du mois de mars. On peut en juger par les représentations suivantes que ce corps lui adressa de nouveau le 11 avril 1788 :

« SIRE,

» Votre parlement, les princes et pairs y séant, » nous a chargés de porter aux pieds du trône ses » respectueuses représentations sur la réponse de » Votre Majesté à ses supplications.

» Les vrais magistrats et les bons citoyens sont » également consternés des reproches qu'elle ren- » ferme et des principes qu'elle manifeste.

» Ce n'est point une grâce que votre parlement » revient solliciter; il revient, Sire, vous demander » justice.

» La justice a des règles indépendantes des volon- » tés humaines, et les rois mêmes y sont assujettis. » Henri IV reconnaissait qu'il avait deux souve- » rains : Dieu et la Loi.

» Une de ces règles est de ne condamner per- » sonne sans l'entendre. Elle est de tous les temps, » de tous les lieux; c'est le devoir de tous les » hommes, et Votre Majesté nous permettra de lui » représenter que ce devoir l'obligerait autant que » ses sujets.

» Ce n'est pas une des fonctions de Votre Majesté » de condamner elle-même les criminels. Cette » pénible et dangereuse fonction, le Roi ne peut

» l'exercer que par ses juges : les personnes qui se
» plaisent à voir sortir de la bouche de Votre Ma-
» jesté ce redoutable mot de punition, qui lui con-
» seillent de punir sans entendre, de punir elle-
» même, d'ordonner des exils, des emprisonnemens,
» blessent également et l'éternelle justice, et les
» lois du royaume, et la plus douce prérogative de
» Votre Majesté.

» Si de fortes raisons motivent l'exil de M. le duc
» d'Orléans; si c'est une bonté que de ne pas laisser
» deux magistrats exposés à périr dans des prisons
» étroites, dans des lieux malsains; s'il faut qu'à
» leur égard ce soit l'humanité qui tempère la jus-
» tice, ils sont donc bien coupables! c'est à votre
» parlement de les juger; nous demandons seule-
» ment que leurs crimes soient connus.

» Le dernier de vos sujets n'est pas moins inté-
» ressé au succès de nos réclamations que le pre-
» mier prince de votre sang. Oui, Sire, non seule-
» ment un magistrat, non seulement un prince de
» votre sang, mais tout Français puni par Votre
» Majesté, et surtout puni sans être entendu, de-
» vient nécessairement le sujet de l'alarme publique.
» La liaison de ces idées n'est pas l'ouvrage de votre
» parlement; elle est celui de la nature, elle est
» celui de la raison, elle est le principe des plus
» saintes lois, de ces lois qui sont gravées dans tou-
» tes les consciences, qui s'élèvent dans la vôtre...
» La cause de M. le duc d'Orléans et des deux ma-
» gistrats est donc sans nous, par la seule force de

» ces principes, *la cause du trône et de la nation*...

» C'est au nom de ces lois qui préservent les em-
» pires, au nom de cette liberté, dont nous sommes
» les interprètes respectueux et les modérateurs
» légitimes, au nom de votre autorité, dont nous
» sommes les premiers et les plus sûrs ministres,
» que nous osons réclamer *le jugement ou la liberté*
» de M. le duc d'Orléans et des deux magistrats
» éloignés, emprisonnés par des ordres surpris,
» aussi contraires aux sentimens qu'aux intérêts de
» Votre Majesté (1). »

Certes voilà des paroles qui changent bien l'état de la question : aussi les libelles se sont-ils gardés de les reproduire. Le duc d'Orléans n'était donc pas un vil conspirateur, puisque le seul fait de son exil provoquait des sympathies si honorables pour lui ! car on ne voudra pas nous persuader, sans doute, qu'un corps si éminent de *princes du sang royal*, de *pairs de France* et de membres de la haute noblesse, eût pu consentir à descendre jusqu'aux passions vulgaires d'une intrigue ténébreuse. Les Condés et les Contis ne croyaient pas conspirer en allant à Villers-Coterets, pas plus qu'ils ne conspirèrent en signant les adresses mémorables des 4 janvier et 11 avril 1788, pas plus qu'ils n'avaient conspiré déjà, en 1771, en suivant la même ligne de

(1) Le Roi se borna simplement à répondre : « Je ferai connaître mes intentions à mon parlement. » Cette réponse fut le rappel du duc d'Orléans et des deux conseillers, Fréteau et Sabathier.

conduite dans les mêmes circonstances. Ainsi ce conflit de la couronne et de la magistrature n'était pas nouveau; il remontait même à l'avènement de la dynastie. Que la branche aînée rappelle à l'esprit des souvenirs glorieux: nous sommes loin de le contester; mais nous contestera-t-on qu'elle ait anéanti tout vestige de représentation nationale? Avant elle il y avait des États-Généraux en France; elle les a supprimés, bien qu'ils tinssent aux entrailles mêmes de la nation. Eh! pourquoi les a-t-elle supprimés? Parce que tel a été son bon plaisir en cela comme dans tout le reste. Il y avait encore une autre institution indépendante, émanant directement des États-Généraux : c'était la magistrature, à qui de longues traditions avaient confié l'enregistrement des édits royaux et, par conséquent, le contrôle des actes ministériels. Eh bien! la dynastie a lutté pendant deux siècles contre ce dernier lambeau de nationalité, et a fini par s'épuiser, en dernier résultat, dans cette lutte sacrilége contre la nation elle-même. Cette vérité n'est pas seulement écrite dans l'histoire, mais aussi, mais surtout dans les longues infortunes de cette branche; car les crimes commis contre les nations ne restent jamais impunis. Que demandaient, au surplus, les ministres de Louis XVI? Des impôts extraordinaires. Lever des impôts, des impôts extraordinaires! Cette faculté si exorbitante n'appartenait pas aux ministres dans l'ancienne monarchie. Le parlement de Paris eut le patriotisme et le courage de leur répondre : « Vous ne lèverez

» pas ces impôts parce que nous refusons d'enre-
» gistrer les édits relatifs à cet objet ; nous refu-
» sons d'enregistrer ces édits parceque le vote d'im-
» pôts extraordinaires, dans un moment où les
» impôts ordinaires écrasent déjà le peuple, ne peut
» pas appartenir à la couronne mais à la nation ;
» convoquez donc la nation, convoquez les États-
» Généraux qui, seuls, ont le droit de prononcer sou-
» verainement sur cet objet ; vous ne ferez, en tout
» cas, que vous conformer aux usages constans de
» l'ancienne monarchie.... » Que répliquèrent les ministres? « Nous ne voulons pas convoquer les
» États-Généraux et nous ne les convoquerons pas ;
» mais, le premier prince du sang partageant votre
» avis, nous allons l'exiler ; quant à Fréteau et à
» Sabathier, qui ont suivi son exemple, nous al-
» lons les enfermer dans des prisons d'État ; nous
» nous passerons de votre concours et du leur pour
» lever les nouveaux impôts..... » Exiler, enfermer ! rien de plus facile alors ; c'était plus facile assurément que d'avoir raison contre tout un peuple, d'autant plus qu'il n'y avait pas à discuter avec ceux qui pouvaient l'un et l'autre.

Ainsi le duc d'Orléans et le parlement de Paris restèrent fidèles aux anciennes lois de la monarchie, en s'opposant énergiquement aux prétentions fiscales des ministres. La nation n'attendait pas moins du premier prince du sang et du premier corps de la magistrature ; aussi s'émut-elle profondément en faveur du Prince dont le nom semblait devenu le

symbole glorieux de tous les vœux du pays. Aussi les autres parlemens du royaume présentèrent-ils au Roi des adresses semblables à celle du parlement de Paris, pour demander son rappel et la liberté de ses deux courageux collègues. Ces démonstrations furent telles que l'exil du Prince et la captivité de Fréteau et de Sabathier cessèrent enfin le 17 avril 1788, mais non pas, comme on l'a écrit, par les suppliques de la duchesse d'Orléans, qui se défend d'avoir supplié, dans l'ouvrage publié sous ses auspices. « La duchesse d'Orléans, y est-il dit, n'avait » pas quitté un instant Villers-Coterets. Elle n'é- » crivit même pas au Roi ; mais son père, le duc de » Penthièvre, fit remarquer que Villers-Coterets » étant un lieu très malsain, principalement au » printemps, il avait beaucoup à craindre pour la » santé de sa fille, bien déterminée à ne pas quitter » son mari ; et le Roi, qui estimait bien affectueuse- » ment sa filleule, la duchesse d'Orléans, changea » le lieu de l'exil qu'il transféra au Raincy, très » près de Paris (1). »

Comme ces luttes continuelles affaiblissaient le prestige de la couronne, on dut aviser au moyen de les terminer sans retour. D'abord on s'efforça d'apaiser l'effervescence des esprits par des concessions temporaires ; on chercha donc à ménager l'opinion publique pour la tromper plus sûrement. La

(1) *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, première partie, page 74.

France était calme, mais de ce calme sinistre qui précède les grandes catastrophes. Le 3 mai, les conseillers Duval d'Epréménil et Goislard de Monsabert provoquèrent, à la hâte, une assemblée générale du parlement de Paris, et lui dénoncèrent un projet mystérieux, dont ils venaient de surprendre un imprimé sorti de l'imprimerie royale de Versailles. Ce projet était la création, dans le ressort, de six grands bailliages (espèce de tribunaux d'appel), et l'exhumation de la cour plénière des ruines du moyen-âge. Ainsi l'on voulait frapper le pouvoir judiciaire du parlement en restreignant sa juridiction; ainsi l'on voulait renverser, surtout, sa puissance politique, en transférant l'enregistrement des édits royaux à une cour intruse de pairs, d'évêques, de chefs militaires, de magistrats, etc. Telle fut la rumeur causée par cette révélation, que tous les membres présens jurèrent de n'autoriser, par leur concours, aucune innovation de ce genre. En même temps ils proclamèrent, comme principes constitutifs de la monarchie française, le vote libre des subsides par les États-Généraux, l'inamovibilité de la magistrature, l'inviolabilité de la liberté individuelle, le droit de chaque citoyen de n'être jamais traduit que devant ses juges naturels, etc. Que fit le gouvernement? Il cassa cette décision, et ordonna d'arrêter d'Éprémenil et Monsabert. Ceux-ci se réfugièrent au Palais-de-Justice, où le parlement déclara les prendre sous sa sauve-garde, et vouloir siéger jusqu'au retour d'une députation qu'il envoya au Roi pour

l'en informer. Louis XVI refusa de la recevoir. A minuit le Palais-de-Justice fut investi. Le chef des janissaires, d'Agoult, eut ordre de se présenter à la Grand'Chambre où siégeait extraordinairement la compagnie entière. On dit que cet officier ne put se défendre, en entrant, d'un sentiment de respect, à la vue d'un spectacle si imposant, à la vue de cent soixante-sept magistrats revêtus de leurs insignes et de cette dignité calme qui contrastait si hautement avec les violences d'un pouvoir insensé. Il exhiba l'ordre d'arrestation, et, s'adressant au premier président Bochart de Saron : « Désignez-moi ces Mes- » sieurs, lui dit-il, car je ne les connais pas. » Le président n'ayant répondu que par un geste de mépris, Huguet de Sémonville se leva et répondit : « Nous sommes tous d'Éprémémil et Monsabert ; » puisque vous ne les connaissez pas, emmenez-nous » tous, ou choisissez. » D'Agoult ayant sommé vainement ces deux magistrats de se faire connaître, se retira sans avoir accompli sa mission. Le lendemain, il revint à onze heures avec un nouveau firman. Après plusieurs incidens sans importance, d'Éprémémil et Monsabert, craignant pour leurs collègues les suites d'une plus longue résistance, cédèrent enfin à la force, en protestant contre la violation du sanctuaire des lois. Ils furent, à leur tour, enfermés dans des prisons d'État. 8 Mai : lit de justice à Versailles pour l'explosion du coup d'État préparé si secrètement ; car on ne risquait plus rien, puisque tout était divulgué. On enregistra donc

silencieusement, suivant l'usage en pareil cas, trois édits principaux : l'un pour la création des grands bailliages, l'autre pour la réduction des offices dans le parlement de Paris, et le troisième pour l'institution de la cour plénière. Loin d'y adhérer, le parlement, au sortir du château, se retira dans une auberge de Versailles où il arrêta une déclaration portant « que le silence des magistrats en présence » de Sa Majesté ne devait pas être regardé comme » un acquiescement aux édits ; qu'ils se regardaient, » au contraire, comme parfaitement étrangers à ce » qui venait de se passer, et qu'ils n'accepteraient » aucune place dans la nouvelle cour dénommée » Plénière. »

Ainsi la haute magistrature frayait déjà le chemin du Jeu-de-Paume. Il est incontestable qu'elle eût succombé dans ses conflits avec la couronne, si elle n'eût été qu'une simple cour judiciaire : mais elle était invincible parce qu'elle tenait aux entrailles mêmes de la nation, parce qu'elle était la représentation nationale du temps, représentation sans doute bien imparfaite, néanmoins réelle. Cela est si vrai que les rois ont toujours conspiré la ruine des parlemens, et n'ont jamais pu la consommer. Au surplus, ces dissensions périodiques provenaient aussi de la confusion des pouvoirs, l'un des vices radicaux de l'ancienne monarchie. La révolution, au contraire, a défini clairement tous les pouvoirs comme tous les droits. Aussi n'a-t-on plus à redouter le scandale et le danger de pareilles luttes, parce que

l'on a élevé la nouvelle hiérarchie judiciaire au dessus des passions politiques, en la circonscrivant sagement dans les limites naturelles de ses attributions.

Tandis que l'on procédait à l'exécution de ces projets de subversion judiciaire, la France entière était bouleversée sur leur simple annonce. De violentes collisions éclataient entre les troupes et les citoyens, à Rennes, à Aix, à Grenoble, à Pau, à Dijon, à Besançon, à Bordeaux, etc. La Noblesse elle-même s'émouvait pour une cause qui, en définitive, n'était pas la sienne, et s'associait aux divers parlemens protestant contre les édits du 8 mai, menaçant même le gouvernement de la disjonction de leurs provinces respectives. Le 20 juin fut signalé par une Saint-Barthélemi judiciaire, par l'exil en masse de tous les parlemens, triste et dernière ressource de la faiblesse condamnée par sa propre nature à être violente. Le 21 juillet, les trois ordres du Dauphiné s'assemblèrent à Vizille, dans l'ancien château du connétable de Lesdiguières, chez Claude Perrier, négociant, dont les fils ont signalé leur piété filiale par la défense des principes qui furent alors proclamés sous les auspices de l'hospitalité courageuse de leur père. Là cinq cents députés dauphinois, moitié de la Noblesse et du Clergé, moitié du Tiers-Etat, arrêtèrent à l'unanimité de ne jamais séparer les intérêts de leur province de ceux de tout le royaume; de demander les États-Généraux pour toute la France en même temps que des États particuliers pour le Dauphiné; de réclamer, dans les

uns comme dans les autres, la double représentation du Tiers-Etat, établie déjà dans toutes les assemblées provinciales ; de solliciter du Roi l'abolition des lettres de cachet, le renvoi des ministres actuels, le rappel provisoire des parlemens jusqu'à la convocation des États-Généraux, etc. C'était jeter le gant à la monarchie. Cet exemple commençait à devenir contagieux, surtout en Bretagne où se tint une pareille assemblée, lorsque l'on finit par sentir l'inutilité de prolonger une lutte inégale, en présence de la pénurie du trésor, de la banqueroute imminente, et de l'agitation générale, parfaitement rationnelle en des hommes qui, ayant la conscience de leurs droits, empruntaient leur force de leur nombre et de leur propre nullité. Enfin le Roi passa le Rubicon ; la convocation des États-Généraux fut décidée. Il est donc évident qu'il les éluda tant qu'il put, et qu'il ne consentit à ce dernier moyen que parce qu'il ne put pas mieux faire, ni même faire autrement. Noble et singulière destinée de ces assemblées nationales qui n'apparaissent que pour réparer les fautes du passé, qui ne délibèrent que pendant les orages !

Les États-Généraux ont été institués, en 1301, par Philippe-le-Bel, pour régulariser la perception de subsides extraordinaires, au sujet de sa guerre de Flandre. Aussi ce ne fut qu'en s'écartant de l'esprit de leur institution qu'ils reçurent des circonstances un mandat politique, tel qu'après les journées fatales de Poitiers, d'Azincourt, ou pendant

la Ligue. En général, on s'abuse sur ce point, comme sur tant d'autres de l'histoire de France. Certaines opinions, jalouses de rattacher leur généalogie jusqu'aux Franks, adoptent avec enthousiasme cette pensée de madame de Staël : « Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en Europe, c'est le despotisme qui est nouveau ; » et, partant de là, remontent insidieusement aux Champs de Mars et de Mai, aux vieilles franchises municipales, aujourd'hui si obscures, etc., pour ruiner aux yeux du vulgaire, par un faux contraste, le gouvernement représentatif, cette personnification vivante de l'expérience des siècles, et surtout des cinquante dernières années. Mais il est probable que les auteurs de cette jonglerie sont les premiers à en rire secrètement, et que leurs dupes ne se contenteraient guère de l'antique liberté qu'on leur préconise s'ils la connaissaient un peu mieux. Or, pour en juger par un seul fait : qu'étaient, de grâce, les Champs de Mars ou de Mai, en usage sous les premières races? Hélas! des comices militaires, aristocratiques, où les chefs de tribus guerrières élisaient un chef suprême, où les classes privilégiées, seules, vidaient entre elles le conflit de leurs intérêts rivaux, et imposaient leurs décisions à leurs serfs, c'est à dire au reste des citoyens privés de tout droit politique. Il fut alors ainsi dans toute l'Europe ; c'est pourquoi, sans doute, on a pris pour la liberté elle-même un vain simulacre, purement aristocratique, né de la conquête ; car, en vérité, pourrait-on comparer cette marâtre

du moyen-âge à ces institutions si larges d'égalité pratique, telles que les a proclamées la révolution française, et qui semblent destinées, par la progression des temps, à faire le tour du globe, à devenir, un jour, le droit public des nations?... Ce fut seulement au XII[e] siècle que le peuple devint quelque chose en France par l'affranchissement des communes sous Louis-le-Gros. Sa sphère d'activité s'étendit ensuite par la création des États-Généraux, où il ne parut, d'ailleurs, jusqu'à la révolution, qu'avec les stigmates de son ancienne servitude (1).

Le principe admis des États-Généraux, il restait à fixer la forme de leur convocation : autre sujet non moins grave, qui cachait, sous une apparente insignifiance, la plus importante de toutes les questions, c'est à dire, en réalité, la révolution elle-même. Suivrait-on les anciennes traditions, ou les nouveaux besoins de la société? D'un côté, la cour, qui procédait toujours par les voies négatives, se cramponnait au vieux programme de 1614 ; de l'au-

(1) Le 17 juillet 1789, Bailly, maire de Paris, et ancien président du Tiers-Etat avant la constitution de l'Assemblée Nationale, était allé, à l'extrémité du Cours-la-Reine, recevoir officiellement le Roi qui venait de Versailles à Paris, calmer, par sa présence, l'effervescence des esprits. Arrivé avant le cortége royal, Bailly aperçoit, au milieu de la chaussée, un coussin magnifique, parsemé de fleurs de lis d'or. Il demande à quelle fin ce coussin : « Il est d'usage, lui répond-on, que le président du Tiers-Etat se » mette à genoux pour haranguer Sa Majesté. — C'est inutile, » reprend Bailly en repoussant du pied le coussin ; la nation » s'est relevée : le maire de Paris ne se mettra pas à genoux. »

tre, les patriotes prétendaient avec raison que la France avait fait, depuis cette époque, des conquêtes précieuses, surtout dans le domaine de l'intelligence, et concluaient en faveur de modifications considérables. Ainsi la nation réclamait hautement pour le Tiers-État une représentation égale en nombre à celle des deux autres ordres réunis, et l'admission des curés dans la représentation du Clergé, d'où ils étaient exclus par les anciens États-Généraux, comme trop plébéiens, chose, en tout cas, fort singulière. Le contrôleur-général des finances, Necker, qui avait remplacé l'archevêque de Toulouse, le 25 août, consulta sur cet objet, le 6 novembre, une seconde assemblée des Notables. Leur réponse n'ayant pas été favorable, un arrêté du conseil du Roi trancha la difficulté, le 27 décembre, dans le sens des sympathies nationales. Une protestation des princes du sang fut remise au conseil : le duc d'Orléans et Monsieur, frère du Roi, refusèrent de la signer, parce qu'ils étaient de l'avis du doublement de la représentation du Tiers-État. Ce fut donc alors et alors seulement que l'on eut en France les véritables Etats-Généraux ; car ceux-ci, essentiellement différens de leurs devanciers, ne représentèrent plus telle ou telle caste, mais la France entière, mais la vieille famille gauloise, rajeunie sous la forme de la civilisation.

En conséquence, Louis XVI adressa, le 24 janvier 1789, une lettre de convocation aux bailliages et aux sénéchaussées. A cette lettre fut annexé un règlement électoral, arrêté, le même jour, par le

Roi en son conseil. Ce règlement, conçu dans la pensée favorite du monarque, dans la pensée du maintien des priviléges, subordonna l'électorat au domicile pour le Tiers-État, sans l'y subordonner pour les classes privilégiées, auxquelles il affecta même, selon l'usage des anciens États-Généraux, la pluralité du droit sur la même tête (1). On conserva l'ancien formulaire, et, en particulier, les cahiers des plaintes et doléances des trois ordres, ou mandat officiel des électeurs aux députés. Selon l'usage encore, les électeurs nommèrent des députés spéciaux pour cette opération préliminaire que la législation suivante semble avoir élaguée comme parasite. On conserva aussi, on conserva expressément le vote par procuration dans ces élections graduées ainsi, vote éminemment aristocratique, puisqu'il n'appartenait qu'à la Noblesse et au Clergé (2); mais cependant assez rationnel, parce que le même électeur ne pouvait pas voter, en même temps, dans plusieurs assemblées électorales, où sa qualité de noble ou d'ecclésiastique lui conférait cette faculté. Aussi chaque électeur, noble ou ecclésiastique, avait-il le droit de se faire représenter par un fondé de pouvoirs, lorsqu'il avait à voter en plusieurs lieux à la fois, à Lille et à Marseille, par exemple. Or, ce droit impliquait naturellement celui, pour la personne qui donnait la procuration, de dire à celle qui l'ac-

(1) Article 17.
(2) Articles 11, 12, 14, 17, 20, 21.

ceptait : « Vous voterez en mon nom pour tel can-
» didat ; vous tâcherez, en mon nom, de faire adopter, dans la rédaction des cahiers, tel principe à proclamer, tel abus à réformer, telle amélioration à faire, etc. » Rien de plus simple assurément. Eh bien ! c'est ce qui put être fait, dans toute la France, par tous les électeurs nobles ou ecclésiastiques, soit pour cause d'éloignement, soit pour cause de maladie, soit pour toute autre sorte d'empêchement. C'est sans doute ce que Louis-Philippe-Joseph put faire comme les autres ; c'est aussi ce qu'il fit, non pas mystérieusement, puisqu'il usait d'un droit acquis à tous ses pairs, mais ouvertement comme eux, mais ostensiblement comme eux, mais hautement comme eux, dans les instructions suivantes, rédigées en son nom, le 5 mars, par Choderlos-Laclos, secrétaire de ses commandemens, en vertu des articles précités (11, 12, 14, 17, 20, 21) du règlement électoral du 24 janvier précédent (1) :

« Mon intention est que mes procureurs fondés » portent partout le même esprit dans les différens

(1) Il existe, au sujet de ces *Instructions*, une erreur bibliographique très grave, qui consisterait à en attribuer la rédaction à Siéyes. Cette erreur provient de ce qu'elles furent publiées, conjointement avec des *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, petit ouvrage destiné à les développer, à les compléter. Ces *Instructions* et ces *Délibérations* forment une brochure in-8, de soixante-six pages ; les premières furent l'œuvre personnelle du duc d'Orléans, sauf la rédaction ; les secondes seules paraissent avoir été rédigées par Siéyes, bien qu'elles ne portent point le nom de l'auteur, mais seulement l'initiale de son nom.

» bailliages où ils me représenteront; qu'ils y sou-
» tiennent mes opinions, ainsi que je le ferais si j'y
» étais moi-même : en conséquence, j'entends qu'en
» acceptant ma procuration, ils se regardent comme
» engagés d'honneur :

» 1° A déclarer aux bailliages que le gouverne-
» ment ne peut les gêner, en rien, dans ce qui con-
» cerne le choix des députés aux États-Généraux;
» que les bailliages ont dans tous les actes émanés
» des trois ordres et relatifs à la convocation des
» États-Généraux, une autorité locale, semblable à
» celle qu'ont les États-Généraux eux-mêmes pour
» la totalité du royaume; et que les bailliages doi-
» vent se conduire plutôt d'après ce que le bien gé-
» néral pourra leur prescrire, que d'après le règle-
» ment qui leur a été envoyé : les rois de France
» n'ayant jamais été dans l'usage de joindre aucun
» règlement à leurs lettres de convocation;

» 2° A donner leurs voix aux personnes que je
» leur désignerai pour l'élection des députés aux
» États-Généraux;

» 3° A faire tous leurs efforts pour faire insérer,
» dans les cahiers des bailliages, les articles ci-après :

» ART. 1er. La liberté individuelle sera garantie à
» tous les Français. Cette liberté comprend :

» 1° La liberté de vivre où l'on veut; celle d'aller,
» venir, demeurer où il plaît, sans aucun empêche-
» ment, soit dans ou hors le royaume, et sans qu'il soit
» besoin de permission, passe-port, certificat et autres
» formalités tendant à gêner la liberté des citoyens;

» 2° Que nul ne peut être arrêté ou constitué pri-
» sonnier qu'en vertu d'un décret décerné par les
» juges ordinaires ;

» 3° Que dans le cas où les États-Généraux juge-
» raient que l'emprisonnement provisoire pût être
» quelquefois nécessaire, il soit ordonné que toute
» personne, ainsi arrêtée, soit remise dans les vingt-
» quatre heures entre les mains des juges naturels,
» et que ceux-ci soient tenus de statuer sur ledit
» emprisonnement dans le plus court délai ; que,
» de plus, l'élargissement provisoire soit toujours
» accordé, en fournissant caution, excepté dans les
» cas où le détenu serait prévenu d'un délit qui en-
» traînerait une peine corporelle ;

» 4° Qu'il soit défendu à toute autre personne que
» celle prêtant main-forte à la justice, soit officiers,
» soldats, exempts ou autres, d'attenter à la liberté
» d'aucun citoyen, en vertu de quelque ordre que
» ce puisse être, sous peine de mort, ou, au moins,
» de punition corporelle, ainsi qu'il sera décidé par
» les États-Généraux ;

» 5° Que toute personne qui aura sollicité ou si-
» gné tout ordre semblable, ou favorisé son exécu-
» tion, pourra être *prise à partie*, par devant les
» juges ordinaires, non seulement pour y être con-
» damnée à des dommages-intérêts, mais encore
» pour y être punie corporellement, et ainsi qu'il
» sera décidé par les États-Généraux.

» Art. ii. La liberté de publier ses opinions, faisant
» partie de la liberté individuelle, puisque l'homme

» ne peut être libre quand sa pensée est esclave, » la liberté de la presse sera accordée indéfiniment, » sauf les réserves qui peuvent être faites par les » États-Généraux.

» Art. III. Le respect le plus absolu pour toute » lettre confiée à la poste sera pareillement ordonné : » on prendra les moyens les plus sûrs d'empêcher » qu'il n'y soit porté atteinte.

» Art. IV. Tout droit de propriété sera inviola- » ble, et nul ne pourra en être privé, même à rai- » son d'intérêt public, qu'il n'en soit dédommagé » au plus haut prix et sans délai.

» Art. V. Nul impôt ne sera légal et ne pourra » être perçu qu'autant qu'il aura été consenti par la » nation, dans l'assemblée des États-Généraux, et » lesdits États ne pourront les consentir que pour » un temps limité, et jusqu'à la prochaine tenue » des États-Généraux, en sorte que, cette prochaine » tenue venant à ne pas avoir lieu, tout impôt ces- » serait.

» Art. VI. Le retour périodique des États-Géné- » raux sera fixé à un terme court; et, dans le cas de » changement de règne ou celui d'une régence, ils » seront assemblés extraordinairement dans un dé- » lai de six semaines ou deux mois. On ne négligera » aucun moyen propre à assurer l'exécution de ce » qui sera réglé à cet égard.

» Art. VII. Les ministres seront comptables aux » Etats-Généraux de l'emploi des fonds qui leur se- » ront confiés, et responsables auxdits Etats de leur

» conduite, en tout ce qui sera relatif aux lois du
» royaume.

» Art. viii. La dette de l'Etat sera consolidée.

» Art. ix. L'impôt ne sera consenti qu'après avoir
» reconnu l'étendue de la dette nationale, et après
» avoir vérifié et réglé les dépenses de l'Etat.

» Art. x. L'impôt consenti sera généralement et
» également réparti.

» Art. xi. On s'occupera de la réforme de la lé-
» gislation civile et criminelle.

» Art. xii. On demandera l'établissement du di-
» vorce, comme seul moyen d'éviter le scandale des
» unions mal assorties et des séparations.

» Art. xiii. On cherchera les meilleurs moyens
» d'assurer l'exécution des lois du royaume, en
» sorte qu'aucune ne puisse être enfreinte sans que
» quelqu'un en soit responsable.

» Art. xiv. On invitera les députés aux Etats-Géné-
» raux à ne prendre aucune délibération sur les af-
» faires du royaume qu'après que la liberté indi-
» viduelle aura été établie, et à ne consentir l'im-
» pôt qu'après que les lois constitutives du royaume
» auront été fixées. Je veux, au surplus, que tous
» mes fondés de procuration ne portent aucun obs-
» tacle, relativement à mes droits, à toutes les de-
» mandes du Tiers-État, qui leur paraîtront justes
» et raisonnables, et cela, soit que les cahiers
» soient rédigés par chaque ordre séparément, soit
» que cette rédaction se fasse par les trois ordres
» réunis.

» Art. xv. Je veux que tous mes fondés de procu-
» ration qui se trouveront dans les bailliages où on
» réclamera contre les droits et règlemens des ca-
» pitaineries, déclarent, en mon nom, que je con-
» sens qu'ils soient abolis, et que je me joins nom-
» mément aux bailliages pour en demander la sup-
» pression, sous la réserve et sans porter atteinte à
» la conservation des droits de chasse ordinaire.

» Art. xvi. Je veux pareillement que sur tous les
» articles qui n'auront pas été prévus, ou suffisam-
» ment développés dans la présente Instruction, mes
» procureurs fondés se règlent, d'après les principes
» exposés dans l'ouvrage y annexé, sous le titre de
» *Délibérations à prendre dans les assemblées de*
» *bailliages*, principes que j'adopte en général, et
» que je désire que mes procureurs fondés propagent
» autant qu'il sera en leur pouvoir. C'est dans cet
» esprit que je donne ma procuration; je désire
» qu'aucun de mes procureurs fondés ne s'en écarte,
» et c'est en employant tous les moyens à propager
» les principes ci-dessus, qu'ils répondront entière-
» ment à la confiance que j'ai mise en eux. »

Les voilà donc enfin ces fameuses Instructions, ces terribles Instructions, ces abominables Instructions dont le parti royaliste a fait un si grand vacarme, et qu'il s'est bien gardé de citer pour ne pas détruire aux yeux des honnêtes gens l'effet prodigieux de toute cette fantasmagorie (1). On s'est adressé

(1) Le Mémoire instructif de M. le duc d'Orléans à ses vas-

aux ignorans ; on a compté sur leur crédulité lorsque l'on a transformé l'expression légale, usuelle d'un droit en mot d'ordre mystérieux d'une conjuration, en même temps qu'en défi d'un prétendant se posant audacieusement devant la couronne. Or, de ce que le vote par procuration n'existe plus, s'ensuit-il qu'il n'ait jamais existé ? Au surplus, que demandait donc le Prince ?..... Il demandait simplement, pour tous les Français, ce qui n'existait pas encore et ce dont on ne lui ravira pas la glorieuse initiative, c'est à dire la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'inviolabilité du secret des lettres, et autres bonnes choses dont tout le monde se trouve aujourd'hui si bien en France, grâce à la Révolution et au duc d'Orléans. Eh bien ! cette demande n'était-elle pas l'application des principes philosophiques de toute sa vie ? N'avait-il pas subi déjà deux exils pour ces principes qui devaient lui être bien chers ; en outre, puisqu'il les tenait de ses pères et surtout du Régent ? Pourquoi, en définitive, a-t-on déblatéré tant contre ces patriotiques Instructions, malgré leur légalité si naturelle ? pour avilir leur objet véritablement national ; parce qu'elles servirent de protocole aux

saux, a excité des réclamations de la part des hommes intéressés et avides, qui ont un intérêt pressant à ce que le bien se fasse difficilement en France. Cela n'a point empêché le Roi et la Reine de témoigner leur satisfaction à S. A. R. en présence de Monseigneur le comte d'Artois, des princes de Condé et de Conti, des ducs de Bourbon et d'Enghien. (*Courrier de l'Europe*, du 7 avril 1789.)

cahiers des États-Généraux, et inaugurèrent ainsi les nouvelles destinées de la France ou plutôt de la civilisation entière (1).

Au reste, leur caractère purement philosophique, purement humanitaire, nous semble exposé d'une manière assez heureuse dans la circulaire suivante, qu'adressa un officier de la maison du Prince à tous les curés de l'apanage d'Orléans :

« Ce 7 mars 1789.

» Vous serez peut-être bien aise, Monsieur le curé, » d'apprendre à vos paroissiens que monseigneur le » duc d'Orléans, qui met sa gloire à être juste et » généreux, et qui préfèrera toujours sincèrement » la fortune publique à la sienne propre, m'a com- » mandé expressément et par écrit, comme ayant » l'honneur d'être son représentant dans une partie » de son apanage, de faire tous mes efforts pour » faire demander, par les cahiers des assemblées » auxquelles je pourrai me trouver :

» 1° *Que le droit de propriété soit inviolable et que* » *nul ne puisse être privé de sa propriété, même à* » *raison d'un intérêt public, qu'il n'en soit dédom-* » *magé au plus haut prix et sans aucun délai;*

» 2° *Que tous les impôts soient répartis avec éga-* » *lité sur les princes comme sur les laboureurs, sur* » *les pauvres comme sur les riches;*

(1) Quant au divorce, cette demande n'avait rien d'extravagant, puisque le divorce a été établi en France par le Code civil, et qu'il y a subsisté jusqu'à la loi de 1816.

» 3° *Que tous les droits et règlemens des capitai-*
» *neries des chasses soient abolis, et qu'il soit dé-*
» *claré que S. A. S. se joint nommément aux bail-*
» *liages pour en demander la suppression, sans*
» *porter atteinte néanmoins à la propriété du droit*
» *de chasse attachée aux fiefs;*

» 4° Que j'ai ordre de S. A. S. de *ne mettre au-*
» *cun obstacle, relativement à ses droits, aux de-*
» *mandes justes et raisonnables que le Tiers-État*
» *pourrait former;*

» 5° Enfin, je suis disposé à réunir toutes les do-
» léances des laboureurs, des habitans des villages,
» à écouter tout ce que chacun d'eux voudra bien
» me dire pour être en état de faire valoir leurs droits,
» leurs justes plaintes dans l'assemblée générale du
» bailliage à laquelle j'aurai l'honneur d'assister;
» de les soutenir de toutes mes forces, et de mettre,
» à mon retour à Paris, monseigneur le duc d'Or-
» léans à portée de protéger et d'appuyer lui-même
» de tout son crédit les réclamations bien fondées
» de ses bons vassaux, les honnêtes et utiles ci-
» toyens des campagnes.

» Quant à vous, Monsieur le curé, je vous demande
» avec la plus vive instance de m'aider de vos lu-
» mières sur tout le bien qu'il est possible d'opérer
» dans votre canton. Soyez persuadé que vous ac-
» querrez des droits réels aux bontés de monsei-
» gneur le duc d'Orléans et à ma vive reconnais-
» sance, en me procurant des occasions et en m'in-
» diquant des moyens de faire signaler la justice de

» ce prince et son affection pour tous les citoyens
» sans distinction, qui habitent son apanage et ses
» possessions.

» S. A. S. désire surtout que MM. les curés, qui
» sont destinés à faire la consolation et le bonheur
» des campagnes, puissent obtenir aux États-Géné-
» raux d'être dotés d'une manière décente et très
» convenable, qui les mette en état de donner à leurs
» paroissiens les secours dont ils auront besoin. Je
» vous serai, en conséquence, très obligé, Monsieur
» le curé, de vouloir bien me procurer, par vous et
» par MM. vos confrères, tous les renseignemens
» possibles à ce sujet, sur l'insuffisance du produit
» des cures de votre voisinage, sur les moyens de
» faciliter l'éducation publique, et surtout d'assurer
» la subsistance des vieillards infirmes, des orphe-
» lins, des pauvres qui sont hommes et citoyens, et
» qui doivent trouver le patrimoine qu'ils n'ont pas,
» ou le travail qui leur manque, dans une législa-
» tion vivifiante et salutaire.

» Ces objets, Monsieur le curé, intéressent éga-
» lement la religion, l'État et l'humanité. Tous les
» bons citoyens doivent réunir leurs forces morales,
» leurs lumières et leur patriotisme pour les discu-
» ter avec soin, s'en occuper avec zèle, et mettre
» par des plans sages, mûrement réfléchis, par l'a-
» mour du bien public et l'esprit de conciliation,
» dont il est aussi essentiel que tous soient animés,
» les assemblées nationales des bailliages et ensuite
» l'auguste assemblée des États-Généraux en état

» de remplir les vœux de la nation et les vues bien-
» faisantes du Roi.

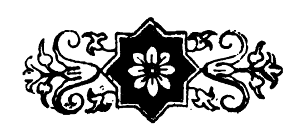
» J'ai l'honneur, etc.

» *Signé :* DE LIMON,

» Contrôleur-général des finances de monseigneur le
» duc d'Orléans à l'évêché de Soissons (1). »

En vérité, l'on croit sortir d'un rêve en lisant ces choses-là ; c'est que l'on est accoutumé aux préventions ordinaires de l'esprit de parti ; c'est que ceux qui ont écrit les fastes de la révolution se sont bornés à répéter les déclamations de ses ennemis, au lieu de remonter, comme nous, aux sources originales.

(1) *Courrier de l'Europe*, du 27 mars 1789.



# CHAPITRE XII.

**Ouverture des Etats-Généraux. — Siéyes. — Assemblée Nationale. — Serment du Jeu-de-Paume. — Déclaration du 23 juin. — Scission nobiliaire du 25 juin. — Intrigues politiques à Trianon. — Projet de dissoudre l'Assemblée Nationale par la force. — Rassemblement de troupes. — Changement de ministère. — Insurrection. — Comité Permanent de l'Hôtel-de-Ville. — Défection patriotique du régiment des Gardes-Françaises. — Adresses de l'Assemblée Nationale au Roi.**

Les élections eurent lieu dans toute la France du 10 au 16 mars 1789. Le duc d'Orléans fut élu par la Noblesse à Paris, à Villers-Coterets, à Crespy-en-Valois. Il opta sans doute pour Paris, puisqu'il cherchait à se faire un parti, puisqu'il aspirait à la couronne (du moins suivant les royalistes); car il devait naturellement, dans ce cas, préférer à toute représentation celle de la capitale. Il opta néanmoins pour Crespy. Pourquoi cette préférence? Parce que les cahiers de ce bailliage, plus analogues à ses opinions, plus analogues à ses Instructions si patriotiques, lui parurent appeler une réforme plus large que ceux de Paris et de Villers-Coterets, et qu'il crut pouvoir représenter plus littéralement un bailliage qui était en communauté absolue de vœux et de principes avec lui. Ses ennemis ne purent se

venger de cette triple élection, si honorable pour lui, qu'en l'imputant à la corruption; car le Prince avait répandu tant de bienfaits dans l'hiver si rigoureux de 1788-89, que l'horreur du fléau semblait avoir épargné ses vastes domaines. Lors de la procession solennelle des États-Généraux, il ne marcha point à son rang de premier prince du sang, mais de simple député de la Noblesse, élevant ainsi la confiance de ses concitoyens au dessus des prérogatives de sa naissance. Partout, sur son passage, retentirent, avec un enthousiasme extraordinaire, les cris universels de vive le duc d'Orléans! Ces cris contrastèrent singulièrement avec le silence général qui accueillit le passage des autres princes de la famille royale.

5 Mai 1789! jour éternellement mémorable! ouverture des États-Généraux à Versailles.

Le Tiers-État voulait vérifier les pouvoirs en commun, contrairement à la Noblesse et aux chefs du Clergé; car les uns et les autres apercevaient derrière cet objet, frivole en apparence, l'objet bien plus grave du mode ultérieur des délibérations. Après un mois de négociations infructueuses, les députés de cet ordre décidèrent, le 11 juin, sur la proposition de l'abbé Siéyes, que l'on passerait outre, même en l'absence des autres ordres. Le 13, arrivèrent au Tiers-État trois curés du Poitou, dont les noms appartiennent à l'histoire par l'initiative glorieuse de leur démarche : Jallet, Ballard, Lecêve, curés de Chérigné, du Poiré, de Sainte-Triaize (*Sancta-Troecia*, ancienne paroisse de Poitiers, et

non pas Sainte-Thérèse, comme disent les journaux du temps). Leur exemple entraîna, les jours suivans, seize de leurs confrères, parmi lesquels on remarqua Grégoire, curé d'Emberménil, Gouttes, curé d'Argilliers, célèbres l'un et l'autre par leurs travaux ultérieurs sur les rapports de l'autorité civile avec la puissance ecclésiastique.

Après la vérification des pouvoirs, il fallut procéder à la constitution de l'Assemblée : progrès immense que l'on dut à l'influence d'un seul homme.

Cet homme fut Siéyes.

Esprit profond, métaphysique, il éclaira le pays par ses brochures éloquentes, et sa plume devint l'épée de Brennus dans la balance de nos destinées. Aussi Mirabeau, dont il disciplina l'impétuosité, appelait *son silence une calamité publique*, parole que l'on a cherché vainement à travestir en mauvaise facétie (1); et Stanislas de Clermont-Tonnerre, qui fut son disciple avec Mathieu de Montmorenci, lui écrivait : « Les hommes tels que vous sont le patri-

(1) Mirabeau, parlant sur le droit de paix et de guerre, le 20 mai 1790, s'exprima ainsi : « Je ne cacherai pas mon profond » regret que l'homme, qui a posé les bases de la constitution et » qui a le plus contribué à notre grand ouvrage ; que l'homme » qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que » je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que ses » immenses services aient été méconnus ; que l'abbé Siéyes..... » Je lui demande pardon, je le nomme, etc................ Je vous » conjure d'arracher au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

» moine des siècles. » Ce serait encore à tort que l'on chercherait à défigurer le sens de ces mots, en les considérant comme l'expression d'un enthousiasme irréfléchi, purement individuel; car il n'est personne dont l'action ait alors été aussi puissante; car les principales institutions de la France, celles qui font aujourd'hui la force et la gloire du pays, ont été conçues par Siéyes long-temps avant leur établissement définitif. C'est lui, par exemple, qui organisa, qui dirigea la révolution naissante, en traçant le programme du Tiers-État. Le Tiers-État! ce n'était plus, selon lui, cet ordre politique de serfs exploités par une minorité présomptueuse, mais la majorité réelle, mais une nation complète, mais la nation elle-même. Partant de ce principe, il rappela aux députés de cet ordre que, leurs adversaires représentant à peine deux cent mille individus, et eux vingt-cinq millions, eux seuls, par conséquent, formaient, en réalité, l'Assemblée des représentans de la nation, c'est à dire, en un mot, l'Assemblée Nationale (1), et devaient se constituer comme tels. En conséquence, ils se constituèrent, le 17 juin, en Assemblée Nationale. Les chefs de la Noblesse et du Clergé furent consternés de cette énergique résolution. En vain le marquis de Montesquiou, le même qui s'illustra, plus tard, par la conquête de la Savoie,

(1) Cette expression d'Assemblée Nationale avait été employée plusieurs fois par Siéyes, antérieurement, dans ses brochures politiques et, en particulier, dans la plus fameuse de toutes: *Qu'est-ce que le Tiers-Etat.*

leur conseilla-t-il de se constituer en chambre haute, à l'exemple de l'Angleterre, pour sauver, au moins, quelques lambeaux du passé. La cour, dans son aveuglement, crut facile de revenir sur des faits accomplis. En effet, lorsque les députés de l'Assemblée Nationale se présentèrent, le 20 juin, à la salle des États-Généraux, ils en trouvèrent les portes closes, et l'entrée leur en fut interdite par la force armée. Ne pouvant y pénétrer, ils se retirèrent dans le vaste local du Jeu-de-Paume, aux acclamations du peuple de Versailles. Là, sous la présidence de Bailly, président du Tiers-État, ils protestèrent solennellement contre la violence qui était faite, dans leurs personnes, à la représentation nationale, et jurèrent de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Un seul s'y refusa... Quel fut-il? Martin d'Auch, dont la postérité n'aurait jamais appris le nom sans cette étrange particularité, qui lui valut aussi l'honneur de figurer dans l'immortelle esquisse de David. Son opposition, bien qu'isolée, bien qu'unique sur six cents, ne fut pas moins mentionnée sur le procès-verbal, pour attester la parfaite liberté des opinions. Mais le peuple, dont l'instinct grossier ne comportait point une telle tolérance dans une conjoncture si grave, faillit massacrer, au sortir de la salle, cet indigne mandataire de la nation : on ne l'arracha même à la mort qu'en le faisant passer pour atteint d'aliénation mentale.

Le 22 juin, le propriétaire du Jeu-de-Paume, Vaussy, officier de la bouche du Roi (car il importe

de conserver ses nom et qualité), refusa son local aux représentans de la nation, à l'instigation du comte d'Artois, l'un des plus assidus joueurs. Alors les députés, repoussés de la salle des États-Généraux, repoussés du Jeu-de-Paume, se réfugièrent dans l'église de Saint-Louis : comme s'ils eussent voulu prendre Dieu même à témoin de la sainteté de leur cause, et ajouter par la majesté du sanctuaire à la majesté de leurs délibérations. Bientôt ils apprirent que la majorité du Clergé venait de se prononcer pour la réunion immédiate à l'Assemblée Nationale. En effet, on vit entrer, au milieu des démonstrations de la joie la plus vive, cent quarante-neuf membres nouveaux de cet ordre, à la tête desquels marchaient : Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne; Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux ; Lubersac, évêque de Chartres; Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances; Colbert de Seignelay, évêque de Rhodez. Honneur à ces hommes de courage, de paix et de charité! Honneur surtout à la classe utile, modeste et vertueuse des curés! Elle justifia pleinement toutes les espérances qui s'étaient attachées à son admission dans la représentation du Clergé, et le concours de son patriotisme contribua puissamment à déjouer les trames liberticides qui menaçaient déjà l'existence de l'Assemblée Nationale.

Le 23 juin, Louis XVI, accompagné des ministres (excepté Necker dont l'absence fut significative), présida lui-même une séance royale des trois ordres. Cette séance eut lieu, selon l'usage, avec tout l'ap-

pareil de la puissance. Le Roi cassa solennellement les arrêtés du Tiers-État, et fit lire par le garde-des-sceaux une déclaration connue dans l'histoire sous le nom de Déclaration du 23 juin, espèce de charte nobiliaire et sacerdotale, contenant des améliorations réelles, bien que très imparfaites, mais consacrant en principe la continuation de l'ancien régime par la conservation des priviléges, des inégalités sociales, et conséquemment incapable de fonder rien de stable en France, terre classique de l'égalité. Conformément à cette déclaration, Louis XVI enjoignit aux trois ordres, avec une hauteur qui ne lui était point familière, de se séparer à l'instant même, et de se rendre dans leurs chambres respectives pour y procéder régulièrement à leurs travaux. On sait que l'Assemblée Nationale ne tint aucun compte de cette injonction, et qu'elle voua même à l'exécration quiconque attenterait à la liberté de ses membres. On sait encore qu'après le départ du Roi, le grand-maître des cérémonies de France, marquis de Dreux-Brézé, revint inutilement rappeler aux députés ce qu'ils venaient d'entendre. On connaît l'apostrophe de Mirabeau à ce personnage : « Allez dire » à votre maître que nous sommes ici par la volonté » du peuple, et que nous n'en sortirons que par la » puissance des baïonnettes... »

Le 25 juin, quarante-sept membres de la haute Noblesse imitèrent l'exemple de la majorité du Clergé. Comme le duc d'Orléans en fit partie, ses ennemis ne manquèrent pas de lui attribuer l'initia-

tive de cette scission; car ils virent toujours en lui la cause secrète des moindres événemens : ce qui paraît en eux une sorte d'idée fixe. Cette initiative patriotique serait honorable pour lui si elle était réelle; mais elle ne repose sur aucun fait, pas même sur des présomptions : ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'il était plutôt de caractère à recevoir qu'à donner l'impulsion? Au surplus, une démarche analogue des mêmes députés, faite, quelques jours auparavant, en son absence, montre évidemment qu'il ne fit en cela que suivre le torrent. Le 19 juin, l'ordre de la Noblesse, présidé par le duc de Luxembourg, ayant voté une adresse au Roi pour se plaindre de la transformation du Tiers-État en Assemblée Nationale, quarante-trois membres protestèrent contre cette adresse, dont ils répudièrent hautement la responsabilité. Ces quarante-trois opposans agirent-ils par conviction, ou sous l'empire de suggestions du duc d'Orléans? voilà toute la question. Or, elle n'est pas difficile à résoudre, puisque l'adresse et la protestation furent imprévues, spontanées; puisque, surtout, le Prince n'assista pas à la séance du 19, par suite d'une indisposition, comme le prouve si bien l'adhésion suivante qu'il envoya dès le lendemain aux dépositaires de la protestation :

« Je déclare que si ma santé m'avait permis de » me rendre à la séance d'hier, je me serais em- » pressé de concourir à cet acte dont les sentimens » et les principes sont les miens.

» Signé : L.-P.-Joseph d'Orléans. »

Donc, le duc d'Orléans ne fut point le promoteur de la glorieuse scission du 25 juin.

Cependant l'Assemblée Nationale poursuivait le cours de ses travaux malgré la déclaration du 23 juin, qu'elle considérait avec raison comme non avenue. Déjà puissante par la sympathie des masses et par la grandeur des intérêts qu'elle représentait, elle venait d'acquérir une puissance nouvelle, immense, par la double accession de la majorité du Clergé, de la minorité de la Noblesse. Le mouvement des esprits et l'insubordination croissante des troupes éclairèrent enfin le gouvernement sur l'imprudence de la résistance. Aussi le Roi, qui s'était prononcé si fortement pour la séparation des ordres, ne tarda-t-il pas à changer d'avis, et leur fusion s'opéra-t-elle, sur sa propre recommandation, dans les derniers jours de juin. Alors l'Assemblée Nationale dut procéder au choix d'un président pour se constituer définitivement : cinq cent cinquante-trois sur six cent soixante votans choisirent le duc d'Orléans. C'était sans doute une bonne aubaine pour ce prince; car, à la marche des choses, que fallait-il pour changer en trône le fauteuil de la présidence? Eh bien! pourtant il refusa, et fut remplacé par Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne. Il refusa!... il n'avait donc pas les intentions qu'on lui supposait, puisqu'il repoussait ainsi l'un des moyens les plus efficaces de parvenir à leur accomplissement.

En même temps, on apprenait que la cour son-

geait à dissoudre l'Assemblée Nationale par la violence.

En effet, il existait alors un parti puissant, d'autant plus redoutable qu'il semblait dirigé par la Reine elle-même : à dire vrai, cette princesse avait l'imprudence de se prononcer hautement contre toutes les réformes. Ainsi, tandis que le Roi s'appliquait à l'extirpation des abus, elle s'entourait, à Trianon, des principaux représentans de ces mêmes abus, et en particulier de cette famille Polignac, dont la faveur est toujours le signe précurseur des révolutions. C'était là que l'on faisait et que l'on défaisait les ministères, au milieu des jeux et des ris; car c'était aussi là que les descendans des rois aimaient à goûter les plaisirs de la solitude et de l'amitié, loin des splendeurs orageuses de la cour. Tantôt ils respiraient la fraîcheur dans ces allées sinueuses, dont l'ombrage est parfumé de l'arome de plantes odoriférantes; tantôt ils devisaient librement entre eux, étendus au bord de ce ruisseau sans nom, modeste allié des merveilles hydrauliques de Versailles. L'un vantait les charmes de la campagne, l'autre le bonheur de la vie des champs; celui-ci souhaitait d'être chevrier sur les Alpes, celui-là gondolier à Venise : tant il est vrai que l'on n'est jamais content de son sort, et que la prospérité pèse autant que l'infortune! Quelquefois même, rejetant au loin le fardeau de la grandeur, ils revêtaient les habillemens champêtres pour compléter leur illusion pastorale; quelquefois aussi la fille des

Césars, sous les traits d'une élégante fermière, versait un lait blanchissant à ces bergers d'un nouveau genre, assis autour d'une table rustique dans cette chaumière suisse, dont la simplicité contrastait si bien avec la magnificence architecturale du voisinage. Mais quel son retentit au dehors? c'est celui du fifre helvétique ou de la cornemuse. Soudains couples joyeux de s'élancer et d'accourir sous ces bosquets harmonieux. Insensés! qui dansaient sur un volcan, et se couronnaient eux-mêmes de fleurs pour aller bientôt au supplice ou en exil : pareils à ces victimes que les anciens ornaient de fleurs et de bandelettes sacrées avant de les conduire aux sacrifices !...

Le marquis de Ferrières, parlant des projets de la cour, dit positivement : « Trente régimens marchaient » sur Paris; le prétexte était la tranquillité publi- » que, *l'objet réel, la dissolution des États-Généraux* (1). »

L'abbé de Montgaillard n'est pas moins explicite :

« M. de Breteuil, après le lit de justice du 23 » juin, disait, sans nul ménagement, à Versailles : » le Roi ne doit aucun compte de ses actions à ce » qu'on appelle la nation; il est maître absolu de » son royaume, et si ses sujets se révoltent, c'est » par les plus terribles châtimens qu'il doit les faire » rentrer dans l'obéissance..... On tient du même » que le duc d'Orléans, le marquis de Lafayette,

(1) *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. I[er], p. 71.

» le comte de Mirabeau, l'abbé Siéyes, Barnave,
» Le Chapelier, Lally-Tolendal, Mounier, et huit ou
» dix autres membres de l'Assemblée Nationale,
» étaient désignés comme victimes impérieusement
» réclamées par le salut du trône et de l'Etat. Une
» compagnie de canonniers avait été casernée aux
» écuries de la Reine (vis-à-vis la salle où siégeait
» l'Assemblée Nationale), et l'on ne cachait pas que
» cette compagnie était destinée à mitrailler l'Assem-
» blée. Lorsque le maréchal de Broglie eut pris le
» commandement des troupes destinées à dissoudre
» l'assemblée des États-Généraux, le baron de Bre-
» teuil, qu'on pouvait considérer en quelque sorte
» comme premier ministre, par l'influence sans
» bornes qu'il exerçait sur l'esprit de la Reine et sur
» celui du Roi; le baron de Breteuil disait, portes
» ouvertes : — Au surplus, *s'il faut brûler Paris,*
» *on brûlera Paris et l'on décimera ses habitans:*
» *aux grands maux les grands remèdes!* — On répète
» mot pour mot ce qu'on a entendu dire au baron
» de Breteuil en 1794, ce dont il se glorifiait en-
» core à cette époque (1). »

Tandis que la cour nourrissait de si cruels projets, l'Assemblée Nationale continuait ses délibérations, qui semblaient emprunter une majesté nouvelle du sombre aspect des circonstances. Elle entendait le rapport de Mounier sur la constitution,

(1) *Histoire de France,* par l'abbé de Montgaillard, tome II, page 62.

monument remarquable de législation à une époque où l'on n'avait encore aucune expérience en cette matière, et la proposition non moins remarquable de Lafayette sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proposition que Lally-Tolendal caractérisa si bien en disant que Lafayette *parlait de la liberté comme il avait su la défendre.* Moins émue de ses propres dangers que de ceux de la patrie, elle adopta la proposition que lui fit Mirabeau d'une adresse au Roi. Cette adresse eut pour objet de présenter au monarque les alarmes d'une population menacée de la guerre civile, en même temps que déchirée par la famine, et de le supplier d'éloigner l'une et l'autre au plus tôt, par la dissolution du rassemblement extraordinaire des troupes. Mirabeau rédigea lui-même cette adresse; elle fut présentée à Louis XVI, le 10 juillet, par une députation de vingt-quatre membres, que présida Stanislas de Clermont-Tonnerre. Le Roi fit une réponse insignifiante, ou plutôt il éluda ingénieusement l'objet de la demande elle-même. « Cette réponse ne satisfit per-
» sonne; elle affligea et ne rassura point les dépu-
» tés. Il existait un plan dont on suivait mystérieu-
» sement l'exécution, et dont le Roi semblait ignorer
» quelques parties. M. Necker, dans son ouvrage
» sur la révolution française, dit : — Je n'ai jamais
» connu, d'une manière certaine, le but où l'on
» voulait aller; il y eut *des secrets* et *des arrière-*
» *secrets*, et *je crois que le Roi lui-même n'était pas*
» *de tous*. On se proposait peut-être, selon les cir-

» constances, d'entraîner le monarque à des mesures
» dont on n'avait pas osé lui parler — (1). »

Ainsi le premier ministre, de son propre aveu, n'était pas plus que la couronne elle-même dans les hautes confidences de Trianon. On s'y méfiait de lui; car c'était un homme sage, de son temps. Il pensait avec raison que l'on ne pouvait plus gouverner avec les mêmes élémens qu'autrefois; que l'on devait accepter la puissance des faits pour sauver du naufrage les débris de l'ancienne société; que la nation avait ses droits comme le trône, d'ailleurs, bien qu'ils fussent enfouis sous la poussière des siècles, et qu'en tout cas les uns n'avaient pas de meilleure garantie que les autres par leur solidarité mutuelle. Conséquemment, il voulait que Louis XVI fît comme Henri III par rapport à la Ligue, au lieu de louvoyer entre les divers partis, et qu'il se mît franchement à la tête de la révolution pour la diriger, au lieu de la laisser tomber en des mains ennemies. C'est pour cela qu'il déclina, par son absence, la responsabilité de la parade insensée du 23 juin, que l'on destinait à frapper les yeux par l'éclat de la puissance, et qui ne produisit, en réalité, que l'effet contraire, c'est à dire celui de la faiblesse. C'est pour cela qu'il s'opposa vainement à la démonstration militaire du moment, qui devait relever l'autorité royale dans sa plénitude antique, et qui finit par la faire battre en

(1) *Esquisses historiques des principaux événemens de la révolution française*, par Dulaure, t. Ier, p. 95.

brèche avec la Bastille. Un tel homme était évidemment un obstacle. Aussi ne songeait-on qu'à s'en débarrasser, en traçant autour de lui un cercle de petites intrigues, qui le réduisaient à une impuissance absolue. Déjà même il avait offert plusieurs fois sa démission au Roi; mais, le Roi l'ayant toujours refusée, il l'avait toujours reprise par respect et par attachement pour le monarque. Infortuné prince qui dut céder enfin à tant d'obsessions!..... Le 11 juillet, Necker fut destitué. Il reçut, en même temps, l'ordre de sortir de France à l'instant, sans en parler même à sa famille. Il partit donc avec sa femme pour sa terre de Coppet, en Suisse, et n'eut pas même la consolation de recevoir, à son départ, les embrassemens de sa fille unique, la célèbre baronne de Staël. Ce fut un véritable enlèvement. Le renvoi de Necker entraîna la dislocation du cabinet entier; Saint-Priest, Puységur, La Luzerne, Montmorin se démirent de leur fonctions. Le garde des sceaux Barentin, Laurent de Villedeuil, ministre de la maison du Roi, restèrent seuls pour servir de pivot à une nouvelle combinaison, déjà formée secrètement, et qui comprit, en outre, le maréchal de Broglie, le baron de Breteuil, le duc de Lavauguyon, La Galaisière, Foulon, Laporte, c'est à dire les hommes les plus impopulaires, les plus entreprenans, et sans doute aussi les plus capables de consommer le parricide que l'on tramait contre la représentation nationale.

Cette nouvelle se répandit à Paris, le dimanche

12 juillet, à dix heures du matin, et y produisit une fermentation extraordinaire, surtout au Palais-Royal qui, étant par sa situation le centre de l'activité parisienne et des relations entre les citoyens, était ainsi le quartier-général de la révolution. Un jeune homme sortit du cafe de Foy...... Mais laissons-le parler lui-même : « Il était deux heures et demie ;
» je venais sonder le peuple. Ma colère contre les
» despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais
» pas les groupes, quoique vivement émus ou cons-
» ternés, assez disposés au soulèvement. Trois jeu-
» nes gens me parurent agités d'un plus véhément
» courage ; ils se tenaient par la main. Je vis qu'ils
» étaient venus au Palais-Royal dans le même des-
» sein que moi ; quelques citoyens passifs les sui-
» vaient : — Messieurs, leur dis-je, voici un com-
» mencement d'attroupement civique ; il faut qu'un
» de nous se dévoue et monte sur une table pour
» haranguer le peuple. — Montez-y. — J'y con-
» sens...... Aussitôt je fus plutôt porté sur la table
» que je n'y montai. A peine y étais-je, que je me
» vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte
» harangue que je n'oublierai jamais : — Citoyens,
» il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Ver-
» sailles ; M. Necker est renvoyé ; ce renvoi est le
» tocsin d'une Saint-Barthélemi de patriotes ; ce soir
» tous les bataillons suisses et allemands sortiront
» du Champ-de-Mars pour nous égorger. Il ne nous
» reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes
» et de prendre des cocardes pour nous reconnaître.

» — J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec
» une action que je ne pourrais ni retrouver, ni
» peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudis-
» semens infinis. Je continuai : — Quelle couleur
» voulez-vous ? — Quelqu'un s'écria : choisissez.
» — Voulez-vous le vert, couleur de l'espérance,
» ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté
» d'Amérique et de la démocratie? — Des voix s'é-
» levèrent : — Le vert, couleur de l'espérance! —
» Alors je m'écriai : — Amis, le signal est donné!
» Voici les espions et les satellites de la police qui
» me regardent en face. Je ne tomberai pas, du
» moins, vivant entre leurs mains. Puis, tirant deux
» pistolets de ma poche, je dis : — Que tous les ci-
» toyens m'imitent! — Je descendis étouffé d'em-
» brassemens; les uns me serraient contre leurs
» cœurs; d'autres me baignaient de leurs larmes;
» un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours,
» ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on
» m'avait apporté un ruban vert. J'en mis le pre-
» mier à mon chapeau et j'en distribuai à ceux qui
» m'environnaient (1). »

Ainsi Camille Desmoulins jeta le premier cri d'alarme et provoqua l'insurrection.

A sa voix les groupes s'organisent; des pelotons s'échappent et vont faire fermer, en signe de deuil, toutes les réunions publiques. Le principal attroupement, conduit par Legendre et Fréron, se dirige

(1) *Vieux-Cordelier*, par Camille Desmoulins, n. 5.

chez Curtius, figuriste au Palais-Royal; on lui demande les bustes de Necker et du duc d'Orléans que l'on croyait aussi exilé. On les couvre de crêpes; puis, après les avoir placés sur deux brancards, on les promène dans Paris avec la fatale nouvelle, au milieu d'un morne silence et de citoyens armés à la hâte et chapeau bas; car on eût dit le convoi de ces deux personnages. Le cortége suivit la rue de Richelieu, les boulevarts de l'Est, les rues Saint-Martin, Grénétat, Saint-Denis, La Ferronnerie, Saint-Honoré, et arriva, sans obstacle, à la place Vendôme où stationnaient les dragons de Choiseul. Attaqué par ce régiment, il fut promptement dissipé; les bustes furent brisés à coups de sabre; plusieurs porteurs blesés, l'un d'eux même tué, Garde-Française sans armes. On déposa le cadavre chez un marchand de vin, où de longues files de curieux venaient le voir, et là, contemplant douloureusement ses blessures béantes, semblaient humer silencieusement le besoin de le venger. Ses vêtemens ensanglantés furent hissés au bout d'une pique, et, pareils aux dépouilles de César, portés dans le faubourg Saint-Antoine que les troupes abandonnaient alors. En effet, le lieutenant-général baron de Bésenval, commandant supérieur dans l'intérieur de Paris, inquiet de l'agitation qui régnait au Palais-Royal, concentrait sur la place Louis XV et dans les Champs-Elysées toutes les troupes éparses dans les faubourgs. Ce mouvement venait de s'opérer lorsqu'il apprit, au déclin du jour, qu'une grande effervescence com-

mençait à se manifester dans le jardin des Tuileries. Il ordonna donc aux dragons de Royal-Allemand de faire évacuer le jardin : dans l'exécution de cet ordre plusieurs citoyens furent blessés et un vieillard fut même tué, en fuyant, de la main du colonel prince de Lambesc. La population épouvantée sortit tumultueusement et se répandit dans tout Paris en criant : « Aux armes ! aux armes !... » On força, pour s'en procurer, les boutiques des armuriers et les portes de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt douze cents Gardes-Françaises accoururent au Palais-Royal avec leurs armes et des munitions abondantes, afin de venger la mort de leur camarade. Ils choisirent pour chef Hoche, l'un de leurs sergents-majors, si célèbre, depuis, sur les champs de bataille ; ensuite, s'étant renforcés de plusieurs colonnes de peuple armé, ils atteignirent Royal-Allemand, à dix heures du soir, sur les boulevarts du Nord. Les Allemands furent chassés de Paris à coups de fusil et se retirèrent à Saint-Cloud. Déjà les vainqueurs se disposaient à marcher contre les troupes campées sur la place Louis XV et dans les Champs-Elysées ; mais Bésenval s'était replié sur le Champ-de-Mars, à minuit, alarmé des progrès d'une sédition toujours croissante, et de l'insubordination de ses propres soldats, dont la nuit favorisait la désertion continuelle au profit de l'insurrection elle-même. Les royalistes lui ont amèrement reproché cette conduite. Suivant leur usage de n'expliquer les grands phénomènes de notre révolution que par de petites causes, ils

ont attribué ce mouvement à la crainte du pillage de son hôtel situé près des Invalides, et dans lequel il avait fait construire, disent-ils, une magnifique salle de bains. En vérité, cette salle joue un rôle trop singulier dans l'imagination de certains écrivains; car si Bésenval, évacuant les Champs-Elysées, se retira au Champ-de-Mars, ce fut pour être plus à portée de protéger cette salle si intéressante; s'il ne s'opposa point, le lendemain, à l'enlèvement du dépôt d'armes des Invalides, ce fut pour ne pas irriter le peuple qui parlait de la brûler. De même aussi, selon ces écrivains, si le gouverneur de la Bastille ne bombarda pas le faubourg Saint-Antoine, ce fut pour ménager un fort joli pavillon qu'il possédait dans ce quartier. De même encore, si le maréchal Marmont ne vainquit point, en 1830, ce fut parce qu'il n'avait pas concentré les troupes sur un seul point comme Bésenval son digne prédécesseur. Voilà bien le parti royaliste! voilà bien ce parti qui s'est toujours perdu par les coups d'état, et qui, au lieu de respecter, par un silence prudent, ceux qu'il a compromis en les mettant aux prises avec les élémens, cherche en vain à se réhabiliter, à leur préjudice, en les lapidant aux yeux de la postérité!

Au milieu de la perturbation générale s'élevait un élément d'ordre par l'établissement d'un nouveau pouvoir municipal. Les électeurs du Tiers-Etat de Paris ne s'étaient point bornés à l'accomplissement de leur mandat; ils s'étaient mis en rapport habituel avec leurs députés, en continuant leurs séances, à

la recommandation de Siéyes, dont la profonde perspicacité semblait pénétrer les besoins de l'avenir. Aussi, lorsque le peuple se fut emparé de l'Hôtel-de-Ville, dans la soirée du 12, ils s'y constituèrent et régularisèrent le mouvement en lui offrant naturellement un centre d'action. Leur premier soin fut de convoquer aussitôt tous les citoyens dans les districts, et de leur recommander le respect des personnes et des propriétés. Ensuite ils confirmèrent l'administration municipale dans ses fonctions, et créèrent un Comité Permanent, dont ils déférèrent la présidence à Flesselle, prevôt des marchands.

Ce Comité s'empressa d'aviser aux moyens d'arrêter les excès de certains attroupemens, dont on exagérait, d'ailleurs, dont on généralisait même les violences: tant la peur est contagieuse! Ainsi chacun cherchait à s'abriter ou à se défendre contre des brigands soudoyés, suivant les uns, par la cour, suivant les autres, par le duc d'Orléans, et qui ne furent en réalité que de malheureux affamés; car la famine devint un terrible auxiliaire de l'insurrection. Le 13, on rétablit la milice parisienne, sans doute pour obvier à ce danger, mais aussi pour opposer, en même temps, aux troupes une force militaire analogue, intéressée, de plus, au succès de la révolution : ce qui nous rappelle qu'autrefois la bourgeoisie des grandes villes était enrégimentée sous des chefs de son choix, et veillait elle-même à la sûreté intérieure de ses propres murs. On fixa le fond de la nouvelle milice parisienne à quarante-

huit mille hommes, dont on conféra le commandement au duc d'Aumont, si connu par ses opinions patriotiques; elle reçut pour marque distinctive la vieille cocarde parisienne bleue et rouge. Le peuple adopta ces couleurs avec enthousiasme, et foula aux pieds la cocarde verte de la veille, lorsqu'il vint à songer que cette couleur était celle de la livrée du comte d'Artois. La milice parisienne fut aussitôt formée que résolue; mais où trouver des armes pour elle, et surtout pour ces masses immenses qui encombraient la Grève et toutes les rues adjacentes? En vain en demandait-on au Comité Permanant par des cris tumultueux : le président, qui avait établi à l'Hôtel-de-Ville une sorte de manufacture de cocardes, croyait apaiser ces cris, lorsqu'ils éclataient avec le plus d'intensité, en faisant jeter par les fenêtres des milliers de morceaux de rubans bleus et rouges que l'on se disputait avec avidité. En vain courait-on chercher des armes dans les districts; ceux-ci, n'en ayant pas, envoyaient naturellement en demander à l'Hôtel-de-Ville, et ne recevaient, au lieu d'armes, que des ballots de cocardes et des promesses illusoires. Harcelé, fatigué de ces instances continuelles, Flesselle, voulant sans doute s'en débarrasser, indiqua vaguement l'existence d'un dépôt d'armes au couvent des Célestins. La foule s'y transporta. Grand étonnement des religieux! ils affirmèrent n'avoir aucune espèce d'armes, et, pour preuve de leur sincérité, mirent leur maison à la disposition des incrédules. On fouilla partout;

mais, d'armes, point. Heureusement une députation du district de l'Arsenal arriva fort à propos; elle témoigna du civisme des Célestins, et déclara même qu'ils avaient été les premiers du district à s'enrôler dans la milice parisienne. Le peuple, satisfait d'un tel témoignage, se retira, non sans avoir fraternisé, le verre à la main, avec ces moines patriotes, dont les figures enluminées semblaient annoncer l'observation des préceptes œnophiles du Psalmiste. On rapporta ce résultat au Comité Permanent. Flesselle n'en parut point étonné; alors il signa, sans se déconcerter, un nouvel ordre d'enlever des armes déposées, selon lui, dans la Chartreuse. La même foule s'y transporta : même surprise des Chartreux, mêmes fouilles, même désappointement. Mais ce ne fut pas tout. Le prieur, homme de tête et d'action, ne se contenta pas de repousser la calomnie au nom de ses confrères; il proposa d'aller présenter leur justification commune au Comité Permanent : accepté. On se rendit avec lui à l'Hôtel-de-Ville. Là il se défendit si bien au milieu du peuple assemblé, il parla même avec tant de chaleur que l'on interrompit plusieurs fois son discours par des bravos qui semblaient se refléter, avec tous les regards, sur les traits pâlissans de Flesselle dont la seule réponse fut : *Je me suis trompé, j'ai été trompé!* — Trompé!.. il était évident que Flesselle cherchait à paralyser l'enthousiasme populaire par le défaut d'armes, en concentrant l'attention publique sur de faux dépôts pour l'éloigner plus sûrement des dépôts véritables.

Ainsi plusieurs districts, ayant signalé au Comité Permanent l'existence d'un dépôt réel aux Invalides, il fit rejeter cette demande sous le vain prétexte d'un conflit de pouvoir avec l'autorité militaire, et annonça enfin, par forme de compensation, qu'il attendait, à chaque instant, douze mille fusils de Charleville, nouvelle qui se répandit aussitôt avec la rapidité de l'éclair. Effectivement, on vit déboucher par le quai Pelletier, quelque temps après, des charriots chargés de caisses étiquetées : *Artillerie*. Les chevaux ne pouvaient avancer qu'à grande peine, tant la foule se pressait autour d'eux, impatiente de les voir, impatiente de les toucher ! et ces intelligens animaux, couverts de poussière et de sueur, semblaient répondre par leurs hennissemens aux acclamations de la multitude. Le Comité Permanent, les électeurs, l'état-major de la milice, les députations des districts, descendirent pour recevoir enfin ces fusils si désirés. On ouvre une caisse : qu'y trouve-t-on ?... du vieux linge, des bouts de chandelles et des bûches. On ouvre une seconde, une troisième, une quatrième, etc. : toujours la même facétie; facétie fort ingénieuse, et qui a sans doute fourni l'idée des cartouches de sable que l'on distribuait, en 1814, aux défenseurs de Montmartre. Chacun crie à la trahison; Flesselle lui-même crie plus haut que les autres : « Il n'aspire, dit-il, qu'à » découvrir les auteurs de cette mystification in- » fâme... » Quant aux véritables mystifiés, c'est à dire à ceux qui se voyaient joués avec une si amère

dérision, et dont la plupart ne demandait tant des armes que parce que c'était pour eux le seul moyen d'avoir du pain, en arrachant ce pain aux soixante mille bouches accumulées autour de Paris malgré la disette; quant à ces hommes, on conçoit quelle pût être leur indignation; on conçoit qu'exténués par la faim, et ne pouvant trouver d'armes pour vendre au moins chèrement leur pénible existence, ils accusassent le Comité Permanent d'une horrible collusion avec ceux qui cherchaient à les réduire à l'esclavage par la famine. Aussi ne songeaient-ils, dans leur désespoir, qu'à faire sauter l'Hôtel-de-Ville, où l'on venait d'encaver dix milliers de poudre saisie sur un bateau, et expédiée secrètement de l'Arsenal aux troupes du Champ-de-Mars. Heureusement le duc d'Aumont et le marquis de Lasalle, commandant en second de la milice parisienne, parvinrent à conserver ce précieux monument, et à préserver l'humanité d'un désastre effroyable. La reconnaissance nationale doit associer aussi l'abbé Lefèvre à ces deux officiers-généraux; il était électeur et préposé, comme tel, à la surveillance du terrible dépôt. Quelques individus, trompant la vigilance des gardiens, étaient parvenus à s'introduire dans les caves. L'abbé prévenu accourt: que voit-il? un homme ivre, assis sur un baril défoncé, fumant tranquillement sa pipe, et remplissant ses poches de poudre. L'abbé lui demande à emprunter sa pipe sans manifester la moindre émotion, fume deux ou trois gorgées, et, se détournant, la jette dehors par un soupirail, comme

si elle eût eu mauvais goût ; il offre de la payer, la paie, et fait évacuer les caves par la promesse d'une distribution immédiate de poudre.

Pendant que l'on procédait à cette distribution, le bruit des tambours et d'une musique guerrière, se prolongeant sur les quais, attirait tous les regards. C'était le reste du régiment des Gardes-Françaises qui venait consommer la défection patriotique de ce corps si célèbre. Ce régiment était le plus beau, le régiment-modèle de l'armée ; car il était composé de trois mille six cents hommes d'élite, et il devint, dans la suite, une pépinière d'officiers-généraux. Long-temps commandé par le maréchal de Biron, il avait toujours conservé sa vieille réputation de discipline et de tenue. Celui-ci mourut en 1788, manifestant le vœu d'être remplacé par le duc de Lauzun, son neveu, qui avait ajouté par la campagne d'Amérique à l'illustration de leur famille. Mais la Reine, qui détestait dans Lauzun l'ami d'enfance du duc d'Orléans, préféra le duc Du Châtelet, allié à la maison de Lorraine et fils de la marquise immortalisée par Voltaire. La sévérité du nouveau colonel indisposa le régiment contre lui : le vent des principes de l'époque en acheva la désorganisation. Dès lors le duc Du Châtelet en avait laissé le commandement au lieutenant-colonel comte de Mathan, vieillard septuagénaire, fort aimé des soldats qu'il aimait comme ses enfans, puisqu'il servait dans ce régiment depuis près de soixante ans. Dès le 13, le ministre de la guerre, ayant appris le combat des Gar-

des-Françaises et de Royal-Allemand, avait eu recours à la popularité du comte de Mathan : on l'avait chargé d'emmener le régiment à Rouen. Mais les Gardes-Françaises refusèrent d'acquiescer à cette lettre de cachet posthume. Ils méconnurent la voix si chère, et jusqu'alors si puissante, du comte de Mathan ; ils prirent les armes et partirent en sa présence, non pour Rouen, mais pour l'Hôtel-de-Ville, commandés par le marquis de Valadi, l'un de leurs officiers. On dit que le vieux comte ne put retenir ses larmes en se voyant abandonné par tous ses soldats, et qu'ayant brisé son épée devant eux, il tomba frappé à l'instant même d'une attaque d'apoplexie dont il mourut, à son château d'Isson, près de Mantes, le 30 janvier 1790, à l'âge de soixante-quatorze ans. Le colonel Rhulières, commandant le Guet (espèce de garde municipale), agit autrement : il vint lui-même offrir au Comité Permanent les services de sa troupe. De nombreux soldats des autres régimens, même suisses, accoururent, avec armes et bagages, se mettre à la disposition du Comité Permanent. Ces renforts imprévus, qui arrivaient à chaque instant, exaltèrent au dernier degré l'enthousiasme populaire. Les soldats exercèrent le peuple au maniement des armes avec leurs propres armes. Les uns passèrent la nuit à faire des cartouches, les autres à restaurer de vieux fusils. On éleva des barricades sur les boulevards ; on éclaira les rues en illuminant les fenêtres ; on tira des coups de canon par intervalle, pour tenir la population dans l'agitation ; et l'incendie des bar-

rières, projetant au loin de sombres lueurs, appela au combat les habitans des campagnes par l'aspect de cet effroyable météore.

Mais que se passait-il à Versailles ?

Le Roi ne connaissait point l'état des choses dans la soirée du 12 : personne n'avait osé le lui apprendre. Le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe, pensant devoir l'en informer, pénétra, le 13, à l'aube du jour, jusqu'à son appartement, et lui annonça la première défection des Gardes-Françaises. « C'est donc une révolte ! s'écria le monarque : — » Non, Sire, c'est une révolution : » parole sublime de franchise et de vérité. Alors on résolut de rompre toutes les communications avec la capitale, en faisant occuper par l'artillerie les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud ; car on commençait à redouter une invasion des Parisiens, malgré les fanfaronnades militaires.

D'un autre côté, l'Assemblée Nationale se réunit, le 13, sous l'émotion des impressions si fâcheuses du moment. Son premier soin fut d'adresser au Roi de nouvelles instances pour l'éloignement des troupes, qu'on le supplia de remplacer par l'établissement de milices bourgeoises à Paris et à Versailles.

Malheureux prince ! il refusa.....

L'Assemblée Nationale fut consternée de ce refus. Ne pouvant écarter les malheurs qui allaient fondre sur la patrie, elle sentit le besoin d'en rejeter la responsabilité sur leurs auteurs, et de rassurer, en même temps, les créanciers de l'État, que les nou-

veaux ministres menaçaient d'une banqueroute générale. Ainsi, ne prenant avis que de son patriotisme et des circonstances, elle rendit, à la presque unanimité, cet arrêté mémorable, monument du courage civil de ses membres, et dont les plus ardens promoteurs furent Mounier, Lally-Tolendal, Stanislas de Clermont-Tonnerre, le duc de La Rochefoucaud, etc.

« L'Assemblée Nationale, interprète de la nation, » déclare que M. Necker, ainsi que les autres mi- » nistres qui viennent d'être éloignés, emportent » avec eux son estime et ses regrets;

» Déclare, qu'effrayée des suites funestes que peut » entraîner la réponse du Roi, elle ne cessera d'in- » sister sur l'éloignement des troupes extraordinai- » rement rassemblées près de Paris et de Versailles, » et sur l'établissement des gardes bourgeoises;

» Déclare, de nouveau, qu'il ne peut exister d'in- » termédiaire entre le Roi et l'Assemblée Nationale;

» Déclare que les ministres et les agens civils et » militaires de l'autorité, sont responsables de toute » entreprise contraire aux droits de la nation et aux » décrets de cette assemblée;

» Déclare que les ministres actuels et les conseils » de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puis- » sent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent » avoir, sont personnellement responsables des mal- » heurs présens, et de tous ceux qui peuvent suivre;

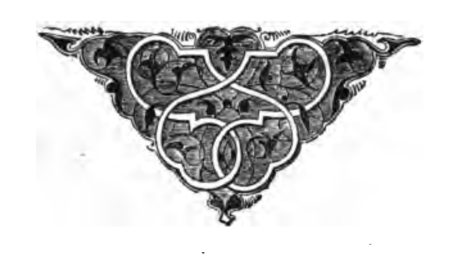
» Déclare que la dette publique ayant été mise » sous la garde de l'honneur et de la loyauté fran-

» çaise, et la nation ne se refusant pas d'en payer
» les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer
» l'infâme mot de *banqueroute*, nul pouvoir n'a le
» droit de manquer à la foi publique, sous quelque
» forme et dénomination que ce puisse être;

» Enfin l'Assemblée Nationale déclare qu'elle per-
» siste dans ses précédens arrêtés, et notamment
» dans ceux du 17, du 20 et du 23 juin dernier.

» Et la présente délibération sera remise au Roi
» par le président de l'Assemblée, et publiée par la
» voie de l'impression. »

Après avoir pris cet arrêté, l'Assemblée Nationale se constitua en permanence pour être en mesure de pourvoir à toutes les éventualités. Puis elle adjoignit Lafayette, en qualité de vice-président, au président Lefranc de Pompignan (l'archevêque de Vienne), dont le grand âge n'aurait pas pu supporter la fatigue d'une séance, qui devait durer, en définitive, soixante heures consécutives.



## CHAPITRE XIII.

**Enlèvement d'un dépôt d'armes aux Invalides. — Premières hostilités à la Bastille. — Négociations du gouverneur de la Bastille et du Comité Permanent. — Capitulation de la Bastille. Meurtre du gouverneur Delaunay et de son état-major. —Amnistie des Suisses. — Meurtre de Flesselle. — Retraite des troupes du Champ-de-Mars. — Députation de l'Assemblée Nationale au Roi. — Concession du Roi. — Elections de Lafayette, commandant général de la garde nationale, et de Bailly, maire de Paris.**

Mardi 14 juillet (1789) :

Le soleil commençait à paraître; le son funèbre du tocsin retentissait de tous les côtés. Une foule immense bivouaquait autour de l'Hôtel-de-Ville, après avoir fouillé tous les édifices publics pour y chercher des armes qu'elle n'y avait point trouvées en définitive. Soudain une voix : « Aux Invalides! aux Invalides! » On se mit donc en marche. Le Comité Permanent chargea le procureur du Roi Ethis de Corny de le représenter à cette expédition et de la régulariser par sa présence. Le cortége partit de la Grève à sept heures, et se recruta, en route, de nombreux attroupemens qui venaient demander des armes à l'Hôtel-de-Ville, entr'autres des moines de Saint-Victor, et du curé de Saint-Etienne-du-Mont marchant à la tête de ses paroissiens. Lorsque l'on

fut arrivé à la grille de l'Hôtel-des-Invalides, le procureur du Roi et quelques électeurs allèrent demander au gouverneur Sombreuil de leur remettre son magasin d'armes. Sombreuil répondit que cette demande lui ayant été adressée, dès la veille, par quelques districts, il avait cru devoir en référer au ministre de la guerre, et qu'il ne pouvait livrer aucune arme sans en avoir reçu l'ordre. Mais déjà le peuple impatient escaladait les fossés, aux acclamations des Invalides, qui s'empressèrent de fraterniser avec les pétitionnaires, et de les conduire dans un caveau situé sous le dôme, où l'on trouva vingt-huit mille fusils. On s'empara aussi des canons qui bordaient l'avant-cour, et on les conduisit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, les uns à bras, les autres avec les chevaux mêmes du gouverneur, que celui-ci finit par offrir lui-même quand il vit l'inutilité de la résistance.

Tandis que cet épisode se passait aux Invalides, à l'extrémité opposée commençait la scène qui devait aboutir au dénoûment de tout ce grand drame.

Dès l'aube du jour le bruit s'était répandu que l'on venait de transférer furtivement à la Bastille les poudres de l'Arsenal : aussi de nombreuses députations se présentèrent-elles à cette forteresse pour en obtenir. Ce fut en vain. De plus, quelques districts, effrayés d'un tel dépôt dans les mains du gouverneur, se récrièrent officiellement contre l'élévation subite, insolite de vingt-sept bouches à feu sur la plate-forme des tours. Celui de Saint-Louis, par

exemple, menacé plus directement que les autres, envoya Thuriot, l'un de ses membres, réclamer auprès du gouverneur contre l'établissement de cette formidable artillerie. Le gouverneur Delaunay répondit qu'il avait agi suivant ses instructions; qu'il n'attaquerait pas; qu'il se bornerait à se défendre; et, pour gage de ses intentions pacifiques, il consentit à faire reculer les pièces des embrasures. Pendant cette entrevue, le pont-levis des fossés extérieurs ne s'étant point relevé après le passage de Thuriot et des commissaires que le peuple lui avait adjoints, une foule de citoyens sans armes fut admise à pénétrer dans la première cour, où elle parut attendre leur retour. Les uns se mirent à causer avec les soldats de service, les autres à ouvrir de grands yeux à l'aspect de ces vieux murs si redoutables à la liberté individuelle, et dont l'imagination semblait accroître l'horreur. Cette cour était située entre les bâtimens affectés au casernement, et la forteresse proprement dite que de nouveaux fossés en séparaient. Sur ces seconds fossés était un second pont-levis, conduisant à une seconde cour, dans l'intérieur même de la Bastille. Ce pont-levis fut abaissé nécessairement pour introduire les commissaires auprès du gouverneur, et relevé aussitôt après leur passage, sans doute pour empêcher la foule de les suivre. A leur retour il fut abaissé de nouveau et ne fut plus relevé comme la première fois. Alors chacun regardant cet abaissement comme un signe de paix, et se fiant, d'ailleurs, aux assurances réitérées que

les commissaires prodiguaient à pleines mains, crut pouvoir entrer encore dans la seconde cour aussi bien que dans la première. Mais là... une décharge terrible foudroya vingt-deux personnes de tout âge et de tout sexe. Le peuple, moins épouvanté qu'indigné d'un guet-apens si abominable, s'enfuit en désordre chercher des armes, et revint bientôt demander compte au gouverneur d'un sang répandu si odieusement. Quelques uns de ces hommes intrépides que l'on trouve seulement dans le peuple de Paris, conçurent le projet d'escalader le pont-levis extérieur que l'on venait de relever, et de l'abattre pour frayer, à leurs camarades, un passage à l'intérieur. Mais comment faire? Ils sautèrent dans les fossés; là, au moyen de baïonnettes fichées dans le mur et supportées sur de robustes épaules, ils escaladèrent audacieusement le pont-levis au milieu d'une grêle de balles. Quel affreux spectacle! à peine l'un tombait-il blessé, c'était à qui le remplacerait: quant à ceux qui supportaient les baïonnettes, vous les auriez vus impassibles, inébranlables malgré le sang qui coulait de leurs vêtemens. Enfin ces hommes héroïques parvinrent à détacher les chaînes du pont-levis et à l'abaisser. Les assaillans se ruèrent dans la première cour, et refoulèrent la garnison dans l'intérieur où elle eut à soutenir une vive fusillade pendant cinq heures, sans pouvoir empêcher l'incendie et la démolition de tous les bâtimens latéraux. Une jeune fille s'était échappée au travers des flammes; évanouie de frayeur, elle gisait parmi les

cadavres. « C'est la fille du gouverneur !... » s'écrie une voix sinistre. Déjà le peuple exaspéré l'avait étendue sur une paillasse, à laquelle on allait mettre le feu, *afin*, disait-on, *que le père rendît la Bastille, ou qu'il vît expirer sa fille dans les flammes.* Hélas! le père ne la vit que trop, mais ce ne fut point le gouverneur. Ce fut un simple officier de la place, appelé Monsigny. Infortuné père! il reconnaît sa fille du haut des tours : il jette un cri d'effroi et tombe, en même temps, blessé mortellement de deux balles. Quant à la pauvre orpheline, un généreux Garde-Française, Aubin-Bonnemer, l'emporta sur ses épaules dans une maison voisine où les soins nécessaires lui furent prodigués, et l'on parvint enfin à la rappeler à la vie. Cette action courageuse fut dignement récompensée, le 5 février 1790, dans une sorte de solennité touchante; mademoiselle Monsigny offrit un sabre d'honneur à son libérateur au milieu du conseil-général de la commune, qui décerna aussi une couronne civique à l'auteur d'un si beau dévouement.

Cependant le Comité Permanent, informé de ce qui se passait, prit la résolution suivante pour arrêter l'effusion du sang :

« Le Comité Permanent, considérant qu'il ne doit » y avoir, à Paris, aucune force militaire qui ne » soit sous la main de la ville, charge les députés » qu'il adresse au commandant de la Bastille, de lui » demander s'il est disposé à recevoir dans cette » place les troupes de la milice parisienne, qui la

» garderont de concert avec les troupes qui s'y trou-
» vent actuellement.

» *Signé :* de Flesselle, président. »

La députation chargée de porter cet arrêté à la Bastille ne put en approcher à cause de la fusillade. Une seconde lui succéda. « Placés au milieu de la » cour, » rapporta Delavigne, membre de cette seconde députation, « et dans l'endroit d'où nous » pouvions être le plus facilement aperçus de la gar- » nison qui était sur les tours, nous avons fait di- » vers signaux, tant avec la main qu'avec nos mou- » choirs, en forme de pavillon blanc..... Nous » ignorons si nos signaux ont été aperçus et compris, » mais le feu n'a pas cessé..... Nous sommes retour- » nés sur nos pas, dans l'intention d'arriver à la » Bastille par la rue Saint-Antoine...; parvenus à » la rue de la Cerisaie, nous y avons trouvé égale- » ment un grand nombre de citoyens qui, sans être » aucunement couverts ni garantis, se fusillaient » avec la garnison du fort, laquelle tirait en outre » de grosses pièces d'artillerie..... Ayant abordé ces » citoyens, nous nous sommes fait reconnaître.....; » les citoyens ont cessé le feu. Alors nous avons » réitéré nos signaux de paix; mais la garnison a » continué de nous charger, et nous avons eu la » douleur de voir tomber à nos côtés plusieurs ci- » toyens dont nous avions suspendu les coups... (1). »

(1) *Procès-verbaux des Electeurs*, tome Ier, pag. 330.

Enfin, une troisième députation partit de l'Hôtel-de-Ville avec un tambour et un drapeau. Le rapport du procureur du Roi Ethis de Corny, l'un de ces parlementaires, fut : « Qu'étant arrivés à l'arsenal » par la rue de la Cerisaie, et, par la cour des pou- » dres et salpêtres, dans la cour de l'Orme, ils s'é- » taient postés au milieu de cette cour, bien en vue » de la plate-forme de la Bastille; que le drapeau » de la députation avait été signalé; qu'ensuite, » celui qui le portait s'était acheminé, avec le tam- » bour, vers le pont-levis, mais que le peuple s'était » écrié qu'il fallait bien se garder d'entrer; que, » pendant ce temps, *on avait vu arborer sur la plate-* » *forme de la Bastille un pavillon blanc; que les sol-* » *dats, armés de fusils, avaient renversé leurs fu-* » *sils, le canon en bas, la crosse en haut, et que les* » *signes de paix et d'appel avaient été multipliés par* » *les chapeaux;* que, sous les auspices de ce com- » mencement de réception amicale, les députés » avaient engagé le peuple, au nom et de la part » du Comité Permanent, à se retirer dans les dis- » tricts, afin que l'on pût cesser, de part et d'autre, » ces voies de fait.....; que cette retraite commen- » çait à s'exécuter; que le peuple prenait tout natu- » rellement le chemin de la cour de l'Orme, où était » la députation parlementaire, lorsque, malgré la » foi rigoureusement observée dans tous les cas de » députation parlementaire, au préjudice de celle » des signaux du pavillon blanc, arboré sur la Bas- » tille, et des fusils renversés, tout à coup les députés

» ont vu pointer une pièce de canon sur la cour de » l'Orme, et, dans le même moment, ils ont reçu » une décharge de mousqueterie qui a tué trois per- » sonnes à leurs pieds; qu'un citoyen, qui parlait à » l'un des députés, a reçu une balle dans son cha- » peau; qu'une autre balle a déchiré l'épaulette de » M. de Beaubourg, l'un des députés, etc. (1). »

On voit, par ces rapports officiels, que le Comité Permanent avait en vain épuisé tous les moyens de conciliation, et que la garnison, au contraire, s'était mise elle-même hors du droit des gens.

Maintenant, devait-on, dans l'état des choses, tolérer l'existence d'une forteresse qui, tenant en échec toute une population, pouvait servir de point d'appui aux mouvemens de l'armée de la cour?

Non, sans doute.

Aussi le Comité Permanent n'eut-il qu'un ordre à donner, et une nouvelle expédition partit pour faire le siége régulier de la Bastille avec de l'artillerie. A propos de cette artillerie, on ne mentionne, en général, que les Gardes-Françaises qui, pourtant, appartenaient à l'infanterie. Il est bien vrai que les Gardes-Françaises eurent une grande part au succès; il est encore bien vrai qu'ils ouvrirent le feu avec leur petite batterie d'honneur de quatre pièces, qu'ils avaient reçue à la bataille de Fontenoy, à la suite de la fameuse charge de la maison du Roi;

(1) *Procès-verbaux des Electeurs*, tom. Ier, pag. 335.

mais ils n'eurent aucun rapport avec les canons des Invalides. Ces pièces furent servies par les déserteurs patriotes des régimens d'artillerie de Toul et de Puységur : circonstance que certains écrivains ont rejetée fort ingénieusement sur les Gardes-Françaises, dont on ne pouvait pas dissimuler la défection, parce qu'elle avait été trop éclatante. Au surplus, quels que fussent les canonniers, ils firent si bien leur métier qu'au bout d'une demi-heure ils éteignirent complètement le feu des assiégés : ce qui n'aurait pas eu lieu sans doute si promptement, si les pièces des assiégeans n'eussent été servies avec la prestesse même de la spécialité. « Vers les quatre » heures du soir, le gouverneur, vivement sollicité » par les bas-officiers de rendre la Bastille, voyant » lui-même qu'il ne pouvait plus en soutenir le siége, » manquant de vivres, prit la mèche d'une des piè- » ces de canon de la cour intérieure, pour mettre » le feu aux poudres qui étaient dans la tour de la » Liberté : ce qui aurait immanquablement fait sau- » ter une partie du faubourg Saint-Antoine et toutes » les maisons voisines de la Bastille, si deux bas- » officiers (Ferrand et Béquard) ne l'eussent empê- » ché d'exécuter son dessein. Ferrand repoussa de » l'entrée de la Sainte-Barbe le gouverneur, qui » descendit à la tour de la Liberté, d'où il fut éga- » lement repoussé par Béquard. Béquard dit au » gouverneur que s'il avait l'imprudence de faire » seulement un geste qui déclarât son intention, il » lui passerait sa baïonnette au travers du corps.

» C'est alors que M. Delaunay demanda à la garnison » le parti qu'il fallait prendre ; il dit qu'il n'en voyait » pas d'autre que de se faire sauter plutôt que de » s'exposer à être égorgé par le peuple, à la fureur » duquel on ne pouvait échapper ; qu'il fallait re- » monter sur les tours, continuer de se battre, et » se faire sauter plutôt que de se rendre. Les soldats » lui répondirent qu'il était impossible de se battre » plus long-temps ; qu'ils se résigneraient à tout » plutôt que de faire périr un si grand nombre de » citoyens ; qu'il était plus à propos de faire monter » le tambour sur les tours pour rappeler, d'arborer » le drapeau blanc et de capituler. Le gouverneur, » n'ayant pas de drapeau, donna un mouchoir blanc. » Les nommés Rouf et Roulard montèrent sur les » tours, arborèrent ce drapeau, firent trois fois le » tour de la plate-forme avec le tambour qui rappe- » lait, ce qui dura environ un quart d'heure ; le » peuple faisait un feu continuel sans faire attention » au drapeau ni au rappel. Un quart d'heure après » qu'eux et le tambour furent descendus, les assié- » geans, voyant qu'on ne faisait plus feu d'aucun » côté de la Bastille, s'avancèrent jusqu'au pont de » l'intérieur, en criant : « Abaissez le pont ! » et y » braquèrent deux canons (1). »

Alors la garnison, réduite à l'extrémité, offrit de capituler, à condition qu'elle sortirait avec les honneurs de la guerre. On rejeta cette offre, et les ca-

(1) *La Bastille dévoilée*, deuxième numéro, pag. 104.

nonniers se remirent à leurs pièces ; en même temps on aperçut, à travers les créneaux qui surmontaient le pont-levis, un billet tendu au bout d'une épée. Elie, officier patriote du régiment de la Reine, commandant les opérations du siége, en lut publiquement le contenu suivant, tracé au crayon : *Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la Bastille et tout le quartier si vous n'acceptez pas...* Puis il répondit hautement : *Nous acceptons, foi d'officier! abaissez le pont!* Les chefs de colonne, Hullin et Maillard, crièrent aussi : *Nous acceptons! nous acceptons!* Mais les murmures de l'improbation générale leur apprirent aussitôt qu'ils auraient de la peine à faire respecter ce qu'ils venaient d'accepter. Sur la foi de cette capitulation bien positive, le pont fut abaissé, et la foule se précipita, en poussant des cris de mort, dans la cour intérieure, où la garnison, forte d'environ cent vingt suisses et d'une quarantaine d'invalides, venait de mettre bas les armes. Quelle fut la première victime? celui qui ouvrit la porte, c'est à dire, par une fatalité singulière, Béquard, ce même sous-officier qui avait empêché le gouverneur de mettre le feu aux poudres. Elie fit former la haie par les Gardes-Françaises autour de la garnison, qui semblait terrifiée des vociférations menaçantes dont elle était l'objet. Puis il harangua le peuple avec toute la véhémence d'un orgueil justement irrité, et obtint à la fin que les prisonniers seraient conduits à l'Hôtel-de-Ville, où l'on statuerait sur leur sort.

Mais pendant qu'il s'efforçait d'apaiser cette multitude affamée de vengeance, les plus exaspérés, cherchant des yeux le gouverneur, et ne le voyant pas, procédèrent à sa perquisition dans les tours. Ayant rencontré une douzaine de blessés, ils les massacrèrent. Arrivés à un petit appartement encombré de Gardes-Françaises, ils apprirent que Hullin et Maillard venaient d'y arrêter eux-mêmes le gouverneur, au moment où cet officier-général tentait de se percer de son épée dans son désespoir. Hullin et Maillard eurent la plus grande peine à le défendre de la fureur du peuple, surtout dans le trajet de la Bastille à l'Hôtel-de-Ville, pendant lequel ils le tinrent saisi constamment de leurs propres mains, au milieu d'une haie de Gardes-Françaises, et reçurent même souvent les coups destinés à leur prisonnier. Hélas! pourquoi la clémence n'est-elle pas inhérente au courage? pourquoi le peuple oublia-t-il trop souvent dans ses droits le plus beau, le plus saint de tous, celui de faire grâce!... Enfin l'infortuné gouverneur, accablé de coups et d'outrages, réduit même à solliciter la fin de sa longue agonie, fut arraché de son escorte au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, et achevé par des furieux qui traînèrent dans les rues ses restes inanimés. Le major Delosme-Salbray, l'adjudant-major de Miray, et plusieurs autres officiers, furent aussi arrachés de leur escorte et subirent le même sort. Il en fut ainsi de quelques invalides que l'on reconnut pour avoir tiré une volée à mitraille, lors de l'incendie préli-

minaire des bâtimens latéraux. Quant aux Suisses, ils prétendirent n'avoir point tiré, et, bien que cette prétention fût assez singulière, ils furent amnistiés. Une chose remarquable est que pas un d'eux ne fut tué par le peuple : sa colère s'appesantit uniquement sur les nationaux. Pourquoi cette différence? parce que la conduite des uns pouvait passer pour le fanatisme de la discipline militaire dans des soldats étrangers, au lieu que celle des autres était dans les conjonctures un odieux fratricide. D'ailleurs, qu'était alors le soldat suisse aux yeux du peuple? ce n'était pas encore ce janissaire nomade qui a du sang à verser pour tous les genres de despotisme, mais l'allié naturel de la révolution par l'analogie de ses institutions nationales avec les nouvelles institutions de la France. Sans doute il est fâcheux que la capitulation n'ait point été respectée; mais cette affligeante violation ne s'explique pas moins par la nature des choses. En effet, dans les conventions militaires tout se fait régulièrement, parce que tout se fait hiérarchiquement : personne ne songe à s'insurger contre un acte quelconque de l'autorité supérieure. Au contraire, la subordination n'existe pas et ne peut pas même exister dans les rassemblemens populaires, ou plutôt, si elle y existe, ce n'est que pendant le danger et par un instinct de conservation individuelle; le péril étant passé, chacun reprend son indépendance et son allure particulière. Il était donc impossible aux chefs de soumettre tant de tiraillemens divers à la puissance d'une volonté suprême, unique;

en un mot, d'élever leur volonté personnelle au dessus de passions tumultueuses, déchaînées par la victoire. Ensuite il faut aussi faire la part des circonstances pour juger sainement de cette affaire. Le gouverneur n'avait-il pas donné l'exemple d'un lâche et monstrueux parjure? N'avait-il pas versé le sang des assiégeans avec une légèreté barbare que ne justifiait aucune espérance raisonnable? nous disons raisonnable, parce que l'événement a prouvé qu'il ne devait point considérer comme telle la promesse contenue dans ce billet que l'on saisit sur lui : « *J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des » promesses; tenez bon jusqu'au soir, et vous aurez » du renfort. Signé: de Flesselle, 14 juillet.* » Fatal billet! qui, lu publiquement au Comité Permanent, révéla enfin le secret de la singulière comédie de la veille! A cette lecture, stupeur des uns, indignation des autres. Garan de Coulon, se levant convulsivement, s'écria : « Sortez, monsieur de Flesselle, » vous êtes un traître; vous avez trahi la patrie, la » patrie vous abandonne!...» « Alors, quelques per» sonnes, se pressant autour du bureau, ont inter» pellé plus vivement M. de Flesselle, en disant, » les unes, qu'il fallait se saisir de lui et le garder » comme otage; les autres, qu'il allait être conduit » en prison au Châtelet; les autres, qu'il fallait le » faire venir au Palais-Royal pour y être jugé. Ce » dernier vœu devint le vœu général, et on cria de » toutes parts : « Au Palais-Royal! au Palais-Royal!..» » M. de Flesselle répondit simplement : « Eh bien!

» Messieurs, allons au Palais-Royal... » En proférant » ces mots, il est descendu de l'estrade, il a traversé » la salle, la multitude se pressant autour de lui, » mais sans lui faire aucune violence... On est venu » apprendre que M. de Flesselle avait traversé la » place de Grève sans éprouver aucun mauvais trai- » tement, mais qu'au coin du quai Pelletier, un » coup de pistolet, parti d'une main inconnue, l'a- » vait frappé à la tête et étendu sur la place (1). » Ainsi sa mort fut la suite de la position fâcheuse où il s'était mis en acceptant des fonctions contraires à ses sympathies secrètes.

A peine les prisonniers étaient-ils arrivés à l'Hôtel-de-Ville, que l'on y apporta toute l'argenterie de la Bastille, propriété particulière de l'État. Le peuple et le Comité Permanent l'offrirent à Elie comme récompense nationale; mais ce modeste officier la refusa, disant qu'il n'avait fait que son devoir. Puis, profitant de l'enthousiasme dont il était l'objet, il rappela aux citoyens la maxime de César : *Que rien n'était fait s'il restait quelque chose à faire*, et leur proposa d'aller compléter la victoire par l'expulsion des troupes du Champ-de-Mars. On se mit donc en marche. Les canonniers établirent leurs pièces sur les hauteurs de Chaillot, pendant que plusieurs colonnes de peuple et de Gardes-Françaises s'embusquèrent dans les avenues de l'Ecole-Militaire. Mais

(1) *Procès-verbaux des Electeurs*, tome I<sup>er</sup>, pages 360, 361, 364.

la nuit approchait : un conseil d'officiers-généraux venait de reconnaître l'impossibilité de résister à l'orage, d'autant plus que « les troupes s'ébranlaient » visiblement, » selon le propre aveu de Bésenval, « et qu'un colonel même l'assura, les larmes aux » yeux, que son régiment ne marcherait pas (1). » Quel fut ce régiment? Le régiment suisse de Château-vieux qui se mit en pleine révolte, et entraîna ainsi la retraite précipitée des troupes du Champ-de-Mars. Bésenval, craignant que ce régiment ne passât au peuple, et, « oublié, d'ailleurs, par Versailles qui » s'obstinait à regarder trois cent mille hommes mu- » tinés comme un attroupement, et la révolution » comme une émeute (2), » crut devoir se retirer sur Sèvres, mouvement qu'il opéra sans être inquiété dans sa marche.

De là il se rendit en personne à Versailles, et ne fut pas peu surpris de la profonde ignorance où l'on y était du véritable état de la capitale.

En effet, « la cour, » qui avait pris le canon de la Bastille pour l'indice des réjouissances d'une grande victoire de l'armée, « était résolue d'agir » cette même nuit du 14 au 15. Les régimens de » Royal-Allemand et de Royal-Etranger avaient reçu » l'ordre de prendre les armes. Les hussards s'é- » taient portés à la place du château; les gardes- » du-corps occupaient les cours. A ces préparatifs

(1) *Mémoires du baron de Bésenval*, tom. II, pag. 366.
(2) *Ibidem*, pag. 363.

» menaçans la cour joignait un air de fête, qui, dans
» cette circonstance, ajoutait l'insulte à la cruauté.
» Les Polignac, Mesdames tantes du Roi, Madame
» comtesse de Provence et Madame d'Artois se ren-
» dirent sur la terrasse de l'Orangerie. On fit jouer
» la musique des deux régimens. Les soldats, aux-
» quels on n'avait pas épargné le vin, formaient des
» danses. Une joie insolente et brutale éclatait de
» toutes parts; une troupe de femmes, de courti-
» sans, d'hommes vendus au despotisme regardaient
» cet étrange spectacle d'un œil satisfait, et l'ani-
» maient par leurs applaudissemens. Telle était la
» légèreté ou plutôt l'immoralité de ces hommes,
» qu'assurés, à ce qu'ils croyaient, du succès, ils
» se livraient à un insultant triomphe. L'Assemblée
» Nationale offrait un aspect bien différent: un calme
» majestueux, une contenance ferme, une activité
» sage et tranquille, tout annonçait les grands inté-
» rêts dont elle était occupée, et le danger de la
» chose publique. Ce n'était point par ignorance des
» desseins de la cour : l'Assemblée Nationale savait
» qu'au moment même de l'attaque de Paris, les
» régimens de Royal-Allemand, Royal-Etranger et
» les hussards devaient environner la salle des Etats,
» enlever les députés que leur zèle et leur patrio-
» tisme avaient désignés pour victimes, et, en cas
» de résistance, employer la force. Elle savait que
» le Roi devait venir, le lendemain, faire accepter
» la déclaration du 23 juin, et dissoudre l'Assem-
» blée; que déjà plus de quarante mille exemplaires

» de cette déclaration étaient envoyés aux intendans » et aux subdélégués, avec ordre de la publier et de » l'afficher dans toute l'étendue du royaume (1). »

A cinq heures du soir, Ganilh et Bancal Des Issarts, expédiés par le Comité Permanent pendant le siége de la Bastille, vinrent présenter à l'Assemblée Nationale un rapport de ce comité sur le conflit qui s'était élevé entre le peuple et le gouverneur, et de pressantes sollicitations d'intervenir auprès du monarque, afin d'épargner à la ville de Paris les horreurs de la guerre civile. A ce sujet, une troisième députation fut décidée : elle fut présidée par Leclerc de Juigné, archevêque de Paris. Ce prélat lut au Roi le rapport même du Comité Permanent, et joignit ses instances personnelles à celles de ses collègues. Le Roi répondit seulement qu'il allait rappeler les troupes du Champ-de-Mars, et placer des officiers-généraux à la tête de la milice parisienne, pour en régulariser l'organisation. Demi-concession! demi-mesure!

Bientôt le vicomte de Noailles, le patriote vicomte de Noailles, arrivant de Paris, fit à l'Assemblée Nationale un exposé détaillé de tout ce qui venait de se passer. Alors cette Assemblée résolut, dans sa profonde douleur, d'envoyer à Louis XVI une quatrième députation, pour lui représenter l'état affreux de la capitale, et le supplier encore, une quatrième fois, de revenir sur des ordres funestes.

(1) *Mémoires du marquis de Ferrières*, T. 1er, p. 130.

Le Roi répondit avec une vive émotion : « Messieurs, » vous déchirez mon cœur, de plus en plus, par le » récit que vous me faites des malheurs de Paris ; il » n'est pas possible que les ordres qui ont été don- » nés aux troupes en soient la cause. Vous savez la » réponse que j'ai faite à votre précédente députa- » tion ; je n'ai rien à y ajouter. »

Le 15 juillet, dans la matinée, l'Assemblée Nationale apprit de Laurent Lecointre, négociant à Versailles, que les troupes stationnées à Sèvres venaient d'intercepter un convoi de farine, destiné à l'approvisionnement de la ville de Paris. Ce fait était essentiellement grave dans les circonstances, parce qu'il semblait confirmer le projet que l'on attribuait à la cour, de vouloir affamer la capitale. Sous l'impression de cette sinistre nouvelle, on envoya une cinquième députation, demander à Louis XVI, avec le redressement des anciens griefs, le libre transport des subsistances dans la malheureuse ville de Paris, déchirée par le double fléau de la famine et de la guerre civile. Les membres de cette députation s'étaient déjà levés pour partir, lorsque Mirabeau, qui n'en faisait pas partie, se leva, lui aussi, et leur adressa ces paroles que sa voix et sa pantomime rendirent si énergiques : « Un in- » stant, Messieurs..... Malgré le mépris que l'on » semble faire de nos instances, retournez encore » vers le Roi ; portez-lui la voix du peuple à toutes » les heures du jour et de la nuit ; touchez son cœur, » effrayez son esprit par toutes les vérités qu'on lui

» cache. Oui, Messieurs, encore une députation ! » encore un affront à subir s'il le faut! encore un péril » à courir ! car, tel est le malheur de la France, » qu'il y a, pour ses députés, des périls à courir » dans le palais même de son roi. Qu'avons-nous be- » soin d'arranger avec art les termes d'une adresse? » Dites-lui que les hordes étrangères, dont nous » sommes investis, ont reçu hier la visite des prin- » ces, des princesses, des courtisans, des courtisa- » nes, et leurs caresses, et leurs exhortations, et » leurs présens. Dites-lui que toute la nuit, ces sa- » tellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont pré- » dit, dans leurs chants impies, l'asservissement » de la France, et que leurs vœux brutaux invo- » quaient la destruction de l'Assemblée Nationale. » Dites-lui que, dans son palais même, on a mêlé » des danses aux sons de cette musique barbare, et » que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemi. » Dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la » mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre » pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris » révolté, qu'il assiégeait en personne; et que ses » féroces conseillers font rebrousser les farines que » le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé.»

La députation sortit, et rentra presque aussitôt, suivie du duc de Liancourt, qui manifestait une grande joie. Il exposa qu'il sortait des appartemens du Roi; qu'il était chargé, par lui, d'annoncer à l'Assemblée Nationale le changement de ses intentions, et son arrivée prochaine à l'Assemblée, pour

y confirmer lui-même cette heureuse nouvelle. En effet, au bout de quelques instans, les cris de *Vive le Roi!* signalèrent sa présence dans le vestibule, et commencèrent à gagner tous les députés, lorsque Mirabeau, se tournant vers ceux-ci : « Messieurs, » dit-il, attendez, au moins, que le Roi nous ait fait » connaître ses intentions. Le sang de nos frères a » coulé..... Qu'un morne respect soit le premier ac- » cueil fait au Roi dans ce moment de douleur! Le » silence des peuples est la leçon des rois..... »

Louis XVI paraît : point de cris, point d'enthousiasme, silence profond. Il entre sans gardes, sans cérémonial, accompagné seulement des comtes de Provence et d'Artois, ses frères. Là, debout, découvert, il prononce, d'une voix émue, quelques paroles, qui indiquent enfin une heureuse modification de ses premières résolutions.

Une commission est envoyée à Paris à l'instant même, pour y porter cette heureuse nouvelle à l'Assemblée générale des électeurs.

Cette commission, arrivée à l'Hôtel-de-Ville, fut introduite au sein de l'Assemblée générale des électeurs. Là, le comte de Lally-Tolendal, membre de la commission, en exposa l'objet dans une brillante harangue, qu'il termina par un patriotique appel à la confiance dans le Roi et l'Assemblée Nationale. A peine l'orateur avait-il fini de parler que des applaudissemens unanimes éclatèrent. On lui offrit une couronne, mais sa modestie la refusa. Alors il fut entraîné vers une fenêtre, d'où on le présenta

aux acclamations du peuple assemblé sur la place de Grève; mais là, trahi par une émotion subite, ses larmes rappelèrent aux assistans que son infortuné père avait expiré sur cette même place, vingt-trois ans auparavant, et qu'il avait eu le bonheur de faire réhabiliter la mémoire de cette grande victime.

Le duc de Liancourt, après avoir annoncé que Louis XVI autorisait le rétablissement des gardes-bourgeoises, ajouta que *Sa Majesté pardonnait aux Gardes-Françaises.* A ces mots s'élevèrent des murmures. Plusieurs Gardes-Françaises, s'avançant vers le bureau : « Nous ne voulons pas de pardon, » dirent-ils avec dignité, « nous n'en avons pas besoin : » en servant la nation, nous servons le Roi; et ce » qui arrive aujourd'hui le prouve. » L'archevêque de Paris mit fin à cet incident en proposant aux électeurs de se rendre à Notre-Dame, pour y chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la réconciliation générale. Au moment de partir, on reçut la nouvelle de la démission du duc d'Aumont, commandant-général de la milice parisienne; il venait de tomber malade, et s'excusait, au surplus, sur son âge avancé. On dut donc procéder à son remplacement. D'abord, on fut embarrassé du choix parmi tant d'officiers-généraux distingués, présens à la séance, lorsque Moreau de Saint-Merry, président de l'Assemblée générale des électeurs, se tournant vers un buste de Lafayette, placé au dessus de sa tête, le montra de la main à ses collègues.

A l'instant même, Lafayette fut proclamé commandant-général de la milice parisienne, au milieu des applaudissemens. On lui adjoignit, en même temps, pour major-général, le vicomte de Noailles, colonel des chasseurs d'Alsace, son beau-frère et son compagnon d'armes en Amérique. Le nouveau commandant-général se leva, et, d'une voix émue, protesta de sa reconnaissance pour ses concitoyens. Puis, il exposa franchement ses principes, et, tirant son épée, il jura de ne la consacrer qu'à la défense de la liberté.

On eut encore à nommer un prevôt des marchands à la place de Flesselle. Le choix de l'Assemblée générale se porta sur Bailly. On allait le proclamer, quand Brissot s'écria : « Non pas prevôt des marchands, » mais plutôt maire de Paris ! » Et tout le monde de répéter : « Oui, maire de Paris ! maire de Paris ! » Il fut ainsi proclamé maire de Paris. En vain voulut-il, lui aussi, remercier ses concitoyens ; sa timidité naturelle et son extrême émotion l'en empêchèrent. Il balbutia quelques paroles « que l'on n'entendit » pas et qu'il n'entendit pas lui-même (1), » suivant sa naïve expression. On lui offrit une couronne de fleurs, comme à Lally-Tolendal ; comme lui, le modeste vieillard la refusa ; mais l'archevêque de Paris ne la replaça pas moins sur la tête du nouveau maire, au bruit des applaudissemens universels, qui semblaient saluer la religion couronnant le patriotisme

(1) *Mémoires de Bailly*, tom. II, page 192.

dans la personne de l'illustre président du Jeu-de-Paume.

L'Assemblée générale des électeurs et la députation de l'Assemblée Nationale se mirent en marche pour Notre-Dame ; ce ne fut point au milieu d'une pompe officielle, mais de l'allégresse publique. Députés, électeurs, soldats, citoyens, tous se tenaient par la main; car c'était la fête de l'union et de l'égalité. Les rues étaient encombrées de monde; les fenêtres, de spectateurs agitant leurs mouchoirs ou de petits drapeaux, en signe d'adhésion. Quand on fut arrivé à Notre-Dame, l'antique basilique put à peine contenir cette immense affluence. L'évêque de Chartres monta en chaire; il fit entendre un langage plein d'onction et de vérité sur l'alliance naturelle de la religion et de la liberté. Ensuite les nouveaux élus prêtèrent serment de bien remplir leurs fonctions, entre les mains de l'archevêque de Paris, au bruit des tambours et des salves de l'artillerie. Ce fut un moment solennel, véritablement unique dans les fastes de l'histoire. Enfin, pour terminer dignement une si belle journée, le vénérable métropolitain entonna l'hymne des Ambroise et des Augustin, cette hymne célèbre, où la reconnaissance de la terre semble s'élever aux cieux sur les ailes de la poésie.

---

## CHAPITRE XIV.

Parallèle des anciennes milices bourgeoises et de la garde nationale. — Voyage du Roi, de Versailles à Paris. — Sa réception à l'Hôtel-de-Ville. — Caractère révolutionnaire des régimens suisses au service de France.

Dès leur entrée en fonctions, le maire et le commandant-général appelèrent l'attention du Comité Permanent sur l'état de la Bastille. Il fut constaté que l'on y avait trouvé des chaînes, des instrumens de supplice et sept détenus seulement; car les lettres de cachet, si nombreuses sous les règnes précédens, avaient été fort rares sous le règne actuel. Malgré cela, le Comité Permanent ordonna la démolition de l'antique forteresse, par respect pour la liberté individuelle, et envoya les clés au général Washington, président des Etats-Unis, comme un trophée de l'humanité entière. Cet ordre, promulgué le 16, fut exécuté par le peuple avec tant d'ardeur que l'on put danser, quelques jours après, sur les ruines de la Bastille. L'architecte préposé à ces travaux, Palloi, eut la singulière idée de spéculer sur ces décombres ou plutôt sur l'horreur des souvenirs attachés à ces décombres. Il fit sculpter une infinité de petits modèles de la Bastille avec ses pierres elles-mêmes, et en retira, dit-on, un profit im-

mense, puisque chaque département, chaque ville, chaque village voulut avoir l'un de ces ingénieux monolithes; car il n'est pas de pays au monde où l'on se passionne aussi facilement qu'en France pour de petites choses.

Le même jour, 16 juillet, le commandant-général, dont l'administration militaire occupait tous les instans, fit sentir à l'Assemblée générale des électeurs la nécessité d'élargir l'organisation de la milice parisienne pour consommer le rétablissement de l'ordre. En même temps il proposa d'appeler cette milice garde nationale, ce qui fut adopté. Cette proposition, prise isolément, semble avoir induit l'histoire en erreur sur l'origine de l'une de nos plus belles institutions. D'abord il est constant que Siéyes, qui correspondait journellement de Versailles avec les électeurs et exerçait sur eux une grande influence, leur avait conseillé, dès le 23 juin, de reconstituer la milice parisienne pour veiller au maintien de l'ordre, et pour enlever à la cour le prétexte du rassemblement extraordinaire de troupes qu'elle commençait à former autour de la capitale. Le 26 juin il fut fait à l'Assemblée des électeurs une motion conforme à ce conseil. Le 4 juillet, cette Assemblée se disposait à faire une demande analogue à l'Assemblée Nationale, mais elle en fut détournée par un incident étranger. Mirabeau, le premier, s'empara de cette idée, dont il fit l'objet d'un paragraphe spécial dans l'adresse au Roi (du 10 juillet) : ce qui lui a fait attribuer, comme à Lafayette, l'honneur d'une

initiative, qui n'appartient, en définitive, ni à l'un, ni à l'autre. Une faible majorité retrancha le malencontreux paragraphe, sans doute pour ménager les susceptibilités de la cour. Néanmoins, lorsque la milice parisienne fut rétablie par la force des choses quelques jours après, l'Assemblée Nationale, loin de persister dans le silence à ce sujet, ne cessa d'associer hautement le vœu de sa confirmation aux autres vœux exprimés dans les diverses députations au Roi. On voit par là que la chose existait, du moins quant au fond, sous le nom de milice parisienne, avant la proposition de Lafayette. Quant à la dénomination générique, actuelle, elle fut aussi l'œuvre de Siéyes. Ce personnage avait conçu, depuis lông-temps, la résurrection des bourgeoisies militaires du moyen-âge, comme un contre-poids essentiel aux armées permanentes, si dangereuses quelquefois pour la liberté. Voilà le principe. Ici se présente dans l'application une erreur générale, qui consiste à confondre la garde nationale avec les anciennes milices bourgeoises, de manière à voir en l'une la filiation naturelle des autres. Malgré leur affinité réelle, il y a pourtant parmi elles une différence notable, radicale. Ainsi, par exemple, certaines villes de France, vénérable postérité des municipes romains, s'administraient elles-mêmes autrefois, se gardaient elles-mêmes sous la suzeraineté de nos rois. On appelait *commune* dans le nord et *jurade* dans le midi la corporation des habitans de ces villes. Elle était dirigée par un conseil d'administration, composé

d'un maire et d'échevins dans le nord; d'un prevôt et de jurats ou capitouls dans le midi. Les attributions de ce conseil n'étaient pas seulement administratives : elles étaient aussi judiciaires, et même principalement judiciaires pour la jurade. Or, comme tous les membres de la commune ou jurade étaient soldats de droit, et qu'il n'y avait pas d'autres soldats, ils étaient chargés nécessairement de l'exécution des décisions administratives, judiciaires; leur puissance matérielle sanctionnait naturellement la puissance morale qu'ils avaient eux-mêmes élevée par élection. Ces bourgeois enrégimentés sous des chefs de leur choix, n'avaient à faire que la police de leurs villes. Indépendans de la couronne, qui leur garantissait leur existence politique moyennant des redevances annuelles, ils n'avaient point à s'éloigner de leurs familles, de leurs occupations habituelles, pour la défense de leur territoire; car leur territoire était circonscrit dans l'enceinte de leurs murs. On reconnaît à ces traits la différence dont nous avons parlé plus haut. En effet, Siéyes comprenait sur une autre échelle la restauration des bourgeoisies armées, conséquemment à une nouvelle circonscription territoriale. Il voulait que tous les citoyens formassent une vaste confédération, fortifiée par le lien de l'unité, une vaste association d'assurance mutuelle, pour ainsi dire, à qui la France confiât le dépôt sacré, le palladium de son indépendance et de sa liberté. Il appelait justement nationale, garde nationale, cette force nouvelle, parce qu'elle sortait des

entrailles mêmes de la nation, parce qu'elle était préposée à la conservation de la nationalité. On rapporte, à ce propos, un fait qui trouve ici naturellement sa place : en 1788, Siéyes, Talleyrand et Louis (le célèbre financier) se promenaient dans les Champs-Élysées. Ils rencontrèrent des soldats du Guet qui venaient d'arrêter une pauvre femme et la maltraitaient odieusement. Siéyes indigné s'écria : *cela n'arrivera plus quand nous aurons la garde nationale*... : parole que Louis et Talleyrand ne comprirent qu'après le 14 juillet, à l'aspect des gardes nationales qui surgirent électriquement dans toute la France. Ainsi l'on doit à Siéyes le bienfait de cette institution précieuse. C'est la nation armée pour son indépendance et ses droits, et non pour l'ambition d'un conquérant. C'est le symbole de l'égalité si familière à nos mœurs par la fusion de tous les rangs. C'est aussi le thermomètre de l'opinion publique : de sorte que tout gouvernement qui suivra ses variations ne périra jamais, parce qu'il n'est pas d'institution aussi populaire et aussi puissante en France.

Les commissaires de l'Assemblée Nationale, à leur départ de Paris pour retourner à Versailles, avaient promis à l'Assemblée générale des électeurs de faire de nouvelles démarches auprès de la couronne, afin d'en obtenir le renvoi des ministres actuels et le rappel des anciens. Le soir du 16 juillet, Mirabeau présenta, dans cette intention, un projet d'adresse au Roi. Ce projet fut combattu, du moins quant à sa forme, par Mounier, Lally-Tolendal, qui, bien que

d'accord sur le fond, prétendaient qu'il portait atteinte aux prérogatives de la royauté.

Cette discussion traînait en longueur et prenait même un caractère particulier d'irritation, quand on apprit que le cabinet entier venait d'en prévenir les conséquences par une démission subite. Dès lors l'adresse devint sans objet; on en changea la rédaction, et on lui substitua l'expression de la reconnaissance et de la joie publiques. Bientôt un second message annonça que le Roi, cédant au vœu des Parisiens, avait résolu d'aller y rétablir l'ordre par sa présence, et invitait même l'Assemblée Nationale à transmettre cette nouvelle aux habitans de la capitale. Un conseil extraordinaire avait décidé, en présence et contrairement à l'avis de la Reine, que le Roi devait se rendre à Paris, au lieu de suivre la retraite des troupes. L'Assemblée Nationale, en présentant l'adresse à Louis XVI, lui offrit une députation pour l'accompagner à Paris. Il accepta cette offre avec plaisir, et annonça même à l'archevêque de Vienne, dans un moment d'expansion, qu'il rappelait Necker et tous les anciens ministres; puis, il remit à ce prélat la lettre de rappel, et le chargea de la faire parvenir à l'ex-contrôleur-général. Dans la nuit du 16 au 17, il mit ordre à ses affaires; il brûla ceux de ses papiers qui pouvaient compromettre ses ministres ou ses autres serviteurs. Le 17, il entendit la messe à six heures du matin et reçut la sainte communion: tant il croyait aller au martyre! A huit heures, ayant fait appeler son frère le comte

de Provence, il lui donna, dit-on, un acte qui lui conférait la régence du royaume, en cas d'attentat à ses jours ou à sa liberté. A neuf heures, il fit ses adieux à sa famille de la manière la plus touchante, comme s'il eût dû ne plus la revoir. Il descendit du château avec plusieurs seigneurs patriotes qu'il avait invités à l'honneur de l'accompagner, parce qu'il voyait, dans leur popularité, un bouclier contre les dangers dont se repaissait son imagination (1). Il fut reçu au bas de l'escalier par la députation de l'Assemblée Nationale, députation composée de cent membres; ses traits portaient l'empreinte d'une profonde altération et d'un profond abattement. Sa Majesté monta en voiture avec ses compagnons de voyage, escortée par vingt-quatre gardes-du-corps; quant aux députés, les uns allèrent à cheval, les autres en voiture, d'autres à pied. On partit au milieu de l'affluence qui encombrait l'avenue de Paris, et du silence de la solitude; on n'entendit pas un seul cri de *Vive le Roi!* Que l'on se figure cette vaste population s'ébranlant silencieusement au pas, en même temps que la voiture elle-même, au pas: n'eût-on pas dit un enterrement?..... A Viroflay, les paysans commencèrent d'accourir de toutes parts sur la route, armés de fusils rouillés, de faux, de bâtons, de faucilles, et se mêlèrent confusément au cortége : spectacle terrible par sa bigarrure autant que par la sombre inquiétude répandue sur tous les

(1) Ces seigneurs furent : le maréchal de Beauveau, le vice-amiral d'Estaing, le duc de Villeroy, le marquis de Nesle.

fronts. A la descente de Sèvres, ce spectacle se prolongea dans une perspective lointaine. On aperçut la route couverte de monde, au milieu de nuages de poussière qui s'élevaient dans l'atmosphère; c'était un immense mouvement d'ondulation perpétuelle de points blancs et noirs, qui, semblant se jouer à travers les rayons du soleil, produisaient l'effet de l'optique la plus pittoresque. En effet, on peut dire littéralement que tout Paris et ses environs avaient reflué, ce jour-là, sur la route de Versailles; et que jamais, si ce n'est peut-être au 5 octobre suivant, on ne vit une telle agglomération, malgré un soleil de trente-six degrés. A l'aspect de cette multitude, Louis XVI, qui commençait à se remettre de sa frayeur première, résolut d'entrer dans Paris sans escorte : il congédia les gardes-du-corps. Le cortége royal s'avança lentement parmi les flots si agités de cette foule immense, bariolée de cocardes et de rubans aux couleurs parisiennes. Les chevaux, couverts de sueur et de poussière, sentant leur ardeur emprisonnée de tous les côtés, bondissaient en vain au milieu du silence général, interrompu seulement par le bruit sourd des conversations particulières : tant la sombre recommandation de Mirabeau semblait empreinte sur tous les fronts!... Lorsque l'on fut arrivé à la barrière de Passy, on y trouva une nombreuse députation de l'Assemblée générale des électeurs. Le maire de Paris, Bailly, qui était à la tête de cette députation, adressa ce discours au Roi :

« Sire,

» J'apporte à Votre Majesté les clés de sa bonne » ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été pré- » sentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple : » ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.

» Votre Majesté vient jouir de la paix qu'elle a » rétablie dans sa capitale ; elle vient jouir de l'a- » mour de ses fidèles sujets. C'est pour leur bonheur » que Votre Majesté a rassemblé près d'elle les re- » présentans de la nation, et qu'elle va s'occuper » avec eux à poser les bases de la liberté et de la » prospérité publiques. Quel jour mémorable que » celui où Votre Majesté est venue siéger en père » au milieu de cette famille réunie, où elle a été » reconduite à son palais par l'Assemblée Nationale » entière, gardée par les représentans de la nation, » pressée par un peuple immense ! Elle portait dans » ses traits augustes l'expression de la sensibilité » et du bonheur, tandis qu'autour d'elle on n'en- » tendait que des acclamations de joie, on ne voyait » que des larmes d'attendrissement et d'amour. » Sire, ni votre peuple, ni Votre Majesté n'oublie- » ront jamais ce grand jour ; c'est le plus beau de » la monarchie, c'est l'époque d'une alliance au- » guste et éternelle entre le monarque et le peuple. » Ce trait est unique : il immortalise Votre Majesté. » J'ai vu ce beau jour, et, comme si tous les bonheurs » étaient faits pour moi, la première fonction de la » place où m'a conduit le vœu de mes concitoyens,

» c'est de vous porter l'expression de leur respect » et de leur amour. » Le Roi répondit avec sa bonté ordinaire, qu'il *recevait avec plaisir les clés de sa bonne ville de Paris*, et, les remettant au maire, *qu'il ne pouvait les confier à de meilleures mains*. Alors le commandant-général lui présenta l'état-major de la garde nationale, et lui dit que cette garde formait une double haie, en longeant la Seine, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le Roi continua son voyage au milieu de cette haie de gardes nationaux, qui se bornèrent à crier : *Vive le Tiers-État! vive la Nation!* A la hauteur des Champs-Élysées, la voiture royale s'étant arrêtée à cause de la foule, le marquis de Cubières, écuyer cavalcadour, qui était à cheval à la portière droite (le prince de Poix était à l'autre), s'avança pour faire ouvrir le passage. Dans ce moment, une compagnie de gardes nationaux du Gros-Caillou tirait des coups de fusil sur la rive opposée, en signe de réjouissance : une balle oubliée dans un fusil vint traverser le chapeau de Cubières et alla blesser mortellement, plus loin, une femme du peuple. Aussitôt Cubières retourne à son poste pour faire un rempart de son corps au Roi qu'il croyait menacé, et qui fut ému profondément d'un dévouement si courageux (1). Le cortége royal suivit, sans autre incident, la place Louis XV, les rues Royale, Saint-Honoré, du Roule,

(1) Il ne faut pas confondre ce personnage avec son frère, le fameux Dorat-Cubières, qui professa toujours des opinions si opposées, et dont la conduite fut surtout si différente envers Louis XVI pendant le séjour de ce monarque au Temple.

de la Monnaie, les quais de la Mégisserie, de Gèvres, Pelletier. Partout même affluence sur son passage ; partout aussi les fenêtres furent garnies de spectateurs et de petits drapeaux, non pas tant par une vaine curiosité que par le sentiment bien différent qu'inspirait à tous l'aspect de la pacification générale. De plus, on remarqua, parmi les citoyens qui formèrent la haie, « des électeurs, des femmes d'un » état honnête, des demoiselles à peine au printemps » de leur âge, des moines, et entre autres des capu» cins portant l'épée ou le mousquet (1). »

A quatre heures, le Roi descendit de voiture au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, et ne put dissimuler son émotion à l'aspect de ce perron aux souvenirs si récens et si tragiques. Bailly, debout sur ce perron, lui présenta la cocarde parisienne (bleue et rouge, et non pas, comme on l'a écrit, la cocarde tricolore qui n'existait pas encore) (2). Il dit au Roi

(1) *Procès-verbaux des Électeurs*, tome II, page 90.

(2) La cocarde tricolore ne fut instituée que plusieurs jours après, le 26 juillet (1789). Lafayette joignit la cocarde de l'Etat à celle de l'insurrection, comme symbole de l'heureuse alliance du monarque et de la révolution; et, la présentant à l'Assemblée générale des électeurs, qui l'accepta, il annonça prophétiquement que cette cocarde *ferait le tour du monde.*

Telle est la seule et véritable origine de la cocarde tricolore.

Il n'est donc pas vrai, comme l'ont dit les royalistes, que le rouge et le bleu aient été choisis parce que ces couleurs étaient celles de la livrée du duc d'Orléans; au surplus, les peuples ne portent pas de livrée.

en la lui présentant : « Sire, Votre Majesté veut-elle » accepter le signe distinctif des Français ? » Le Roi l'accepta sans répondre, et l'attacha lui-même à son chapeau ; puis il monta l'escalier *sous une voûte d'acier*, suivant une métaphore du temps, c'est à dire sous des épées croisées en signe d'honneur, ou plutôt sous les fourches-caudines. A son entrée dans la grande salle, il fut salué par les cris unanimes de *Vive le Roi !* qui ne firent aucun effet sur lui ; car sa mélancolie contrasta singulièrement avec l'allégresse universelle causée par sa présence. Bailly le conduisit à droite, à un trône magnifique, élevé au milieu d'un hémicycle destiné aux députés, aux personnes de sa suite. Dans le fond, à gauche, on voyait le bureau des électeurs dressé sur une estrade, au sein d'un hémicycle parallèle, et ceux-ci rangés à l'entour. Au centre prirent place le major-général Noailles et l'état-major de la garde nationale avec les gardes nationaux et les simples citoyens. Le Roi s'étant assis, l'Assemblée entière en fit autant. Alors le président des électeurs, Moreau de Saint-Merry, adressa au Roi le discours suivant :

« Sire,

» Quel spectacle pour des Français que celui d'un » monarque citoyen, abandonnant toute sa pompe, » et venant chercher un nouvel éclat dans la fidélité » de son peuple ! Votre naissance, Sire, vous avait » destiné à la couronne ; mais aujourd'hui vous ne » la devez qu'à vos vertus.

» Contemplez-le, Sire, ce peuple qui vous presse, » dont les avides regards cherchent les vôtres, qui » s'enivre du bonheur de vous posséder !

» Eh ! voilà, Sire, ce peuple qu'on a osé calomnier ! » Des ministres impies vous ont dit que le bonheur » des nations n'était pas nécessaire au bonheur des » rois ; que les princes ne devaient avoir auprès » d'eux que des apôtres du despotisme.

» Ah ! Sire, vous les avez rejetées ces odieuses » maximes, au milieu des hommes courageux que » votre vœu et le choix de la nation ont rassemblés » près de vous comme pour fortifier encore votre » âme.

» Vous venez promettre à vos sujets, au sein » même de votre capitale, que les auteurs de ces » conseils désastreux n'environneront plus votre au- » guste personne, et que la vertu, toujours trop » long-temps exilée, restera votre appui.

» Ajoutez, Sire, à tant de triomphes celui de ne » pas vouloir apprendre si vos enfans ont été forcés » à vous désobéir. Que vos regards n'aperçoivent » que des sujets dévoués, chérissant plus que jamais » la liberté, parce qu'elle aura votre règne pour » époque.

» Un roi tel que vous, Sire, n'a plus besoin que » de se répéter sans cesse cette sublime et tou- » chante vérité : que le trône n'est jamais plus so- » lide que lorsqu'il a l'amour, la fidélité des peuples » pour base, et qu'ainsi le vôtre est inébranlable. »

Pour consacrer le souvenir de cette journée, le

procureur du Roi, Ethis de Corny, requit l'érection d'un monument *à Louis XVI, régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale et père du peuple français*. Ce projet fut voté par acclamation, et suivi d'une allocution patriotique de Lally-Tolendal au peuple. A la fin de la séance, l'immense multitude, qui était entassée sur la place de Grève et jusque sur les combles des maisons, manifesta, par des cris tumultueux, l'impatience de voir le Roi. Ce prince, condescendant à ce vœu, se mit à la fenêtre entre Bailly et Moreau de Saint-Merry. A l'aspect de sa cocarde bleue et rouge s'élevèrent des bravos ironiques, auxquels succédèrent bientôt les cris universels de *Vive le Roi!* qui semblèrent dérider enfin son front si soucieux. A sept heures, songeant à se retirer, il fut accompagné à sa voiture par l'Assemblée entière. Là il trouva le commandant-général qui était resté sur la place de Grève, pour y veiller au maintien de la tranquillité. « M. de » Lafayette, lui dit-il, je vous cherchais pour vous » dire que je confirme votre nomination à la place » de commandant-général de la garde nationale. » Il paraît que cette confirmation contraria la Reine; car, en l'apprenant, « son front s'obscurcit, et elle » brisa le joli éventail d'or et d'écaille que lui avait » donné Monsieur (1). » Le Roi repartit au milieu des démonstrations bruyantes de l'allégresse publique, démonstrations bien différentes de celles qui

(1) *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, *archi-duchesse d'Autri-*

avaient signalé son voyage, surtout dans l'intérieur de Paris. A neuf heures il arriva enfin à Versailles, où la joie de sa famille compensa d'une manière bien douce la fatigue et les diverses émotions de la journée.

C'est ainsi qu'un parti puissant à la cour avait résolu de dissoudre l'Assemblée Nationale par la violence, et de lui substituer, soit le programme du 23 juin, soit plutôt le retour pur et simple à l'ancien régime. Ainsi cette conjuration liberticide échoua devant la résistance de la capitale, et par la défection des troupes elles-mêmes chargées de son exécution. En effet, quel attachement pouvaient avoir les soldats pour un prince qui les avait soumis aux coups de plat de sabre et leur avait interdit les grades? Rester fidèles au présent, n'était-ce pas engager l'avenir, n'était-ce pas perpétuer leur propre servitude? Aussi Louis XVI, en recevant le maréchal de Broglie appelé au commandement supérieur, lui dit-il avec un sombre pressentiment : « M. le » maréchal, vous venez assister un monarque sans » finances, sans armée ; car je ne me cache pas l'es- » prit de révolte parmi mes troupes. » La désertion

*che et reine de France*, par la comtesse d'Adhémar, dame du palais, tom. IV, pag. 202.

Monsieur avait fait graver sur cet éventail ce madrigal de sa façon :

« Au milieu des chaleurs extrêmes,
» Heureux d'amuser vos loisirs,
» J'aurai soin près de vous d'amener les zéphirs :
» Les amours y viendront d'eux-mêmes. »

fut telle que le maréchal et son lieutenant le baron de Bésenval furent toujours dans l'impuissance d'agir, seul moyen d'expliquer leur inaction. Le régiment de Vintimille (infanterie), par exemple, était arrivé à Saint-Denis dans la nuit du 14 au 15, pour coopérer à l'attaque de Paris qui devait avoir lieu cette nuit même : en arrivant il apprit la chute de la Bastille, et il abandonna ses officiers pour aller se joindre aux insurgés, tambours et sous-officiers en tête. Selon l'aveu de l'ultra-royaliste Wéber, frère de lait de Marie-Antoinette, « un seul régiment resta » pur, pas un homme n'y abandonna son illustre » colonel et son drapeau : ce fut le brave régiment » de Royal-Allemand (1). » Rien de plus naturel : ce régiment n'était composé que d'Allemands et ne contenait pas un seul Français. Les autres régimens étrangers, Roemer, Nassau, Bouillon, Royal-Cravate (2) (ou plutôt Crawate), etc., éprouvèrent quelques désertions seulement. Elles furent bien plus nombreuses dans les régimens suisses Diesback, Châteauvieux, Courten, Salis-Samade, Royal-Suisse. Cela paraît aujourd'hui singulier, parce que l'on est habitué à ne voir dans les Suisses que ceux du 10 août et de 1830. Or, on peut avancer, sans crainte d'être démenti par les faits, que les régimens suisses ont toujours montré, jusqu'au 10 août 1792, une grande

(1) *Mémoires de Wéber*, tome Ier, page 386.

(2) Ce régiment n'était pas le même que Royal-Croate, autre régiment étranger.

sympathie pour la cause populaire, et qu'ils ont été les seuls dans ce cas parmi les régimens étrangers au service de France. Quant au 10 août, leur conduite dans cette journée fut l'effet d'un malentendu, et n'eut point pour but la défense du Roi, comme l'ont prétendu les survivans intéressés à le soutenir. Cette dernière hypothèse ne prouverait rien, en tout cas, puisque le douzième à peine des Suisses prit part à ce combat déplorable. Il est vrai que l'on licencia ces régimens le 8 septembre 1792; mais cette mesure ne leur fut pas spéciale; elle fut générale à tous les régimens étrangers. Eh! dans quelles circonstances, grand Dieu! L'armée de la coalition s'avançait sur le territoire, de succès en succès : Longwi, Verdun étaient tombées en son pouvoir. A l'aspect des régimens de Saxe et de Berchini (au service de France) qui venaient de passer à l'ennemi, l'Assemblée Législative n'avait-elle pas raison de redouter de nouvelles trahisons? Conséquemment elle devait craindre de compromettre la révolution, en opposant à un ennemi victorieux des régimens étrangers qu'un faux instinct de nationalité pouvait avoir indisposés depuis le fatal malentendu du 10 août. Ainsi le décret du 8 septembre ne fut qu'une mesure générale de prudence, par sa double connexité avec le 10 août et avec les progrès de l'armée coalisée; il n'eut donc, ni dans ses effets, ni dans la pensée de ses auteurs, aucune portée rétroactive antérieure au 10 août. Enfin, le lendemain même de la prise de la Bastille, parut l'ordonnance suivante,

qui prouve que la cour ne se trompait pas sur la cause réelle de l'insubordination des troupes : « Sa » Majesté ayant été à portée de juger de l'effet qu'a » produit dans ses troupes la punition des coups de » plat de sabre, établie par son ordonnance du 25 » mars 1776, supprime ladite punition ; voulant, » Sa Majesté, que cette peine soit remplacée par » celle de la prison ou autres punitions réglées par » la discipline militaire, suivant l'exigence des » cas. »

La révolution venait de triompher, et même de voir son triomphe sanctionné solennellement par le Roi. Pareille au héros de la Fable, elle avait étouffé dans son berceau les dragons envoyés pour la dévorer. Comme lui aussi, elle eut encore de grandes choses à faire pour accomplir ses glorieuses mais terribles destinées.

## CHAPITRE XV.

**Caractère réel du duc d'Orléans.**

Au milieu de ces événemens, on cherche en vain la trace du duc d'Orléans : son fantôme est partout et sa personne nulle part. Où est-il donc? sans doute à Paris avec les insurgés ? Pas du tout : il est à Versailles, confondu parmi les autres députés. Qu'y fait-il? Sans doute il intrigue pour se faire proclamer lieutenant-général du royaume? Pas du tout encore : il se rend au château le lendemain même de la prise de la Bastille; sans doute à la tête d'une émeute ? Eh! mon Dieu ! non : il est seul au contraire. Là, ne pouvant point être reçu par le monarque, il prie le premier ministre, baron de Breteuil, d'exposer au Roi qu'il est venu *protester, par sa présence, contre les calomnies dont il est l'objet, et le supplier de lui permettre de se retirer en Angleterre, si les circonstances prennent une tournure fâcheuse.* Il fait plus encore, il pousse la condescendance jusqu'à se priver d'aller à Paris pendant ces journées si éminemment patriotiques.

En vérité, si le duc d'Orléans prétendait à la couronne, c'était un prétendant par trop étrange.

Voilà encore l'une de ces croyances populaires qui courent les rues, et qui s'évanouissent au con-

trôle de la raison. On a vu tant de princes ennemis des réformes, que l'on ne peut plus s'accoutumer à l'idée d'un prince ami de toutes les améliorations, sans attribuer une telle conduite à l'intérêt privé, surtout en présence d'une vieille rivalité domestique. D'ailleurs, on confond ordinairement dans le passé les deux branches de la maison de Bourbon; c'est bien à tort cependant: elles ont été toujours en opposition de principes. La branche aînée s'est tenue aux anciennes traditions de la monarchie; la branche cadette a suivi le mouvement des choses. La branche aînée a défendu l'autocratie royale, les jésuites, l'intolérance, les ténèbres; la branche cadette a soutenu le pouvoir des parlemens, les jansénistes, la liberté de penser, la philosophie du XVIIIe siècle. Il est vrai que la première a protégé les lettres, en protégeant ceux qui la préconisaient en vers, comme Boileau, Molière, Corneille, Racine; ou bien en prose, comme Fénélon, Labruyère; ou bien dans la chaire, comme Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon; mais elle n'a jamais étendu sa bienveillance à ceux qui ne la flattaient point, et dont l'indépendance contrariait en secret ses opinions stationnaires, comme Pascal, Lafontaine, La Rochefoucaud. Au contraire, la seconde, amie constante de tous les genres de progrès, a toujours favorisé les lettres et surtout les sciences, non pas précisément et uniquement dans leur orthodoxie classique, à l'exemple de sa rivale, mais dans leur application aux rapports sociaux. Ainsi la maison d'Orléans ac-

cueillit les Montesquieu, les Voltaire, les Rousseau, les d'Alembert, les Diderot, les gémeaux philosophiques Mably et Condillac, etc., tandis que la descendance de Louis XIV ameuta les vieux préjugés de la magistrature contre ces majestés de l'intelligence et de la raison. Ainsi l'une a continué ses antécédens en s'opposant à la révolution, c'est à dire à l'extirpation des abus; ainsi l'autre n'a fait que suivre son instinct héréditaire en s'alliant à la révolution, c'est à dire à la noble cause des réformes.

Ainsi la conduite du duc d'Orléans lui était tracée naturellement; l'arrière-petit-fils du Régent ne pouvait pas en tenir d'autre sous peine d'inconséquence.

Maintenant, pouvait-il être consciencieux dans sa sympathie pour la révolution? Assurément: eh bien! pourquoi ne pas présumer sa bonne foi, aussi bien que celle des autres princes de la famille royale dans un sens contraire?

Justice politique! justice de parti!...

Eh! comment suspecter son désintéressement à l'aspect de tant de sacrifices qu'il fit à ses principes? Suspectera-t-on aussi celui de tant de généreux patriciens qui s'insurgèrent, comme lui, contre leurs propres intérêts en faveur des intérêts généraux, avec toute la chaleur d'une conviction profonde, et sans autre mobile que l'accomplissement d'un grand devoir? En général, on ne veut voir que des haillons sanglans dans les agens de la révolution; et

pourtant elle a été conçue dans les hautes régions de la société avant d'être enfantée dans les convulsions de la rue; c'est à dire elle n'a été faite, ni par des sans-culottes, ni par des journalistes, ni par des avocats, mais par les plus illustres familles de la monarchie, précisément par celles que l'on trouve à chaque page de nos annales, comme autant de jalons de notre nationalité. En effet, ces familles s'étaient retirées de la cour depuis l'introduction de la prépondérance autrichienne dans les affaires de l'État, et vivaient dans leurs hôtels dont elles faisaient des foyers d'opposition : tels que ceux de Nesle, de Beauvau, de La Rochefoucaud, qui possédaient une immense influence par leur clientèle intellectuelle. Des Allemands, des Suédois, des Anglais jacobites étaient accourus en France à la suite de la Dauphine, ou attirés par le luxe effréné de la jeune Reine. Ces étrangers avaient envahi tous les régimens, toutes les positions élevées; et, comme ils excluaient ainsi les Français, ne s'était-on pas ingénié, pour pallier cette invasion singulière, d'appeler, avec ces aventuriers, une infinité de petits hobereaux indigènes, dont l'obscurité ne pouvait point refléter sur le trône l'éclat qu'elle en recevait? Ne s'imaginait-on pas, en comblant ceux-ci de faveurs, de dignités, les substituer naturellement à leurs prédécesseurs? Suffisait-il donc de les habiller dans les habits des grands officiers de la couronne, pour les transformer en grands officiers de la couronne? De grâce, qu'était cette foule de gentillâtres

dont l'orgueil héraldique pouvait s'épanouir à l'aise à l'aspect de leurs vieilles tours démantelées par le temps, mais dont l'illustration héréditaire se réduisait, en définitive, à courre le cerf?... Eh bien! ce furent principalement ces mêmes étrangers et ces mêmes gentillâtres qui formèrent, en juillet 1789, une véritable émeute d'aliénés contre la représentation nationale, tandis que la haute noblesse, la noblesse historique s'associa franchement à la révolution, dont elle reconnut la légitimité : car il ne faut pas confondre cette partie de l'aristocratie avec la partie, bien plus nombreuse, qui suivit la pente de toutes les intrigues jusqu'au gouffre de l'émigration. L'une avait vécu stationnaire dans ses terres ou dans les antichambres; l'autre avait bu l'eau du Meschacebé, ce roi des fleuves, et en avait rapporté des idées d'indépendance chevaleresque. L'une voulait perpétuer le passé avec les abus; l'autre voulait le rattacher à l'avenir par le lien de sages réformes. Les esprits sensés savaient que l'absolutisme n'était pas plus le fondement de la monarchie française que de toutes les sociétés civilisées. Ils songeaient que l'absorption de tous les droits, de tous les pouvoirs, dans l'unité, n'était que l'effet du temps, et que la prescription des siècles ne pouvait pas consacrer ces usurpations successives. Ils sentaient le besoin de ramener le principe du gouvernement à une forme plus protectrice de tous les intérêts: de même que les vieux barons anglais avaient tracé, de la pointe de leur épée, dans la Grande Charte,

les franchises de leurs concitoyens; de même que les descendans de ces barons avaient chassé les Stuarts pour introniser de nouveaux principes en Angleterre, avec une nouvelle dynastie. Les patriciens français ne voulaient pas aller si loin : la plupart étaient attachés par honneur à la personne royale, ou par sentiment à ses vertus domestiques. Ils ne tendaient point à une catastrophe dynastique, mais à une régénération politique, résumée dans une constitution monarchique; en un mot, dans la constitution. La constitution! c'était la révolution sans secousse pour ces honnêtes patriotes; c'était leur dernier terme : rien au delà, rien en deçà. Mais s'ils se bornaient, dans leur passion du bien public, à la simple mutation des choses, que de gens, en France, ne partageaient pas leurs illusions sur les personnes! A coup sûr ceux-ci avaient raison. Certes, ce n'est pas ceux-ci qui ont été mystifiés par l'évasion de Varennes, ou par la collusion de la couronne avec les puissances étrangères. L'expérience a prouvé, d'ailleurs, qu'il était impossible de soumettre les préjugés domestiques de Louis XVI aux conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Elle a prouvé aussi, depuis, sur plusieurs points du continent, qu'il serait plus facile d'intervertir l'ordre des saisons, ou de faire refluer les fleuves à leurs sources, que de changer en roi constitutionnel un monarque absolu. Aussi l'instinct révolutionnaire cherchait-il un homme dégagé du passé, dévoué au présent, et auquel on pût confier avec sécurité le

dépôt de l'avenir; un homme qui rehaussât en même temps la supériorité du commandement par la supériorité de la naissance.

Cet homme quel fut-il?

Le duc d'Orléans.

Oui, sans doute, ce fut le duc d'Orléans, parce qu'il fut le seul prince ami de la révolution, tandis que tous les autres en furent hautement ennemis, ainsi que le prouva si bien leur conduite ultérieure. La révolution avait eu pour objet la réforme des abus, et non pas un vain essai de personnes ou de théories; elle ne tendait donc à déposséder ni le monarque, ni la monarchie; elle tendait plutôt à consolider l'un et l'autre sur de nouvelles bases. Mais la branche régnante s'opposant aux nouvelles institutions du pays, et associant en secret les chancelleries étrangères à cette opposition, l'instinct de la dignité nationale se reporta naturellement sur la branche cadette, imbue, comme tous les esprits sensés, de la nécessité d'une grande régénération, et offrant, en outre, des garanties d'un autre genre dans la popularité de ses souvenirs domestiques. Alors l'avenir appartint au chef de cette dernière branche par le seul fait du présent, puisque Louis XVI s'obstinait à ne plus être qu'un vain simulacre du passé en face d'une démocratie exubérante. C'est pourquoi le duc d'Orléans fut, par sa naissance et par ses opinions, le roi de tous ceux qui préféraient la constitution à l'ancien régime, et la monarchie constitutionnelle à la monarchie absolue; c'est pour-

quoi son nom devint l'expression générique, universelle, le nom de ce parti si nombreux, si puissant en France, bien que le parti contraire s'évertuât à souiller ce mouvement national en essayant d'en souiller le glorieux symbole dans la personne de Louis-Philippe-Joseph; mais, d'un autre côté, ce prince refusa toujours de répondre à la confiance de ses concitoyens, soit par amour de la tranquillité, soit par une honorable défiance de ses propres forces : de manière que l'immense majorité de la nation fut de son parti, et *qu'il n'en fut pas lui-même* en réalité, selon l'observation si judicieuse de Mirabeau. Non! non! *il n'en fut pas lui-même*.... (Mirabeau avait raison) : car il fut de bonne foi, au contraire, et c'est ce qui fit son malheur, parce que s'il eût joué une partie double, il se fût arrêté prudemment, au lieu de suivre la révolution jusque dans les plus terribles péripéties.

Cela peut paraître bizarre au premier aspect, et n'est pas moins l'énonciation d'une vérité réelle, incontestable. En effet, la révolution a été faite avec le duc d'Orléans comme avec tant d'autres, mais sans lui spécialement, sans son concours intéressé, sans son action directe, personnelle; car si rien ne prouve qu'il ambitionnât la couronne, tout prouve, au contraire, qu'il ne rechercha point une grandeur orageuse, ainsi que nous le verrons insensiblement. La nature ne l'avait pas appelé, d'ailleurs, à de si hautes destinées : ce rôle n'était ni dans ses goûts, ni dans ses moyens. Indolent par

caractère, sans ambition aucune, insouciant de ses ennemis et de ses propres intérêts, son organisation semblait peu propre à conquérir le diadème, parce qu'une âme amollie par les plaisirs ne pouvait nourrir aucune de ces passions dévorantes qui supposent essentiellement une force morale, une énergie extraordinaires.

Ainsi ce n'était point l'un de ces hommes nés pour bouleverser les empires, et qui *ne doivent espérer de sommeil,* selon Saint-Just, *que dans le tombeau.*

Eh! pourtant, on en faisait alors l'Éole de la révolution, assis sur les tempêtes, et se jouant de la foudre aussi bien que des plus saintes lois de l'humanité. « On signalait de toutes parts l'existence » positive d'un parti orléaniste, premier moteur de » toutes les scènes majestueuses et terribles qui » agitaient la France, et travaillant en secret à changer l'ordre de successibilité à la couronne. Elevés » dans les préjugés de la vieille monarchie, habitués » à voir dans de petites manœuvres la cause des plus » grands événemens, les contemporains du vaste et » patriotique ébranlement de 1789 ne savaient attribuer qu'à l'esprit d'intrigues les miracles de l'esprit national, et tout le monde s'obstinait à identifier le duc d'Orléans et la révolution. Les royalistes, plus aigris que corrigés par les progrès de » la liberté, éprouvaient une sorte de satisfaction à » leur trouver une source impure, et se consolaient » de leurs propres défaites en les imputant à des

» machinations, à la corruption et à la vénalité : les » patriotes, de leur côté, fascinés encore par le » prestige des noms, croyaient qu'un prince du sang » pouvait seul donner de la consistance au parti plé- » béien, et lutter avec avantage contre la puissance » de la cour. De cette double méprise résulta l'ac- » cusation ridicule que tant d'écrivains ont repro- » duite, même de nos jours, et qui tendait à méta- » morphoser, en misérables instrumens d'un nou- » veau Gaston, les hommes célèbres qui représen- » taient la civilisation de leur temps, les Mira- » beau et les Barnave, considérés, à juste titre, » comme l'expression vivante des sentimens et des » idées de tout ce que le peuple français renfermait » d'hommes généreux et éclairés à la fin du XVIII<sup>e</sup> » siècle (1). »

En effet, la grande erreur des royalistes a toujours été de se préoccuper exclusivement du duc d'Orléans, et d'en faire, à tort et à travers, le principe et la fin de toutes choses, comme s'il eût pu gouverner les élémens. On ne s'est pas même enquis de la possibilité, de la probabilité des faits; on a tout admis avec une frivolité sans exemple dans l'histoire. On a élevé contre sa mémoire un échafaudage d'horreurs, et l'on a jeté son nom en expiation aux gémissemens de l'humanité, ainsi qu'en pâture aux aboiemens de la place publique. Partout où sont

(1) *Biographie universelle et portative des contemporains*, tom. III, pag. 804.

des ruines, partout où surgissent des souvenirs déplorables, partout aussi entendez-vous retentir cette parole sinistre, lamentable : « C'est le duc d'Orléans » qui a fait cela !.. »

De longues files de spectres affamés, au teint hâve, cadavéreux, assiègent les portes des boulangers, et se disputent misérablement un morceau de pain cendreux qui suffit à peine à leur chétive existence. — Le duc d'Orléans... — Quoi donc ! le duc d'Orléans ! quels rapports peut-il y avoir entre ce prince et ces malheureux, si ce n'est des rapports de bienfaisance? Il en est cependant d'un autre genre: ses agens ont accaparé tous les grains pour soulever le peuple par la famine. — Et la preuve d'une imputation si atroce, de ce parricide contre l'humanité! — La preuve! elle est inutile : on s'indignera et l'on croira ; car il est plus facile de croire que de raisonner sa croyance. En tout cas, il en restera toujours quelque chose, comme disait Beaumarchais.

Y a-t-il une émeute?... c'est le parti du duc d'Orléans qui l'a provoquée.

Une coalition d'ouvriers pour insuffisance de salaire, chez Réveillon, par exemple (1)?... parti d'Orléans.

(1) Réveillon était un riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine : ses ouvriers, se plaignant d'un surcroît de travail, lui demandèrent un surcroît de salaire, qu'il refusa obstinément. Alors ceux-ci ameutèrent en leur faveur les autres ouvriers de ce faubourg et vinrent saccager sa fabrique de fond en comble. La force armée arriva : un combat en règle s'engaga entr'elle et les

Une rixe de café ou de cabaret?... parti d'Orléans.

Une querelle de *lupanar?...* parti d'Orléans; car le duc d'Orléans a fait du palais de ses pères, ô douleur! ô profanation impie! un repaire de prostitution et d'assassins enrégimentés sous ses ordres.

Le duc d'Orléans!

C'était donc, grand Dieu! le génie même du mal, le génie même du crime!...

Voyez quelle légèreté cruelle dans ces imputations délirantes!

Quoi! l'on craindra d'ajouter foi aux allégations capables de porter atteinte à la considération obscure d'un individu, et l'on ne craindra pas de perpétuer, par une crédulité puérile, des inculpations ridicules à force d'odieux, destinées à transmettre aux siècles une flétrissure éternelle!

Au reste, sur quoi se fonde-t-on? sans doute sur des témoignages authentiques, irrécusables? Pas le moins du monde; sur des anecdotes, sur des bruits de salons, sur des fables. Remarquez bien à ce sujet une chose assez remarquable, capitale

ouvriers dont une soixantaine furent tués ou blessés. Comme cet événement coïncida avec l'ouverture des États-Généraux, les royalistes prétendirent que cette insurrection avait été fomentée par le duc d'Orléans; mais là, comme partout, pas le moindre indice ne fut fourni. Au surplus, une circonstance importante devait être remarquée dans cet événement, et ne l'a pas encore été: c'est que le seul régiment qui marcha et fit feu sur les ouvriers fut justement celui des Gardes-Françaises que les royalistes disaient avoir été acheté par le duc d'Orléans. De grâce, comment concilier des choses si inconciliables?

même : c'est que la presse royaliste s'est bornée toujours à déblatérer, et ne s'est jamais mise en devoir de rien prouver en particulier. Pas une preuve, pas un indice n'ont été apportés, comme si l'affaire n'en valût pas la peine : on a compté sur l'ignorance et sur les passions si incandescentes du vulgaire. Nous le répétons : pas une preuve, pas un indice n'autorisent à penser logiquement que le duc d'Orléans aspirât à la royauté. Suffit-il donc de le dire et de le vociférer pour le faire croire, du moins aux personnes raisonnables? N'est-ce pas là, au contraire, la vieille politique de famille, la continuation de la pensée qui tint toujours la branche cadette en état de présomption d'hostilité, qui chercha toujours à l'affaiblir en la mettant à l'écart, et, pour ainsi dire, en chartre privée?... Au surplus, cette pensée fatale n'a-t-elle pas assez exploité les malheurs inséparables de la révolution? ne s'est-elle pas glissée parmi les victimes pour s'impatroniser dans les esprits? n'a-t-elle pas odieusement abusé des opinions si franchement patriotiques du Prince?

Quoi! l'on viendra nous dire que la Bastille a été prise, que le peuple est allé à Versailles, que la monarchie a été renversée, le monarque mis à mort, etc.; en un mot, que la révolution a été faite, parce que le duc d'Orléans a voulu qu'elle fût faite ainsi! Mais les hommes ne font pas plus les révolutions que les volcans : aux siècles seuls appartient ce terrible privilége!

Quoi! l'armée entière s'insurge contre les officiers (1), et elle ne s'insurge que par l'or corrupteur du duc d'Orléans! Mais les soldats avaient-ils besoin d'être corrompus pour se révolter contre un gouvernement hostile à tous leurs intérêts? Eh bien! Louis XVI n'avait-il pas lui-même déchaîné l'aquilon par l'établissement de la discipline alle-

(1) En 1789 l'insubordination fut générale dans l'armée, du moins dans les régimens français : les régimens étrangers au service de France furent les seuls qui restèrent fidèles à la discipline. Les gardes-du-corps eux-mêmes suivirent la pente du torrent. A ce sujet nous emprunterons les détails suivans à un écrivain royaliste : « Égarés par le délire universel, les gardes-du-corps » tiennent des assemblées pour délibérer sur leur mode d'obéis- » sance à leurs officiers. Ils arrêtent d'ajouter à leur formule de » serment d'obéissance au Roi, celui de *n'obéir à aucun ordre* » *contre le peuple* : — n'étant pas nés français, disaient-ils, pour » agir contre les intérêts de la France, et ne nous étant pas en- » gagés à défendre les traîtres à la patrie, ni à protéger les jours » des *aristocrates*. — Ils rédigent, à l'appui de cet arrêté, un » mémoire au Roi et une adresse à l'Assemblée Nationale. Le » capitaine des gardes de service, ayant à ce sujet destitué, comme » un des plus coupables, un maréchal-des-logis, le même qui » avait présenté le mémoire au Roi, tous ses confrères allèrent » lui offrir leur démission. — Eh bien! Messieurs, leur répondit » le capitaine, si vous renoncez à l'honneur de garder le Roi, le » Roi se fera garder par des paysans. — Louis XVI, à la lecture » du mémoire qui lui avait été présenté, s'écria douloureuse- » ment : — Quoi! mes gardes aussi cesseraient de m'être fidèles! » eh! c'est ce moment qu'ils choisissent pour afficher de pareilles » prétentions!.... — Il fallut que la Reine intervînt dans cette » affaire, dont elle prévint les suites en obtenant du capitaine des » gardes la réintégration du maréchal-des-logis. »

(*Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, par l'abbé Proyart, tom. IV, pag. 353.)

mande, et par l'exclusion de la roture de tous les grades qu'il avait réservés expressément à la noblesse? Sans doute les soldats devaient se trouver trop heureux de recevoir des coups de plat de sabre, trop heureux de porter les armes à des colonels à la bavette, sauf à se faire hacher tôt ou tard, comme à Rosbach, par l'impéritie du Sigisbé impur de quelque courtisane puissante, tandis qu'ils n'avaient à espérer, pour prix de leur sang, s'ils échappaient à la mort, que les galons de sergent ou les limbes obscurs des Invalides. Aujourd'hui, cet or, cet argent, dont le parti royaliste a cherché vainement à souiller leurs mains, peut remonter, au moins, en torsades glorieuses, à leurs épaules plébéiennes, grâce à la révolution et à la révolution seule; et s'ils peuvent encore être punis, au moins ne peuvent-ils plus être humiliés cruellement comme les autres soldats de l'Europe, grâce à l'humanité de la même influence. Ne dirait on pas que la loi respecte en eux la postérité de cette héroïque génération qui semble les avoir élevés au dessus de tous les soldats du monde?

Ainsi les amis de l'ancien régime ne veulent pas avouer qu'ils ont été vaincus par le concours bien positif, par la volonté bien positive de la France elle-même. Ils aiment mieux dissimuler la cause de leur catastrophe, en l'attribuant à la défection ambitieuse d'un transfuge de leurs rangs, transfuge que leur vengeance a métamorphosé en une sorte de monstre. Ils veulent absolument nous persuader

que la nation se contenta, en 1789, de quelques petites réformes au sein d'une civilisation luxuriante, et que la révolution ne fut opérée que parce que le duc d'Orléans convoita la couronne. La couronne! S'il la convoitait tant, pourquoi ne l'a-t-il donc pas ramassée? Elle était à ses pieds. Au 14 juillet, au 5 octobre, au 20 juin (1791), au 10 août il pouvait être roi...... et pourtant il ne l'a pas été!.... Pourquoi? Parce qu'il n'a pas voulu l'être, ainsi que cela résulte de ses diverses renonciations, exprimées publiquement. Or, s'il n'a pas voulu l'être, que doit-on penser de tant de commérages historiques à cet égard? Mais il est plus aisé de chercher à s'étourdir soi-même, ou bien à étourdir les autres par les images retentissantes de la loi agraire, des massacres de septembre, de la guillotine en permanence, etc.: par toute cette fantasmagorie à l'usage spécial des simples, et dont sont les premiers à rire en secret ceux qui tiennent le rideau.

En vérité, il y a de la bonhomie à ressasser aujourd'hui l'une de ces interpellations bruyantes échangées entre les partis dans l'ébullition révolutionnaire, et qui semblent n'avoir de gravité que sous l'impression de l'irritation du moment. Non, encore une fois, il n'est pas vrai que le duc d'Orléans ambitionna le diadême, puisque rien ne le prouve, pas même sa coopération si fâcheuse à la mort du Roi. Que l'on accole à son nom des dates, des souvenirs : ces dates, ces souvenirs pourront prouver tout ce que l'on voudra, excepté son am-

bition; car il est impossible d'approfondir la matière, sans être foudroyé par la conviction de sa bonne foi dans tous ses rapports avec la révolution. Oui, sans doute, il fut de bonne foi dans tous ses rapports avec la révolution; sa conduite entière en témoigne hautement. Aussi, à mesure que les événemens se dérouleront à nos yeux, nous verrons que les patriotes crurent universellement à sa loyauté, à son désintéressement, même sous le feu des imprécations incessantes du parti royaliste; nous verrons qu'ils prirent constamment sa défense, surtout dans la procédure du 6 octobre; qu'ils l'exceptèrent du décret proposé pour le bannissement de tous les Bourbons; que cette confiance universelle des patriotes subsista, malgré toutes les calomnies du parti contraire, jusqu'à l'affaire si fatale de Dumouriez, c'est à dire jusqu'en avril 1793. Alors, seulement, il y eut revirement dans une fraction du parti national, parce que son fils avait suivi la destinée du vainqueur de l'Argonne; ne pouvant pas atteindre le fils, on tomba sur le père que l'on tenait sous la main.

Il est vrai que les royalistes avaient pris l'initiative sur ce point; mais ces patriotes ne renchérirent pas moins sur eux en absurde, en odieux. Lorsque les courtisans accusaient l'ambition du premier prince du sang, ils pouvaient, au moins, avoir les apparences en leur faveur. Ce prince s'était mis en opposition formelle avec la couronne, et marchait même à la tête de la révolution; donc la cour pou-

vait craindre qu'il songeât à consommer sa rupture par une intronisation prochaine. Mais des patriotes lui adresser le même reproche ! c'était une extravagance, une monstrueuse ingratitude. N'avait-il donc pas assez donné de garanties à la révolution ! N'était-il pas honoré, pour cela précisément, de la haine de tous les rois et de toutes les aristocraties, quoique prince, quoique Bourbon ? N'était-elle pas implacable cette haine, puisqu'elle survit encore, même après un si long espace, à la chute de tous les ressentimens ? Et ne vous semble-t-il pas voir son ombre errante, proscrite par tous les partis, cherchant, pour ainsi dire, au lieu d'une couronne... un tombeau ?

Il résulte de ces explications que la révolution a été produite naturellement par le progrès des esprits, par le cours ordinaire des choses, et non par la royale appétence du duc d'Orléans. Ce prince a pu, comme les autres, y jouer personnellement un rôle proportionnel à ses moyens ; ce rôle personnel a été nul en soi-même, mais il a été immense comme étant celui de son nom, parce que son nom était supérieur à tous les autres, parce que lui-même était supérieur à tous les Français en sa qualité de premier prince du sang, et que ses opinions faisaient de son nom le symbole auguste des vœux de la nation.

A présent, il nous reste à examiner quelle a été l'origine des calomnies du parti royaliste, et par là même de cette haine furibonde, de cette hydropho-

bie posthume qu'inspire à certaines gens le souvenir de Louis-Philippe-Joseph.

En général, on ne la fait remonter qu'aux premiers troubles de la révolution.

C'est une erreur positive.

La révolution ne fut que le prétexte : la cause réelle et véritable fut ailleurs, surtout bien antérieurement.

N'avons-nous pas vu déjà le projet d'avilir tous les membres de cette famille sans exception, et même sans dictinction de sexes? N'avons-nous pas vu le premier d'eux accusé d'avoir empoisonné sa femme, le second d'une progression d'empoisonnemens analogues, le troisième d'idiotisme ascétique, le quatrième d'excès de table? Pourquoi le cinquième aurait-il donc échappé aux exigences dynastiques? A plus forte raison, lorsque la révolution éclata, ce fut un acte de haute politique de rejeter sur celui-ci toutes les calamités de l'époque, et de le montrer à la France d'un doigt trempé dans le sang de tant de Français....

Aussi, fidèles à leur vieille tactique, les amis de la branche aînée avaient-ils cherché à le déconsidérer, même avant qu'il se fût montré sur la scène politique, par la publication suivante, sans nom d'auteur, d'imprimeur et de lieu, triple anonymie qui vaut bien la peine d'être mentionnée : « Vie privée ou » Apologie de très sérénissime prince Monseigneur le » duc de Chartres, contre un libelle diffamatoire » écrit en mil sept cent quatre-vingt-un, mais qui

» n'a point paru à cause des menaces que nous avons » faites à l'auteur de le déceler : par une société » d'amis du Prince. — *Nos lèvres n'ont jamais » trahi la vérité.* — A cent lieues de la Bastille. » M. DCC. LXXXIV. »

Voilà un livre abominable s'il en fût jamais, car jamais on n'avait fouillé dans la vie d'un homme avec autant d'impudeur ! C'est ce livre qui a servi de prototype à tous les pamphlets royalistes ou plutôt dynastiques, et, en particulier, au roman infâme de Montjoie. C'est là que l'on trouve pour la première fois, là, fugitive parmi des ordures, l'idée de l'avilissement systématique du duc d'Orléans ; là, cette fable si ingénieusement hideuse qui tendait à lui ravir sa naissance auguste, malgré sa configuration si hautement bourbonienne. Certes, c'était plus qu'un coup d'État, c'était un coup de maître, de rompre ainsi la royale succession d'une branche importune, ou de rejeter dans la sentine de tous les vices, à l'aspect d'une révolution prochaine, le seul prince qui fût populaire en France par les souvenirs de sa famille et par son accentuation philosophique.

Et comment un tel livre, écrit, d'ailleurs, dans la langue de l'Arétin, pouvait-il échapper à la censure ? Quoi donc ! il s'agissait pourtant du premier prince du sang !... Mais c'était précisément parce qu'il s'agissait du premier prince du sang que l'on tenait à le déshonorer ; car s'il se fût agi du dernier des citoyens, les portes de la Bastille eussent

roulé d'elles-mêmes sur leurs gonds antiques.

Ah! quand on a été condamné à lire ce livre, on doit se laver les mains et demander pardon à Dieu et aux honnêtes gens de l'avoir lu!

Telle fut la portée, tel fut l'effet général de ce pamphlet, que la cour parvint à faire du Prince un type de libertinage, avant d'en faire un type d'inhumanité: circonstances qui ont entre elles les plus grands rapports, comme nées de la même pensée, comme ayant le même but. Croira-t-on que les royalistes aient lancé contre lui plus de cinq cents pamphlets pendant les premières années de la révolution, indépendamment du cabotage habituel de leurs journaux. De bonne foi, comment sa réputation aurait-elle pu résister, et quelle réputation pourrait résister à un tel débordement de fiel et de venin? Comment échapper à cette irruption d'insectes et de reptiles nés du limon de la terre à la suite d'une trombe de sang?

Faut-il donc s'étonner de la défaveur générale attachée à sa mémoire?

Malheur aux vaincus! dit-on.

Ah! plutôt, malheur aux calomniés! tant il est difficile de neutraliser la calomnie quand elle s'est infiltrée dans les esprits!...

N'est-on pas saisi d'indignation à l'aspect de la ronde infernale de tous ces pamphlétaires? Et pourquoi ces bacchanales d'un parti? à cause des opinions du Prince, c'est à dire parce qu'il était, en définitive, de son temps et de son pays. Et

pourtant, ce prince, dont on a fait le bouc-émissaire de tous les vices et de tous les crimes, avait au plus haut point l'instinct de la nationalité. Tandis que les autres Bourbons appelaient ouvertement la force étrangère à nous replonger dans l'ancien régime, lui, qui voulait avec raison conserver à la révolution le caractère d'un débat purement domestique, donnait un exemple et une leçon, par l'éclat imposant des contrastes, en emmenant lui-même ses enfans servir dans nos armées nationales. Bientôt proscrit lui-même de ces armées par la pensée qui en avait proscrit autrefois tous ses auteurs, il revêtait le laticlave, par la confiance du peuple, dans cette assemblée fameuse, aux souvenirs si redoutables, mais si glorieux de nationalité, au lieu d'aller soulever les chancelleries étrangères contre le sol qui l'avait vu naître.

Ah! sans doute, il eût écarté l'horreur de sa destinée s'il eût voulu faire comme les autres Bourbons! S'il eût voulu maudire ses concitoyens, eût-il été maudit lui-même au nom de l'humanité? S'il eût voulu porter les armes contre sa patrie, eût-on porté contre lui tant d'accusations horribles? Hélas! cette haine était héréditaire; envenimée par le temps, elle devenait impitoyable. N'aurait-on pas trouvé les moyens, d'ailleurs, de le souiller d'une autre manière? A défaut de sang, ne l'aurait-on pas maculé de boue, à l'exemple de ses pères?

Mais qu'importe?

Représentant du parti philosophique aux appro-

ches de la révolution, le duc d'Orléans dut suivre la transformation nationale de ce parti. Postérieurement, lorsque ce parti subit une transformation républicaine par l'invasion simultanée de la guerre civile et étrangère, homme de cœur et du pays, il dut accepter, en principe, toutes les conséquences de la situation et de ses sympathies si exclusivement nationales. Eh bien! il y perdit l'honneur et la vie, comme tant d'autres; car observons, à ce sujet, que la presse royaliste a passé par les armes, indistinctement, tous les agens de la révolution, et que si le duc d'Orléans a été sali plus que les autres, c'est parce que sa royale naissance et les vieilles préventions dynastiques ont provoqué naturellement une plus grande animosité contre lui.

Chose singulière! la révolution a conquis le monde, et ceux qui l'ont enfantée sont restés sous le poids d'une flétrissure indélébile : ils sont traînés sur la claie chaque jour, et le soleil ne se couche plus sur ses domaines.

Au résumé, les royalistes ont eu le triste avantage d'imposer leurs vieilles antipathies aux honnêtes gens, à l'aide des souvenirs si déplorables de la révolution. C'est que l'on ne détruit pas impunément les abus; c'est que toutes les sangsues du peuple s'attaquent toujours à ses amis; c'est que lui-même, égaré par de perfides suggestions, abandonne quelquefois ceux-ci à la fureur de leurs ennemis communs.

Lorsque Tibérius Gracchus établit la loi agraire

à Rome, pour soulager la misère des classes pauvres, loi qui ordonna le partage égal des terres conquises (et non pas de toutes les propriétés comme on le croit généralement), les patriciens, frustrés par lui du bénéfice d'une si riche proie, l'accusèrent d'aspirer en secret à la dictature, et le firent massacrer par ce même peuple dont il avait défendu si hautement les intérêts. Plusieurs années après, son frère Caïus Gracchus, professant les mêmes principes, subit le même sort avec la même imputation. On dit pourtant que des mains plus intelligentes dérobèrent leurs restes mutilés aux outrages de la populace, et les rapportèrent pieusement à leur famille pour leur faire rendre les derniers devoirs.

De même aussi, lorsque Louis-Philippe-Joseph reconnut, avec l'immense majorité de la nation, l'imminence et la légitimité d'une grande rénovation sociale, les classes privilégiées, frustrées par lui du bénéfice des abus qu'elles regardaient comme leur patrimoine, l'accusèrent d'aspirer en secret à la couronne, et le firent immoler par ce même peuple dont il avait défendu si hautement les intérêts. Mais des mains plus intelligentes ne dérobèrent point ses restes mutilés aux outrages de la populace, et ne les rapportèrent point pieusement à sa famille pour leur faire rendre les derniers devoirs.

C'est qu'il avait voulu ceindre la couronne! du moins on trouvait des gens assez simples pour le dire, et l'on en trouve encore de plus simples pour le croire, parce que l'autorité de l'histoire, si pure

à la source, se dénature trop souvent en passant par des canaux empoisonnés.

Hélas! que ne l'a-t-il point ceinte? qu'eût-on dit davantage et que fût-il avenu de pis en définitive? Peut-être eût-il épargné à l'humanité ce cataclysme de sang qui a inondé l'Europe entière pendant vingt-cinq ans. Mais la France devait passer par les convulsions de la république, par la double étreinte du despotisme militaire et de la théocratie, avant de fixer ses destinées dans une monarchie populaire et protectrice de tous les droits et de tous les intérêts; car rien de plus éloquent en faveur de l'ordre que l'aspect repoussant du désordre : de même que certains peuples de l'antiquité dégoûtaient leurs enfans de l'ivresse par le spectacle de l'ivresse même.



## CHAPITRE XVI.

### Meurtre de Foulon et de Berthier.

A peine le ministère du 11 juillet s'était-il retiré, que l'on apprit la fuite de ses membres et de ses principaux fauteurs. Ce fut parmi eux un sauve qui peut général : ainsi le comte d'Artois et les princes de Condé, de Conti sortirent de France pour revenir y consommer, avec le secours des étrangers, ce qu'ils n'avaient pu consommer eux-mêmes par leurs propres forces.

Tels furent les premiers émigrés ; tels furent aussi les promoteurs de cette guerre terrible qui devait faire de l'Europe entière un vaste champ de bataille.

Le comte d'Artois, le champion de l'absolutisme, partit, pendant la nuit, escorté par Royal-Allemand jusqu'à plusieurs postes, d'où il continua sa route sous un faux nom. D'un autre côté, les princes de la maison de Condé, qui croyaient, eux aussi, ne faire qu'un voyage d'agrément, furent reconnus à Pont-Sainte-Maxence, et faillirent être précipités dans l'Oise par le peuple : ils ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs équipages ; car le bruit de leur départ exaltait contre eux l'opinion publique, si ai-

grie déjà par leurs machinations intérieures, et par leur projet hautement avoué de recourir à l'intervention étrangère. En effet, une grande agitation régnait alors sur tous les points du territoire. Cette agitation n'était pas nouvelle : elle remontait aux années précédentes; elle avait été généralisée par l'universalité même de ses causes, et nourrie dans les esprits par la marche incessante des choses; de sorte qu'elle avait été toujours en raison proportionnelle des progrès de la révolution. Le renvoi de Necker, l'intronisation ministérielle du parti de la cour, la destruction imminente de la représentation nationale, n'étaient pas propres à la calmer, surtout dans les classes inférieures, déchirées déjà par l'horrible fléau de la famine. Loin de là, le danger des circonstances ouvrait tous les yeux. Partout les regards fatigués du présent, impatiens de l'avenir, se tournaient vers la capitale avec une sombre inquiétude. La France entière semblait couverte de matières inflammables : la prise de la Bastille fut l'étincelle qui alluma le vaste incendie de sa régénération. Cet événement eut des conséquences immenses; il bouleversa le pays et imprima même une secousse violente à la société européenne : comme ces volcans qui, jaillissant en tourbillons de feu de leur cratère bouillonnant, ébranlent au loin la terre étonnée de contenir dans son sein un si redoutable phénomène.

Si le canon de la Bastille eut du retentissement en Europe, à plus forte raison en eut-il plus encore en France, où il trouva tant d'écho, tant de sympathie

dans la population. Chaque province, chaque ville, chaque village eut son 14 juillet. Comme à Paris, un instinct unanime renversa partout l'autorité locale, organisa partout les citoyens en gardes nationales, de manière que le sol se hérissa bientôt de baïonnettes intelligentes pour la défense de l'Assemblée Nationale, ou plutôt de la cause qu'elle représentait. Mais ce grand mouvement social devait-il s'opérer naturellement sans désordre? Non, sans doute : la transition était trop brusque de l'esclavage à la liberté. Le peuple ne pouvait pas se réveiller du long sommeil de la féodalité, sans que son réveil entraînât l'explosion de terribles ressentimens. D'ailleurs, on conçoit aisément qu'ayant à lutter contre le double fantôme du despotisme et de la famine, il ait été conduit à ensanglanter sa victoire par le délire d'un triomphe inespéré. Au surplus, ces excès si déplorables attestent, en principe, quel prix il attachait au recouvrement de ses droits, puisqu'il s'exaltait à un si haut point, et prouvent ainsi que les mains généreuses qui frappaient sur le corps social pour le rappeler à la vie, ne frappaient pas au moins sur un cadavre.

Cependant le bruit se répandait, aux environs de Fontainebleau, qu'un grand personnage se cachait à Viry-sur-Orge, dans un château inhabité de Sartine, ancien ministre de la marine. Au déclin du jour, des gardes nationaux du lieu se présentèrent à ce château; ils trouvèrent, en effet, causant tranquillement avec le concierge et sa femme, un vieil-

lard en cheveux blancs, vêtu d'habits grossiers, et dont le port majestueux semblait trahir un déguisement. On lui demande son nom; il refuse de le dire. On demande au concierge, on demande à la femme de celui-ci quel est cet étranger? même refus; on insiste, on s'obstine; toujours même refus de leur part. « En ce cas, » leur répliqua froidement le sergent Rappe, « Monsieur est donc un aristocrate, et » vous ses complices?... Eh bien! vous allez nous » suivre tous trois... » On s'empare d'eux. Mais alors une petite fille du concierge se met à pleurer en voyant entraîner sa mère, et, se cramponnant à elle, s'écrie en sanglottant : « C'est M. de Foulon! — Foulon! » répète-t-on. A ce mot, l'indignation fut extrême contre lui, parce qu'il était détesté doublement, comme ministre du 11 juillet, et comme partisan de la violence politique. Foulon connaissait si bien l'impopularité de son nom et le sort dont il était menacé, qu'il avait accrédité lui-même la supposition de sa mort, en faisant faire les plus pompeuses funérailles à son valet de chambre (qui mourut alors), tandis que la crédulité comique des journaux s'évertuait à traîner sa mémoire sur la claie. Aussi, quel fut l'étonnement général quand on apprit son arrestation et sa translation à Paris, où il arriva le 22 juillet, à cinq heures du matin, au milieu des souffrances et des outrages de toute espèce! car on lui avait même attaché derrière le dos une botte de foin, par une allusion cruelle à ce propos qu'on lui imputait : « S'ils n'ont pas de pain,

» qu'ils mangent du foin ! » Il fut déposé à l'Hôtel-de-Ville, après un court interrogatoire, par ordre d'Acloque, président du district de Saint-Marcel. Là, le Comité Permanent résolut de l'envoyer à l'Abbaye, sans doute pour s'en débarrasser. Mais, en l'absence de Lafayette, commandant-général de la garde nationale, personne n'osa se charger de cette mission à l'aspect de la foule immense que sa capture attirait sur la place de Grève, et qui manifestait déjà contre lui les plus tristes dispositions. En vain Bailly, ce maire si aimé du peuple, descendit-il sur la place et parcourut-il les groupes, en essayant d'apaiser l'irritation toujours croissante : on ne lui répondit que par des cris de mort contre le prisonnier. Quelques hommes allèrent même jusqu'à lui reprocher de l'avoir fait évader ; alors Bailly, piqué de ce reproche, eut l'imprudence de les inviter à monter au Comité, pour se convaincre du contraire par leurs propres yeux. Sur cette invitation, une infinité de gens y montèrent, de sorte que la grande salle, où siégeait le Comité, fut bientôt envahie par ces figures sinistres que l'on rencontre dans toutes les émeutes et qui semblent un reflet des tombeaux. On amène l'ex-ministre : c'est un homme de soixante-douze ans, taille haute, front étroit, sourcils blancs, yeux expressifs, teint coloré, légères traces de petite vérole. Il a l'air abattu, et pourtant on distingue en lui, malgré son abattement, je ne sais quelle juste fierté, qui, dédaignant ses propres souffrances, ne paraît indignée que de

voir l'humanité si odieusement outragée dans sa personne. Ni l'âge, ni le malheur, ni les affreuses expiations de la nuit précédente, rien ne peut attendrir cette populace; elle a soif de sang, et, pour comble d'horreur, du sang d'un vieillard. Ne pouvant le déchirer assez tôt, elle demande, elle exige la création immédiate d'un tribunal spécial, qui devra le lui livrer sur-le-champ. Mais, heureusement, arrive fort à propos le commandant-général, les yeux enflammés et le cœur gonflé des terribles émotions du moment : « Messieurs, dit-il, je suis » connu de vous tous; vous m'avez nommé votre » général, et ce choix, qui m'honore, m'impose le » devoir de vous parler avec la franchise et la liberté » qui sont la base de mon caractère. Vous voulez » faire périr sans jugement cet homme qui est là » devant vous? c'est une injustice qui vous désho- » norerait, qui me flétrirait moi-même. Je ne suis » pas suspect à son égard, et peut-être même la » manière dont je me suis exprimé sur son compte » en plusieurs occasions suffirait seule pour m'em- » pêcher de le juger. Mais plus il est coupable, plus » il est important que les formes s'observent à son » égard, soit pour rendre sa punition plus éclatante, » soit pour avoir de sa bouche la révélation de ses » complices. Ainsi, je vais le faire conduire à l'Ab- » baye. — Oui ! oui ! en prison ! » s'écrient les électeurs : « Non ! non ! » reprennent des voix sépulcrales : « A la lanterne ! à la lanterne ! » cri fatal qui retentit bientôt sur la place de Grève, et se pro-

longe au loin sur les quais, de bouche en bouche, comme le frémissement d'un orage. Au milieu de ce tumulte effroyable on annonce une députation : elle entre; mais, au lieu d'une, il y en a deux. L'orateur commun de ces députations, Gonchon, s'avançant vers le bureau, se borne à dire au président Moreau de Saint-Merry : « M. le Président, nous venons, » au nom des citoyens du Palais-Royal et du fau- » bourg Saint-Antoine, vous demander qu'il soit » exécuté aussitôt..... » Gonchon, en disant ces mots, montre du doigt le pauvre vieillard, assis derrière le président, et qu'une agitation nerveuse fait chanceler sur sa chaise à chaque instant de ce drame lugubre. Le président reçoit des mains de Gonchon une liasse de papiers qu'il parcourt des yeux. Pendant cette petite interruption, les électeurs se pressent autour de Gonchon et de ses collègues, en les exhortant à la modération. Bailly, Lafayette, Brissot, Camille Desmoulins, supplient le peuple de prendre patience, et paraissent désespérés de ne pouvoir désarmer les regards furieux qui roulent de tous côtés sur Foulon. La voix du président se fait entendre; il dit, en s'adressant à Gonchon : « L'Assemblée générale répondra, plus » tard, à vos requêtes; cependant, je dois vous » faire observer qu'elles deviennent sans objet, puis- » que nous avons décidé, à l'instant même, que le » prisonnier serait transféré à l'Abbaye pour y être » jugé. — Jugé ! » repartit Gonchon, « bah ! vous » vous moquez de nous avec votre jugement ! Qu'est-

» il besoin de jugement pour un homme qui est jugé » depuis trente ans ? » Tel est l'effet subit de ces malheureuses paroles, que la foule rugissante se jette sur le patient, l'arrache aux électeurs consternés qui s'efforcent en vain de le défendre, et sont renversés eux-mêmes, foulés aux pieds dans cette lutte inégale. On le traîne, tout meurtri de coups et déjà mourant, au coin de la rue de la Vannerie, au milieu de vociférations épouvantables. Là, on l'attache par le cou à la corde d'un réverbère; c'est à qui la tirera; mais elle casse: on la renoue à la hâte, et c'est encore à qui la tirera; mais, le nœud ayant glissé, la victime retombe. Hélas! l'infortuné vieillard ouvre, pour la dernière fois, sa paupière ensanglantée; il murmure, entre ses lèvres déjà livides, les mots de grâce, de pardon, qui auraient adouci la rage des animaux les plus féroces, et qui ne font, au contraire, qu'irriter celle de ses bourreaux. Quoi! l'on apporte une autre corde! quoi! l'on va le relever encore une autre fois? les monstres!..... On le relève, il expire, et son âme indignée s'envole dans une vie meilleure. Tout est consommé...; mais non, tout n'est pas consommé. La vengeance populaire n'est point encore assouvie: on détache le cadavre tellement défiguré qu'il est méconnaissable, n'étant plus qu'une vaste plaie noirâtre, couverte d'une couche de sang caillé. On inflige encore à ces tristes restes le supplice d'une décapitation posthume; la tête est portée en triomphe au bout d'une pique, et ce qui fut un corps humain, est

traîné dans les rues par une caravane de Caraïbes. Chose inconcevable! chose caractéristique de cette époque! le soir même deux ouvriers, Besson et Breton, vinrent déposer, à l'Hôtel-de-Ville, plusieurs effets qu'ils dirent avoir appartenus au supplicié, entr'autres un chapeau, un soulier avec une boucle d'argent, trois montres en or, dont l'une avec une chaîne d'or; deux flacons avec leurs bouchons en vermeil; deux bourses, dont l'une vide, et l'autre contenant onze louis en or, deux pièces de six sous, une pièce de monnaie étrangère à valeur inconnue, etc. Procès-verbal fut dressé de ce dépôt, en présence et à la requête des déposans, et on envoya le tout à la famille.

Pendant que l'affreux cortége arrivait à la porte Saint-Martin, c'est à dire environ à six heures du soir, on aperçut un vaste attroupement qui descendait de la rue de ce faubourg et s'avançait lentement, tant cette autre multitude était immense! A mesure que cet attroupement approcha, les fenêtres se garnirent de curieux, et l'on put distinguer, au milieu de cette affluence, un cabriolet à capote renversée, exposant à tous les regards un homme d'une cinquantaine d'années. Cet homme était d'un extérieur remarquable, et annonçant, par son calme, le sentiment de son innocence; il semblait insensible aux outrages, aux menaces qui pleuvaient sur lui continuellement. A droite marchait un détachement de Royal-Bourgogne; à gauche, les gardes nationaux de Pantin, de La Villette, etc., etc.; en tête, des hommes, des

femmes (des bacchantes plutôt), portaient, au bout de longues perches, des écriteaux tels que ceux-ci : *Accapareur !* ou bien : *Il a dévoré la substance du peuple!* ou bien encore : *Condamné à mort par le peuple!* A la jonction de ces deux formidables attroupemens, son nom ayant circulé de bouche en bouche, un homme, aux cheveux et aux habits dégouttant de sang, se précipita vers le prisonnier en lui présentant une tête sanglante au bout d'une pique; celui-ci recula d'horreur et ne put retenir ses larmes, car cette tête était celle de Foulon, et lui-même le gendre de Foulon..... Berthier de Sauvigny, intendant de Paris depuis le 11 juillet. On dit que le gendre était détesté généralement comme le beau-père, et passait, de plus, pour membre d'une société d'accapareurs autorisée secrètement en France dès 1730. Après le 14 juillet, il se sauva des premiers à Compiègne; mais il y fut arrêté le 20 et ramené à Paris avec le même excès de violence que son beau-père, surtout à Senlis, où il faillit être massacré. Il arriva quelques heures seulement après la fin si tragique de Foulon; de sorte qu'il put voir, en passant sur la place de Grève, la corde fatale, pendant encore, encore tout imprégnée d'un sang qui lui était si cher. Il monta d'un pas assuré l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, de ce même Hôtel-de-Ville où naguère tout obéissait à ses ordres et où il était traîné comme un vil malfaiteur en ce moment. A l'aspect de la confusion générale qui régnait dans ces lieux, si changés depuis les quelques jours de son départ, il

parut moins agité de tristes réflexions sur l'instabilité des choses humaines, ou sur sa propre destinée, que des émotions si douloureuses qui se pressaient dans son cœur à chaque pas. Une porte s'ouvre : c'est celle de la grande salle. Il entre escorté de deux gardes nationaux et de l'électeur Larivière, commis à sa translation. Mais il n'y a plus personne dans cette vaste salle, si encombrée peu d'heures auparavant ; tout le monde a fui comme d'un lieu frappé par la foudre ; seulement on aperçoit, à la lueur défaillante du jour, un garçon de bureau perché sur une chaise (on dirait un fantôme), et se dressant péniblement sur la pointe de ses pieds pour allumer l'une de ces lampes à courant d'air que l'on commençait alors d'appeler *quinquets*, du nom de leur inventeur. Sur le parquet gisent pêle-mêle des bancs renversés, les barreaux d'une balustrade brisée, etc. Au dessus, au pourtour de la salle, des bustes rangés en galerie semblent contempler ces tristes débris. Au fond, on découvre, dans un coin, quelques individus réfugiés autour d'une table, silencieux, éclairés à peine par le pâle et lointain reflet de la lampe. C'est le Comité, tout consterné encore de la scène effroyable qui vient de se passer. Le président Bailly procède à l'interrogatoire de l'accusé :

« — Comment vous appelez-vous ?

» — Louis-Bénigne-François Berthier de Sauvi-
» gny, conseiller d'État, intendant de la généralité
» de Paris.

» — Quel âge avez-vous?

» — Quarante-sept ans.

» — Pourquoi avez-vous fui ?

» — A cause de l'injuste prévention que l'on
» avait contre moi.

» — Où êtes-vous allé ?

» — A Meaux ; de là, ne m'y croyant pas en sû-
» reté, je me suis retiré à Compiègne où j'ai été
» arrêté. »

On lui présente un portefeuille saisi sur lui lors de son arrestation, ficelé et cacheté en sa présence, suivant le procès-verbal annexé aux pièces : il le reconnaît pour lui appartenir. On ouvre ce portefeuille; on y trouve quelques lettres à son adresse ou notes de sa main, qui furent publiées, dans le temps, par la voie de la presse, et dont voici l'analyse :

Le 5 juillet, le comte de Révellac demande à partager les fonds dans les ventes de grains faites par le gouvernement;

Le 11 du même mois, compte rendu par le même du nombre des clubs du Palais-Royal et des noms des orateurs ;

Le même jour, le prince de Lambesc accuse réception de trois mille cartouches remises à une heure du matin;

Le baron de Bésenval se plaint de n'avoir pas de cartouches ;

Després se plaint de ce qu'il manque de balles;

Le 12, la fille aînée de l'intendant de Paris se plaint de l'esprit d'indépendance et de licence qui

gagne les esprits ; elle frémit des suites et engage son père à quitter Paris ;

De Bar, commandant à Saint-Denis, demande douze cents livres de poudre ;

Le même demande un rendez-vous ;

Le même demande s'il peut aller chercher des balles ;

Le comte de Vassan demande trois mille cartouches ;

Notes sans date, indiquant la double intention d'établir un camp à Saint-Dénis, avec les noms des régimens qui le composeront, et de *couper les récoltes en vert, sauf indemnité.*

Après la lecture de ces pièces, le président, s'adressant à l'accusé, lui dit : « A quoi se rapportent » ces mots : *couper les récoltes en vert, sauf indem-* » *nité* ? Est-ce à l'établissement d'un camp projeté, » ou bien à tout autre projet ? » Berthier répondit qu'il ne pouvait donner aucune explication, pour le moment, sur cet objet, parce que c'eût été entrer dans le fond même de sa défense. Il ajouta qu'exténué de fatigue et de l'insomnie de plusieurs nuits entières, il lui était impossible d'aborder ses moyens, surtout avant de les avoir concertés préalablement avec ses conseils. Sur cette observation, le Comité ordonna, vu l'heure avancée d'ailleurs, que le prisonnier serait transféré à l'Abbaye ; on profita, pour cela, de l'escorte qui l'avait amené à Paris et que l'on pouvait croire suffisante, puisqu'elle avait suffi déjà depuis la barrière. Pendant sa translation, pen-

dant qu'il traversait la place de Grève et les flots mugissans d'une populace furieuse, la fureur de cette populace ayant redoublé à son aspect, on se jeta sur lui, on l'enleva de son escorte, qui ne fit que de faibles efforts pour le défendre. L'histoire ne doit pas omettre que des gardes nationaux, parricides à leurs devoirs autant qu'à l'humanité, eurent la lâcheté de se retourner contre lui, et la barbarie d'aider à l'entraîner au fatal réverbère de la rue de la Vannerie. Mais là ce n'est plus un vieillard affaibli par les ans; c'est, au contraire, un homme robuste, dans toute la force de l'âge. A la vue de l'instrument du supplice, il sent frémir toute l'existence qui va lui échapper; il s'empare du fusil d'un garde national et se défend comme un lion, pour se procurer, au moins, un autre genre de mort. Il tombe percé de mille coups; il expire. Mais on oublie qu'il ne respire plus, qu'il n'est plus; par un supplice nouveau, l'on applique des torches ardentes sur les parties les plus sensibles du cadavre: tant la frénésie populaire cherche encore à se faire illusion! Ses membres sont coupés, dépecés; une main.... (si on peut l'appeler ainsi, grand Dieu!) une main fouille dans ses entrailles et les jette à la foule qui se les dispute, qui se les arrache avec les lambeaux de ses vêtemens. « Une personne effrayée entre au Co-
» mité; ses yeux hagards cherchent M. de Lafayette...
» — *Monsieur le marquis*, s'écrie-t-elle, *ils veulent*
» *vous apporter son cœur*..... M. de Lafayette, à ce
» mot, troublé, hors de lui-même, prie cet homme

» de leur dire que l'on est à délibérer ; que.... il est » interrompu. Un second arrive : —*Monsieur le mar-» quis, ils vous l'apportent, son cœur*..... Il n'avait » pas prononcé ce mot qu'un troisième se précipite, » tenant dans ses mains sanglantes ce cœur encore » palpitant : — *Voilà*, dit-il, *voilà le cœur !... c'est » moi qui l'ai arraché!*.... Un dragon, un fer étin-» celant d'une main, promène de l'autre la tête san-» glante pour l'exposer à tous les yeux :—*C'est moi*, » s'écrie-t-il, *c'est moi qui l'ai coupée !*... Ils se re-» tirent l'un et l'autre en prononçant ces mots et » laissent le Comité dans la stupeur (1). » Est-il besoin d'ajouter que les restes de ces affreuses mutilations commises sur un père de huit enfans, subirent le même sort que ceux de Foulon, et que la même émulation de férocité et de probité réunies, qui s'était signalée sur les dépouilles du beau-père, se signala aussi sur celles du gendre? comme si la Providence eût voulu donner à ces deux infortunés une triste et dernière preuve de ressemblance.

Telle fut cette lamentable tragédie.

Nous en avons rapporté fidèlement jusqu'aux moindres détails, afin de simplifier notre tâche, qui est de prouver l'innocence du duc d'Orléans dans cette épouvantable affaire; car on a osé la lui attribuer, comme tant d'autres choses du même genre.

Mais on peut dire aux hommes de bonne foi :

(1) *Courrier de Versailles à Paris*, par Gorsas, citoyen de Paris, n°. 17.

vous demandez, vous exigez le respect pour les races royales; eh bien! soit. Vous les élevez (du moins celles de votre choix) dans une sphère exceptionnelle, dans une sorte d'empyrée moral, au dessus de tous les vices et de tous les crimes; eh bien! soit encore. Vous les gratifiez (du moins encore celles de votre choix) de tous les mérites, de toutes les vertus, et vous supposez parmi elles un homme, l'opprobre de l'humanité, un homme...., un monstre plutôt; car on ne lui trouverait pas d'analogues dans l'espèce humaine. Ainsi vous subordonnez donc la nature aux classifications sociales, et la logique aux caprices de vos prédilections. Pour être juste, ne vaut-il pas mieux placer tous les princes dans le droit commun, c'est à dire dans le vrai, et ne leur appliquer jamais l'hyperbole du mal ou du bien?

Or, si le duc d'Orléans a fait assassiner Foulon et Berthier, où en est la preuve? on la donnerait pour le plus obscur individu : la refusera-t-on pour le descendant de Robert-le-Fort et de Hugues Capet?

Foulon était son ennemi personnel....

Tant mieux! c'est la meilleure preuve de son innocence. En effet, madame Campan s'exprime ainsi sur ce sujet : « Dans un mémoire que M. Foulon avait » remis au Roi, il s'énonçait hautement sur les » vues criminelles du duc d'Orléans; il disait qu'il » fallait le faire arrêter, et se hâter de profiter du » temps où les tribunaux existaient encore, pour lui » faire son procès; il indiquait aussi les députés

» qu'on devait arrêter en même temps; il conseillait » au Roi de ne point se séparer de son armée tant » que l'ordre ne serait pas rétabli (1). » D'où l'on peut conclure, en passant, que la cour avait ses tables de proscription, bien qu'elle se plaignît tant de celles du Palais-Royal. Ce palais était plus alors qu'aujourd'hui le centre du commerce et des relations ordinaires entre les citoyens; car la population a reflué, depuis, à l'extérieur, surtout dans le nord. Tout était au Palais-Royal, tout y aboutissait. Voulait-on faire une emplète? on allait au Palais-Royal. Prendre des rafraîchissemens? au Palais-Royal. Jouer? au Palais-Royal. Un étranger arrivait-il? il courait au Palais-Royal. Un provincial? au Palais-Royal. C'était le rendez-vous de tous les oisifs et de tous les curieux, classe fort nombreuse à Paris : ils y étaient à portée de tous les délassemens. Un vaste jardin leur offrait la fraîcheur sous des péristyles de feuillage, qu'une pluie subite leur faisait échanger pour les galeries latérales, où leurs yeux se repaissaient avec plaisir des merveilles brillantes des arts et de l'industrie. Des cafés sans nombre, ceux de Foy, Valois et Corrazza, par exemple, ces cafés historiques s'encombraient, à chaque instant, de consommateurs. Là, les têtes s'échauffaient aisément par les spiritueux et par la lecture des journaux; quelquefois même les plus exaltés sortaient dans le jardin, montaient sur une chaise pour haranguer la

(1) *Mémoires de madame Campan*, tom. II, pag. 62.

multitude, comme Camille Desmoulins au 12 juillet, et de là répandaient dans tout Paris ce que l'on appelait alors le feu sacré de la liberté. Eh quoi! fallait-il pour cela que le duc d'Orléans s'exilât de la demeure de ses pères? Fallait-il qu'il répudiât ces lieux où chaque pierre semblait pour lui un souvenir de famille? Fallait-il qu'il retirât au public la jouissance immémoriale de son jardin, si précieux à la salubrité d'un quartier populeux, et même à l'hygiène individuelle de la capitale entière? Pouvait-il, d'ailleurs, déchirer les baux de ses fermiers, parce que ceux-ci recevaient dans leurs établissemens tous les gens et toutes les opinions? Est-ce qu'il n'y avait pas de juges à Paris, aussi bien qu'à Berlin, au temps du grand Frédéric? De bonne foi, doit-on le rendre responsable, aux yeux de l'histoire, de tout ce qui a été fait et dit, non pas dans son palais, mais dans les dépendances de son palais? N'est-ce pas donner une extension odieusement injuste à ses principes si connus, que de leur imputer la moindre affinité avec des scènes de carnage?

En définitive, non, il n'est pas vrai que le duc d'Orléans ait fait assassiner Foulon et Berthier.

Non, cela n'est pas, cela ne peut pas être.

---

## CHAPITRE XVII.

**Effets du 14 juillet 1789. — Panique universelle.**

La mort de Foulon et de Berthier ne fut pas la seule de ce genre : d'autres, non moins déplorables, vinrent affliger l'humanité, surtout par la fatale complication de la question des subsistances. En effet, le 14 juillet avait produit, en France, une telle impression que la colère du peuple, exaltée par le souvenir d'une longue oppression, et par la famine qu'il imputait aux machinations de la cour, fit enfin explosion par le déchaînement de toutes les passions révolutionnaires. Dans les villes, dans les campagnes un instinct unanime faisait courir aux armes tous les citoyens ; car chacun sentait bien que la cour ne renonçait point à ses projets contre la représentation nationale, puisqu'elle envoyait les princes de la famille royale les renouer à l'étranger. Aussi la perquisition des armes était-elle partout la grande affaire du moment ; et comme une jeunesse ardente en demandait vainement pour marcher à la défense de l'Assemblée Nationale, les municipalités, instituées récemment, étaient obligées, pour s'en procurer, d'employer des moyens extraordinaires. A cet effet, elles ordonnaient des fouilles générales,

surtout dans certaines habitations aristocratiques placées sur leurs territoires, et par cela même plus à portée de leur surveillance. On sait, à ce propos, que la France était alors couverte de châteaux flanqués de tourelles, de fossés. Ces châteaux semblaient autant de petites forteresses par la nature de leur construction. Ils avaient toujours servi comme tels, soit pendant les querelles intestines de la féodalité, soit pendant les guerres de religion, soit pendant les belliqueuses rivalités de la Fronde. Postérieurement, la guerre civile ayant été remplacée par la guerre étrangère, ils n'avaient conservé, de leur destination primitive, que leur aspect formidable à de misérables populations entassées à l'entour. Les uns contenaient quelques armures inoffensives par leur vétusté, mais précieuses par des souvenirs de famille; d'autres étaient plutôt ornés que défendus par des canons du même genre, par des trophées, comme Chantilly, Ruffey, l'Ile-Adam, etc., où l'on trouva des pièces d'artillerie que les anciens seigneurs avaient reçues de la munificence royale, après les avoir conquises sur les champs de bataille. Ainsi, le peuple s'empara de ces armes qu'une noblesse dégénérée laissait rouiller depuis si long-temps, pour se pavaner à la cour sous la livrée d'une domesticité brillante. Mais il ne vit trop souvent dans ces vénérables reliques du passé que les instrumens de la conjuration actuelle, d'une horrible conjuration contre la misère des classes inférieures. De là des violences universelles, de là des réactions ter-

ribles. Les paysans, arrachés à leurs travaux par le délire du moment, et sentant, pour ainsi dire, par une illumination subite, l'inégalité, de plus en plus choquante, de leur condition sociale, se mirent à insulter à ces majestueux édifices, dont la magnificence contrastait si hautement avec leurs souffrances, et que les siècles leur avaient appris à respecter. Bientôt ils se retournèrent contre les champs qu'ils étaient accoutumés à cultiver, sans doute parce que la terre fécondée de leurs sueurs subvenait à peine à leur chétive existence, tandis qu'elle pourvoyait avec profusion au faste de leurs oppresseurs. Peu à peu leurs appétits grossiers étant encouragés par le goût du butin, ils s'habituèrent à la vie nomade, au vagabondage, et devinrent féroces : de même que certains animaux domestiques, s'échappant quelquefois de nos maisons, reviennent à l'état sauvage. Des bandes errantes parcouraient les campagnes sous le prétexte de la recherche des armes, et levaient, en réalité, des contributions, ou plutôt vivaient de pillage. Comme la disette était partout, elles recrutèrent naturellement tous ceux qui avaient peine à subsister, et finirent par ravager la France entière. Elles attaquaient principalement les châteaux, les couvens, dont les habitans s'enfuyaient à leur approche, ou, saisis en fuyant, étaient trop heureux de racheter leur vie au prix d'une forte rançon, ou de dévastations de tous les genres. En effet, dans ces jardins dessinés avec tant d'art, cultivés avec tant de soin, on saccageait stupidement les trésors de

la végétation des deux hémisphères ; ces vergers, si remarquables par l'excellence et la variété des choix, étaient dépouillés de leurs fruits avant le temps, et les rameaux brisés pendaient tristement aux arbres mutilés par des mains fatales ; des troupes de bûcherons envahissaient ces parcs où la coignée n'avait jamais retenti, et les nymphes de ces bois tressaillaient d'indignation sur leurs piédestaux de marbre, à l'aspect de l'invasion de ces barbares; on ouvrait les étangs, nouveau vandalisme : ces majestés de l'onde, ces carpes séculaires dont l'origine remontait au delà de tous les souvenirs, et qui étaient, pour ainsi dire, aussi anciennes dans ces lieux que les seigneurs eux-mêmes, venaient expirer obscurément aux pieds d'une populace ivre : ou bien, échouant dans la vase, étaient dévorées, peu de jours après, par les chiens qui rôdaient sur les bords, aboyant tristement, émus en quelque sorte par le pressentiment de l'imminence d'une grande commotion : comme on voit les animaux, en général, à l'approche de certains météores ou d'un tremblement de terre, saisis d'une agitation soudaine, accourir étancher leur soif brûlante vers les sources qui refluent alors sur elles-mêmes, et annoncer le deuil de la nature par leurs hurlemens sinistres, lamentables.

Ces désordres si graves s'étendaient rapidement sur tous les points du royaume, et présentaient même un caractère plus affligeant encore dans certaines provinces, en Flandre, en Alsace, en Bour-

gogne, en Auvergne, en Dauphiné, etc. Là, les redoutables bandes ne se bornaient point à piller les châteaux, ou bien à dévaster leurs dépendances. Là, des compagnies incendiaires promenaient la terreur, la torche à la main. Là, les seigneurs voyaient s'écrouler dans les flammes le vieux toit paternel, hélas! réparé si vainement par leur piété filiale; et quelquefois eux-mêmes, ô horreur! étaient jetés dans ces mêmes flammes qui dévoraient leurs plus chers souvenirs. Là, le laboureur, s'éveillant en sursaut, apercevait, de son grabat, ses moissons en feu; arraché au sommeil par un affreux saisissement, il était réduit à contempler douloureusement cet horrible spectacle, dans l'impossibilité d'en arrêter les ravages. Mais qu'entendait-il d'un autre côté? Les mugissemens étouffés de ses bœufs, qui se débattaient en vain dans l'étable au milieu de la fumée jaillissant en bouffées scintillantes. Il courait, il se précipitait vers ces abris embrasés... tout était inutile: car il voyait périr à la fois les infortunés compagnons de ses travaux, et juqu'à l'espérance de nourrir sa famille éplorée, dont les cris lui signalaient les auteurs de tant de maux, s'échappant sur la montagne voisine comme autant de fantômes lumineux.

Ainsi ces hordes homicides ne marquaient leur passage que par des ruines, par des cendres; ainsi elles apprenaient au peuple à s'armer à l'aspect des dangers; elles le relevaient de la léthargie des siècles, en exaltant son imagination par l'exagération

des sensations physiques; elles l'accoutumaient à quitter le foyer domestique pour la défense commune, à sacrifier ses affections particulières pour la cause générale, à considérer de près les souffrances, les déchiremens, à se familiariser avec la mort. Ainsi elles accomplissaient la mission révolutionnaire qu'elles tenaient de la fatalité, de l'avenir : car ce n'étaient pas positivement des brigands dans l'acception vulgaire de ce mot; ce n'étaient pas non plus ces serfs du XIVe siècle, qui s'insurgèrent pendant une royale captivité pour réchauffer au soleil le revers de leurs chaînes. Qu'étaient-ils donc? les corybantes de la liberté, appelant le peuple aux mystères de leur terrible déesse; des êtres surhumains, sans analogues dans l'échelle des êtres, espèces de géans, de centaures, de monstres fabuleux, sortis des crevasses du globe après le tremblement de terre de juillet, pour préparer les esprits à cette grande lutte que la révolution allait avoir à soutenir contre toutes les aristocraties de l'Europe.

Ils répandaient une terreur si grande, si générale, que la seule idée de leur approche suffisait partout pour bouleverser les populations. Comme il n'est rien au monde si contagieux que la peur, cette crainte se transmettait en tous lieux sur l'aile même des vents; car l'imagination avait peuplé les airs de fantômes, qu'une main invisible semblait secouer sur les esprits effrayés déjà par tant de désastres. On eût dit un vaste ouragan sur toute la France; on eût dit toutes les têtes enivrées d'un sombre vertige

par cette odeur bitumineuse que la terre exhale après les orages. L'un abandonnait tout pour gagner plus vite le fond des bois, dont les hôtes redoutables lui paraissaient moins redoutables que les hommes; l'autre jetait dans un puits ou cachait dans les fentes intimes d'un vieux mur le fruit de ses épargnes, la dot de ses jeunes enfans. Celui-ci traversait à la nage les rivières, les fleuves; celui-là grimpait sur les rochers les plus escarpés, les plus inaccessibles. Des femmes enceintes accouchèrent de frayeur à la nouvelle; des malades perdirent la vie, des enfans la raison : tant était profonde la conviction soudaine, universelle d'un danger réel, d'un immense danger!

Voyez-vous sur la pelouse ce groupe de jeunes filles qui modulent, en chantant, leurs danses ingénues, loin de tous les regards? Mais quel trouble subit s'est emparé d'elles? elles s'enfuient de tous côtés en poussant des cris. —Et celle-ci surtout qui revient bientôt, les yeux encore humides, le sein encore haletant? Pauvrette, elle a pensé à sa grand'-mère paralytique, et elle retourne mourir avec elle.

Et ce cadavre ambulant qui se traîne, au loin, de son lit de douleur : véritable spectre fuyant des spectres?

Et cette mère éplorée qui entraîne à regret ses enfans, dont le plus jeune, qu'elle emporte à son cou, paraît si calme au milieu de toute cette agitation? Tremblante, déchirée d'inquiétude, elle semble moins émue de son propre péril que de l'absence de leur père.

Et ces vieilles femmes en pleurs, accourant tumultueusement demander des prières à leur curé? Mais sa porte, ses contrevens, tout est fermé, tout est barricadé. Il vient de se réfugier chez le sacristain, autre vieillard comme lui, et qui n'a pas moins de peur que lui.

Et ces jeunes gens qui s'arment sous l'orme antique, devant le porche enfumé de l'église?... (en voici donc enfin qui n'ont pas peur!) Ils sont commandés par un vieux balafré d'Yorc-Town, ancien sergent dans Royal-Marine, aujourd'hui garde-chasse du château. Ils marchent courageusement avec lui à la rencontre des brigands; un nuage de poussière s'élève au loin sur la route, à l'extrémité de l'horizon, et ils s'enfuient à toutes jambes en jetant leurs armes. Quant au vieux sergent, resté seul, il voit bientôt sortir des flancs du nuage un troupeau de moutons, et revient tranquillement fumer sa pipe.

Et ce vieillard aveugle? c'est le seigneur du lieu, jadis officier supérieur dans la maison militaire du Roi. On a beau lui conter que les brigands arrivent, qu'ils vont l'égorger, brûler son château, etc., il est impassible; ni les prières, ni les larmes de sa famille, rien ne peut le décider à s'en aller avec les autres. Au contraire, il saisit ses armes de ses mains débiles (ses armes!)

> Arma diù senior desueto trementibus ævo
> Circumdat necquiquam humeris, et inutile ferrum
> Cingitur. VIRGILE.

Il s'obstine à se défendre avec ses gens, ou, du

moins, à se faire porter au milieu d'eux pour les encourager par sa présence : pareil à ce vieux roi du moyen-âge, qui, lui aussi, frappé de cécité, se fit porter à la tête de ses troupes et succomba glorieusement dans la mêlée.

Ainsi ce fut une panique générale, universelle.

Voilà un fait constant.

Mais quelles en furent les causes ?

C'est ici le cas de relever une erreur grave, non moins générale, non moins universelle; car rien de si puissant que le prestige d'une longue croyance. On a dit, on a répété que le duc d'Orléans et ses adhérens ont soufflé cette panique sur la France, pour faire armer tous les citoyens (ce qui n'est pas vrai); qu'elle s'est propagée sur toute la surface du royaume, comme une traînée de poudre, le même jour, la même heure, sans doute aussi la même seconde (ce qui ne l'est pas davantage). Au surplus, il y a toujours beaucoup de merveilleux dans les traditions populaires, ou plutôt elles ne sont pas autre chose que le merveilleux lui-même, insaisissable à la raison dont il ne peut pas subir le contrôle. Tant qu'elles restent dans les causeries familières du foyer, on peut les dédaigner; mais lorsqu'elles se reflètent dans l'histoire, on doit chercher à prévenir les esprits contre une surprise, dans l'intérêt de la vérité. Or, nous reviendrons encore à notre manière habituelle d'expliquer les faits en remontant à leur source, et nous dirons par conséquent : si c'est vrai, où en est la preuve? On se borne à citer vaguement des noms pro-

pres : le duc d'Orléans, Mirabeau, Siéyes, Adrien Duport, personnages qui ont répudié hautement le triste honneur d'une telle jonglerie. Mais des preuves ! point. Pas une parole de leur bouche, pas un mot de leur main, pas le moindre indice qui puissent justifier cette supposition arbitraire. On dit que l'alarme a eu lieu partout, le même jour, à la même heure ; mais, de grâce, quel est donc ce jour ? quelle est donc cette heure ? Ce jour et cette heure valent bien, eux aussi, la peine d'être indiqués. Pourquoi ne les indique-t-on pas ? C'est qu'ils ne peuvent pas être indiqués parce qu'ils n'ont pas pu même exister. Comment concevoir, d'ailleurs, cette vaste fantasmagorie, combinée avec l'unité de temps et l'ubiquité de lieux, si ce n'est par les effets de la magie, de la féérie ? On a bien lancé de toutes parts des courriers mystérieux, sillonnant tout le territoire, et semant partout, le même jour, à la même heure, la crainte de périls imaginaires ; mais ce n'est encore là qu'un jeu de l'imagination. Combien aurait-il fallu de milliers de ces courriers pour tromper toute la France avec cette prétendue supériorité d'exécution que l'on a la bonhomie d'admirer ? Eh pourtant, personne ne les a vus ; pas un seul n'a été arrêté ; pas un seul n'a péri victime de cette odieuse tactique. Quoi ! ce même peuple qui massacrait des malheureux sur un soupçon en matière de grains ou bien en matière politique, ne s'est pas jeté sur un seul de ces lâches mercenaires qui se faisaient un jeu cruel d'insulter si légèrement à sa crédulité, à

son repos, à ses plus chères affections! Malgré tout, on ne s'est pas moins retranché dans cette fiction. De là cette exclamation naïve, populaire, si souvent répétée : « Il fallait que les gens fussent bien sim-» ples à cette époque!... » Eh! mon Dieu! non, pas du tout: les gens n'étaient pas plus simples alors qu'à présent. S'il y a de la simplicité dans cette affaire, elle consiste essentiellement à conférer à quelques individus la faculté d'étendre sur toute la France une vaste natte électrique, pour mystifier ainsi, par une étincelle, une nation entière; et, puisqu'il s'agit en cela de mystification, il nous semble que celle d'alors fut inférieure, sous tous les rapports, à celle que certains écrivains ont infligée, sur ce point, à la génération actuelle. On a jeté l'absurde en pâture à l'ignorance, tandis que la frayeur de nos pères n'avait rien d'irrationnel, de puéril, et concordait parfaitement, au contraire, avec les circonstances. En s'exagérant le danger, ils n'étaient point épouvantés par des chimères, puisque le sol tremblait sous leurs pas dans ce mois si volcanique de juillet. Les esprits étaient tellement saturés de récits désastreux, que l'on semblait porté, par la marche des choses, à redouter toujours de nouveaux désastres. On avait tant parlé de brigands, que l'on finissait par croire à leur présence en tous lieux. Chacun disait en soi-même : « Tel jour, ils ont pillé » tel château, à peu de distance; pourquoi ne vien-» draient-ils pas piller ma maison?... Ils ont ravagé » tel endroit; pourquoi ne viendraient-ils pas rava-

» ger celui-ci?... Ils ont tué telle personne; pour-
» quoi ne viendraient-ils pas me tuer à mon tour?...
» N'ont-ils pas carte blanche, d'ailleurs, dans toute
» la France, par la rupture de tous les liens so-
» ciaux?... Point de force publique, point de lois à
» leur opposer: donc, il n'y a pas d'autre ressource
» que la fuite..... » Aussi était-on nuit et jour sur le qui-vive? Aussi n'est-il pas étonnant que la peur, qui grossit tant les objets, traduisît le moindre doute en affreuse réalité. Le coup de fusil d'un chasseur, le mugissement lointain d'un orage répandaient la consternation dans les esprits; quelquefois même, jusqu'au cri d'un enfant, jusqu'au jeu stupide et cruel d'un mauvais plaisant, faisaient déserter des villages entiers. Alors ceux qui fuyaient portaient la terreur aux villages voisins; ceux-ci aux autres, et ainsi de suite; de sorte que l'alarme, gagnant de proche en proche, se communiquait partout avec rapidité parce que ses élémens étaient partout, et que l'on s'impressionnait d'autant plus aisément que l'on réfléchissait moins, chose en tout cas impossible à la peur. De tels gens ne sont plus aujourd'hui que des insensés aux yeux de leurs petits-fils, plus heureux de vivre sous la protection de lois puissantes, d'une armée puissante, et de ce besoin, non moins puissant, d'ordre et de tranquillité que l'on remarque dans toutes les classes. Suivant des calculs assez exacts, cet état déplorable a dû commencer du 20 au 30 juillet; il dura six semaines environ; repris à des intervalles périodiques et avec

beaucoup moins d'intensité, il cessa définitivement par la loi du 13 pluviôse an II (1er février 1794), qui détruisit la Jacquerie révolutionnaire en détruisant ses dernières causes, par la démolition de tous les châteaux-forts particuliers. C'est donc bien à tort qu'on l'a fait jaillir d'un compérage monstrueux, impossible, qui, loin d'être établi par quelque chose, est repoussé par les documens officiels, par les discours prononcés à la tribune, par les versions individuelles des journaux; en un mot, par tous les renseignemens contemporains. Qu'a-t-on fait de ce tableau magnifique du soulèvement de tout un peuple? On l'a réduit à des proportions vulgaires, mesquines, triviales. Et cet enfantement grandiose de la liberté par le sublime du désordre, on l'a ravalé à la tactique odieuse qui jette quelquefois l'épouvante dans les théâtres pour dépouiller les spectateurs. Il était si facile, cependant, de conserver aux faits leur physionomie native, en les acceptant tels qu'ils se présentaient eux-mêmes : il y avait si peu de chose à faire pour cela ! car il ne fallait qu'ouvrir les yeux. La révolution sortait des villes qu'elle venait de conquérir par les trois mots de César (*veni, vidi, vici*); elle s'avançait, appuyée sur la terreur et sur la famine, à travers les campagnes, à la sombre lueur des incendies, et les paysans effrayés s'enfuyaient, de tous côtés, à l'aspect de ces déités infernales.

Bref : la panique de 1789 naquit de la nature même des choses, et le duc d'Orléans lui resta complètement étranger.

## CHAPITRE XVIII.

### Nuit patriotique du 4 août 1789.

Au milieu de ces scènes affligeantes, à peine subsistait-il une ombre d'autorité, une autorité purement morale, la seule qui survécût à la catastrophe de tous les pouvoirs.

C'était celle de l'Assemblée Nationale.

Informée de tant d'affreuses dévastations, cette Assemblée chargea son comité de rédaction, le 3 août, de lui soumettre, à ce sujet, le projet d'une proclamation au peuple. Ce projet lui fut présenté dès le lendemain, à huit heures du soir, et fut mis immédiatement en discussion. Alors le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, attribuant l'insurrection des campagnes à l'oppression du régime féodal, pensèrent que l'on ne pouvait détruire le mal que par l'extinction de ses causes, c'est à dire par une large et prompte réforme des abus. En conséquence, ils proposèrent d'établir, en principe, la répartition égale des charges publiques sur tous les citoyens, le remboursement facultatif des droits féodaux, l'abolition de la servitude personnelle. Chacun sait quelle sympathie, quel enthousiasme, quelle émulation de générosité cette proposition excita parmi

les représentans des premières familles de France, dont l'illustration historique semble avoir compensé glorieusement l'obscur égoïsme de quelques petits hobereaux. Le haut clergé offrit le rachat de la dîme; les curés offrirent l'obole du pauvre, leur humble casuel. On supprima les priviléges d'état, de corporations, de villes, de provinces, et le soleil se levant, après cette nuit immortelle, éclaira les débris de la féodalité. On admit en substance l'abolition du régime féodal, et on renvoya au lendemain la délibération des articles. Cette délibération ne commença que le 6; loin d'attaquer le principe, elle ne fit que le confirmer et le développer par une heureuse extension. Les trois premiers furent votés sans opposition; il en fut ainsi, le 7, des quatrième et cinquième. Le sixième fut en vain combattu, le 8, par les inconvéniens provisoires de l'abolition des justices seigneuriales, en l'absence d'une juridiction nouvelle analogue; Démeunier trancha la difficulté en disant que ces justices continueraient leurs fonctions jusqu'à l'établissement prochain d'une nouvelle hiérarchie judiciaire. Le septième devint, les 10 et 11, l'objet d'une longue et vive discussion. Cet article conservait implicitement la dîme en la déclarant rachetable, conformément à l'esprit des motions primordiales du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon : on proposait de la supprimer purement et simplement. L'évêque de Langres s'étant élevé contre cette proposition, Mirabeau lui répondit ainsi : « Vous n'avez pas pu,

» Messieurs, statuer ce que semble dire l'article 7 : » savoir, que la dîme serait représentée par une » somme d'argent pareille ; car elle est si excessi- » vement oppressive que nous ne pourrions, sans » trahir nos plus saints devoirs, la laisser subsister, » soit en nature, soit dans un équivalent proportion- » nel. Il me sera facile de le démontrer en deux mots :

| | | |
|---|---|---|
| » Supposons le produit d'une terre quel- » conque à douze gerbes, ci. . . . . . . . | | 12 |
| » Les frais de culture, semence, ré- » colte, entretien, etc., en emportent » au moins la moitié, ci. . . . . . . . | 6 | 9 |
| » Les droits du Roi sont évalués à » un huitième de la récolte, ci une » gerbe et demie. . . . . . . . . . . . | 1 1/2 | |
| » Droit du Roi de nouveau, pour » l'année de jachère. . . . . . . . . . | 1 1/2 | |
| » Restent au cultivateur trois gerbes seu- » ment. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 3 |
| » Dont il donne au décimateur. . . . . . | | 1 |
| » Il lui reste les deux tiers de son produit » net. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 2 |

» Le décimateur emporte donc le tiers de la por- » tion nette du cultivateur.

» Si, à cet aperçu qui, loin d'être exagéré, porte » sur une moyenne proportionnelle très affaiblie, » vous joignez les considérations d'économie politi- » que qui peuvent servir à apprécier cet impôt, » telles que la perception d'un tel revenu sans par-

» ticiper aux avances, ni même à tous les hasards ;
» l'enlèvement d'une grande portion des pailles dont
» chaque champ se trouve dépouillé, et qui prive,
» par conséquent, le cultivateur, d'une partie consi-
» dérable de ses engrais; enfin la multiplicité des
» objets sur lesquels se prélève la dîme, les lins,
» les chanvres, les fruits, les olives, les agneaux,
» quelquefois les foins, etc., vous prendrez une idée
» juste de ce tribut oppressif que l'on voudrait cou-
» vrir du beau nom de propriété. Non, Messieurs,
» la dîme n'est point une propriété; la propriété ne
» s'entend que de celui qui peut aliéner le fonds;
» jamais le clergé ne l'a pu. L'histoire nous offre mille
» faits de suspension de dîmes, d'application de dîmes
» en faveur des seigneurs, ou à d'autres usages, et
» de restitution ensuite à l'Église. Ainsi les dîmes
» n'ont jamais été pour le clergé que des jouissances
» annuelles, de simples possessions révocables à la
» volonté du souverain. Il y a plus : la dîme n'est
» pas même une possession, comme on l'a dit; elle
» est une contribution destinée à cette partie du ser-
» vice public qui concerne les ministres des autels;
» c'est le subside avec lequel la nation *salarie* les
» officiers de morale et d'instruction. »

(De violens murmures s'élèvent parmi les membres du clergé).

« J'entends à ce mot *salarier* beaucoup de mur-
» mures, et l'on dirait qu'il blesse la dignité du
» sacerdoce; mais, Messieurs, il serait temps, dans
» cette révolution qui fait éclore tant de sentimens

» justes et généreux, que l'on abjurât les préjugés
» d'ignorance orgueilleuse qui font dédaigner les
» mots *salaire* et *salarié*. Je ne connais que trois
» manières d'exister dans la société : il faut y être
» *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. Le propriétaire n'est
» lui-même que le premier des salariés. Ce que nous
» appelons vulgairement sa propriété n'est autre
» chose que le prix que lui paie la société pour les
» distributions qu'il est chargé de faire aux autres
» individus pour ses consommations et ses dépenses :
» les propriétaires sont les agens, les économes du
» corps social.

» Quoi qu'il en soit, les officiers de morale et
» d'instruction doivent tenir sans doute une place
» très distinguée dans la hiérarchie sociale; il leur
» faut de la considération, afin qu'ils s'en montrent
» dignes; du respect même, afin qu'ils s'efforcent
» toujours d'en mériter; de l'aisance, pour qu'ils
» puissent être bienfaisans. Il est juste et convenable
» qu'ils soient dotés d'une manière conforme à la
» dignité de leur ministère, et à l'importance de
» leurs fonctions; mais il ne faut pas qu'ils puissent
» réclamer un mode pernicieux de contribution
» comme une propriété.

» Je ne sais pourquoi on leur disputerait que la
» dîme est d'institution nationale; elle l'est en effet,
» et c'est à cause de cela même que la nation a le
» droit de la révoquer et de lui substituer une autre
» institution. Si l'on n'était pas enfin parvenu à dé-
» daigner, autant qu'on le doit, la frivole autorité des

» érudits en matière de droit naturel ou public, je
» défierais de trouver, à propos des dîmes, dans les
» capitulaires de Charlemagne, le mot *solverint;*
» c'est *dederint* que l'on y rencontre toujours. Mais
» qu'importe? la nation abolit les dîmes ecclésias-
» tiques, parce qu'elles sont un moyen onéreux de
» payer la partie du service public auquel elles sont
» destinées, et qu'il est facile de les remplacer d'une
» manière moins dispendieuse et plus égale.

» Quant aux dîmes inféodées et laïques, le préo-
» pinant (l'évêque de Langres) a tout dit. Il a bien
» exposé le principe, que la propriété n'appartient
» réellement qu'à celui qui peut la transmettre, et
» qu'on troublerait tout, en remontant au travers du
» commerce des propriétés pour jeter des doutes sur
» le titre primitif. »

Ainsi c'est Mirabeau qui a eu l'initiative de la pensée d'un *salaire* pour le clergé, pensée féconde, puisqu'elle devait aboutir à la mine si précieuse des biens ecclésiastiques. Le *salaire* du clergé! quand on songe que cette expression, si usuelle aujourd'hui, s'appliquait alors, pour la première fois, au premier ordre de l'État, indépendant de l'État lui-même par de vastes possessions territoriales, on reconnaît qu'elle était seule l'indice d'une profonde révolution dans les esprits, parce qu'elle abaissait au niveau profane de fonctions publiques la majesté religieuse de tout un peuple. Personne n'avait eu, avant Mirabeau, cette grande et patriotique idée, pas même dans la nuit immortelle du 4 août. Au

contraire, on avait évité de sacrifier la dîme précisément à cause que l'on n'avait pas encore cette idée : tant on était éloigné de l'avoir ! Aussi les évêques de Rhodez, de Perpignan et Siéyes cherchèrent-ils en vain à réfuter Mirabeau. A cet égard, les royalistes ont fait beaucoup de bruit de l'opposition de Siéyes, sans doute pour se donner le plaisir innocent de tourner contre la révolution l'une de ses plus terribles machines de guerre. Mais l'argumentation de cet orateur ne reposait pas moins sur la logique, et non sur la base sordide de l'intérêt privé. Siéyes raisonnait dans le droit ; les évêques de Langres, de Rhodez, de Perpignan, dans le sens de l'autorité religieuse ; Mirabeau, dans l'hypothèse révolutionnaire. Siéyes distinguait le principe de la dîme du principe de la rente, et il avait raison ; car les auteurs, qui ont écrit sur le droit féodal, n'ont jamais confondu des origines si diverses. Selon lui, la rente n'était que l'effet d'une usurpation de la force, comme la servitude personnelle ; il concluait que ce qu'avait élevé la force pouvait être renversé par une force contraire. Mais, pour la dîme, il prétendait qu'elle représentait une concession à titre onéreux, concession perpétuelle, irrévocable de part et d'autre, faite aux particuliers par les anciennes communautés religieuses. Or, il en inférait que la dîme était un contrat civil, synallagmatique bien que tacite, où l'État n'avait point le droit de s'immiscer, et encore moins celui de spolier l'une des parties au profit de l'autre. « La dîme, disait-il

» en substance, représente un revenu de plus de
» 70 millions : pourquoi faire aux engagistes le don
» gratuit d'un tel revenu? Ne vaut-il pas mieux, et
» n'est-il pas plus juste de leur laisser la faculté du
» rachat? Laissons donc les choses dans l'état où les
» a laissées la nuit du 4 août; nous éviterons, en
» outre, au gouvernement obéré déjà, la nécessité
» dispendieuse de pourvoir aux frais du culte et à
» l'entretien des pasteurs. »

Tandis que Siéyes et les évêques de Langres, de Rhodez, de Perpignan, défendaient la dîme contre l'extension de l'article 7, Dillon, curé du Vieux-Pouzange; Thibaut, curé de Souppes; Oudot, curé de Savigny, etc., signaient officieusement, à l'Assemblée Nationale, une déclaration portant que ces curés avaient déjà renoncé au casuel dans la nuit du 4 août; qu'ils renonçaient encore à la dîme; qu'ils s'en rapportaient, pour leur subsistance, à la justice de la nation, et qu'ils ne doutaient point de l'empressement de leurs confrères à en faire autant. En effet, cet empressement fut tel que l'on dut interrompre les débats pour recueillir les signatures. Deux cent cinquante sur trois cent huit députés, formant la représentation du clergé, signèrent à l'instant même, entre autres, Du Plaquet, prieur de Malte, qui motiva ainsi sa signature : « Messieurs, dit-il, mes
» dîmes se montent à 7 ou 800 livres : c'est tout le
» revenu de mon prieuré; je le remets bien volon-
» tiers à l'Assemblée Nationale : je la supplie cepen-
» dant de ne pas me laisser mourir de faim, et j'en

» mourrais assurément s'il fallait que je remplisse
» l'une des trois obligations auxquelles M. le comte
» de Mirabeau asservit la pauvre nature; car je suis
» trop honnête pour *voler*, trop délicat pour *men-*
» *dier*, et vous conviendrez que je suis trop vieux,
» à soixante ans, pour que l'on daigne me *salarier*. »
Ces paroles prononcées avec certaine causticité, naturelle au vénérable orateur, furent accueillies par un sourire universel. Tous les regards se portèrent aussitôt sur Mirabeau, qui finit par rire comme les autres.

Bientôt on proposa de présenter la déclaration à la signature individuelle des membres du haut-clergé qui s'étaient isolés de cet incident; dès lors on vit s'évanouir parmi eux toutes les velléités d'opposition. L'archevêque de Paris, invité le premier à signer, signa, et dit : « Messieurs, nos collègues
» nous ont devancés dans le sacrifice que nous nous
» préparions à faire à la patrie... Au nom de nos
» confrères, au nom de tous les députés du clergé
» qui sont assis au milieu de vous, nous remettons
» entre les mains de la nation toutes les dîmes ec-
» clésiastiques, toutes nos prérogatives, tous nos
» droits. Nous nous confions, sans réserve, à la sa-
» gesse et à la bienveillance de la nation. Que la
» parole de l'Évangile soit enfin annoncée, que la
» religion soit respectée, que les ministres des au-
» tels ne soient plus conduits que par les sentimens
» purs de la piété, et surtout que les pauvres soient
» soulagés! voilà le vœu de nos cœurs, le principe

» et la fin de toutes nos actions. Nous espérons, » nous sommes sûrs de trouver dans vos lumières » des secours pour guider nos pas, et dans le sacri- » fice que nous faisons aujourd'hui la récompense » la plus précieuse de notre dévouement. »

Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, grand-aumônier de France, ex-président de l'ordre du Clergé avant la fusion des ordres, annonça, de sa place, qu'il adhérait entièrement aux paroles de l'archevêque de Paris, et signa le second. Ce double et imposant exemple entraîna tous les autres évêques à signer, même Siéyes et les trois prélats opposans.

Cette opération étant finie, Target émit le vœu, pour en perpétuer le souvenir, qu'elle fût consignée sur le procès-verbal de la séance, avec l'ordre des signatures. L'évêque de Clermont combattit ainsi cette proposition : « Messieurs, dit-il, le vœu de » M. l'archevêque de Paris était gravé dans tous les » cœurs. Si quelques discussions se sont élevées, » c'est que sans doute on avait mal présenté la ques- » tion. Notre empressement à faire l'abandon de la » dîme vous est un sûr garant de celui que nous » mettrions à faire le sacrifice du reste de nos biens... » Actuellement, Messieurs, que notre dévouement » et nos véritables intentions vous sont connus, nous » espérons de votre justice qu'il ne sera fait aucune » mention particulière de ceux qui se sont présen- » tés les premiers pour porter leurs signatures au » bureau. Nous sommes tous animés du même zèle;

» nous avons tous le même empressement, il ne doit » donc y avoir aucune distinction. Ce n'est pas pour » enlever à quelques uns de nous le petit avantage » de s'être précipités d'avance au bureau que nous » formons cette demande ; c'est parce qu'il y a beau- » coup de nos confrères absens ; c'est parce qu'il y » en a plusieurs qui ont des mandats impératifs et » qui pourraient se trouver compromis. Enfin, Mes- » sieurs, je le répète, c'est parce que, nos senti- » mens étant communs, toute distinction qui ferait » pencher la balance serait contraire aux lois de la » justice que nous réclamons, et que nous osons » nous flatter d'obtenir. » Conformément à cette ré- clamation, l'Assemblée Nationale décida « que la » déclaration serait anéantie aussitôt pour en dé- » truire tout vestige, attendu que c'était unanime- » ment et en corps que le clergé avait fait l'abandon » de la dîme. »

Ainsi fut adoptée la suppression pure et simple de la dîme, par l'extension de l'article 7.

Les autres articles, refondus dans un sens analogue, furent décrétés sans discussion, sous l'inspiration de la fascination du moment, le même jour 11 août, et tous furent présentés le 13 à la sanction du Roi, qui ne s'expliqua pas sur ses intentions à ce sujet.

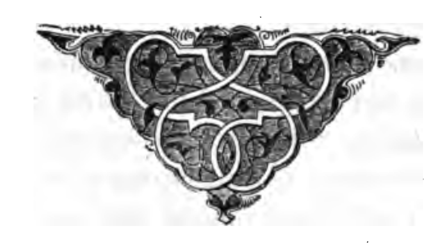
Concluons à présent que la presse royaliste a répandu les plus graves erreurs sur ce drame grandiose ; car il n'en est pas dans la révolution qu'elle ait défiguré avec autant d'ignorance et de mauvaise

foi. On en a fait *la nuit des dupes* (Suleau), *la Saint-Barthélemi des propriétés* (Rivarol), *une orgie législative* (Lacretelle), sans doute à la suite d'orgies ordinaires, puisqu'on a daigné constater que cette séance, si chère à l'humanité entière, s'était tenue après l'heure du dîner, au lieu de signaler le patriotisme et le courage de ces députés qui avaient régulièrement deux séances par jour, et passaient leurs soirées à délibérer sur les affaires publiques. Au lieu de jeter le sobriquet de démagogues au vicomte de Noailles et au duc d'Aiguillon, il eût mieux valu ne pas dénaturer leurs propositions, et mettre ainsi le lecteur à même de juger si ces propositions étaient entachées réellement de démagogie. Tel est toujours le parti royaliste, le parti des incorrigibles ! On est démagogue avec ces gens-là quand on n'est pas de leur opinion. Le vicomte de Noailles propose de sages améliorations, aujourd'hui familières à tous les Français : eh bien ! c'est un démagogue. Et le duc d'Aiguillon, l'un des plus riches propriétaires de France? encore un démagogue. Et le duc d'Orléans qui apporta ou plutôt qui rapporta quinze cent mille francs de revenu sur l'autel des sacrifices ; car il avait renoncé à tous ses droits féodaux avant le 4 août, lui, le premier en France, le seul en France? Oh ! pour celui-ci, c'est le démagogue par excellence, puisqu'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir l'être à sa manière. Et Mathieu de Montmorenci, le digne descendant de cet autre Mathieu de Montmorenci qui, lui aussi, affranchit ses vassaux au XII^e siè-

cle? et les Mortemart? et les Grammont? et les Crillon? et les Lafayette? et les La Rochefoucaud? et les Biron? et les Castries? et les Montesquiou? et les Clermont-Tonnerre? et les Villequier? et les Lameth? et les Saint-Mauris? et les Beauharnais? et les Broglie? et les Du Châtelet? et les Custine? et les Castellane? et les d'Egmont? et les Saint-Fargeau? et les Lally-Tolendal? etc., et tant d'autres que l'on pourrait encore nommer, car il faudrait procéder à l'appel nominal pour être juste envers tous? Et les prélats qui associèrent la religion à cette explosion de générosité? et les curés qui vinrent déposer l'humble offrande de leur casuel? et les villes qui abaissèrent leurs barrières antiques devant ce majestueux cortége de la Liberté, de l'Égalité? et les provinces qui jonchèrent son passage de leurs vieilles franchises, des vieux restes de leur indépendance?

En principe, on a supposé ces hommes atteints d'un vertige subit de générosité, parce qu'ils reléguèrent l'égoïsme à la porte de leurs délibérations, parce qu'ils eurent le patriotisme d'immoler leur intérêt privé à l'intérêt général. On les a représentés comme tombés dans un précipice, comme attirés dans une embuscade par une magnanimité chevaleresque, et l'on n'a imputé cet holocauste de tous les priviléges qu'à l'ambition extravagante des principaux sacrificateurs, du duc d'Orléans, par exemple, qui arrive toujours si à propos pour expliquer tous les événemens; pareil au dieu du théâtre an-

tique (*fit Deus ex machinâ*). Or, pour peu que l'on connaisse l'état des choses et des esprits à cette époque, on verra que ces généreux patriciens ne firent que prendre l'initiative sur les circonstances en rentrant dans le droit commun : ce qui ne diminue pas, au surplus, le mérite éclatant de leur sacrifice. C'étaient, d'ailleurs, des familles accoutumées à tous les genres de gloire, et auxquelles il ne manquait plus que la sanction imposante de la reconnaissance publique. Loin de ternir leurs armes aux yeux de la postérité en brûlant leurs vaisseaux avec un passé qui pouvait faire leur orgueil, elles ajoutèrent un nouveau lustre à leurs noms, et justifièrent ainsi leur filiation héroïque.



## CHAPITRE XIX.

5 Octobre 1789.

Le Roi ne sanctionna les arrêtés du 4 août qu'à l'extrémité, le 20 septembre seulement. Ce retard entraîna de nouveaux excès, de nouvelles déprédations, par une interprétation extravagante et désordonnée de ces arrêtés que l'on craignait de voir annuler. Il fit les mêmes difficultés pour la déclaration des droits de l'homme et pour les premiers articles de la constitution; car il tremblait de se fermer la porte du passé par une adhésion trop explicite au présent. Il ne refusait pas positivement sa sanction, mais il l'ajournait sans cesse en la faisant espérer prochainement : de sorte que les patriotes l'attendaient toujours et ne le voyaient jamais arriver. Nul doute qu'il cherchât à gagner du temps; nul doute qu'il considérât comme non-avenu tout ce que l'on faisait, jusqu'à ce que les circonstances lui fournissent les moyens d'en proclamer solennellement la nullité. Que lui importait donc le véto suspensif ou absolu, puisqu'il n'en voulait pas du tout, *ne relevant que de Dieu et de son épée?* Et la forme de la représentation nationale, puisqu'il n'en voulait pas d'autre que celle de son insidieuse déclaration du 23 juin?

C'est sans doute pour cela qu'il se roidissait sourdement contre la révolution, en ne lui opposant qu'une simple force d'inertie. C'est aussi pour cela que les royalistes, désespérés de la ruine des abus inféodés à leur caste, se liguèrent pour les reconquérir, en feignant de s'apitoyer sur le sort d'un monarque *avili, dépouillé, détrôné, etc.* N'ayant pu dissoudre par la force l'Assemblée Nationale au 14 juillet, et ne pouvant enrayer sa marche par des intrigues de tout genre, ils s'avisèrent d'un autre moyen. Ils formèrent une conjuration pour emmener la famille royale à Metz, où commandait le marquis de Bouillé, l'Achille de cette entreprise. Là le Roi devait, au milieu d'une armée fidèle ou prétendue telle, prononcer la nullité de tous les actes et la dissolution de l'Assemblée Nationale; promulguer, de nouveau, la déclaration du 23 juin; et, en cas de révolte, se retirer sur le territoire de la Belgique, où les troupes de l'empereur d'Allemagne, son beau-frère, étaient à sa disposition pour rentrer en France. « La route de Versailles à Metz était garnie » de troupes : à quinze lieues de la première de ces » villes elles étaient échelonnées, et à des distances » assez rapprochées. Dans le cas où Louis XVI ne » se déciderait pas au départ, les gens admis dans » les conciliabules contre-révolutionnaires de la » Reine ne cachaient pas que leur intention était » d'enlever le Roi. M. de Breteuil avait donné la « première idée de la retraite sur Metz, et l'ambas» sadeur d'Autriche, comte de Mercy-Argenteau,

» appuyait ce projet de toute son influence diploma-
» tique. L'ex-ministre et l'ambassadeur se glori-
» fiaient, en 1794, d'avoir formé et conduit ce pro-
» jet de contre-révolution; nous l'affirmons parce
» que M. de Breteuil et M. de Mercy nous l'ont dit;
» M. le marquis de Bouillé a bien voulu nous dire
» aussi, en 1794, à La Haye, que ce projet avait été
» formé et poussé assez avant, mais que Louis XVI
» n'avait pu se décider au moment de l'exécution;
» il ajoutait que les personnes dont le monarque se
» trouvait environné à cette époque, manquèrent
» du caractère nécessaire pour l'enlever (1). »

Tandis que les préparatifs se poursuivaient, le bruit se répandait de la fuite imminente de Louis XVI, et les jactances de la cour confirmaient ce bruit par une sorte d'assurance prématurée du succès. De brillans uniformes sillonnaient sans cesse la route de Paris à Versailles; partout on rencontrait des cocardes noires, adoptées par les conjurés comme symbole de leur résolution positive de vaincre ou de mourir. Le Palais-Royal s'émouvait, les faubourgs mugissaient.....; la garde nationale elle-même commençait à murmurer; les compagnies de grenadiers, surtout, composées d'anciens Gardes-Françaises (le régiment avait été licencié le 31 août), parlaient hautement d'aller reprendre leur service à Versailles, pour empêcher le Roi de partir, et même de

(1) *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, tom. II, page 154.

ramener ce prince à Paris, pour plus grande sûreté. La cour, menacée ainsi d'une invasion parisienne, fit appeler à son secours, par la municipalité de Versailles, le régiment de Flandre, qui passait pour hostile à la cause de la révolution. L'arrivée de ce régiment fut célébrée, jeudi 1er octobre, par un banquet splendide, que les gardes-du-corps offrirent à ses officiers et aux autres de la garnison, en même temps qu'à ceux de la garde nationale de Versailles. L'apparition subite de Louis XVI et de la Reine au milieu de ce repas, qui eut lieu dans la salle de spectacle du château, vint surprendre agréablement l'assemblée; leur présence fut saluée par des acclamations unanimes et par la musique de ces paroles de Sedaine :

O Richard! ô mon roi!
L'univers t'abandonne :
Sur la terre il n'est que moi
Qui s'intéresse à ta personne (1).
Moi seul, dans l'univers,
Voudrais briser tes fers,
Et tout le reste t'abandonne :
Et sa noble amie !... ah ! son cœur
Doit être navré de douleur.
O Richard ! ô mon roi !
L'univers t'abandonne :
Sur la terre il n'est que moi
Qui s'intéresse à ta personne.

L'allusion était frappante : Marie-Antoinette eu

(1) Mieux vaudrait *m'intéresse*.

le soin de la rendre plus frappante encore. Elle prit le Dauphin dans ses bras, et, faisant le tour de la salle, elle affecta de le montrer aux convives et sembla leur dire, comme sa mère Marie-Thérèse aux palatins hongrois : « Voilà mon fils! vous êtes sa seule » espérance (1)!..... » Au même instant, les nouveaux palatins, échauffés par de copieuses libations, se lèvent, l'épée nue à la main, et jurent tumultueusement de mourir pour le service du Roi : l'orchestre complète l'allusion en jouant la marche des Hulans. Leurs Majestés se retirent enfin pénétrées de la plus vive émotion. Mais la scène change bientôt de caractère : des dames de la cour circulent fami-

(1) Charles VI, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, étant mort en 1740, sa succession échut à sa fille unique Marie-Thérèse, par l'abolition qu'il avait prononcée de la loi Salique, jusqu'alors loi fondamentale de la maison d'Autriche. Une ligue puissante de princes européens, fils ou époux de princesses de cette maison, contestant à l'empereur le droit de changer arbitrairement la loi fondamentale, crut devoir procéder par les armes au partage de la succession. Bientôt Marie-Thérèse, ayant perdu la plus grande partie de ses possessions, accourut à Presbourg : là elle convoqua la diète de Hongrie, et, tenant dans ses bras son fils (qui fut, depuis, l'empereur Joseph II), elle fit un appel solennel au courage et au patriotisme des Hongrois. Cet appel électrisa l'assemblée : le grand-maréchal de la diète se leva en brandissant son épée, et s'écria : « *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresâ !* Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ! » Ce cri fut répété par tous les membres de la diète, et tel fut l'enthousiasme universel, que Marie-Thérèse parvint à reconquérir les provinces qu'elle avait perdues, excepté toutefois la Silésie dont le grand Frédéric s'était emparé, et qu'il garda, disant ingénieusement que *ce qui était bon à prendre était bon à garder* : d'où est résulté le proverbe.

lièrement entre les tables, et distribuent des cocardes blanches aux convives, en disant à chacun : « Conservez-la bien ; c'est la seule bonne !... » Les vins sont prodigués avec une munificence royale ; les esprits s'échauffent, les têtes s'exaltent, les dévouemens ne peuvent plus se contenir, la charge sonne, on escalade les loges en croyant monter à l'assaut, et, au lieu de flots de sang, des flots de vin roulent, avec les débris, sur le champ de bataille.

On lit dans une relation contemporaine :

« Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour être convaincu » d'une conjuration préméditée dans le repas donné » par les gardes-du-corps :

» 1° Parce que les gardes du Roi n'avaient jamais » donné de repas de corps à Versailles ;

» 2° Parce que la plupart des corps qu'ils y invi- » tèrent, tel que celui de la prevôté, par exemple, » n'avait jamais communiqué, même par salutations, » avec ces favoris de la cour ;

» 3° Parce que ce dîner fut donné dans la salle » des spectacles du château, et qu'on ne prête ja- » mais les appartemens du Roi que pour des dîners » ou des fêtes donnés à la cour elle-même ;

» 4° Parce qu'un des capitaines des gardes était » de ce repas, et que ce fut la première fois qu'un » capitaine des gardes assistait aux repas de corps ; (les quatre capitaines des quatre compagnies des gardes-du-corps avaient rang de maréchaux de France) ;

» 5° Parce que non seulement il y avait une mu-
» sique, ce qui est absolument extraordinaire à ces
» sortes de repas, mais parce qu'il est évident que
» les musiciens avaient un air de commande, s'il
» est vrai qu'ils jouèrent, à l'arrivée du Roi, la
» romance de Richard;

» 6° Parce que le Roi et la Reine et leur auguste
» famille vinrent visiter les convives officiers et sol-
» dats : honneur qu'ils n'ont jamais fait à un repas
» de corps;

» 7° Parce que l'on avait laissé entrer tous les
» soldats des divers corps dans cette salle, ce qui
» n'arrive jamais dans des repas de corps d'offi-
» ciers;

» 8° Parce que l'on cria *Vive le Roi!* d'une ma-
» nière inusitée, en mettant l'épée nue à la main,
» et en excitant à des cris effrénés les soldats que,
» probablement, on avait fait entrer à dessein dans
» la salle du banquet (1)... »

Le baron de Goguelat dit à son tour, au sujet de ce dîner : « Le comte d'Estherazi (l'un des confidens de la Reine) me fit entendre, d'un air de mystère,
» que des mesures avaient été prises pour mener à
» bien les projets de la cour, et que le repas, donné
» par les gardes-du-corps, faisait partie d'un plan
» très bien combiné, dont il ne pouvait encore
» prendre sur lui de me dévoiler le secret. — Au

(1) *Le Cercle social*, tome Ier, page 17.

» surplus, ajouta-t-il, la bombe est chargée : il faut » qu'elle éclate, et elle éclatera (1). »

On pourrait multiplier à volonté les citations analogues ; mais cela devient inutile, parce que les aveux universels du parti royaliste ne laissent aucun doute sur l'existence d'un projet de fuite de la cour, et sur la connexité de ce projet avec le repas du 1er octobre.

Le 3 octobre, les sous-officiers de Flandre, invités, à leur tour, à manger les rogatons, ajoutèrent une autre extravagance, en foulant aux pieds la cocarde tricolore.

Le même jour, les officiers de la garde nationale de Versailles se présentèrent au château, pour remercier la Reine d'un drapeau que ce corps en avait reçu. Marie-Antoinette leur répondit : « Je suis fort » aise de vous avoir donné ce drapeau ; la nation et » l'armée doivent être attachées au Roi comme nous » le leur sommes nous-mêmes... J'ai été enchantée » de la journée de jeudi... »

Cette approbation imprudente produisit un effet déplorable au milieu de tant de fermens d'agitation, et souleva contre la Reine un surcroît d'irritation que l'on ne peut plus aujourd'hui se figurer ; car ceux qui ont écrit l'histoire de ces temps n'ont pas osé refléter la sombre lueur de la vérité, dont ils étaient eux-mêmes frappés. Aussi ces fatales paro-

(1) *Fragment des Mémoires du baron de Goguelat* (Mémoires de tous, tome IIIe, page 298).

les, commentées, pour ainsi dire, par le spectre de la famine qui planait sur ces tristes débats, déterminèrent-elles une explosion populaire. « Il y a donc » du pain à Versailles, disait-on, s'il n'y en a pas » à Paris ! C'est donc à Versailles qu'il faut aller en » chercher ! Cette disette, qui sévit à Paris et qui » n'existe pas à Versailles, est factice et non réelle : » c'est la cour qui l'a produite pour favoriser l'éva- » sion du Roi par un bouleversement intérieur ; il » s'ensuit que, si l'on empêche le Roi de partir, » comme il en a conçu le projet ; si on le ramène à » Paris, le but étant manqué, les moyens cesseront, » et la disette, le premier de ces moyens, cessant » naturellement par la circulation ordinaire des » grains, l'abondance renaîtra dans le sein de la » capitale. » Ainsi des hommes, exaspérés par la misère et la faim, attribuaient au gouvernement une pensée odieuse, une pensée homicide sur eux-mêmes. Placés entre la servitude et la famine, ils s'occupaient moins de théories politiques, au dessus de leur intelligence, et destinées plus particulièrement à la classe bourgeoise, que des tristes moyens de soulager leurs souffrances ; mais ils ne repoussaient pas moins, de toute l'exaltation de leurs sensations physiques, tout ce qui tendait à fortifier un système auquel ils reprochaient une spéculation infâme sur leur propre existence. Voilà pourquoi le redoublement de la famine fut suivi du redoublement de l'agitation, tout se réduisant, pour le peuple, à ces terribles monosyllabes : « Du pain !... » auxquels un

instinct général ajoutait, pour en avoir : « A Ver-
» sailles !... »

« Du pain !..... Au pain !..... A Versailles !..... A » Versailles !..... »

Tel fut le cri général dans la matinée du 5 octobre : dès la pointe du jour, des groupes de femmes se répandirent de tous les côtés, en poussant ce cri sinistre ; car les femmes jouent toujours un grand rôle dans les émeutes pour les grains. A sept heures elles envahirent l'Hôtel-de-Ville, où elles s'emparèrent de fusils et de canons, sous les yeux mêmes de la garde nationale, qui sympatisait hautement avec leurs souffrances et avec leur projet. Cette garde ne leur opposant aucune résistance, Maillard, capitaine des volontaires de la Bastille, fit observer à l'aide major-général d'Ermigny que l'on ne pouvait pas compter sur la force armée pour les expulser, parce que la garde nationale se refuserait peut-être à marcher contre elles. Puis, comme elles saccageaient déjà les bureaux, il proposa de les faire partir à l'instant pour Versailles, et de les y accompagner lui-même, afin de délivrer l'Hôtel-de-Ville, par cette diversion, des dangers de leur présence. D'Ermigny ayant excipé de l'absence du major-général Gouvion, chargé de remplacer le commandant-général, Maillard ajouta : « Ce que je vous pro-
» pose, loin de troubler la paix publique, est le
» seul moyen de l'assurer en nous débarrassant
» d'un si puissant élément de désordre : pendant
» que cette troupe de femmes fera quatre lieues,

» vous pourrez prévenir les malheurs qui nous me-
» nacent. » Sur cela, Maillard, ne prenant avis que des circonstances, offrit aux femmes de se mettre à leur tête : elles acceptèrent; il fixa le rendez-vous général aux Champs-Élysées, et partit en battant lui-même le rappel dans les rues. Ce fut sans doute un sombre et bizarre spectacle que celui de ces farouches amazones, armées de bâtons, de fusils, de piques, de pistolets, etc., échangeant de viriles poignées de mains avec la garde nationale alignée sur les quais, et des joyeusetés à la volée avec les curieux entassés aux fenêtres. Les unes étaient dans des fiacres, les autres dans des charrettes de blanchisseuses ou de laitières; d'autres, à cheval sur des canons, tenaient en main la mèche redoutable. Lorsqu'elles furent réunies aux Champs-Élysées, les volontaires de la Bastille, appelés sans doute par Maillard, se présentèrent pour se joindre à l'expédition. Les premières compagnies de ce corps, commandées par Hullin, formèrent l'avant-garde; Maillard ferma la marche avec les autres compagnies. Au centre se placèrent les femmes, au nombre de quinze mille, nombre qui s'accrut du double quand elles approchèrent de Versailles à trois heures du soir. Cette nouvelle n'y était pas encore connue, parce qu'elles avaient eu le soin d'intercepter toutes les communications; enfin elle parvint à l'Assemblée Nationale. Cette assemblée discutait, en ce moment, une proposition qui avait pour but de supplier le Roi d'accepter la déclaration des droits de l'homme

et les dix-neuf premiers articles de la constitution. Pendant cette discussion, Mirabeau, informé des premiers, entra dans la salle, et, se penchant à l'oreille du président, lui dit à voix basse : « Mounier, Paris marche sur nous...—Je n'en sais rien, » répondit Mounier. — Paris, vous dis-je, marche » sur nous : levez la séance, allez au château ; prévenez-les ; le temps presse, ils n'ont pas une minute à perdre pour leur acceptation. — Paris » marche sur nous, répliqua froidement Mounier : » eh bien ! tant mieux ! nous serons plus tôt en république. » Il ne faut pas manquer de remarquer ici que ce fut Mirabeau lui-même qui jeta le premier cri d'alarme ; les royalistes ne l'ont pas moins accusé d'un complot imaginaire, tendant à élever le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume. Or, si ce complot existait réellement, si Mirabeau en faisait partie, comment Mirabeau était-il assez lâche ou assez bête pour aller le révéler ? D'un autre côté, comment Mounier pouvait-il être si indifférent à une telle nouvelle ? Mounier ne croyait donc pas au complot, puisqu'il ne prenait pas même la peine de prévenir la cour, lui pourtant qui a pris celle de faire un énorme libelle pour en prouver l'existence !

Cependant l'arrivée des Parisiennes jeta la perturbation dans la ville de Versailles. Le conseil des ministres se réunit à la hâte, bien que le Roi fût allé chasser à Meudon (1) ; la municipalité s'établit

(1) Charles X, son frère, était à la chasse, lui aussi, en 1830, dans une circonstance analogue.

en permanence; l'Assemblée Nationale, seule, ne prit aucune mesure; la générale battit dans tous les quartiers; les gardes-du-corps montèrent à cheval sur la place d'armes; les Suisses se mirent en bataille dans les cours du château; le régiment de Flandre fit face à l'avenue de Sceaux; les dragons occupèrent l'avenue de Saint-Cloud. Quant à la garde nationale de Versailles, elle arriva lentement, très lentement même, et refusa d'obéir aux comtes d'Estaing et de Gouvernet qui la commandaient. Ceux-ci, rebutés d'une telle insubordination, donnèrent aussitôt leur démission; ils furent remplacés dans le commandement par Laurent Lecointre, riche marchand de toiles, originaire d'Alençon, quoiqu'on l'appelle communément Lecointre de Versailles.

Le premier soin de la terrible caravane, à son arrivée, fut d'envoyer annoncer à l'Assemblée Nationale qu'une disette extrême sévissait cruellement sur la capitale. Elle en obtint qu'une députation spéciale allât exposer au Roi cet état affreux, et le supplier de lever tous les obstacles qui s'opposaient à l'approvisionnement de cette malheureuse population. Louis XVI, que l'on s'était empressé d'aller chercher, rentrait au château fort à propos; il vit de sa fenêtre la vaste avenue de Paris couverte de femmes agitées, et, comme on lui dit qu'elles venaient lui demander du pain, « Hélas! si j'en avais, s'écria-t-il » douloureusement, je n'aurais pas attendu qu'elles » fussent venues m'en demander. » Bientôt on introduisit la députation de l'Assemblée Nationale; quel-

ques femmes au teint hâve s'y étaient jointes. Mounier, qui la présidait, en exposa l'objet avec beaucoup de modération : il ne fut pas ainsi des femmes. Une jeune fille entre autres, Louise Chabry, osa s'adresser au Roi lui-même d'une manière inconvenante : mais à peine eut-elle proféré quelques paroles, elle se troubla, ses genoux fléchirent sous elle, et, se laissant choir dans les bras de ses compagnes, son bonnet et sa longue chevelure jonchèrent le parquet. On la secourut ; elle reprit ses sens, et ne reprit plus l'envie de parler, car elle sentit bien qu'elle avait trop parlé : étendue dans un beau fauteuil, elle semblait honteuse, se bornant à essuyer son front couvert de sueur et à réparer le désordre de sa chevelure. Le Roi lui parla avec bonté pour la rassurer, et même, la prenant par la main, il l'embrassa, et lui dit ingénieusement qu'*elle en valait bien la peine*. Enfin la députation se retira, le monarque ayant promis qu'un convoi de farines allait être expédié à Paris sur-le-champ; alors ces mêmes femmes, converties à de meilleurs sentimens par la bonté du Roi, se mirent à crier *vive le Roi!* cri fort étrange assurément dans leurs bouches : tant il est vrai que la plupart des erreurs politiques provient de malentendus, et que la plus sûre manière de juger des princes est de les voir dans leur intérieur !

Cette députation retourna au sein de l'Assemblée Nationale; quant aux femmes, qui l'avaient accompagnée, elles se louèrent beaucoup de l'accueil bienveillant qu'elles avaient trouvé au château. Ce chan-

gement de langage indisposa les autres, surtout contre l'une d'elles, qui s'obstinait à crier de nouveau : *Vive le Roi !* L'imprudente ! déjà l'on s'emparait d'elle et on se préparait à lui passer au cou le lacet fatal.... Mais voici une patrouille de gardes-du-corps : « Avancez ! avancez ! » Ils accourent et arrachent cette malheureuse à la mort en l'emmenant au corps-de-garde, au milieu des plus horribles vociférations. En ce moment, un peloton de femmes conduites par Brunout, sergent-major des volontaires de la Bastille, s'approcha de la grille extérieure du château pour demander quelle réponse le Roi avait faite aux plaintes du peuple sur la famine. Les gardes-du-corps, de service à cette grille, refusèrent de la laisser franchir ; Brunout même, séparé de sa troupe, dut chercher son salut dans la fuite. Poursuivi par trois gardes-du-corps, il tira son sabre pour se défendre ; il allait succomber au nombre lorsqu'un garde national de Versailles, venant à son secours, renversa d'un coup de fusil le lieutenant Savonnières, l'un d'eux ; les deux autres se sauvèrent à leur tour. Cette rixe accrut beaucoup l'irritation spéciale qui s'attachait à ce corps depuis le funeste banquet du 1er octobre. Les patrouilles des gardes furent attaquées bientôt et forcées de cesser leur circulation ; car le peuple de Versailles faisait cause commune avec celui de Paris. On se porta contre le corps entier et on braqua contre lui trois canons chargés à mitraille ; mais on ne put pas y mettre le feu à cause d'une pluie abondante qui survint fort à

propos. Cette pluie ayant dispersé les femmes et nettoyé toutes les rues de leur présence, les gardes-du-corps reçurent l'ordre de retourner à leur hôtel. Chemin faisant, le dernier peloton, qui fermait la marche, répondit, par un coup de pistolet, aux provocations de femmes que leur départ ameutait encore contre eux, et qui les poursuivaient de huées et de coups de pierres; car la colère du peuple était contre eux à son comble. Ces bacchantes ripostèrent par des coups de pistolet, et l'un d'eux (Moucheton) eut son cheval tué sous lui. L'infortuné allait être massacré sans pitié, lorque l'humanité de Maillard et de Hullin lui conserva la vie en le faisant esquiver dans un corps-de-garde. A l'instant même on fit rôtir son cheval qui fut aussitôt mangé ou plutôt dévoré.... tant la faim était pressante! tant elle était réelle! tant il est vrai que ces malheureux, qui se jetaient ainsi sur les restes d'un vil animal, ne jouaient point une comédie infâme!

Au déclin du jour, la pluie tombant par torrens, les uns se réfugièrent dans les corps-de-garde où ils fraternisèrent avec les soldats, et même avec ceux du régiment de Flandre que l'on trouva dans des dispositions contraires à celles qu'on leur supposait; les autres, surtout les femmes, encombrèrent l'Assemblée Nationale dont elles troublèrent les délibérations par leur turbulence. A huit heures, cette Assemblée reçut officiellement du Roi la réponse suivante à la demande qu'elle lui avait adressée au nom de ces femmes :

« Je suis sensiblement touché de l'insuffisance de » l'approvisionnement de Paris. Je continuerai à » seconder le zèle et les efforts de la municipalité » par tous les moyens et par toutes les ressources » qui sont en mon pouvoir, et *j'ai donné les ordres* » *les plus positifs pour la circulation libre des grains* » *sur toutes les routes, et pour le transport de ceux* » *qui sont destinés à ma bonne ville de Paris*.

» *Signé* : Louis. »

D'où l'on doit conclure que *la circulation des grains n'était pas libre*, puisque le Roi ordonnait qu'elle fût enfin libre, lui qui avait rendu plusieurs ordonnances pour restreindre cette circulation dans l'intérêt de la propriété, disait-on, mais plutôt, en réalité, dans celui d'une compagnie puissante de monopoleurs autorisés, en secret, par le gouvernement, dès 1730, et dont les spéculations atroces, ignorées du Roi, produisirent, seules, la famine de 1789, ainsi que nous le démontrerons ultérieurement dans un autre ouvrage.

L'Assemblée Nationale, voulant s'associer à la pensée du Roi, rendit un décret analogue pour tout le royaume, et, toutes les prohibitions étant levées, la disette ne reparut plus en France qu'à de rares intervalles. La lecture de ces deux pièces fut accueillie par des transports unanimes de joie. Maillard et quelques femmes se hâtèrent de retourner à Paris porter cette heureuse nouvelle ; ils repartirent dans une voiture même de la cour que Louis XVI fit mettre à leur disposition.

A onze heures on lut encore au peuple la déclaration suivante du Roi, non moins importante dans les circonstances :

« J'accepte purement et simplement les articles » de la constitution et la déclaration des droits de » l'homme, que l'Assemblée Nationale m'a présen» tés.

» *Signé :* LOUIS. »

Nouveaux applaudissemens, nouveaux transports de joie.

Pendant qu'éclatait l'allégresse populaire, cinq voitures de la Reine, chargées pour un long voyage, essayaient vainement de sortir par la grille du Dragon, et étaient ramenées en triomphe, dans les écuries de cette princesse, par la garde nationale de Versailles. La famille royale devait les rejoindre incognito, à pied, à peu de distance, et de là continuer son voyage jusqu'à Metz, où le Roi devait proclamer la nullité de tous les actes de l'Assemblée Nationale. Déjà les gardes-du-corps étaient remontés à cheval, non pas pour l'accompagner, mais pour faire prendre le change au peuple d'un côté, tandis que la cour s'évaderait de l'autre. Tout était prêt pour le départ mystérieux que la Reine pressait de toutes ses forces ; mais, au moment même de l'effectuer, le Roi changea de résolution en apprenant les mauvaises dispositions du régiment de Flandre chargé de l'escorter, et l'arrivée prochaine de la garde nationale de Paris dont la marche avait été retardée par une pluie continuelle.

En effet, nous avons vu déjà que cette garde n'avait opposé aucune résistance au départ des femmes, et même qu'elle avait sympathisé hautement avec leur projet. Ramener la famille royale à Paris : tel fut le but commun de ces femmes et de la garde nationale. Les femmes furent poussées à Versailles par la disette, par une disette très réelle ; elles crurent ramener l'abondance à Paris avec la famille royale, et elles ne se trompèrent point, du moins en principe. Quant à la garde nationale, elle ne se rendit à Versailles que pour empêcher le Roi d'aller à Metz étouffer la constitution ; elle crut sauver la révolution elle-même en arrachant la famille royale au foyer de tant d'intrigues, et elle ne se trompa point assurément : comme on peut conclure du témoignage unanime de tant de royalistes qui se sont vantés, sous la Restauration, de leur coopération à la tentative d'évasion de la cour, bien que leur parti ait cherché à rejeter sur le duc d'Orléans cette grande spontanéité d'une vaste population. Aussi la garde nationale, qui croyait à l'intention réelle du Roi de fuir, sans doute parce qu'elle avait, pour y croire, des raisons que nous ne pouvons plus avoir à si longue distance, manifesta, de la manière la plus énergique, la volonté d'aller chercher la famille royale à Versailles et de la ramener à Paris dans toutes les hypothèses. A dix heures du matin environ, pendant qu'elle était sous les armes sur la Grève et sur les quais, elle envoya une députation exprimer ce vœu au commandant-général qui venait

d'arriver à la municipalité. L'orateur de cette députation lui adressa ce discours : « Mon général, nous » sommes députés auprès de vous par nos camara- » des pour vous exposer leurs vœux. Nous ne vous » croyons pas un traître ; mais nous croyons que le » gouvernement vous trahit ; il est temps que tout » ceci finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïon- » nettes contre des femmes qui nous demandent du » pain. Le comité des subsistances malverse ou est » incapable d'administrer son département ; dans » les deux cas il faut le changer. Le peuple est mal- » heureux ; la source du mal est à Versailles. Il faut » aller chercher le Roi et l'amener à Paris ; il faut » exterminer le régiment de Flandre et les gardes- » du-corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde » nationale. Si le Roi est trop faible pour porter sa » couronne, qu'il la dépose. Nous couronnerons son » fils ; on nommera un conseil de régence et tout » ira mieux. »

» — Quoi donc ! s'écria Lafayette, auriez-vous le » dessein de faire la guerre au Roi, et de le forcer » à nous abandonner ? — Mon général, nous en se- » rions bien fâchés ; car nous l'aimons beaucoup. Il » ne nous quittera pas sans doute ; mais s'il nous » quitte... nous avons le Dauphin. » Lafayette s'efforça vainement de dissuader la députation du projet d'aller à Versailles ; celle-ci répondit en substance à toutes ses exhortations : « Mon général, nous » donnerions pour vous jusqu'à la dernière goutte » de notre sang ; mais le peuple est malheureux ; la

» source du mal est à Versailles ; il faut aller chercher le Roi et l'amener à Paris : d'ailleurs, tout » le peuple le veut. » Enfin Lafayette, ne pouvant la détourner d'une si funeste résolution, descendit sur la place de Grève et sur les quais où était la garde nationale elle-même impatiente de partir. Il passa, repassa dans les rangs, parlant à chacun, et ne fléchit personne ; partout retentit le même cri : « A Versailles ! A Versailles ! » En même temps tous les regards se portèrent sur les tours de Notre-Dame ; là, du haut de ces tours, des sortes d'ombres chinoises tiraient des coups de pistolet et sonnaient le tocsin : bientôt Saint-Gervais, Saint-Jacques, Saint-Leu, Saint-Merry et tous les clochers répondaient à ce lugubre signal. De nombreux attroupemens arrivaient à l'Hôtel-de-Ville, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau : leur seul vœu, leur seule intention était d'aller à Versailles demander compte aux gardes-du-corps de la provocation du 1er octobre : « A Versailles ! A Versailles ! » s'écriaient-ils de tous les côtés.

L'Assemblée générale des électeurs n'avait pas cru devoir autoriser le départ de la garde nationale, parce qu'elle redoutait de graves désordres dans l'état d'irritation des esprits. Elle s'était bornée aux moyens de persuasion individuelle, et avait ordonné la dispersion des attroupemens ; mais cette garde ne se prêtant point à cette dispersion, et les attroupemens devenant de plus en plus menaçans, la position de la municipalité devint de plus en plus em-

barrassée. Ainsi, par exemple, il était trois heures du soir : on luttait avec la garde nationale dès le matin, et l'on n'avait pu rien en obtenir. Loin de là, au contraire, elle se disposait à partir malgré le refus d'autorisation : alors la municipalité accorda enfin ce que l'on ne pouvait plus refuser sans s'exposer à de plus grands malheurs. Le commandant-général reçut l'ordre du départ pendant qu'il était encore occupé à parcourir les rangs : après en avoir donné lecture au milieu des acclamations universelles, il fit prêter à tout ce corps le serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi.

Il est évident, par tous ces faits, que les administrateurs municipaux et Lafayette, en particulier, ne voulaient pas le fatal départ, puisqu'ils firent tout ce qu'ils purent pour l'empêcher et qu'ils ne cédèrent qu'à l'extrémité. Que doit-on donc penser de la bonne foi de ceux qui les représentent comme vendus au duc d'Orléans dans cette circonstance? Cette supposition n'est pas seulement fausse, erronée, calomnieuse : elle est absurde, surtout par rapport à Lafayette, dont nous signalerons la conduite odieuse envers Louis-Philippe-Joseph après les 5 et 6 octobre.

L'avant-garde se mit en marche à trois heures et demie : elle était composée de huit compagnies de grenadiers. Le duc d'Aumont la commandait, le duc d'Aumont, l'un de ces généreux patriciens qui ne crurent point forfaire à l'honneur en embrassant la cause de la révolution : comme si toutes les illustra-

tions du pays se fussent entendues pour coopérer à ce grand mouvement national (1).

La garde nationale partit à quatre heures, au nombre total de soixante mille hommes environ, sous les ordres de Lafayette qui montait son cheval historique, son fameux cheval blanc. Elle marchait en six divisions, avec de l'artillerie et des chariots de guerre, selon l'usage de l'époque. En avant, derrière, et même entre les divisions on remarquait une infinité de vagabonds, de gens sans aveu, aigris par les longues souffrances de la faim, armés de vieux fusils ou se tenant sous le bras, et chantant des airs patriotiques en alternant avec les tambours. Lafayette ne voulut pas les laisser à l'Hôtel-de-Ville de peur qu'ils le pillassent; il préféra les emmener avec son armée pour les contenir plus sûrement. D'un autre côté, comment aurait-il pu les empêcher de le suivre? Son seul tort fut de les armer (du moins certain nombre), parce que l'on ne doit pas plus confier d'armes que de poisons aux personnes capables d'en faire un mauvais usage. L'esprit de parti devait s'emparer naturellement de leur présence : aussi les

(1) Le duc d'Aumont était l'un des officiers-généraux les plus aimés de la garde nationale. C'était, en effet, un homme très aimable, et connu même pour certains succès auprès des femmes, bien qu'il fût sexagénaire. Comme il boitait par suite d'une blessure, il ne paraissait jamais qu'à cheval devant la garde nationale; lorsqu'il fut arrivé à Sèvres, son cheval s'abattit et, s'étant blessé au genou, se mit à boiter, ce qui fit dire à un garde national : *que le général avait beau faire, qu'il boitait à cheval aussi bien qu'à pied.*

a-t-il supposés soudoyés par la caisse générale de toutes les émeutes, c'est à dire par le duc d'Orléans; mais là, comme ailleurs, comme partout, ce sont des déclamations et point de preuves : ne sait-on pas, au surplus, que ces irruptions de vagabonds et de curieux sont dans la nature même des grandes populations, où les événemens extraordinaires, interrompant les travaux, jettent sur le pavé tous les élémens de désordre?

L'armée parisienne n'atteignit Versailles qu'à minuit, exténuée de fatigue, d'une pluie continuelle, et d'une longue marche dans la boue. Lorsque l'on fut sur l'avenue de Paris, on y trouva une députation envoyée par l'Assemblée Nationale, lui annoncer que le Roi avait enfin accepté les articles de la constitution et la déclaration des droits de l'homme. Le peuple de Versailles et les femmes du matin accompagnaient cette députation avec des torches et des lanternes, aux cris de *Vive la nation! Vive la garde nationale de Paris!* Mais les gardes nationaux, mouillés jusqu'à la peau, paraissaient insensibles à ces cris; ils suivaient piteusement leur chemin, à la débandade, les armes et les oreilles basses. « Arrêtez! » arrêtez donc! s'écriaient en courant les officiers, » le Roi a accepté!... on va lire son acceptation. » Ils ne s'arrêtaient pas, ces soldats du pape; ils faisaient semblant de ne pas entendre : accepté ou refusé, peu leur importait : car ils aimaient mieux aller se coucher que de s'occuper des grands intérêts de la nation et de l'humanité entière. On ne fit

pas moins former le cercle sur la place d'Armes; là il fut donné lecture de l'acceptation du Roi. Ensuite la garde nationale se retira dans les casernes et les postes qu'on venait de lui assigner. Quant aux vagabonds et aux femmes, ils passèrent la nuit dans les cafés, dans les auberges, dans les édifices publics, et même jusque dans les églises, vu l'impossibilité de loger à Versailles cent mille personnes étrangères.

Le commandant-général se rendit à l'Assemblée Nationale pour la tranquilliser sur les suites de l'invasion parisienne : de là il monta au château où tout était dans la consternation ; il y fut accueilli comme un libérateur. Entré dans le cabinet du Roi, il y trouva la Reine et madame Elisabeth qui pleuraient, appuyées sur la cheminée. Le Roi se promenait en silence à grands pas : le commandant-général lui exposa les événemens du jour, et prit ses ordres à ce sujet. A peine était-il sorti qu'une députation de l'Assemblée Nationale, mandée par le Roi, fut introduite auprès de sa royale personne : « Messieurs,
» leur dit le monarque, je vous ai fait appeler parce
» que je voulais m'environner des représentans de la
» nation, et m'éclairer de leurs conseils dans cette
» circonstance difficile; mais M. Lafayette est arrivé
» avant vous, et je l'ai déjà vu! *Assurez l'Assemblée*
» *Nationale que je n'ai jamais songé à me séparer*
» *d'elle, et que je ne m'en séparerai jamais.* »

Pourquoi le Roi se défendait-il ainsi *d'avoir eu l'intention de partir?* parce qu'on la lui attribuait

généralement. Pourquoi la lui attribuait-on généralement? parce que les extravagances de la cour autorisaient à la lui attribuer : ce qui est, au surplus, incontestable aujourd'hui par les aveux unanimes des fauteurs de ce projet.

Or, s'il est incontestable que ce projet exista réellement et n'échoua que par une suite de malentendus, pourquoi supposer au duc d'Orléans l'immense et absurde faculté de rejeter une grande population de Paris à Versailles, surtout lorsqu'il est si bien établi que le susdit projet et la famine furent les seuls mobiles de ce vaste bouleversement?

Mais le Roi ne voulait pas partir, du moins selon lui-même et selon certains royalistes : c'était le duc d'Orléans qui voulait le forcer à la retraite par une démonstration populaire, pour se faire proclamer lieutenant-général du royaume.

Le duc d'Orléans !.. y pensent-ils bien ceux qui raisonnent ou plutôt qui déraisonnent ainsi?

De grâce, qui avait appelé à Versailles, extraordinairement, le régiment de Flandre, que l'on croyait hostile à la révolution?

Était-ce le duc d'Orléans?

Qui avait organisé le funeste banquet du 1er octobre, pour réchauffer le zèle que nous avons montré si refroidi des gardes-du-corps?

Était-ce le duc d'Orléans?

Qui avait animé ce banquet par le prestige imposant de sa présence, et autorisé ainsi des allusions scandaleuses contre la représentation nationale?

Était-ce le duc d'Orléans?

Qui avait commandé les relais à chaque poste, et échelonné des régimens étrangers sur la route de Metz?

Était-ce le duc d'Orléans?

A qui appartenaient les voitures de voyage, arrêtées, à onze du soir, à la grille du Dragon, par la garde nationale de Versailles?

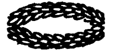
Sans doute elles n'appartenaient pas àu duc d'Orléans...

Ah! si l'on veut écarter nos yeux d'une vérité importune, que l'on écarte donc les monumens de cette vérité elle-même! Que l'on jette donc aux flammes tant d'écrits où sont étalées les ramifications du complot, où l'on suppute même si grossièrement ses chances de réussite!

N'en doutons pas: Louis XVI voulait partir dès lors, comme il partit, en réalité, le 20 juin 1791 : c'est que sa destinée fut toujours de subir le joug de conseils ignares qui finirent par le perdre, en le mettant en opposition constante avec les vœux de la nation. En effet, que voulait la nation? la destruction des abus, c'est à dire la révolution! Oui, sans doute, la révolution, puisqu'elle l'a défendue sur tous les champs de bataille de l'Europe, et que plusieurs millions de Français sont morts pour cette noble cause. Eh! les courtisans, que demandaient-ils? le maintien des abus, parce qu'ils en vivaient : de là un conflit perpétuel entre le peuple et ces hommes égoïstes. Aussi ceux-ci, ne se sentant pas assez forts, résolurent

d'emmener le Roi en pays étranger pour l'en ramener avec la force étrangère, et pour reconquérir ce qu'ils appelaient exclusivement *leurs droits :* comme si ceux d'une grande nation eussent pu périr sous la prescription des siècles. Bref, ils essayèrent de faire avec le Roi, dès le 5 octobre, ce qu'ils entreprirent, de nouveau, avec ses frères, dans les années suivantes; mais cette entreprise sacrilége échoua par l'opposition du peuple de Paris, que seconda si puissamment la triste coïncidence de la famine.

Cependant le commandant-général avait visité personnellement tous les postes : partout il avait reconnu la tranquillité la plus complète. Ayant achevé son inspection à trois heures du matin (le 6 octobre), il alla informer l'Assemblée Nationale de cet heureux état de choses; la séance fut levée sur l'assurance positive qu'il donna d'une sécurité parfaite dans la ville, et lui-même put aller prendre quelques instans de repos chez le prince de Poix, son beau-frère, à cinq heures seulement, après vingt heures consécutives de fatigues et d'agitations dans tous les genres.



## CHAPITRE XX.

6 Octobre 1789.

Il était six heures environ : le jour commençait à poindre, le soleil se levait sur l'horizon : la nuit avait donc cessé !... Au reste, elle avait été fort calme : pas le moindre trouble, pas le moindre désordre n'avaient éclaté.

Ainsi, nous le répétons, la nuit entière avait été calme ; tout était tranquille à six heures : les témoignages unanimes du temps en font foi.

Voilà un point essentiel acquis à l'histoire.

Alors seulement des groupes de femmes, de vagabonds et même de gardes nationaux se répandirent dans les rues par désœuvrement, par curiosité. Passant sur la place d'Armes, ils voulurent pénétrer dans les jardins du château, où le public était admis tous les jours ; on y pénétrait, de ce côté, par plusieurs cours qui n'existent plus depuis les constructions de la Restauration. En avant était la cour des Ministres; au fond la cour Royale ou de Marbre; à droite la cour de la Chapelle ; à gauche la cour des Princes. Toutes ces cours étaient séparées entr'elles par des grilles en fer, et se communiquaient par des portes que l'on laissait toujours ouvertes au pas-

sage du public. Ce jour là, on avait fait fermer les cours des Ministres et de Marbre parce qu'elles conduisaient directement au grand escalier; mais on avait cru pouvoir maintenir la circulation, sans inconvénient, par les cours latérales. Des groupes se présentèrent pour passer à la grille des Ministres: la trouvant fermée, non gardée, ils l'escaladèrent et l'ouvrirent bientôt. De là ils arrivèrent à la grille Royale, où un peloton de gardes-du-corps venait de prendre les armes à la hâte. Ils demandèrent à passer : on leur refusa positivement, en leur indiquant qu'ils pouvaient passer par les autres cours. « Nous » passerons, » disaient les uns. — « Vous ne passe» rez pas, » répondaient les autres. On se disputait, on s'injuriait, on s'échauffait ainsi réciproquement lorsqu'une grêle de pierres fondit sur les gardes-du-corps, tandis que la grille Royale était escaladée de même qu'avait été déjà celle des Ministres. A l'aspect de cette agression, les gardes-du-corps, au nombre d'une quinzaine environ, se replièrent en désordre vers le grand escalier, sans faire usage de leurs armes. Quelques uns d'eux montèrent au château, et, s'embusquant aux fenêtres, firent feu sur ceux qui escaladaient la grille. Un citoyen de Versailles fut blessé grièvement au bras : le jeune garde national de Paris, Jérôme-Honoré Lhéritier, âgé de vingt-deux ans, atteint sur la grille, tomba dans la cour de Marbre en appelant à son secours. Mais comment aller le secourir? la porte était fermée : on s'y précipita et l'on parvint à l'ouvrir après de grands

efforts. Il était couché sur le ventre et ne parlait plus; le sang sortait par sa bouche; ses yeux blanchissans roulaient dans leurs orbites; ses membres se crispaient convulsivement; on le relevait pour l'emporter...... il expira. Alors, au lieu de l'emporter, on le laissa par terre et on l'étendit sur les marches de la cour où le peuple accourait le voir, vu l'ouverture des grilles et la retraite des gardes-du-corps à l'intérieur.

Cependant la vue de ce cadavre exaltait la colère du peuple contre ceux-ci.....

« La foule, excitée par ce spectacle, court à la vengeance en poussant des cris de fureur et proférant d'horribles menaces contre une personne auguste que, dans les transports de sa rage, elle charge d'affreuses imprécations. Déjà elle monte le grand escalier : les gardes-du-corps se présentent; Miomandre-Sainte-Marie descend quatre marches. « Mes » amis, » leur dit-il, « vous aimez votre Roi, et » vous venez l'inquiéter jusque dans son palais. » Pour toute réponse on se jette sur lui, on essaie de le saisir par son habit, par sa bandoulière, par ses cheveux, par son mousqueton. Il se dégage heureusement à l'aide d'un de ses camarades et rejoint les siens. Les gardes se replient, partie dans la salle du Roi, partie dans la grande salle. On essaie d'en briser les portes : le panneau d'en bas de cette dernière est enfoncé; on cherche par cette ouverture à percer les gardes-du-corps à coups de piques; ils parviennent à la boucher avec un coffre à mettre du

bois. Fatigués de tant de résistance, les brigands prennent par la salle de la Reine, pénètrent dans la grande salle et chargent ceux qui la défendaient; ceux-ci cèdent au nombre et se retranchent dans l'Œil-de-Bœuf. Tardivet Du Repaire veut se jeter dans l'appartement de la Reine pour empêcher ces forcenés d'y entrer. Il est assailli par la multitude en furie, et tombe sous les coups dont on l'accable de toutes parts. Un homme armé d'une pique veut lui percer le cœur; il saisit l'arme meurtrière, parvient à désarmer l'agresseur et à se relever. Il pare, avec cette lance, les coups de baïonnette que lui porte un soldat d'infanterie. La salle du Roi s'entr'ouvre, et deux de ses camarades, le retirant par son habit, réussissent à l'y faire rentrer. Pendant ce temps Miomandre-Sainte-Marie voit entraîner sur l'escalier un garde de la salle de la Reine; effrayé seulement du danger de la princesse, il s'élance à travers les flots d'une multitude courroucée; il voit Du Repaire se débattant au milieu des assassins, il entend une bande de cannibales hurler le cri de mort. Rien ne l'arrête, il vole à l'appartement, en ouvre la porte : « *Madame*, » crie-t-il à une femme qu'il aperçoit à l'extrémité d'une autre pièce, « *Madame, sauvez la Reine, on en veut à sa vie; je suis seul ici contre deux mille tigres; mes camarades ont été forcés d'abandonner leur salle.* » Il ferme la porte sur lui, et, après quelques minutes de combat, il est terrassé d'un coup de pique; un autre assaillant lui décharge au même instant un

coup de crosse de son fusil sur la tête ; il demeure sans sentiment et baigné dans son sang. Les bandits, le croyant mort, le volent et retournent à la grande salle où ils s'emparent des armes. Miomandre revenu à lui, et voyant qu'il n'y avait plus que quatre personnes à la porte, rassemble toutes ses forces, se relève, traverse la salle du Roi, la salle des gardes, l'Œil-de-Bœuf, et a le bonheur d'échapper aux meurtriers.

» La Roque-Saint-Virieu, qui était en sentinelle dans la salle de la Reine, convaincu qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour la sauver, s'était jeté, avec cinq ou six de ses camarades, dans le premier appartement de Sa Majesté. Ils pénétrèrent jusqu'à son anti-chambre, dont on se décida avec peine à leur accorder l'entrée, dans le doute qu'ils fussent réellement gardes-du-corps. On ouvre enfin ; une femme se jette à leurs pieds et les conjure de sauver la Reine. Ils répondent qu'ils verseront pour elle jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et qu'ils sont en état de faire assez de résistance pour lui faciliter les moyens de se lever et de se retirer. On les introduit dans la chambre de la Reine, dont ils sortent un instant après pour se ranger en dehors de l'appartement et lui laisser la liberté de s'habiller. Cette princesse avait été réveillée, un quart d'heure auparavant, par les clameurs d'une troupe de femmes répandues sur la terrasse. Mais madame Thibault, sa première femme de chambre, l'avait rassurée en lui disant, comme elle le croyait en ef-

fet, que « *c'étaient ces femmes de Paris qui, vraisem-* » *blablement, n'ayant pas trouvé à coucher, se pro-* » *menaient.* » Mais alors, très effrayée elle-même, elle entre avec madame Augué sa compagne dans la chambre de Sa Majesté : elles lui passent rapidement un jupon et des bas, lui jettent un mantelet sur ses épaules, et la conduisent chez le Prince par un passage dérobé, appelé *le Passage du Roi.* Pendant qu'elle traversait l'Œil-de-Bœuf, un coup de pistolet et un coup de fusil se font entendre et redoublent sa frayeur. Elle arrive enfin : « *Mes amis,* » *mes chers amis,* » s'écrie-t-elle fondant en larmes, « *sauvez-moi et mes enfans.* » Elle y trouve M. le Dauphin que madame de Tourzel, avertie par Sainte-Aulaire, venait d'y porter. Le Roi en était sorti. Réveillé en sursaut au moment de l'invasion du château, il avait vu, d'une fenêtre du cabinet de la pendule, la multitude se précipiter à grands flots vers le grand escalier. Inquiet pour les jours de la Reine, il s'était habillé à la hâte, et entrait chez elle par une porte au moment où elle se rendait chez lui par une autre. Rassuré par les gardes qui s'y trouvaient encore, il retourne à son appartement, et, après être allé avec la Reine chercher Madame Royale, ils se disposèrent l'un et l'autre à se mettre en état de se présenter au peuple.

» La Princesse répéta plusieurs fois, dans ce moment terrible, qu'elle devait la vie à ses gardes-du-corps. On rassemble dans l'Œil-de-Bœuf tous ceux qui peuvent y parvenir; ils s'y retranchent à l'aide

de bancs, de tabourets et autres meubles dont ils barricadent la porte. Mais bientôt un bruit affreux se fait entendre; les brigands frappent à coups redoublés; un panneau est brisé.... ils n'attendent plus que la mort. Tout-à-coup un calme profond succède au tumulte : un moment après on frappe doucement; ils ouvrent. La garde nationale parisienne remplissait les appartemens. Un officier se présente à la tête des grenadiers : « *Messieurs*, » dit-il, « *bas » les armes; nous venons ici pour sauver le Roi, et » nous vous sauverons aussi : soyons frères.* » C'était le capitaine Gondran, commandant de la compagnie du centre de Saint-Philippe-du-Roule.

» A la première nouvelle des scènes désastreuses dont le château était le théâtre, l'armée parisienne était accourue; ses nombreux bataillons garnirent la cour Royale et la place d'Armes; les grenadiers montèrent aux appartemens, et en un clin-d'œil les brigands en furent chassés; mais un grand nombre de gardes-du-corps étaient tombés entre leurs mains: Deshuttes et Varicourt, surpris dans le premier moment de l'attaque, avaient été massacrés, et leurs têtes sanglantes, portées chacune au bout d'une pique, étaient devenues l'étendard des meurtriers et le signal du carnage. Des bandes de forcenés entraînaient de côté et d'autre leurs malheureux prisonniers dévoués à la mort. Les uns les condamnaient à la lanterne, les autres appelaient à grands cris le coupe-tête, cet affreux coupe-tête, remarquable par sa longue barbe et par deux plaques blanches qu'il

portait, l'une sur le dos, l'autre sur la poitrine. Les bras nus jusqu'au coude, les mains ensanglantées des deux premières exécutions, armé d'une hache qu'il brandissait en l'air avec fureur, il semblait provoquer de nouveaux meurtres et appeler de nouvelles victimes.

» Au milieu de l'agitation générale on voyait, on entendait partout Lafayette : « Messieurs, » criait-il à ses soldats, « j'ai donné ma parole d'honneur au » Roi qu'il ne serait fait aucun tort à tout ce qui » appartient à Sa Majesté; si vous laissez égorger ses » gardes, vous me ferez manquer à ma parole d'hon- » neur, et je ne serai plus digne d'être votre chef. » Les Parisiens se jettent de toutes parts dans ces groupes de furieux, enveloppent les gardes-du-corps, et les placent sous leurs drapeaux comme sous une égide sacrée.

» Les brigands, qui avaient tenté le pillage du château, se disposaient à en jeter les effets par les fenêtres, lorsque le capitaine Gondran s'avançant avec sa troupe, leur commande impérieusement de renoncer à leurs projets, sous peine d'être fusillés, et les fait coucher en joue; ils se retirent aussitôt des croisées et se sauvent par les escaliers. Il ordonne aux siens de le suivre, monte l'escalier de marbre l'épée à la main, fait rebrousser chemin aux pillards, et leur ordonne de déposer les objets dérobés dans la salle des gardes-du-corps. Il désarma, comme nous l'avons dit, et rassura ces braves guerriers, en leur jurant qu'il les protègerait au péril de sa vie,

s'empara de la police depuis l'escalier de marbre jusqu'à l'antichambre du Roi, et, secondé par la compagnie des grenadiers du district de l'Oratoire, il y fit régner l'ordre le plus parfait. En arrivant dans la cour Royale, il avait eu le bonheur de prévenir un crime. On en faisait faire le tour à un malheureux garde du Roi, et, après l'avoir conduit près du cadavre exposé sur les degrés de la cour de Marbre, on se préparait à l'immoler sur lui, en expiation du meurtre commis en la personne d'un citoyen (Lhéritier) par un garde-du-corps : « *Camarades*, » s'écria-t-il, « *souffrirez-vous qu'on commette un as-* » *sassinat sous vos yeux ? — Non, non,* » répondent les grenadiers, et, fondant sur cette troupe de bêtes féroces, ils enlèvent cet infortuné et le mettent en sûreté dans les appartemens du Roi.

» Les brigands expulsés du château cherchaient alors un dédommagement dans le pillage des écuries du Roi, et bientôt on les voit traverser la place d'Armes montés sur de superbes coursiers. Mais la garde parisienne leur arrache encore cette nouvelle proie. Doazan, fermier-général et capitaine au bataillon des Feuillans, communique aux siens l'ardeur qui l'anime; ils se divisent par pelotons, parcourent la place d'Armes : cette nouvelle cavalerie est à l'instant démontée, les chevaux sont ramenés à la grande écurie, et gardés par un nombreux détachement qui reçoit ordre de repousser la violence par la force. Tant de mauvais succès ne les rebutent pas. L'hôtel des gardes-du-corps est assailli; des soldats mêlés

dans la foule crient que *le pillage est permis*. Mais ils rencontrent partout l'infatigable Doazan et la garde nationale, et ils sont, de nouveau, contraints d'abandonner leurs rapines et le butin dont ils étaient chargés. Les effets pillés sont déposés chez le concierge, et le bataillon ne se retire qu'après avoir pourvu à la sûreté de l'hôtel.

» Les bandits partent enfin. Pendant qu'ils s'en retournent à Paris, des voitures chargées de provisions de bouche se succèdent sans interruption, et répandent l'abondance dans les bataillons, qui reçoivent avec les plus vives acclamations ces gages touchans de la sollicitude de leurs frères de la capitale. Des scènes plus attendrissantes préparaient tous les cœurs à la paix. Les gardes-du-corps, délivrés des mains de leurs bourreaux, après avoir juré sur la place d'Armes d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, furent reconduits au château, où ceux qui s'y trouvaient prêtèrent le même serment. Lafayette présenta au Roi les gardes nationales qui garnissaient ses appartemens. Sa Majesté reçut avec bonté l'expression de leur amour et de leur fidélité, et voulut bien leur parler elle-même en faveur de ses gardes. Les Parisiens attendris les pressent dans leurs bras; tous les nuages sont dissipés, les deux troupes ne forment plus qu'un seul corps : tous sont gardes du Roi, tous sont citoyens.

» Cependant l'armée parisienne, d'après les ordres du général, s'était avancée jusque sous le bal-

con du Roi à travers une foule immense qui remplissait toutes les cours du château, et des cris répétés témoignaient l'impatience générale de voir le monarque. Il se rend à des vœux si pressans, et paraît sur son balcon accompagné de la Reine et de ses enfans, aux applaudissemens de la garde nationale et du peuple qui crient à l'envi : *Vive le Roi!* Il y demeure quelques minutes et se retire. Mais les Français ne peuvent se lasser de voir un prince honnête homme, un roi-citoyen : on le rappelle encore. Il reparaît avec sa famille, et les applaudissemens recommencent. Une voix crie : *Le Roi à Paris!* C'était le vœu de toute la France ; le peuple et l'armée répétèrent : *Le Roi à Paris!* Une violente oppression empêche Sa Majesté de parler, la famille royale rentre dans les appartemens. Tout était ouvert : les ministres, les gens de la cour, des membres de l'Assemblée étaient dans la galerie et dans la chambre du conseil. Plusieurs écrivaient des billets qui portaient que le Roi irait à Paris, et les jetaient par la fenêtre pour apaiser la multitude. La Reine était dans une chambre, debout à l'encoignure d'une fenêtre, ayant à sa droite madame Elisabeth, à sa gauche et tout contre elle Madame, fille du Roi, et devant elle debout, sur une chaise, M. le Dauphin. Cet enfant, tout en badinant avec les cheveux de sa sœur, lui dit : « Maman, j'ai faim. » La Princesse, les larmes aux yeux, lui répondit « qu'il fallait prendre patience et attendre que le tumulte fût passé. » Monsieur, Madame et Mesdames, tantes du Roi, étaient dans la

même pièce. Dans ce moment on vint dire à la Reine que le peuple la demandait au balcon toute seule. Elle parut hésiter; mais Lafayette étant arrivé, et lui ayant représenté que cette démarche était nécessaire pour ramener le calme, elle dit : « Dussé-je » aller au supplice, je n'hésite plus, j'y vais. » Elle prit ses enfans par la main et s'y rendit avec le général, qui fut l'interprète et le garant de ses sentimens pour la nation.

» Peu de temps après, la famille royale reparut au balcon, environnée de tous les ministres et de quelques gens de cour. Lafayette, adressant la parole au peuple avec ce ton de franchise et de loyauté, cette éloquence de sentimens si puissante sur la multitude, et que sa confiance dans le patriotisme et les vertus de l'orateur rendait plus imposante encore, annonça le dessein où était Sa Majesté de céder au vœu de la capitale. Il ajouta que des hommes mal intentionnés avaient de grands intérêts pour soulever le peuple qu'ils égaraient; qu'il les connaissait bien, et qu'il les dévoilerait quand il en serait temps. Le Roi prit la parole et dit : « Vous me » demandez à Paris; j'irai, mais à condition que ce » sera avec ma femme et mes enfans. » De nouveaux cris de *Vive le Roi!* témoignent l'allégresse universelle. « Mes enfans, » ajoute Sa Majesté, « je vous » demande sûreté pour mes gardes-du-corps. » Le peuple répond : *Vive le Roi! Vivent les gardes-du-corps!* Ceux-ci se montrent sur le balcon, et crient : *Vive le Roi! Vive la nation!* Lafayette s'avance avec Mondal-

lot, l'un de leurs maréchaux-des-logis, lui dit de prêter serment à haute voix et lui fait élever son chapeau en présentant le côté où l'on avait attaché une cocarde nationale; tous les gardes-du-corps firent de même avec les leurs, et l'armée toute entière éleva les siens au bout de ses baïonnettes. La foule demanda des chapeaux et des bandoulières; on lui en jeta, et la réconciliation fut complète. Les grenadiers prirent les chapeaux des gardes et leur donnèrent leurs bonnets. Plusieurs volontaires, en recevant les épées des gardes-du-corps lorsqu'ils furent arrêtés, leur avaient, par égard, présenté celle dont ils étaient armés; ils voulurent la leur rendre, mais la plupart demandèrent comme une grâce de conserver l'épée nationale, et de marcher indistinctement dans les rangs, tandis que le Roi se rendrait à Paris. Sa Majesté ayant annoncé qu'elle partirait à une heure, cette heureuse nouvelle parcourut aussitôt tous les rangs, et l'armée exprima les transports de sa joie par une salve de toute son artillerie et une décharge générale de sa mousqueterie. A onze heures Lafayette, après avoir reçu le serment que les officiers de Flandre prêtèrent entre ses mains à la nation, à la loi et au Roi, les présenta au monarque, qui leur ordonna de rassembler le plus qu'il leur serait possible de leurs soldats. Déjà portés d'inclination pour la cause de la liberté, ils étaient mêlés parmi le peuple et les troupes nationales, qui s'étaient empressées de les recevoir dans leurs lignes, et de leur prodiguer mille témoignages de fraternité. Une bles-

sure réelle ou supposée faite à l'un d'eux par un garde du Roi, avait achevé de les indisposer contre ces derniers, et leur fournit un motif ou un prétexte pour abandonner leurs enseignes. Au moment du départ du Roi, ils se réunirent en plusieurs pelotons pour grossir son cortége, et un piquet de la garde nationale alla chercher leurs drapeaux, qui suivirent la marche jusqu'à l'Hôtel-de-Ville (1). »

Voilà des détails bien affligeans assurément : et pourtant ! ils ne le sont pas encore assez, puisque l'on s'est évertué à les surcharger d'horreur. C'est sans doute parce qu'il s'agissait du duc d'Orléans ; mais pourquoi s'agissait-il plutôt de lui que d'un autre ? Quelle analogie particulière pouvait exister entre cette scène lamentable et un prince dont la bienfaisance semblait devenue si universellement populaire ? Lui qui avait nourri et chauffé une infinité de pauvres pendant l'hiver si rigoureux de cette année ; lui qui avait été *assez heureux pour soulager ses concitoyens indigens*, selon ses propres expressions, *en vendant une petite portion de ses propriétés* (2) ; lui enfin, qui comptait parmi ses amis tout ce que la civilisation avait produit de plus illustre dans tous les genres à cette époque (3).

(1) *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la Liberté*, tome 3, page 370.

(2) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, deuxième partie, n. 74.

(3) Cela est vrai à la lettre : le duc d'Orléans fut ami de Buffon, de Lavoisier, de Fourcroy, de Laplace, de Monge, de Lagrange,

Comment a-t-on osé l'arracher à de tels élémens, à lui-même, pour le jeter, pieds et poings liés, à la tête d'une bande d'assassins? Par quelle douloureuse fatalité ne peut-on plus songer aux 5 et 6 octobre, sans être obligé de rappeler, en même temps, son triste et patriotique souvenir?

de Cabanis, de Palissot, de Bonnard, de Florian, etc., et de beaucoup de savans étrangers.

Les académiciens Châteaubrun et Foncemagne furent ses sous-gouverneurs; Collé et Carmontelle, ses lecteurs; Mayran, Moncrif et La Condamine, ses secrétaires.

L'auteur de *l'Explication de l'énigme du roman de Montjoie* cite, comme ayant eu *les relations les plus intimes* avec lui: « Les » princes de Galles, de Nassau, de Guimène, d'Aremberg, de » Ligne, d'Hénin, etc.; les ducs de Luxembourg, de Fitz-James, » de Gontaut, de Lauzun, de Luynes, d'Aiguillon, de Liancourt, » de Laval, etc.; les comtes de Thiard, de Schomberg, d'Osmond, » de Donézan, de Muy, de Blot, de Castellane, de Polignac, etc.; » les marquis de Lavaupalière, de Conflans, de Clermont-Galerande, de Clermont-Mont-Saint-Jean, de Coigny, de Châtellux, » de Valancey, d'Harambure, de Barbantane, de Barbançon, de » Sillery, de Mornay, etc.; les vicomtes de Saint-Priest, de La » Charce, de Gand, de La Tour-du-Pin, de Ségur, de Valence, » de Damas, etc.; les barons de Bésenval, de Talleyrand, de » Juigné, de Montboissier, d'Andlaw, de Wurmser, etc.; les » chevaliers de Durfort, de Boufflers, de Roncherolles, de Coigny, etc.; le commandeur de Jaucourt, le bailli de Suffren, les » maréchaux de Beauveau, de Castries, de Ségur, de Stainville, de Rochambeau, etc. (1) »

On remarquera parmi ces noms plusieurs qui représentaient des opinions diamétralement opposées à celles du duc d'Orléans: cela prouve que ce prince était plus tolérant pour les opinions d'autrui qu'on ne l'a été pour les siennes.

(1) *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, seconde partie, page 287.

Que dire et que faire à l'aspect de ce brigandage historique? La plume tombe et les larmes aussi....

Ah! qu'ils sont perfides ceux qui parlent tant des ombres de la nuit, des mystères de la nuit, des faits épouvantables de la nuit! Ils n'agitent tant les ténèbres que parce qu'ils veulent les répandre sur la vérité; parce que les ténèbres, au surplus, sont favorables aux conspirateurs, et qu'ils raisonnent eux-mêmes dans l'hypothèse exclusive d'une conspiration réelle. Ainsi, par exemple, on a écrit que les cannibales avaient forcé le curé de l'église Saint-Louis, à cinq heures du matin, à dire une messe pour le succès de leur effroyable entreprise: comme on croit à tout dans les révolutions, des esprits se sont trouvés assez crédules pour croire à une telle profanation des choses saintes. Nous avons vu déjà que les femmes et les vagabonds bivouaquèrent dans les églises, de même que dans les autres édifices publics: eh bien! que l'on ait dit la messe en leur présence et malgré leur présence, à cinq heures du matin: c'est possible, puisqu'on a l'usage de la dire à cette heure-là dans beaucoup d'églises quand il y en a beaucoup à dire. Mais entre ce fait si simple et celui que l'on suppose il y a une distance immense, la distance même du ciel à l'enfer. De bonne foi, cela est-il possible? Hélas! de tels gens vont-ils à la messe?.... Cette supposition n'outrage pas moins le bon sens que la religion et la vérité. Au reste, cet étrange épisode, inexplicable au premier aspect, s'explique assez bien par sa partie complé-

mentaire, c'est à dire par la prétendue présence de Louis-Philippe-Joseph. Pour la prouver, on ajoute avec un laisser-aller singulier, ou plutôt avec une perfidie atroce, que *ce prince conserva toujours dans son cœur une crainte secrète du Dieu de ses pères*; et l'on a la cruauté de rappeler, à cette occasion, que la religion consola ses derniers momens (1): (ce qui est heureusement vrai, car le duc d'Orléans ne perdit jamais le sentiment religieux); on n'en fait donc un homme religieux que pour en faire un chef de brigands!....

Ah! plutôt que l'on en fasse, au moins, l'un ou l'autre!

La presse royaliste a supprimé universellement l'épisode du meurtre de Lhéritier. Le but de cette suppression est facile à concevoir, parce que ce meurtre a été en réalité la cause unique de celui des deux gardes-du-corps; si l'on parvient à ravir le premier à la discussion, le second, sa conséquence immédiate, n'est plus que l'effet d'un complot, ce complot lui-même n'étant que l'œuvre du duc d'Orléans dans la pensée royaliste. Mais le silence ou les dénégations d'un parti ne peuvent pas plus empêcher d'être ce qui est matériellement, que l'eau de courir, la lumière de briller, et les astres de se mouvoir dans l'immensité. On a eu beau enlever le cadavre et nettoyer la place où il était, on ne parviendra jamais à effacer les taches du sang

(1) Montjoie.

aux yeux de la postérité. Là un homme a été tué: voilà un fait; il a été tué par les gardes-du-corps: voilà un autre fait, ou plutôt ces deux faits n'en forment qu'un seul. Nous savons bien que le Châtelet a déclaré que les gardes-du-corps avaient été dans le cas de légitime défense : qu'importe ? il ne s'agit pas de la légalité, mais de la matérialité du fait. Or, ce fait étant constant, nous sommes en droit de dire et nous disons : un homme du peuple, Lhéritier, venait d'être tué à tort ou à raison ; le peuple, aigri déjà contre les gardes-du-corps, exaspéré contre eux, de nouveau, par la vue de ce cadavre, se précipita au château pour venger sur eux la mort du jeune garde national. La vengeance fut, en principe, le seul objet de l'invasion du château : nous sommes loin de nier que les assaillans fussent des brigands. Nous répétons seulement que ces brigands furent poussés, en principe, par la soif exclusive de la vengeance, et qu'ils n'obéirent à aucune influence occulte, mais seulement à leur instinct naturel de férocité, de pillage, puisqu'ils se mirent à piller quand ils furent las de carnage, et qu'expulsés du château, ils se remirent encore à piller les écuries du Roi : car s'il leur fallait de la vengeance, il ne leur fallait pas moins aussi du pillage. Il est donc évident qu'ils ne furent mus par aucune influence extérieure, et que la colère du moment put suffire, seule, à les déchaîner contre ceux qui venaient de répandre le premier sang!

Mais ils n'en voulaient pas seulement à ceux-ci,

dit-on ; ils en voulaient aussi à la Reine, surtout à la Reine ; ils se ruèrent même dans son appartement et percèrent, des coups d'une rage impuissante, son lit encore chaud d'où elle venait de s'échapper.

Ici entendons-nous : la vérité avant tout. Pour connaître la vérité sur ce point, ce n'est pas à des écrivains passionnés que l'on doit s'adresser, mais aux femmes de chambre de la Reine elle-même, de service auprès d'elle dans cette matinée fatale. Ces dames étaient honorées de toute la confiance de la Princesse : elles doivent donc avoir droit à celle du lecteur. Eh bien ! ouvrons la procédure criminelle du 6 octobre, instruite au Châtelet, et nous y trouverons leurs dépositions suivantes :

LXXXVI[e] TÉMOIN.

« *Du neuf mars mil sept cent quatre-vingt-dix, du* » *matin, en l'une des salles du Châtelet de Paris,* » *en présence de MM. Boucher-Durmont et Brion,* » *notables adjoints.*

» Demoiselle Marie-Elisabeth Nolle, âgée de » soixante-un ans, veuve du sieur Pierre Thibault, » première femme de chambre de la Reine, demeu- » rant à Paris, rue des Petits-Augustins, n° 16; » après serment par elle fait de dire et déposer vé- » rité, nous a représenté copie de l'assignation à » elle donnée le jour d'hier par Fayel, huissier à » verge en cette cour : lecture à elle faite des arrêté » et réquisitoire sus-énoncés, et de l'ordonnance sus-

» datée, a déclaré n'être parente, alliée, servante
» ni domestique des parties.

» Dépose que, le 5 octobre dernier, elle était de
» service près la Reine; qu'elle n'a pas quitté, ce jour,
» l'appartement de Sa Majesté, et ne sait que par
» ouï-dire ce qui s'est passé à Versailles dans cette
» journée; que Sa Majesté couchée, elle déposante,
» s'est jetée sur son lit dans un cabinet qui précède
» la chambre à coucher de la Reine; que, le mardi
» 6 octobre, sur les six heures un quart du matin,
» elle a entendu beaucoup de bruit; qu'elle s'est
» levée pour savoir d'où partait ce bruit et ce qui
» l'occasionnait; qu'elle vit que c'était des femmes
» du peuple qui étaient sur la terrasse; que la Reine,
» dans ce moment, ayant sonné, elle déposante en-
» tra dans la chambre à coucher; que la Reine lui
» ayant demandé qu'est-ce que c'était que ce bruit,
» elle lui répondit que c'était ces femmes de Paris,
» qui, vraisemblablement n'ayant pas trouvé à cou-
» cher, se promenaient; que cette réponse parut
» tranquilliser la Reine, et elle déposante se retira;
» qu'environ un quart d'heure après, elle entendit
» un bruit bien plus grand qui partait de la salle
» des gardes; qu'elle, déposante, et madame Augué,
» autre femme de chambre de la Reine, ouvrirent
» la porte de la pièce où elles étaient, et virent que
» des brigands voulaient forcer les gardes pour en-
» trer, ce que ces derniers empêchaient, en for-
» mant une barrière avec leurs fusils qu'ils plaçaient
» en travers la porte; qu'elle déposante, effrayée,

» entra précipitamment dans la chambre où la Reine » était couchée; qu'elle l'a fait lever, lui a passé un » jupon et des bas, et par un passage dérobé elle l'a, » avec ladite Augué, conduite chez le Roi, et là elle » n'a pas quitté : ne sait ce qui s'est passé à l'exté- » rieur du château que d'après les récits qu'on lui » en a faits; *qui est tout ce qu'elle déposante a dit* » *savoir :* lecture à elle faite de sa déposition, a dit » icelle contenir vérité, y a persisté, n'a requis » salaire, et a signé avec nous, le greffier et lesdits » sieurs adjoints. Ainsi signé : **Nolle**, **Ollivier**, » **Olive de la Gastine**, **Brion**, **Durmont** et **de Nou-** » **villers.** »

« XCIV^e^ TÉMOIN.

» Demoiselle Henriette-Adélaïde Genet, âgée de » trente-un ans environ, femme de chambre de la » Reine, épouse de M. Pierre-César Augué, rece- » veur-général des finances de la Reine, demeurant » à Paris, rue Neuve-de-Luxembourg, paroisse de » la Madeleine de la Ville-l'Évêque, n° 15; laquelle, » après serment par elle fait de dire et déposer vé- » rité, nous a représenté copie de l'assignation à » elle donnée hier par ledit Fayel, huissier : lecture » à elle faite des arrêté et réquisitoire sus-énoncés, » et de l'ordonnance sus-datée, a déclaré n'être pa- » rente, alliée, servante ni domestique des parties.

» Dépose que, le 5 octobre dernier et jours sui- » vans, elle était de service près la Reine; que, ce » jour, elle n'a pas quitté les appartemens, et n'a

» rien vu de ce qui s'est passé à Versailles ; que » la Reine se coucha très tranquillement, mais elle » déposante et madame Thibault ne se couchèrent » pas ; que, le mardi 6 octobre, à six heures et un » quart, elles entendirent un bruit occasionné par » des femmes qui passaient sous les fenêtres de » l'appartement de la Reine, mais que ce bruit ne » les inquiéta pas ; mais qu'un quart d'heure envi- » ron après, ayant entendu un bruit considérable » du côté de la salle des gardes de la Reine, elles » ouvrirent la porte, et elle vit un garde du roi, » qu'elle a appris depuis être le sieur Miomandre, » qui barrait la porte avec son mousqueton à des gens » qui voulaient passer ; qu'il se tourna vers elle, et » dit : « Madame, sauvez la Reine : ses jours sont » en danger. » Elle déposante ferma la porte au ver- » rou ; après quoi, de concert avec madame Thi- » bault, elle entra chez la Reine, lui passèrent un » jupon et des bas, et la conduisirent chez le Roi, » par un petit passage qu'on appelle le *passage du* » *Roi;* qu'arrivée chez le Roi, elle déposante n'est » pas sortie des appartemens, et n'a rien vu de ce » qui s'est passé ce jour-là à Versailles ; *qui est tout* » *ce qu'elle déposante a dit savoir :* lecture à elle » faite de sa déposition, a dit icelle contenir vérité, » y a persisté, n'a requis salaire, et a signé avec » nous, le greffier et lesdits sieurs adjoints, à pareil » endroit et au bas des pages de la présente dépo- » sition. Ainsi signé : GENET, BRION, DURMONT, OLLI- » VIER, OLIVE DE LA GASTINE et DE NOUVILLERS. »

On pourrait ajouter à ces dispositions celles d'une trentaine de gardes-du-corps, d'officiers du régiment de Flandre, de serviteurs ou de membres de la cour : chose singulière ! pas un seul n'a déposé d'une irruption dans l'appartement de la Reine. Certes, si cette irruption avait eu lieu réellement, tous ces témoins n'auraient pas manqué d'en parler, parce qu'ils n'auraient pas manqué assurément de la remarquer. Mais non, ils n'ont point eu à la remarquer ; elle n'a point eu lieu en définitive. L'appartement de la Reine n'a point été souillé de la présence des brigands, ainsi que cela résulte du témoignage historique d'une autre femme de chambre de Marie-Antoinette. Cette dame, madame Campan, après avoir dit qu'elle n'a point été de service en ce jour, et qu'elle a tout appris de madame Augué, sa sœur, ajoute : « Il n'est pas vrai que les brigands » aient pénétré jusqu'à la chambre de la Reine, et » percé de coups d'épées ses matelas. Les gardes- » du-corps réfugiés furent les seuls qui entrèrent » dans cette chambre : si la foule y eût pénétré, ils » y eussent été massacrés. D'ailleurs, quand les » assassins eurent forcé les portes des antichambres, » les valets de pied et les officiers de service, sa- » chant que la Reine n'était plus chez elle, les en » prévinrent avec un accent de vérité auquel on » ne se méprend jamais. A l'instant cette crimi- » nelle horde se précipita vers l'Œil-de-Bœuf, es- » pérant sans doute la ressaisir à son passage (1). »

(1) *Mémoires de madame Campan*, tome II, page 79.

Il est donc faux que les brigands se soient rués dans l'appartement de la Reine, selon la thèse favorite de la presse contre-révolutionnaire!

Au reste, certains écrivains semblent avoir fait de cette irruption prétendue la pierre angulaire d'un édifice de mensonges et de calomnies. Or, cette pierre venant à manquer, leur édifice monstrueux s'écroule de lui-même; la matinée douloureuse se réduit à ce qu'elle fut uniquement, c'est à dire à une explosion déterminée par le meurtre du jeune Lhéritier et sans autre objet, en principe, que la soif de la vengeance : de même que celui du lieutenant Savonnières avait été causé, la veille, par la tentative analogue des gardes-du-corps contre Brunout.

Ce n'est pas à dire, néanmoins, que les jours d'une personne auguste ne fussent menacés horriblement; nous pensons, au contraire, que l'horrible péril était imminent, inhérent même à la nature des circonstances. C'est précisément à cause de cette imminence que l'on a pu croire à une préméditation qui n'exista pas en réalité, puisque le meurtre imprévu du jeune Lhéritier fut tout le nœud de cette affreuse tragédie.

Ah! sans doute, loin de nous d'insulter à de royales infortunes, surtout dans une princesse qui épuisa la coupe de toutes les douleurs! Mais la vérité est aussi une majesté : tâchons de les concilier dans nos respects.

D'abord il est incontestable (ceux qui connaissent

un peu la révolution en feront foi) que de grandes préventions s'élevaient, à tort ou à raison, contre Marie-Antoinette; à tort, soit : nous ne disons pas que ces préventions fussent justes; nous constatons seulement leur existence, car on doit toujours prendre les hommes et les choses tels qu'ils sont, et non pas tels qu'ils devraient être. Eh bien! en prenant les uns et les autres tels qu'ils étaient, on est forcé de reconnaître que les brigands voyaient dans la Reine le mauvais génie de la France, la patronne des abus, l'agent le plus actif de la contre-révolution; en un un mot, l'ennemie née du peuple, surtout depuis le désastreux banquet : pensée désastreuse, sans contredit, qui avait opposé les joies délirantes d'un festin aux ravages de la famine. Ne sait-on pas, en tout cas, ce que peuvent sur les hommes la faim et le désespoir? Mais non, l'on ne le sait pas; pour le savoir, il faudrait l'avoir éprouvé soi-même : ceux qui mangent quand ils veulent ne peuvent pas en avoir la moindre idée. Les brigands, affamés depuis plusieurs jours, étaient poussés naturellement à un attentat contre Marie-Antoinette, parce qu'ils lui imputaient d'avoir causé la disette pour les subjuguer plus facilement. Ils trouvaient donc un mobile suffisant dans leurs flancs déchirés par la faim! On a donc eu tort de faire aiguiser leurs poignards par les mains du duc d'Orléans! Hélas! on a fait bien pis encore, et c'est ici que l'âme est oppressée tellement par la douleur que la place manque à l'indignation : on a osé le mettre à leur tête, les dirigeant

en personne, leur indiquant du doigt l'appartement où reposait l'auguste victime. On ne s'est pas même enquis de savoir s'il était à Versailles ou à Paris dans ce moment fatal : qu'importait? il vécut dans l'inimitié de la Reine; des cannibales attentèrent à la vie de cette princesse : donc il soudoya ce nouveau forfait comme il en soudoya tant d'autres. Au surplus, comment prouver le contraire?... Mieux valait tourner ces poignards contre lui-même....

Hélas! c'est abuser bien cruellement des sentimens honnêtes, innés dans tous les cœurs, que de profiter ainsi des horreurs de la révolution pour assouvir les haines implacables d'un parti! Quoi! parce que le duc d'Orléans et la Reine crurent avoir à se plaindre l'un de l'autre, on voudra nous faire croire que c'est lui, lui seul, lui-même en personne, qui souffla la mort dans le château de Versailles, tandis qu'il déversa le fléau de la famine à Paris, sur cette même population qu'il avait nourrie, du moins en partie, dans la rigueur de l'hiver précédent! Quand renoncera-t-on à ce système de haine, d'ignorance et de mauvaise foi qui se fait un jeu barbare d'envenimer ainsi les choses les plus simples à expliquer? Vivons-nous dans une société civilisée, ou parmi les caraïbes?... Eh! qui pourrait, de cette manière, échapper à la ligue infernale des méchans?

Louis-Philippe-Joseph revint de Versailles à Paris, dans la soirée du samedi 3 octobre, selon son usage. Il se disposait à y retourner, le lundi 5, selon son

usage encore; mais ce projet fut traversé par des affaires pressantes, relatives à sa propriété de Mousseau. Après avoir couché dans son lit ordinaire, au palais-Royal, pendant la nuit du 5 au 6, le Prince partit pour Versailles, le 6, à huit heures du matin environ : il rencontra, au pont de Sèvres, une poignée de bandits portant deux têtes humaines au bout de piques, et apprit ainsi la scène lamentable du moment. Arrivé à Versailles à neuf heures, il trouva dans son hôtel le duc de Biron, son ami intime, qui, ne l'ayant pas vu la veille, et, connaissant son exactitude à se rendre aux séances de l'Assemblée Nationale, venait s'informer si l'on attendait le Prince à Versailles ou s'il était malade à Paris. Le duc de Biron et lui sortirent aussitôt pour aller à l'Assemblée Nationale; mais, la séance ne commençant pas encore, ils se joignirent à beaucoup de députés qui allaient présenter au Roi l'expression de la douleur publique au sujet du triste événement de la matinée. Les uns et les autres furent obligés, pour pénétrer jusqu'au monarque, de passer au milieu d'une multitude immense qui couvrait toutes les avenues du château. Eh bien! Louis-Philippe-Joseph, ayant été reconnu par la foule à son passage, fut salué des cris unanimes de : *Vive le duc d'Orléans!* Sans doute ces cris ne pouvaient qu'être affligeans dans une conjoncture si affligeante; mais ils n'avaient rien d'extraordinaire en réalité : ce prince n'assistait pas à un spectacle, n'apparaissait pas dans un lieu public sans que sa présence fît

éclater de pareilles acclamations. La famille royale monta en voiture à une heure après midi. Des femmes, portant des branches de peuplier en signe de réjouissance, ouvraient la marche. Puis venaient la garde nationale avec des canons, et, dans ses rangs, les gardes-du-corps, les soldats de Flandre, donnant le bras à des femmes bariolées de rubans tricolores; une garde d'honneur à cheval, les députations de la municipalité parisienne et de l'Assemblée Nationale, les voitures de la famille royale, cent vingt chariots chargés de grains, des fiacres, des charrettes ou voitures particulières en grand nombre, etc. On a fait précéder le cortége royal des têtes sanglantes des deux gardes-du-corps massacrés, têtes portées en triomphe au bout de piques : comme si le sujet n'était pas déjà par lui-même assez empreint d'horreur. Or, nous disons qu'il y a dans l'énoncé de ce fait une confusion préméditée, une perfidie atroce. Il est bien vrai qu'une poignée de ces hommes, atteints d'une démence furieuse, et tels que l'on en rencontre dans toutes les révolutions pour l'opprobre de l'humanité, porta triomphalement à Paris, au bout de piques, les têtes des deux gardes-du-corps; mais quand ces hommes partirent-ils de Versailles? Environ à huit heures du matin, et Louis XVI à une heure après midi : donc il n'a pu exister aucun rapport entre le cortége royal et cet attroupement sanguinaire, qui n'entra point dans Paris, d'ailleurs, puisqu'il fut dispersé à la barrière de Passy.

La famille royale arriva, vers six heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, où elle fut reçue par les autorités au milieu d'une multitude immense. Elle se rendit de là aux Tuileries, dont elle fit, depuis, sa résidence habituelle.

Tels sont les faits dans toute leur simplicité : hors de là il ne peut y avoir que des erreurs.

Maintenant, c'est aux personnes justes à voir ce qu'elles ont à en penser dans le calme de leur conscience : car les malentendus historiques cessent naturellement avec les passions qui les ont produits, et les honnêtes gens finissent toujours par se rencontrer sur le terrain de la vérité.



## CHAPITRE XXI.

**Mission du duc d'Orléans en Angleterre. — Dénonciation des meurtres du 6 octobre. — Polémique des royalistes et des patriotes sur ces meurtres et en particulier sur le Prince.**

L'arrivée de la famille royale à Paris et son établissement définitif aux Tuileries tranquillisèrent les esprits sur son projet d'évasion, mais ne les rassurèrent point sur l'avenir, à l'aspect de tant d'intrigues qui semblèrent concourir au même but. En effet, les royalistes s'appliquèrent à nier l'existence de ce projet, malgré les preuves matérielles à l'appui de sa réalité : aussi cherchèrent-ils vainement à en détourner l'opinion publique, en attribuant les 5 et 6 octobre aux manœuvres de Louis-Philippe-Joseph. Ces clameurs eurent même assez de retentissement pour que le gouvernement en fût dupe, ou, du moins, feignît de croire que l'on ne pût calmer l'agitation générale qu'en écartant le chef présumé des agitateurs.

Nous avons vu déjà le duc d'Orléans voulant contribuer au rétablissement de l'ordre, à l'époque du 14 juillet, se présenter au château de Versailles pour offrir de se retirer en Angleterre *si les circonstances*

*prenaient une tournure fâcheuse* (1). Cette offre patriotique n'avait pas même eu l'honneur d'une réponse; mais, bien qu'on l'eût dédaignée au 14 juillet, on était impatient de l'accepter après les 5 et 6 octobre, en colorant l'ostracisme du Prince de toute la pompe d'une ambassade extraordinaire. En conséquence, il fut invité à l'honneur d'une audience royale, circonstance fort simple en elle-même et pourtant fort précieuse, parce qu'elle détruit l'assertion monstrueuse qui l'avait supposé montrant aux brigands l'appartement de la Reine; car Louis XVI n'aurait jamais consenti, sans doute, dans cette hypothèse, à subir l'opprobre d'une telle réception. Le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, et le commandant-général Lafayette furent présens à cette audience. On lui offrit une mission diplomatique en Angleterre; il s'excusa sur son inaptitude. On insista; il refusa positivement malgré toutes les instances, et son refus eut l'approbation unanime de ses amis, tels que Sillery, La Touche, Biron, Liancourt, Choderlos-Laclos, Siéyes, Mirabeau, etc., qui ne virent avec raison dans cette ambassade extraordinaire qu'une lettre-de-cachet posthume. On revint à la charge le 13 octobre. Ce jour-là, le commandant-général étant venu le trouver à l'hôtel de Coigny, s'ingénia de lui prouver que sa présence était un sujet continuel de perturbation, et lui arracha enfin son acceptation par un dernier appel à son pa-

(1) Page 279.

triotisme. Au reste, on fut si pressé de s'en débarrasser ou plutôt de le perdre dans l'esprit de ses concitoyens, qu'il dut se mettre en route dès le lendemain, après en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Assemblée Nationale en sa qualité de député, et après avoir pris congé du Roi lui-même aux Tuileries, autre circonstance précieuse (1). Son départ fut même si précipité que l'on prit à peine le temps de rédiger ses instructions; on n'y regarda pas de près parce que sa mission ne fut pas sérieuse, mais un simple prétexte pour l'éloigner. Le Prince fit en cela une faute immense : cette faute fut néanmoins celle d'un bon citoyen qui, se croyant un obstacle à la tranquillité publique, eut la générosité de s'immoler à son devoir, sans s'enquérir si on lui tiendrait compte de son sacrifice, ou bien si l'on ne tournerait pas contre lui-même sa propre générosité. Il ne vit pas qu'il tombait dans un piége; il ne songea pas qu'il laissait le champ libre à ses ennemis en s'éloignant, et qu'il accréditait lui-même leurs calomnies par une condescendance mal entendue. On peut concevoir, du moins jusqu'à certain point, cette étrange condescendance; mais comment la concilier avec son ambition prétendue? Quoi! voilà un prince que l'on dépeint comme absorbé dans un grand penser

(1) Il fut accompagné seulement de Choderlos-Laclos et de Clarke, secrétaires de ses commandemens. Choderlos-Laclos était alors capitaine au régiment de Toul (artillerie), et Clarke, capitaine au régiment Colonel-Général des hussards, (depuis, duc de Feltre, ministre de la guerre, maréchal de France, etc.)

politique, comme lui sacrifiant sa fortune, son repos, sa vie entière, et il se laisse éconduire en enfant, le lendemain de sa victoire!

En vérité, les rois seraient plus tranquilles s'ils n'avaient à redouter que de tels conspirateurs!

Quant à l'intervention de Lafayette en cette affaire, elle s'explique aisément par l'impatience de décharger sa responsabilité. Certes il y a de belles pages dans la longue carrière de ce personnage; mais il n'y en a pas moins une déplorable, odieuse : eh bien! c'est celle-ci. Il avait été compromis par le malheur des circonstances, du moins aux yeux de la cour et des royalistes : ce n'est pas qu'il méritât les reproches que ce parti lui adressait : non, sans doute; nous croyons, au contraire, que sa conduite fut irréprochable en réalité. Cependant les royalistes envisageaient les choses d'une manière bien différente : Lafayette était le plus grand coupable pour eux. Commandant-général de la garde nationale, il n'avait pu empêcher ni le départ des femmes, ni celui de la garde nationale. Bien plus, il avait commandé en personne la funeste expédition de cette garde ellemême. Qui avait versé le sang dans le château de Versailles? les brigands : eh! qui avait amené ces brigands? Lafayette, sans doute dans l'intention louable de les contenir; mais enfin c'était lui qui les avait amenés, et, en définitive, il ne les avait pas contenus. Pourquoi ne les avait-il pas contenus? Pourquoi était-il allé se coucher, au lieu de veiller quelques heures de plus? Voilà ce que disaient les royalistes

à l'aspect de faits douloureux, sans rechercher si l'on avait pu prévenir ces faits. Donc Lafayette était le plus compromis à leurs yeux! Donc, en éloignant le duc d'Orléans, Lafayette déchargeait sur ce prince infortuné une partie de la responsabilité, ou plutôt toute la responsabilité qui pesait sur lui-même, d'autant plus que les royalistes ne demandaient pas mieux que de changer de victime, parce que si l'un n'était qu'un simple citoyen, l'autre était un principe!

Le départ de Louis-Philippe-Joseph ne calma point l'effervescence des esprits, dont la cause subsistait toujours indépendante de sa présence. Les grains que l'on avait ramenés de Versailles furent épuisés promptement; le spectre hideux de la famine reparut, le 19, au bout d'une pique, sous les traits sanglans d'un malheureux boulanger, et répandit sur la capitale un nuage de terreur. Ce jour, l'Assemblée Nationale vint siéger à Paris pour être plus à portée de communiquer avec le Roi dont elle s'était déclarée inséparable. Le 21, elle décréta la loi Martiale qui prescrivit aux municipalités d'arborer le drapeau rouge en cas d'attroupemens séditieux, et de traiter comme tels tous ceux qui ne se dissiperaient pas à l'apparition de ce drapeau. Ensuite elle adjoignit un correctif à cette loi terrible par le projet de l'institution d'un tribunal spécial pour juger les crimes de lèse-nation, dont elle déféra provisoirement la connaissance à la juridiction ordinaire du Châtelet. Mais cette juridiction n'inspirait aucune

confiance aux patriotes par son organisation. Aussi, le seul accusé royaliste qu'il n'osa point absoudre fut-il Mahi de Favras qui périt sur l'échafaud, le 19 février 1790, pour avoir voulu reprendre, en sous-œuvre, le plan d'emmener la famille royale à la frontière, au moyen d'une insurrection intérieure et du triple assassinat de Necker, de Bailly, de Lafayette. Cette opposition sourde et continuelle de la magistrature devint funeste à l'humanité ; car elle fut la source principale des excès populaires qui souillèrent la révolution, parce que le peuple, exaspéré de l'audace et de l'impunité des conspirateurs, fut conduit à la barbare extrémité de se faire justice lui-même, à défaut de la justice régulière qui lui manquait.

A peine Louis-Philippe-Joseph était-il parti que le bruit de son départ produisit une surprise générale dans le public, tant on était éloigné généralement de s'y attendre ! Les citoyens de Boulogne, où il comptait de si nombreux amis, s'opposèrent même à son embarquement ; l'Assemblée Nationale leva l'opposition, et le Prince, continuant sa route, débarqua en Angleterre sous le titre de comte de Joinville qu'il avait pris dans ses voyages précédens. Il arriva à Londres le 21 octobre et fut présenté, le 28, par le prince de Galles, son ami, à Georges III qui l'accueillit avec tous les honneurs dus à son rang (1).

(1) Quelques jours après, le duc d'Orléans offrit au prince de Galles trente cerfs qui venaient de ses domaines et, en particulier, de Villers-Coterets.

Dès lors les royalistes ne se firent pas faute de dire et ne se sont pas fait faute de répéter que le duc fuyait les poursuites de la justice. Mais, en vérité, il n'a pas fallu moins d'une entière confusion des choses pour porter à croire que le Prince eût à redouter les poursuites de la justice. N'était-il pas évident pour tous les hommes de bonne foi qu'il n'avait réellement rien à craindre, puisque le gouvernement lui-même venait de proclamer virtuellement son innocence; car n'aurait-on pas commencé par s'assurer de sa personne dans le cas contraire, au lieu de le soustraire aux atteintes de la loi sous les insignes d'une haute confiance?

Quelques jours après son départ, le 21 octobre, parut un libelle anonyme intitulé: *Domine salvum fac regem!* Dans un récit ingénieux, parsemé de noms propres et d'éloges de l'autorité supérieure (de Lafayette en particulier), l'auteur prétendit prouver que l'irruption du peuple à Versailles n'était que l'effet d'une conjuration du duc d'Orléans et de Mirabeau. La hardiesse de cette opinion et les circonstances donnèrent beaucoup de vogue au *Domine salvum fac regem!* On apprit bientôt qu'il était dû à la plume obscure d'un nommé Peltier, qui la vendit, plus tard, fangeuse, ensanglantée du sang de nos soldats, au gouvernement anglais, contre la République et l'Empire. Ainsi le chef des calomniateurs des 5 et 6 octobre, comme aussi, en général, les plus acharnés ennemis du duc d'Orléans, furent les ennemis mêmes de la patrie; c'est un fait constant, irrécusable,

car on les rencontre toujours, à toutes les époques, chose remarquable ! ou dans les rangs étrangers, ou bien avec des sympathies étrangères. Tant nous pouvons répéter avec raison que ce prince eut au plus haut point l'instinct de la nationalité, parce qu'il fut plus que tout autre, en réalité, l'homme du pays !

Cependant le comité des recherches (de la commune), qui procédait à une enquête sur les faits du 6 octobre, informé de l'existence de cette publication, manda l'auteur, le 1er novembre, et l'interrogea sur ceux qu'il imputait au duc d'Orléans. Peltier déclara vaguement persister dans toutes ses énonciations ; invité à s'expliquer catégoriquement, il se retrancha dans des ouï-dire. Le président (Brissot) lui ayant fait observer que l'enquête commencée, bien que purement administrative, pouvait aboutir à une instruction ; que dès lors le comité, investi d'attributions judiciaires, ne devait statuer que sur des preuves matérielles, Peltier demanda et obtint un délai de quinze jours pour justifier légalement ses assertions. En effet, il présenta, le 18, une liste de trois cents témoins environ, et lui-même à leur tête ; alors le comité crut devoir prendre la résolution suivante :

« Le comité des recherches de la ville de Paris » s'est attaché, depuis sa création, à rechercher » avec un zèle infatigable les auteurs de la conspi- » ration formée, au mois de juillet, contre l'Assem- » blée Nationale et contre la ville de Paris, conspi-

» ration dans laquelle, sous prétexte de conciliation
» et de précaution pour la tranquillité publique, on a
» si cruellement surpris la religion d'un roi protec-
» teur de la liberté et le premier ami de son peuple.

» Le comité s'est également empressé de recher-
» cher les auteurs d'une autre conspiration dont le
» but paraît avoir été de lever clandestinement des
» troupes, d'exciter des troubles et d'en profiter
» pour entraîner le Roi loin de son séjour, et rom-
» pre la communication entre lui et l'Assemblée Na-
» tionale.

» Le comité se propose aujourd'hui de dénoncer
» un autre crime dont la recherche ne l'a pas moins
» occupé depuis son origine; crime qui paraît ap-
» partenir à une source différente, et qui a excité
» l'indignation et la douleur de tous les bons ci-
» toyens; crime déjà constaté par la notoriété publi-
» que, et qui serait poursuivi depuis long-temps si
» le comité n'avait pas cru devoir employer d'abord
» tous les moyens qui sont en son pouvoir pour en
» rechercher les auteurs.

» Ce forfait exécrable, qui a souillé le château de
» Versailles dans la *matinée* du mardi 6 octobre, n'a
» eu pour instrumens que des bandits qui, poussés
» par des manœuvres clandestines, se sont mêlés et
» confondus parmi les citoyens. Le comité ne rap-
» pellera point tous les excès auxquels tous ces bri-
» gands se sont livrés et qu'ils auraient multipliés
» sans doute, s'ils n'avaient été arrêtés par des trou-
» pes nationales destinées à réprimer les désordres

» et à assurer la tranquillité du Roi et de l'Assem-
» blé Nationale. Elles remplirent à leur arrivée cet
» objet sacré dont elles s'étaient fait la loi par le
» serment de fidélité, de respect pour le Roi,
» qu'elles avaient renouvelé à leur entrée à Versail-
» les. Placées à l'extrémité du château dans les pos-
» tes que le Roi avait ordonné de leur confier, elles
» s'occupèrent à y maintenir le bon ordre. Tout pa-
» raissait calme, grâce à leur zèle et aux sages dis-
» positions de leur commandant. La confiance et
» l'harmonie régnaient partout; on ne parlait que
» de reconnaissance, de fraternité, lorsqu'entre cinq
» et six heures de la matinée du mardi, une troupe
» de ces bandits armés, accompagnée de quelques
» femmes et d'hommes déguisés en femmes, fit, par
» des passages intérieurs du jardin, une irruption
» soudaine dans le château, força les gardes-du-
» corps en sentinelle dans l'intérieur, enfonça les
» portes, se précipita vers les appartemens de la
» Reine, massacra quelques uns des gardes qui veil-
» laient à sa sûreté, et pénétra dans l'appartement
» que Sa Majesté avait à peine eu le temps de quitter
» pour se retirer auprès du Roi (1). La fureur de ces
» assassins ne fut réprimée que par les gardes natio-
» nales qui, averties de ce carnage, accoururent de
» leurs postes extérieurs pour les repousser et arra-

(1) Voir, pages 395 et suivantes, les dépositions des femmes de chambre de la Reine elle-même, qui constatent le contraire de cette assertion.

(*Note de l'Auteur.*)

» cher de leurs mains d'autres gardes-du-corps
» qu'ils allaient immoler.

» Le comité considérant que des attentats aussi
» atroces, s'ils restaient sans poursuite, imprime-
» raient à l'honneur de la capitale et au nom fran-
» çais une tache ineffaçable,

» Estime que M. le procureur-syndic doit, en
» vertu de la mission qui lui a été donnée par les
» représentans de la commune, et en continuant les
» dénonciations précédemment faites d'après les
» mêmes pouvoirs, dénoncer les attentats ci-dessus
» mentionnés, ainsi que leurs auteurs, fauteurs et
» complices, et tous ceux qui, par des promesses
» d'argent, ou par d'autres manœuvres, les ont ex-
» cités et provoqués.

» Fait audit comité, ce 23 novembre 1789.

» *Signé* : Agier, Perron, Oudart, Garan
» de Coulon, Brissot de Warville. »

Avant d'aller plus loin, il importe de constater que cet arrêté ne dénonça point les 5 et 6 octobre, comme on l'a prétendu par une confusion perfide, mais seulement les attentats du 6 octobre. Ce serait le défigurer singulièrement, ce serait même le falsifier que lui supposer une tendance contre-révolutionnaire qu'il n'avait pas, qu'il ne pouvait pas même avoir. D'abord il est une chose assez naturelle, c'est que le comité des recherches ne pouvait pas improuver le principe et le fait du 5 octobre, puisque l'objet principal de cette journée avait été d'em-

pêcher la guerre civile en empêchant l'évasion de la famille royale; puisque la commune elle-même s'y était associée positivement, en ordonnant au commandant-général de se mettre à la tête de la garde nationale, qu'un élan unanime entraînait à Versailles. Devait-il aussi provoquer le licenciement de cette milice patriotique, parce qu'elle avait ainsi sauvé la révolution? Et ces milliers de femmes ou de malheureux exténués par la faim, devait-il fulminer contre eux des condamnations, leur dresser des potences, parce qu'ils étaient allés à Versailles dévorer les miettes des tables de la cour? Que faire à des hommes qui n'ont pas de pain, si ce n'est de leur en donner, et au plus tôt, sauf à compter, après, avec eux? Le comité des recherches ne sortit pas de la légalité. D'un côté, la révolution avait déjà demandé satisfaction, par son organe, des manœuvres souterraines qui avaient préparé, avec l'évasion du Roi, la ruine de la constitution naissante; de l'autre, la société réclamait, par sa voix, une expiation pour les forfaits consommés dans la matinée du 6 octobre. Voilà quelle fut la pensée du comité des recherches. Ainsi tout l'échafaudage que l'on a bâti sur l'arrêté du 23 novembre pèche par les fondemens; ainsi la longue procédure qui s'ensuivit, n'eut à s'occuper légalement que des violences de la matinée du 6 octobre, et pas d'autre chose. Mais la magistrature s'occupa du 5 aussi bien que du 6, et les lia perfidement par une horrible connexité. A force de vouloir prouver tout, elle ne prouva rien,

excepté le danger d'appeler cette auguste incarnation de la loi dans le champ brûlant de la politique, parce que les magistrats abusent quelquefois, en faveur de leurs propres passions, du pouvoir que la société leur confie pour la défense des intérêts généraux.

Le 30 novembre, le procureur-syndic de la commune, Boullemer de La Martinière, dénonça au procureur du Roi au Châtelet les attentats mentionnés dans l'arrêté du 23 précédent. Le 1er décembre, plainte de ce magistrat, de Flandres de Brunville, contre les auteurs et complices de ces attentats; le 4 décembre, délibération du Châtelet assemblé, jugement qui autorise l'information, désignation des magistrats qui doivent y procéder.

Tandis que l'instruction s'élaborait, le duc d'Orléans qu'elle menaçait principalement en secret, vivait tranquillement à Londres, peu soucieux de ses suites, et se consolait des calomnies judiciaires du parti royaliste par la sympathie du peuple anglais. En général, on ignore en France que ce peuple a toujours sympathisé hautement pour la révolution française : cette erreur provient d'une autre erreur, qui consiste à confondre ordinairement les gouvernans et les gouvernés. Il est bien vrai que la noblesse anglaise s'émut à l'aspect de l'incandescence contagieuse des principes français; il est bien vrai qu'elle souleva contre eux le sombre génie de Pitt et les éloquentes catilinaires de Burke, en même temps qu'elle raviva ces vieilles haines internatio-

nales, que les rois entretenaient si soigneusement des deux côtés, et qui n'étaient, en réalité, qu'un jeu de bascule pour opprimer les deux peuples l'un par l'autre; mais il n'est pas moins vrai qu'une immensité de vœux s'élevait en Angleterre pour le succès d'une cause que l'on considérait avec raison comme celle de l'humanité entière; mais il n'est pas moins vrai que les chefs de l'opposition, Fox, Shéridan, Wilberforce, Grey, etc., qui représentaient plus littéralement que Pitt et Burke l'opinion la plus nombreuse, parce qu'ils semblaient en rapport plus intime avec les souffrances des masses, ne partagèrent jamais l'implacable animosité du gouvernement contre les réformateurs français. Pourquoi? sans doute pour ne pas se mettre en désaccord avec les besoins et les vœux de leurs commettans. Ce parti, qui était en majorité dans la nation et en minorité dans le parlement, accueillit le duc d'Orléans avec une grande expansion de popularité; car il ne voyait pas seulement en lui l'ambassadeur d'une puissance amie, il y voyait encore le symbole d'un principe de progrès dont le triomphe en France devait tourner à l'avantage du peuple anglais lui-même, par l'amélioration sociale des dix-neuf vingtièmes de la population britannique. Voilà pourquoi ces hommes ne voulaient pas que l'Angleterre se mît au service de toutes les aristocraties du continent contre les révolutionnaires français; voilà pourquoi ils ne voulaient pas qu'elle gaspillât l'or et le sang des citoyens dans une croisade insensée contre le genre humain;

ils voulaient, au contraire, que des sentimens d'estime et d'amitié réciproques succédassent aux vieilles préventions mutuelles de l'Angleterre et de la France; ils voulaient que deux peuples voisins, dont la fatale rivalité avait ensanglanté le globe si souvent, confondissent enfin leurs intérêts dans une étroite alliance que paraissait devoir perpétuer l'analogie des institutions; ils voulaient que ces deux peuples marchassent à la tête de la civilisation européenne, en formant une ligue de l'Occident contre la puissance envahissante du Nord. Ce système si simple, et dont les événemens postérieurs ont prouvé si bien la justesse, avait été prêché en Angleterre par un publiciste célèbre, Thomas Payne, dont la nationalité semble revendiquée par l'Angleterre, les États-Unis et la France. Chose étonnante! le duc d'Orléans était considéré par les deux peuples comme la cheville ouvrière de ce système, et, après quarante ans d'essais infructueux dans tous les genres, c'est son fils lui-même que le sort et la marche des choses ont choisi pour réaliser les nobles espérances qui s'étaient rattachées à son nom....

On a pu remarquer, par le texte même de l'arrêté du 23 novembre, que l'enquête sur les faits du 6 octobre était commencée lors de la publication du *Domine salvum fac Regem!* C'est donc à tort que Peltier s'est vanté si souvent, dans sa longue polémique contre la révolution, d'avoir évoqué cette affaire au tribunal de l'opinion publique. Il ne fit que formuler une haine puissante avec toute l'âpreté

de sa nature sauvage, que distiller son fiel sur les traces encore fraîches d'un absent, qu'injecter le poison de la calomnie dans la balance de la justice. Plus terrible que ces reptiles venimeux qui n'ont qu'un trait à lancer, l'odieux sycophante ne s'arrêta pas à ce libelle ; il en publia d'autres du même genre : *Pange lingua, Veni creator spiritus, O filii et filiæ*, etc., triste profanation des choses saintes et des plus saintes de toutes.... de la religion et de la vérité : comme s'il eût osé placer ses assertions monstrueuses sous les auspices de celui qui est la vérité même. C'est encore dans la même pensée qu'il fonda le journal aristophanique les *Actes des Apôtres*, avec Suleau, Rivarol, Champcenetz et autres insectes littéraires, contre les opérations de l'Assemblée Nationale, et en particulier contre la personne du duc d'Orléans. Ce journal fut rédigé avec beaucoup d'esprit (car on doit toujours être juste, même envers ceux qui ne le sont pas), mais il se distingua des autres feuilles royalistes par une polémique plus passionnée, plus virulente, par une sorte de frénésie spéciale contre Louis-Philippe-Joseph, de manière à devenir, pour ainsi dire, le journal officiel des vieilles haines de famille. Aussi n'est-il pas de plaisanteries, de quolibets, d'injures, d'insultes, de calomnies, d'imputations atroces, de menaces même de mort que ces singuliers champions de la branche régnante n'ait lancés contre le premier prince du sang, contre un prince dont on avait juré la perte, parce qu'on avait intérêt à le perdre, à

l'aspect des progrès effrayans du mouvement social qui gravitait autour de lui, et dont il devenait le centre par le double fait de sa naissance et de ses opinions. Au reste, on en jugera par la citation suivante que nous prenons au hasard parmi celles que les convenances peuvent permettre :

« *Le dernier mot de M. Suleau au député de Crespy.*

» MONSIEUR,

» La modération imperturbable que vous opposez » si stoïquement à toutes mes attaques m'a telle- » ment dégoûté de guerroyer avec vous, que je ne » me sens plus le courage de renouveler mes hosti- » lités, et que, pour n'être pas un peu honteux de » la facilité de mon rôle, j'ai besoin de penser » qu'elles n'ont pas laissé d'influer sur la tranquil- » lité publique.

» Pourquoi faut-il donc que j'aie encore quelque » chose à vous dire, quand il est si évident qu'il » n'y a rien de commun entre vous et moi? Il faut » que tous les honnêtes gens sachent qu'il ne tient » pas à moi que le voile perfide, qui couvre d'hor- » ribles mystères, ne soit violemment déchiré, et » que, si elle est encore suspendue, la foudre, qui » aurait déjà dû écraser votre tête ou la mienne, » ce n'est pas moi qui peux être soupçonné de l'avoir » conjurée.

» Sans autre mission que mon dévouement au » salut de la patrie, j'ai l'honneur de vous avoir ac- » cusé hautement d'attentats dont l'idée fait frémir

» ceux mêmes auxquels l'hypocrisie de vos combi-
» naisons a fait quelque illusion. Fatigué de provo-
» quer inutilement la vengeance, j'ai entrepris de
» la poursuivre à mes risques et par mes moyens
» personnels. Impatient de l'obtenir, ou plutôt ja-
» loux de noyer dans votre sang le germe de nou-
» velles séditions, je vous ai d'abord assez brutale-
» ment menacé de mon glaive. Peut-être eût-il été
» plus constitutionnel de ne faire briller à vos yeux
» que celui de la loi ; mais celui-ci est si émoussé,
» et moi j'ai tant de prédilection pour les moyens
» expéditifs, qu'à l'imitation du fameux aristocrate
» macédonien, j'aimais mieux trancher le nœud gor-
» dien que perdre mon temps à le démêler, etc. (1). »

Certes on ne peut que féliciter le Prince d'avoir eu de tels ennemis ; car s'il est des sympathies que l'on doive dédaigner, il est aussi des inimitiés qui honorent. On est confondu de surprise en songeant que tous ces pamphlétaires ne connaissaient alors le duc d'Orléans que sous le nom de Philippe Capet, et qu'ils eurent la triste initiative de ce sobriquet ignoble qu'eux-mêmes ont tant reproché à la Convention d'avoir appliqué à Louis XVI. La surprise sera bien plus grande encore, quand on saura que les collaborateurs de cette commandite de haine étaient les protégés même de la Reine, Peltier et Suleau en particulier. Rappelons-nous, pour plus

(1) *Lettre à Philippe Capet*, par M. Suleau. (Paris, 1790, brochure de 6 pages.)

ample informé, que la plupart des libelles contre le Régent furent inspirés par madame de Maintenon, par la duchesse du Maine et par les autres amis de la branche aînée, inquiets de la popularité de ce prince en présence du berceau dépositaire de tout l'avenir de cette branche. Remarquons bien la similitude d'isolement de la lignée de Louis XIV à ces deux époques, la similitude de popularité, aux mêmes époques, des deux chefs de la descendance contraire, et la similitude des inspirations résultera naturellement de leur parallèle. Ne sont-ce pas là, de part et d'autre, des faits de famille? ou bien, n'aurions-nous donc des yeux que pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre?

Les *Actes des Apôtres*, et les autres feuilles royalistes, comme l'*Ami du Roi*, le *Journal politique-national*, le *Journal de la Cour et de la Ville*, etc., ne s'adressaient qu'à la partie supérieure ou du moins éclairée de la société. Or, pour généraliser la croisade contre le duc d'Orléans, il fallait la prêcher dans les régions inférieures. C'est ce que l'on fit par la création d'un journal dont l'objet est apprécié clairement dans cet exposé :

« Estienne (1) vomit sur le papier mille calomnies
» aussi atroces que dégoûtantes contre M. d'Orléans
» et les députés les plus chers à la nation : pam-

(1) Ce personnage était auteur de plusieurs libelles royalistes contre le duc d'Orléans, et en particulier de celui qui était intitulé : *Vie grivoise de Philippe Capon, ci-devant premier prince du sang.* (Paris, 1790, brochure de 33 pages.)

» phlets, pots-pourris farcis d'impostures et du » style le plus crapuleux, sont distribués, par mil- » liers, dans les faubourgs et sortent de sa fabrique. » Chacune de ses calomnies est payée au poids de » l'or; il ne tarde pas d'accoucher dans un ruisseau » du *Journal des Halles;* on y lit ces gentillesses : « *Je devons en conscience avertir les Messieurs de* » *la nation que les aigrefins dont le duc d'Orléans* » *se servit pour faire ameuter le faubourg Saint-* » *Antoine et brûler la maison de Réveillon; que les* » *chevaliers de la manchette de ce prince, Lameth,* » *Barnave, Duport, Wignerod* (d'Aiguillon), *Lin-* » *guet et autres, font leur impossible pour afin* » *de nous donner le change sur le compte de ce* » *prince manqué; qu'ils mettent tout le monde en* » *ribotte pour nous empaumer; que ce sont encor* » *eux qu'avons mis le feu aux étoupes entre les* » *vainqueurs de la Bastille et les Gardes-Fran-* » *çaises* (1) *pour pouvoir encor pêcher en eau trou-* » *ble....... Méfiez-vous de Philippe Capon, comme* » *d'un voleur de foire, et ça ira....... Aimez et* » *chérissez notre bon roi et toute sa famille, et ça* » *ira.......*

» Mais c'est sur le duc d'Orléans que le *journa-* » *liste des halles* secoue sans cesse sa plume bour- » beuse. Il le voue à la haine du peuple et à l'exé- » cration de la postérité; il dirige contre lui tous

(1) Ces paroles font allusion à une contestation survenue entre ces deux corps.

» les poignards ; fidèle au plan tracé au Châtelet par » Lafayette, il lui impute l'invasion du 6 octobre » dans le château de Versailles, et le projet de faire » égorger toute la famille royale pour s'emparer du » trône. Pendant que les brigands coupaient les » têtes aux gardes du Roi, dit-il, M. de La Touche, » chancelier de Philippe Capon, allait rendre compte » à son maître, caché dans l'église de Saint-Louis, » de tout ce qui se passait au château et le préve- » nir qu'il n'était pas encore temps de paraître (1). »

Voyez quelle perfidie à s'adresser ainsi à toutes les classes de la société, selon leurs mœurs et leurs passions génériques, pour leur signaler le duc d'Orléans comme le promoteur des scènes lugubres du 6 octobre et même de toutes les souffrances du moment, tandis que l'on cherchait à ravaler le Prince au dernier degré de la dépravation, sans doute pour accréditer plus facilement cette assertion meurtrière ! Cependant la justice continuait d'agir, l'instruction se poursuivait lentement, les trois cents témoins indiqués par Peltier comparaissaient ; de plus, tous les citoyens étaient invités à venir déposer des faits particuliers qui pouvaient être parvenus à leur connaissance. On aurait pu attendre le résultat avec confiance, en présence de tant de garanties. Mais, loin de là : on multipliait, sous toutes les formes, les injures, les calomnies, les attaques passionnées ; on alimentait de personnalités cruelles cette polémique

(1) *Orateur du Peuple*, tome IV, n. 12.

de cannibales. On saisissait à la poste les lettres qu'il écrivait à son épouse, et l'on n'y trouvait rien de répréhensible (1); on procédait par l'arme des lâches et des méchans, c'est à dire par le faux, en supposant entre le Prince et ses amis des correspondances mystérieuses dont la simple lecture pouvait démontrer l'absurdité aux yeux de tous les honnêtes gens (2); on faisait crier, distribuer dans les rues, avec l'approbation tacite de la police, ces correspondances prétendues et de misérables pamphlets, quelquefois sans noms d'auteurs, d'imprimeurs et de lieux, afin qu'il n'y eût pas en France un réduit si obscur qu'il fût, une intelligence si mince qu'elle fût, où ne pénétrât le vieil esprit d'Anne d'Autriche et de Louis XIV. Pourquoi fouettait-on ainsi l'opinion publique dans tous les sens? Pour la préparer à la mise en jugement et par suite à la condamnation de Louis-Philippe-Joseph; car c'était sa condamnation que l'on voulait avant tout, *per fas et nefas*, puisque

(1) L'auteur de l'*Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, qui a écrit sous l'inspiration de la duchesse d'Orléans, cite D'Ogny, administrateur des postes, comme ayant violé le secret de la correspondance du Prince. (Seconde partie, page 254.)

(2) La faction d'Orléans mieux dévoilée : lettre de M. le duc d'Orléans à M. de Laclos, écrite de Londres le 10 mai 1790, (brochure de 8 pages). — Compte-rendu au conseil de M. d'Orléans, par M. de Laclos, sur la position actuelle des affaires, Paris, 1790, (brochure de 4 pages). — Lettre de M. Rotondo à M. le duc d'Orléans, écrite de Paris le 10 avril 1790, Paris, 1790, (brochure de 4 pages). — Lettre de M. de Laclos à M. Forsh, à Londres, du 27 juillet 1790, Paris, 1790 (brochure de 20 pages, etc.).

l'on violentait à ce point la conscience des juges. Eh ! n'était-ce pas violenter la conscience des juges que de leur présenter comme digne du dernier supplice, un prince qui n'était pas même encore accusé; un prince que l'on avait eu la perfidie d'éloigner pour exploiter si cruellement son absence contre lui ; un prince enfin que l'on maintenait à un poste éminent, tandis que l'on jetait son honneur en pâture à toutes les passions de la rue?

Voilà quelle était l'opinion du parti royaliste sur le duc d'Orléans.

Voici à présent quelle était celle du parti patriote sur le même prince :

« Tenez-vous en garde, citoyens, » disait *l'Orateur du Peuple*, « contre les factions qui, sous le » masque de la popularité, ne cherchent qu'à ouvrir » sous vos pas des précipices, et à vous faire tomber » sous la hache du despotisme. Il en existe une d'au- » tant plus redoutable qu'elle a eu l'art de fasciner » les yeux du peuple, et d'exciter sa fureur contre les » plus fermes appuis de sa liberté. Paris est inondé, » depuis quinze jours, de pamphlets tous plus abo- » minables les uns que les autres contre Philippe » d'Orléans. La cour salarie de lâches écrivains pour » déchaîner la nation contre ce citoyen, qui n'aurait » jamais dû partir et ne pas laisser le champ libre à » ses calomniateurs. C'est avec une profusion et un » acharnement sans exemple (ce qui prouve bien » l'infâme esprit de parti qui les anime), qu'on dis- » tribue et qu'on autorise des libelles où il est peint

» comme le plus scélérat des hommes, comme un » second Cromwell qui a voulu, le poignard à la » main, arracher la couronne du front de Louis XVI, » et, pour monter sur le trône, fouler d'un pied ré- » gicide les corps pâles et sanglans de la famille » royale. Je n'ai jamais ni vu ni connu le duc d'Or- » léans et ses prétendus agens, quoique le Châtelet » prétende que Camille Desmoulins et moi nous lui » ayons vendu notre plume à beaux deniers comp- » tans. Il faut qu'on sache que s'il s'élève un écri- » vain patriote qui démasque les ministres, qui prê- » che la liberté, l'égalité, insensible à tout autre » intérêt qu'au bonheur de sa patrie, déchirant aux » yeux du peuple tous les voiles dont s'enveloppe le » comité autrichien des Tuileries, et ne voyant qu'a- » vec une douleur profonde tous les pouvoirs réunis » insensiblement aux mains du monarque, alors mille » voix s'écrient et mille échos répètent : voilà un » homme gagé par la faction d'Orléans!..... Pauvre » peuple! c'est ainsi que l'on égare ton opinion! » voilà par quelles manœuvres on parvient à te ren- » dre suspects tes plus zélés défenseurs, afin que, » passant par leur bouche, les vérités qu'ils révèlent » perdent tout leur crédit!

» Au reste, le duc d'Orléans arrive et sa présence » va confondre la rage et l'imposture. Quels sont » donc ses crimes? Montrez-moi ses forfaits? les » voici : il a ouvert son cœur et ses trésors aux in- » digens de la capitale pendant l'hiver si rigoureux » de 1788; il a terrassé l'orgueil de la noblesse et

» abattu les prétentions du clergé; tranchons le mot :
» il a *tué* ces deux ordres par sa réunion à l'Assem-
» blée Nationale. C'est cette démarche sublime qui
» a opéré la révolution ! Eh ! voilà justement ce
» qu'une cour vindicative ne lui pardonnera jamais!
» voilà ses titres de proscription (1) !

» Le sieur Rotondo, professeur de langues étran-
» gères, se plaint amèrement que, dans plusieurs
» libelles fabriqués dans les ténèbres, sans noms
» d'auteurs, ni d'imprimeurs, on le désigne comme
» un des agens de M. d'Orléans. Je lui ai répondu
» que le public n'était plus la dupe de ces sortes
» d'écrits, qu'ils n'étaient faits que pour amuser le
» Roi, la Reine et toute la cour. Ma réponse ne
» l'ayant point tranquillisé, il déclare qu'il n'a ja-
» mais connu M. d'Orléans, et défie qui que ce soit
» de l'attaquer ouvertement ( lui Rotondo ) et de lui
» prouver aucune liaison directe ou indirecte avec ce
» citoyen, à qui, d'ailleurs, il n'a jamais parlé (2).

» Je ne m'enquiers point des vices que peut avoir
» le duc d'Orléans; je ne vois que les services qu'il
» a rendus à la patrie. S'il avait les vices qu'on lui
» suppose, si de ses regards ambitieux il dévorait la
» couronne et parvenait à l'usurper, je ne verrais en
» lui qu'un monstre exécrable, et, nouveau Mutius
» Scœvola, j'ambitionnerais l'honneur de l'immoler
» de mes propres mains !... Citoyens ! suspendez vos

(1) *Orateur du Peuple*, tome Ier, n. 39.
(2) *Id.*, tome V, n. 53.

» défiances; il est accablé d'accusations, MAIS ON NE » PRODUIT AUCUNE PREUVE.... Son retour déconcerte » bien des cabales ! S'il n'avait pas le sentiment de » son innocence, viendrait-il ici, quand son ennemi » (Lafayette) dispose de trente mille baïonnettes, » braver les gibets et les roues du Châtelet (1)? »

Et vous que le Châtelet voulait attacher aussi à ses roues, vous que les royalistes ont attaché à celle d'Ixion, héros de la clémence et du 14 juillet, qu'en pensiez-vous, infortuné Camille Desmoulins ?

. . . . . . . . . . . . . . . . .

« Il est encore un citoyen que mes vœux appel» lent à la fédération et que mes yeux y cherchent, » un citoyen que je puis bien nommer le restaura» teur de la liberté, de l'égalité, le père de la con» stitution, et que je n'ai vu diffamer que par les » ennemis de la révolution. Pourquoi faut-il que » Philippe d'Orléans manque à cette fête? N'est-ce » pas lui qui a excité, le premier, le peuple à secouer » le joug féodal, en renonçant à ses droits si long» temps avant la nuit du 4 août? N'est-ce pas lui » qui s'est mis à son rang de bailliage et de simple » citoyen si long-temps avant la déclaration des droits? » Et le 12 juillet, ce jour dont nous allons célébrer » la fête, n'est-ce pas autour de son buste que se » fit le premier serment fédératif? Son image ne fut» elle pas le premier étendard autour duquel se ral» lièrent les patriotes, et cette multitude qui ne peut

(1) *Orateur du Peuple*, tome Ier, n. 39.

» marcher sans guide à la liberté, cette multitude
» qui ne savait pas alors que le surlendemain elle
» emporterait la Bastille sans chefs et sans capitaine?
» Voilà une partie des services immenses qu'il nous
» a rendus : où sont les crimes qui doivent me les
» faire oublier? Je sais que Peltier a étrangement
» envenimé, dans le *Domine salvum fac Regem!* les
» motifs de la conduite du député de Crespy; mais
» c'est l'ingratitude qui cherche dans les motifs à
» s'affranchir de la reconnaissance (1). Quand on a
» autant de peine que Peltier à justifier ses actions,
» devrait-on demander encore aux hommes compte
» de leurs motifs et une justification toujours im-
» possible de leur pureté? Où en seraient les aristo-
» crates et la cour si nous sondions les replis des
» cœurs? Il y a l'autre vie pour apprécier les motifs :
» celle-ci ne juge que les actions. Pour moi, je le
» dis hautement : que le Châtelet punisse donc les
» crimes que j'ignore, ou qu'il laisse ma reconnais-
» sance récompenser les vertus et les services qu'elle
» ne peut méconnaître, et couronner, le 14 juillet
» 1790, celui dont l'image recevait à si juste titre

(1) Ces paroles semblent faire présumer que Peltier avait participé aux bienfaits du duc d'Orléans. Il est fâcheux que Camille Desmoulins ne se soit pas expliqué plus clairement : en tout cas, l'histoire n'a aucun renseignement sur la nature des relations particulières qui ont pu exister entre le Prince et Peltier. Tout ce que l'on sait, c'est que Peltier avait débuté par être un des plus grands partisans de la révolution lors des États-Généraux, et qu'il ne tarda pas à faire volte-face pour des raisons qui sont restées inconnues.

» nos applaudissemens et nos couronnes le 12 juil-
» let 1789 (1).

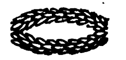
» Suleau ne craint pas de signer cette menace :
» *d'Orléans, reviens si tu l'oses : c'est sur l'autel de*
» *la fédération que je veux répandre ton sang im-*
» *pur*..... C'est ainsi qu'on peut librement menacer
» la vie de ce citoyen qui a fait les premiers et les
» plus grands sacrifices pour la révolution, pour la
» liberté, pour l'égalité, pour que la loi régnât seule
» en France ; de ce citoyen qui ne peut même avoir
» d'autre intérêt et qui serait le plus insensé des
» hommes d'avoir une autre pensée. Ce patriote il-
» lustre qui, dans le fort des préjugés, a couvert la
» cause du peuple de l'éclat de sa naissance, on l'a
» voulu précipiter de la roche Tarpéienne ; on lui a
» supposé le crime de Manlius, parce qu'on ne pou-
» vait nier qu'il eût la même vertu, qu'il eût le
» mérite d'avoir fait la même action, qu'il eût les
» mêmes droits à la reconnaissance publique. Les
» libelles ne lui raviront pas la gloire d'avoir jeté les
» premiers fondemens du Capitole. C'est lui qui,
» averti par les oies sacrées, l'a sauvé de l'escalade
» des Gaulois. Qu'il échappe seulement aux embû-
» ches et aux poignards des esclaves et des eunuques,
» et il achèvera avec les bons citoyens le temple ma-
» gnifique qu'il a commencé si heureusement, celui
» de Jupiter-Libérateur du genre humain (2). »

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins, tom. III, n° 30.

(2) *Idem*, tom. III, n° 34.

Cette opinion n'était pas l'expression isolée de ces journaux, mais de tous les journaux patriotes, mais de tous les amis intelligens de la révolution. Il y avait unanimité, sur ce point, dans le parti révolutionnaire, de même qu'il y avait aussi l'unanimité contraire dans le parti opposé. Les patriotes croyaient à la probité du duc d'Orléans, et ils avaient raison d'y croire, parce que personne n'avait de motif pour en douter. Chacun voyait bien que la cour poursuivait en lui le premier apôtre de la liberté: chacun était fixé, d'ailleurs, sur les causes réelles de l'irruption du peuple à Versailles.

Et nous aussi, nous pouvons dire aujourd'hui, nous pouvons répéter avec l'imposante autorité des révolutions qui ont défiguré tant de caractères: non, un tel prince ne put être complice du drame lugubre d'octobre, ni de cette longue série d'attentats dont la pensée seule fait frémir l'humanité!



## CHAPITRE XXII.

Lettre du duc d'Orléans à l'Assemblée Nationale. — Son retour en France. — Fédération. — Déposition de la procédure du Châtelet à l'Assemblée Nationale. — Réclamations du comité des recherches.

Au milieu des témoignages d'estime et de sympathie que Louis-Philippe-Joseph recueillait en Angleterre, il ne perdait point de vue ce qui se passait dans sa patrie. Comme Louis XVI avait accepté solennellement le plan de la constitution, le 4 février 1790, au sein de l'Assemblée Nationale elle-même, celle-ci avait saisi cette occasion pour prêter individuellement le serment de fidélité à cette constitution naissante. Le duc d'Orléans ne fit point attendre le sien ; il l'envoya, par écrit, dès le 13 février. Quelque temps après, l'Assemblée résolut de faire prêter ce serment à tous les corps militaires, et choisit l'anniversaire du 14 juillet pour cette solennité nationale que l'on appela fédération. Le duc d'Orléans voulut participer à cette fête patriotique ; il écrivit, à ce sujet, la lettre suivante au comte de La Touche, son ami, qui la communiqua, le 6 juillet, à l'Assemblée Nationale :

« Londres, 3 juillet 1790.

» Je vous prie, Monsieur, de mettre le plus tôt » possible et en mon nom, sous les yeux de l'Assem- » blée Nationale, les faits dont l'exposé est ci-des- » sous :

» Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'é- » crire au Roi pour prévenir Sa Majesté que je me » disposais à me rendre incessamment à Paris. J'a- » vais, depuis, pris, en conséquence, congé du roi » d'Angleterre et fixé mon départ à aujourd'hui » après midi. Mais ce matin M. l'ambassadeur de » France est venu chez moi, et m'a présenté un Mon- » sieur qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide-de- » camp de M. de Lafayette, envoyé de Paris par son » général, le mardi 29, pour une mission auprès de » moi. Alors ce M. de Boinville m'a dit, en présence » de M. l'ambassadeur, que M. de Lafayette me » conjurait de ne pas me rendre à Paris; et, parmi » plusieurs motifs qui n'auraient pu fixer mon at- » tention, il m'en a présenté un plus important, ce- » lui des troubles qu'exciteraient des gens mal in- » tentionnés, qui ne manqueraient pas de se servir » de mon nom. Le résumé de ce message et de cette » conversation est certifié par M. l'ambassadeur de » France, dans un écrit dont j'ai l'original entre les » mains, et dont copie, signée de moi, est ci-jointe. » Sans doute je n'ai pas dû compromettre légère- » ment la tranquillité publique, et j'ai pris le parti

» de suspendre toutes démarches ultérieures ; mais » ce n'a pu être que dans l'espoir que l'Assemblée » Nationale voudrait bien, en cette occasion, régler » la conduite que j'ai à tenir, et voici les raisons sur » lesquelles j'appuie cette demande :

» A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce » fut M. de Lafayette qui me fit, le premier, *au nom* » *du Roi*, la proposition de me charger de la mission » que Sa Majesté désirait me confier. Le récit de la » conversation qu'il eut avec moi, à ce sujet, est con- » signé dans un Exposé de ma conduite (1) que je me » proposais de rendre public seulement après mon » retour à Paris, mais que, d'après ce nouvel inci- » dent, je prends le parti de publier aussitôt, comme » aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau » de l'Assemblée. On y verra que, parmi les motifs » que M. de Lafayette me présenta pour me faire » accepter cette mission, un des principaux fut déjà » que mon départ, ôtant tout prétexte aux malin- » tentionnés de se servir de mon nom pour exciter » des mouvemens tumultueux dans Paris, lui, M. de » Lafayette, en aurait plus de facilité pour maintenir » la tranquillité dans la capitale ; cette considéra- » tion fut l'une de celles qui me déterminèrent. Ce- » pendant j'ai rempli cette mission, et la capitale » n'a pas été tranquille ; et si, en effet, les fauteurs » de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon » nom pour les exécuter, ils n'ont pourtant pas

(1) Voir cet Exposé à la fin du volume.

» craint d'en abuser dans vingt libelles pour tâcher
» d'en fixer les soupçons sur moi.

» Il faut enfin savoir quels sont ces gens malin-
» tentionnés dont toujours on connaît les projets,
» sans cependant pouvoir jamais avoir aucun indice
» qui mette sur leurs traces, soit pour les prévenir,
» soit pour les réprimer. Il faut savoir pourquoi
» mon nom servirait, plutôt que tout autre, de pré-
» texte à des mouvemens populaires; il faut enfin
» que l'on ne me présente plus ce fantôme sans me
» donner aucun indice de sa réalité.

» En attendant, je déclare que, depuis le 25 du
» mois dernier, mon opinion est que mon séjour en
» Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux
» intérêts de la nation et au service du Roi; qu'en
» conséquence, je regarde comme un devoir d'aller
» reprendre mes fonctions de député à l'Assemblée
» Nationale; que mon vœu personnel m'y porte;
» que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de
» l'Assemblée, semble m'y appeler plus impérieu-
» sement encore, et qu'à moins que l'Assemblée ne
» décide d'une façon contraire, et ne me fasse con-
» naître sa décision, je persisterai dans ma résolu-
» tion première. J'ajoute que si, contre mon attente,
» l'Assemblée jugeait qu'il n'y a lieu à délibérer sur
» ma demande, je croirais en devoir conclure qu'elle
» juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de
» Boinville doit être considéré comme non-avenu,
» et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre
» l'Assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre.

» Je vous prie, Monsieur, après avoir fait con-
» naître ces faits à l'Assemblée Nationale, d'en dé-
» poser sur le bureau le présent détail signé de moi,
» et de solliciter la délibération de l'Assemblée à ce
» sujet.

» J'envoie copie de la présente lettre à Sa Majesté
» par le ministre des affaires étrangères, et à M. de
» Lafayette.

» *Signé* : L.-P.-Joseph. »

Après la lecture de cette lettre, l'Assemblée Nationale adopta l'ordre du jour, et le duc d'Orléans revint à Paris, où il arriva le 11 juillet. Le jour même il parut à la tribune pour y renouveler son serment civique.

La fédération eut lieu le 14 juillet 1790. On connaît les détails de cette cérémonie si imposante, si nouvelle dans l'histoire; on sait que les députations de l'armée, de la marine et de toutes les gardes nationales du royaume se réunirent au Champ-de-Mars, au sein d'une pompe et d'une affluence extraordinaires; on sait que sur l'autel de la patrie, élevé au milieu du Champ-de-Mars, une messe solennelle, la plus solennelle de toutes les messes, fut célébrée par Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, assisté de deux cents prêtres revêtus d'aubes blanches que serraient de larges ceintures tricolores; on sait que Louis XVI prêta le serment civique au bruit d'une musique militaire, et que ce serment fut prêté à l'instant même par cinq cent mille

citoyens, dont les acclamations semblaient alterner avec les salves de l'artillerie. Cette journée produisit un enthousiasme universel difficile à décrire, car on vit dans cet heureux accord de la couronne et de la nation l'image de la réconciliation générale, le gage de l'oubli complet du passé de part et d'autre. Mais on ne tarda pas à revenir de cette erreur, en apprenant que la procédure du 6 octobre n'avait point discontinué; qu'elle était, au contraire, terminée, malgré l'amnistie universelle que Louis XVI avait proclamée lui-même et demandée à son parti, le 4 février 1790, au sein de l'Assemblée Nationale, par ces paroles si remarquables : *Que ceux qui s'éloigneraient encore de l'esprit de concorde me fassent les sacrifices qui les affligent! je les paierai par ma reconnaissance et mon affection.*

« Comment se souvenir, » s'écriait le district des Cordeliers dans une adresse à l'Assemblée Nationale, adresse rédigée par le célèbre Linguet et adoptée par quarante-deux autres districts sur soixante; « comment se souvenir des excès antérieurs à cette » amnistie universelle accordée, et même, on osera » le dire, demandée si noblement? De part et d'au- » tre elle était à désirer, cette amnistie; car, enfin, » si la nuit du 5 au 6 octobre avait été pour la cour » une nuit de terreur, un des jours précédens n'a- » vait-il pas été pour la ville, pour la France entière » un jour de scandale? Si des inconnus, à l'époque » dont le Châtelet veut si obstinément constater les » délits, des malheureux, excédés d'une marche pé-

» nible, périssant de besoin, à qui on avait refusé
» un abri contre les injures de l'air au milieu d'une
» nuit orageuse, ont violé, le 6 octobre, un asile
» respectable; des personnages connus, redoutables,
» n'avaient-ils pas insulté les couleurs sacrées de la
» liberté dans cette même enceinte, au milieu du
» tumulte d'une orgie préméditée, dans le fracas
» d'une espèce de bacchanale, où la bonne chère
» et les espérances, également prodiguées, avaient
» produit pour les acteurs une double ivresse,
» et pour le royaume un double péril? Et c'est
» quand la nation et son chef se sont mutuelle-
» ment juré d'oublier, de pardonner tout le passé;
» c'est quand on est convenu de part et d'autre de
» laisser sous le même voile, et les prévarications
» de toute espèce, causes de tant de maux, et les
» détails affligeans de quelques uns des efforts po-
» pulaires qui en étaient le seul remède; c'est alors
» que le Châtelet a l'audace impie de lever un voile
» aussi sacré que celui qui couvre le visage des
» morts!... »

En effet, une députation de ce tribunal se présenta, le 7 août, à la barre de l'Assemblée Nationale, et, après avoir déposé sur le bureau les pièces de la procédure, déclara que le duc d'Orléans et Mirabeau, membres de cette Assemblée, *paraissaient être dans le cas d'être décrétés d'accusation*, à raison des charges qui s'élevaient contre eux (1).

(1) Cette démarche du Châtelet eut pour objet l'observation du décret suivant, du 26 juin 1790 : « L'Assemblée Nationale se ré-

Sur la proposition de Mirabeau lui-même, l'Assemblée Nationale, *sans entendre arrêter le cours de la procédure vis-à-vis des autres accusés, décréta que son comité des rapports lui rendrait compte des charges qui concernaient les représentans de la nation, s'il en existait dans la procédure, à l'effet qu'il fût déclaré sur ledit rapport s'il y avait lieu à accusation; de plus, que le comité des recherches de la ville de Paris serait tenu de remettre, sans délai, entre les mains du procureur du Roi du Châtelet, pour servir autant que de besoin à la poursuite de la procédure, tous les documens et pièces qui pourraient y être relatifs.* Cette dernière disposition, fondée sur une plainte formelle du Châtelet, provoqua, le 10 août, les explications suivantes du comité des recherches, qui chargea l'un de ses membres, Oudart, de les présenter à l'Assemblée Nationale :

« Messieurs,

» Tous les journaux publient, depuis trois jours, » que l'un des membres du Châtelet, admis à la

» servant de statuer en détail sur les principes constitutionnels » qui doivent assurer la liberté des membres du corps législatif, » déclare que, jusqu'à l'établissement de la loi sur les jurés en » matière criminelle, les députés, hors les cas mentionnés par » le décret du 23 juin, peuvent, en cas de flagrant délit, être ar- » rêtés ; qu'on peut faire des plaintes et des informations contre » eux, mais qu'ils ne peuvent être décrétés par aucun juge avant » que l'Assemblée Nationale, sur le vu des plaintes et informa- » tions, ait prononcé qu'il y a lieu à accusation. »

» barre samedi dernier, a dénoncé le comité des
» recherches comme ayant refusé de remettre les
» documens et les pièces relatifs à une procédure
» dont on est venu vous entretenir, et que, sur son
» exposé, vous avez aussitôt décrété que ce comité
» serait tenu de les remettre sans délai. L'Assem-
» blée Nationale a été induite en erreur. Il est de
» notre devoir de vous dire la vérité, et il vous im-
» porte de la connaître. Au mois de novembre der-
» nier, le comité des recherches de la municipalité
» crut devoir inviter le procureur-syndic de la com-
» mune à dénoncer les délits commis, le 6 octobre
» précédent, dans l'intérieur du château de Ver-
» sailles. Le Châtelet ayant été saisi de cette dénon-
» ciation, le comité lui fit remettre les noms des
» personnes qui pouvaient avoir connaissance de
» ces délits. Quelques mois après, M. le procureur
» du Roi et trois autres membres du Châtelet nous
» proposèrent d'ajouter à la dénonciation des délits
» commis le 6 octobre, celle de plusieurs autres
» faits, vrais ou faux, qui nous parurent étrangers
» à la poursuite provoquée par le procureur-syndic
» de la commune, et dont quelques uns nous sem-
» blent *plutôt dignes de la reconnaissance publique*
» *que d'une procédure criminelle*. Nous attestons à
» l'Assemblée que nous nous en expliquâmes ainsi
» avec ces quatre magistrats, et que nous refusâmes
» constamment d'adopter cette série de faits addi-
» tionnels, quoiqu'ils offrissent d'y faire quelques
» corrections. Bientôt le bruit se répandit que le

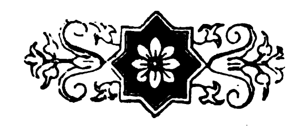
» Châtelet informait *sans base et sans mesure*, *et*
» *que, sous prétexte de venger les délits du* 6 *oc-*
» *tobre, il faisait le procès à la révolution et au*
» *peuple de Paris que cette révolution honore.* Le
» Châtelet fut même dénoncé à l'Assemblée Natio-
» nale par la très grande majorité des districts de
» la capitale; ces dénonciations ont été remises au
» comité des rapports et sont restées sans suite.
» Nous nous crûmes obligés de repousser les re-
» proches que nous partagions avec le Châtelet, et
» nous déclarâmes à l'Assemblée des représentans
» de la commune, *que nous étions entièrement étran-*
» *gers à toute information qui n'aurait pas pour*
» *base unique les délits qui ont été commis au châ-*
» *teau de Versailles dans la matinée du* 6 *octobre.*
» Dès lors on sut que nous différions, le Châtelet et
» nous, de conduite et d'opinion dans des points
» bien importans. Dans ces circonstances le procu-
» reur du Roi nous écrivit, au mois de juin dernier,
» qu'il résultait de l'instruction commencée à sa
» requête, que nous avions dans les mains diffé-
» rens renseignemens et pièces qui pouvaient servir
» à compléter l'instruction. Nous lui répondîmes
» que nous croyions avoir satisfait à ce que notre
» devoir exigeait de nous, en produisant les té-
» moins des délits du 6 octobre; que cependant, si
» ces témoins s'en étaient référés à leurs déclara-
» tions faites devant nous, elles seraient incessam-
» ment remises.

» A l'égard des pièces, nous déclarâmes au pro-

» cureur du Roi que nous n'en avions aucune qui
» pût se rapporter aux délits dénoncés. Nous le
» priâmes de s'expliquer davantage et de dire posi-
» tivement ce qu'il désirait de nous. M. le procu-
» reur du Roi n'a point déféré à notre prière et ne
» nous a donné aucune explication; il n'a point
» spécifié les pièces qu'il désirait que nous lui re-
» missions. Cette conduite ne doit point surprendre
» si, comme on le dit depuis quatre mois, *le pro-*
» *cureur de la commune a provoqué une instruction,*
» *et que le Châtelet en poursuive une autre.* On
» vient de rendre public un jugement de ce tribu-
» nal, dans lequel toute cette procédure est appe-
» lée l'*affaire des* 5 *et* 6 *octobre.* Plusieurs membres
» du Châtelet nous ont adressé, dans le courant du
» mois dernier, des écrits dont nous ne relèverons
» pas les inexactitudes, et dans lesquels on nous
» oppose notre dénonciation des 3 et 8 octobre.
» *Nous nous croirions grandement coupables si nous*
» *avions dénoncé la journée du* 5 *octobre. Nous*
» *n'avons pas plus dénoncé la journée du* 6; *le*
» *procureur-syndic a dénoncé uniquement les délits*
» *commis dans la matinée du* 6 *au château de*
» *Versailles.* Nous venons protester dans cette as-
» semblée des représentans de la nation, que nous
» n'avons pas d'autre document sur les délits du
» 6 octobre. Les témoins ont dû déposer avec exac-
» titude; s'ils ne l'ont pas fait, le Châtelet a pu et
» a dû les y contraindre. Nous protestons, de plus,
» que nous n'avons aucune pièce que nous puissions

» remettre à M. le procureur du Roi, comme étant
» relative aux délits du 6 octobre. Nous supplions
» l'Assemblée Nationale, qui vient d'entendre nos
» déclarations, de prendre en considération la per-
» plexité où nous met son décret du 7 de ce mois,
» qui ordonne que nous communiquerons, sans dé-
» lai, à M. le procureur du Roi, et les pièces et les
» documens qui peuvent être relatifs aux événemens
» du 6 octobre. Nous la supplions d'ordonner que
» son comité des rapports, à qui nous nous em-
» presserons de donner toutes les explications qu'il
» pourra nous demander, vérifie les faits que nous
» venons d'exposer et les motifs de notre conduite.
» Quels que soient vos décrets, Messieurs, nous
» nous y conformerons avec le respect et l'obéis-
» sance que vous devez attendre d'un comité de ci-
» toyens appelés, par la commune de Paris, à sur-
» veiller nuit et jour les ennemis de nos lois, à les
» contenir avec fermeté, et à les poursuivre avec
» courage. »

Cet incident n'eut pas de suite.



## CHAPITRE XXIII.

**Analyse de la procédure criminelle du 6 octobre. — Le duc d'Orléans fut-il auteur ou complice des meurtres du 6 octobre? — NON.**

La procédure criminelle du 6 octobre, instruite au Châtelet et imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale, forme deux volumes in-octavo; elle se compose de trois cent quatre-vingt-quatorze témoignages : chiffre énorme, inouï dans les fastes de la justice criminelle, et qui semble trahir la pensée suprême, la pensée dynastique de cette monstrueuse information; elle eut pour objet, selon son titre, la recherche des auteurs et complices *des faits arrivés à Versailles dans la journée du* 6 *octobre* 1789. Voyons donc si le duc d'Orléans fut pour quelque chose dans ces *faits;* car il est temps d'en finir avec cette vieille calomnie, colportée de l'hôtel à l'estaminet depuis un demi-siècle, bien que l'on n'ait à reprocher à ce prince aucune part directe ou indirecte dans cette *journée* si néfaste. Il est temps d'en finir, surtout avec cette imputation hideuse parmi tant d'autres choses hideuses, de sa présence au milieu des assassins qu'il aurait animés du geste et de la voix, lorsqu'il n'était pas même à Versailles en ce moment....

D'abord il importe de bien constater l'emploi de son temps pendant la scène fatale et même pendant les jours précédens. On lit, à ce sujet, dans l'*Exposé de sa conduite, rédigé par lui-même à Londres:* « Il n'y avait pas de séance à l'Assemblée Nationale » le dimanche 4 octobre, et j'étais parti, suivant » mon usage, le samedi 3 au soir, pour me rendre » à Paris. J'étais dans l'intention de retourner le » lundi matin à Versailles; mais je fus retenu par » le travail qu'avaient à faire avec moi quelques » personnes de ma maison. J'appris successivement, » pendant ce jour, l'effervescence qui régnait dans » Paris, le départ pour Versailles d'une quantité » de peuple assez considérable, ayant des armes et » même du canon; et enfin le départ d'une grande » partie de la garde nationale parisienne. Je ne sus, » d'ailleurs, rien de ce qui se passait à Versailles » jusqu'au lendemain mardi matin (6 octobre), que » M. Lebrun, capitaine d'une compagnie de la garde » nationale, bataillon de Saint-Roch, et inspecteur » du Palais-Royal, me fit éveiller, et vint me dire » qu'un exprès de la garde nationale était venu donner, à son corps-de-garde, des nouvelles de Versailles; mais elles ne contenaient aucun détail, » ni le récit d'aucun événement.

» Le même jour, vers huit heures du matin, je » me mis en route pour me rendre à l'Assemblée » Nationale. Tout me parut tranquille jusqu'à l'entrée » du pont de Sèvres; mais là je rencontrai les têtes » des malheureuses victimes de la fureur du peuple.

» Je dois dire, cependant, à la décharge de ce même » peuple, que le cortége qui suivait ce spectacle » sanglant était peu considérable.

» Entre Sèvres et Versailles, je rencontrai quel- » ques charrettes chargées de vivres et escortées » par un détachement de la garde nationale. Quel- » ques uns des fusiliers de cette garde pensèrent » que ma voiture ne devait pas passer ce convoi; » malheureusement mon postillon, à qui ils s'adres- » sèrent, était anglais et ne savait pas un mot de » français; il écoutait sans comprendre et continuait » son chemin; un des fusiliers le mit en joue à bout » portant, et tira son coup de fusil qui, par bonheur, » ne partit point. L'officier, qui commandait le déta- » chement, s'aperçut de ce qui se passait; il accou- » rut, réprimanda le soldat, me dit que cet homme » était ivre, ordonna très honnêtement qu'on me » laissât passer, et me donna deux hommes à cheval » pour escorte, afin que je n'essuyasse pas de nou- » velles difficultés dans ma route. Ces deux cava- » liers m'escortèrent, en effet, jusque chez moi à » Versailles, et refusèrent la légère récompense que » je crus devoir leur offrir.

» Je sortis sur-le-champ de chez moi pour me » rendre à l'Assemblée Nationale. Je trouvai une » partie des députés dans l'avenue; ils m'apprirent » que le Roi désirait que l'Assemblée se tînt dans le » salon d'Hercule; je montai au château et j'allai » chez Sa Majesté. J'appris ensuite que l'Assemblée » se tiendrait dans la salle accoutumée, et j'y revins

» à temps pour participer au décret qui déclarait » l'Assemblée Nationale inséparable de la personne » du Roi (1). »

On trouve encore les détails suivans dans une lettre écrite par le Prince, le 22 avril 1790, de Newmarkett, en Angleterre : « Le samedi 3 octobre, » je suis parti de Versailles, après la séance de » l'Assemblée Nationale, pour revenir à Paris. Le » dimanche 4 octobre, je suis resté à Paris toute la » journée ; j'ai soupé à Mousseau avec sept ou huit » personnes. Le lundi 5 octobre, je suis allé à Mous- » seau de très bonne heure ; le matin, mon cabriolet » a cassé sur le boulevard auprès de la porte Saint- » Honoré, et je m'en suis allé à pied par les Champs- » Élysées jusqu'à Mousseau. J'ai été à Passy voir mes » enfans ; les deux aînés étaient à Versailles à l'As- » semblée Nationale. Comme on commençait à voir » passer beaucoup de monde avec des piques, qui » s'en allaient à Versailles, disait-on, je leur ai fait » dire par un palefrenier de revenir par Saint-Cloud. » J'ai dîné à Mousseau ; après dîner, je suis revenu » au Palais-Royal où j'ai soupé et couché.

» Le mardi 6, à quatre ou cinq heures du matin, » le nommé Guepray, piqueur, qui était parti de » Passy, où il était avec mes enfans, pour aller à » Versailles et leur rapporter des nouvelles de ce

(1) *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution de France*, rédigé par lui-même à Londres en 1790, page 17.

» qui s'était passé, est venu chez moi, m'a fait
» éveiller pour me dire qu'il croyait que l'on ne
» laisserait plus passer personne sur le pont de
» Sèvres et de Saint-Cloud pour aller à Versailles.
» Comme j'avais le projet de m'y rendre pour l'As-
» semblée Nationale, j'ai voulu m'assurer de ce fait,
» afin de prendre un autre chemin pour y aller si
» cela était. J'ai envoyé chercher Shée et Clarck,
» et j'ai dit à ce dernier de prendre un cabriolet
» et de s'en aller à Sèvres voir si l'on passait, et de
» revenir me dire ce qu'il en était. Il n'a été que
» jusqu'à Sèvres, et en est revenu sur les sept heures
» du matin; m'a rapporté qu'il n'y avait aucune dif-
» ficulté; et je suis parti dans mon poste-chaise
» avec quatre chevaux et deux postillons anglais
» sur les sept heures et demie, du Palais-Royal,
» comme à mon ordinaire. J'ai descendu chez moi
» dans l'avenue, et, ne vous trouvant pas chez vous,
» j'ai été vous joindre chez l'é. D., où vos gens
» m'ont dit que vous étiez : vous savez le reste.
» Guepray, Aladin, Romain, Mogé, Lebrun, inspec-
» teur du Palais-Royal, Roussin, Shée, Clarck,
» m'ont tous parlé au Palais-Royal, d'où je ne suis
» pas sorti depuis le lundi 5, au soir, jusqu'au mardi
» sept ou sept heures et demie du matin, que je
» suis monté dans mon poste-chaise pour aller à
» Versailles, où vous savez aussi bien que moi ce
» que j'ai fait, où nous ne nous sommes pas quittés.

» L.-Ph.-Joseph (1). »

(1) *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec*

Il est bon de spécifier à quel propos cette lettre fut écrite pour en apprécier le caractère. Le bruit s'était répandu subitement dans tout Paris, du 18 au 20 avril 1790, que des dépositions très graves avaient été faites contre le duc d'Orléans quelques jours auparavant; que des témoins avaient déclaré formellement l'avoir vu au milieu des assassins.... On conçoit que l'un de ses amis se soit empressé de l'en informer à Londres : eh bien! le Prince fit aussitôt à cet ami la réponse que nous venons de rapporter, réponse destinée à le tranquilliser sur son compte par l'indication de l'emploi de son temps dans ces fatales journées. Elle est claire, précise, dénuée de l'acrimonie naturelle à une telle position, et respire, en outre, la franchise et la bonne foi par une heureuse simplicité. Ainsi elle nous apprend que Louis-Philippe-Joseph n'était pas à Versailles les 4 et 5 octobre; qu'il partit de Paris pour Versailles *le 6, à sept heures ou sept heures et demie du matin environ;* qu'à son arrivée *il monta au château et alla chez Sa Majesté,* circonstance fort simple en elle-même, et que ses ennemis ont dénaturée d'une manière si cruelle, à l'aide d'une confusion si cruellement ingénieuse, comme nous allons le démontrer par l'analyse des dépositions les plus graves.

Jean Duval de Nampty, âgé de trente-huit ans,

*Louis XVI*, *la Reine*, etc., publiée par L. C. R, Paris, 1800, page 33.

capitaine au régiment de Flandre (quatre-vingt-huitième témoin), dépose « que, deux ou trois jours » après l'arrivée du Roi à Paris, le sieur Gueroult (1), » garde du Roi, a dit, dans un dîner où lui déposant » était, que, le mardi 6 octobre, entre six et sept » heures du matin, il avait vu M. le duc d'Orléans, » en grande redingote grise, qui, étant mal boutonnée, lui avait laissé entrevoir son crachat, indi- » quer du bras au peuple armé, qui était là, le grand » escalier du château, et faire signe de tourner à » droite. » Si cet officier déclarait avoir vu lui-même, on pourrait examiner sa déclaration; mais, comme il rapporte seulement une conversation, l'on doit remonter naturellement à celle-ci. Or, trois gardes-du-corps de ce nom (cent vingt-huitième, cent vingt-neuvième et cent trentième témoins) furent entendus sur cette assertion, et, loin de la confirmer, ne mentionnèrent en aucune manière la présence du duc d'Orléans. Donc, cette assertion était fausse!

Alexis-Nicolas Chauchard, âgé de cinquante ans, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis (cent unième témoin), « a ouï dire que M. le duc d'Or- » léans s'était, dans la nuit, présenté au château et » à l'Assemblée Nationale; mais lui, déposant, ne

(1) Il existe une erreur au sujet de ce garde dans l'impression de la procédure. Il y est désigné sous le nom de *Groux* : c'est une faute typographique, d'abord parce que l'on peut affirmer qu'il n'existait à cette époque aucun garde-du-corps de ce nom, et ensuite parce qu'il est appelé Gueroult dans toute la polémique relative à cette déposition.

» l'a point vu ; M. de Roux, lieutenant-colonel dans » l'état-major-général de l'armée, a dit, à lui déposant, que M. le duc d'Orléans et M. de Lafayette » étant, la nuit du 5 au 6, chez le Roi, M. de Lafayette avait dit à M. le duc d'Orléans : « Monsieur, » j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire : mes affaires ne m'ont pas permis d'y » répondre. »

Pierre de Roux (susdit), âgé de quarante-trois ans, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, aide-maréchal-des-logis de l'armée (cent septième témoin), dépose « que, le mardi matin 6, dans la » matinée, il est monté au château, et qu'alors tout » était calme; qu'il a vu M. de Lafayette dans les » appartemens du Roi, et sur le balcon l'a entendu » haranguer le peuple et l'exhorter à la tranquillité; » qu'il croit même se rappeler avoir vu M. de Lafayette parler à M. le duc d'Orléans, et, s'il ne se » trompe, lui dire : « Monseigneur, je n'ai pas pu répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire. »

Hélas ! devrait-on parler aussi légèrement, Alexis-Nicolas Chauchard, lorsque l'on est appelé à prononcer sur l'honneur de quelqu'un ! Non, Pierre de Roux ne vous a pas dit avoir vu le duc d'Orléans au château dans la nuit, mais *le mardi matin 6, dans la matinée*, ce qui est heureusement fort différent. Il a soin d'expliquer que *tout était calme quand il monta au château* : vous savez bien que tout était calme, à sept heures, par l'expulsion entière des

brigands, et vous venez, à l'aide de monosyllabes, glisser un fantôme royal parmi ces brigands, lorsqu'il y a entr'eux et le Prince toute la distance de Paris à Versailles. Ce n'est qu'après la harangue de Lafayette sur le balcon qu'il parle de la présence de Louis-Philippe-Joseph ; or, quand eut lieu cette harangue? au moment de la réconciliation du peuple et des gardes-du-corps. Et cette réconciliation ? de neuf à dix heures, suivant toutes les versions même royalistes. Eh bien! à cette heure environ le duc d'Orléans arrivait de Paris : ayant appris, à Sèvres, les malheurs de la matinée, il s'empressa de se joindre à ses collègues qui accouraient en foule offrir au Roi l'expression de la douleur publique. Les appartemens du Roi n'étaient pas assez grands pour contenir tous les députés : grand Dieu! fallait-il qu'un seul en fût éloigné, et que ce fût le premier prince du sang royal! Comment aurait-il pu, d'ailleurs, affronter le cri de sa conscience et le seuil ensanglanté du château?

Pierre-Victor Malouet, âgé de quarante-neuf ans, intendant de la marine, député à l'Assemblée Nationale (cent onzième témoin) : « Je me rendis au » château aussitôt que je fus instruit des attentats » de la nuit. Je m'arrêtai chez M. de Montmorin, où » je trouvai M. l'évêque de Langres qui m'apprit le » massacre des gardes-du-corps, et les dangers qu'il » avait courus lui-même en sortant de l'Assemblée » Nationale. J'allai de là dans les appartemens, en » traversant la cour de Marbre qui était remplie de

» gens armés et de femmes qui paraissaient fort ani-
» mées; le Roi était sur son balcon avec la famille
» royale, les ministres et plusieurs gardes-du-corps;
» je m'arrêtai un instant pour entendre ce que l'on
» disait. Au moment où plusieurs gardes-du-corps
» jetaient leurs bandoulières par la fenêtre, une
» femme, qui était à côté de moi, me dit alors : —
» il faut leur faire grâce, n'est-il pas vrai, Monsieur?
» —Non, répondit un ouvrier qui était devant cette
» femme; ils font les calins à présent, et si nous
» manquons l'occasion de nous défaire de toute cette
» race, nous ne la retrouverons plus. — Je gagnai les
» appartemens par le grand escalier; je rencontrai
» M. le duc d'Orléans dans l'OEil-de-Bœuf; il me
» demanda si on allait s'assembler : je lui répondis
» que je n'en savais rien, mais qu'il me paraissait
» très nécessaire de s'assembler tout de suite au châ-
» teau plutôt qu'ailleurs et de se tenir près du Roi;
» j'allai à divers députés en dire autant, et nous
» convînmes de nous réunir dans le salon d'Hercule. »
Cette déposition est remarquable, parce qu'elle confirme la présence du duc d'Orléans dans les appartemens du Roi pendant la scène du balcon, c'est à dire de neuf à dix heures.

Louis, marquis de Foucault-Lardimalie, âgé de trente-quatre ans, député (ultrà-royaliste) à l'Assemblée Nationale (cent dix-neuvième témoin), dépose
« que, le lundi 5 octobre, à la pointe du jour, curieux de
» voir ce qui se passait, d'après des propos qu'il avait
» entendus la veille, il sortit de chez lui (à Paris);

» que, montant le boulevard près la porte Saint-
» Honoré, il rencontra M. le duc d'Orléans vêtu d'une
» redingote grise, sans aucune marque distinctive,
» ayant sur sa tête un chapeau rond, n'ayant per-
» sonne à sa suite; qu'ils parurent l'un et l'autre
» surpris de se rencontrer; qu'après s'être récipro-
» quement regardés fixement un moment, ils se dé-
» passèrent l'un et l'autre, et, après quelques pas,
» se retournèrent respectivement pour se regarder
» encore, après quoi ils continuèrent chacun leur
» chemin. » Évidemment, le duc d'Orléans était à Paris *le lundi* 5, *à la pointe du jour,* puisqu'il y fut rencontré à cette heure par l'un des plus grands royalistes de l'époque. Il a donc dit vrai en disant dans sa brochure de Londres et dans sa lettre de New-markett : « Je suis parti de Versailles pour Paris le
» 3, et je n'y suis retourné que le 6, vers huit heu-
» res du matin. » Or, s'il a dit vrai sur ce point, pourquoi n'aurait-il pas dit vrai sur les autres?

Claude, vicomte de La Châtre, âgé de cinquante-sept ans, député à l'Assemblée Nationale, autre royaliste exagéré (cent vingt-septième témoin) : « Le 6
» octobre, j'ai vu de ma chambre et j'ai entendu des
» cris perçans de *Vive le roi d'Orléans*; j'ai fixé mes
» regards du côté de la cour des Ministres; j'ai aperçu
» le duc d'Orléans, dans ce même moment, longeant
» la ligne des troupes, en dehors d'elles, ayant l'air
» de venir de la place d'Armes, où les gardes-du-
» corps, au nombre de deux, avaient été, ledit ma-
» tin, exécutés. Ce prince, passant sous la croisée

» où j'étais, au premier, avait une badine à la main, » une grosse cocarde à son chapeau et ne cessait de » rire. Je l'ai vu longer, suivi d'une multitude très » nombreuse, et qui ne discontinuait pas de rire en » faisant jouer sa badine. » Ce qui manque à cette déposition si explicite, c'est l'heure précise de la présence de Louis-Philippe-Joseph. Quelle est cette heure? le témoin ne la dit pas, du moins numériquement. *Longeant la ligne des troupes!* mais il n'y avait pas de troupes pendant la scène fatale, puisque cette scène ne fut due qu'à leur absence; il n'y en eut pas même après l'expulsion immédiate des brigands, puisque l'intérieur du château fut occupé militairement pour prévenir le retour de pareilles horreurs. Il n'y eut de *ligne des troupes;* les troupes ne furent disposées *en ligne* dans les cours qu'au moment du rétablissement complet de l'ordre, c'est à dire à l'heure même où le Prince arrivait de Paris, à neuf heures environ. Donc les paroles du vicomte de La Châtre ne peuvent s'appliquer qu'à cette heure. Peut-on en douter de bonne foi, lorsqu'on le voit avouer que le duc d'Orléans avait *l'air de venir de la place d'Armes* où aboutit l'avenue de Paris; lorsque l'heure, à laquelle il l'aperçut, semble assez éloignée, dans son esprit, de celle des meurtres, pour qu'il puisse dire que ces meurtres ont été consommés *le matin* (le matin!) par rapport à l'arrivée du Prince? Quant au rire, il peut se faire que Louis-Philippe-Joseph, ayant rencontré successivement plusieurs de ses amis, les ait abordés successivement en souriant

selon son usage : cela ne prouve pas, en tout cas, qu'il ne partageât point la douleur universelle, et encore moins qu'il se fît un jeu barbare d'insulter à cette douleur. Au reste, l'affectation du témoin à surcharger ce rire, nous dispense de tout commentaire : nous ajouterons seulement que le duc d'Orléans ne put être qu'attristé profondément des acclamations qui saluèrent son arrivée dans une conjoncture si fâcheuse.

François-Claude Méricourt, âgé de cinquante-quatre ans, domestique du précédent ; Jacques Guenissey, âgé de quarante-sept ans, domestique du comte de La Châtre ; Antoine Eudeline, âgé de trente-quatre ans, autre domestique du comte de La Châtre (cent trente-deuxième, cent trente-troisième et cent trente-sixième témoins), qui étaient avec le vicomte de La Châtre, confirment sa déposition et fixent l'heure de la présence du Prince, Méricourt *vers huit heures*, Guenissey *vers huit à neuf heures*. Pour Eudeline, il se contente de fixer à huit heures sa propre arrivée à Versailles, et ne s'explique point sur l'heure, postérieure évidemment, où il vit le duc d'Orléans *vêtu d'un frac rayé, ayant un crachat dessus, ayant sur sa tête un chapeau à trois cornes*, etc., c'est à dire en assez grande tenue, chose assez singulière dans la circonstance !

Jean-François César de Guilhermy, âgé de vingt-neuf ans, procureur du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Castelnaudary, député (ultra-royaliste) à l'Assemblée Nationale (cent quarante-neu-

vième témoin), « sait que M. de Lartigues, garde-
» du-corps du Roi, habitant dans le Comminge, a
» dit avoir vu promener M. le duc d'Orléans parmi
» les brigands qui se sont introduits dans le château,
» et ce, le 6 octobre, vers les six heures du matin. »
Voyons donc la déposition de M. de Lartigues : mais quoi! point de M. de Lartigues dans la procédure! non vraiment. Quoi! un témoin si important n'a pas été entendu! Quoi! ceux qui ont envoyé des commissions rogatoires à Langres, à Pont-Audemer, à Annonay, à Milhau et jusqu'à Genève, n'en ont pas envoyé aux environs de Toulouse pour reconnaître le point culminant de toute cette procédure! Quoi! il sera permis à un témoin d'articuler des ouï-dire monstrueux en s'abritant derrière un tiers introuvable!... C'est à vous de le chercher ce tiers, Jean-François-César de Guilbermy, et jusqu'à ce que vous l'ayez trouvé, nous suspendrons sur votre front le fer rouge des calomniateurs....

Charles Thierry de Laville, âgé de trente-cinq ans, ci-devant capitaine de la quinzième compagnie de Versailles (cent cinquante-septième témoin), dépose « que M. Rousseau, maître d'armes des en-
» fans de France, lui a dit qu'il avait vu, dans la
» matinée du 6, le duc d'Aiguillon déguisé en femme,
» et le duc d'Orléans montant l'escalier, et indiquant
» du bras au peuple l'appartement de la Reine. »
Interrogé sur ce double fait, Augustin-Bernard-Louis-Joseph Rousseau, âgé de quarante-un ans, maître des exercices militaires des enfans de France

(cent soixante-quatrième témoin), n'en a aucune connaissance.... Non, l'on ne s'était jamais joué de l'honneur de personne avec autant de légèreté !

Ferdinand-Alphonse-Honoré, marquis de Digoine du Palais, âgé de quarante ans, député (ultra-royaliste) à l'Assemblée Nationale (cent soixante-huitième témoin), dépose que, dans la matinée du 6, « il trouva, au bas de l'escalier des Princes, M. le » duc d'Orléans seul, qui était arrêté entre cet esca- » lier et la porte de la cour des Princes ; que M. le » duc d'Orléans était vêtu, autant qu'il peut se le » rappeler, d'un frac ou volant gris, une badine à » la main et un chapeau à trois cornes, auquel était » attachée une grosse cocarde. » Encore du vague, toujours du vague sur l'heure! quelle était donc cette heure? car elle est capitale dans l'affaire, puisque le Prince a *monté au château* à son arrivée de Paris, et est allé avec les autres députés dans les appartemens du Roi.

Thomas-Louis-César Lambert de Frondeville, âgé de trente ans, président à mortier au parlement de Normandie, conseiller du Roi en ses conseils, député à l'Assemblée Nationale (cent soixante-dix-septième témoin et royaliste frénétique) : « Je vins sur la place » d'Armes où des cris très forts appelèrent mon at- » tention ; je fus témoin d'horreurs que la notoriété » publique me dispense de rappeler ici ; je rentrai » dans la première cour, et, si l'on peut se rappeler » les heures dans des circonstances où l'attention » suffit à peine aux événemens, il pouvait être sept

» ou huit heures du matin lorsque je vis M. le duc » d'Orléans, dirigeant sa marche vers la cour des » Princes, vêtu d'un frac, ayant une badine à » la main, et souriant à une foule de peuple qui le » suivait, et poussait des cris répétés de *Vive le roi* » *d'Orléans!* » Voilà enfin du positif, ou du moins quelque chose d'approchant! *Il pouvait être sept ou huit heures du matin*, lorsque le déposant, qui sortait de la place d'Armes et se trouvait dans la première cour, vit le duc d'Orléans *dirigeant sa marche vers la cour des Princes*, ou plutôt se dirigeant lui-même vers le château, en un mot, arrivant de Paris. Mais n'était-il réellement en cet instant, ne pouvait-il être réellement que *sept ou huit heures?* Le témoin a sans doute recueilli ses souvenirs, et pourtant il paraît se défier lui-même de sa mémoire, puisqu'il fait observer sagement que *l'attention suffit à peine aux événemens* dans certaines circonstances: certes, c'était bien là le cas. Il avait tout vu; son esprit était encore agité des terribles émotions du moment, et, en particulier, de l'horrible danger auquel la Reine venait d'échapper. Serait-ce donc impossible qu'il se fût trompé d'une heure au milieu de si cruelles préoccupations? Au surplus, en voici la preuve. Jean-Benjamin de Laborde, âgé de cinquante-cinq ans, ancien premier valet de chambre du Roi, gouverneur du château du Louvre, l'un des fermiers-généraux de Sa Majesté (cent quatre-vingt-quinzième témoin), dépose « qu'il a vu, vers les neuf heures » du matin, du 6, M. le duc d'Orléans et M. le duc

» de Biron, traverser la foule armée de piques et
» autres armes, pour se rendre probablement à la
» cour des Princes; qu'il a vu cette foule suivre
» M. le duc d'Orléans, et a entendu crier : *Vive notre*
» *bon duc d'Orléans!* » Autre preuve : Thomas-François Dodemain, âgé de quarante-cinq ans, valet de chambre de madame Randon de La Tour (deux cent cinquième témoin), dépose « que, le
» le mardi matin 6, lui déposant étant cour des
» Ministres, près la grille de celle des Princes, il a
» vu M. le duc d'Orléans monter la place d'Armes
» et la cour des Ministres, et entrer dans la cour
» des Princes; qu'il a remarqué aussi que ce prince
» était suivi par la populace la plus vile, en très
» grande quantité, dont plusieurs criaient : *Bravo!*
» *bravo!* qu'il a perdu de vue M. le duc d'Orléans,
» et ne sait s'il est monté par l'escalier des Princes
» ou par celui d'Escars. Observe que ce prince lui
» a paru avoir l'air très assuré et non tel qu'il au-
» rait dû l'avoir dans une pareille circonstance; ne
» peut, le déposant, dire précisément l'heure qu'il
» était alors, mais que c'était au moment où tout
» paraissait se calmer et où le Roi s'était montré au
» balcon. » Eh! quand le Roi se montra-t-il au balcon? encore une fois, de neuf à dix heures, au moment de la réconciliation du peuple et des gardes-du-corps. Nouvelle preuve : Pierre-Alexandre Brayer, âgé de trente-un ans, tapissier (deux cent dix-septième témoin), dépose « que, le mardi 6, entre dix
» et onze heures du matin, il a vu dans la cour du

» château une quantité d'hommes et de femmes ar-
» més de toutes manières; qu'il a vu devant eux,
» cour des Ministres, du côté de la cour des Prin-
» ces, M. le duc d'Orléans vêtu, autant qu'il peut
» s'en souvenir, d'un petit habit gris du matin; que
» ces gens en partie ont crié : *Vive M. le duc d'Or-*
» *léans!* qu'il a vu ce prince entrer cour des Princes;
» ne sait ce qu'il est devenu, l'ayant perdu de vue. »
Donc, en dernier résultat, il n'était pas *sept ou huit heures*, comme le crut Frondeville, mais il était davantage.

André-Parfait Quence, âgé de trente et un ans, cocher de M. Pannelier (deux cent cinquante-quatrième témoin), dépose « que, le mardi 6, la curiosité l'ayant
» porté à savoir ce qui se passait au château, il est
» parvenu, environ les huit heures et demie, à join-
» dre la grille de la cour de Marbre, a grimpé après
» cette grille comme beaucoup d'autres personnes;
» et, étant ainsi grimpé, il a vu dans la cour de Mar-
» bre quantité de gardes nationales parisiennes;
» qu'ayant entendu crier plusieurs fois *Vive le duc*
» *d'Orléans!* il s'est retourné pour voir d'où par-
» taient ces cris : il a reconnu qu'ils partaient de la
» cour des Ministres où il y avait une quantité con-
» sidérable d'hommes et de femmes armés de piques,
» lances et autres armes; qu'il a vu très distincte-
» ment M. le duc d'Orléans, au milieu de ce peuple,
» accompagné d'un autre monsieur que lui, dépo-
» sant, ne connaît pas; qu'il a aussi vu ce prince et
» ce monsieur qui l'accompagnait, entrer dans la

» cour des Princes : là il les a perdus de vue et ne » sait ce qu'ils sont devenus. » Cette déposition peut servir de correctif à celle de Frondeville, par rapport à l'heure de l'arrivée du Prince au château. Il était *environ huit heures et demie* lorsque le témoin parvint à joindre la grille de la cour de Marbre : environ : il pouvait donc être davantage! Le témoin ne dit pas que c'est à cette heure-là même qu'il a vu le duc d'Orléans ; il dit qu'il a grimpé sur la grille, comme beaucoup d'autres personnes, ce qui a dû prendre du temps, et qu'étant ainsi grimpé il a vu le Prince et le monsieur, ce qui peut s'entendre naturellement de neuf heures et de neuf heures et demie. Quant à leur présence au milieu de la multitude, rien de plus simple : pour arriver au château, ils avaient à traverser les cours ; or, ces cours étaient couvertes de monde : donc ils ne pouvaient pas s'empêcher de passer dans la foule.

Jean Jobert, âgé de trente-trois ans, domestique de M. Pannelier avec le précédent (deux cent cinquante-sixième témoin), dépose « que, le mardi » matin 6, étant entre la rampe et la caserne des ci-» devant Gardes-Françaises, il a vu M. le duc d'Or-» léans, ayant l'air fort gai, parlant au peuple qui » était là, et parmi lequel il y avait des hommes à » piques ; qu'il a entendu crier : *Vive le duc d'Or-* » *léans!* qu'il était alors *à peu près* sept heures ; que » M. le duc d'Orléans était, à ce qu'il lui a paru, » avec une personne qui lui parlait souvent ; que » M. le duc d'Orléans lui a paru vêtu d'une redin-

» gôte gris-blanc, sans crachat sur icelle; qu'il a » aperçu le crachat sur l'habit qui était au dessous; » que ce prince avait sur sa tête un chapeau rond... » Comment ! un chapeau rond ! mais les autres disent que c'était un chapeau à trois cornes ! De part ou d'autre l'erreur serait trop singulière. Or, si l'on s'est ainsi trompé sur la simple forme d'un chapeau, pourquoi ne se serait-on pas trompé aussi sur l'heure au milieu d'un tel bouleversement?

Jeanne-Antoine Besson, âgée de quarante-quatre ans, femme de Jean-Etienne Tillet, traiteur à Versailles, *donnant habituellement à manger à une soixantaine de gardes-du-corps et à pareil nombre à peu près de personnes de la maison du Roi et des princes* (trois cent soixante-cinquième témoin), dépose que... Mais pour examiner sa déposition, il faudrait la rapporter; or, cette déposition n'est pas de forme à être rapportée; car on écrit pour tous les âges, pour tous les sexes, et l'on ne peut pas supposer, dans toutes les classes de lecteurs, l'imperturbable gravité des magistrats. Nous dirons donc seulement que cette étrange femme prétend avoir vu *au milieu du peuple, vers sept heures, le duc d'Orléans, ayant une petite badine à la main, traverser la cour Royale, entrer dans la cour de Marbre où elle, déposante, l'a perdu de vue.* Ne pourrait-on pas suspecter justement, en cette affaire, la mémoire de cette cantinière des gardes-du-corps, de l'hôtelière de la maison du Roi et des princes?

Elie-Joseph de Miomandre de Châteauneuf, âgé

de trente-huit ans, ancien officier au régiment du maréchal de Turenne (trois cent quatre-vingt-unième témoin) : « J'ai trouvé, au pied du grand escalier, » deux cent-suisses, à gauche, qui communique au » petit appartement de la Reine. L'un d'eux a ôté » son chapeau ; je lui ai demandé qui il saluait ; il me » répondit que je devais apercevoir M. le duc d'Or- » léans, à côté duquel étaient deux femmes, dont » la tournure gigantesque laissait entrevoir des hom- » mes sous ce déguisement, en souliers avec des » cordons ou rubans : j'ai effectivement aperçu ces » trois personnages : M. le duc d'Orléans était en » chenille gris-ardoise. J'ai remonté le grand esca- » lier : il était alors huit heures et un quart *environ.* » Huit heures et un quart *environ!* N'était-ce, en réalité, que huit heures et un quart? Le témoin lui-même paraît en douter puisqu'il ajoute un dubitatif. Et s'il était davantage ainsi que l'on pourrait l'inférer de ses propres expressions? Les minutes cependant sont des siècles en cette affaire ; elles sont aussi précieuses, aussi solennelles que celles d'un mourant. Quant aux deux personnages à sexe équivoque, le témoin et nul autre témoin ne prouvent aucun rapport, aucune affinité de Louis-Philippe-Joseph avec eux : nous n'avons donc point à nous en occuper, du moins ici. Lorsque l'on traverse une émeute, on peut être en contact physique avec elle, mais on peut aussi ne point en partager les souillures. Au surplus, quatre cent-suisses, de service au château pendant l'irruption des brigands (trente-

deuxième, trente-troisième, trente-quatrième, deux cent soixante-seizième témoins), furent interrogés sur cette circonstance et ne se la rappelèrent en aucune manière. De grâce, que doit-on penser de ces dépositions qui, se rattachant toujours à des tiers, sont toujours démenties par ces tiers eux-mêmes? Quel est donc ce génie mystérieux qui plane sans cesse sur ce grand débat sous la forme de la terreur, et s'évanouit sans cesse à mesure que l'on cherche à le saisir (1)?

Telles sont les charges personnelles à Louis-Philippe-Joseph dans la procédure proprement dite du 6 octobre, ou, du moins, telle que l'avait tracée le comité des recherches. Elles seules semblent graves, parce qu'elles seules tendraient à faire figurer le Prince parmi les brigands de ce jour si universellement néfaste. Mais, en analysant ces dispositions empreintes d'un mauvais vouloir si évident, on voit qu'elles confirment collectivement la version du Prince par leur incohérence même, et que si d'infâmes libellistes ont accrédité une absurdité monstrueuse, ce n'est qu'à l'aide de la confusion inséparable du moment.

Quoi! l'on a pu baser un crime (encore le plus grand de tous les crimes) sur des ouï-dire, sur des

(1) Nous n'avons point eu à faire figurer dans cette analyse les dépositions de Laserre et de Morlet (deux cent vingt-sixième et trois cent quatre-vingt-troisième témoins), parce que nous verrons ultérieurement ces témoins poursuivis en faux témoignage par le Prince lui-même, et échappant par la fuite au plus juste des châtimens.

ricochets de bavardage, sur des contradictions si manifestes !

Eh ! comment ces témoins, si contraires entr'eux, d'ailleurs, ont-ils pu dessiner dans leur imagination les gestes, les regards, jusqu'aux replis intimes de la pensée? Au lieu de la spontanéité persuasive de la vérité, ne reconnaît-on pas les efforts de la calomnie laborieuse à ce luxe d'interprétations malveillantes, et, dans chacune de leurs dépositions, une pierre apportée par une main mystérieuse à tout cet échafaudage de haine?....

Cela nous conduit à examiner une question assez simple en elle-même, et pourtant assez grave en apparence.

Il paraît constant que l'arrivée du Prince à Versailles et son passage dans la foule pour monter au château furent salués par les cris universels de *Vive le duc d'Orléans!* On a envenimé ces cris singulièrement, en empoisonnant leur source d'un vil métal, comme si la moindre preuve n'était pas encore à fournir sur ce sujet aussi bien que sur tant d'autres. Eh bien ! qu'avait à faire Louis-Philippe-Joseph en présence de tels cris ! de bonne foi, que pouvait-il faire ! les empêcher ? mais par quel moyen? Hélas ! ne les lui a-t-on pas fait expier assez cruellement aux yeux de l'histoire, en les attribuant aux brigands eux-mêmes qui n'étaient plus à Versailles en ce moment, puisqu'il avait rencontré ceux-ci à Sèvres, avec leur horrible trophée? Ah ! sans doute il fut assez malheureux d'un tel accueil dans une

conjoncture si douloureuse, lui qui connaissait si bien la puissance et l'implacable animosité de ses ennemis! Certes il eût été bien coupable de provoquer, d'encourager de pareilles acclamations dans une telle circonstance: Heureusement on trouve la preuve morale du contraire dans la procédure elle-même.

Omer-Gratien-Zéphirin Le François Derosnet, âgé de trente-sept ans, écuyer (deux cent onzième témoin): « Je revins de Versailles à Paris le mardi 6, vers » cinq heures du soir, et, pour éviter le cortége » royal que je rencontrai, je pris par Passy, et vis, » sur la terrasse de la maison d'éducation des en- » fans de M. le duc d'Orléans, ce prince examinant » passer le cortége. Des ouvriers et autres personnes » de Passy, passant le long du jardin, criaient : *Vive* » *M. le duc d'Orléans!* Mais ce prince les engagea » de se taire, ou qu'ils l'obligeraient de se retirer. » Il aurait bien fait de se retirer : se retira-t-il? c'est ce que va nous apprendre Marie-Louise Pierret, âgée de cinquante ans, gouvernante chez M. Grand, banquier (trois cent quarante-quatrième témoin). Cette dame dépose qu'étant à Passy, le mardi 6, dans le jardin de la maison d'éducation des enfans du duc d'Orléans, « elle a entendu celui-ci leur dire » qu'il était allé à Versailles le matin, et qu'il » avait été parfaitement content des cent-suisses; » observe que les enfans de M. le duc d'Orléans » étaient accompagnés d'une dame qu'on lui a dit » être la gouvernante de mademoiselle d'Orléans, » et qu'elle a entendu appeler madame la marquise

» par un postillon que cette dame avait envoyé pour » savoir si le Roi allait bientôt passer, et qui est » venu lui rendre réponse en indiquant l'endroit où » était alors le Roi ; que beaucoup de gens du peu- » ple, qui paraissaient venir de Versailles, ayant » aperçu M. le duc d'Orléans derrière ses enfans, » où il se tenait baissé, s'approchèrent de la ter- » rasse, crièrent : *Voilà Monseigneur! voilà Monsei- » gneur! nous le respectons infiniment;* que M. le duc » d'Orléans leur fit signe avec la main en leur di- » sant : « Allez, allez, continuez votre chemin ; » » et comme ces gens restaient et continuaient de » crier, M. le duc d'Orléans se retira, en sorte qu'il » n'était point sur la terrasse au moment du passage » du Roi. »

En vérité, le duc d'Orléans fut le plus malheureux des hommes !... voyez à quel point ! Il arrive à Versailles quelques heures après la scène fatale : c'est pour en recueillir toute la responsabilité. Il traverse la foule avec les autres députés pour aller au château où l'appelle son devoir : eh bien ! ses ennemis profitent des acclamations habituelles qui éclatent sur son passage, pour le rejeter à la tête des assassins par la plus infâme des rétroactions. Il se présente avec ses collègues dans les appartemens du Roi, et l'on vient déposer fastueusement, par la plus cruelle des amphibologies, qu'on l'a vu dans l'intérieur du château ; on s'épuise à donner son signalement, comme s'il s'agissait d'un vil malfaiteur, sans doute pour mieux persuader au vulgaire qu'il s'agit

du chef réel des brigands. Les maîtres indiquent l'air qu'il avait, les valets l'air qu'il devait avoir : tous s'entendent singulièrement à l'humilier, ou plutôt à humilier la vérité. Jadis les empereurs romains se délassaient des soucis de la grandeur, en faisant jeter leurs esclaves en pâture aux lamproies de leurs viviers ; aujourd'hui les esclaves, relevant leur front flétri par la servitude, insultent odieusement au sang des rois.

Louis-Philippe-Joseph ne repartit point de Versailles avec le cortége royal, mais quelque temps auparavant, en simple voiture de ville, sans doute pour se soustraire à l'éclat d'une ovation dangereuse. Il ne se rendit point à Paris, mais seulement à Passy, auprès de ses enfans, pour célébrer en famille l'anniversaire de la naissance de l'un d'eux (1). En général, de tels anniversaires sont des jours de bonheur pour un père : eh bien ! celui-ci ne fut pour lui qu'un jour de douleur par une funeste coïncidence : comme si le sort et ses ennemis lui eussent envié quelques instans de bonheur.

Non, il n'est pas possible de trouver dans l'histoire un homme de cœur supplicié moralement par un concours de circonstances aussi fâcheuses !

(1) Son fils aîné (le roi Louis-Philippe) était né le 6 octobre 1773.

# CHAPITRE XXIV.

**Analyse de la procédure criminelle du 6 octobre (suite). — Les 5 et 6 octobre furent-ils l'effet d'une conspiration formée pour élever le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume? — Non.**
**Cette conspiration exista-t-elle? — Non.**

Nous avons considéré la procédure du Châtelet dans ses rapports avec l'arrêté fondamental du 23 novembre 1789, et nous avons vu qu'aucune déposition n'avait constaté la présence ou l'action réelles du duc d'Orléans parmi les brigands du 6 octobre. Il nous reste maintenant à l'envisager dans l'hypothèse même du Châtelet, c'est à dire dans l'hypothèse subsidiaire d'une vaste conjuration de ce prince et de Mirabeau. D'abord, pour peu qu'on l'examine, on reconnaît que les magistrats instructeurs ont élargi singulièrement le cercle de leur mission, en informant sur les faits du 5 octobre aussi bien que sur ceux du 6 qui étaient seuls soumis à leur appréciation. Mais comme on voulait, avant tout, déshonorer Louis-Philippe-Joseph en l'accouplant à d'infâmes assassins, et que l'on ne pouvait pas lui attribuer raisonnablement la moindre part dans l'affreuse

tragédie, on se rabattait insidieusement sur un complot imaginaire, afin de l'envelopper plus sûrement, d'induction en induction, dans les lacs d'une horrible connexité. Ce système était assez ingénieux; il avait, d'ailleurs, l'avantage de déguiser, par une fiction, le projet d'évasion de la famille royale à Metz, projet dont on ne peut plus aujourd'hui contester l'existence, puisque ses auteurs ont cru pouvoir s'en glorifier hautement pendant la Restauration.

Jean Peltier, âgé de trente ans, négociant à Paris (le libelliste), (premier témoin), dépose « que tout » ce qu'il sait c'est qu'il a appris seulement, par des » bruits publics, dans les sociétés, promenades, clubs » ou cafés, *sans pouvoir se rappeler par quelles per-* » *sonnes*, différentes circonstances et anecdotes rela- » tives aux scènes désastreuses des 5 et 6 octobre; qu'il » a su, *de la sorte*, que M. le duc d'Orléans fomentait » un parti, avec quelques membres de l'Assemblée » Nationale, pour s'emparer de l'administration du » royaume; *qu'on lui a dit* que le comte de Mira- » beau, député d'Aix, et M. de Laclos, officier d'ar- » tillerie, étaient ses principaux agens..... Dépose » encore qu'il a *entendu dire* que le lundi, 5 octo- » bre, etc...; qu'il a *entendu dire* que M. Campy, » banquier, etc...; que lui déposant a *entendu dire* » dans le monde que, etc...; qu'on a également *dit* » à lui déposant que, etc...; mais lui déposant ajoute » de plus avoir *ouï dire* que, etc...; dépose encore » qu'il a *ouï dire* que M. de Laclos avait intri- » gué, etc...; croit le déposant se rappeler qu'on

» lui *a dit* que, etc...; ajoute le déposant qu'on *lui* » *a dit* que, etc...; ajoute encore le déposant qu'il » a *entendu dire* que, etc...; a *entendu dire* que ces » marqueurs de maisons, etc...; a *entendu dire* que » les menées et trames, etc...; a *entendu dire* que » le dimanche 4 octobre, etc...; dépose encore qu'il » a *entendu dire* que les deux nègres, etc...; dépose » encore avoir *entendu dire* que l'état-major de la » milice nationale de Paris, etc...; qu'il a *entendu* » *dire*, en outre, que, le 5 octobre, etc...; dépose, » en outre, qu'on lui a *assuré* que le comte de Mi- » rabeau est surtout enveloppé *d'une société nom-* » *breuse de Genévois qui lui font la plupart de ses* » *adresses, motions et discours à l'Assemblée Natio-* » *nale*, etc...; qu'il a *entendu dire* que ces mêmes » Genévois, etc...; dépose que, parmi les liaisons » du sieur comte de Mirabeau, *on a dit* à lui dépo- » sant que se trouve un sieur Fauconnier, lequel » Fauconnier est allé, *dit-on*, au commencement de » septembre à Londres, où il avait fait des accapa- » remens de grains et de farines considérables, etc...; » qu'*on a dit* à lui déposant que les négocians an- » glais, etc...; qu'*on a dit* à lui déposant que parmi » les gens qu'emploie le sieur comte de Mira- » beau, etc...; qu'*on a dit* à lui déposant que c'était » M. le comte de Mirabeau, etc...; qu'*on a dit* à lui » déposant que ce sieur Desmoulins, etc...; que lui » déposant a *entendu dire* comme la preuve cer- » taine, etc...; ajoute le déposant avoir *entendu* » *dire* que lors de l'assassinat du boulanger Fran-

» çois, etc...; dépose encore avoir *ouï dire* que les » fermiers-généraux, etc...; enfin qu'on *a dit* à lui » déposant que le duc d'Orléans, etc...; qu'on lui *a* » *dit* que M. de Mirabeau, etc... »

Quoi! l'auteur du *Domine salvum fac Regem*, le délégué de la branche aînée, le commissaire-général de tous les intérêts dynastiques, n'a que des ouï-dire à l'appui des énonciations calomnieuses de sa brochure! Qu'auront donc les autres? Mais il nous apprend, par forme de compensation, que les belles harangues de Mirabeau étaient.... *d'une société nombreuse de Genévois*.

Nicolas Bergasse, âgé de trente-neuf ans, député à l'Assemblée Nationale (quatrième témoin), dépose « qu'il ne se permet pas d'affirmer que le duc d'Or- » léans ait eu la moindre part à tous les mouvemens » qui ont eu pour but de le faire arriver au poste de » lieutenant-général du royaume; qu'il est même » porté à croire, jusqu'à de plus grands éclaircisse- » mens, qu'*il n'a été que le prête-nom de beaucoup* » *de gens qui voulaient se servir de son crédit pour* » *assurer le succès de leurs intrigues*; mais qu'il doit » cependant à la vérité, de déposer que se trouvant » dans la salle du clergé à l'Assemblée Nationale, à » l'époque où il était question de demander au Roi » le renvoi des troupes, avec MM. de Mirabeau, de » La Fayette, Mounier, Duport et Du Rouvray, an- » cien procureur-général de la république de Ge- » nève, on disputa long-temps sur la nécessité de » maintenir la prérogative royale; que cette discus-

» sion terminée, M. de La Fayette étant sorti pour
» causer avec M. de Jefferson, ministre des États-
» Unis, on vint à parler du régime actuel, et qu'a-
» lors M. de Mirabeau ne dissimula pas qu'on ne
» ferait jamais un pas vers la liberté, tant qu'on ne
» parviendrait pas à opérer une révolution à la cour;
» que ledit sieur de Mirabeau, interrogé sur la na-
» ture de cette révolution, fit entendre qu'il impor-
» tait d'élever M. le duc d'Orléans au poste de lieu-
» tenant-général du royaume; que quelqu'un lui
» ayant demandé si M. le duc d'Orléans y consenti-
» rait, M. de Mirabeau avait répondu que M. le duc
» d'Orléans lui avait dit sur cela des choses très
» aimables. »

Il nous semble que *ces choses très aimables* sont loin de signifier une acceptation. Que Mirabeau ou tout autre ait parlé au duc d'Orléans de l'éventualité où il pourrait être élevé à la lieutenance-générale du royaume : rien ne prouve que ce projet ait existé sérieusement, ni surtout que le Prince l'ait approuvé; quant aux *choses très aimables*, elles n'étaient, dans la version même du témoin, que les politesses d'usage; d'autant plus que le duc d'Orléans, le plus poli des hommes, ne pouvait pas faire d'autre réponse, du moins encore en admettant la version de Bergasse.

François-Marie de Mathei, marquis de Valfond, âgé de cinquante ans, lieutenant-colonel du régiment de Flandre, chevalier de Saint-Louis (trente-septième témoin), dépose « que, le 5 octobre, dans

» l'après-dîner, étant à la tête de son régiment sur
» la place d'Armes à Versailles, il a vu M. le comte
» de Mirabeau ayant un sabre nu sous le bras, et
» lui a dit : *Vous avez l'air de Charles XII;* à quoi
» M. de Mirabeau lui répondit : *On ne sait ce qui
» peut arriver, il faut toujours être en état de dé-
» fense.* » Le témoin mentionne simplement la présence de Mirabeau sur la place d'Armes avec *un sabre nu sous le bras*. Cependant Charles-Léon de Bouthillier, âgé de quarante-six ans, colonel du régiment de Picardie, député à l'Assemblée Nationale, et Félix-Alexandre Gallemand, âgé de vingt ans, secrétaire-commis du comité de constitution de l'Assemblée Nationale (cent soixante-unième et trois cent soixante-treizième témoins), déposant avoir vu, eux aussi, Mirabeau sur la place d'Armes, soit *causant avec plusieurs soldats*, soit *dans les rangs* du régiment, ne parlent point du *sabre nu*, circonstance assez remarquable néanmoins pour avoir dû fixer leur attention. Un homme tel que Mirabeau ! avec *un sabre nu* ! cherchant à débaucher les soldats de leur devoir ! Pourquoi le lieutenant-colonel ne le fit-il pas arrêter, au lieu de l'encourager par une plaisanterie ? Cela ne se conçoit pas. Y aurait-il une méprise, par hasard ? C'est ce que va nous expliquer Antoine-Louis-Joseph Girin de La Motte, âgé de trente-deux ans, capitaine d'infanterie à la suite (quarante-huitième témoin) : « Il a entendu dire que
» M. le comte de Mirabeau, le lundi 5 octobre, dans
» l'après-dîner, avait traversé les rangs du régi-

» ment de Flandre, ayant un sabre nu à la main et
» une redingote grise, cherchant à animer les sol-
» dats contre leurs officiers et les gardes-du-corps,
» et leur disant que les gardes-du-corps avaient déjà
» tué deux de leurs camarades près la porte Satory.
» Le déposant ayant un jour parlé de ce fait à un
» officier d'infanterie, dont il ne sait le nom, le ré-
» giment ni la demeure, et qu'il sait aller de temps
» en temps au café de Valois, cet officier lui répon-
» dit que ce ne pouvait pas être le comte de Mira-
» beau, mais qu'il avait vu et reconnu le comte de
» Gamache mêlé avec les soldats; que cette asser-
» tion a paru vraisemblable à lui, déposant, qui sait
» qu'il y a quelque ressemblance entre ces deux
» personnes pour la taille et la stature. » A la bonne heure ! car il n'était pas possible de croire qu'un homme aussi connu que Mirabeau allât se jeter dans une émeute, un sabre nu à la main, et pût parcourir en cet état les rangs d'un régiment. Au reste, le grand orateur paraît n'avoir vu qu'une mauvaise facétie de ses ennemis dans cette étrange inculpation, et semble même avoir dédaigné d'y répondre. « Tout pesé, tout examiné, dit-il dans sa
» défense ultérieure, les dépositions, qui attestent
» ce fait, n'ont rien de vraiment fâcheux que pour
» M. de Gamache, qui se trouve légalement et vé-
» hémentement soupçonné d'être fort laid puisqu'il
» me ressemble. »

Jean Pomier, âgé de soixante-trois ans, vicaire de la paroisse de Saint-Roch de Passy (quarante-

sixième témoin), dépose « qu'il a entendu dire à » quelqu'un qu'il ne peut indiquer, qu'aux environs » de l'époque où M. d'Estaing a été mis à la tête » des troupes de Versailles, un député ecclésias- » tique s'étant retiré à l'écart dans la salle de l'As- » semblée Nationale, pour lire son bréviaire, il avait » entendu M. le duc d'Orléans et M. de La Touche » converser ensemble en entrant dans la salle, et » M. d'Orléans dire à M. de La Touche : *Le coup » est donc manqué!* — *Oui*, a répondu M. de La » Touche. — *Mais ne serait-il pas possible*, re- » prit le duc d'Orléans, *de gagner d'Estaing?* — » *Oh! non*, répliqua M. de La Touche, *il est inutile » de penser à lui.* » Cette anecdote est déjà bien vieille (car les hommes et les choses vieillissent si vite en révolution), puisqu'elle remonte aux premiers jours d'août, époque de l'élévation du comte d'Estaing au commandement de la garde nationale de Versailles. Cependant, même en admettant (ce que nous sommes loin d'admettre) la justesse et l'opportunité de cette citation, son caractère vague ne permettait pas aux magistrats de s'armer d'une déposition qui n'était, en définitive, que la répétition d'un propos impossible à vérifier, de l'aveu même du témoin, et par cela même sans aucune consistance morale: d'autant plus que la haine et la malveillance conjurées ne pouvaient ainsi secouer qu'un fantôme aux yeux du vulgaire.

François Brujas de Maison-Blanche, âgé de quarante-cinq ans, aumônier de la maison du Roi, cha-

pelain de madame Adélaïde (1), chanoine de Clermont (quarante-septième témoin), dépose « qu'on » lui a dit, sans pouvoir se rappeler qui, qu'au » moment que les députés de l'Assemblée Nationale » étaient dans la salle du Roi, le matin du jour que » Sa Majesté est venue à Paris (6 octobre), on avait » vu M. le duc d'Orléans se promener seul en long » et en large dans cette salle, ayant un air rêveur, » et paraissait peu content. » Eh ! ceux qui ont déposé du contraire ! ceux qui ont affecté de dire qu'il était, le même jour, la même heure, gai, content, joyeux ; qu'il riait, qu'il ne discontinuait pas de rire : ceux-là, grand Dieu ! ont donc avancé un fait faux, odieusement faux ! *Il paraissait peu content*, dit le témoin avec une allusion perfide qu'explique assez bien la position dynastique d'un aumônier du Roi : que pouvait donc être Louis-Philippe-Joseph dans un moment si douloureux ? N'était-il pas homme aussi bien que les autres, et accessible en cette qualité aux sentimens de l'humanité, bien que des mains délirantes aient cloué sa mémoire au gibet de l'infamie (2) ?

Claude Lafisse, âgé de quarante-six ans, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris (cinquante-cinquième témoin), dépose « qu'il a entendu » dire par différentes personnes et dans diverses » sociétés, qu'il avait existé un projet concerté entre

(1) Cette princesse était fille de Louis XV et tante de Louis XVI.

(2) *Homo sum : nil humani a me alienum puto.* Térence.

» quelques membres de l'Assemblée Nationale, et
» notamment M. le comte de Mirabeau, lequel pro-
» jet avait pour but de se défaire de la Reine,
» d'obliger le Roi à prendre la fuite, de le faire in-
» terdire, et, en conséquence, de faire déclarer
» M. le duc d'Orléans régent ou administrateur du
» royaume; mais qu'il ne se rappelle point les per-
» sonnes qui lui ont parlé de ce projet, dont il n'a
» d'autres indices que les différens ouï-dire qu'il a
» recueillis, sans qu'aucun lui en ait fourni aucune
» certitude; se rappelle encore qu'on lui a dit que
» dans l'intervalle de l'arrivée du Roi à Paris, en
» dernier lieu, et la translation de l'Assemblée Na-
» tionale en cette ville, M. le comte de Mirabeau
» devant dénoncer à l'Assemblée Nationale M. le duc
» d'Orléans, pour faire juger sa conduite, d'après la
» résolution qui en avait été prise de concert avec
» ce prince; le jour même que M. de Mirabeau de-
» vait effectuer cette dénonciation, il lui avait été re-
» mis dans l'Assemblée une lettre qui lui fut annon-
» cée comme venant de la part de M. le duc d'Or-
» léans; qu'une personne placée près ledit sieur de
» Mirabeau, avait pu lire cette lettre en même temps
» que lui, et qu'elle contenait ces mots : *J'ai changé*
» *d'avis, ne faites rien : nous nous verrons ce soir;*
» qu'après avoir lu cette lettre, M. de Mirabeau l'a-
» vait remise à l'un de ses voisins, en lui disant :
» *Tenez, lisez : il est lâche comme un laquais; c'est*
» *un j. f. qui ne mérite pas les peines qu'on s'est*
» *données pour lui;* ne peut, le déposant, dire quelle

» est la personne qui lui a rapporté ce fait, ni en » assurer la vérité. » Quand on est docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, comment peut-on descendre à un tel commérage devant la justice? car ce sont là de misérables suppositions et pas autre chose. Comment Bertrand de Molleville et autres écrivains royalistes, qui ont pris dans cette déposition le prétendu propos de Mirabeau sur le duc d'Orléans, ont-ils osé citer ce propos purement et simplement, au lieu d'avoir la bonne foi d'ajouter que le témoin, dont ils le tenaient, avait déclaré *ne pouvoir dire quelle était la personne qui l'avait rapporté, ni en assurer la vérité?* Et pourtant! ils n'ont pas hésité, eux, à *en assurer la vérité:* tant la haine est aveugle et injuste!

Louis de Massé, âgé de cinquante ans, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Flandre (quatre-vingt-septième témoin), dépose « que le » nommé Belœillet, soldat de la compagnie de lui » déposant, garçon honnête, tranquille, bon sujet, » qui fait les commissions de lui déposant, ayant » demandé à lui déposant une pièce de douze sous » le dimanche 4 octobre, ou le lundi 5, il la lui » donna; que le mercredi matin, lui déposant fut » surpris de voir audit Belœillet des écus de six francs » qu'il avait dans une bourse; lui en témoigna sa » surprise, à quoi ce soldat lui répondit: *C'est que » j'ai reçu de l'argent pour quelques uns de mes ca- » marades, à cause de travaux par nous faits, et je » n'ai pas encore eu le temps de les payer.* A su, lui

» déposant, depuis, que ledit Belœillet a payé quel-
» ques sommes à quelques soldats, mais ignore si
» tout l'argent que Belœillet avait a été ainsi dis-
» tribué. » Pourquoi le déposant ne s'est-il pas enquis de la nature de ces travaux, au lieu de leur assigner une source impure, par voie d'insinuation? Pourquoi le Châtelet n'a-t-il pas eu le soin d'interroger ce soldat, au lieu de laisser planer de vagues soupçons dans les esprits? Est-ce que, par hasard, ce soldat et ses camarades ne pouvaient pas avoir fait, dans tel ou tel genre, des travaux réels et véritables qui justifiassent le paiement d'une somme quelconque? Cette somme ne pouvait-elle être qu'un salaire mystérieux, criminel? Et dans ce cas, comment n'a-t-on pas cherché à percer le mystère par l'interrogatoire si indispensable des parties prenantes? Au surplus, de quel droit vient-on dépouiller les mots de leur signification ordinaire pour leur infliger une signification odieuse?

Charles-Augustin Dupuy de Saint-Martin, âgé de trente ans, officier au régiment de Flandre (quatre-vingt-dix-huitième témoin), dépose « que le lundi,
» 5 octobre, dans l'après-midi, étant avec le régi-
» ment de Flandre sous les armes, place d'Armes, à
» Versailles, des femmes et des hommes du peuple
» arrivèrent de Paris, les femmes s'approchant des
» soldats; qu'il a remarqué plusieurs de ces femmes
» qu'il a présumé être des hommes déguisés en fem-
» mes; que, le mardi matin, il vit encore des hom-
» mes et des femmes; qu'une, qui était monstrueuse

» par sa grosseur, le frappa plus que les autres ; » que des particuliers, qui étaient près de lui, la re- » marquèrent aussi; l'un dit : *Ah ! quelle grosse » femme!* l'autre dit : *C'est, je crois, M. le duc » d'Aiguillon; on dirait que c'est lui;* qu'il n'en fut » pas dit davantage; mais lui déposant assure que, » ne connaissant pas M. le duc d'Aiguillon, il ne » peut rien dire sur ce déguisement, et observe qu'au » ton dont ce propos s'est tenu, il a jugé que c'était » une plaisanterie. » Une plaisanterie, grand Dieu ! mais de misérables pamphlétaires, mais de graves historiens l'ont prise au sérieux, ou, du moins, ont feint de l'y prendre; car les uns et les autres savaient bien que le duc d'Aiguillon était incapable d'un tel parricide à la mémoire héroïque de ses ancêtres. Une plaisanterie ! mais cet illustre citoyen est mort pourtant sur la terre de l'exil, du chagrin de cette plaisanterie infâme, que de lâches mercenaires n'ont cessé de lui jeter en expiation des souvenirs immortels du 4 août. Infortuné duc d'Aiguillon !... Voilà bien le parti royaliste avec son luxe de petites haines, de petites vengeances et de petits moyens ! Voilà bien ce parti qui ne procède que par l'opprobre contre ses adversaires ! On ne peut pas être indépendant avec ces gens-là sans risquer la flétrissure au front et le boulet au pied. Ne sont-ce pas là, d'ailleurs, les mêmes qui attribuent les harangues de Mirabeau à une collaboration ténébreuse? les mêmes, l'irruption du Scorpion populaire à l'or si

constamment invisible du duc d'Orléans (1)?

(1) Le duc d'Aiguillon fit insérer cette lettre dans tous les journaux patriotes :

« Paris, ce 17 janvier 1790.

» Monsieur,

» Attaqué depuis long-temps par une foule de libelles odieux, » j'ai constamment gardé le silence, et ne leur ai répondu que » par le mépris. Alors mes ennemis se sont plu à inventer » contre moi la plus atroce des calomnies; ils m'ont supposé le » projet le plus horrible; ils ont voulu me faire croire capable » de commettre un crime dont la seule idée me fait frémir; et, » joignant à cette supposition un raffinement de noirceur, ils » ont répandu que j'avais employé le travestissement le plus ri- » dicule pour assurer l'exécution du complot dont ils m'accusent. » Fier de mon innocence, armé de la sécurité que me donne » une conduite irréprochable, j'ai résisté long-temps à la vo- » lonté de ma mère, à mes parens, à mes amis, qui me pres- » saient de démentir mes lâches accusateurs. J'ai cru long-temps » qu'une calomnie aussi absurde tomberait d'elle-même, et que » le mépris était la seule arme à opposer à mes ennemis; mais » enhardis par mon silence, cherchant peut-être à perdre en » moi, par les trames les plus odieuses, un des plus ardens défen- » seurs de la constitution que l'Assemblée Nationale et le Roi ont » donnée à la France, un des amis les plus zélés des droits du » peuple, ils ont continué à répandre les plus atroces calom- » nies. Je crois devoir enfin à mon innocence, au caractère » sacré dont la confiance de la nation m'a revêtu, de repousser ces » horreurs. C'est la première fois que je réponds à des libelles, » et je jure que ce sera la dernière.

» Je viens d'écrire au comité des recherches de l'Assemblée » Nationale, à celui de la ville de Paris, à M. le procureur du » Roi au Châtelet; je les invite à faire les perquisitions les plus » exactes sur tous les faits odieux dont on me suppose capable, » sur ma conduite entière qui doit me mettre à l'abri de tous » soupçons. J'invite toutes les personnes qui auraient à déposer » contre moi, de s'adresser soit au Châtelet, soit aux comités » des recherches. Sûr de repousser toute accusation par la preuve

Joseph Faure, âgé de cinquante ans, maître serrurier à Paris (cent neuvième témoin), dépose « que

» la plus évidente, la plus complète, je défie qui que ce soit de
» m'accuser ; j'attaque d'avance comme calomniateur le premier
» de mes ennemis qui, quittant l'anonyme, ce masque des lâ-
» ches et des traîtres, voudra prouver légalement que je suis
» coupable d'une seule des horreurs dont on m'accuse.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé* : Le duc d'AIGUILLON,
» Député à l'Assemblée Nationale. »

Le *Journal* ultra-royaliste *de la Cour et de la Ville* contint les vers suivans le 5 mai 1790 :

Nous sommes transportés aux temps miraculeux :
Tandis que d'AIGUILL... en femme se déguise,
Antoinette devient un homme courageux,
Et digne d'honorer le noble sang de Guise.

Le chevalier de MEUDE-MONPAS.

Le 20 du même mois, le duc d'Aiguillon adressa encore cette lettre à tous les journaux patriotes :

« Paris, ce 20 mai 1790.

» Monsieur,

» En défendant les droits de la nation dans l'assemblée de ses
» représentans, j'ai dû, comme tous ceux dont j'ai partagé le
» patriotisme, encourir la haine des ennemis de la constitution ;
» et si ma conduite publique leur a paru trop au dessus de la
» calomnie, leur malignité s'en est bien dédommagée par les
» horreurs dont ils ont espéré pouvoir entacher ma conduite par-
» ticulière.

» A des libelles anonymes je n'ai dû répondre que par le si-
» lence du mépris, et telle a été d'abord ma conduite.

» Si le témoignage d'une conscience irréprochable me suffi-
» sait, je devais au caractère auguste dont mes concitoyens
» m'ont revêtu, non pas un simple désavœu, que le coupable
» comme l'innocent peut se permettre sans aucun risque, mais

» le mardi, jour de la prise de la Bastille, à la ré-
» quisition et sollicitation du district des filles Saint-

» le défi que j'ai fait publiquement à ces vils calomniateurs de » dénoncer à la justice les attentats dont ils osaient m'accuser; » mais la dénonciation que moi-même j'ai faite de leurs calom- » nies au tribunal institué pour connaître des délits qu'on m'im- » pute, et aux comités établis pour la recherche des coupables, » en les invitant à diriger les informations sur moi; mais enfin » l'engagement que j'ai pris envers le public de poursuivre » comme calomniateurs ceux qui, en me diffamant encore, ose- » raient se nommer, afin que la nécessité de se défendre pût les » forcer à chercher contre moi des preuves que mon innocence » ne pouvait redouter.

» Cette occasion s'est enfin présentée, et le désir de me jus- » tifier me l'a fait saisir avec empressement.

» Un quatrain inséré dans un journal, avec le nom de l'au- » teur, semblait renouveler la diffamation dont je m'étais plaint, » en appliquant au nom d'AIGUILL... (ainsi écrit dans le vers) le » travestissement absurde et coupable que m'avaient attribué mes » ennemis. Je me suis pourvu contre l'auteur que j'ai d'abord » interpellé, comme je devais le faire, de déclarer si, par le mot » d'AIGUILL..., il avait réellement entendu me désigner.

» Alors *il a déclaré formellement qu'il n'avait point entendu » m'appliquer le trait dont il s'agit;* ainsi, par cette explication, » le délit est disparu aux yeux de la justice, et moi je n'ai plus » eu de calomniateur connu à poursuivre judiciairement.

» Voici l'extrait authentique du procès-verbal fait à cet égard :

» — Par procès-verbal du 17 mai 1790, fait par nous Jean » Odent, commissaire au Châtelet de Paris, en exécution d'une » ordonnance sur requête de M. le lieutenant-civil, en date du » 12 dudit mois de mai, à la requête d'Armand-Désiré Du Ples- » sis-Richelieu, duc d'Aiguillon, député à l'Assemblée Nationale, » dans le domicile du sieur Jean-Olivier de Meude-Monpas, *gen- » tilhomme servant ordinaire du Roi*;

» Appert ledit sieur de Meude-Monpas avoir été interpellé de » déclarer s'il était l'auteur d'un quatrain impromptu, inséré » sous le nom du chevalier de Meude-Monpas, dans une feuille

» Thomas-du-Louvre, dont il était, il a fait fabri-
» quer, par ses ouvriers, quatre cent trente piques

» du 5 dudit mois de mai, intitulée : *Journal général de la* » *Cour et de la Ville*, de l'imprimerie de la veuve Hérissant; » et si, par le nom d'AIGUILL... suivi de trois points, employé » dans le second vers dudit quatrain, il a réellement entendu » désigner le duc d'Aiguillon ;

» A quoi ledit sieur de Meude-Monpas a répondu : *Qu'il* » *est l'auteur dudit impromptu, mais que par le mot* D'AIGUILL... » *suivi de trois points, employé dans le second vers dudit im-* » *promptu*, IL N'A POINT ENTENDU PARLER DE M. LE DUC D'AI- » GUILLON, *d'autant qu'il a toujours pensé qu'un descendant* » *de Richelieu ne pouvait être traître à son roi. A l'égard du* » *second vers dudit impromptu, il a cru jouir de la liberté d'é-* » *tendre ses vers jusqu'à vingt syllabes; en sorte qu'au mot* » *d'*AIGUILL... *il aurait pu vouloir ajouter encore une demi-dou-* » *zaine de syllabes pour remplir le blanc indiqué par les trois* » *points* ; *et a signé de Meude-Monpas.*

» Extrait par nous commissaire susdit, sur la minute dudit » procès-verbal.

» *Signé*: ODENT.

» Si je publie ce procès-verbal, c'est moins pour tirer avan- » tage de la satisfaction et de la justice que l'auteur a cru de- » voir me rendre, que pour instruire mes concitoyens des » poursuites que j'ai faites contre la première personne qu'il m'a » été possible d'attaquer. Ils y verront que si le combat judi- » ciaire ne s'est pas engagé plus avant, c'est qu'à l'instant où » mon innocence l'a provoqué, je n'ai plus eu d'adversaire.

» Ce que je viens de faire contre cet auteur, je le ferai, j'en » prends ici de nouveau l'engagement, contre tous ceux qui » voudront se faire connaître en m'accusant; je me trouverais » heureux si quelqu'un de mes ennemis, par une calomnie plus » directe, me procurait enfin l'occasion de prouver d'une ma- » nière évidente et légale que mon attachement à la constitution, » mon zèle ardent pour la défense des droits du peuple, n'ont jamais » affaibli dans mon cœur mon profond respect pour un roi juste

» qu'il a fait porter au district le même jour, et » où elles sont encore; que son district a voulu les » lui payer, ce qu'il a refusé; a seulement reçu » un louis pour le pour-boire de ses ouvriers, aux- » quels il l'a donné sur-le-champ. » Cependant les pamphlets et les journaux du parti avaient supposé ces piques fabriquées par ordre et aux frais de Louis-Philippe-Joseph. Eh bien! on fait comparaître le serrurier lui-même qui les a fabriquées, et cet honnête citoyen déclare que, s'il les a fabriquées, c'est *à la réquisition et sollicitation du district des Filles Saint-Thomas*. Réquisition et sollicitation! nous vous comprenons, Joseph Faure: bénie soit la Providence qui a mis ces deux mots dans votre bouche! On avait dit que ces piques avaient été fabriquées dans les premiers jours d'octobre, par une allusion cruelle à la scène fatale; vous nous apprenez que c'est *le mardi jour de la prise de la Bastille*, c'est à dire deux mois et demi auparavant; ce qui prouve qu'elles avaient pour objet de mettre le peuple de Paris en état de se dé-

» qui ne veut fonder son bonheur que sur celui des Français.
» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé* : Le duc D'AIGUILLON. »

Le duc d'Aiguillon, pair de France, fils du premier ministre de ce nom sous Louis XV, député à l'Assemblée Nationale, général en chef de l'armée du Rhin en 1792, etc., fut, en particulier, ami de Louis-Philippe-Joseph : c'est cette circonstance qui explique l'origine de la fable atroce dont il périt victime à Hambourg, le 4 mai 1800.

fendre contre les troupes du Champ-de-Mars, et non de le précipiter, deux mois et demi après, sur le château de Versailles, dans des conjonctures que l'on ne pouvait pas prévoir dès lors.

Jean Diot, âgé de quarante-huit ans, curé de Ligny-sur-Canche, député à l'Assemblée Nationale, (cent dixième témoin), dépose « que, le lundi 5 oc-» tobre, vers les sept heures et demie du soir, pas-» sant par la place d'Armes à Versailles, et s'étant » arrêté, pour quelques besoins, près d'une baraque » à l'entrée de l'avenue de Paris, il entendit de » l'autre côté de cette baraque trois personnes qui » causaient ensemble. La curiosité l'ayant porté à » écouter, parce que cette conversation lui parut » fort animée, il entendit l'une de ces personnes » engager fortement les deux autres, même en leur » proposant de l'argent, à se joindre à plusieurs au-» tres personnes qu'elle nomma, et dont lui dépo-» sant n'a pu retenir les noms, pour entrer dans le » château de Versailles, le lendemain matin, assas-» siner les gardes-du-corps qui feraient résistance, » et assassiner la Reine; que les deux autres per-» sonnes, après avoir refusé d'abord, acquiescèrent, » sur l'assurance qui leur fut donnée qu'une per-» sonne attachée à M. le duc d'Orléans leur paierait » la somme proposée; que cette somme était de cin-» quante louis pour chacun, ou cinquante louis pour » les deux, ce que le déposant ne peut se rappeler » au juste; que, la conversation terminée, une de ces » personnes, habillée en femme, de haute stature

» et d'une forte corpulence, et qu'à la voix il a re-
» connu pour être un homme, ayant passé du côté
» de la baraque où était lui déposant, s'étant aperçue
» que leur conversation avait été entendue par lui
» déposant, s'avança vers lui avec une épée ou une
» canne à épée à la main, avec intention de lui en
» porter un coup, coup que lui déposant a paré avec
» sa canne qu'il tenait à sa main, et duquel coup
» cette personne fut désarmée; que, vu l'obscurité
» dans laquelle on était, lui déposant ne peut pas
» désigner plus particulièrement ces personnes. »
Que des brigands aient comploté la scène horrible du 6 octobre : c'est possible, et jamais personne n'a pu songer à le nier; qu'ils se soient servis du nom du duc d'Orléans pour embaucher des complices, comme du nom le plus sympathique aux masses : c'est encore possible ; qui peut répondre, en tout cas, d'un tel abus de son nom, surtout en révolution? Mais ce que l'on ne conçoit pas, ce qui est véritablement inconcevable, ce sont ces tiers mystérieux, ces tiers éternellement inconnus et introuvables qui apparaissent sans cesse, tels que des fantômes, pour jeter de l'intérêt sur le drame, et qui, ne révélant jamais eux-mêmes leur présence, ne méritent par cela même aucune confiance dans une matière si grave.

Constantin Tailhardat de La Maisonneuve, âgé de trente-sept ans, conseiller-procureur du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de la ville de Riom, député à l'Assemblée Nationale (cent

vingt-sixième témoin), dépose « qu'il a été rendu » compte au comité des recherches de l'Assemblée » Nationale par celui de la commune de Paris, d'un » grand nombre de plaques aux armes d'Orléans, » commandées ne sait par qui, ni à qui. » D'un autre côté, Jean-Louis-Henri de Longuève, âgé de trente-sept ans, écuyer, premier avocat du Roi au Châtelet d'Orléans, député à l'Assemblée Nationale (cent cinquante-cinquième témoin); Charles Turpin, âgé de quarante-trois ans, lieutenant-criminel au présidial de Blois, député à l'Assemblée Nationale (cent soixante-deuxième témoin), déposent avoir vu au comité des recherches de la commune, deux de ces plaques sur l'une desquelles était écrit: *Vive Orléans!* On a dû remonter à la source de ces plaques. Eh bien! Jean-Henri Simon, graveur du Roi et de M. le duc d'Orléans (deux cent septième témoin), dépose « qu'il croit être appelé pour s'expli- » quer sur des plaques de plomb aux armes de M. le » duc d'Orléans, dont il a fait le modèle en cuivre, » de l'ordre de M. de La Touche, son chancelier. Il » y a environ quinze mois que ces plaques ont été » fondues par un nommé Rousseau, fondeur, au » nombre de cinq cents, et sont toutes semblables » à celle qu'il représente; laquelle, de forme carrée, » porte huit pouces sept lignes environ de haut sur » six pouces neuf lignes de large et est percée dans » les quatre angles de trous propres à recevoir des » clous; que ces mêmes plaques étaient destinées à » être mises sur des poteaux de limites de terres. »

Voyons à présent la déposition du fondeur. Jean-Charles Rousseau, âgé de trente-quatre ans, maître fondeur (cent quatre-vingtième témoin), dépose « qu'il a été à l'Hôtel-de-Ville au mois d'août ou de » septembre dernier, pour donner des renseigne- » mens sur des plaques qu'il avait fondues pour » M. le duc d'Orléans, et qui lui avaient été com- » mandées par le sieur Simon, graveur; qu'il a fondu » ces plaques en plomb au nombre de cinq cents, » de la dimension à peu près de neuf pouces de hau- » teur sur sept pouces de largeur, percées chacune » de quatre trous, destinées à être clouées à des po- » teaux, pour les limites des terres du Prince, à ce » que ledit sieur Simon lui a dit; qu'il sait que les » mêmes plaques ont été exécutées en fonte de fer » par le sieur Gibiard, rue de l'Appe, d'après le » modèle de lui déposant, modèle qu'il a communi- » qué audit Gibiard il y a environ dix mois, en très » petit nombre, à ce que ledit sieur Gibiard lui a » dit; et qu'auxdites plaques fondues en fer, dont » une lui a été représentée au comité des recher- » ches, on a ajouté au haut la légende : *Vive Or- » léans!* et au bas : *Fait par moi Gibiard;* qu'une » des plaques en plomb fondues par lui déposant, et » encore déposée au comité des recherches de la » commune, à ce qu'il croit, ne lui a pas été ren- » due malgré sa réclamation ; que c'est dans le » courant de l'hiver de 1788 à 1789 que ces pla- » ques ont été par lui fondues d'après la commande » qui lui en avait été faite dans ce temps. » Donc

ces plaques étaient inoffensives, loin d'avoir aucun caractère politique ! donc il y avait une mauvaise foi évidente à les incriminer !

André-Boniface-Louis de Arrighetti (et non pas Riquetti, comme on l'écrit communément), vicomte de Mirabeau, âgé de trente-cinq ans, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Jean-de-Jérusalem, de l'ordre de Cincinnatus, colonel du régiment de Touraine, député à l'Assemblée Nationale (cent quarante-sixième témoin et frère puîné du comte de Mirabeau dont il ne partageait point les principes), dépose « que, le » soir du 5 octobre et le mardi 6, au matin, l'homme » qui tenait la buvette de l'Assemblée Nationale, du » côté de la rue des Chantiers, à Versailles, et qui » vend actuellement des brochures sous le couloir » qui conduit de la salle de l'Assemblée aux Tuile- » ries, à Paris, a distribué, dans la salle, avec pro- » fusion, à tous venans, tous les cervelas, pâtés, » jambons, fruits de toute espèce, vins et générale- » ment tout ce qui était dans sa buvette, et rempla- » cés ensuite. Certifie le déposant qu'il a entendu » deux personnes sortant de l'Assemblée et qu'il » croit députés, lui demander dans l'espace qui était » entre l'échafaudage de l'intérieur et la tribune, et » qui formait le corridor : *qui est-ce qui le paierait?* » *et s'il avait envie de se ruiner ?* à quoi cet homme » répondit : *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pou-* » *vais donner*. » Rien de plus simple que cette distribution, à laquelle le duc d'Orléans fut complètement étranger, ainsi que nous allons le prouver. Le

peuple de Paris, venu à Versailles, était affamé, affamé réellement, puisque nous l'avons vu se jeter sur le cheval blessé d'un garde-du-corps, le faire rôtir et le dévorer. Eh bien! Mounier, qui présidait l'Assemblée Nationale dont la séance était troublée par la turbulence de tant de malheureux exténués de faim, crut devoir leur faire distribuer du pain et des mets de divers genres. C'est ce qui résulte du document suivant que l'on trouve parmi les *pièces justificatives du rapport de la procédure du Châtelet, sur l'affaire des* 5 *et* 6 *octobre, fait à l'Assemblée Nationale par M. Charles Chabroud, membre du comité des rapports* (1). « Le vingt-cinq septembre mil sept cent » quatre-vingt-dix, est comparu devant moi, membre du comité des recherches de la municipalité » de Paris, M. Marçel Régnier, un des électeurs réunis au 14 juillet 1789, lequel a déclaré qu'il a vu » avec surprise dans le recueil de la procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris sur la journée du 6 octobre, partie première, page 224 (2), » que M. Mirabeau le jeune a déposé que l'homme » qui tenait la buvette de l'Assemblée Nationale, du » côté de la rue des Chantiers, à Versailles, et qui » vend actuellement des brochures à Paris, sous le » couloir qui conduit de la salle de l'Assemblée aux

(1) Paris, 1790, n° 11, pag. 57.

(2) Cette procédure, imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale, fut mise en vente, à Paris, le 20 septembre 1790, chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin-Saint-Jacques, 31.

» Tuileries, avait distribué des comestibles avec pro-
» fusion à tous venans, et que deux personnes lui
» ayant demandé qui est-ce qui le paierait, il avait
» répondu : — *M. le duc d'Orléans m'a dit que je*
» *pouvais donner*; — que le déclarant était, lors de
» cet événement, dans la matinée du 6 octobre, à
» la tribune des suppléans; qu'à côté de lui était un
» jeune homme, qui doit être le buvetier dont parle
» ledit sieur Mirabeau le jeune dans sa déposition;
» que ce jeune homme dit au déclarant et à d'autres
» personnes présentes, qu'il était extrêmement fati-
» gué, ayant distribué, toute la nuit, du pain, du
» vin, des cervelas et autres comestibles au peuple
» qui était dans la salle de l'Assemblée Nationale;
» qu'il en avait reçu l'ordre de M. Mounier, prési-
» dent de l'Assemblée; ordre qu'il montra, tant au
» déclarant qu'à plusieurs autres personnes qui étaient
» dans la tribune; que le déclarant croit se rappeler
» que ledit ordre était effectivement écrit en entier
» de la main de M. Mounier; qu'ayant vu hier ledit
» buvetier, qui vend aujourd'hui des livres à l'entrée
» de l'Assemblée Nationale, près les Tuileries, le
» déclarant lui demanda s'il se rappelait lui avoir
» montré cet ordre de M. Mounier; qu'il lui a répondu
» qu'il devait l'avoir encore, attendu qu'il n'était pas
» encore payé; que lui ayant demandé son nom afin
» de pouvoir le citer, il lui a dit s'appeler Brille, et
» que son mémoire de fourniture se monte à cent
» soixante-dix livres quelques sous. Ajoute le décla-
» rant qu'il ne connaît point les personnes qui étaient

» avec lui dans la tribune des suppléans, lorsque le » buvetier leur montra cet ordre de M. Mounier. Lecture faite de ladite déclaration, M. Régnier a déclaré y persister et a signé avec moi.

» *Signé* : J.-Ph. Garran, Régnier. »

François-Paul-Nicolas Antoine, lieutenant-général civil et criminel du bailliage de Boulai en Lorraine, âgé de trente-deux ans, député à l'Assemblée Nationale (deux cent vingtième témoin), reconnaît, lui aussi, « que M. Mounier, président de l'Assemblée Nationale, donna ordre pour distribuer du » pain et du vin au peuple qui se disait exténué de » besoin, » dans l'enceinte de l'Assemblée. Enfin, l'existence de cet ordre de Mounier est reconnue, en principe, par Mounier lui-même. « Comme un grand » nombre de femmes demandaient du pain, dit-il, je » remis aux seuls huissiers un ordre pour leur en » procurer; mais je n'ordonnai point au buvetier de » fournir des cervelas, du vin, des liqueurs. Je ne » dis point qu'il ne faille pas indemniser cet homme » qui a pu agir de très bonne foi; mais je dis seulement que je ne lui avais pas donné d'ordre ni verbal, ni par écrit, qui pût l'autoriser à livrer tout » ce qu'il avait dans sa buvette (1). » L'ordre a été donné par le président aux huissiers : voilà l'essen-

(1) Appel au tribunal de l'opinion publique du rapport de M. Chabroud et du décret rendu par l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1790 (dans l'affaire de la procédure du 6 octobre), etc.; par M. Mounier. Genève, 1790, page 163.

tiel. Maintenant que ces huissiers, qui n'étaient ni boulangers, ni restaurateurs, aient remis cet ordre au buvetier établi à la porte même de l'Assemblée, en lui disant : « Fournissez, voici un ordre du » président à l'aide duquel vous serez payé, » cela se conçoit ; on conçoit encore que ce buvetier, au lieu de se conformer littéralement au texte de cet ordre, l'ait interprété, par une extension facile à comprendre, de manière à livrer tout ce qui était dans sa boutique. Mais il n'est pas moins vrai que l'ordre émanait, en principe, du président ; or, s'il émanait du président, si son extension s'expliquait naturellement d'elle-même, pourquoi donc imputer l'un et l'autre au duc d'Orléans sans la moindre des preuves ?

Ferdinand-Alphonse-Honoré de Digoine du Palais et Thomas-Louis-César-Lambert de Frondeville, (cent soixante-huitième et cent soixante-dix-septième témoins déjà cités, et royalistes ardens), parlent de la présence d'un valet de chambre du duc d'Orléans dans l'appartement de la Reine, pendant la nuit du 5 au 6 octobre. Marie-Antoinette elle-même aurait dit mystérieusement au premier : « Prenez garde à vos paroles : il y a ici un valet de » chambre du duc d'Orléans..... » Et comment était-il parvenu à s'y introduire ? C'est inconcevable. Comment ne l'en chassa-t-on pas ? C'est peut-être plus inconcevable encore. Loin de là, il n'a pas même été assigné : de plus en plus inconcevable. L'information est entièrement muette à son égard ;

elle a entendu tous les gens de la Reine, de service auprès de cette princesse pendant la nuit du 5 au 6 octobre : eh bien! aucun d'eux ne l'a vu..... Pas possible ! Il y a donc dans ce fait quelque erreur déplorable! Une erreur ! Oh ! non, ce n'est qu'une infamie de plus ; car on est suffoqué d'indignation à mesure que l'on avance dans ce labyrinthe d'horreurs, de même que par des gaz délétères à mesure que l'on descend dans une excavation profonde. Or, qu'était donc ce personnage microscopique? Tout simplement *un ancien valet de chambre du duc d'Orléans, au service de la Reine elle-même depuis près de dix ans, et de service chez elle au quartier d'octobre* (1). En tout cas, Louis-Philippe-Joseph a porté le défi à ses accusateurs de prouver qu'aucune personne de sa maison se fût introduite chez la Reine pendant la nuit du 5 au 6. Ce défi est encore à relever.... Honnêtes gens de toutes les opinions, qu'en pensez-vous ? N'est-il pas trop malheureux de se voir traîner aux pieds de la justice par suite d'un tel malentendu? car enfin cette erreur fatale et quelques autres analogues ont pu seules porter le Châtelet à une extrémité douloureuse, qu'il serait impossible d'expliquer sans ces erreurs elles-mêmes.

Il est aussi dans la déposition de Frondeville une allégation qui mérite d'être rectifiée ; elle n'a besoin, pour cela, que d'être citée : « Le 2 ou le 3 d'octo-

(1) *Mémoire à consulter et consultation pour M. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.* Paris, 1790, pag. 13.

» bre, dit-il, je vis, à Versailles, dans l'avenue de
» Paris, le duc d'Orléans suivi par un assez grand
» nombre de personnes qui couraient à perte d'ha-
» leine après sa voiture, et qui criaient : *Voilà le*
» *père du peuple ! Vive le roi d'Orléans !* Arrivé à la
» hauteur de l'Assemblée Nationale, ce prince des-
» cendit, y entra ; y étant entré moi-même, j'ai re-
» marqué quelque chose qui paraissait peser dans
» la poche droite du frac de M. le duc d'Orléans ;
» ayant pensé que ce pouvait être un sac d'argent,
» j'observai de façon à pouvoir m'en assurer, et je
» vis très distinctement que le sac était disposé de
» la manière qui suit : dans la doublure de la poche
» était une ouverture par laquelle le sac tombait
» dans la basque droite de l'habit ; et comme il eût
» pesé d'une manière très incommode et même im-
» possible à supporter s'il n'eût pas été soutenu
» d'ailleurs, la tête du sac répondait dans la cein-
» ture de la culotte à laquelle elle était attachée ;
» au moyen de quoi cette ceinture supportait la
» meilleure partie du poids. J'ai vu M. le duc d'Or-
» léans, dans cet état, deux jours de suite, à l'As-
» semblée Nationale, et je ne me rappelle pas avoir
» rien vu de pareil, auparavant, dans sa manière
» d'être vêtu. » Malgré le mauvais vouloir si évident
du témoin, rien ne prouve que ce fût un sac d'argent,
et encore moins, dans ce cas, que cet argent fût
destiné à des profusions mystérieuses ; car on ne
cite personne qui l'ait pu répandre, personne qui
l'ait pu recevoir.

Jean-Louis Boisse, âgé de trente-trois ans, garde-du-corps (deux cent quatorzième témoin), dépose « que, le 5 octobre, à une heure de l'après-midi envi- » ron, il a vu M. le duc d'Orléans sortir de l'Assem- » blée Nationale, monter à cheval, prendre la route » de Paris, et était suivi de trois de ses gens qui » étaient pareillement à cheval; que, le soir du » même jour et à son déclin, lui, déposant, étant » dans l'avenue de Paris, a vu M. le duc d'Orléans » sur le trottoir à droite en partant du château, vêtu » d'un petit habit gris sans décoration, au lieu qu'au » moment qu'il partit de l'Assemblée Nationale, à » une heure, il avait son crachat; que ce prince était » entouré de beaucoup de gens armés de piques, » lances, pistolets, bâtons et autres armes, et tous » sans ordre; que lui déposant et un de ses cama- » des nommé Bouchard d'Opterre, actuellement » en Languedoc, avaient été envoyés pour observer » le mouvement de ces gens, s'approchèrent de plus » près pour être à même d'entendre ce qui se disait; » qu'ils entendirent toutes sortes d'imprécations » contre le Roi et la Reine. » Remarquons bien que le déposant est le seul, sur trois cent quatre-vingt-quatorze témoins, qui ait vu ou du moins qui ait cru voir le duc d'Orléans, le 5, à Versailles. Quoi! cinquante-cinq députés, dont quarante-sept du parti royaliste, ont été entendus, et pas un d'eux n'a vu le Prince, le 5, à l'Assemblée Nationale, d'où le témoin le fait partir! Et Bouchard d'Opterre, indiqué par celui-ci comme ayant vu, lui aussi, n'est pas

même appelé ! Pourquoi donc ? C'est que les juges eux-mêmes semblent avoir douté de la véracité de ce témoignage unique.

François-Henri Maret Daubancourt, âgé de quarante-sept ans, garde-du-corps de M. le comte d'Artois (trois cent trente-huitième témoin) : « Dans » le nombre des poissardes, j'ai remarqué plusieurs » hommes déguisés en femmes, entre autres, deux » qui me frappèrent davantage, que je reconnaîtrais » si je les voyais ; elles avaient des habillemens de » dessus fort dégoûtans, et des cotillons de dessous » très blancs. L'une, voulant monter sur une borne, » au moment où je m'approchais pour la repousser, » je lui aperçus une culotte blanche, des bas de soie » blancs et souliers plats ; comme je m'approchais de » cette soi-disant poissarde, comme je l'empêchais » de gagner la porte de la grille, elle saisit la bride » de mon cheval qu'elle fut forcée d'abandonner » parce qu'il se cabra ; alors elle tira sous son tablier » un poignard qu'elle me montra, en disant qu'elle » nous attendait tous au lendemain avec cette arme ; » me tourna le dos et s'en fut, parce que nous fîmes » une évolution pour leur faire quitter le terrain. » Cette circonstance est confirmée par beaucoup de dépositions, qui semblent même lui attribuer une importance qu'elle est bien loin d'avoir ; en effet, il ne s'agit pas de savoir si des hommes se déguisèrent en femmes, chose incontestable en tous cas, mais si ces déguisemens furent le fait du duc d'Orléans. C'est pour accréditer ce prétendu fait que la presse

royaliste a semé dans les esprits et que l'information a tâché de reproduire le bruit absurde, ridicule, de la présence, parmi les bacchantes, du duc d'Aiguillon et des principaux membres de l'Assemblée Nationale. Aussi faut-il raisonner par analogie pour rendre cette erreur plus sensible : figurons-nous aujourd'hui, par exemple, les chefs de l'opposition parlementaire, se déguisant en femmes pour aller semer plus sûrement l'émeute dans les rues. — C'est impossible, dira-t-on. — Impossible ! tant mieux ! si c'est impossible aux uns, pourquoi serait-ce si possible aux autres ? Est-ce que les hommes de 1789 n'étaient pas aussi jaloux que ceux de nos jours, de leur considération individuelle ? Quant aux travestissemens inférieurs, ils s'expliquent d'eux-mêmes par la nature des circonstances. Chacun sait que ces mutations de sexes sont familières au peuple dans certains jours de l'année ; or, les 5 et 6 octobre furent une mascarade politique en réalité, une véritable scène de carnaval, à part le côté tragique. Cela est d'autant plus vrai que ces poissardes étaient loin de vouloir dissimuler leur sexe masculin, comme nous pourrions le prouver par plusieurs dépositions que la décence ne permet pas de rapporter.

Pierre-Charles Bellanger de Rebourceaux, âgé de trente-trois ans, garde-du-corps (trois cent soixante-deuxième témoin) : « Le soir du jeudi 1er octobre, » après le banquet des gardes-du-corps, on fut dan- » ser sous le balcon du Roi, où l'on se livra à l'en- » thousiasme de la joie ; un dragon, que le témoin

» ne connaît pas, se livra au désespoir, en disant
» qu'il était un malheureux d'avoir reçu de l'argent
» pour trahir son maître, et voulait se tuer; mais on
» lui tira son sabre. » Elie-Joseph de Miomandre de
Châteauneuf (trois cent quatre-vingt-unième témoin, déjà cité), est beaucoup plus explicite : « Après le
» repas on fit la motion de faire transporter la mu-
» sique sur la terrasse de monseigneur le Dauphin;
» il pouvait être alors neuf heures environ du soir;
» je suivis le cortége. Je me proposais de monter à
» l'OEil-de-Bœuf, lorsque je fus arrêté dans le pas-
» sage qui communique au grand escalier auprès du
» corps-de-garde des hoquetons, par un chasseur
» des Trois-Évêchés, qui était le front appuyé sur
» le pommeau de son sabre hors du fourreau; cet
» homme, en me voyant passer, me saisit par le
» poignet gauche, et me dit qu'il était bien malheu-
» reux; la douleur la plus profonde était peinte sur
» sa figure. Je lui demandai s'il avait quelques cha-
» grins domestiques, s'il avait besoin de secours
» particuliers; il me répondit qu'il n'avait besoin de
» rien que de la mort, qu'il avait un poids sur le
» cœur qui l'étouffait. Je lui répondis qu'il pouvait
» s'en rapporter à moi, que je ferais mon possible
» pour lui être utile. Les larmes l'empêchaient de
» s'expliquer; mais se voyant seul pour le moment
» avec moi, il prononça ces mots sans aucune liai-
» son : *Notre bon Roi! cette brave maison du Roi!*
» *je suis un grand gueux! Les monstres! qu'exigent-*
» *ils de moi?* Qui? lui demandai-je. — *Ces j. f. de*

» *commandant et d'Orléans* (1). Dans l'instant il y » eut beaucoup de monde qui nous entourèrent. Cet » homme devint furieux, et il ne fut plus possible » de le contenir; il se mit la pointe du sabre sur » l'estomac; et, ne pouvant l'arrêter, j'aperçus » M. Duverger, garde-du-corps, et je m'écriai: « A » moi, Duverger! » Il vint aussitôt et désarma ce » chasseur. Malgré la force que M. Duverger et moi » employâmes, nous ne pûmes empêcher que le mili- » taire se blessât: le sang vint aussitôt, et l'homme de- » vint plus furieux; plusieurs personnes à moi incon- » nues donnèrent des secours pour saisir cet homme » et l'emporter au delà des cours. Je fis avancer des » porteurs, mais il ne fut pas possible de le placer » dans la chaise, et je dirigeai ma marche pour dé- » poser cet homme au corps-de-garde des ci-devant » Gardes-Françaises. J'appelai M. de Saint-Marceau » et le priai de vouloir être témoin des aveux que » nous espérions en avoir; je fis étendre une botte » de paille et y fis placer cet homme qui était tombé » dans un abattement total. On lui fit donner tous » les secours du moment; mais, lorsque nous espé- » rions être seuls avec lui, sont survenus plusieurs » de ses camarades qui, à la vue de l'état de ce

(1) Nous avons rapporté déjà ces énergiques initiales dans la déposition de Claude Lafisse, page 482 : leur répétition scandaliserait à tort le purisme littéraire de quelques personnes. Quand on cite, on doit citer de la manière la plus exacte, la plus scrupuleuse : d'ailleurs, ces paroles ne sont qu'un objet d'art en elles-mêmes, et, pareilles à certaines transformations du marbre, elles ne blessent aucunement les convenances.

» chasseur, se sont avancés, et un d'entr'eux m'a » détaché deux coups de pied dans l'estomac, en » disant que c'était un mauvais sujet dont ils vou» laient se défaire. » Comme le témoin parle d'*aveux qu'on espérait avoir de cet homme*, et que la suite de sa déposition garde le plus profond silence à ce sujet, on doit en conclure naturellement que le dragon-chasseur n'en fit aucun; car, s'il en eût fait, le témoin n'eût pas manqué de les rapporter. D'un autre côté, pourquoi les magistrats n'ont-ils pas fait comparaître ce dragon-chasseur? Pourquoi, sur son indication, n'ont-ils pas interrogé le commandant de son escadron ? Evidemment parce qu'ils n'ont vu et dû voir que les fumées du vin dans ce désespoir chevaleresque à la suite d'une orgie.

Tels sont les seuls témoignages qui aient pu faire présumer au Châtelet l'existence d'un complot, ayant pour but d'élever le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume par la retraite forcée de la famille royale à Metz. Or, d'après ces témoignages eux-mêmes, ce complot prétendu ne repose que sur des ouï-dire, sur des généralités; en un mot, sur le sable mouvant des passions. Donc on ne peut pas croire à la réalité d'un tel complot en l'absence de preuves, et encore moins à son épouvantable dénoûment!

## CHAPITRE XXV.

**Preuves authentiques de l'alibi du duc d'Orléans pendant les meurtres du 6 octobre. — Le côté droit abandonne l'accusation contre Mirabeau et la soutient contre Louis-Philippe-Joseph. — Discours de Biron et de Barnave en faveur du Prince. — L'Assemblée Nationale déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation. — Déclaration du Prince : ses poursuites contre ses calomniateurs. — Réflexions générales sur cette affaire.**

Le comité des rapports, que l'Assemblée Nationale avait chargé d'examiner s'il y avait lieu à l'accusation contre Louis-Philippe-Joseph et Mirabeau, lui présenta son travail, par l'organe de Chabroud, les 30 septembre et 1er octobre 1790, et conclut à *l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à l'accusation.* Comme le rapporteur avait argué de l'agression bien positive des gardes-du-corps, le comte de Bonnay, l'un de leurs officiers supérieurs et député, prit la parole en leur faveur, mais ne s'attacha point à réfuter les faits qui constituaient la provocation de leur part. Le côté droit demanda l'ajournement à trois jours; mais le lion, relevant sa tête, secoua sa crinière sur les lâches calomniateurs qui s'enfuyaient déjà; Mirabeau lui-même fit retenir la discussion qui

fut continuée au lendemain, vu l'heure avancée de la séance. Ce jour-là, 2 octobre 1790, le rapporteur débuta par la communication des deux pièces suivantes que l'on venait de lui adresser, et que l'histoire doit conserver pour achever de caractériser cette monstrueuse procédure:

« *A M. le président du comité des recherches de* » *l'Assemblée Nationale.*

» Monsieur le président,

» Je ne prétends pas prononcer sur les intentions » des juges du Châtelet dans l'instruction de la » procédure criminelle dont on a commencé hier le » rapport à l'Assemblée Nationale (1) ; mais on pour- » rait, je pense, leur demander pourquoi ils ont » préféré les dépositions d'une infinité de personnes » absentes de Versailles, à celles d'une infinité » d'autres personnes qui auraient pu jeter un grand » jour sur cette affaire. Pourquoi, par exemple, le » sieur Hullin, qui marchait à la tête des volontaires » de la Bastille, le 5 octobre, et qui arriva cinq » heures avant l'armée parisienne, n'a-t-il pas été » entendu? Pourquoi vingt autres de ses camarades » ne l'ont-ils pas été? Pourquoi ne l'ai-je pas été » moi-même? par la même raison que M. Lecointre » et M. Hullin ne le furent pas.

(1) Bien que cette lettre ne soit pas datée, il est évident par cette phrase qu'elle fut écrite le 1er octobre 1790.

*(Note de l'Auteur.)*

» Cependant je dois à la vérité de dire qu'un » émissaire du Châtelet, que je nommerai, vint au » mois de février me tâter pour savoir à peu près ce » que j'avais à dire, en m'avertissant que j'allais » être assigné. Apparemment que, de même que » MM. Lecointre et Hullin, je savais trop de choses, » *et que je ne savais pas ce qu'on voulait que je susse.* » Je déclare que j'ai presque tout vu dans ces deux » fameuses journées; que j'ai tout médité, et que » j'indiquerai vingt autres personnes qui n'ont pas » plus démérité que moi dans leur poste de citoyen » dans ces momens tumultueux, qui auraient dû » être consultées. On a fait déposer tant de gens » *qui ont entendu dire par d'autres gens à qui on* » *avait dit avoir appris*, etc., qu'il me semble à pro» pos de faire enfin déposer ceux qui ont vu de leurs » propres yeux et entendu de leurs propres oreilles.

» Je demande donc, au nom de tous les amis de la » constitution, et j'y suis autorisé, que si l'on donne » quelque suite à cette étonnante procédure, l'As» semblée Nationale ordonne que les bons citoyens, » les véritables témoins de cette affaire, soient en» tendus avant de prendre aucun parti.

» Je suis avec un profond respect, etc.

» J.-B. Louis La Reynie,

» Ci-devant aide-major de la garde nationale parisienne,
» et l'un des vainqueurs de la Bastille. »

« *Extrait du registre de police du comité du Gros-*
» *Caillou, adressé au rapporteur le* 2 *octo-*
» *bre* 1790.

» Cejourd'hui, premier octobre mil sept cent qua-
» tre-vingt-dix, le comité assemblé, il a été fait lec-
» ture du rapport de M. Chabroud à l'Assemblée Natio-
» nale, rapporté par le journal *le Postillon par Calais*;
» il y est dit, page 7 : —Vers six heures du matin du
» six octobre, le sieur Laserre monte avec la foule
» le grand escalier du château : — Allons, disait le
» peuple, nous avons notre père à la tête.—Quel est
» votre père? lui dit le sieur Laserre. — Est-ce que
» vous ne le voyez point? il est là.—Alors le sieur La-
» serre se lève sur ses pieds, aperçoit M. d'Orléans
» sur le second palier, indiquant la salle des gardes-
» du-corps du Roi. D'autres témoins s'accordent sur
» ce fait et sur d'autres antérieurs et postérieurs.

» Le sieur Bisseau, ici présent à la lecture de ce
» paragraphe, a dit que, le six octobre, étant avec
» soixante hommes qu'il commandait, à la hauteur
» de l'église d'Auteuil, près le Point-du-Jour, sur la
» route de Versailles, à sept heures et demie du ma-
» tin, il a vu M. d'Orléans étant dans un carrosse
» attelé de quatre chevaux, venant de Paris et al-
» lant à Versailles; que sa troupe a porté les armes
» et qu'il les a salués. Il ajoute que lui, avec ses
» soixante hommes, allant aussi à Versailles, ont
» rencontré, de l'avenue du Point-du-Jour au pont
» de Sèvres, sept à huit hommes portant deux têtes

» sur des piques, et il juge que M. d'Orléans peut
» les avoir rencontrés à Sèvres.

» *Signé à l'original* : Bisseau.

» Et tout de suite les sieurs Pognot, Brossard, » Larchet et Périsé ont été mandés. Il leur a été fait » lecture de la déposition du sieur Bisseau ; ils ont » déclaré être du nombre des soixante citoyens ar- » més qui ont été à Versailles avec ledit sieur Bis- » seau; que sa déclaration ci-dessus contient vérité » dans toutes ses parties; qu'ils y donnent leur ad- » hésion; et ont signé à l'original : Larcher, Bros- » sard, Pognot, Périsé.

» Collationné conforme à l'original :

» *Signé :* Giraud, secrétaire-greffier.

» *Nota.* Les déposans offrent un plus grand nom- » bre de témoins. »

Le côté droit proposa d'envoyer ces pièces au Châtelet, proposition insidieuse qui avait pour but secret d'enrayer celle du comité des rapports, et de faire préjuger la question par l'Assemblée Nationale dans le sens de l'accusation. Mais le rapporteur fit sentir que ces pièces appartenaient essentiellement à la discussion, et que l'on ne pouvait s'en dessaisir avant de prononcer sur le tout. Quelques témoins, députés royalistes, ayant voulu émettre leur avis, leur présence fit surgir un incident grave. Pouvaient-ils voter dans une affaire où ils avaient déjà figuré comme témoins? Les convenances semblaient s'y

opposer ; mais, royalistes frénétiques, la haine et la passion les y poussaient. Aussi l'Assemblée Nationale décida-t-elle que ceux qui avaient déclaré ne rien savoir pourraient avoir voix délibérative ; mais que ceux qui avaient déposé d'une manière quelconque seraient parqués dans un coin de la salle, et ne prendraient aucune part à la délibération.

Alors l'abbé Maury, chef du parti royaliste à l'Assemblée Nationale et l'homme le plus remarquable de ce parti, combattit les conclusions du rapport par un discours d'une longueur et d'une violence extraordinaires. Après avoir cherché vainement à détruire tous les argumens du rapporteur, las lui-même de sa propre argumentation, il finit par faire un appel à la délicatesse et à la dignité de Louis-Philippe-Joseph lui-même, en l'invitant *à subir le joug honorable de la loi* pour faire éclater plus hautement son innocence. « Je sers mieux ses véritables intérêts, » dit-il, en lui donnant un conseil sévère, que si » je l'accusais par de lâches adulations. Il s'agit ici » de l'honneur d'un petit-fils de Henri IV. Les égards » qu'il doit à ses ancêtres et à sa postérité, *dont les » rejetons peuvent être un jour appelés au trône,* ne » lui permettent aucune capitulation indigne de son » grand nom. » — *Son grand nom!* mais, vous et les vôtres, vous avez cherché à traîner *ce grand nom* dans l'ombre conspiratrice de tous les complots, dans la fange ensanglantée de nos places publiques! Vous travaillez en ce moment même à l'attacher au pilori de l'histoire, et vous venez le souiller de vos

respects, sans doute pour le souiller plus sûrement! Ah! ce n'est pas la première fois qu'il est condamné à subir le persiflage odieux de vos louanges : quand le feu duc d'Orléans eut fermé sa paupière, vous briguâtes l'honneur de faire l'oraison funèbre de ce prince; vous la fîtes, et, en la faisant, vous trouvâtes le moyen de la changer en une satire ingénieuse, même dans la chaire sacrée (1). Ainsi vous eûtes le malheur d'humilier la douleur des enfans en présence des enfans eux-mêmes, lorsque la dépouille de leur père était à peine refroidie, et vous osez convier leur royale postérité au spectacle de leur nouvelle douleur, hélas! d'une douleur bien plus cruelle encore; car il ne s'agit plus pour eux de ne pleurer que sur un cercueil!... Le présent ne suffit donc pas à votre vengeance, puisque vous associez la majestueuse impassibilité de l'avenir à l'implacable animosité de vos ressentimens!...

« Quant à M. de Mirabeau, » dit l'orateur, « j'a-» voue loyalement, pour rendre un hommage solen-» nel à la vérité, que les charges articulées contre » lui me paraissent jusqu'à présent insuffisantes » pour l'inculper. Je ne balance donc pas à vous pro-» poser de déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation » contre lui, d'après les pièces de la procédure qui » sont entre mes mains. Je l'accuserais sans ména-» gement si les dépositions étaient plus graves; je » crois honorer ma bonne foi en lui rendant justice.»

(1) Voir pages 65, 66, 67, 68, 144, 145.

Ces paroles prouvent que le chef du parti royaliste ne croyait pas à la présence de Mirabeau dans les rangs du régiment de Flandre. Au reste, tout le côté droit suivit l'exemple de l'abbé Maury : il abandonna l'accusation contre Mirabeau, et la maintint avec plus de force encore contre le duc d'Orléans. Pourquoi cette différence entre ces deux personnages, le Châtelet n'en ayant fait aucune, et les ayant mis tous deux sur la même ligne? C'est que Mirabeau n'était là qu'en sous-œuvre; c'est que lui ou les siens ne pouvaient pas devenir rois; c'est que Louis-Philippe-Joseph, par conséquent, était, en réalité, le seul accusé; c'est qu'il fallait, avant tout, arracher violemment de la famille des rois, par une sentence infâme, un prince dont la popularité ne tendait qu'à s'accroître avec les circonstances, et *dont les enfans pouvaient être un jour appelés au trône*, selon la singulière prophétie du Calchas de la contre-révolution : ce qui semblerait prouver que les événemens de 1830 n'ont été que la suite naturelle des choses, puisqu'ils ont été prévus, dès 1790, par le chef du parti royaliste.

Mirabeau présenta lui-même sa défense; le duc d'Orléans n'en fit point autant. Ce prince s'abstint même d'assister à la séance, par une délicatesse qui l'honore et par respect pour la haute juridiction qui avait à statuer sur son sort. Seulement le duc de Biron, son ami intime, le confident de son existence entière, paraît avoir été autorisé à prononcer les paroles suivantes en sa faveur : « Messieurs, rien n'est

» plus exact que les faits dont M. de Mirabeau vient
» de vous rendre compte, et dans lesquels je suis
» compris. Je vous demande la permission d'y ajou-
» ter quelques explications qui ne seront peut-être
» pas inutiles. Je n'ai su la proposition faite à M. le
» duc d'Orléans par M. de Lafayette qu'au moment
» de son exécution ; je me ferai toujours un plaisir
» d'être dévoué à M. d'Orléans dont je connais la
» pureté d'intentions. Il avait de la confiance en moi,
» et cependant ce n'est qu'au moment de l'exécution
» de ce projet que j'en fus informé : j'en fus dou-
» loureusement affligé. Je dis à M. d'Orléans qu'il
» me semblait que l'on pourrait mal interpréter un
» sacrifice véritablement bien grand, celui de s'éloi-
» gner dans un moment où l'on cherchait à l'accuser
» de crimes imaginaires, à la vérité, mais que sa
» présence seule aurait fait tomber dans le mépris
» qu'ils méritaient. M. d'Orléans me répondit qu'il
» faisait ce sacrifice au désir de convaincre le Roi de
» la pureté de ses intentions ; que M. de Lafayette
» lui avait dit qu'on abusait de son nom pour semer
» des troubles dans Paris ; que l'on serait moins
» maître d'y établir l'ordre si ce fantôme, que l'on
» mettait à la tête de toutes les révolutions, existait
» devant les yeux du peuple ; j'osai combattre encore
» ce louable motif de M. d'Orléans : je fus assez
» malheureux pour n'y point réussir. M. d'Orléans
» partit, et, deux jours après son départ, on m'as-
» sura que M. de Lafayette avait dit que les lettres
» de créance de M. d'Orléans pour l'Angleterre,

» lettres que j'ai vues (car on a trouvé bon qu'elles » me fussent montrées), et que M. de Montmorin, » ministre des affaires étrangères, m'a aussi mon- » trées, étaient des lettres de grâce; je croyais trop » à l'honnêteté de M. de Lafayette pour le soupçon- » ner coupable d'un propos aussi criminel, aussi au » dessous de la pensée d'un honnête homme. Je ren- » dis à M. de Lafayette le service de lui écrire sur- » le-champ qu'on m'avait répété ce propos, que je » n'y ajoutais pas foi, et que, pour son honneur » beaucoup plus que pour celui de M. d'Orléans, je » le suppliais de le démentir par écrit : ce que M. de » Lafayette eut la loyauté de faire. J'ai son billet : » je vais vous en donner lecture. (*Il le lit.*)

» Permettez-moi, Messieurs, de remonter un peu » plus haut. Le duc d'Orléans a été l'un des premiers » sectateurs de la liberté; il la professe hautement; ses » instructions à ses procureurs aux États-Généraux » ont peut-être le mérite d'avoir contribué à la ré- » volution dont nous devons tous attendre le bonheur. » La conduite de ce prince, j'ose le dire, s'est » soutenue depuis; car, après avoir donné ses ins- » tructions, il a montré la modération qui devait » être l'apanage de l'homme qui, le premier de sa » famille, peut-être, avait eu une si auguste idée. » Lors des troubles du 13 juillet, lorsque l'on pro- » menait si criminellement le buste de M. d'Orléans, » puisque c'était lui, disait-on, qui le faisait prome- » ner, M. d'Orléans ne voulut point se montrer au » peuple; il n'avait pas de désagrément à en atten-

» dre, il en eût été bien reçu, mais il se tint à l'é-
» cart, et il eut quelque mérite en cela, car il ne
» voulut point passer pour chef d'une insurrection
» qui pût inquiéter le Roi. Lorsque le Roi donna à
» l'Assemblée la marque de confiance de venir la
» consulter, de venir mettre entre ses mains la des-
» tinée du royaume ; lorsqu'une députation de l'As-
» semblée Nationale partit de Versailles pour aller
» annoncer à la capitale la résolution généreuse du
» Roi, M. d'Orléans refusa de faire partie de cette
» députation, et évita même de venir à Paris ; il ne
» s'exposa pas à cette popularité qu'on lui reproche
» d'avoir sans cesse recherchée, et à laquelle il n'a
» jamais permis la moindre publicité. J'avoue qu'un
» de ses torts est de l'avoir négligée trop souvent ;
» il est beau d'être aimé d'un grand peuple, il est
» peut-être blâmable de se refuser toujours à ses
» empressemens. Si j'osais parler de moi, je dirais
» que, ce même jour, je fus indiqué par quelques
» uns de mes camarades, les Gardes-Françaises, pour
» les commander. Je n'ose pas prendre pour moi
» ces vœux honorables ; je les attribue tous à un
» nom qui leur fut cher, au nom d'un homme qui les
» commanda pendant quarante ans, et qui, quarante
» ans, leur servit de père (1) ; mais je résistai à cet
» empressement, et je ne crus pas devoir, sans la
» permission du Roi, sans son ordre, accepter le
» commandement d'un corps encore destiné à sa

(1) Le maréchal de Biron, oncle de l'orateur.

» garde. Les larmes aux yeux, je remerciai mes ca-
» marades, et jamais il n'en fut plus parlé.

» Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter que vous » jugerez facilement cette importante question, si » vous vous rappelez quelle a été la conduite modé- » rée du duc d'Orléans, quelles sont les dépositions » contre lui, quels sont les témoins. Y voit-on le » nom d'un défenseur de la liberté? Et peut-on » supposer que tous gardassent le silence si quel- » qu'un d'entre eux l'avait cru coupable? Mais je » m'engage, au nom de M. le duc d'Orléans, à ce » qu'il vous donne des éclaircissemens qui ne laisse- » ront aucun doute sur la pureté de ses intentions, » et sur les motifs des calomnies dont il a été l'ob- » jet. »

Il n'est pas inutile de remarquer, au sujet de ce discours, que le duc de Biron, le duc d'Aiguillon, et généralement les principaux amis de la maison d'Orléans, signalés par la presse royaliste comme de vils conspirateurs, ne parlaient jamais de la personne auguste du Roi que dans les termes de la vénération la plus profonde. Or, si ces hommes conspiraient réellement contre Louis XVI, pourquoi en parlaient-ils avec tant de vénération? Ils ne craignaient donc pas de se déconsidérer eux-mêmes par de tels accens aux yeux de leur propre parti, et à ceux de la France entière par l'éclat du contraste de leurs actes et de leurs paroles!

Après plusieurs discours insignifians, Barnave prit la parole en ces termes :

« Il y a quinze jours, dit-il, que la procédure sur » laquelle nous délibérons est publique et qu'elle » est dans nos mains. Du moment qu'elle a été con- » nue, elle a été jugée. L'opinion que chacun en a » portée a été confirmée par le rapprochement lu- » mineux qui en a été fait à la tribune par le rap- » porteur, et qui était le résultat de *l'opinion una-* » *nime du comité des rapports*. Tout le monde a vu » que pour qu'il y eût des conspirateurs, pour qu'il » y eût des chefs de conspiration, il fallait qu'il y » eût effectivement une conspiration et un complot. » Tout le monde a vu qu'il n'y a eu de conspiration » que celle qui a été véritablement, bien inutile- » ment, bien anti-patriotiquement tentée, dans la » procédure même dont nous nous sommes déjà oc- » cupés trop long-temps. Oui, Messieurs, c'est là » qu'a été le véritable crime national : de grandes » horreurs avaient été commises, il eût été juste de » les rechercher et de les punir ; mais ce n'est pas » le véritable complot contre la liberté publique. On » a laissé de côté les attentats pour chercher là où » il n'existait rien, pour chercher là où la voix pu- » blique défendait de porter les yeux, de préten- » dues conspirations que tous les efforts de la ca- » lomnie n'ont pas pu rendre même apparentes.

» Je demande donc, Messieurs, que, pour pronon- » cer formellement le degré de mépris que vous avez » conçu pour cette infâme procédure, pour ces infâ- » mes calomnies; pour prononcer formellement vo- » tre manière de penser relativement à ceux qui ont

» poursuivi et qui ont osé attenter à l'honneur de » deux de vos membres; je demande, dis-je, que » vous alliez, dès l'instant, aux voix, et que, con- » formément *à l'avis unanime de votre comité*, vous » déclariez qu'il n'y a lieu à l'accusation ni contre » M. d'Orléans, ni contre M. de Mirabeau. »

Enfin la discussion ayant été close, l'Assemblée Nationale décréta qu'il n'y avait pas lieu à l'accusation contre le duc d'Orléans et Mirabeau, et prononça ainsi le verdict de la postérité après un an du débat le plus solennel.

Le lendemain, 3 octobre 1790, Louis-Philippe-Joseph vint à la séance et y fit lui-même cette déclaration : « Messieurs, compromis dans la procé- » dure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur » la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans » la journée du 6 octobre; désigné par ce tribunal » comme étant dans le cas d'être décrété d'accusa- » tion; soumis au jugement que vous aviez à porter » pour savoir s'il y avait ou s'il n'y avait pas lieu à » accusation contre moi, j'ai cru devoir m'abstenir » de paraître au milieu de vous dans les différentes » séances où vous vous êtes occupés de cette affaire. » Plein de confiance dans votre justice, j'ai cru, et » mon attente n'a point été trompée, que la procé- » dure seule suffirait pour vous prouver mon inno- » cence. M. de Biron a pris, hier, en mon nom, » l'engagement que je ne vous laisserais aucun doute; » que je porterais la lumière jusque dans les moin- » dres détails de cette ténébreuse affaire; je n'ai dé-

» mandé la parole aujourd'hui que pour ratifier cette
» obligation. Il me reste, en effet, de grands devoirs
» à remplir. Vous avez déclaré que je n'étais pas
» dans le cas d'être accusé; il me reste à prouver
» que je n'étais pas même dans le cas d'être soup-
» çonné. Il me reste à détruire ces indices men-
» teurs, ces présomptions incertaines, répandus
» avec tant de confiance par la calomnie et recueil-
» lis avec tant d'avidité par la malveillance; mais ces
» éclaircissemens nécessaires doivent être donnés
» devant ceux qui ont intérêt à les contredire et de-
» vant ceux qui ont le droit d'en connaître.

» Telles sont, Messieurs, les obligations que je
» viens contracter en ce moment. Je dois à moi-
» même de les remplir, je le dois surtout à cette
» auguste Assemblée dont je suis membre, je le dois
» à la nation entière. *Il est temps de prouver que*
» *ceux qui ont soutenu la cause du peuple et de la*
» *liberté; que ceux qui se sont élevés contre tous*
» *les abus; que ceux qui ont concouru de tout leur*
» *pouvoir à la régénération de la France; il est*
» *temps de prouver, dis-je, que ceux-là ont été di-*
» *rigés par le sentiment de la justice, et non par des*
» *motifs odieux ou vils de l'ambition et de la ven-*
» *geance.*

» Je vais, Messieurs, déposer sur le bureau ce peu
» de mots que j'ai mis par écrit, afin de leur donner
» toute l'authenticité qui dépend de moi. »

A cet effet, le Prince crut devoir consulter, sur la
marche à suivre pour obtenir une réparation éclatante,

non pas ses conseils ordinaires parmi lesquels figurait l'illustre Henrion de Pansey, mais trois avocats distingués du barreau de Paris, Comeyras, Hom et Rozier, complètement étrangers à sa personne et aux affaires de sa maison. Ceux-ci pensèrent, dans une consultation du 29 octobre 1790, qu'il était fondé à prendre à partie Boucher d'Argis, lieutenant civil du Châtelet, et Flandre de Brunville, procureur du Roi au même siége, pour prévarication, à son préjudice, dans l'exercice de leurs fonctions; mais qu'il devait attendre, pour cela, l'institution prochaine du tribunal de cassation, devant lequel devaient s'exercer les prises à partie, selon le travail préliminaire du comité de constitution, travail déjà soumis à l'Assemblée Nationale; qu'il avait, néanmoins, à s'occuper, dès ce moment, de la plainte à rendre contre ces deux magistrats; d'une autre plainte en faux témoignage à rendre contre Laserre, Duval-Nampty, Thierry-Laville; du parti qu'il devait prendre contre quelques autres témoins, entre autres contre Frondeville, Guilhermi, Peltier, Digoine, Morlet, Boisse, etc., dont les dépositions paraissaient pleines de faussetés matérielles, et étaient empreintes, évidemment, d'intentions calomnieuses qui ne pouvaient pas rester sans punition.

En conséquence, des plaintes furent portées, dans ce sens, par Louis-Philippe-Joseph contre les personnages susdits. Une instruction fut ordonnée, et, en mai 1791, un mandat de prise de corps fut lancé, pour crime de faux témoignage, contre La-

serre et Morlet, qui n'échappèrent à son exécution que par la fuite. On trouve la preuve de l'existence de ce mandat dans *le Journal de la Cour et de la Ville* du 8 juin 1791 : « Le duc d'Orléans poursuit » tout de bon les témoins qui l'ont accusé directe- » ment dans l'affaire du 6 octobre. C'est au tribu- » nal du premier arrondissement (1) qu'il a porté » cette accusation, et déjà MM. Laserre et Morlet » sont décrétés de prise de corps sur l'information, » comme faux témoins. Deux membres de l'Assem- » blée Nationale sont compris dans la même procé- » dure. Enfin M. de Flandre de Brunville est pris à » partie pour prévarication dans sa charge. C'est » M. de Comeyras qui a rédigé le mémoire et qui » poursuit ; c'est le *compère Fréteau* qui préside le » tribunal et quatre pauvres misérables qui le com- » posent. Tout cela, comme on le voit, n'est qu'une » affaire de compère et de commère. »

Le même fait est encore attesté par les *Révolutions de France et de Brabant*, tome VII^e, n°80 : « M. d'Or- » léans s'était engagé à jeter le plus grand jour sur » l'affaire du 6 octobre : c'est ce qu'il a fait par son » dernier mémoire. A la suite d'une information, » les deux principaux témoins, Laserre et Morlet,

(1) Il ne s'agit pas ici de l'organisation administrative par arrondissement qui n'existait pas encore. Il s'agit seulement de l'organisation judiciaire établie en 1791 : cette organisation avait divisé Paris en six arrondissemens judiciaires. La plainte du duc d'Orléans fut portée régulièrement au premier, parce que le Palais-Royal, lieu de son domicile, en dépendait.

» accusés de faux témoignage, se sont soustraits, par » la fuite, au décret de prise de corps lancé contre » eux. Deux députés à l'Assemblée Nationale sont » accusés du même crime. M. Flandre de Brunville » est pris à partie pour prévarication dans les de- » voirs de son ministère. »

*Le Courrier Français* du 7 juin 1791, après avoir parlé d'un pamphlet contre le duc d'Orléans, ajoute : « Le libelliste a oublié un fait : c'est que M. d'Or- » léans vient d'obtenir un décret de prise de corps » contre les sieurs Laserre et Gilbert Morlet. Ces » deux témoins du 6 octobre, accusés de faux témoi- » gnage, se sont soustraits au décret par la fuite. » Deux députés de l'Assemblée Nationale sont accu- » sés du même crime. M. Flandre de Brunville » est pris à partie pour cause de prévarication dans » son ministère. »

Ainsi Laserre et Morlet échappèrent, par la fuite, au châtiment qu'ils avaient mérité si justement, et expièrent, par un exil perpétuel, la trop coupable faiblesse d'avoir servi d'instrument à de puissantes rivalités.

Tel fut ce grand procès historique, si instructif sous tant de rapports, celui de la révolution elle-même en dernière analyse. Oui, sans doute, il fut celui de la révolution, en même temps aussi que le dernier lit-de-justice de l'aristocratie mourante qui, sous le prétexte de venger des attentats douloureux à toutes les opinions, osa porter une main impie sur la représentation nationale, dans les deux hommes

les plus éminens du mouvement révolutionnaire. Aussi que d'acharnement et de mauvaise foi dans toute cette affaire! quelle profonde perfidie d'un côté, quelle crédulité singulière de l'autre! Le duc d'Orléans! On le flatte, on le prie, on le supplie de s'éloigner pour assurer le rétablissement de la tranquillité par son absence. Il y consent par patriotisme et par débonnaireté; mais à peine est-il parti que l'on déchaîne sur ses pas la meute haletante des pamphlets, qui va proclamer sur tout le globe qu'il ne s'éloigne que pour se soustraire aux coups de la justice et à la voix poignante de ses remords. On entretient avec lui, néanmoins, une correspondance officielle et même officieuse; il écrit au Roi, il écrit à la Reine pour leur offrir ses hommages respectueux au sujet du renouvellement de l'année (1); il en reçoit même des lettres (2) tandis que, par la plus horrible des fourberies, les agens du gouvernement cherchent à prouver que c'est lui-même qui a dirigé en personne le poignard des assassins contre cette princesse; car le Châtelet, que n'ont pu émouvoir les tentatives incessantes de la contre-révolution, s'émeut enfin sous l'hermine qui va servir de linceul à cette magistrature agonisante. Des témoins sont appelés; ils surgissent de toutes parts; mais ce ne sont que des gardes-du-corps, des officiers du régiment de Flandre, des députés royalis-

(1) *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, Paris, 1800, pages 85, 86, 87.
(2) *Idem*, pag. 114.

tes, des habitués ou des gagistes de la cour, par conséquent les ennemis naturels de Louis-Philippe-Joseph et de Mirabeau; en un mot, les agens d'un parti. Quant aux hommes de l'opinion opposée, point. En vain le duc de Biron est-il signalé par l'information elle-même comme ayant accompagné le Prince au château le 6 octobre; l'heure précise étant controversée par plusieurs témoins, qui pourrait la désigner mieux que lui? Eh bien! on refuse de l'interroger, même à titre de simple renseignement. En vain le Prince indique-t-il le capitaine Lebrun, qui l'a fait éveiller au Palais-Royal dans la matinée de ce jour, les gens de sa maison qui l'ont vu, qui lui ont parlé dans cette matinée, le commandant de la garde nationale de Sèvres et les deux cavaliers que celui-ci lui a donnés pour escorte jusqu'à Versailles. Rien de plus simple et de plus facile à vérifier que ces allégations, sauf à les retorquer contre leur auteur en cas d'inexactitude. Eh bien! aucun de ces témoins n'est mandé, aucun n'est admis dans le sanctuaire de la justice en présence de son image auguste voilée par la douleur. Des magistrats prévaricateurs ne viennent pas seuls déposer leur œuvre d'iniquité à l'Assemblée Nationale; là, des témoins-députés osent se constituer eux-mêmes juges de leurs propres témoignages, et cette Assemblée est obligée de les rappeler à la pudeur par respect pour sa propre dignité. A la fin, l'innocence des accusés est reconnue après l'examen le plus approfondi, après l'investigation la plus minutieuse. Que va faire la

minorité royaliste? Se soumettre à la chose jugée? Non, elle va donner au monde un scandale de plus, elle va étaler ses nudités aux yeux de la France entière. Elle proteste en masse, quelques jours après, contre le décret du 2 octobre: et ces hommes osent parler, dans leur protestation, de loyauté, d'honneur, de morale, de justice, d'impartialité! Ils croient donc infirmer, par leur mutinerie, le verdict solennel que vient de rendre l'auguste aréopage de toutes les gloires et de toutes les forces intellectuelles du pays! Ils le dénoncent à la postérité par la voix retentissante des libelles, leur arme familière, tel que par un *Appel au tribunal de l'opinion publique* (1),

(1) Il y a des aveux bien précieux dans ce libelle: deux, surtout, nous semblent importans à reproduire:

Nous avons vu que le duc d'Orléans avait prétendu, dans son *Exposé* de Londres et dans sa lettre de Newmarkett, n'être pas allé à Versailles le 5 octobre; nous avons vu aussi que le témoin Jean-Louis Boisse avait avancé le contraire, et avait indiqué, à l'appui de son assertion, Bouchard d'Opterre, que le Châtelet n'avait pas même daigné faire assigner sur la foi de ce témoignage unique. Eh bien! l'un des plus fougueux calomniateurs du 6 octobre, Mounier, vient confirmer la version du Prince; *il lui fait un crime de son absence de Versailles en ce jour*; *il le dénonce à l'opinion publique comme ayant trahi tous ses devoirs par cette absence:* « Quel travail, s'écrie-t-il, pouvait être assez important, » assez pressé pour dispenser un prince du sang de voler au se- » cours du Roi; un membre de l'Assemblée nationale de se trou- » ver à son poste, dans un jour où tout homme, qui n'avait pas » perdu jusqu'au dernier germe de la probité, aurait regardé » comme un devoir sacré de veiller sur le salut de l'État?.... » (Page 231.)

L'opinion de Mounier sur le 6 octobre n'est pas moins pré-

mauvaise catilinaire de l'ancien secrétaire de l'assemblée révolutionnaire de Vizille, de Mounier, retiré à Genève après sa présidence si orageuse du 5 octobre; par *les Forfaits du* 6 *octobre*, autre mauvaise déclamation de Belair, obscur conseiller à la défunte cour des Aides, etc.

Ah! les auteurs de ces *forfaits* ne furent pas seulement ceux qui versèrent le sang de la fidélité sur les marches du trône, mais aussi ceux qui versèrent à grands flots le venin de la calomnie sur cette affaire si déplorable; mais aussi ceux qui fouillèrent dans les immondices de la rue pour en faire jaillir une criminalité mensongère; mais aussi ceux qui traduisirent odieusement de simples ouï-dire en preuves légales; mais aussi enfin ceux qui épanchèrent l'hypocrisie de leurs lamentations par toutes les trompettes de la publicité.

Heureusement la justice de l'Assemblée Nationale et de l'histoire est venue suppléer au défaut de la justice ordinaire, et tous les honnêtes gens peuvent

cieuse: « Je ne regarde point comme suffisamment prouvé, dit-il, » que M. le duc d'Orléans se soit trouvé sur le grand escalier avec » les brigands, et leur ait indiqué l'appartement de la Reine, » puisque ce fait n'est attesté que par M. Laserre (page 243). » L'auteur aurait pu ajouter et nous ajouterons que, sur trente-sept témoins qui déposèrent de l'irruption des brigands dans l'intérieur du château, Laserre fut le seul qui déposa de la présence du duc d'Orléans. Enfin, nous rappellerons aussi que sa déposition fut attaquée par le Prince en faux témoignage, et qu'il n'échappa que par la fuite au mandat de prise de corps lancé contre lui.

contrôler facilement cet acte de haute justice nationale. Chacun peut, en effet, consulter la procédure elle-même, et se convaincre que cette procédure prouve précisément le contraire de ce qu'elle est censée prouver : tant la haine est aveugle et s'égare quelquefois dans ses propres combinaisons !

On peut consulter encore le Mémoire de Comeyras, de Hom et de Rozier, précédé d'un exposé de l'état de la cause par le Prince lui-même à ses conseils. Ce mémoire est une réfutation sommaire, mais incolore, des charges les plus graves, et une appréciation légale des conséquences judiciaires à tirer du décret de non-lieu. On ne doit pas le confondre avec un prétendu *Mémoire justificatif pour Louis-Philippe d'Orléans, écrit et publié par lui-même, en réponse à la procédure du Châtelet*. Celui-ci est faux ; il fut désavoué par le duc d'Orléans dans tous les journaux du 23 octobre 1790. Ce n'est que l'ouvrage d'un faussaire habile, qui paraît avoir voulu neutraliser l'effet du rapport de Chabroud, en le mettant en contradiction apparente, sur plusieurs points importans, avec Louis-Philippe-Joseph et ses conseils.

C'est surtout à ce rapport mémorable, véritable modèle d'analyse et de dialectique parlementaires, que l'on doit recourir si l'on veut se former une idée juste des 5 et 6 octobre, et des odieuses supercheries de l'esprit de parti sur cette matière. C'est plus qu'une œuvre de talent, c'est une œuvre de bien que l'auteur expia noblement par les déjections or-

dinaires de la presse (1). Il fut pourtant l'un des plus savans jurisconsultes de l'Assemblée Nationale; on lui doit même, par exemple, l'institution de la cour de cassation. Républicain par principe, la république n'eut pour lui que des verrous, et le 9 Thermidor put, seul, l'arracher au sort de ses infortunés amis Thouret et Le Chapelier. Postérieurement, Napoléon, qui appréciait si bien tous les genres de mérites et qui croyait à l'innocence du duc d'Orléans (2), voulut l'élever à un poste éminent de la magistrature; mais l'austère républicain préfèra le deuil de ses opinions à l'hermine impériale, et mourut, le 1er février 1816, dans une honorable médiocrité de fortune, lui que de misérables pamphlétaires avaient osé accuser d'avoir vendu sa plume au duc d'Orléans.

Telle est la justice de l'esprit de parti......

Au reste, Chabroud avait fait son devoir d'honnête homme et de bon citoyen, et quand on a le courage de faire l'un et l'autre, on doit avoir aussi celui d'en subir toutes les conséquences.

(1) *Faits et gestes de l'honorable Charles Chabroud, blanchisseur du héros d'Ouessant, à Aristocratopolis, l'an* II *de la démagogie*. Brochure de 32 pages. — *Lettre à Charles Chabroud sur son rapport de la procédure du Châtelet*. 1790, brochure de 14 pages. — *Adresse des forçats de Toulon à M. Chabroud*, pour lui demander un rapport sur leur compte. Paris, 1790, brochure de 15 pages. — *Atelier de blanchissage général établi à Paris*, par M. Chabroud, blanchisseur en fin, breveté de Son Ex-Altesse Sérénissime le duc d'Orléans. Paris, 1790, brochure de 6 pages; etc., etc.

(2) Voir les *Mémoires du duc de Rovigo*, tom IV, pages 356 et suivantes,

# PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Le duc d'Orléans publia, pendant sa mission à Londres, en 1790, une brochure qui paraît avoir été destinée à servir d'explication à ses amis. Nous allons la rapporter en entier parce qu'elle est écrite avec beaucoup de modération, et qu'elle nous semble intéressante à comparer aux clameurs furibondes de la presse royaliste.

---

*Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution de France, rédigé par lui-même à Londres.*

J'ai toujours cru, et je crois encore, que ma conduite, dans la révolution présente, a été aussi simple et naturelle que mes motifs étaient raisonnables et justes. Il me paraît, cependant, que tout le monde en a jugé autrement : je dis tout le monde, car j'ai été aussi souvent étonné de l'exagération des éloges que de celle des reproches. Chacun a voulu deviner mes sentimens et mes pensées, et, comme il arrive d'ordinaire, au lieu de les chercher en moi, chacun m'a prêté les siens.

Les démocrates outrés ont pensé que je voulais faire de la France une république; les courtisans ambitieux ont supposé

que je voulais, par une excessive popularité, forcer la cour à m'accorder une grande influence dans l'administration; les méchans m'ont prêté les projets les plus criminels, et n'ont pas même été arrêtés par l'absurdité de leur système calomnieux; les patriotes les plus zélés ont eu aussi leur erreur, et, quoiqu'infiniment honorable pour moi, je ne l'adopterai pas davantage; car je ne cherche pas ici ce qui serait mieux, mais ce qui est vrai. Les meilleurs patriotes ont donc eu aussi leur erreur. Ils m'ont vu, ils m'ont présenté comme m'immolant uniquement à la chose publique: ce que je cédais sans peine, leur a paru d'immenses sacrifices; ils ont tout calculé d'après le prince, et rien d'après l'homme. En observant mieux, ils auraient bientôt reconnu que mon caractère, mes opinions, mes goûts étaient tels, que mon bonheur personnel et particulier se trouvait nécessairement lié au bonheur public, en ce qu'il ne pouvait venir que de la même source, je veux dire de la liberté. C'est ainsi que tous ont été chercher si loin des motifs que j'avais trouvés si près de moi.

Ces réflexions me déterminent à me remettre sous les yeux ce que j'ai fait, dit et pensé de relatif à la révolution présente depuis son origine. Je rappellerai même tout ce qui, dans ma conduite précédente, peut avoir quelques rapports aux sentimens que j'ai développés depuis. Je veux enfin, pour ma propre satisfaction, tâcher de découvrir si j'ai donné lieu, ou non, à tant d'étonnement, à tant de louanges, à tant de reproches. En me livrant à ce travail, j'ai la ferme intention de tout dire; et j'avoue que je n'en suis pas moins persuadé que si j'avais, par la suite, le désir ou le besoin de montrer à d'autres ce qu'en ce moment je fais pour moi seul; je suis, dis-je, très persuadé que je ne trouverais rien du tout à y changer. Je suis curieux de savoir si je conserverai cette idée jusqu'à la fin.

J'ai lu quelque part, je ne me souviens plus où, que chaque homme naît avec un goût dominant qui, non seulement, maîtrise tous les autres, mais qui ne cède ni aux événemens, contre lesquels il ne cesse de lutter avec courage, ni même aux pas-

sions qu'il parvient toujours à modifier à son gré. Ce goût dominant a, de tout temps, été chez moi le goût de la liberté. Je conviens qu'il fut d'abord bien plus l'effet du sentiment que celui de la réflexion, et que je chérissais la liberté bien avant de la connaître. Je la cherchais en vain autour de moi; je n'étais pas placé pour la rencontrer si facilement. Je crus en apercevoir l'image dans ces grands corps de magistrature qui, au moins, en avaient, en quelque sorte, conservé les formes et le langage. A défaut de la réalité, j'embrassai le fantôme et je lui consacrai mes premiers vœux. Trois fois j'en ai été la victime, et trois fois ces traverses passagères ont augmenté le goût que, par elles, on cherchait à détruire.

Je dois pourtant faire quelques distinctions entre ces trois époques. A la première, je suivais, sans trop en chercher les raisons, l'impulsion de mon penchant, celle de la voix publique et de l'exemple. Il est bien vrai qu'on me dirigeait d'une manière conforme à mon goût, mais enfin on me dirigeait, et je ne puis pas dire que la conduite que je tins alors fût réellement ma conduite. Livré à moi seul, eût-elle été meilleure ou pire? C'est ce qu'il ne me convient pas d'examiner.

A la seconde époque je n'avais d'autre motif que de ne pas vouloir contredire, par une démarche publique, les sentimens que j'avais publiquement professés.

Mais à la troisième époque, ma conduite fut entièrement le résultat de mes idées et l'effet de ma volonté.

Mon goût pour la liberté m'avait depuis long-temps engagé à me répandre à Paris dans les différentes classes de la société; et là, mes opinions avaient été renversées ou raffermies par le choc des opinions contraires. Le même motif m'avait porté à voyager chez les nations voisines, et, dans ces voyages, j'avais été déjà plusieurs fois en Angleterre, cette terre natale de la liberté. Je ne m'y étais pas beaucoup occupé de rechercher sur quels principes était fondée la constitution qui faisait des Anglais un peuple libre; je ne prévoyais pas que ces connaissances dussent être jamais à mon usage : mais je n'en avais pas moins

observé les heureux effets de la liberté pour le bonheur de tous, et mon goût dominant s'était fortifié de tout ce que j'avais acquis d'expérience.

Le moment arriva où avaient été promis les États-Généraux, et les lettres de convocation parurent. Dès ce moment je me vis libre, car je ne doutai pas que la nation ne voulût le devenir.

J'ai eu lieu de remarquer, depuis, que, dans tout ce qui concerne la liberté individuelle, j'avais deviné le vœu de la nation jusque dans les détails. En effet, les instructions que je crus devoir joindre aux nombreuses procurations que j'étais alors dans le cas de donner, sont sur ce point d'une conformité frappante avec la généralité des cahiers des bailliages; et l'on peut se rappeler qu'elles étaient déjà publiques avant qu'aucun bailliage eût été assemblé. Ce n'est pas que je prétende avoir servi de modèle; cela prouve seulement que mon goût dominant, le goût de la liberté avait dès lors lié mon intérêt personnel à l'intérêt public.

Si l'on en voulait une autre preuve, on pourrait voir encore que dans ces mêmes instructions, et toujours avant qu'aucun bailliage ait pu se faire entendre, j'ai provoqué la suppression des droits qui pouvaient m'être les plus agréables, en déclarant que je me joindrais à la demande qu'en feraient les bailliages : on pense bien que je ne me fais pas un mérite d'un abandon si juste; mais on peut, au moins, en conclure que, quelle que fût la vivacité de mes goûts, j'aimais encore mieux la liberté; que je sentais déjà qu'elle ne pouvait pas prospérer au milieu des priviléges, et que rien ne me coûtait de tout ce qui pouvait me la faire acquérir.

En donnant ces instructions, que je faisais rédiger à mesure par l'un de mes secrétaires des commandemens; en y joignant un ouvrage du plus fort de nos publicistes, je n'avais eu que deux motifs : l'un d'avoir, dans les différens bailliages où j'étais représenté, un vœu uniforme et qui fût le mien; l'autre, de donner à mes représentans un guide sûr qui pût les diriger dans les cas que je n'avais pas prévus. Cependant la publicité qu'acquirent ces instructions en a fait une mémorable époque de ma vie. C'est

dès ce moment que l'affection des uns et la haine des autres se sont manifestées à mon égard avec plus d'énergie ; mais je puis bien affirmer avec vérité que j'ai été très reconnaissant pour les uns, et très peu affecté par les autres.

C'est peut-être ici le lieu de dire un mot sur une sorte de reproche que je n'ignore pas qu'on me fait depuis long-temps, de mon insouciance relativement à l'opinion publique. Il me semble qu'on n'a deviné à ce sujet que la moitié de ma pensée : la voici toute entière.

Dans toute démarche un peu importante, je ne me suis jamais décidé qu'après avoir été pleinement persuadé que j'avais droit et raison ; et si quelquefois j'ai été dans l'erreur, cette erreur, d'après ma persuasion, n'en était pas moins une vérité pour moi. Or, quand l'opinion du public s'est trouvée contraire à la mienne, j'ai pensé, avec quelque raison, qu'il s'était moins occupé que moi de la question et qu'il m'avait jugé sans m'entendre ; j'en ai donc été peu affecté : mais quand au contraire le public a approuvé ma conduite, plus affermi par-là dans mon opinion, je n'en ai été que plus sensible à son suffrage. Je ne sais comment font ceux qui se conduisent autrement ; mais je persiste à penser que, dans tout autre système, il faut se résoudre à faire dépendre sa raison et sa justice de toutes les erreurs, de tous les préjugés, et aussi de tous les intrigans qui savent si bien les faire naître ou en diriger le cours.

C'est pour me rendre compte de tout que je suis entré dans ces légers détails. Je reprends l'historique de ma conduite.

A peine eus-je entrevu qu'enfin la France aurait des citoyens, que je voulus me mettre à même d'en remplir les devoirs ; non seulement je désirai d'être député, mais, quoique déjà nommé par deux bailliages, je ne m'en livrai pas avec moins de zèle et d'exactitude aux fonctions d'électeur que m'avait confiées l'une des sections de la ville de Paris. J'en obtins l'honorable récompense d'être nommé député par mes concitoyens ; et quoique je n'aie pas pu accepter cette place, j'ose croire cependant avoir justifié leur confiance, par la conformité de mes principes.

avec ceux de la grande pluralité des députés de la ville de Paris.

Pendant que tout ceci se passait, les États-Généraux étaient déjà ouverts, et chaque jour les débats entre les différens ordres qui existaient alors, acquéraient plus de chaleur et de vivacité. La fameuse question de la vérification des pouvoirs en commun était élevée, et l'unanimité pour le refus était presqu'égale, dans la chambre de la Noblesse, à celle qui avait décidé la demande dans la salle du Tiers-État. La minorité de la chambre, si forte en raison, mais si faible en nombre, était rarement écoutée et jamais entendue : tous ses efforts ne parvenaient pas à ébranler la moindre des prétentions ; et l'on se rappelle encore combien on trouvait scandaleux que des gentilshommes français osassent penser qu'il était possible que le Tiers-État eût raison contre les deux premiers ordres. J'étais l'un de ces gentilshommes, et quelques personnes prétendaient que cela ajoutait beaucoup au scandale.

Je n'écris pas l'histoire de la révolution, mais seulement celle de la conduite que j'y ai tenue : je passe donc au moment où quelques membres de la Noblesse délibérèrent s'il n'était pas de leur devoir d'abandonner la section des États-Généraux dont ils faisaient partie, pour se réunir à la pluralité effective des députés, que, dans la chambre de la Noblesse, on appelait encore le Tiers-État et quelques dissidens du Clergé, mais qui s'était constituée et qui était devenue, réellement et de fait, l'Assemblée Nationale.

Cette délibération importante était purement individuelle, et paraissait alors dépendre principalement de la teneur des cahiers de chaque bailliage, puisque la question des mandats impératifs n'était pas encore résolue, n'avait pas même encore été discutée.

Quoique le cahier de mon bailliage ne contînt aucun article réellement impératif, l'opinion par ordre y était suffisamment énoncée, comme le vœu de la Noblesse ; mais ce même cahier énonçait plus positivement encore le vœu de la régénération du royaume, et je voyais clairement que, sans réunion, il n'y au-

rait pas de régénération. Je jugeai qu'en toute affaire les moyens devaient être subordonnés à la fin, et je me déterminai à me joindre au petit nombre des membres de la Noblesse qui se réunissaient à l'Assemblée Nationale. J'en rendis compte aussitôt à mes commettans, et j'eus la satisfaction d'en recevoir l'approbation la plus entière. On ne manqua pas, à cette époque, de répandre dans le public que mon seul motif était l'ambition, et mon seul désir celui d'être le chef de l'Assemblée Nationale. En effet, très peu de temps après l'Assemblée me fit l'honneur de me choisir pour son président, et je refusai la présidence, non pas, à la vérité, à raison des propos qu'on avait tenus, mais tout simplement parce que je croyais alors, comme je le crois encore aujourd'hui, que je serais un très mauvais président de l'Assemblée Nationale. (1)

Cette démarche de quelques députés de la Noblesse rendait plus pressante pour les autres la nécessité de prendre un parti; bientôt après ils se décidèrent à la réunion désirée, et l'Assemblée Nationale fut complète: l'allégresse publique qui éclata à cette occasion fit assez connaître que tel était le véritable vœu de la nation.

Les principes de la grande pluralité de l'Assemblée furent bientôt connus, et la destruction totale et prochaine des abus de tous

(1) Ce n'est point par les mêmes raisons que, quelque temps auparavant, j'avais aussi refusé de présider le bureau qui m'était destiné à la seconde Assemblée des Notables. Comme cette démarche de ma part a paru extraordinaire à beaucoup de gens, je vais en exposer ici les motifs.

Les fonctions de président de bureau, fonctions que j'avais eu occasion de connaître à la première assemblée, consistaient principalement à recueillir les opinions et à certifier ensuite par sa signature que tel avis était celui de la pluralité de son bureau. Mais les questions ne s'y posaient que par *oui* ou par *non*, et les opinans n'étaient point tenus de se réduire à deux opinions. On regardait comme majorité l'opinion seulement la plus nombreuse. Je jugeai que, surtout dans des questions aussi importantes que celles qu'on avait à discuter dans cette Assemblée, je ne pouvais ni ne devais me charger de certifier que tel ou tel avis était celui de la majorité, quand il était évidemment pour moi celui de la minorité. Je n'ai jamais pu ni renoncer à ce calcul ni le faire adopter, et je me suis abstenu de présider.

les genres put être facilement aperçue par les moins clairvoyans. Aussi vit-on redoubler les efforts de tous ceux qui avaient quelque intérêt au maintien de ces abus. Les prétentions les plus opposées cédèrent même à ce danger commun ; les rivalités de corps et de personnes parurent également oubliées ; et si la sagesse de l'intrigue en eût égalé l'activité, il est difficile de calculer quel degré de force elle eût pu acquérir.

Ce n'était pas que, dès lors, il ne me parût bien démontré qu'il était impossible d'empêcher la révolution ; car ce n'était pas l'ouvrage de quelques chefs qu'il aurait suffi de gagner ou de vaincre ; ce n'était même pas celui de l'Assemblée Nationale qui en a plutôt été l'organe que le moteur; c'était l'effet de la volonté générale et uniforme de la nation, ou au moins des dix-neuf vingtièmes de la nation : et que pouvait-on opposer à une telle puissance ? Mais tout le monde ne voyait pas ainsi, et de fausses combinaisons pouvaient être soutenues par des efforts vigoureux et entraîner des maux incalculables.

J'ignore jusqu'où fut portée l'illusion à cet égard ; mais différens corps de troupes furent rassemblés ; ils entouraient l'Assemblée Nationale et semblaient menacer Paris. La France entière était alarmée ; la capitale, dont le danger paraissait plus pressant, observait avec inquiétude la contenance des troupes dont elle était investie ou qu'elle renfermait dans son sein. Les Gardes-Françaises furent les premiers qui rassurèrent leurs concitoyens ; ils furent les premiers qui professèrent hautement les sentimens qui, depuis, sont devenus la base du serment qu'on exige des troupes.

Il était naturel que la conduite civique de ce régiment déplût à tous ceux dont elle contrariait les projets, et ils publièrent avec affectation *qu'il avait été acheté*. Plusieurs personnes crurent aussi, ou plutôt cherchèrent à faire croire que j'avais fait en grande partie les frais de ce marché. Répondre à un tel reproche serait faire à ce corps une injure gratuite, car on ne peut acheter que ceux qui sont à vendre. Mais je dirai librement mon opinion : c'eût été, si les Gardes-Françaises se fussent conduits autre-

ment, que j'eusse été tenté de croire que sans doute on leur avait payé chèrement de semblables services. Ce n'est pas que je ne connaisse, comme un autre, la nécessité de l'obéissance militaire ; mais il faut aussi distinguer la règle de l'abus : car les exemples ne manquent pas des ressources qu'a trouvées le despotisme ministériel dans la fausse application des principes les plus vrais.

Plusieurs régimens ne tardèrent pas à manifester des sentimens conformes à ceux des Gardes-Françaises ; mais on comptait davantage sur quelques autres, et rien ne fut changé dans les dispositions.

L'alarme, qui, depuis quelque temps augmentait tous les jours, fut au comble dans Paris quand on y apprit le renvoi d'un ministre que ses amis et ses ennemis ont également concouru à identifier avec la révolution. Le bruit se répandit aussitôt que l'Assemblée Nationale allait être dissoute et que plusieurs de ses membres devaient être arrêtés : on les désignait, on en donnait des listes, et mon nom se trouvait sur toutes. J'ai toujours pensé que ce fut cette particularité qui fut cause qu'on joignit mon effigie à celle de M. Necker, dans l'espèce de triomphe que le peuple lui décerna.

On se rappelle assez la scène désastreuse qui se passa le même jour à la place Louis XV : ce fut l'étincelle qui causa l'explosion.

Au milieu de ces événemens quelle fut ma conduite ? Je ne flattai point le peuple et ne craignis point la cour. Je me dérobai à des empressemens qui me paraissaient plus propres à augmenter le trouble qu'à remédier au mal ; je me retirai, pour la soirée, à ma maison de Mousseau, où je passai la nuit, et, le lendemain, je me rendis, comme de coutume, à l'Assemblée Nationale.

Je n'ai besoin de retracer ni la conduite si sage de l'Assemblée, ni la conduite si énergique des habitans de Paris : l'une et l'autre seront consacrées dans l'histoire et y feront l'admiration des races futures. Je passe au moment plus heureux où le Roi,

mieux informé et rendu à sa propre volonté, vint se réunir à l'Assemblée Nationale; et j'observe que je demandai de ne pas être de la députation qui fut chargée d'aller annoncer à la capitale cette grande et mémorable nouvelle. J'évitai pareillement de me montrer à Paris le jour où le Roi y fut, et encore quelques jours après. Je ne vois pas quelle conduite j'aurais pu tenir qui eût été plus sage et plus opposée aux vues ambitieuses que mes ennemis, ou plutôt les ennemis de la liberté, ont, depuis, affecté de me supposer.

L'orage était passé, mais l'agitation des flots dure plus long-temps que la tempête, et quelques personnes furent encore les victimes d'une impulsion dont la cause n'existait plus. Cependant l'Assemblée Nationale, de concert avec le Roi, et secondée par la Commune de Paris, parvint, bientôt après, à ramener le calme, et on commença, dans la capitale, à respirer l'air de la liberté, dégagé des vapeurs de la licence.

Cet état de tranquillité dura jusque vers la fin de septembre. A cette époque, les alarmes se renouvelèrent. On parut craindre une contre-révolution. On débitait qu'il s'était formé un parti puissant, dont le projet était d'emmener le Roi de Versailles et de le conduire dans quelque grande place de guerre : il m'a paru qu'on s'accordait peu sur les circonstances qui devaient suivre cette démarche; mais l'effet n'en était pas moins le même, et l'inquiétude devint générale. Une fête, dont on n'avait pas calculé l'effet, excita de la fermentation dans le peuple, que déjà l'excessive disette du pain mécontentait depuis long-temps; des cocardes (blanches pour Versailles et noires pour Paris) distribuées avec profusion, et substituées par un grand nombre de personnes à la cocarde nationale, donnèrent une consistance dangereuse aux bruits qui s'étaient répandus : telles furent, à mon sens, les causes réunies qui amenèrent les journées des 5 et 6 octobre.

Voici d'abord ce qui m'est personnel dans les événemens de ces deux jours :

Il n'y avait pas d'Assemblée le dimanche 4, et j'étais parti,

suivant mon usage, le samedi au soir, pour me rendre à Paris. J'étais dans l'intention de retourner le lundi matin à Versailles; mais je fus retenu par le travail qu'avaient à faire avec moi quelques personnes de ma maison. J'appris successivement, pendant ce jour, l'effervescence qui régnait dans Paris, le départ pour Versailles d'une quantité de peuple assez considérable, ayant des armes et même du canon, et enfin le départ d'une grande partie de la garde nationale parisienne. Je ne sus, d'ailleurs, rien de ce qui se passait à Versailles jusqu'au lendemain mardi matin, que M. Le Brun, capitaine d'une compagnie de la garde nationale, bataillon de Saint-Roch, et inspecteur du Palais-Royal, me fit éveiller et vint me dire qu'un exprès de la garde nationale était venu donner, à son corps-de-garde, des nouvelles de Versailles; mais elles ne contenaient aucun détail, ni le récit d'aucun événement.

Le même jour, vers huit heures du matin, je me mis en route pour me rendre à l'Assemblée Nationale. Tout me parut tranquille jusqu'à l'entrée du pont de Sèvres; mais là je rencontrai les têtes des malheureuses victimes de la fureur du peuple. Je dois dire cependant, à la décharge de ce même peuple, que le cortége, qui suivait ce spectacle sanglant, était peu considérable.

Entre Sèvres et Versailles, je rencontrai quelques charrettes chargées de vivres et escortées par un détachement de la garde nationale. Quelques uns des fusiliers de cette garde pensèrent que ma voiture ne devait pas passer ce convoi; malheureusement mon postillon, à qui ils s'adressèrent, était Anglais et ne savait pas un mot de français; il écoutait sans comprendre et continuait son chemin; un des fusiliers le mit en joue, à bout portant, et tira son coup de fusil qui, par bonheur, ne partit point. L'officier, qui commandait le détachement, s'aperçut de ce qui se passait, réprimanda sévèrement le soldat, me dit que cet homme était ivre, ordonna très honnêtement qu'on me laissât passer, et me donna deux hommes à cheval pour escorte, afin que je n'essuyasse pas de nouvelles difficultés dans ma

route. Ces deux cavaliers m'escortèrent, en effet, jusque chez moi, et refusèrent la légère récompense que je crus devoir leur offrir.

Je sortis sur-le-champ de chez moi pour me rendre à l'Assemblée Nationale. Je trouvai une partie des députés dans l'avenue. Ils m'apprirent que le Roi désirait que l'Assemblée se tînt dans le salon d'Hercule; je montai au château et j'allai chez Sa Majesté; j'appris ensuite que l'Assemblée se tiendrait dans la salle accoutumée, et j'y revins à temps pour participer au décret qui déclarait l'Assemblée Nationale inséparable de la personne du Roi.

Ici finit tout ce que je devrais avoir à dire sur ces deux journées; mais la suite des événemens me forcera d'y revenir.

Peu de jours après l'arrivée du Roi à Paris, M. de Lafayette m'écrivit pour me demander un rendez-vous. Je lui répondis qu'il n'avait qu'à me faire dire le lieu et l'heure, et il me le donna chez madame de Coigny. Voici ce qui se passa de relatif à moi, dans cette entrevue. M. de Lafayette me dit que le Roi désirait que je me chargeasse d'une mission à l'étranger; et il ajouta que mon absence, ôtant tout prétexte à se servir de mon nom, dont il croyait qu'on pouvait abuser, il pensait qu'alors il trouverait plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans la capitale, et empêcher des mouvemens qu'en effet ses soins n'avaient encore pu ni prévenir, ni réprimer. Il me présenta aussi, comme un motif pour accepter, que cette marque de confiance de la part de Sa Majesté détruirait entièrement tous les bruits que la méchanceté commençait à répandre sur mon compte. Il finit par ajouter que son opinion personnelle était que je pouvais être en Angleterre d'une grande utilité à la nation.

Le désir du Roi eût été, à lui seul, un objet important de considération; concourir au retour de la tranquillité publique me parut le plus grand bienfait dont je pusse payer l'affection si touchante que m'avait témoignée le peuple; il me parut encore que cette tranquillité était le besoin le plus pressant de la

capitale, dans un moment où déjà elle possédait son roi et où elle allait, sous peu de jours, posséder l'Assemblée Nationale; je voyais surtout la révolution, plus affermie que jamais, n'avoir à redouter que les troubles dont on pourrait tenter d'embarrasser sa marche; enfin la mission qu'on me proposait pouvait être très importante pour la France. J'acceptai donc, sous la seule condition que l'Assemblée Nationale consentirait à ce que je m'absentasse; elle consentit, et je partis aussitôt.

Je ne sais quelle intrigue jugea convenable à ses intérêts d'engager le peuple de Boulogne à s'opposer à mon départ; mais ce que je n'ai pas pu ignorer, c'est que l'agent qui fut envoyé à cet effet n'osa employer d'autres moyens que ceux que lui fournissait l'amour que me portait le peuple. Retenu par une foule innombrable, on eût dit que j'emportais avec moi le salut de toute la France; la résistance ne se manifestait qu'au milieu des louanges et des bénédictions; il était difficile de ne pas être impatienté, mais il était impossible de ne pas être attendri.

Cet incident retarda de trois jours mon arrivée en Angleterre, mais rien ne retarda l'activité de mes ennemis; et ce voyage, entrepris par de louables motifs, a été à la fois le signal et le prétexte des plus absurdes comme des plus atroces calomnies. Il ne me convenait assurément pas de m'abaisser jusqu'à répondre à de si méprisables libellistes; mais il entre dans le plan de l'examen que je fais en ce moment, de chercher si les forfaits que la haine m'a imputés, je ne dirai pas sont vraisemblables, mais s'ils ne sont pas réellement impossibles.

On a répandu que j'avais été le fauteur du mouvement de Paris sur Versailles, du 5 octobre, et on a supposé que mon motif était l'espoir que la terreur déciderait le Roi à fuir de Versailles; qu'il emmènerait avec lui M. le Dauphin; que *Monsieur* l'accompagnerait, et que je parviendrais à me faire nommer régent ou lieutenant-général du royaume. Ces calomnies font frémir! Eh bien! les libelles où elles se trouvent sont encore les plus modérés. D'autres n'ont pas craint de prodiguer les as-

sassinats, et de me supposer l'ambition du trône. Tâchons de surmonter, un moment, l'indignation que causent ces horreurs; un moment suffira pour en démontrer l'absurdité.

Examinons le premier de ces systèmes de calomnie.

Le Roi s'enfuira : pour établir un fait sur cette supposition, les libellistes ont été obligés de dissimuler une remarque que tout le monde a pu faire, et qui est également honorable pour la nation et pour le monarque. C'est qu'au milieu des événemens les plus désastreux, jamais le Roi n'a manqué de confiance dans le peuple, ni le peuple dans le Roi; certes il eût été difficile de penser que celui qui, de son premier mouvement, avait été à Paris le 17 juillet, se serait enfui de Versailles le 5 octobre; mais soit: supposons-lui cette volonté. Ne dirait-on pas que les barrières de Versailles sont les limites de la France? Les libellistes supposent donc, ou que le Roi aurait pu se dérober à tous les yeux dans toute la traversée du royaume, et cela dans quels temps? ou que nulle part il n'eût trouvé les Français empressés à le rassurer, à le retenir, à le ramener? Ce n'est pas moi que cette calomnie outrage, c'est à la fois le monarque et la nation. Je poursuis.

*Monsieur* s'enfuira comme le Roi : eh! quelle raison aurait-il eue de fuir, lui qui ne s'était montré dans la révolution que pour donner sa voix à la double représentation du Tiers? Mais par attachement pour Sa Majesté? c'eût été, ce me semble, une étrange marque d'attachement que d'abandonner le soin du royaume, et par suite l'intérêt et peut-être le salut du Roi, aux premières mains qui eussent voulu s'en saisir.

Eh pourtant! si le Roi ne fuit pas, si *Monsieur* ne le suit point, si tous deux ne parviennent pas à se rendre invisibles à toute la France, le crime qu'on me suppose est totalement sans objet; ce serait le délire de l'atrocité.

Et dans l'impossible supposition de cet affreux succès, quel devait en être le prix? Ou la régence, ou la lieutenance-générale du royaume. Ce reproche qu'on m'a fait, m'a donné lieu de considérer quel serait l'avantage de ce poste qu'on suppose

si désirable. J'ignore encore ce que décidera l'Assemblée Nationale sur cet objet; mais voici les réflexions qu'il m'a inspirées. L'Assemblée a déclaré avec autant de sagesse que de raison la personne du Roi inviolable et non-responsable; mais je crois connaître assez ses principes pour être sûr qu'elle sentira que s'il y avait dans le royaume deux personnes non responsables, dès ce moment il y aurait deux rois. Or, si un régent, si un lieutenant-général du royaume est responsable, comme je n'hésite pas à dire que je pense que cela doit être, il me semble que cette place, tout éminente qu'elle serait, devra toujours moins exciter l'ambition que la crainte.

On se forme par l'usage : les libellistes ont senti l'absurdité de ce premier système; ils ont essayé, dans un autre, de le faire disparaître à force d'atrocités. Voyons s'ils ont mieux réussi.

Ils se sont aperçus que l'impossibilité si évidente du Roi, de la Reine, du Dauphin, de *Monsieur*, traversant le royaume invisiblement, ôtait toute base à leur calomnie : alors ils ont accumulé les meurtres et m'ont frayé la route du trône à travers une foule d'assassinats. Mais comme ils n'ont pas pu y comprendre M. le comte d'Artois, ils n'ont pas hésité à supposer que la France le déclarerait, ainsi que ses enfans, inhabiles à succéder au trône. Ainsi, calomniant une seconde fois la nation, ils ont pensé que les Français dépouilleraient de ses droits un prince devenu leur roi légitime; et pourquoi? Parce que l'erreur, dont quelques courtisans l'ont entouré, a duré plus que celle du reste de la France, et ces calomniateurs ne s'aperçoivent pas qu'ils me donnent nécessairement l'Assemblée Nationale pour complice; car assurément on ne niera pas qu'un seul décret émané d'elle n'eût suffi pour anéantir de si criminelles prétentions : l'adhésion de toutes les parties du royaume aux décrets de l'Assemblée était déjà suffisamment connue. Et disons plus; cette adhésion méritée et obtenue par la raison et par la justice, eût cessé dès le moment même où, par impossible, l'Assemblée eût porté ce jugement injuste. Les Français, en changeant leur gouvernement, n'ont

changé ni de sentimens ni de caractère, et j'aime à croire que le prince dont il est ici question en fera lui-même l'heureuse épreuve. J'aime à croire que, se rapprochant d'un Roi qu'il chérit et dont il est si tendrement aimé; se rapprochant d'un peuple à l'affection duquel tant de qualités aimables lui donnent de si justes droits, ce prince reviendra jouir de la partie la plus précieuse de son héritage : l'amour que la Nation la plus sensible et la plus aimante a voué aux descendans de Henri IV.

Je n'avais pas besoin de ces réflexions pour ne laisser approcher de moi ni l'idée ni le soupçon de ces crimes odieux, mais je les ai employées pour confondre mes calomniateurs.

Tandis que par ces basses manœuvres on cherchait, en France, à profiter de mon absence pour me faire perdre l'affection des bons citoyens, je m'occupais à Londres des moyens de me rendre utile à ma patrie, en préparant le succès de la négociation que le Roi m'avait fait l'honneur de me confier. Différens événemens, et particulièrement ceux qui ont, depuis quelque temps, entièrement changé la face des affaires politiques de l'Europe, ont opposé jusqu'ici des obstacles renouvelés aux efforts de mon zèle. Je saurai bientôt, j'espère, si ces obstacles sont en effet invincibles, et alors je m'empresserai de me réunir à l'auguste Assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre, et de concourir avec elle à l'achèvement d'une constitution si désirable et si désirée.

Que si l'on demande encore quel est l'intérêt personnel qui me guide? Je répondrai que c'en est un plus cher à mon cœur et dont je ne départirai jamais : celui de vivre libre et heureux au milieu de la France heureuse et libre; enfin celui de voir la nation française jouir du degré de puissance, de gloire et de bonheur que depuis si long-temps la nature lui destinait en vain.

*P. S.* En consignant dans cet écrit mes actions, mes sentimens et mes pensées, je n'avais d'autre projet que de déposer dans mes archives, pour mes enfans et pour mes amis, un exposé de ma conduite qui n'eût été défiguré ni par l'éloge, ni par la satire.

En le relisant, j'ai jugé convenable de le rendre public, non pour répondre à de méprisables libelles, mais pour que les amis de la vérité et les bons citoyens n'aient pas à me reprocher d'avoir concouru, par mon silence, à l'erreur, dans laquelle on a voulu évidemment les entraîner sur mon compte.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE DES SOMMAIRES.